



Avril 2022

RTE Sud-Ouest

Travaux sur les lignes aériennes à 63 kV
Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1
& Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2

Communes de Labouheyre, Solférino et Morcenx-la-Nouvelle (Landes, 40)

Dossier de demande d'autorisation exceptionnelle
de déplacement d'espèces végétales protégées :
Lotier hispide et Lotier grêle



A21072



GEREA

Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél. 05.56.64.82.23
contact@gerea.fr
www.gerea.fr

MAITRE D'OUVRAGE



Délégation Sud-Ouest

82 chemin des courses
31100 TOULOUSE

☎ : 05.62.14.91.00

<https://www.rte-france.com/>

Responsable du projet : Sébastien COUESNON
(Manager de Projet D&I)

AUTEUR DU DOSSIER



Site Montesquieu – 12 allée Magendie
33650 MARTILLAC

☎ : 05.56.64.82.23

contact@gerea.fr

www.gerea.fr

Responsable de l'étude : GONAIN Audrey

Sommaire

A. CONTEXTE DE LA DEMANDE	6
A.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR	6
A.1.1 DES MISSIONS DEFINIES PAR LA LOI	6
A.1.2 ASSURER UN HAUT NIVEAU DE QUALITE DE SERVICE	7
A.1.3 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE	7
A.1.4 ASSURER UNE INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE	7
A.2 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET	8
A.2.1 LES LIGNES AERIENNES CANTEGRIT-MORCENX-LABOUEHYRE 1 & 2	8
A.2.2 JUSTIFICATION DE LA RAISON IMPERATIVE D'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET VIS-A-VIS DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	15
A.2.3 NATURE DES TRAVAUX ENVISAGES	15
A.2.4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES	17
B. LES ESPECES VISEES PAR LA DEMANDE	22
B.1 LES INVENTAIRES NATURALISTES	22
B.1.1 EXPERTISES ECOLOGIQUES DES FUTURES ZONES DE TRAVAUX	22
B.1.2 ENJEUX HABITATS-ZONES HUMIDES	22
B.1.3 ENJEUX FLORE PATRIMONIALE	30
B.1.4 ENJEUX FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE	32
B.1.5 ENJEUX FAUNE	39
B.1.6 L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU PROJET : CE QU'IL FAUT RETENIR	43
B.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE : ARTICLES L. 411-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	44
B.3 DESCRIPTION DU LOTIER HISPIDE ET DU LOTIER GRELE, ESPECES VEGETALES PROTEGEES CONCERNEES PAR LA DEMANDE	46
B.3.1 CARACTERES MORPHOLOGIQUES ET BIOLOGIQUES	46
B.3.2 CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES, HABITATS DE L'ESPECE	49
B.3.3 REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET RARETE	50
B.3.4 STATUT DE PROTECTION ET MENACE	50
B.4 POPULATIONS CONCERNEES PAR LE PROJET	50
B.4.1 STATIONS AVEREES DE LOTIER HISPIDE	50
B.4.2 STATIONS POTENTIELLES DE LOTIER GRELE OU LOTIER HISPIDE	59
C. IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES AU PROJET	68
C.1 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX POUR ABOUTIR AU PROJET FINAL	68
C.1.1 LA DEMARCHE « ERC »	68
C.1.2 INCIDENCES POTENTIELLES ET FINALES GLOBALES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, APRES MESURES	70
C.2 LES MESURES D'EVITEMENT SPECIFIQUES	74
C.2.1 EVITEMENT DES STATIONS DE ROMULEE BULBOCODIUM	74
C.2.2 EVITEMENT DES STATIONS D'ARNOSERIS NAIN	78
C.2.3 EVITEMENT DES HABITATS DU FADET DES LAICHES PROCHES DES ZONES DE TRAVAUX	78

C.2.4	EVITEMENT DES ZONES HUMIDES BOTANIQUES IMMEDIATEMENT PROCHES DES ZONES DE TRAVAUX	81
C.3	LES MESURES DE REDUCTION SPECIFIQUES	85
C.3.1	LA REALISATION DES TRAVAUX HORS PERIODE SENSIBLE POUR LA FAUNE : L'ADAPTATION DU CALENDRIER DES TRAVAUX AU CYCLE BIOLOGIQUE DE LA FAUNE	85
C.3.2	LE TRAITEMENT PREALABLE DES STATIONS D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES QUI SERONT DIRECTEMENT CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ENVISAGES	87
C.3.3	LE TRI MINUTIEUX DES TERRES	87
C.3.4	LE BALISAGE DES STATIONS DE LOTIERS PROTEGES	87
C.3.5	LE DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA BANQUE DE GRAINES COMPORTANT LES LOTIERS PROTEGES	88
C.4	LES IMPACTS RESIDUELS, LES MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	88
C.4.1	LES IMPACTS RESIDUELS	88
C.4.2	LES MESURES DE COMPENSATION	89
C.4.3	LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	89
<u>D.</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>90</u>
<u>E.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>91</u>
E.1	CERFA	91
E.2	NOTICES ENVIRONNEMENTALES V2 RENDANT COMPTE DES RESULTATS DES PROSPECTIONS NATURALISTES ENGAGEES AU DROIT DE CHAQUE FUTURE ZONE DE TRAVAUX	96
E.2.1	LIGNE AERIENNE CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE 1 (DITE CML 1)	96
E.2.2	LIGNE AERIENNE CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE 2 (DITE CML 2)	97

Cartes

Carte 1	: Localisation générale des lignes aériennes.....	8
Carte 2	: Localisation géographique du projet.....	9
Carte 3	: Situation géographique du projet (planche 1, partie nord).....	10
Carte 4	: Situation géographique du projet (planche 2, partie sud).....	11
Carte 5	: Aperçu aérien.....	12
Carte 6	: Aperçu aérien (partie nord).....	13
Carte 7	: Aperçu aérien (partie sud).....	14
Carte 8	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux (planche nord).....	24
Carte 9	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux (planche sud).....	25
Carte 10	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°1.....	26
Carte 11	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°2.....	27
Carte 12	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°3.....	28
Carte 13	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°4.....	29
Carte 14	: Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°5.....	30
Carte 15	: Des supports littéralement entourés de Lotier hispide et une omniprésence tout le long des pistes longeant la voie ferrée.....	31
Carte 16	: Flore exotique envahissante.....	33
Carte 17	: Flore exotique envahissante – Extrémité sud du fuseau.....	34
Carte 18	: Flore exotique envahissante – Zoom n°1.....	35

Carte 19 : Flore exotique envahissante – Zoom n°2.....	36
Carte 20 : Flore exotique envahissante – Zoom n°3.....	37
Carte 21 : Flore exotique envahissante – Zoom n°4.....	38
Carte 22 : Flore exotique envahissante – Zoom n°5.....	39
Carte 23 : Habitats pour les amphibiens délimités.....	41
Carte 24 : Habitats du Fadet des laïches délimitées à proximité des futures zones de travaux.....	42
Carte 25 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 76 – ligne CML1.....	52
Carte 26 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 78 – ligne CML1.....	52
Carte 27 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 79 – ligne CML1.....	53
Carte 28 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 81 – ligne CML1.....	53
Carte 29 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 102 – ligne CML1.....	54
Carte 30 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 74 – ligne CML2.....	54
Carte 31 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 100 – ligne CML2.....	55
Carte 32 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 101 – ligne CML2.....	55
Carte 33 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 102 – ligne CML2.....	56
Carte 34 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 104 – ligne CML2.....	56
Carte 35 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 105 – ligne CML2.....	57
Carte 36 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 106 – ligne CML2.....	57
Carte 37 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 111 – ligne CML2.....	58
Carte 38 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 112 – ligne CML2.....	58
Carte 39 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 84 – ligne CML1	59
Carte 40 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 85 – ligne CML1	60
Carte 41 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 86 – ligne CML1	60
Carte 42 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 87 – ligne CML1	61
Carte 43 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 88 – ligne CML1	61
Carte 44 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 89 – ligne CML1	62
Carte 45 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 90 – ligne CML1	62
Carte 46 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 91 – ligne CML1	63
Carte 47 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 92 – ligne CML1	63
Carte 48 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 93 – ligne CML1	64
Carte 49 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 94 – ligne CML1	64
Carte 50 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 95 – ligne CML1	65
Carte 51 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 96 – ligne CML1	65
Carte 52 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 97 – ligne CML1	66
Carte 53 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 98 – ligne CML1	66

Carte 54 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 99 – ligne CML1	67
Carte 55 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 100 – ligne CML1	67
Carte 56 : Balisage et mise en défens station de Romulée au nord du pylône n°91 – CML2	74
Carte 57 : Balisage et mise en défens station de Romulée au nord du pylône n°98 – CML2	75
Carte 58 : Balisage et mise en défens stations de Romulée proches du pylône n°99 – CML2	75
Carte 59 : Balisage et mise en défens stations de Romulée proches du pylône n°100 – CML2	76
Carte 60 : Création d'une piste temporaire permettant de contourner une station surfacique de Romulée occupant la piste longeant la voie ferrée entre les supports n°100 et 101 – CML2	76
Carte 61 : Balisage et mise en défens stations de Romulée proches du pylône n°101 – CML2	77
Carte 62 : Balisage et mise en défens station de Romulée au sud du pylône n°102 – CML2	77
Carte 63 : Evitement spatial des stations d'Arnoséris naine	78
Carte 64 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°41 – CML2	79
Carte 65 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°42 – CML2	79
Carte 66 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°43 – CML2	80
Carte 67 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°44 – CML2	80
Carte 68 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°45 – CML2	81
Carte 69 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°95 – CML1	82
Carte 70 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°96 – CML1	82
Carte 71 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°97 – CML1	83
Carte 72 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°98 – CML1	83
Carte 73 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°99 – CML1	84
Carte 74 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°100 – CML1	84

Figures

Figure 1 : Positionnement de RTE dans le paysage électrique français (Source : RTE)	6
Figure 2 : Supports existants treillis type A (Source : RTE)	16
Figure 3 : Représentation schématique des travaux envisagés	17
Figure 4 : Illustration d'une piste d'accès temporairement créée (Source : RTE)	18
Figure 5 : Illustration de la pose de plaques temporaires (Source : RTE)	18
Figure 6 : Illustration de opérations de création des nouvelles fondations	19
Figure 7 : Remplacement et dépose de support à l'aide de moyens hélicoptés (à gauche) ou d'une grue (à droite)	20
Figure 8 : Zone de montage et stockage des pylônes et zone de pose de l'hélicoptère	20

A. CONTEXTE DE LA DEMANDE

A.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Demander

Réseau de Transport
d'Electricité (RTE)

Délégation Sud-Ouest :
Centre D&I Toulouse
82, chemin des courses
31037 TOULOUSE

N°SIRET : 44461925802383

A.1.1 Des missions définies par la loi

RTE, **gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français**, exerce ses missions dans le cadre de la concession prévue par l'article L.321-1 du Code de l'énergie qui lui a été *accordée par l'État*. RTE, est une entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité. Elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute tension (63 000 et 90 000 volts) et très haute tension (225 000 et 400 000 volts) afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 106 047 km de lignes à haute et très haute tension et des 50 lignes transfrontalières (appelées « interconnexions »).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique à tout moment. RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.

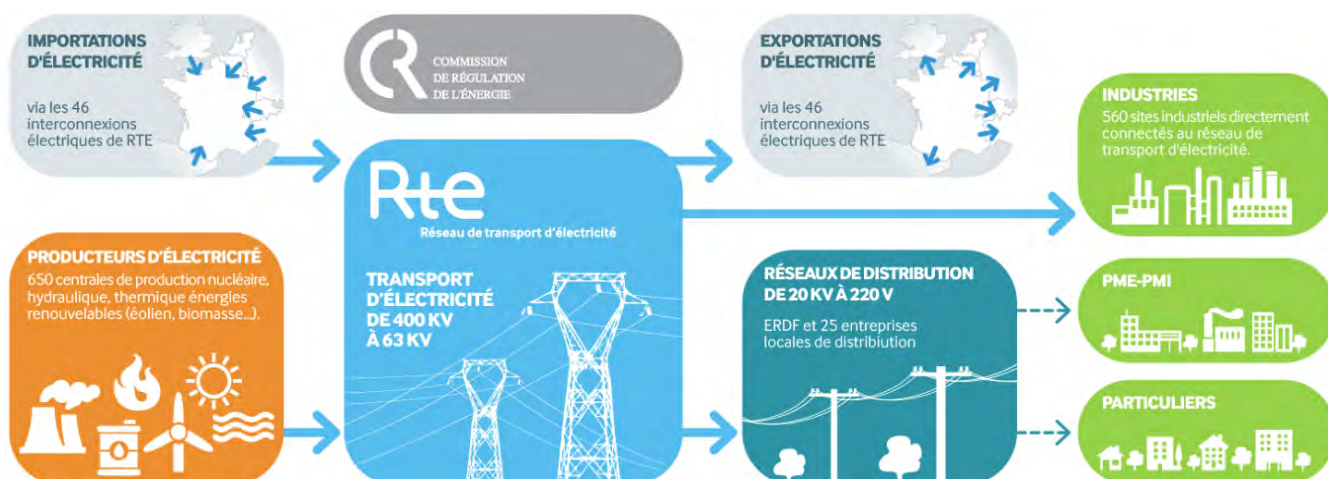


Figure 1 : Positionnement de RTE dans le paysage électrique français (Source : RTE).

En vertu des dispositions du Code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent.

À titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit constamment adapter les flux transitant sur le réseau pour maintenir l'équilibre entre la consommation (demande) et la production (offre).

A.1.2 Assurer un haut niveau de qualité de service

RTE assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau en équilibrant l'offre et la demande. Cette mission est essentielle au maintien de la sûreté du système électrique.

RTE assure à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et de bonne qualité. Cet aspect est notamment essentiel à certains process industriels qui, sans cette qualité, ne fonctionneraient pas ou mal.

RTE remplit donc des missions essentielles au pays. Ces missions sont placées sous le contrôle des services du ministère chargé de l'énergie et de l'environnement, et de la commission de régulation de l'énergie. En particulier, celle-ci vérifie par ses audits et l'examen du programme d'investissements de RTE, que ces missions sont accomplies au coût le plus juste pour la collectivité.

A.1.3 Accompagner la transition **énergétique et l'activité économique**

À un horizon de dix ans, d'importants défis seront à relever à l'échelle mondiale, européenne et au niveau de chaque pays. Les enjeux de la transition énergétique soulignent la nécessité d'avoir une plus grande sobriété énergétique et de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement que les énergies fossiles et de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité. La lutte contre le réchauffement climatique donne à ces préoccupations une importance accrue.

Au regard tant du nombre d'acteurs impliqués que des enjeux économiques, les principaux efforts de la transition énergétique portent sur la maîtrise de la demande et l'adaptation du réseau.

En l'absence de technologies de stockage décentralisé suffisamment matures pour être disponibles à la hauteur des besoins, le réseau de transport d'électricité continuera d'assurer dans la transition énergétique la sécurisation et l'optimisation de l'approvisionnement électrique. Cela nécessitera que RTE fasse évoluer le réseau pendant les dix années à venir ; ainsi plus de dix milliards d'euros devront-ils être investis durant cette période pour contribuer à relever les défis du système électrique.

À cet égard, RTE est un acteur important du développement économique, comme le montre l'investissement annuel d'environ 1,5 milliard d'euros en 2020. De plus, dans le domaine des travaux liés à la réalisation des ouvrages, on estime que les retombées locales en termes d'emploi représentent 25 à 30 % du montant total des marchés.

A.1.4 Assurer une intégration environnementale exemplaire

Le respect et la protection durable de l'environnement sont des valeurs que RTE défend dans le cadre de ses missions de service public.

RTE veille à intégrer les préoccupations liées à l'environnement le plus en amont possible et à chaque étape d'élaboration d'un projet. Ainsi, des mesures sont définies dans le but d'éviter, réduire et en dernier lieu, lorsque c'est nécessaire, compenser les impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

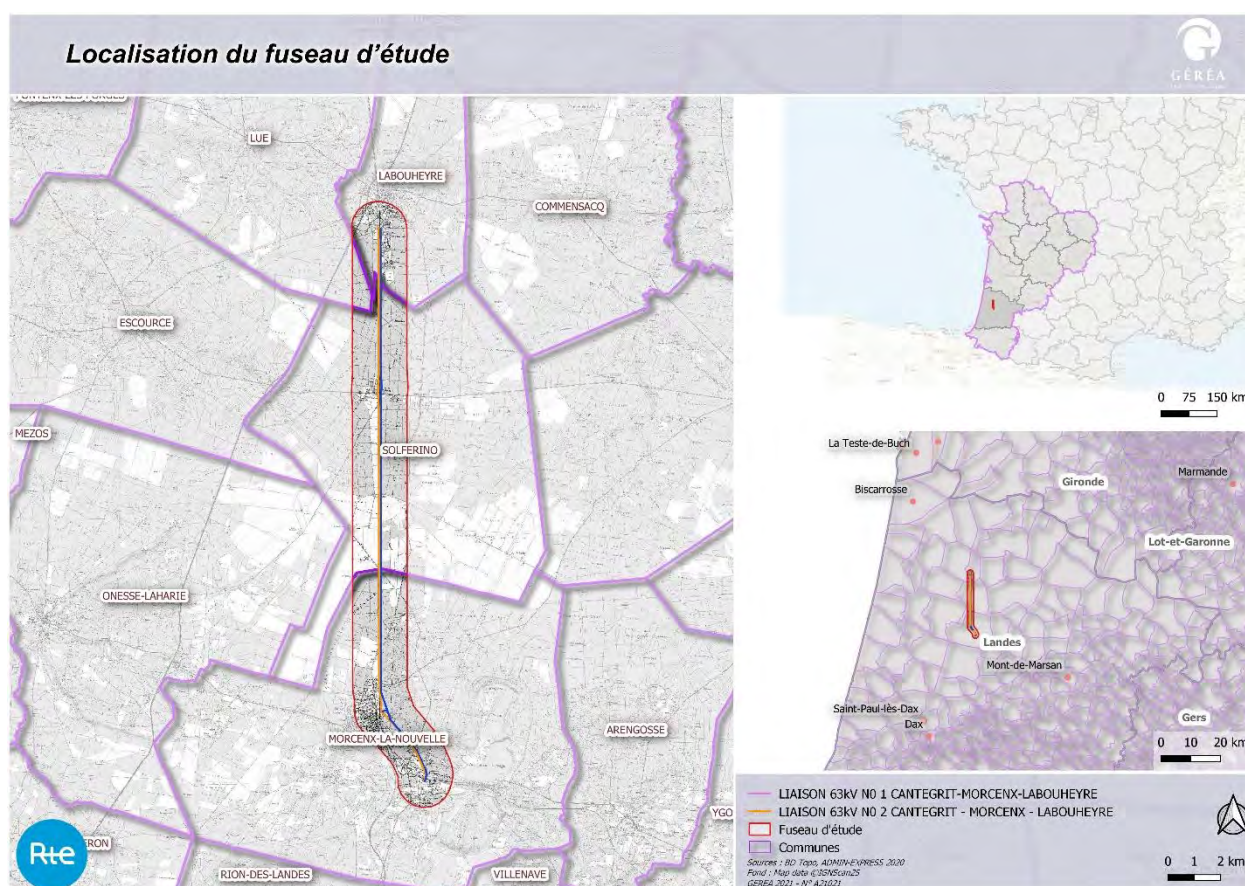
Au quotidien, RTE cherche à améliorer son action en faveur de l'environnement en s'appuyant sur ses capacités de formation, de recherche et d'innovation, et sur son système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.rte-france.com

A.2 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

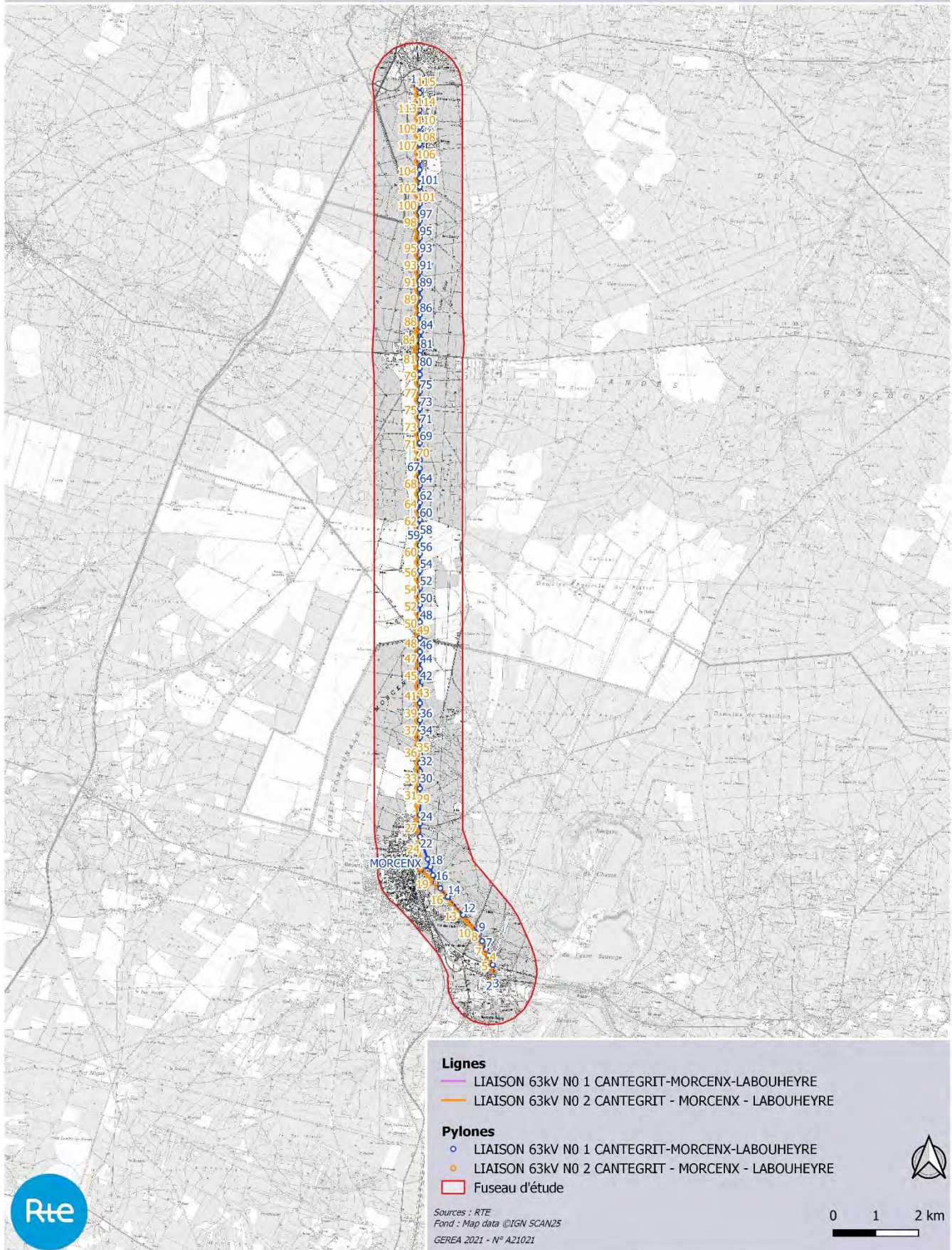
A.2.1 Les lignes aériennes Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2

Construites sur près de 22 km chacune, les lignes 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2 traversent 3 communes du département des Landes (40) : Morcenx-la-Nouvelle, Solférino et Labouheyre. Positionnées au cœur du département, les lignes aériennes sont localisées à environ 30 km à l'Ouest de Mont-de-Marsan.



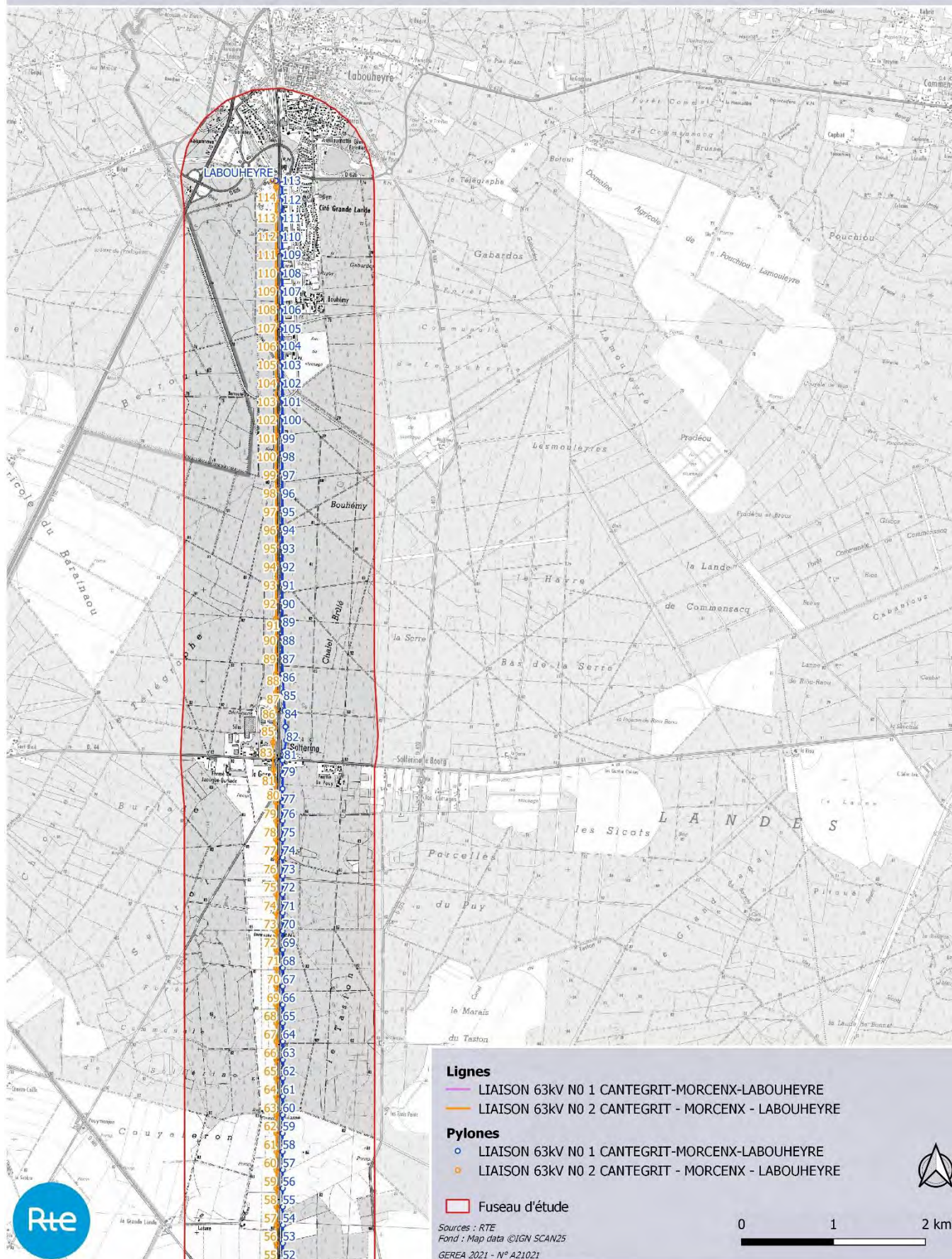
Carte 1 : Localisation générale des lignes aériennes.

Situation géographique du projet



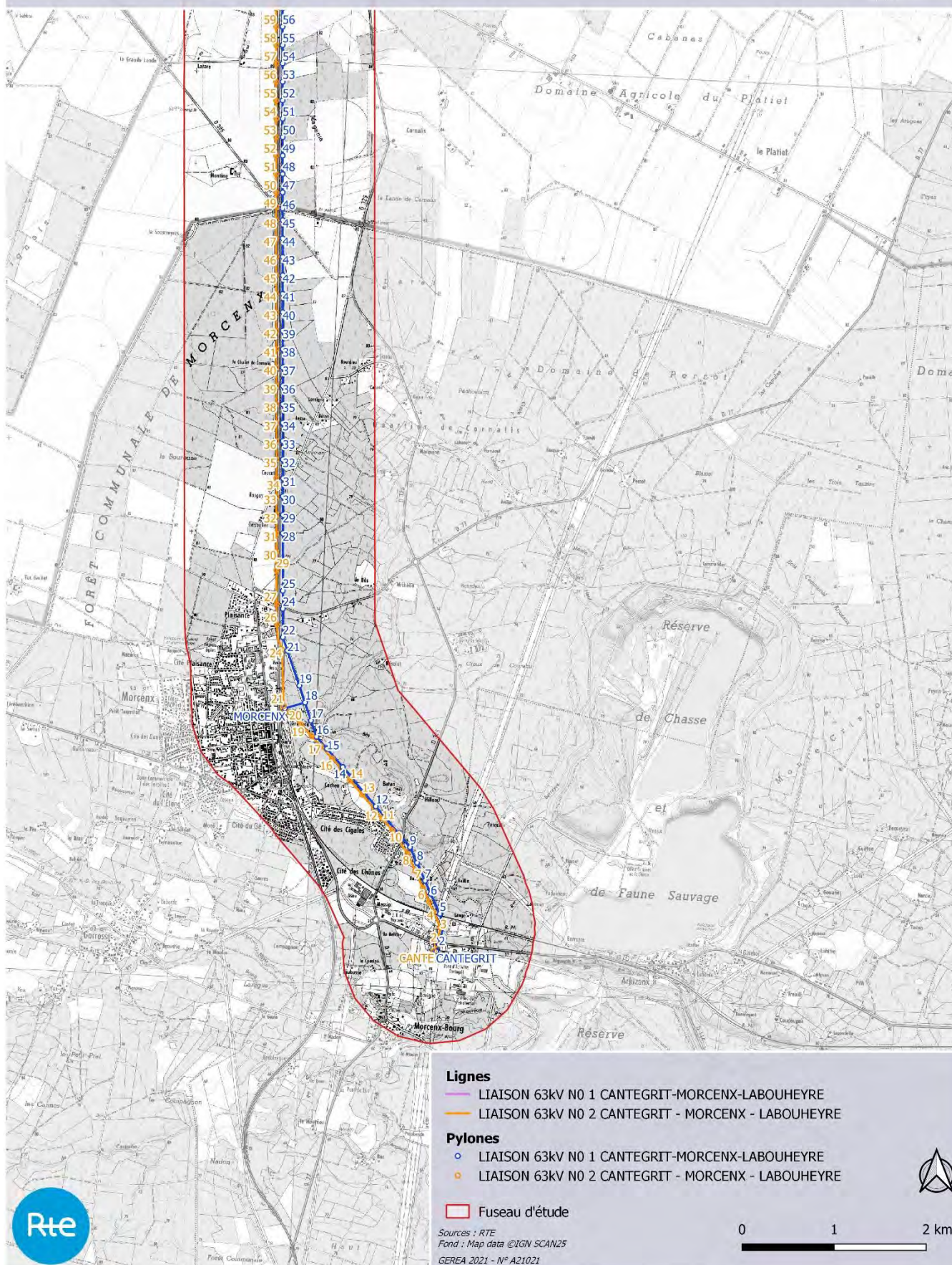
Carte 2 : Localisation géographique du projet.

Situation géographique du projet



Carte 3 : Situation géographique du projet (planche 1, partie nord).

Situation géographique du projet



Carte 4 : Situation géographique du projet (planche 2, partie sud).



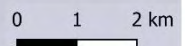
Lignes

- LIAISON 63kV N° 1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE
- LIAISON 63kV N° 2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUHEYRE

Pylones

- LIAISON 63kV N° 1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE
- LIAISON 63kV N° 2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUHEYRE
- Fuseau d'étude

Sources : RTE
 Fond : Map data ©IGN ORTHO HR 2018
 GEREA 2021 - N° A21021



Carte 5 : Aperçu aérien



Carte 6 : Aperçu aérien (partie nord)



Lignes

- LIAISON 63kV N°1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE
- LIAISON 63kV N°2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUHEYRE

Pylones

- LIAISON 63kV N°1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUHEYRE
- LIAISON 63kV N°2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUHEYRE

Fuseau d'étude

Sources : RTE
Fond : Map data ©IGN ORTHO HR 2018
GEREA 2021 - N° A21021



0 1 2 km



Carte 7 : Aperçu aérien (partie sud)

Les caractéristiques de ces deux ouvrages sont les suivantes :

- Lignes construites en technique 63 kV et exploitées en 63 kV ;
- Arrêté technique de construction : 1921/1958 ;
- **Arrêté technique de calcul de l'ouvrage** : 2001 ;
- Politique de sécurisation : GAELA RI1 ;
- **Longueur de l'ouvrage CML1** : 21,88 km constitués de 114 supports de type Pylônettes ;
- **Longueur de l'ouvrage CML2** : 21,70 km constitués de 114 supports de type Pylônettes.

A.2.2 Justification de la raison impérative d'intérêt public majeur du projet vis-à-vis des dispositions de l'article L.411-2 du Code de l'environnement

La démarche engagée par RTE vise à prolonger l'existence des lignes aériennes 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2 pour une durée de vie significative et à assurer la performance nécessaire à la sécurité des personnes et des biens. En effet, sur ces ouvrages, certains supports sont dans une situation **urgente. Il devient indispensable d'engager une réhabilitation des supports acier noir trop dégradés.**

Les lignes à 63 000 volts Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 (22 km) et Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2 (21,6 km) contribuent à l'alimentation de Labouheyre, Mimizan et de la sous-station SNCF de Morcenx ainsi qu'à l'évacuation de la production d'énergies renouvelables de la zone.

Elles sont issues des files 150 kV Dax-Pessac datant de 1923. De nombreux travaux ont été réalisés sur ces ouvrages dont le remplacement des conducteurs d'origine Cuivre 143 mm² majoritairement par des conducteurs Aster 228 mm² en 1993.

Il s'avère que 181 supports en acier noir sont toujours présents sur ces lignes, dont 97 % datent de 1923. Ces supports sont concernés par la mise en œuvre de la politique interne RTE dite GAELA qui, associée au plan corrosion, vise à remplacer tous les supports en acier noir situés en zone de corrosivité forte.

En 2018, suite au constat de dégradations des supports situés en zone de corrosivité saline, il a été décidé de réaliser une expertise approfondie des supports simultanément aux opérations de décapage avant mise en peinture. **Cette expertise a confirmé l'existence d'une corrosion avancée sur les supports en acier noir de ces deux lignes. Ils sont donc à remplacer.**

Au regard d'une étude globale sur la zone des Landes intégrant plus largement toutes les contraintes et perspectives de développement (S3REnR) à l'horizon 2040, la stratégie de remplacement de ces supports se fera en deux étapes.

Le présent projet engagé par RTE consiste en la mise en œuvre de la première étape de cette stratégie consistant à :

- Remplacer les supports en acier noir de la ligne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2 et du tronçon de Labouheyre au pylône P75 de la ligne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 ;
- Mettre en sécurité les supports dégradés des autres tronçons.

Cette étape est un invariant quelle que soit la stratégie retenue dans l'étape 2. L'étape 2 est considérée comme un projet distinct et fera l'objet de ses propres procédures administratives.

A.2.3 Nature des travaux envisagés

Les travaux à réaliser en 2022 et 2023 consistent en le remplacement de 36 supports acier de la ligne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 (CML 1) et 90 supports de la ligne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2 (CML2), supports listés dans les tableaux ci-après.

Liste des pylônes à remplacer (CML1)											
75	78	81	84	87	90	93	96	99	102	108	111
76	79	82	85	88	91	94	97	100	106	109	112
77	80	83	86	89	92	95	98	101	107	110	

Liste des pylônes à remplacer (CML2)											
2	34	42	50	58	66	74	82	90	98	106	114
21	35	43	51	59	67	75	83	91	99	107	115
26	36	44	52	60	68	76	84	92	100	108	
29	37	45	53	61	69	77	85	93	101	109	
30	38	46	54	62	70	78	86	94	102	110	
31	39	47	55	63	71	79	87	95	103	111	
32	40	48	56	64	72	80	88	96	104	112	
33	41	49	57	65	73	81	89	97	105	113	

Tous les supports seront remplacés et décalés d'environ 5 m (sauf pylônes particuliers positionnés au sein d'entités urbaines) dans l'axe de la ligne sur de nouvelles fondations et en conservant les mêmes silhouettes de support.

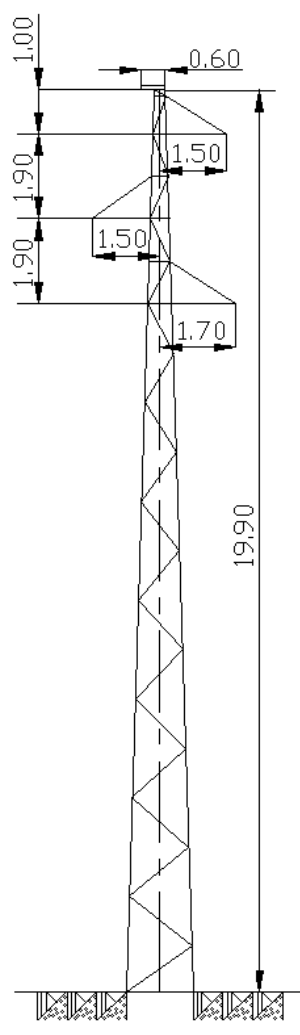


Figure 2 : Supports existants treillis type A (Source : RTE)

A.2.4 Descriptif des travaux envisagés

Les travaux projetés se dérouleront de la manière suivante :

- 1) Pose de piste et plateforme de travail (si nécessaire) ;
- 2) Réalisation de nouvelles fondations ;
- 3) Réalisation des renforcements de fondation de supports ;
- 4) **Levage des nouveaux supports & dépose de l'ancien support** ;
- 5) Arase des anciennes fondations à -1m du terrain naturel ;
- 6) Dépose de piste et plateforme de travail si présente.

A.2.4.1 Accès : création de piste ou pose de plaques

Les pistes d'accès principales existent déjà puisqu'elles longent la voie ferrée. Dans le cadre des travaux de réhabilitation de ces deux lignes, une piste d'accès empierrée sera néanmoins créée entre la piste d'accès principale existante et chaque future zone de travaux (c'est-à-dire jusqu'au support existant et l'emplacement du nouveau support). La pose de plaques au lieu de pistes empierrées pourra également être un moyen d'accès utilisé si nécessaire.

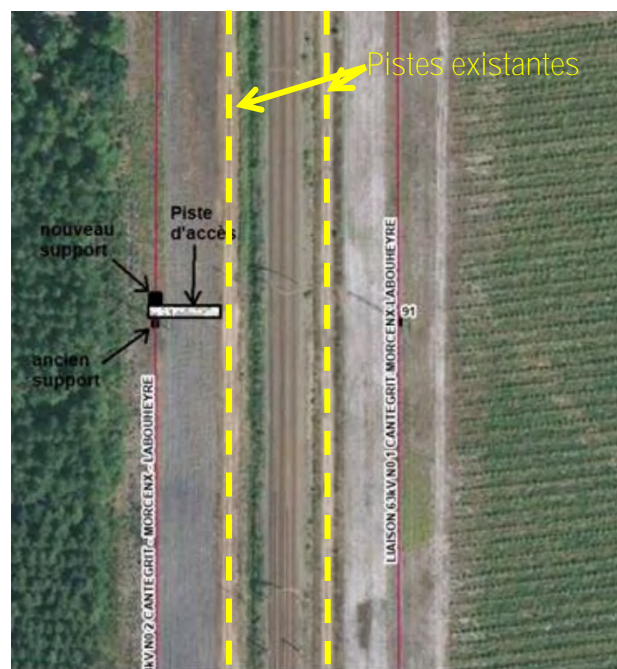


Figure 3 : Représentation schématique des travaux envisagés

La création de ces pistes d'accès empierrées d'une largeur de 4 m sur environ 15 m de longueur se déroulera de la manière suivante :

- Décaissement de la terre végétale sur 30 cm environ et mise en andain le long de la nouvelle piste créée (largeur d'environ 1 m maximum, soit une largeur totale de piste maximale de 5 m) ;
- Pose d'un géotextile ;
- Mise en place de matériaux (cailloux) et compactage.

Dans l'éventualité où la technique des plaques serait utilisée, la pose de ces dernières se fera à l'avancement. Ces opérations requièrent l'utilisation d'engins spécifiques : pelle mécanique et camion benne pour apport de matériaux et plaques.



Figure 4 : **Illustration d'une piste d'accès temporairement créée** (Source : RTE)



Figure 5 : **Illustration de la pose de plaques temporaires** (Source : RTE)

La dépose des anciens supports et la pose des nouveaux (décalés) se fera à l'aide de moyens hélicoptés, sauf pour 28 supports proches d'habitations ou d'installations particulières (parc photovoltaïque) pour lesquels cette opération se fera à l'aide de grues. **En raison de l'absence de grues utilisées pour la grande majorité des supports remplacés, les travaux ne nécessitent pas la mise en place de plateforme de travaux au niveau de chaque future zone d'intervention.** Seuls les 28 supports précédemment cités vont requérir la mise en place d'une plateforme empierrée d'environ 110 m². Les opérations de mise en place de cette plateforme seront similaires à celles décrites pour la création des accès.

A.2.4.2 Réalisation de nouvelles fondations et renforcement avec pieux

Les opérations de création des nouvelles fondations suivront les étapes suivantes :

- 1) Réalisation à la pelle mécanique des fouilles ;
- 2) Forage dans la fondation pour la mise en place des pieux ;
- 3) **Installation d'une virole autour du massif ;**
- 4) **Réalisation d'un nouveau circuit de terre ;**
- 5) Coulage du béton de la nouvelle fondation ;
- 6) **Mise en place d'une armature** métallique puis des embases du nouveau support ;
- 7) Coulage du béton.



Figure 6 : Illustration de opérations de création des nouvelles fondations

A.2.4.3 Remplacement – dépose de support

A l'aide de moyens hélicoptés (hélicoptère Super Puma EC225) ou de grues, nacelles et camions au droit des supports ne pouvant pas bénéficier d'un remplacement aérien, ces opérations consistent à déposer les supports existants et installer les nouveaux supports.

Des plateformes dédiées à l'accueil de l'hélicoptère (dites dropping zones ou DZ) et à l'assemblage des futurs supports seront ponctuellement aménagées (selon principe des créations de piste d'accès et plateformes cité précédemment) à proximité des travaux au sein de cultures :

- DZ : 10 x 10 m ;
- Piste centrale : 50 m x 5 m ;
- Zone de stockage des supports : ne nécessite **pas d'aménagement**.



Figure 7 : Remplacement et dépose de support à l'aide de moyens hélicoptés (à gauche) ou d'une grue (à droite)



Figure 8 : Zone de montage et stockage des pylônes et zone de pose de l'hélicoptère

A.2.4.4 Dépose des pistes et plateformes temporairement aménagées

Les opérations de dépose se dérouleront de la manière suivante :

- 1) Evacuation des matériaux apportés (cailloux – réutilisation éventuelle pour travaux sur la seconde ligne aérienne) et du film géotextile ;
- 2) **Régalage de la terre végétale** entreposée en andain à sa place initiale dans l'ordre des couches pédologiques ;
- 3) Décompactage du sol par griffage sur 15-20 cm si nécessaire.

A.2.4.5 Durées d'intervention

Bien que les travaux soient prévus pour s'échelonner sur plusieurs mois, ces derniers se dérouleront de manière très séquencée. Il est ainsi important de souligner la très faible durée d'intervention au droit de chaque future zone de travaux :

- Accès : ½ journée d'intervention sur chaque support à l'aide d'un camion et d'une pelle mécanique ;
- Excavation et coffrage de la nouvelle fondation : ½ journée à l'aide d'un camion et d'une pelle mécanique ;
- Coulage de la nouvelle fondation : ½ journée à l'aide d'une toupie béton.

Les travaux de réhabilitation de ces deux lignes aériennes vont se dérouler entre mi-août 2022 (démarrage pour ligne CML 2) et fin-février 2023.

B. LES ESPECES VISEES PAR LA DEMANDE

B.1 LES INVENTAIRES NATURALISTES

Vis-à-vis de la faune, aucune espèce protégée et son habitat n'est impactée par le projet retenu.

Vis-à-vis de la flore, seul le Lotier hispide est en partie impacté de manière avérée par le projet retenu. Le Lotier grêle quant à lui sera également potentiellement impacté au regard des travaux envisagés.

B.1.1 Expertises écologiques des futures zones de travaux

Dans le cadre de chaque notice environnementale établie par RTE avant tous travaux envisagés sur une ligne aérienne, une première série de prospections naturalistes a été réalisée au droit de chaque pylône concerné par les travaux par un expert faune et un expert flore. Cette dernière a permis de mettre en exergue, **au regard de l'occupation du sol, de la bibliographie connue dans le secteur et des milieux en présence, certains enjeux d'ores et déjà avérés et d'autres potentiels**

Considérant les enjeux potentiels identifiés, des inventaires complémentaires ont été engagés en période favorable d'observation de la faune et de la flore de manière à préciser les enjeux avérés présents au droit de chaque zone d'étude. Ils ont été proportionnés à la nature des travaux envisagés.

Les prospections ont été réalisées par des salariés permanents du GERA : Gérald DUPUY (réfèrent faune), Louise JULLIEN (chargée d'études faune) et Laura POINSOTTE (chargée d'études flore-habitats-zones humides). L'ensemble de ces inventaires a permis d'identifier les enjeux naturalistes (faune, flore, habitats, zones humides selon le critère botanique) concernés par les futures zones de travaux.

Thème/Période	2021			
	Mars	Avril	Mai	Juin
Faune	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Flore	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Habitats-zones humides botaniques	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15

Nota : les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux dates exactes de prospection

Les deux notices environnementales établies sont intégralement jointes en annexe de ce document. Ces deux documents rendent compte de l'intégralité des sensibilités naturalistes identifiées au droit de chaque future zone de travaux. Considérant le nombre important de pylônes concernés, les paragraphes ci-dessous ne font qu'une synthèse des habitats naturels, espèces et habitats d'espèces identifiés et enjeux associés.

B.1.2 Enjeux habitats-zones humides

Les investigations écologiques réalisées au droit de chaque future zone de travaux ont révélé la présence d'un enjeu faible relatif aux habitats naturels. Les habitats observés sont globalement très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals : pelouses acidiphiles colonisées par la Fougère aigle, pinèdes sur lande mésophile à Fougère aigle, pinèdes sur fourrés d'ajoncs, ... Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été observé.

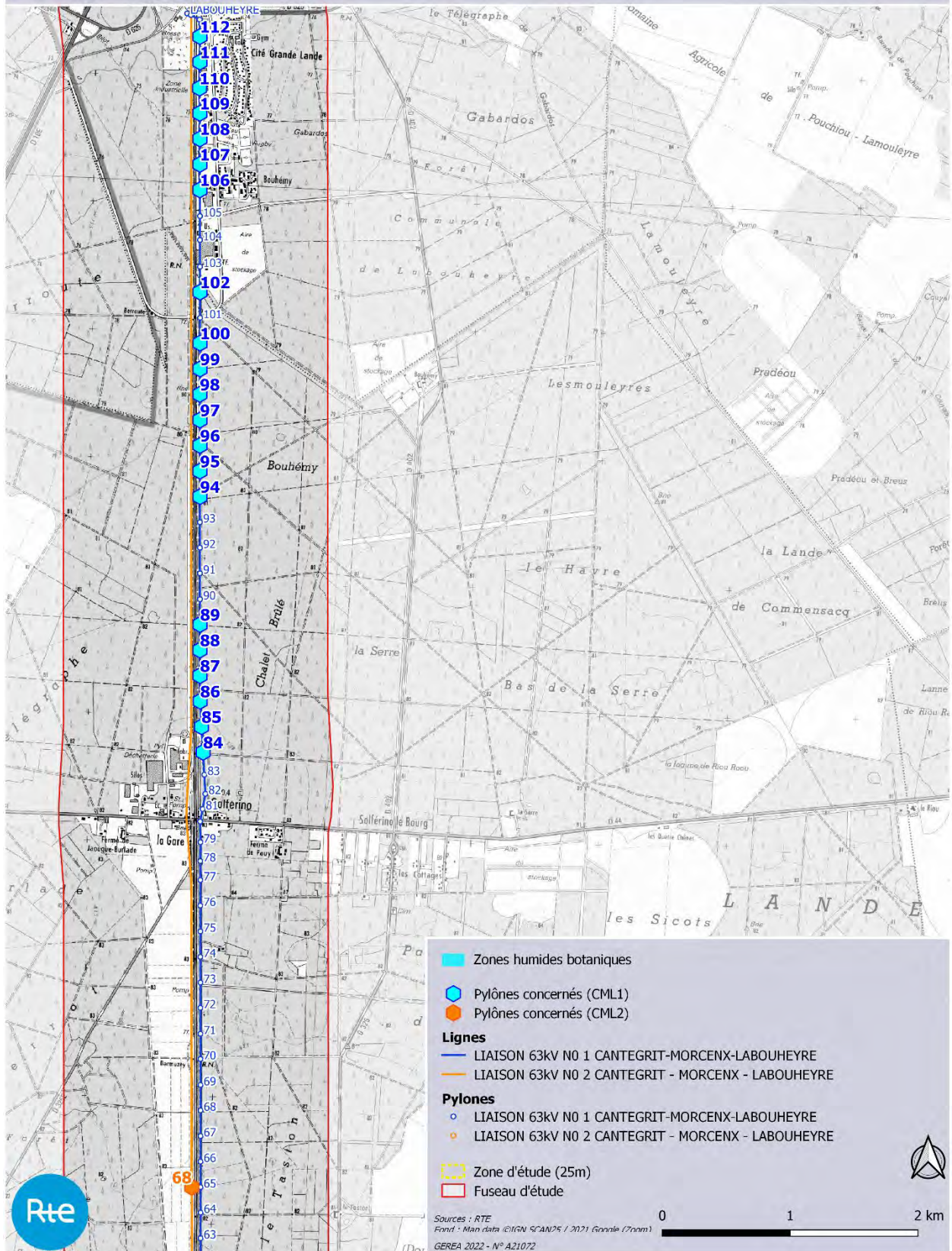
Ponctuellement, d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît que certaines unités de végétation identifiées sont caractéristiques de zone humide car la Molinie

bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% (jusqu'à 90%) du sol : la lande fraîche à humide à Molinie bleue. D'autres habitats caractéristiques de zones humides selon le critère botanique ont été observés au niveau des fossés, tels qu'une communauté amphibie de renoncules et de joncs (CB 22.31).

Pylônes concernés par des zones humides proches	
CML1	84 à 89, 94 à 100, 101, 102, 106 à 112
CML2	41 à 45, 68

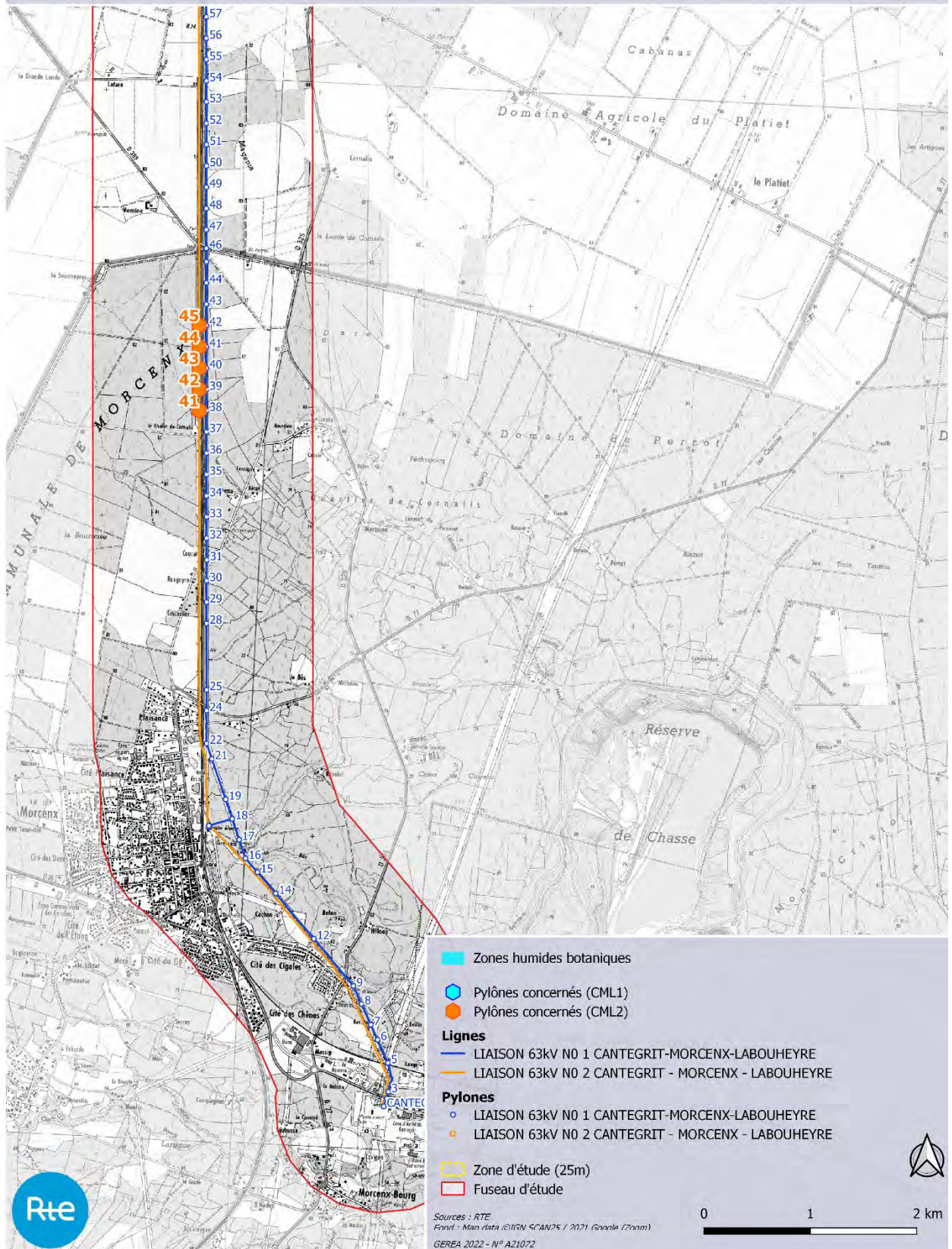
Au regard de la sensibilité écologique des zones humides identifiées, l'évitement de ces dernières a été privilégié, que ce soit par l'intermédiaire d'une adaptation des pistes d'accès envisagées ou d'une mise en défens de ces habitats dès lors qu'ils se positionnent à proximité immédiate des futures zones d'intervention.

Zones humides botaniques concernées

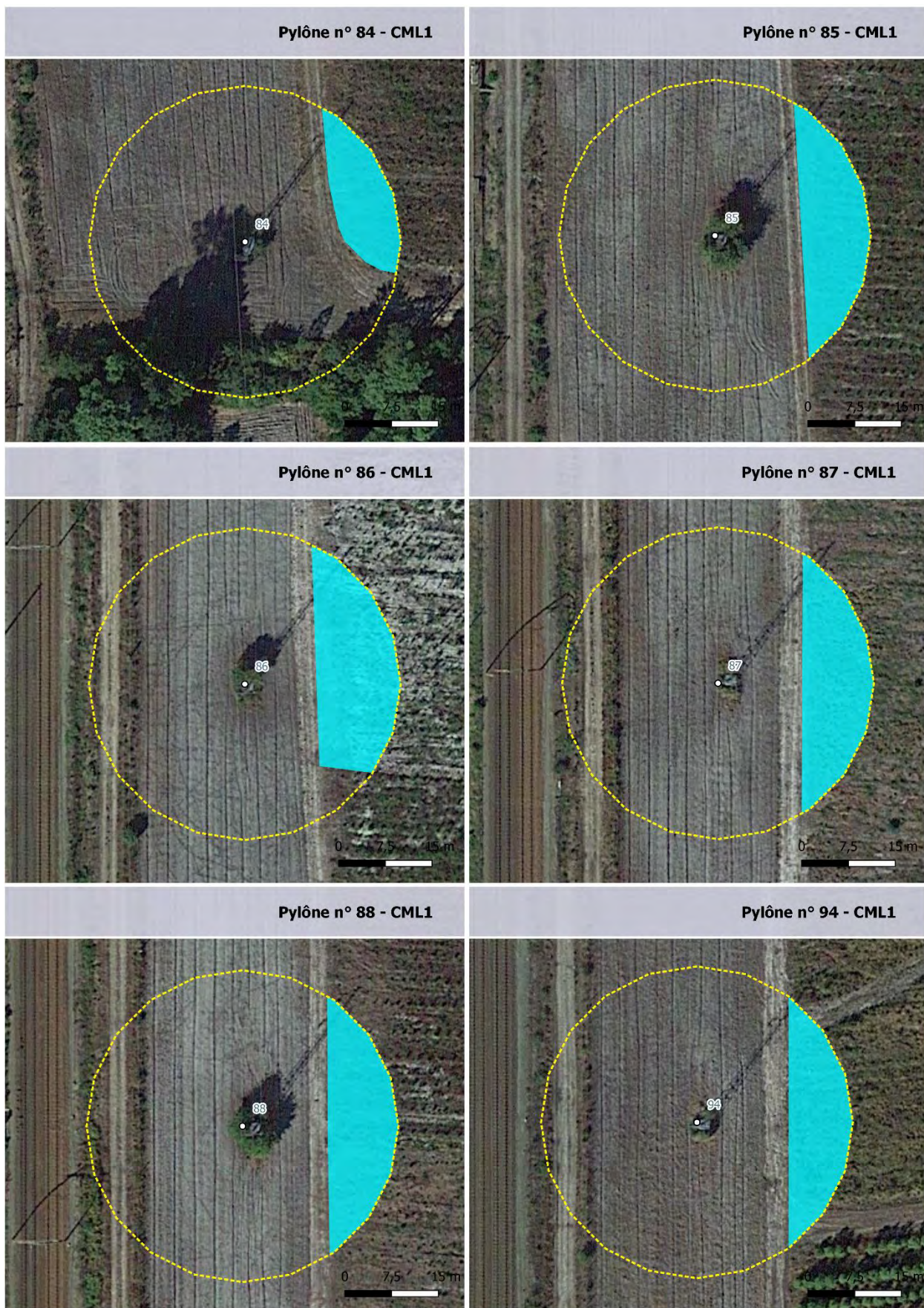


Carte 8 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux (planche nord)

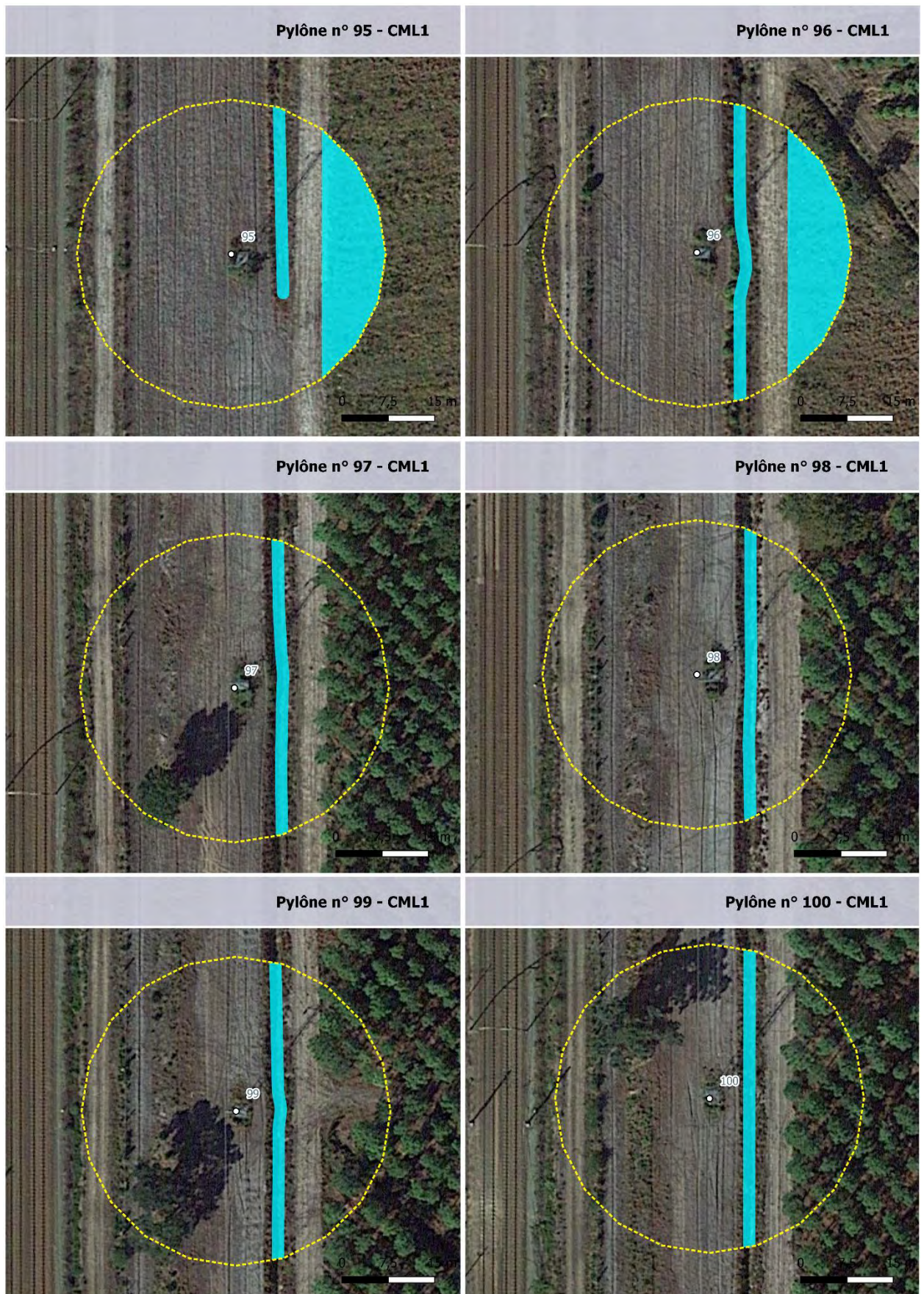
Zones humides botaniques concernées



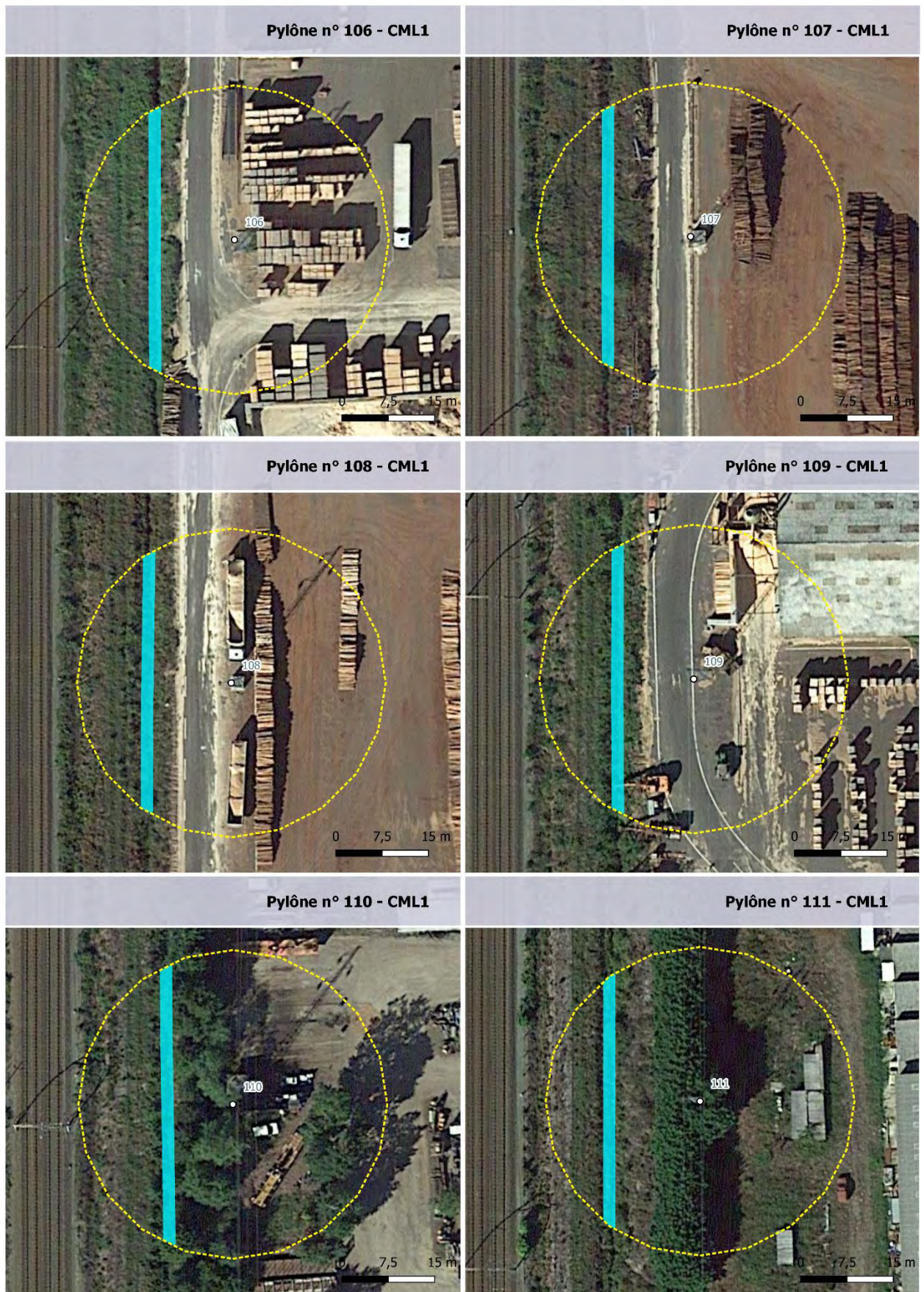
Carte 9 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux (planche sud)



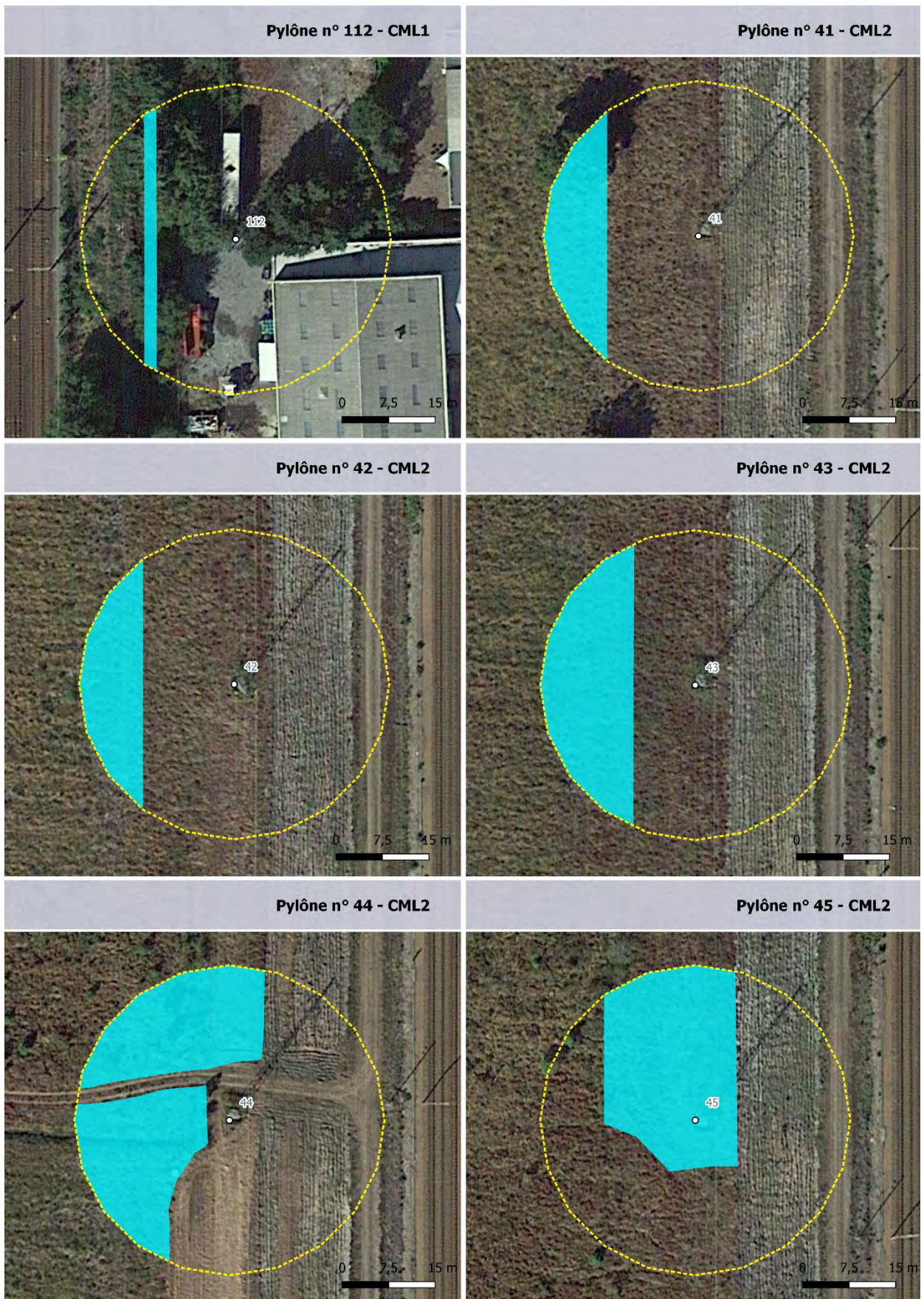
Carte 10 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°1



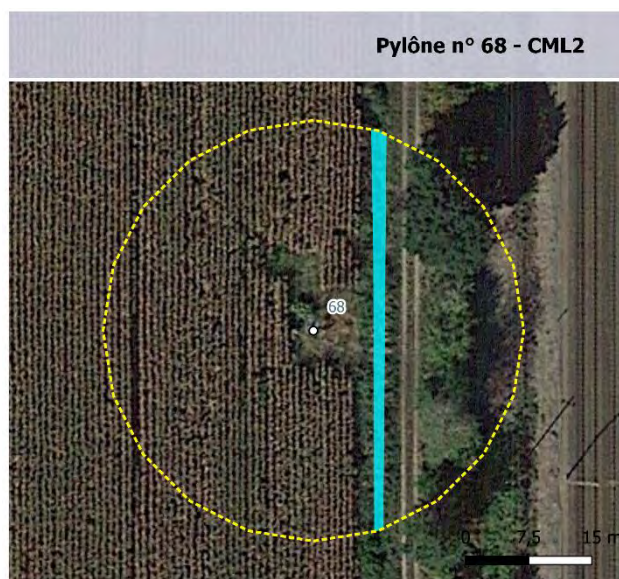
Carte 11 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°2



Carte 12 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°3



Carte 13 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°4



Carte 14 : Zones humides délimitées à proximité des futures zones de travaux – Zoom n°5

B.1.3 Enjeux flore patrimoniale

Les inventaires naturalistes réalisés au droit des futures zones de travaux ont révélé la présence de 3 espèces végétales protégées au niveau des lignes aériennes CML 1 et 2 et leurs servitudes :

- Le Lotier hispide (*Lotus hispidus*), espèce végétale protégée en Aquitaine présentant un intérêt faible de préservation (commune dans la région) néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Cette espèce a été observée en très grande abondance au droit de la **servitude en raison de modalités d'entretien pratiquées en lien avec la gestion du risque incendie** très favorables à cette espèce ;
- Le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*), espèce végétale protégée en Aquitaine présentant un intérêt faible de préservation (commune dans la région) néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite ;
- La Romulée bulbocodium (*Romulea bulbocodium*), espèce végétale protégée et « quasi-menacée » **sur la liste rouge d'Aquitaine, présentant un enjeu fort de préservation.**

Une quatrième espèce protégée a également été recensée uniquement au niveau de la ligne CML2 :

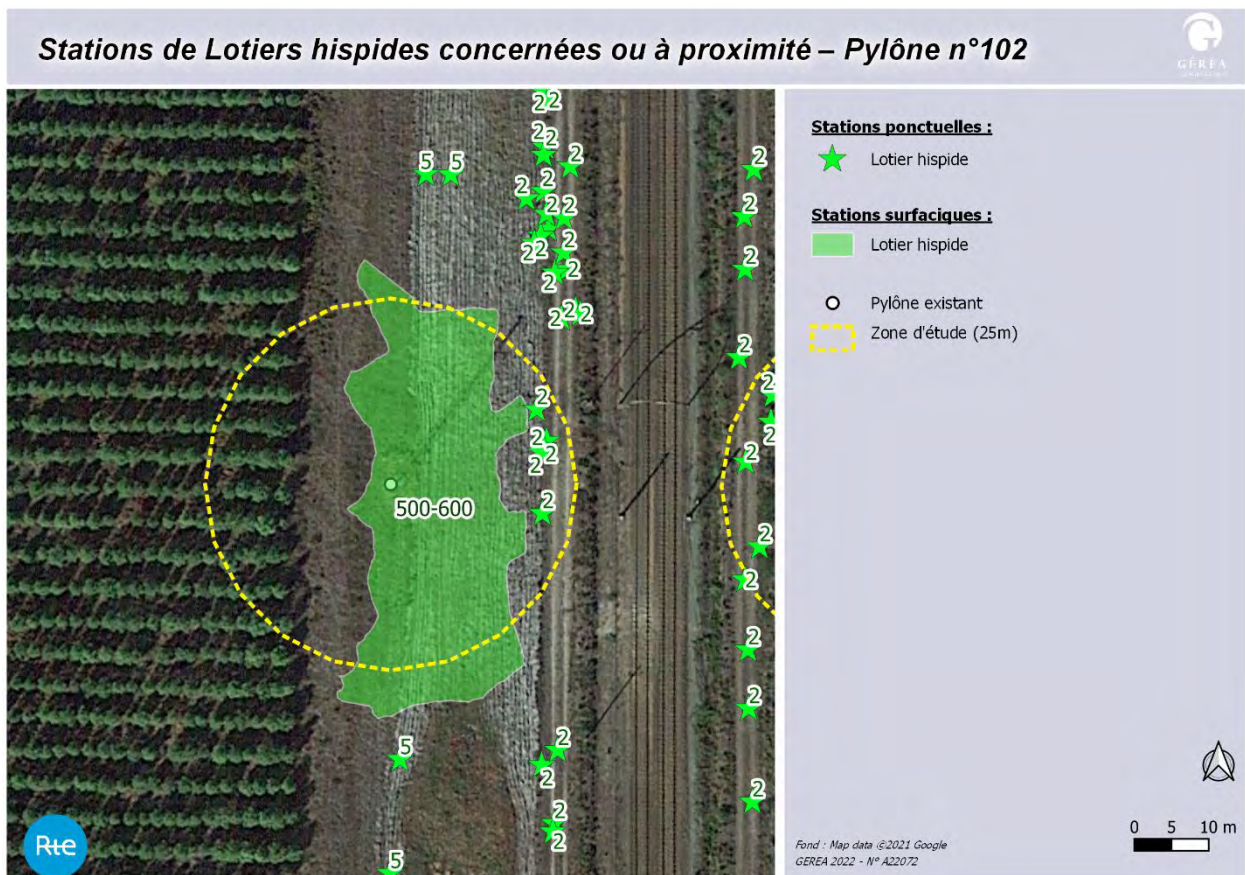
- L'Arnoséris naine (*Arnosëris minima*), espèce végétale protégée et « vulnérable » sur la liste rouge **d'Aquitaine, présentant un enjeu fort de préservation.**

Pylônes concernés par des espèces floristiques protégées			
Lotier hispide	Lotier grêle	Romulée bulbocodium	Arnoséris naine
<u>CML1 :</u> 75 à 79, 81, 96, 101, 102 Plus largement, toute la piste d'accès longeant la voie ferrée existante	<u>CML1 :</u> 79 <u>CML2 :</u> 73	<u>CML1 :</u> 99 (le long de la piste existante) <u>CML2 :</u> 100 Plus largement, toute la piste d'accès longeant la voie ferrée existante	<u>CML2 :</u> Servitude entre pylônes 99 et 100
<u>CML2 :</u> 38, 39, 41, 44, 46, 47, 66, 67 à 72, 74 à 76, 80, 100 à 102, 104 à 106, 111, 112, 114, 115 Plus largement, toute la piste d'accès longeant la voie ferrée existante			

L'application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser tout au long des études pré-travaux a conduit à la mise en place de diverses mesures afin de limiter au maximum les incidences sur la flore, notamment patrimoniale (cf. § C Impacts et mesures associées au projet) :

- balisage et mise en défens des stations de Romulée bulbocodium et Arnoséris naine identifiées ;
- **adaptation des chemins d'accès envisagés au regard des stations de Lotier hispide ;**
- tri des terres avec séparation de la terre végétale et remise en état des sols post-travaux ; ...

Néanmoins, au regard de l'implantation de certaines stations de Lotiers (notamment hispide) qui encerclent littéralement les pylônes de chaque ligne aérienne, les mesures qui seront mises en place ne permettent pas d'éviter totalement les incidences sur ces espèces communes mais protégées.



Carte 15 : Des supports littéralement entourés de Lotier hispide et une omniprésence tout le long des pistes longeant la voie ferrée



Lotus hispidus (à gauche) et Romulea bulbocodium (à droite) observés à proximité de la ligne aérienne



Arnoseris minima observé au niveau de la servitude

B.1.4 Enjeux flore exotique envahissante

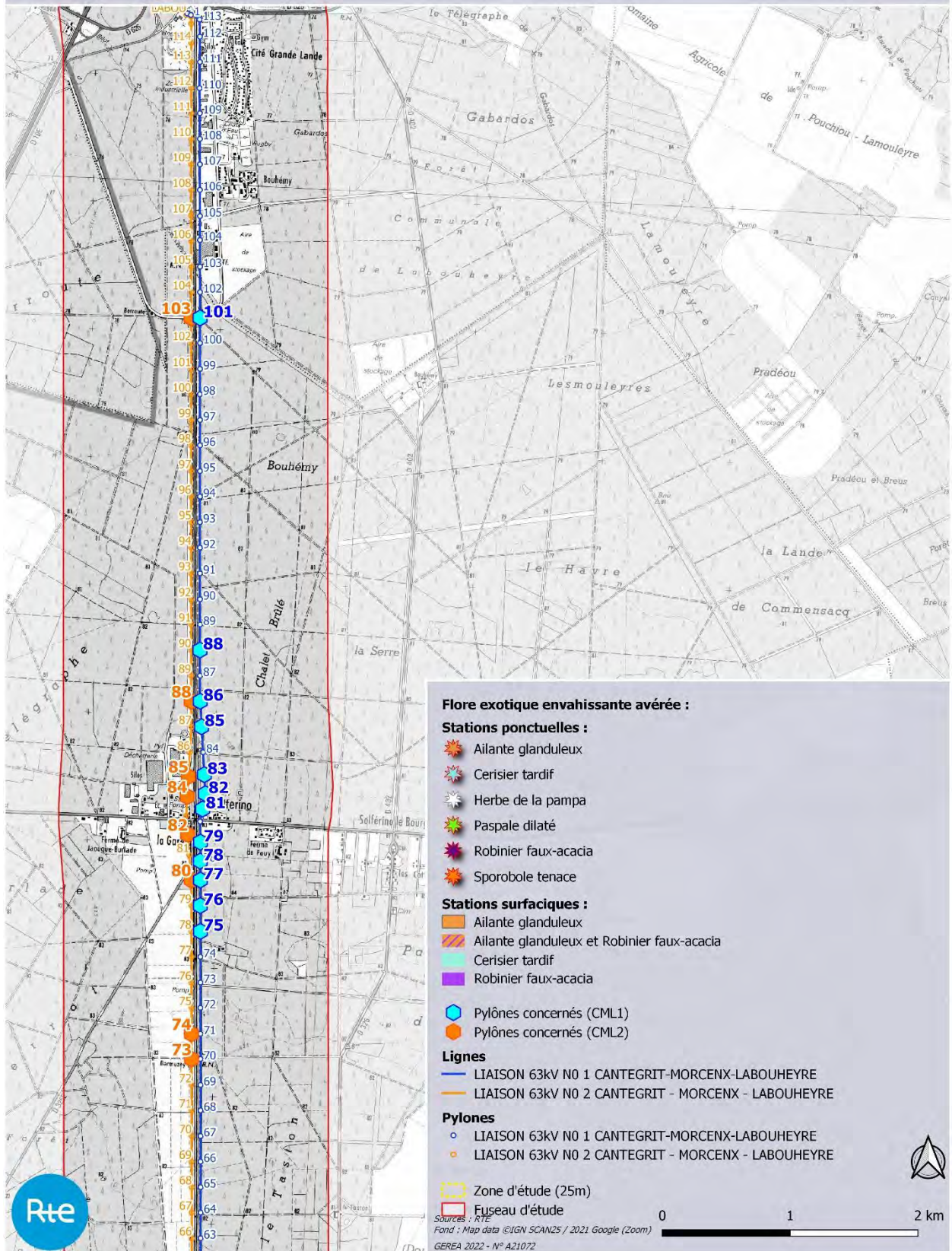
En matière de plantes exotiques envahissantes (PEE), 6 PEE avérées ont été recensées au niveau des lignes aériennes CML 1 & 2 et leurs servitudes :

- 3 espèces ont été contactées très ponctuellement :
 - L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*, pied isolé observé dans un jardin) ;
 - Le Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*, une station isolée en bord de chemin) ;
 - Le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*, 4 stations isolées en bord de chemin)
- **3 autres espèces s'avèrent beaucoup plus** abondantes et seront véritablement concernées par les travaux envisagés :
 - L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) ;
 - Le Cerisier tardif (*Prunus serotina*) ;
 - Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Supports immédiatement concernés par des PEE et directement concernés par les futures zones de travaux

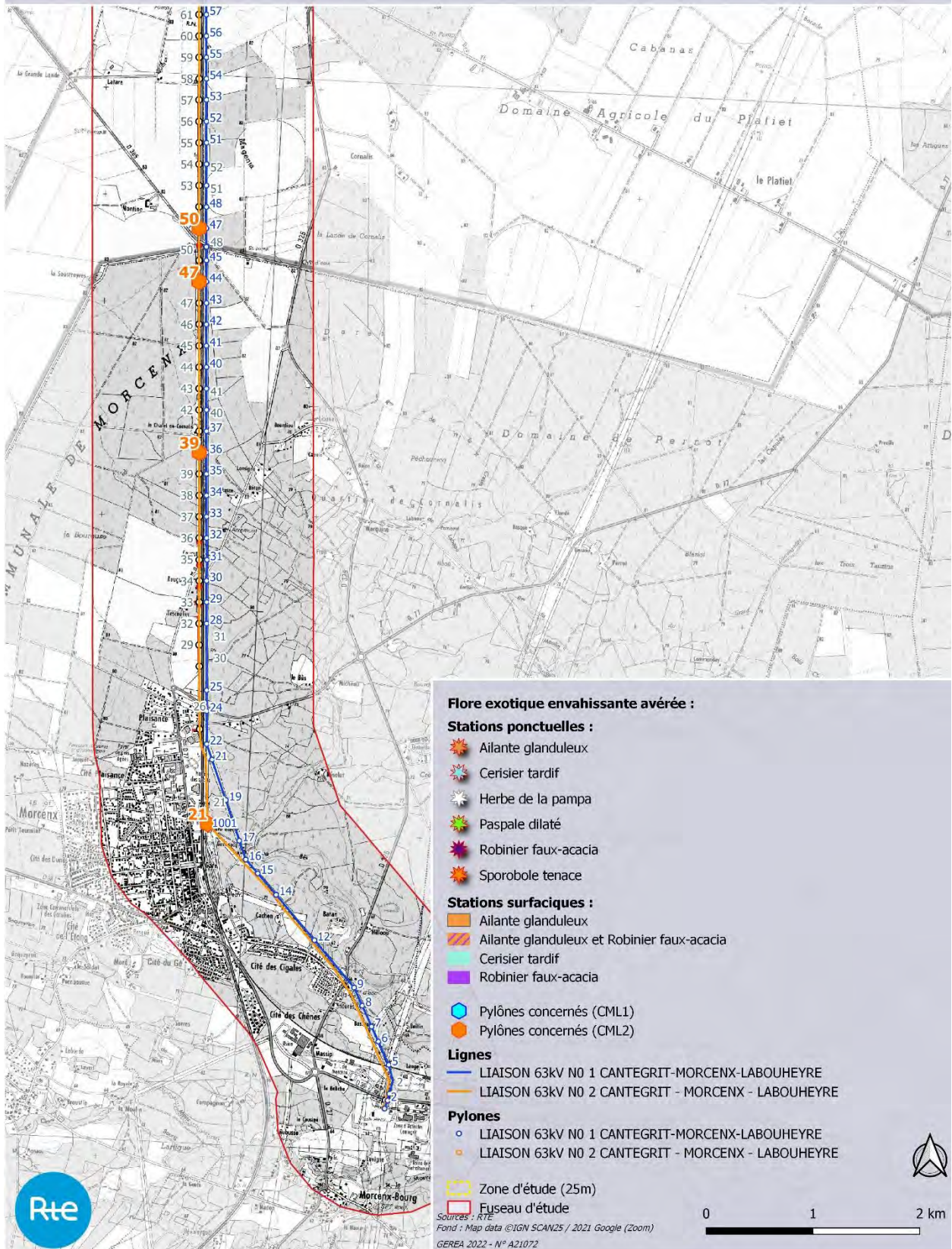
CML1	Cerisier tardif : 75 à 79, 85, 86 et 88 Robinier faux-acacia : 78, 79
CML2	Cerisier tardif : 82, 84, 88 et 103 Robinier faux-acacia : 63, 73 et 80 Ailante glanduleux : 21

Flore exotique envahissante avérée concernée

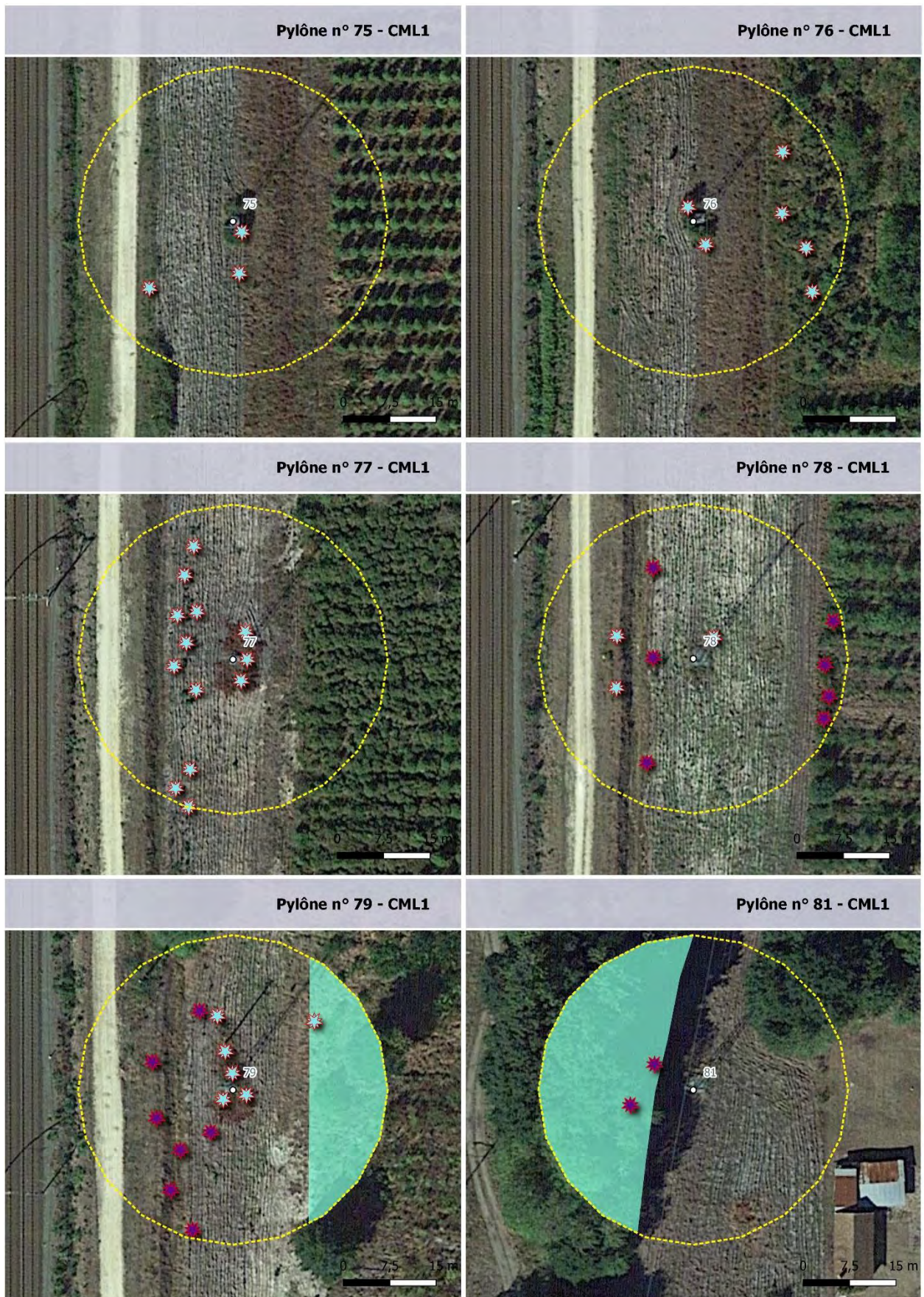


Carte 16 : Flore exotique envahissante

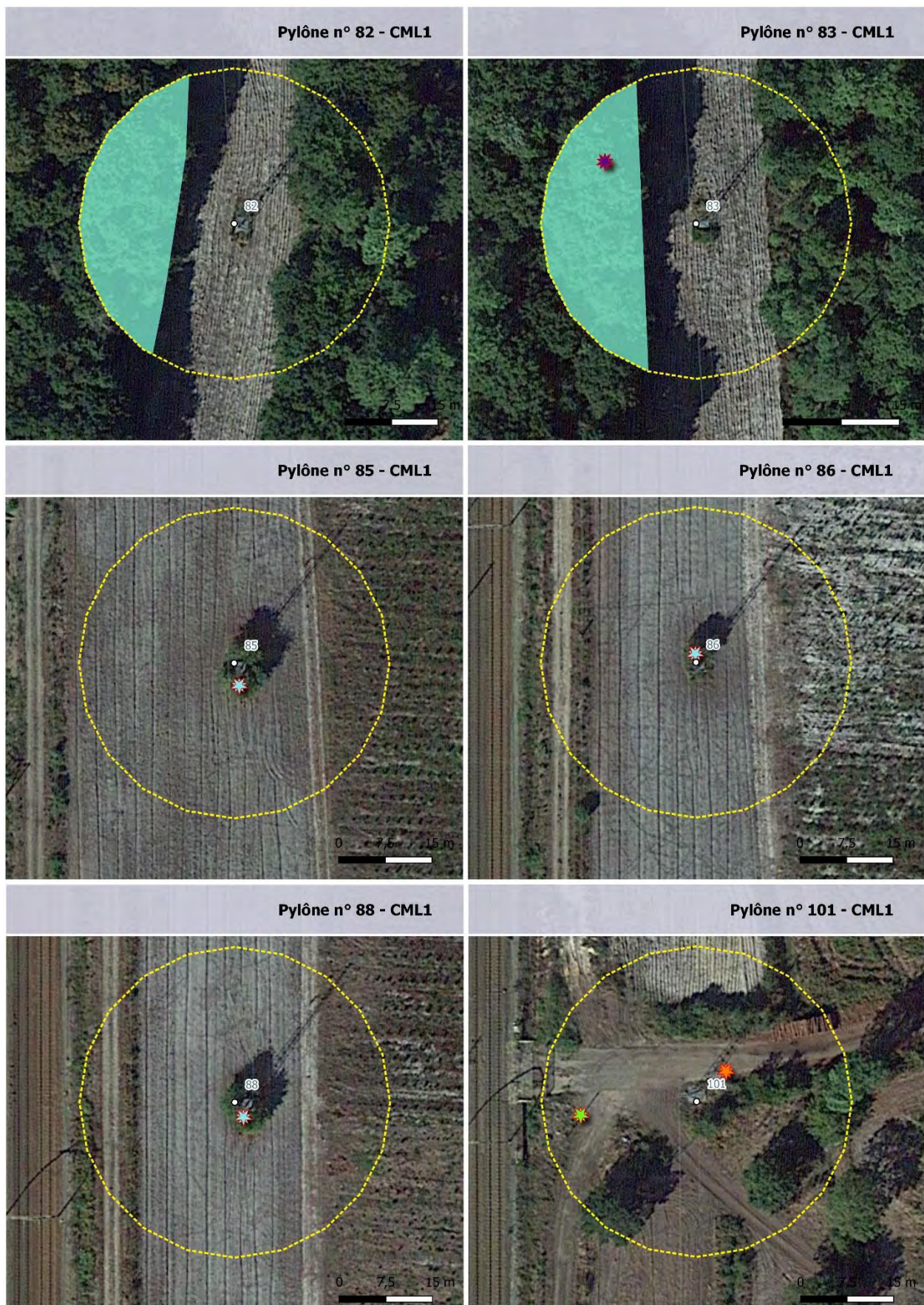
Flore exotique envahissante avérée concernée



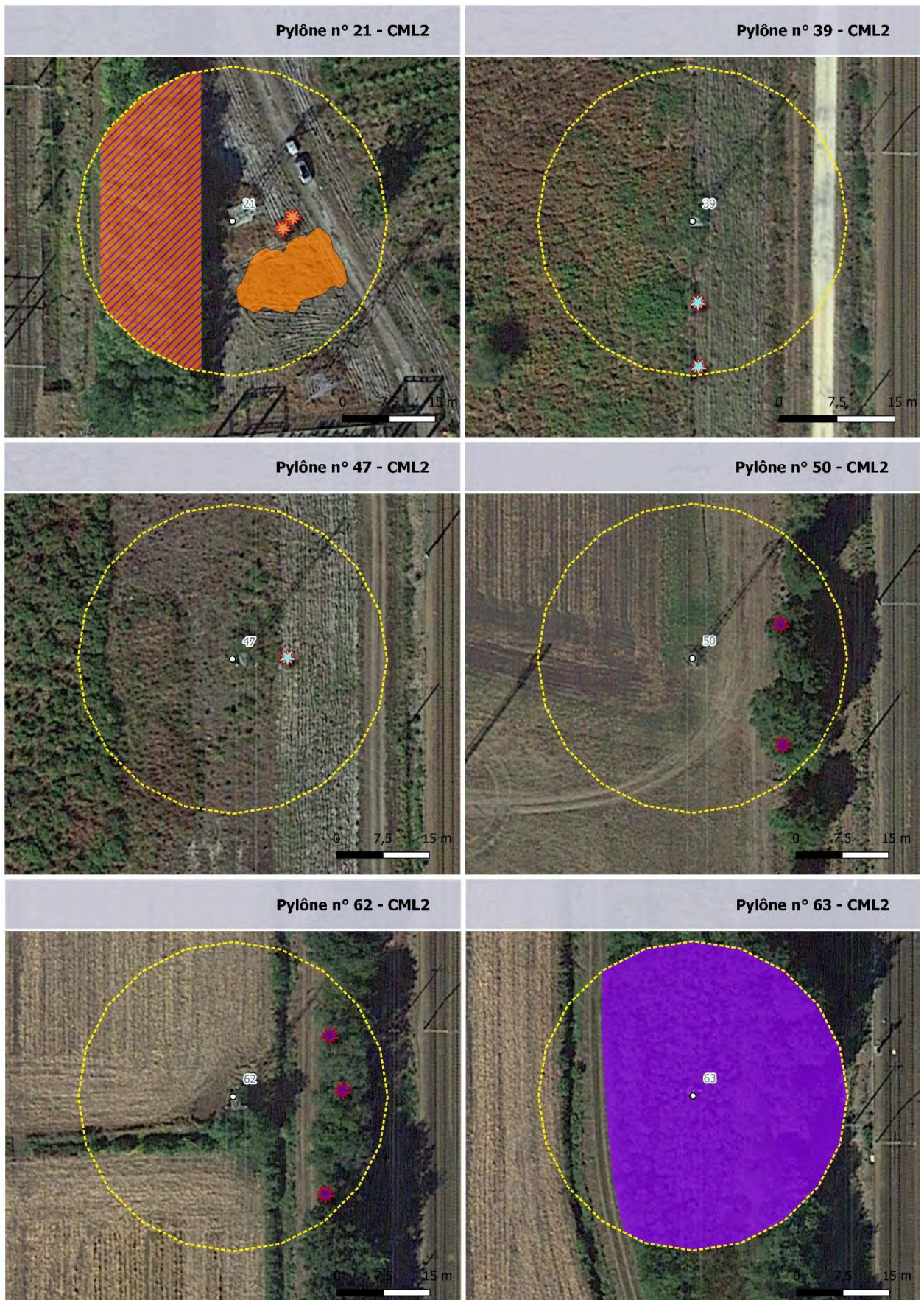
Carte 17 : Flore exotique envahissante – Extrémité sud du fuseau



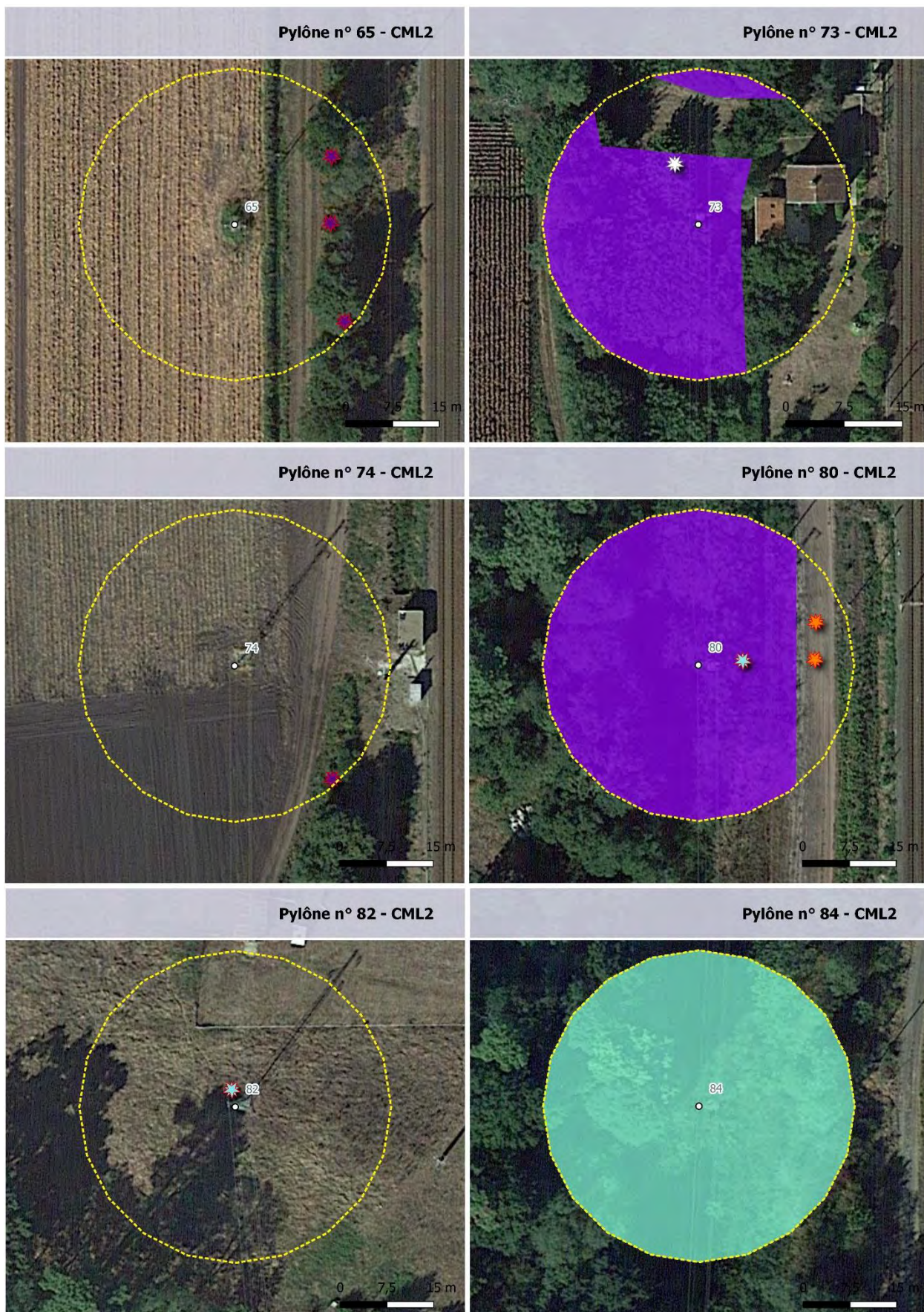
Carte 18 : Flore exotique envahissante – Zoom n°1



Carte 19 : Flore exotique envahissante – Zoom n°2



Carte 20 : Flore exotique envahissante – Zoom n°3



Carte 21 : Flore exotique envahissante – Zoom n°4



Carte 22 : Flore exotique envahissante – Zoom n°5

B.1.5 Enjeux faune

Les lignes aériennes, de par la présence importante de milieux naturels, en particulier de massifs forestiers présente de bonnes potentialités d'accueil pour une large faune d'intérêt patrimonial.

Ponctuellement, la présence du Lapin de garenne, mammifère non protégé mais largement en déclin a été détectée par l'intermédiaire d'indices de présence. Les garennes étant positionnées en dehors de la **servitude, les travaux n'impacteront pas ces dernières**. A noter également, de manière tout aussi ponctuelle, des gîtes potentiels (dans des arbres) à chauves-souris observés en limite de la servitude. Dans la **mesure où les travaux envisagés ne requièrent la coupe d'aucun arbre, ces derniers ne seront** aucunement concernés par les travaux projetés. Les chauves-souris **bénéficient d'une protection intégrale**. Il s'agit d'un taxon largement menacé en France et en Europe.

En matière d'avifaune, de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial affiliées au cortège indicateur de milieux landicoles ont été observées, leur reproduction est fortement suspectée que ce soit au niveau de la servitude ou des milieux limitrophes : Alouette lulu, Fauvette pitchou, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse,

Pipit rousseline ou encore Pouillot fitis. Le caractère très entretenu de la servitude en lien avec les pratiques de gestion mises en place par les groupements forestiers proches en raison de la gestion **du risque incendie limite toutefois très fortement l'attrait que cette dernière pourrait constituer pour l'avifaune landicole**. On note également la présence avérée ou potentielle d'espèces protégées, rares et menacées utilisant les arbres et arbrisseaux pour leur reproduction : **le Serin cini et le Verdier d'Europe**. Enfin, les grandes zones de cultures constituent très probablement **des sites d'hivernages très importants** pour les Grues cendrées.

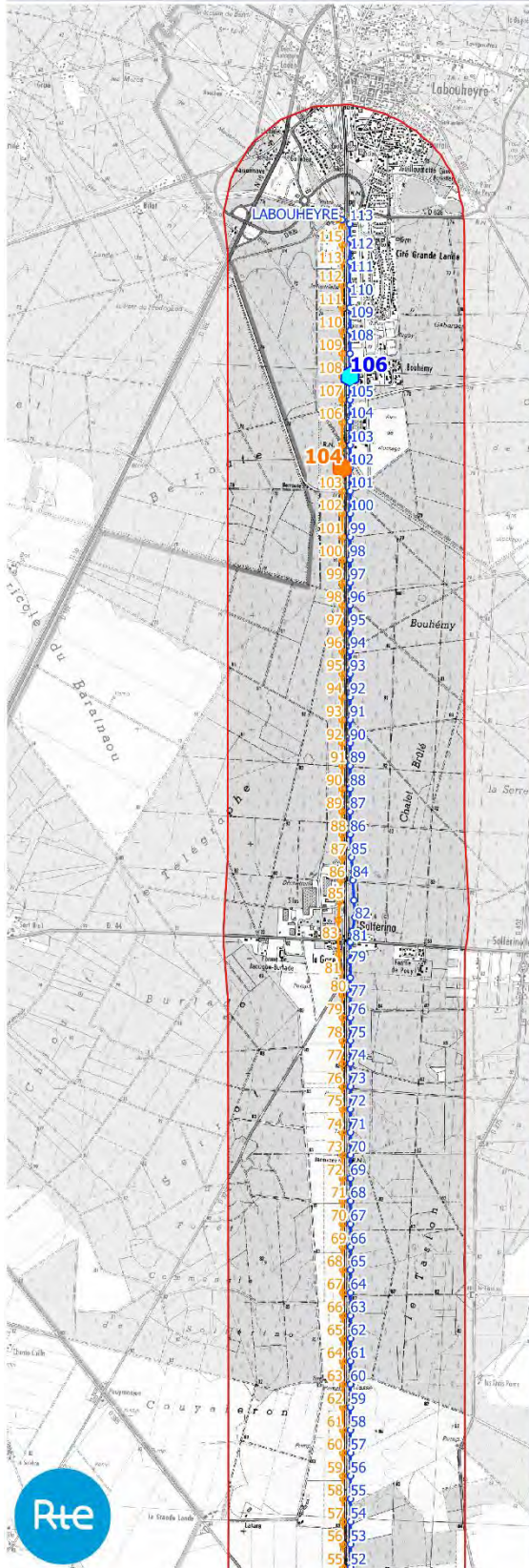
Les inventaires faunistiques réalisés ont également révélé la présence de deux reptiles bénéficiant d'une protection intégrale mais très communs en France et en région, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune. **De même, deux espèces d'amphibiens ont ponctuellement été observées** : la Rainette méridionale et la Grenouille agile.

On note par ailleurs la présence d'un papillon d'intérêt majeur de préservation : le Fadet des laïches. Le Cuivré flamboyant, espace « quasi-menacée » sur la liste rouge Aquitaine bien que non protégée, a également été observé.

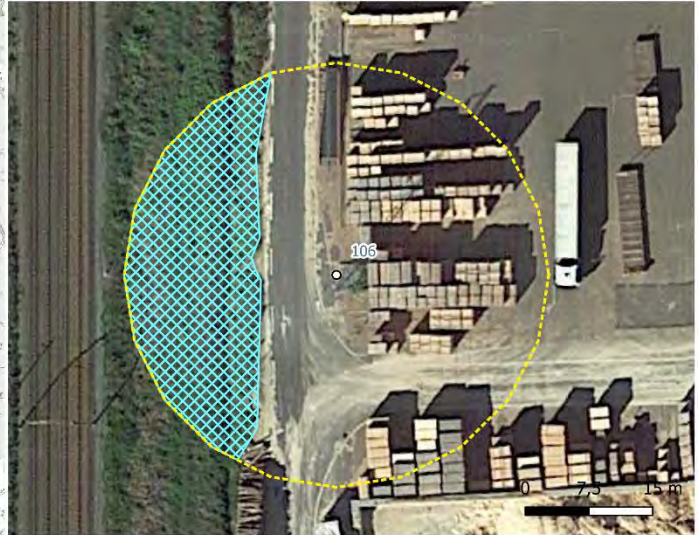
Pylônes concernés par des habitats d'espèces d'intérêt patrimonial			
Amphibiens	Avifaune	Reptiles	Papillons
<u>CML1</u> : 106	<u>CML1</u> : 75 à 78, 81 à 97, 99 à 102, 110 à 112	<u>CML1</u> : 75 à 101, 110 à 112	
<u>CML2</u> : 102, 104	<u>CML2</u> : 21, 26, 29, 32, 33, 35 à 48, 50 à 73, 80, 83 à 85, 88 à 92, 94 à 97, 99, 102 à 107, 109, 111, 113, 115	<u>CML2</u> : 2, 21, 26, 29 à 33, 35 à 39, 41 à 48, 50 à 82, 85, 87 à 115	<u>CML2</u> : 41 à 45

En raison de la sensibilité écologique identifiée au droit des futures zones de travaux, liée en particulier à **l'avifaune, la période d'intervention des travaux prendra en compte le cycle biologique des oiseaux**. Considérant par ailleurs les mises en défens ponctuelles (habitats du Fadet des laïches par exemple), **l'emprise très limitée dans le temps et l'espace des travaux ainsi que la remise en état post-travaux, les incidences générées sur ces habitats d'espèces**, hors périodes sensibles, seront par conséquent faibles voire très faibles (cf. C Impacts et mesures associées au projet).

Habitats des amphibiens concernés



Pylône n° 106 - CML1

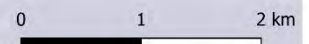


Pylône n° 104 - CML2



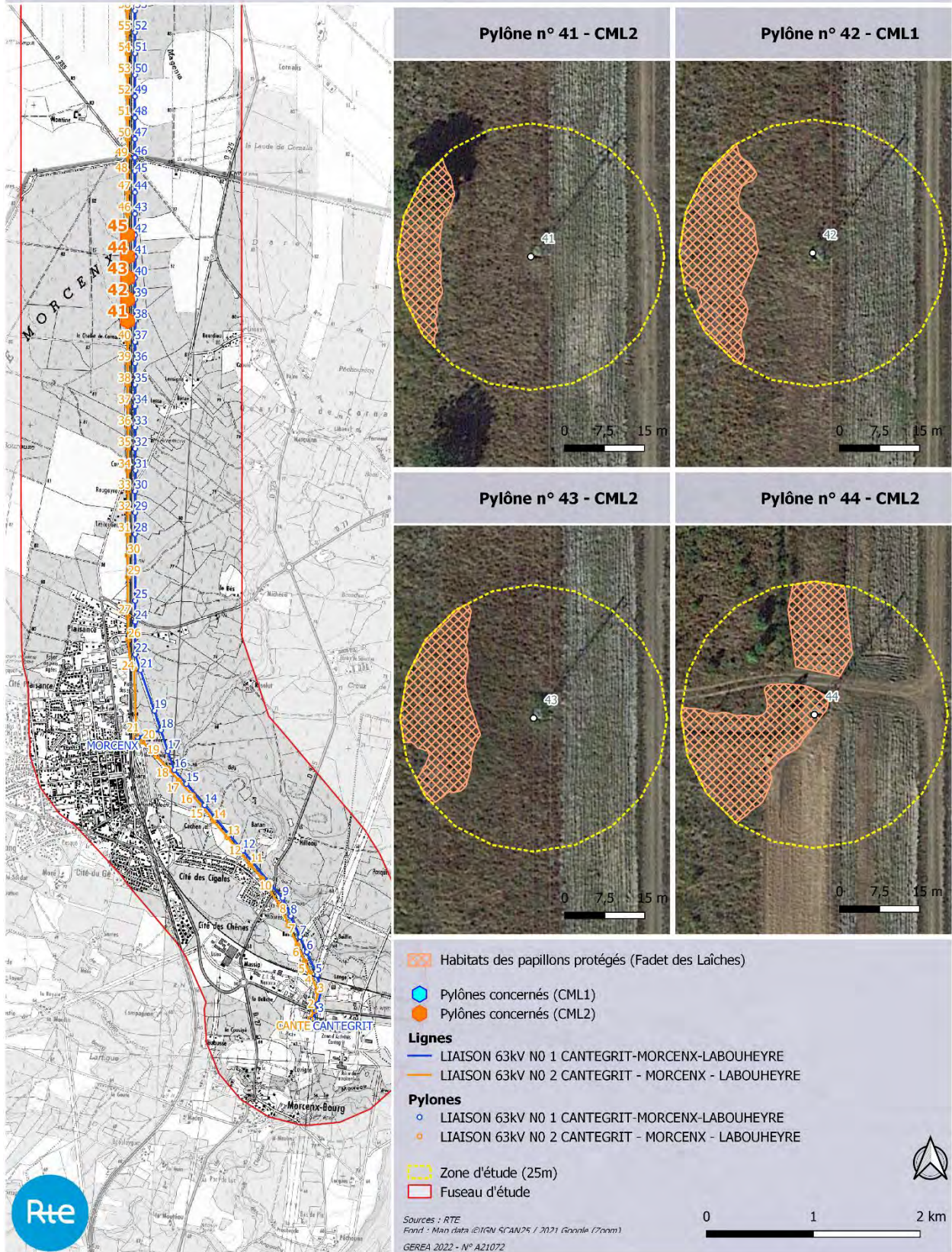
- Habitats potentiels des amphibiens protégés
- Pylônes concernés (CML1)
- Pylônes concernés (CML2)
- Lignes**
- LIAISON 63kV N0 1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUEHYRE
- LIAISON 63kV N0 2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUEHYRE
- Pylones**
- LIAISON 63kV N0 1 CANTEGRIT-MORCENX-LABOUEHYRE
- LIAISON 63kV N0 2 CANTEGRIT - MORCENX - LABOUEHYRE
- Zone d'étude (25m)
- Fuseau d'étude

Sources : RTE
 Fond : Map data ©IGN SCAN25 / 2021 Garantie (77mm)
 GEREÀ 2022 - N° A21072



Carte 23 : Habitats pour les amphibiens délimités.

Habitats du Fadet des Laïches concernés



Carte 24 : Habitats du Fadet des laïches délimitées à proximité des futures zones de travaux

B.1.6 L'environnement immédiat du projet : ce qu'il faut retenir

Après une première série de prospections naturalistes réalisée au droit de chaque pylône concerné par les travaux, et considérant les enjeux potentiels identifiés, des inventaires complémentaires ont été engagés en **période favorable d'observation de la faune et de la flore de manière à préciser les enjeux avérés présents au droit de chaque zone d'étude.**

Ces inventaires ont fait état d'un enjeu faible relatif aux habitats naturels (habitats très communs). Toutefois certaines unités de végétation identifiées sont caractéristiques de zone humide. **L'évitement de ces dernières** a été privilégié.

Concernant la flore, 4 espèces protégées ont été identifiées. **L'application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser permet d'éviter totalement les incidences** sur la Romulée bulbocodium et l'Arnoséris naine. **Néanmoins, au regard de l'implantation de certaines stations de** Lotiers (notamment hispide) qui encerclent littéralement les pylônes des lignes aériennes, les mesures qui seront mises en place ne permettent pas **d'éviter totalement les incidences sur ces espèces communes mais protégées. Un dossier de demande de** dérogation de déplacement de stations de lotiers est réalisé pour ces espèces annuelles.

Enfin, les lignes aériennes, de par la présence importante de milieux naturels, en particulier de massifs forestiers présentent **de bonnes potentialités d'accueil pour une large faune d'intérêt patrimonial** (avifaune et **reptiles principalement, ainsi qu'amphibiens et papillons**). Les mesures prises (**période d'intervention des** travaux prenant en compte le cycle biologique des oiseaux, mises en défens ponctuelles) permettent toutefois de conclure que les incidences générées sur ces espèces et leurs habitats, hors périodes sensibles, seront très faibles, voire négligeables.

L'ensemble des mesures prises sont détaillées dans le chapitre dédié.

B.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE : ARTICLES L. 411-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'article L. 411-1 du Code de l'environnement indique notamment que sont interdits :

- « 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;
- 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ».

➤ Article L. 411-1

- Modifié par [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 \(V\)](#)

I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites ;

5° La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent.

➤ Article L. 411-2

- Modifié par [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 105 \(V\), art. 68 et art. 74](#)

I. – Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :

1° La liste limitative des habitats naturels, des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologique, y compris des types de cavités souterraines, ainsi protégés ;

2° La durée et les modalités de mise en œuvre des interdictions prises en application du I de l'article L. 411-1 ;

3° La partie du territoire sur laquelle elles s'appliquent, qui peut comprendre le domaine public maritime, les eaux intérieures la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental ;

4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;

A21072 – GERA – RTE Sud-Ouest : travaux sur les lignes aériennes Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2 (40)

Demande d'autorisation exceptionnelle de déplacement et destruction d'habitat d'espèces protégées

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;

e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

5° La réglementation de la recherche, de la poursuite et de l'approche, en vue de la prise de vues ou de son, et notamment de la chasse photographique des animaux de toutes espèces et les zones dans lesquelles s'applique cette réglementation, ainsi que des espèces protégées en dehors de ces zones ;

6° Les règles que doivent respecter les établissements autorisés à détenir ou élever hors du milieu naturel des spécimens d'espèces mentionnés au 1° ou au 2° du I de l'article L. 411-1 à des fins de conservation et de reproduction de ces espèces ;

7° Les mesures conservatoires propres à éviter l'altération, la dégradation ou la destruction des sites d'intérêt géologique mentionnés au 1° et la délivrance des autorisations exceptionnelles de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement.

II. – Un décret en Conseil d'Etat détermine également les conditions dans lesquelles, lorsque l'évolution des habitats d'une espèce protégée au titre de l'article L. 411-1 est de nature à compromettre le maintien dans un état de conservation favorable d'une population de cette espèce, l'autorité administrative peut :

1° Délimiter des zones où il est nécessaire de maintenir ou de restaurer ces habitats ;

2° Etablir, selon la procédure prévue à l'article L. 114-1 du code rural et de la pêche maritime, un programme d'actions visant à restaurer, à préserver, à gérer et à mettre en valeur de façon durable les zones définies au 1° du présent II ;

3° Décider, à l'expiration d'un délai qui peut être réduit compte tenu des résultats de la mise en œuvre du programme mentionné au 2° au regard des objectifs fixés, de rendre obligatoires certaines pratiques agricoles favorables à l'espèce considérée ou à ses habitats. Ces pratiques peuvent bénéficier d'aides lorsqu'elles induisent des surcoûts ou des pertes de revenus lors de leur mise en œuvre.

Les listes d'espèces protégées sont déterminées par des arrêtés ministériels. Selon les groupes taxonomiques, la liste des espèces protégées peut être relativement large. On voit ainsi que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) sont des espèces protégées au même titre que le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), bien plus rare... La majorité de l'avifaune est protégée vis-à-vis de la chasse, sans tenir compte de leur statut de rareté et de menace.

Les inventaires naturalistes de 2021 ont mis en évidence la présence de quatre espèces végétales protégées, ainsi que la présence potentielle ou avérée de plusieurs espèces faunistiques protégées. Les mesures mises en œuvre permettent d'avoir un impact résiduel uniquement pour deux espèces floristiques protégées mais communes et non menacées, avec par conséquent un enjeu faible de préservation : le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) inclus dans la demande de dérogation à titre conservatoire.

Une demande de **dérogation exceptionnelle de déplacement d'espèces** végétales protégées est donc réalisée **au titre de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement pour ces espèces. La mesure prévue pour ces espèces** consiste en un déplacement temporaire de la banque de graines de Lotiers des stations impactées en **présence d'un écologue, puis d'un suivi écologique sur 2 ans** des stations de Lotiers impactées par les travaux pour vérifier la reprise de chaque espèce sur chaque site **d'intervention**.

B.3 DESCRIPTION DU LOTIER HISPIDE ET DU LOTIER GRELE, ESPECES VEGETALES PROTEGEES CONCERNEES PAR LA DEMANDE

B.3.1 Caractères morphologiques et biologiques

Annuel, le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) est une espèce de taille relativement petite (10 à 50 cm), couchée ou ascendante. Il fleurit surtout de mai à juillet et ses longs fruits étroits sont caractéristiques.

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) est une ancienne sous-espèce du précédent (Lotier grêle) et est **élevé au rang d'espèce depuis 2013. Il s'agit également d'une espèce** annuelle et de petite taille.

Ce Lotier velu (hispide), se distingue surtout par ses fruits courts et ventrus. Il fleurit de mai à juillet et présente de petites fleurs jaunes de 7-8 mm de long **verdissant par la dessiccation (d'après les informations** fournies par le site <https://www.tela-botanica.org/>).

Les deux lotiers protégés (*L. hispidus* et *L. angustissimus*) **sont très proches d'aspect, des Fabacées (ex** Légumineuses) aux fleurs jaunes inférieures à 1 cm de long. Elles se distinguent surtout quand elles sont en fruits (le Lotier grêle peut être glabre ou velu, le Lotier hispide toujours velu).

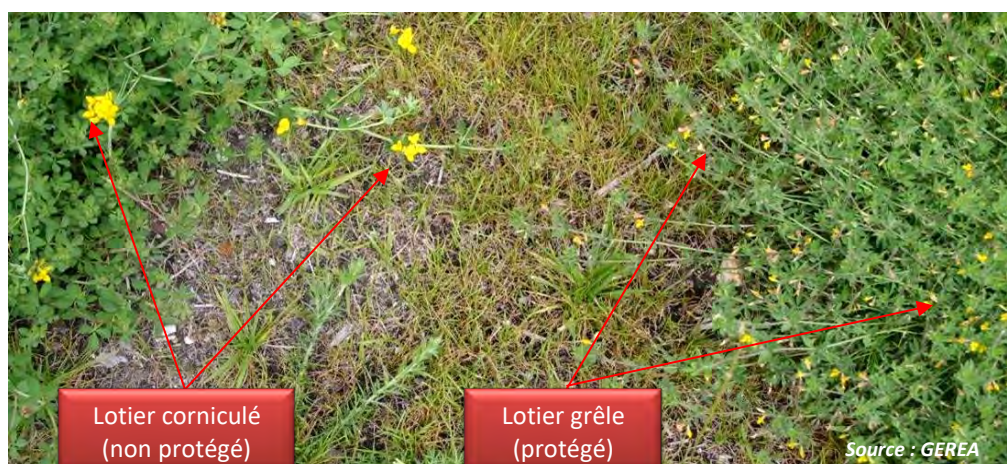
	Lotier grêle	Lotier hispide
Fruits	Longs (1,5-3 cm de long) et très étroits	Assez court (0,8-1,5 cm de long) et relativement épais





Ces deux lotiers protégés peuvent être confondus avec un autre lotier très commun et non protégé, le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Les différences principales sont les suivantes :

Lotier grêle / Lotier hispide (protégés)	Lotier corniculé (non protégé)
Fleurs \leq 1 cm de long	Fleurs $>$ 1 cm de long
Fleurs par 1 ou 2 pour le Lotier grêle, par 2 à 4 pour le lotier hispide	Fleurs par 3 à 6

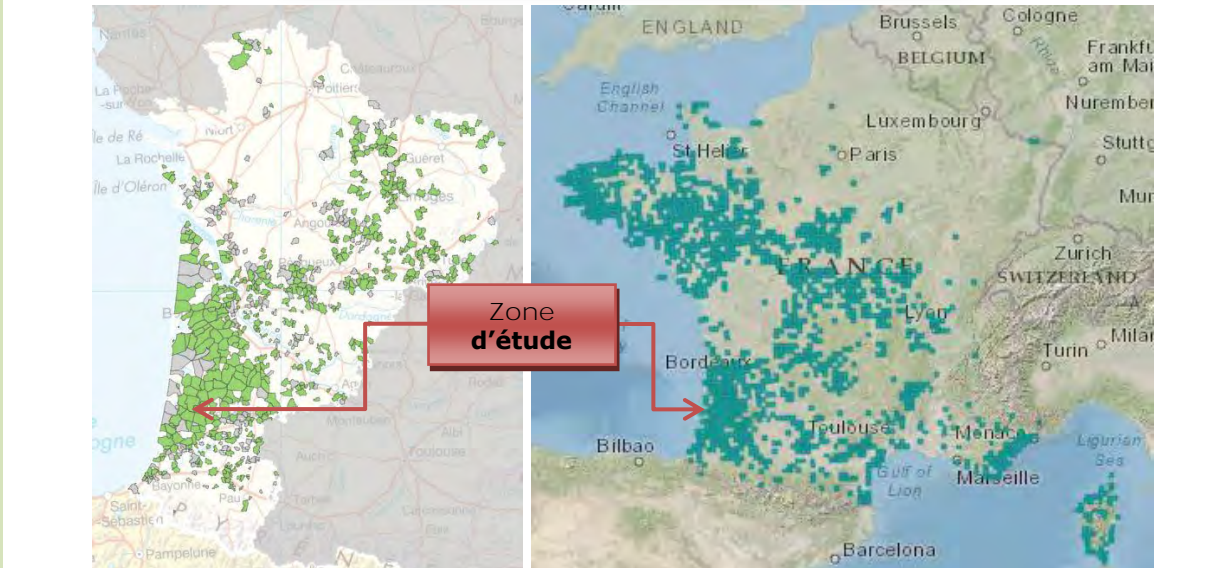


Présence conjointe du Lotier corniculé et du Lotier grêle sur un site, le premier ayant des fleurs bien plus grandes.

Le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*)

PROTECTION AQUITAINE

Assez commun en Aquitaine et au sud d'une ligne Caen-Lyon-Toulon.
Plusieurs milliers de pieds retrouvés dans des pelouses sableuses au sein du couloir d'étude.



Lotier grêle, répartitions régionale et nationale connues
(sources : <https://obv-na.fr> et <https://inpn.mnhn.fr/>, au 05/01/2022).

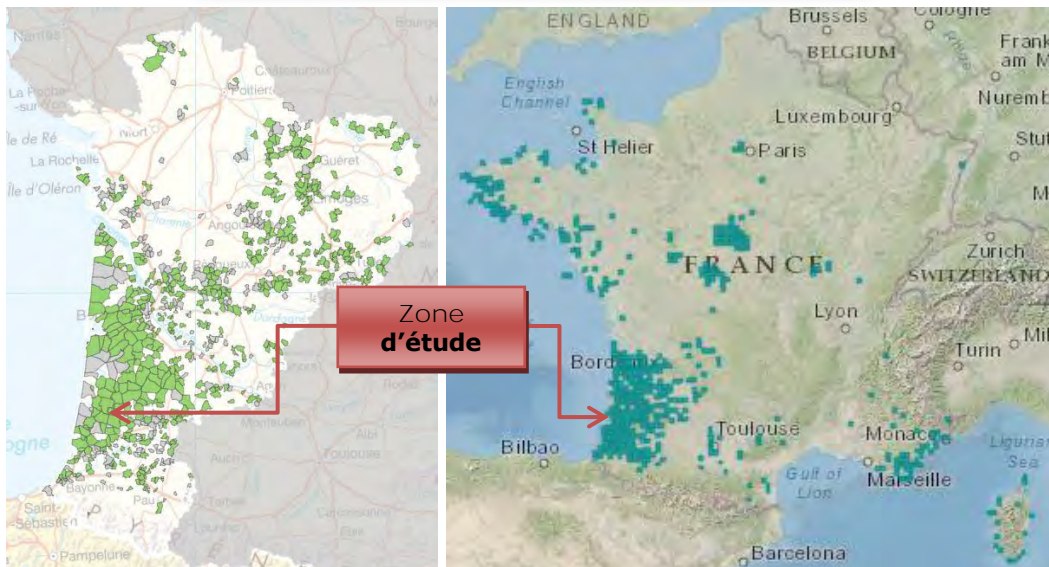
Annuel et de petite taille, le Lotier grêle est généralement retrouvé dans les champs sablonneux et pelouses siliceuses en France, dans des conditions relativement fraîches. Il fréquente aussi des milieux plus anthropiques (friches, remblais, ...). Assez discret, sa répartition est de mieux en mieux connue en France, notamment dans le Sud-Ouest depuis sa protection. Il fleurit surtout de mai à juillet et ses longs fruits étroits sont caractéristiques.

Il est assez fréquent en Aquitaine, non menacé selon la liste rouge locale.

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus*)

PROTECTION AQUITAINE

Commun sur la façade atlantique, commun en Aquitaine, plus rare ailleurs.
Plusieurs milliers de pieds retrouvés dans les pelouses sableuses au sein du couloir d'étude.



Lotus hispidus, répartitions régionale et nationale connues
(sources : <https://obv-na.fr> et <https://inpn.mnhn.fr/>, au 05/01/2022).

Ancienne sous-espèce du précédent, également annuel et de petite taille, il s'en distingue surtout par ses fruits courts et ventrus. Il fréquente également les milieux pionniers sablonneux et des zones plus anthropiques comme les friches ou remblais. Il fleurit principalement de mai à juillet.

Il est commun en Aquitaine, où les populations ne sont pas menacées.

B.3.2 **Caractéristiques écologiques, habitats de l'espèce**

Le Lotier grêle fréquente d'ordinaire les milieux pionniers sablonneux mais également les coteaux secs, dans des conditions moyennement sèches. Il peut également être retrouvé dans les friches d'après cultures ou dans des terrains subissant un remaniement régulier (vignobles notamment), toujours sur substrat sableux.

Le Lotier hispide fréquente les mêmes types milieu sablonneux ainsi que des zones plus anthropiques comme les friches ou remblais.

Syntaxon et habitat de référence (CATMINAT) : *Tuberarietea guttatae* – annuelles des tonsures acidophiles, européennes (classe phytosociologique correspond à ces végétations).

B.3.3 Répartition géographique et rareté

Les Lotiers hispide et grêle sont principalement rencontrés en Europe occidentale (au sein d'un triangle Espagne-Angleterre-Sicile) mais sont également présents en Afrique du nord.

Comme présenté sur les fiches d'espèce pages précédentes, ils sont présents en France au Sud d'une ligne allant de l'Eure à la Savoie. Leur répartition est encore assez méconnue dans certaines régions (limite Est de son aire de répartition).

En Aquitaine, les Lotiers hispide et grêle sont relativement bien présents et assez abondants dans tous les départements, en particulier dans les Landes. **C'est pourquoi ils constituent un intérêt faible de conservation.**

Leur répartition est bien connue depuis la mise en place de son statut de protection en Aquitaine : étant des espèces discrètes, petites, ils ne faisaient l'objet que de peu d'attention et de recherches auparavant.

B.3.4 Statut de protection et menace

Selon l'arrêté du 8 mars 2002, fixant la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine et complétant la liste nationale, *Lotus angustissimus L.* est protégé en Aquitaine.

A cette date, *Lotus angustissimus L. ssp angustissimus* et *Lotus angustissimus L. ssp hispidus* étaient considérées comme deux sous-espèces de *Lotus angustissimus*. La protection de l'espèce portait donc sur les deux sous-espèces.

Aujourd'hui, le Lotier hispide a été élevé au rang d'espèce à part entière : *Lotus angustissimus L.* (le Lotier grêle) est l'équivalent de *Lotus angustissimus L. ssp angustissimus* et *Lotus hispidus Desf. ex DC* (le Lotier hispide) est l'équivalent de *Lotus angustissimus L. ssp hispidus*.

Par conséquent, le Lotier hispide est considéré comme protégé en Aquitaine au titre de l'arrêté du 8 mars 2002, il en va de même pour le Lotier grêle.

Ces deux espèces ne sont pas considérées comme menacées au niveau national ou mondial. Il en va de même en Aquitaine, comme cela a été confirmé lors de la parution de la liste rouge régionale en 2019 par le CBNSA.

B.4 POPULATIONS CONCERNÉES PAR LE PROJET

B.4.1 Stations avérées de Lotier hispide

Il est très difficile d'évaluer la population totale de Lotier hispide présente le long de chaque ligne aérienne. Cette espèce est omniprésente sur toutes les pistes d'accès existantes longeant les deux côtés de la voie ferrée et s'avère également abondante au niveau de la servitude en elle-même. Le tableau ci-après liste l'ensemble des pylônes concernés par la présence du Lotier hispide :

Lotier hispide	
<u>CML1 :</u> 75 à 79, 81, 96, 101, 102 Plus largement, toute la piste d'accès longeant la voie ferrée existante	<u>CML2 :</u> 38, 39, 41, 44, 46, 47, 66, 67 à 72, 74 à 76, 80, 100 à 102, 104 à 106, 111, 112, 114, 115 Plus largement, toute la piste d'accès longeant la voie ferrée existante

Au regard de la nature des travaux envisagés, il convient de distinguer trois types d'impacts :

- **Les impacts temporaires sur les stations d'espèces protégées** générés par la mise en place des accès et plateformes ;
- **Les impacts permanents liés à l'implantation de nouveaux supports au droit de stations d'espèces ;**
- Enfin les impacts permanents liés à la dépose des anciens supports et la remise en état permettant de **restituer des habitats favorables à l'espèce.**

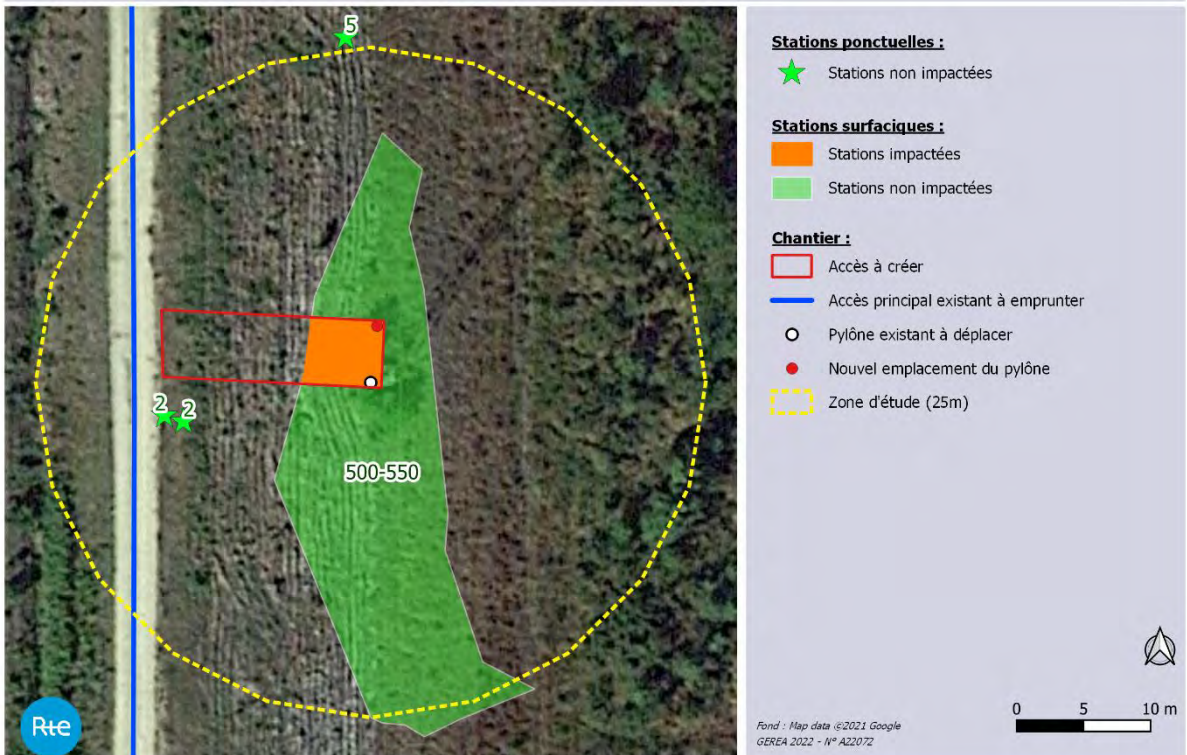
Comme le décrit le tableau suivant, les populations locales de lotiers hispides seront préservées. Environ 98,3 % des stations, 94,7 % des populations et 92,8 % des superficies délimitées sont évitées, les pourcentages restants des populations et superficies estimées de lotiers seront temporairement déplacés, **avec de très bonnes chances de réussite de reprise en lieu et place des pistes temporaires d'accès** voire plateformes aménagées après remise en état des sols impactés. **A noter qu'en raison de l'absence d'aménagement ou travaux particuliers générés sur les pistes d'accès longeant la voie ferrée, les stations présentes sur la piste ne sont pas considérées comme impactées** dans la mesure où ces dernières se voient quotidiennement déjà perturbées par les véhicules empruntant ces pistes (engins forestiers, véhicules destinés à l'entretien régulier de la ligne RTE ou de la voie ferrée).

Les nouveaux supports mis en place **n'impacteront pour leur part qu'entre 18 et 20 pieds de lotiers**, soit seulement 0,23 % des populations concernées, seuls impacts permanents générés. Parallèlement à cela, la **dépose des anciens supports permettra de restituer une superficie d'habitat favorable** à ces espèces équivalente à la superficie impactée par les nouveaux supports.

Type de stations	Stations concernées		Populations estimées concernées				Superficies estimées	
	Nombre	%	Eff. Mini	Eff. Max	% mini	% max	m²	%
Stations conservées / évitées	1554	98,29%	7375	8116	94,66%	94,70%	7194,73	92,75%
Stations temporairement déplacées	27	1,71%	416	455	5,34%	5,30%	562,23	7,25%
Stations impactées de manière pérenne (nouveaux supports)	-	-	18	20	0,23 %	0,23 %	34	0,43 %
Habitats restitués via le démantèlement des anciens supports	-	-	17	19	0,22 %	0,23 %	32	0,41 %

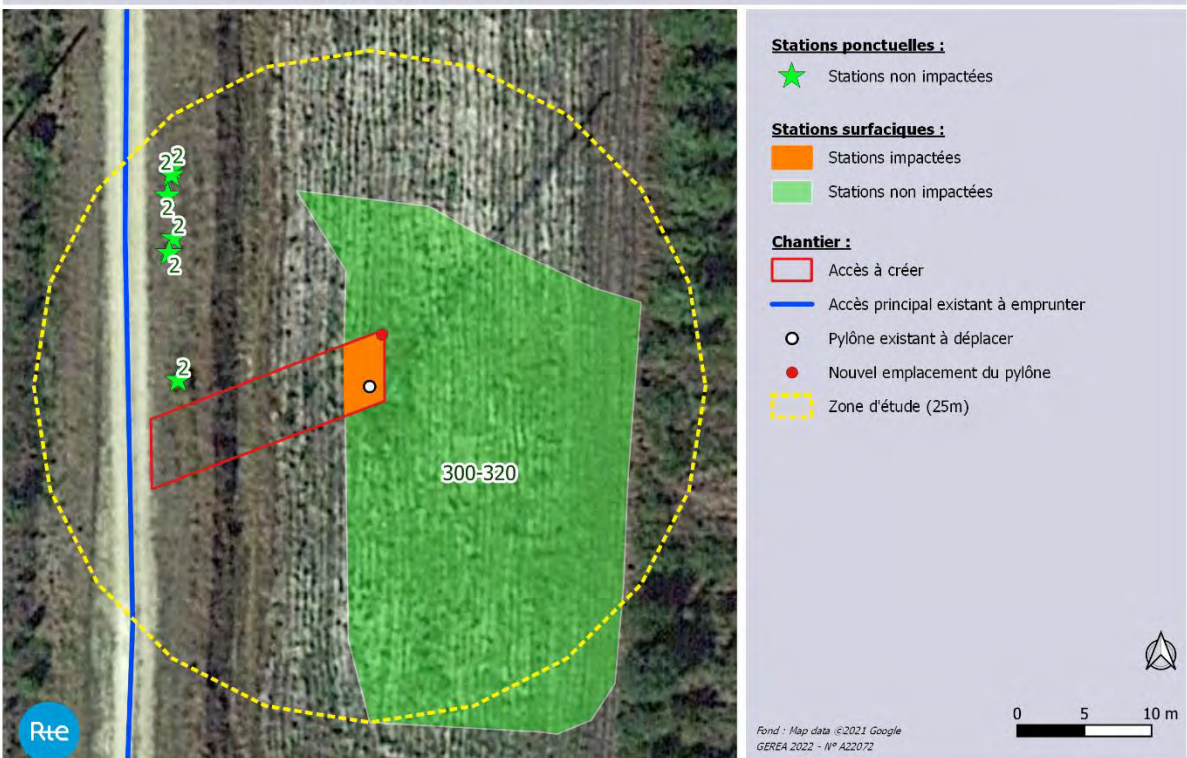
Nota : les chiffres indiqués sur les cartes qui suivent correspondent aux effectifs recensés au niveau de chaque station.

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°76



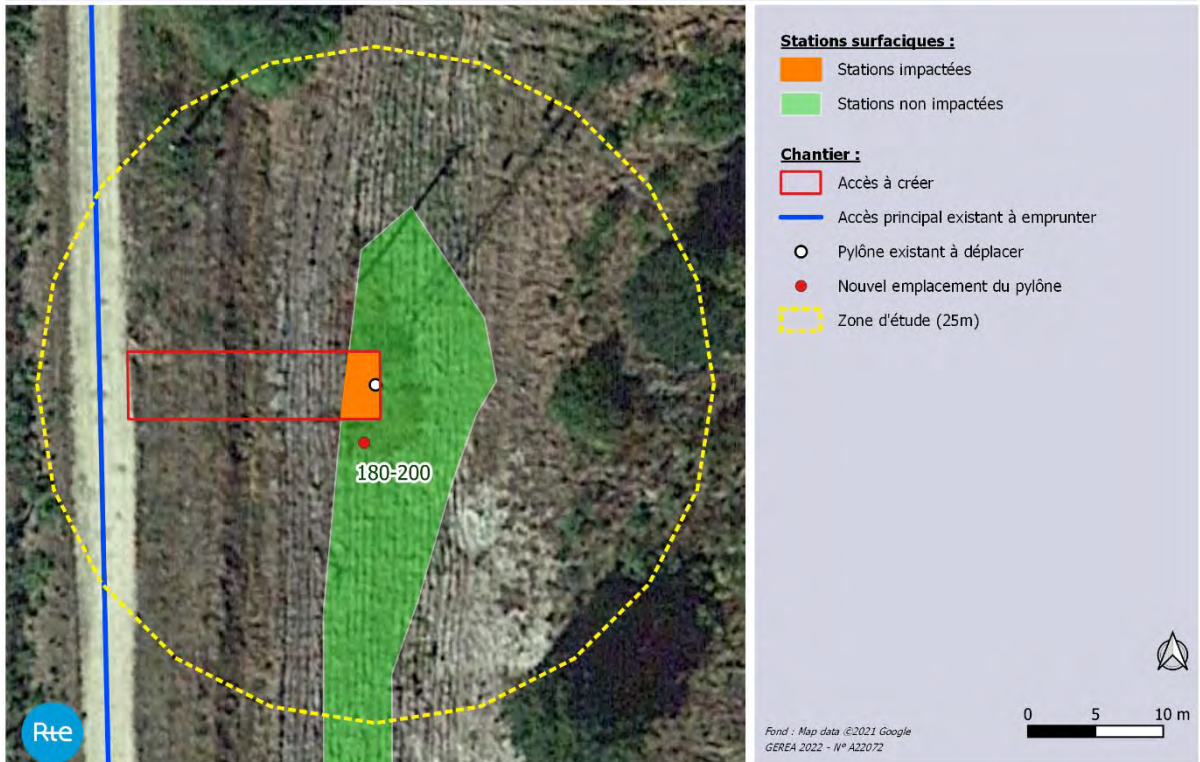
Carte 25 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 76 – ligne CML1

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°78



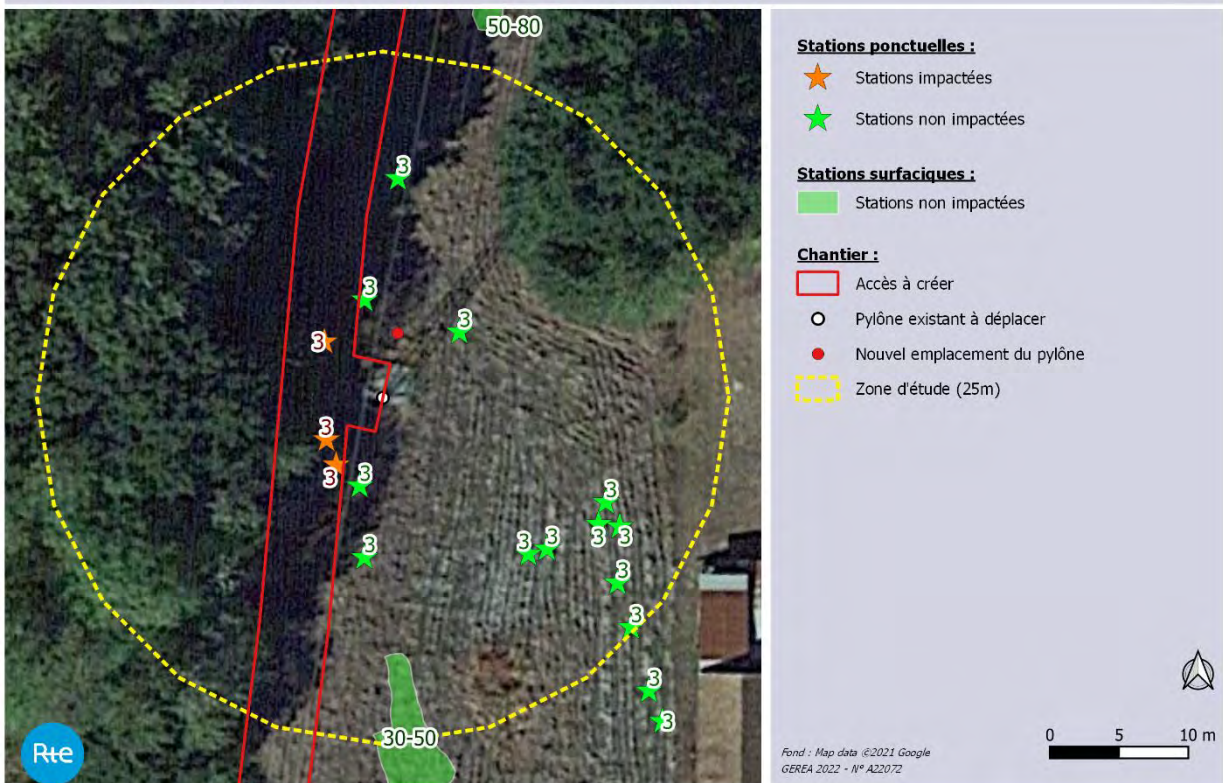
Carte 26 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 78 – ligne CML1

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°79



Carte 27 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 79 – ligne CML1

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°81



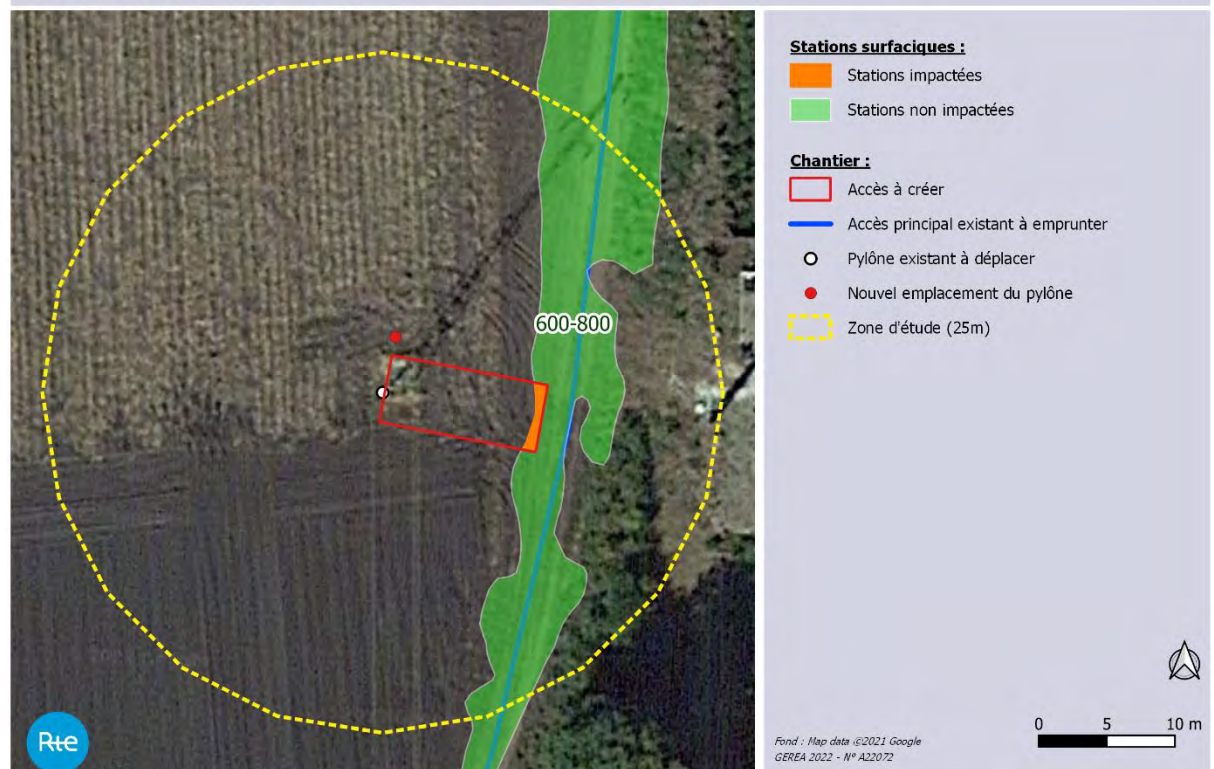
Carte 28 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 81 – ligne CML1

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°102



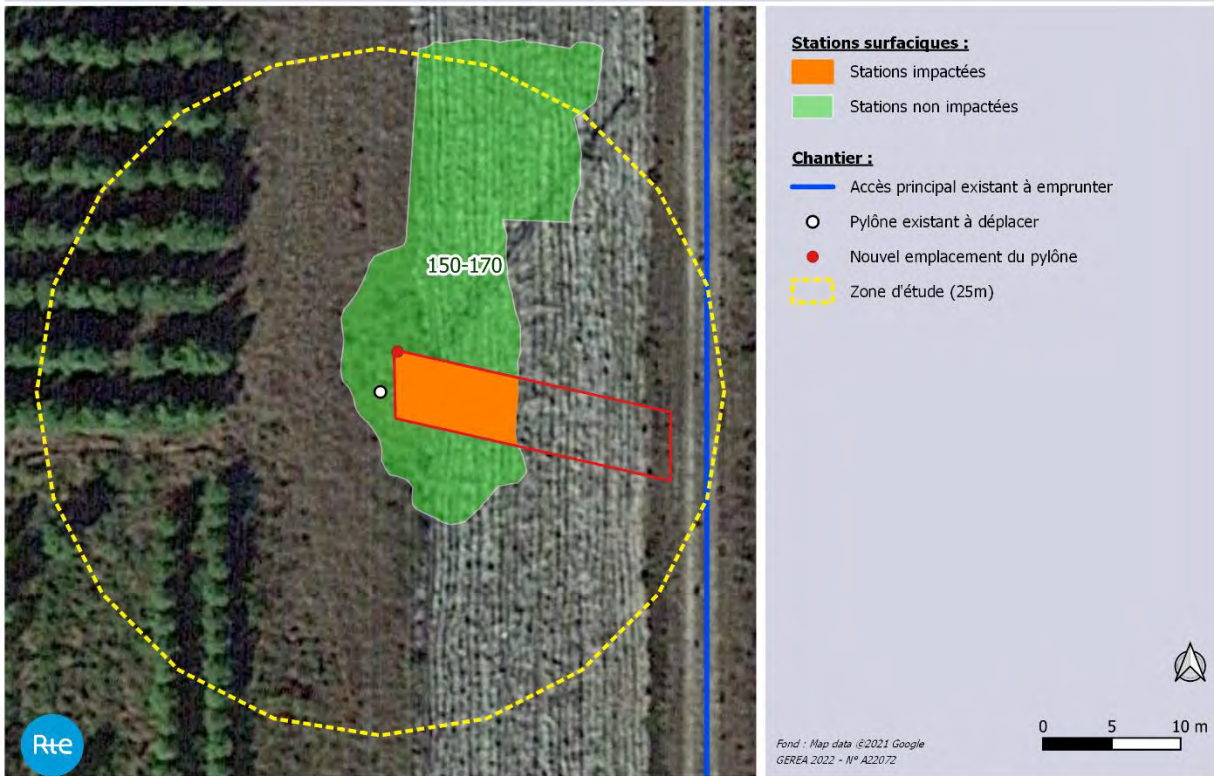
Carte 29 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 102 – ligne CML1

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°74



Carte 30 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 74 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°100



Carte 31 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 100 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°101



Carte 32 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 101 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°102



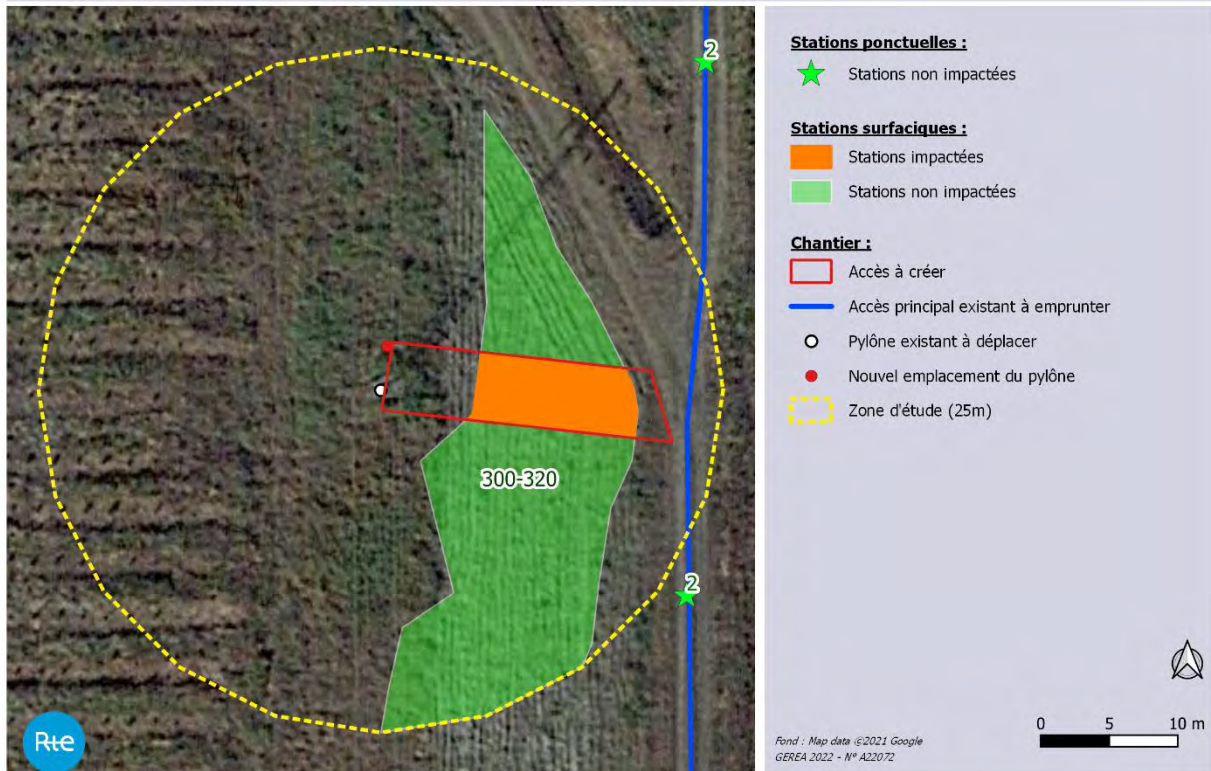
Carte 33 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 102 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°104



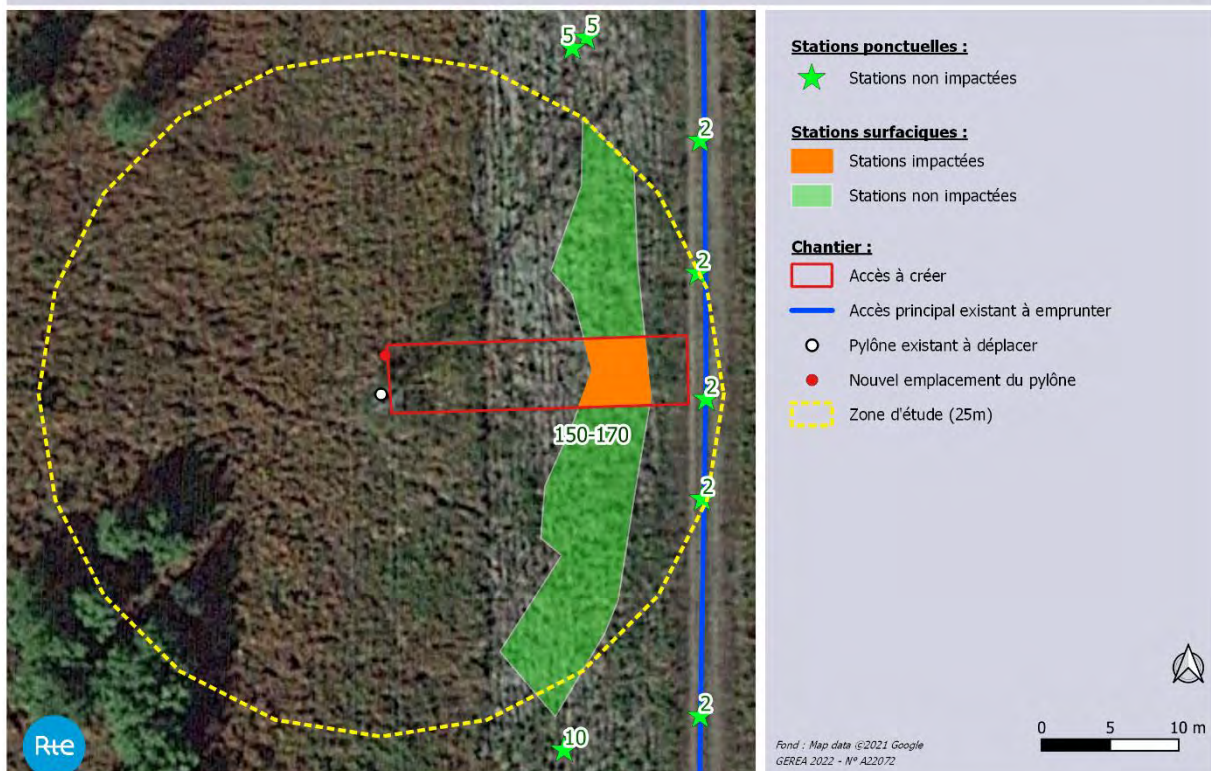
Carte 34 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 104 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°105



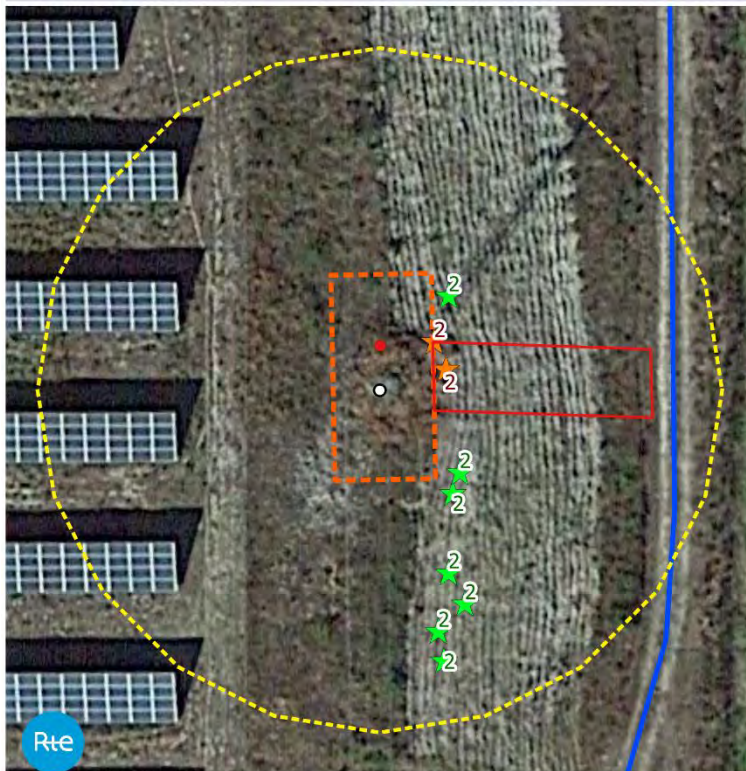
Carte 35 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 105 – ligne CML2

Stations de lotiers hispides concernées – Pylône n°106



Carte 36 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 106 – ligne CML2

Pylônes concernés par la création d'une plateforme et présence d'enjeux naturalistes avérés – Pylône n°111



Lotier hispide :

- ★ Stations impactées
- ★ Stations non impactées

Chantier :

- ▭ Plateforme
- ▭ Accès à créer
- Accès principal existant à emprunter
- Pylône existant à déplacer
- Nouvel emplacement du pylône
- Zone d'étude (25m)

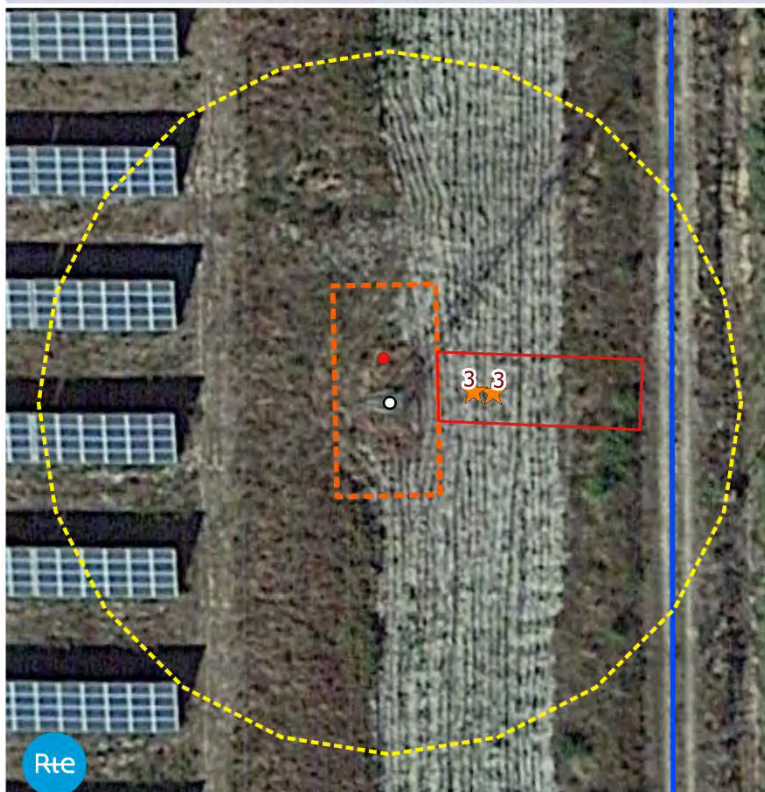


0 5 10 m

Fond : Map data ©2021 Google
GEREA 2022 - N° A22072

Carte 37 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 111 – ligne CML2

Pylônes concernés par la création d'une plateforme et présence d'enjeux naturalistes avérés – Pylône n°112



Lotier hispide :

- ★ Stations impactées
- ★ Stations non impactées

Chantier :

- ▭ Plateforme
- ▭ Accès à créer
- Accès principal existant à emprunter
- Pylône existant à déplacer
- Nouvel emplacement du pylône
- Zone d'étude (25m)



0 5 10 m

Fond : Map data ©2021 Google
GEREA 2022 - N° A22072

Carte 38 : Stations de lotiers hispides avérées impactées au droit du pylône 112 – ligne CML2

B.4.2 Stations potentielles de Lotier grêle ou Lotier hispide

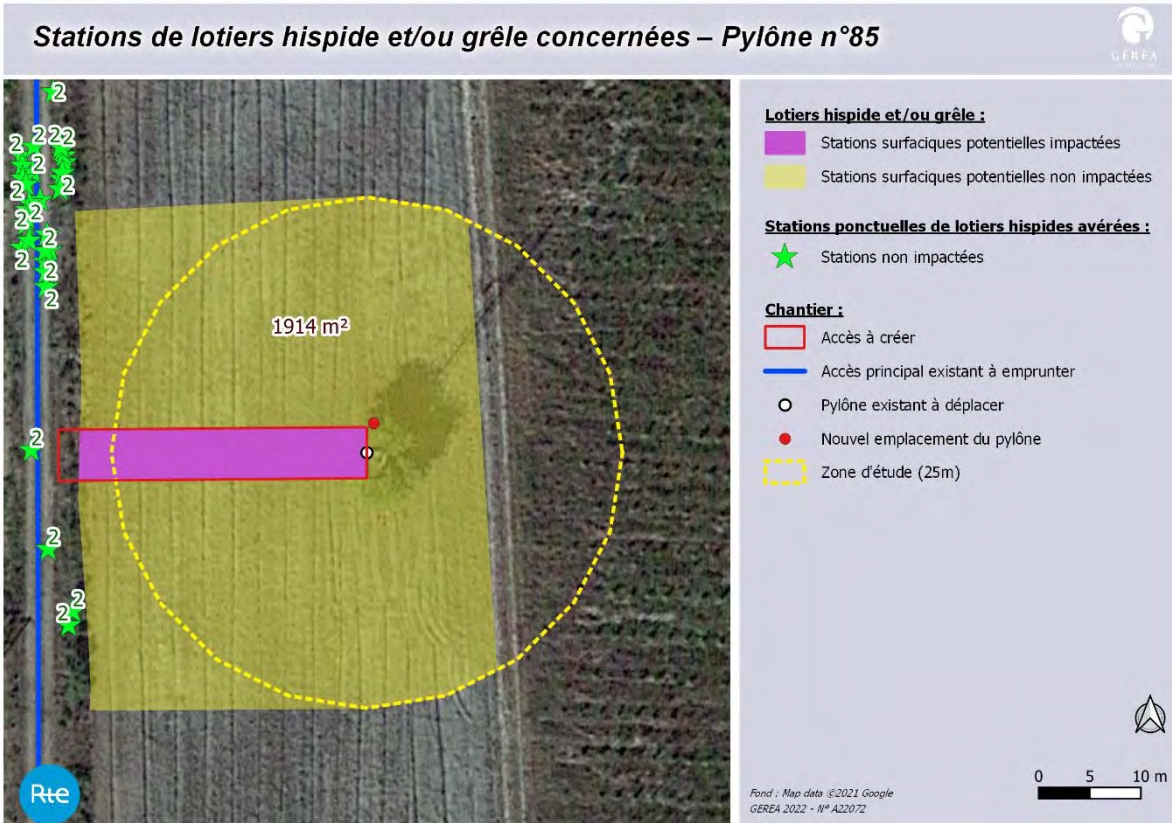
Le Lotier grêle n'a quant à lui été identifié qu'autour de deux pylônes : un pied est localisé au sud du pylône 79 de la ligne aérienne CML1 et deux pieds ont été identifiés au nord du pylône 73 de la CML2. Ces deux stations sont évitées par les travaux projetés.

Néanmoins, il s'avère que la ligne aérienne CML 1 traverse une chasse gardée entièrement clôturée entre les pylônes 84 et 100 qui n'ont pu, faute d'accès jusqu'au pied du pylône, bénéficier de prospections botaniques aussi exhaustives que les autres pylônes. Au regard de la nature des habitats naturels en présence au droit de la servitude, similaire aux milieux observés sur d'autres secteurs de la ligne au sein desquels les lotiers protégés ont été observés, il est probable que l'une des deux espèces soit également présente au droit de ces futures zones de travaux. C'est pourquoi, une demande de dérogation liée à la présence potentielle du Lotier grêle dans ces secteurs est également demandée par précaution.

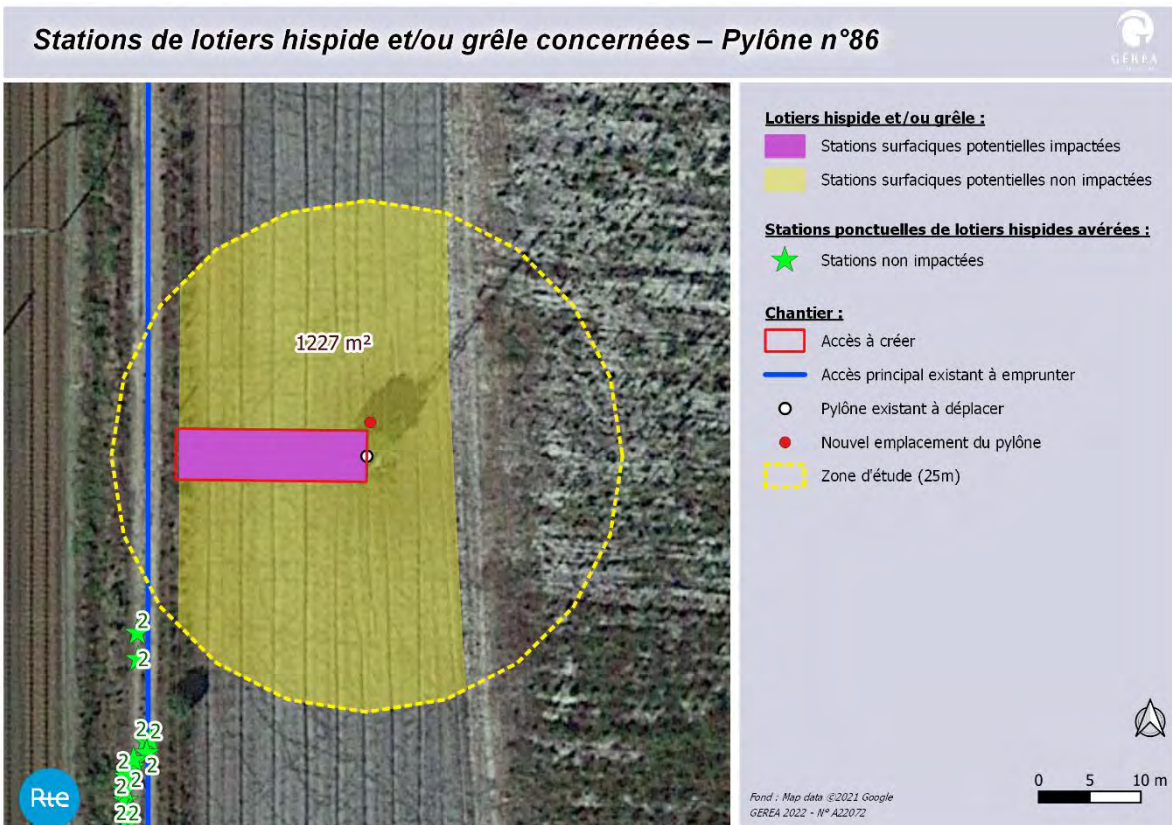
Type de stations	Superficies estimées	
	m ²	%
Stations conservées	20068,071	92,63%
Stations temporairement déplacées	1596,929	7,37%
Stations impactées de manière pérenne (nouveaux supports)	68,02	0,31%
Habitats restitués via le démantèlement des anciens supports	68,02	0,31%



Carte 39 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 84 – ligne CML1

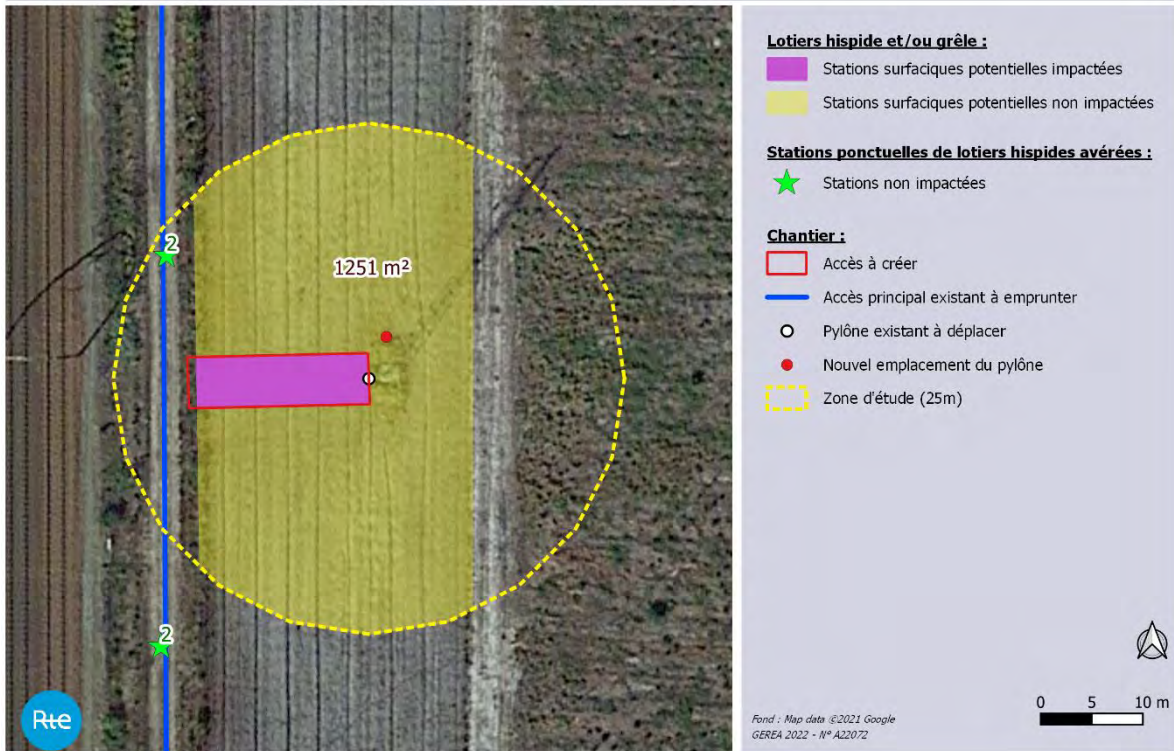


Carte 40 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 85 – ligne CML1



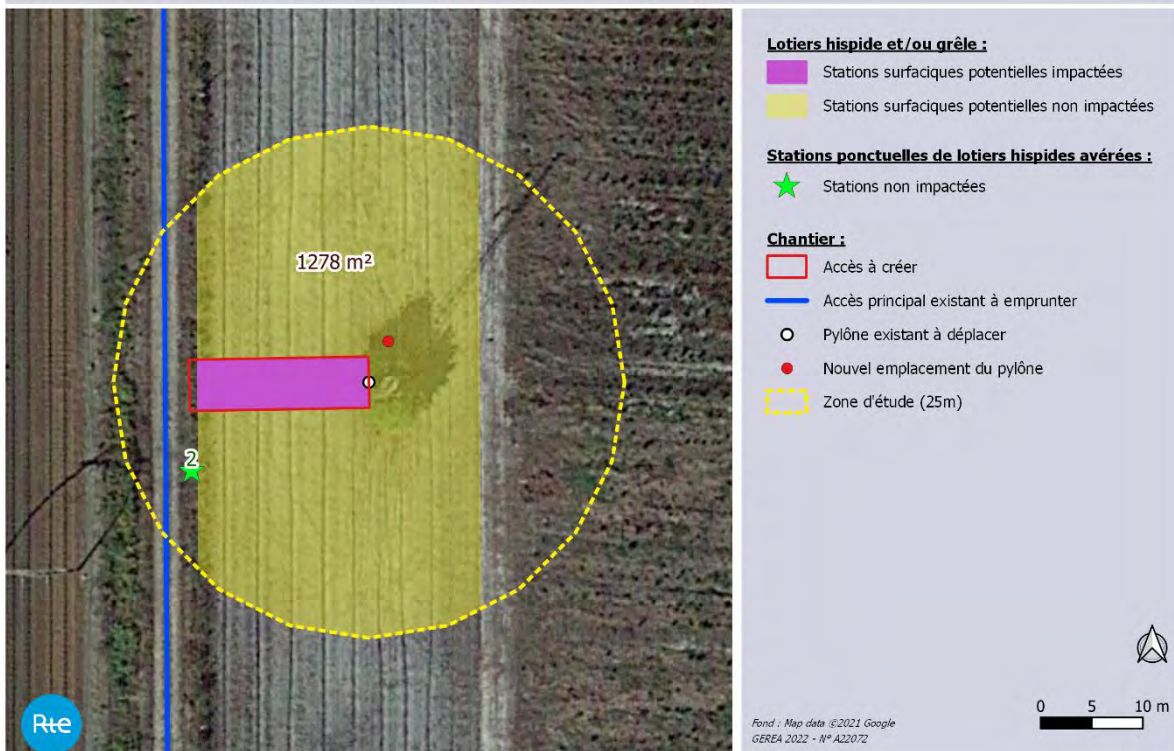
Carte 41 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 86 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°87



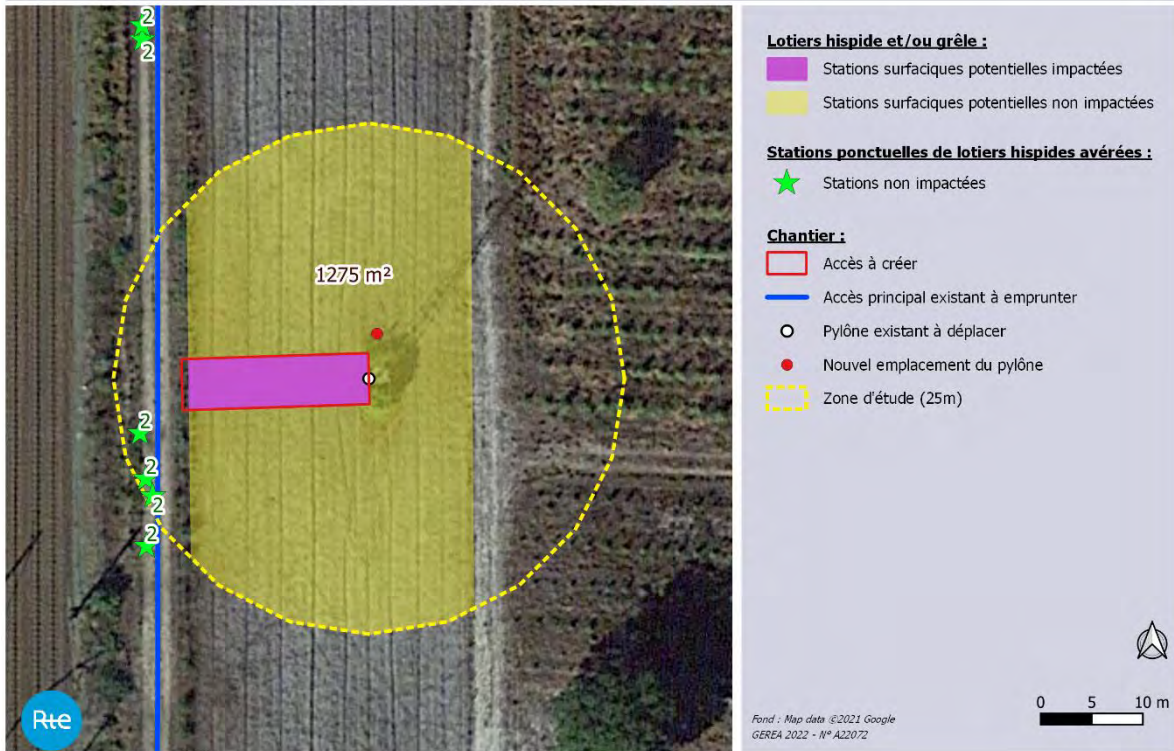
Carte 42 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 87 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°88



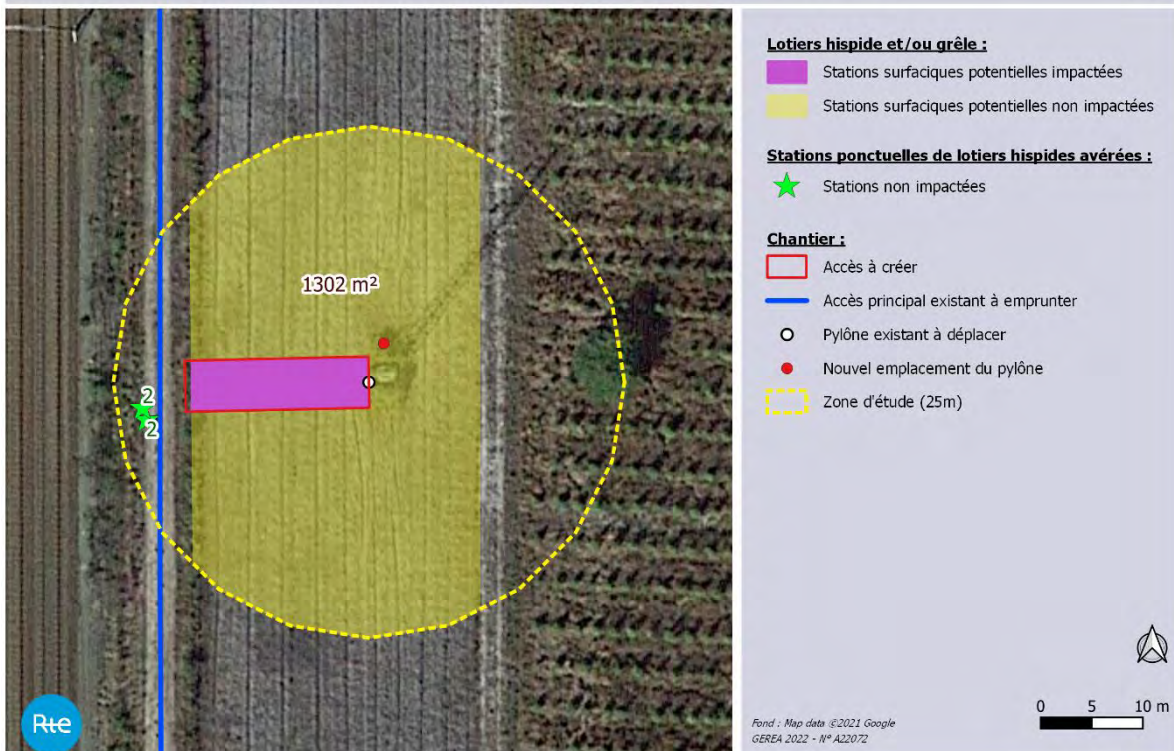
Carte 43 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 88 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°89



Carte 44 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 89 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°90



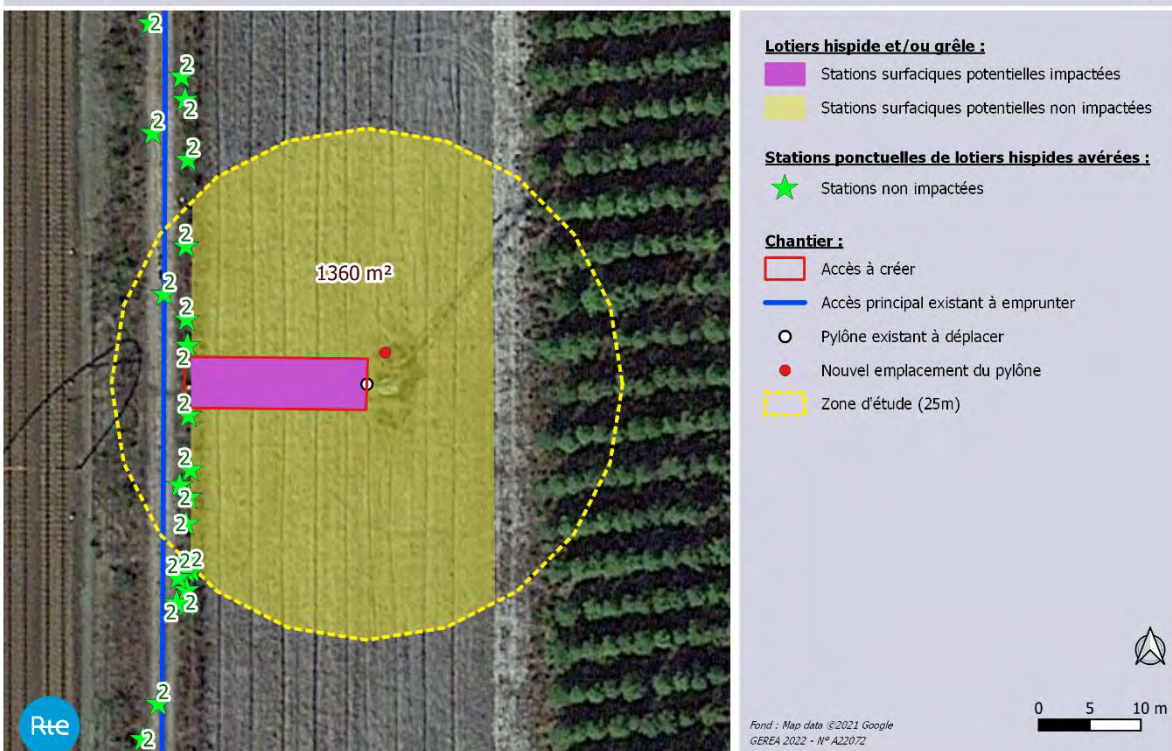
Carte 45 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 90 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°91



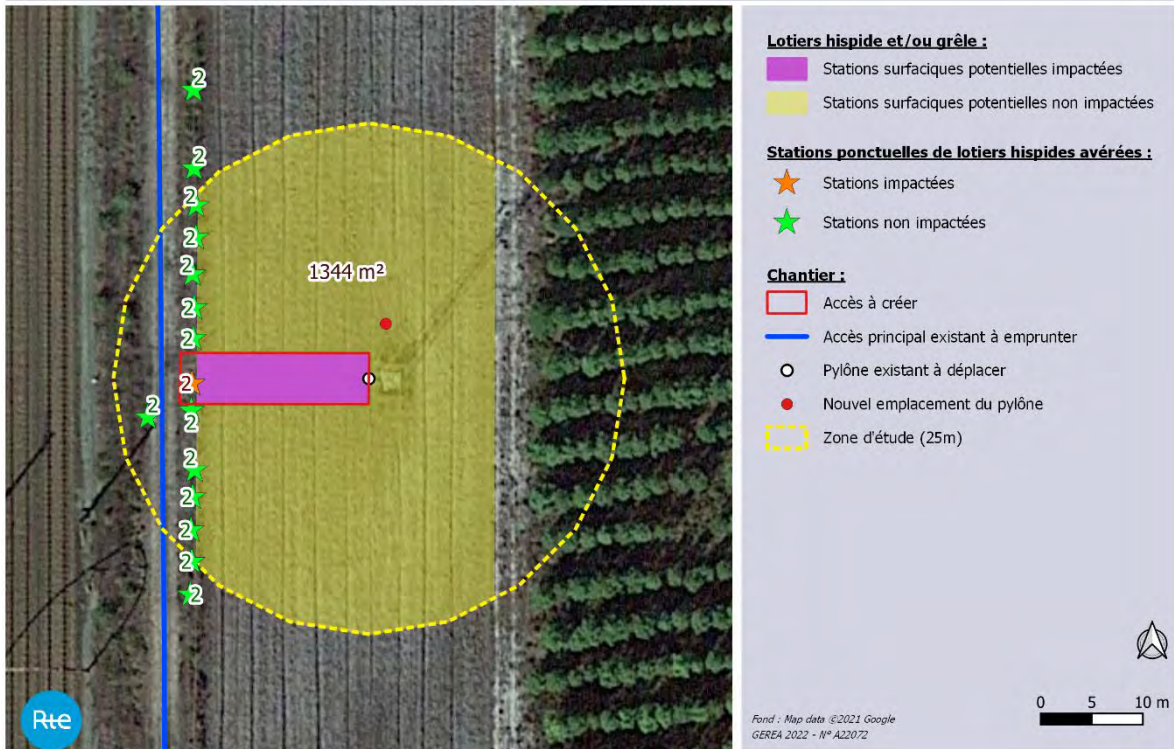
Carte 46 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 91 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°92



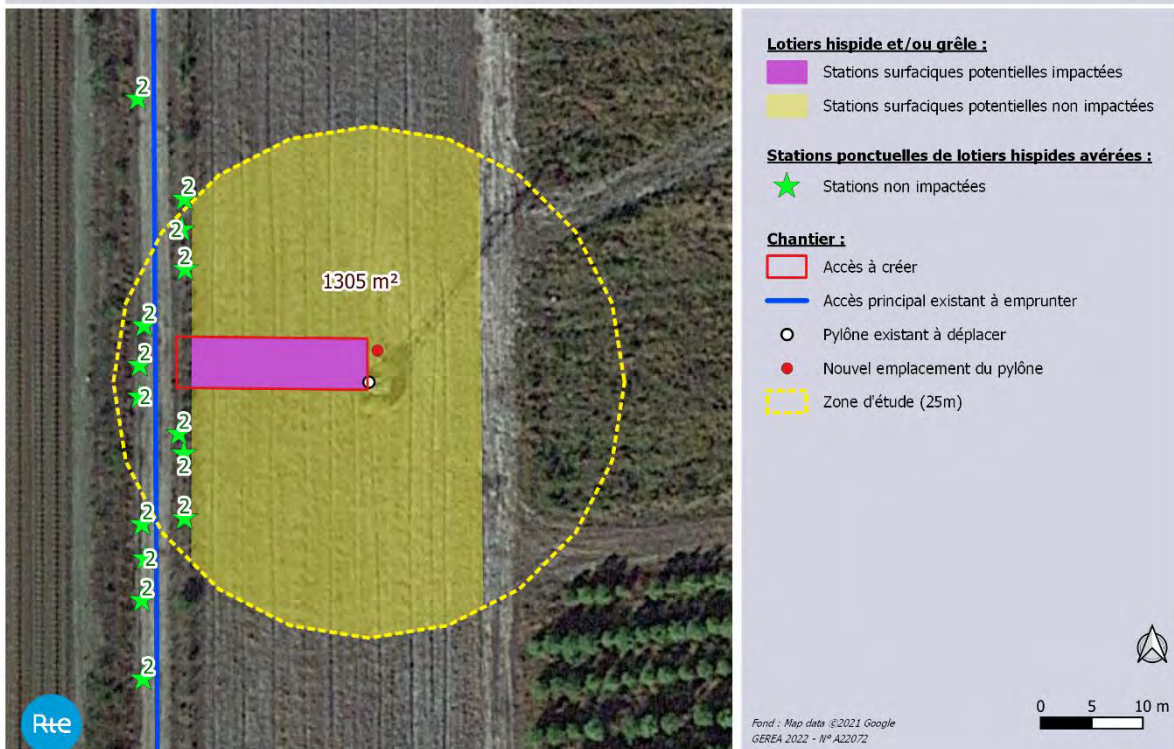
Carte 47 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 92 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°93

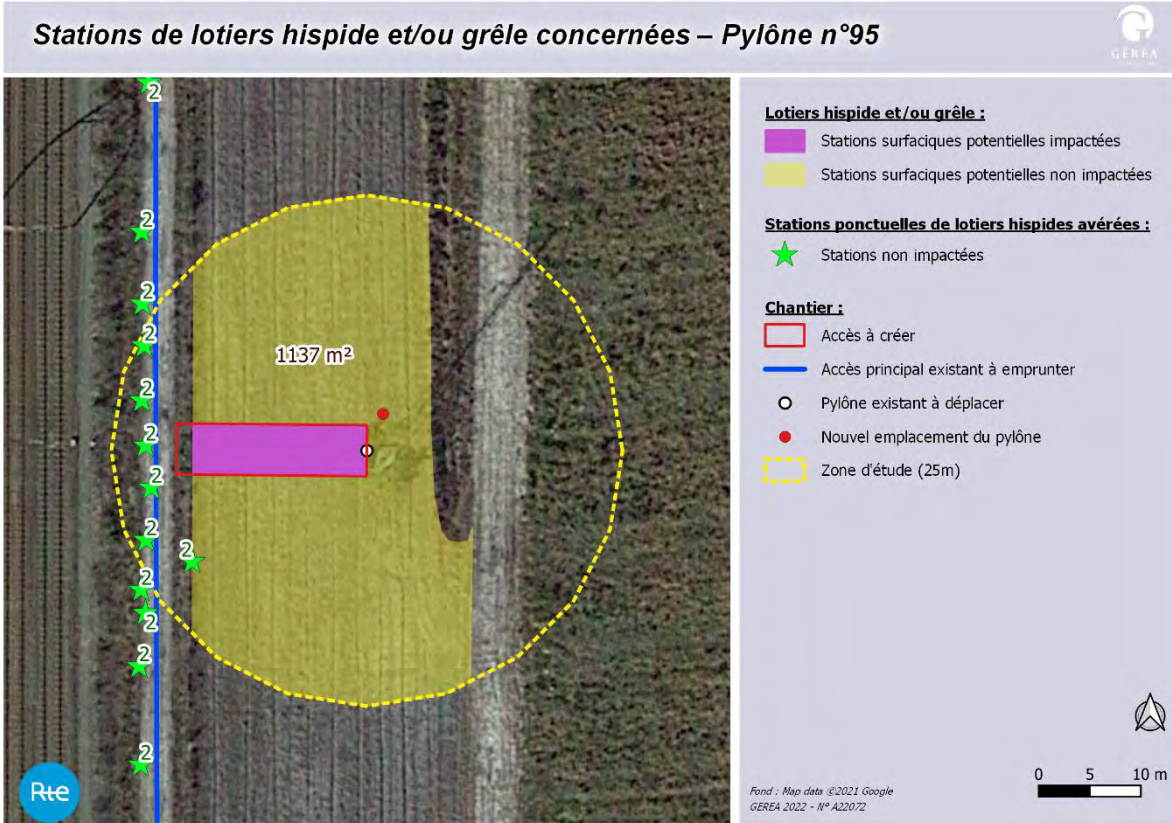


Carte 48 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 93 – ligne CML1

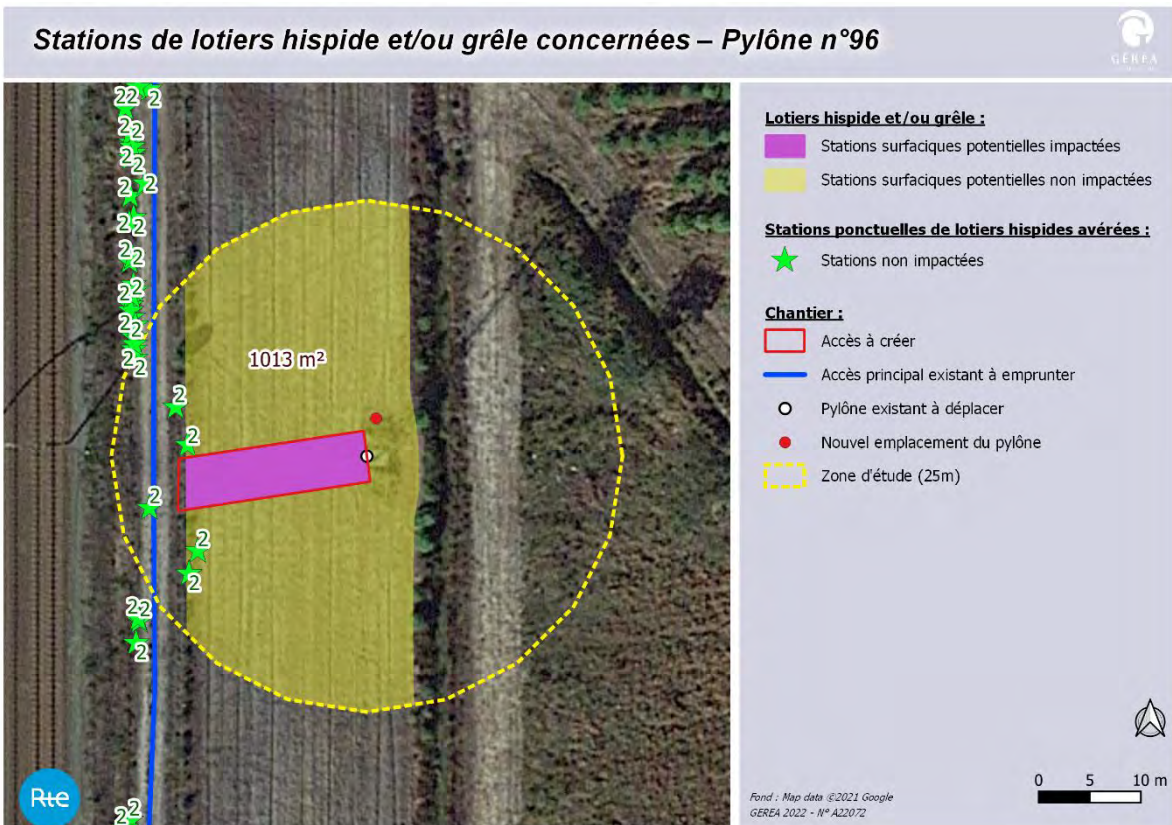
Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°94



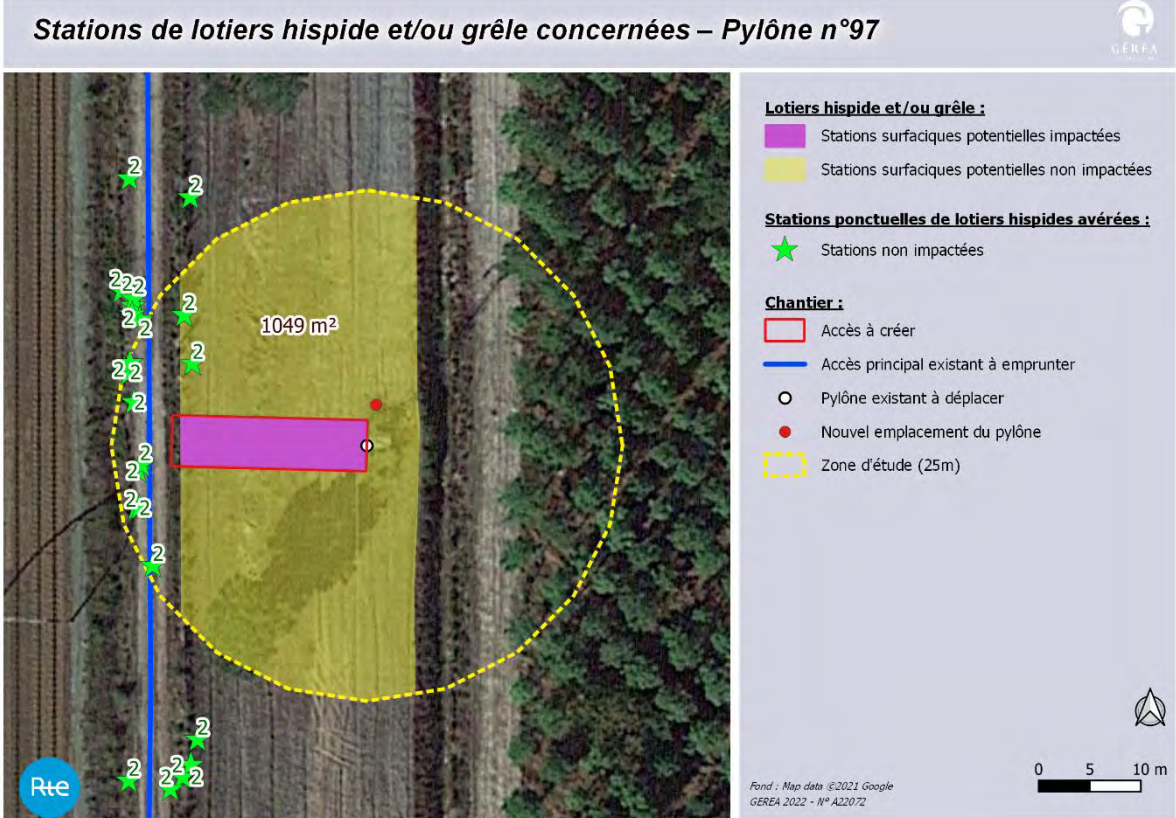
Carte 49 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 94 – ligne CML1



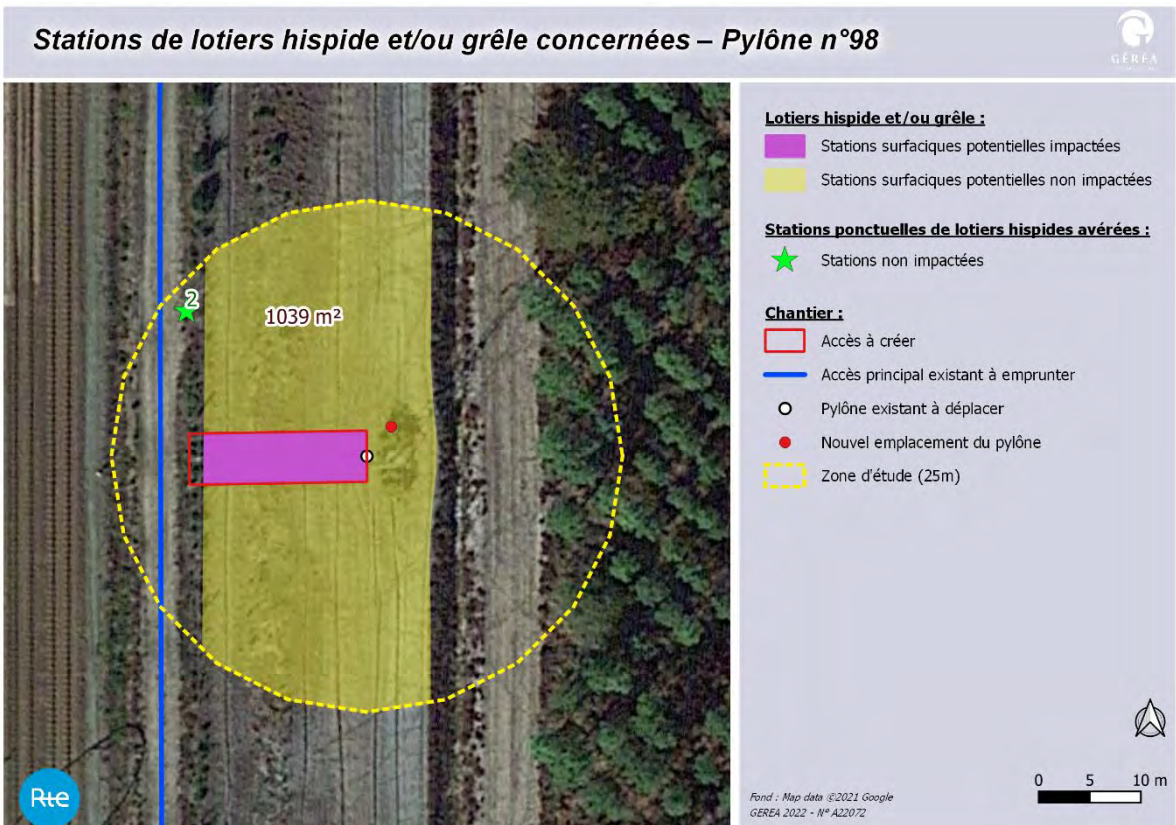
Carte 50 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 95 – ligne CML1



Carte 51 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 96 – ligne CML1

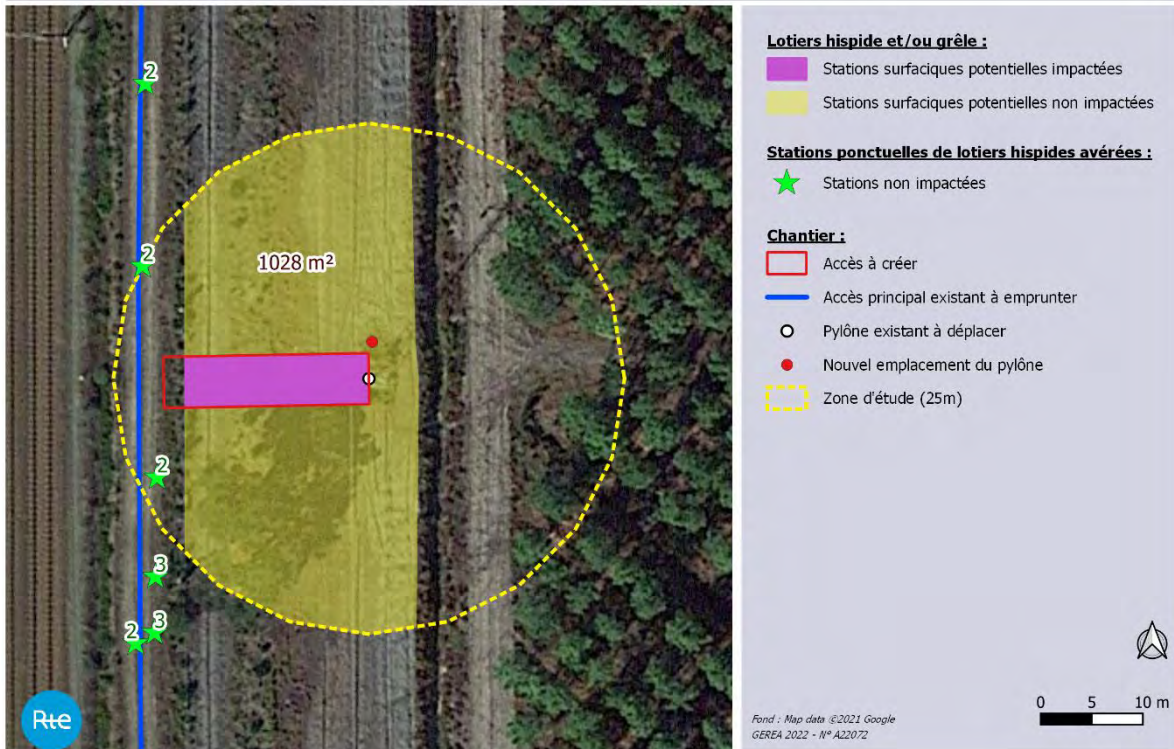


Carte 52 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 97 – ligne CML1



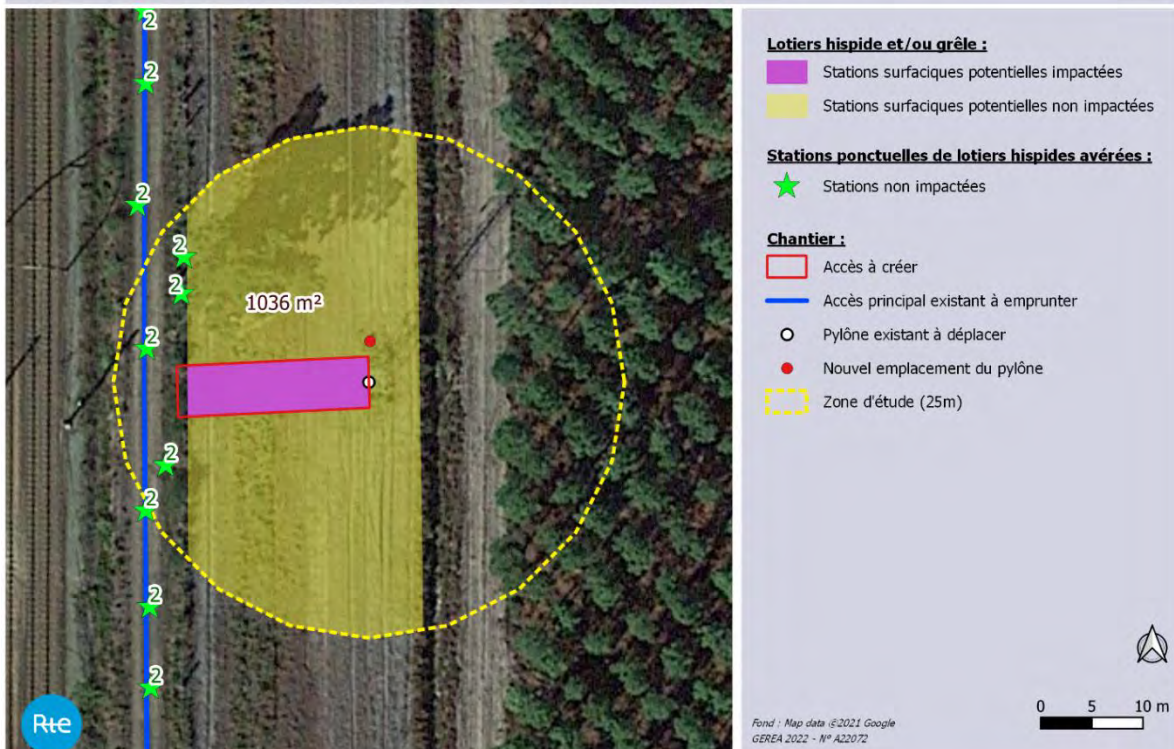
Carte 53 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 98 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°99



Carte 54 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 99 – ligne CML1

Stations de lotiers hispide et/ou grêle concernées – Pylône n°100



Carte 55 : Stations de lotiers hispides ou grêles potentielles impactées au droit du pylône 100 – ligne CML1

C. IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES AU PROJET

C.1 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX POUR ABOUTIR AU PROJET FINAL

C.1.1 La démarche « ERC »

La démarche « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) a été utilisée afin de délimiter l'emplacement possible du projet tout en minimisant les impacts sur le patrimoine naturel et les risques liés aux incendies. RTE a pris en compte ces enjeux et risques environnementaux locaux avérés et a privilégié l'évitement :

L'évitement

- Evitement et mise en défens d'habitats naturels sensibles positionnés à proximité immédiate des futures zones de travaux (zones humides, habitats d'espèces pour la faune, ...)
- Mise en défens des stations de Romulée bulbocodium identifiées au niveau de la piste d'accès à proximité des pylône n°99 à 102 (ligne CML2)
- Mise en défens d'habitats d'espèces pour l'avifaune et les papillons de jour (Fadet des laïches en particulier) d'intérêt patrimonial à proximité immédiate des travaux
- Adaptation du tracé des pistes d'accès créées et des plateformes de travail afin d'éviter certaines stations de Lotiers grêle et hispide.

Des mesures de réduction d'impact (générales et spécifiques aux lotiers protégés) viennent s'ajouter, pour réduire au strict minimum les impacts du projet en phase travaux et en phase d'exploitation :

Les réductions

Mesures générales

- Coupure du moteur des engins et véhicules thermiques lorsque ces derniers sont à l'arrêt
- Utilisation de véhicules et engins régulièrement entretenus et conformes aux réglages antipollution réglementaires (contrôle par le Service des Mines)
- Evacuation de l'excédent de matériaux éventuels vers un centre de traitement adapté
- Mesures de prévention de pollution accidentelle sur le chantier (kits antipollution, gestion des déchets, stockage des produits polluants, ...)
- Limitation des accès aux engins et véhicules strictement nécessaires
- Privilégier une adaptation du calendrier des travaux en période de basses eaux permettant de réduire les possibilités de remontées de nappe
- Limitation des désagréments liés au chantier pour le voisinage : travaux réalisés sur les jours ouvrés et aux heures normales de travail, information des mairies et riverains, maintien du chantier en état de propreté, présence d'un superviseur HSE mandaté par RTE afin de contrôler régulièrement le chantier
- Organisation de la circulation et du stationnement étudiée en concertation avec les services techniques des communes concernées
- Communication efficace avec les riverains sous forme d'un panneauage précis, limitation des périodes de travaux à certaines plages ouvrables et mise en place éventuelle de dispositifs décrotteurs / débourbeurs pour les engins de chantier afin de limiter les salissures sur les voies de circulation
- En cas de mise à jour de sites inédits, arrêt immédiat des travaux et alerte sans délai du Service Régional de l'Archéologie

Les réductions

- Arrosage de la piste si nécessaire

Mesures spécifiques liées aux enjeux faune-flore-habitats-zones humides

- Réalisation des travaux entre mi-août 2022 et fin février 2023, hors période de reproduction et de **soutien aux jeunes de la majorité des animaux (en particulier l'avifaune et les reptiles)** : évitement de destruction de nichées/jeunes **et réduction d'impact sur le dérangement de la faune**
- Réalisation des travaux pour les supports concernés **hors période d'hivernage des Grues cendrées** au niveau de certains secteurs favorables au droit de la ligne CML2
- Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante : traitement préalable des stations de Cerisier tardif, Ailante glanduleux et de Robinier faux-acacia identifiées au niveau de chaque future zone de travaux entre mai et juin préalablement au démarrage des travaux
- Tri minutieux des terres avec séparation de la terre végétale lors de chaque terrassement ou creusement de fouille avec décompactage des sols. Remise en état soignée des sols post-travaux
- Balisage des stations de Lotier hispide impactées par les travaux entre juin et début juillet avant les travaux.
Balisage des éventuelles stations de Lotier entre juin et début juillet impactées par les travaux au sein des emprises inaccessibles lors des inventaires
- Déplacement temporaire de la banque de graine de lotiers des stations impactées en présence **d'un écologue**

Avec la mise en place de ces mesures, les **incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont limitées**. Il reste toutefois des impacts résiduels faibles sur le Lotier hispide (seulement 27 stations impactées sur les 1554 identifiées, soit 5,3% des effectifs maximum identifiés) et potentiellement le Lotier grêle (nombre de pieds impactés inconnu à ce jour). Considérant, entre autres, la faible patrimonialité de ces espèces et les **bons retours d'expérience déjà obtenus sur les déplacements temporaires de stations de plantes protégées** en particulier concernant les lotiers protégés, **il n'est pas envisagé la mise en place de mesure compensatoire**.

Des mesures d'accompagnement semblent toutefois également nécessaires :

- Au démarrage des travaux, avec le suivi du balisage, puis du déplacement temporaire des stations de lotiers protégés **jusqu'à la remise en état** par un écologue, pour assurer leur déplacement et établir un compte rendu de l'opération en suivant ;
- **En phase d'exploitation avec la mise en place d'un suivi** scientifique visant à veiller à la reprise des stations de lotiers transplantées **et l'absence de développement d'espèces exotiques envahissantes** potentiellement concurrentielles.

C.1.2 **Incidences potentielles et finales globales du projet sur l'environnement, après mesures**

Thème	Enjeu avéré ou potentiel	Incidences potentielles du projet	Arguments/mesures correctives	Incidences après mesures
Géologie / Hydrogéologie		Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de précautions afin d'éviter tout déversement accidentel de produit polluant - Tri des terres avec séparation de la terre végétale lors de chaque terrassement ou creusement de fouille avec décompactage des sols. Remise en état soignée des sols post-travaux - Limitation des accès aux engins et véhicules seulement strictement nécessaires 	Négligeables
Climat / qualité de l'air		Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Coupure du moteur des engins et véhicules thermiques lorsque ces derniers sont à l'arrêt - Utilisation de véhicules et engins régulièrement entretenus et conformes aux réglages antipollution réglementaires (contrôle par le Service des Mines) 	Négligeables
Eaux souterraines/superficielles		Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cours d'eau traversé - Mise en œuvre de précautions afin d'éviter tout déversement accidentel de produit polluant 	Négligeables
Patrimoine culturel, historique ou naturel		Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Tri des terres avec séparation de la terre végétale lors de chaque terrassement ou creusement de fouille avec décompactage des sols et évacuation des pierres se trouvant à la surface des terres agricoles. Remise en état soignée des sols post-travaux - Communication efficace avec les riverains sous forme d'un panneau précis, limitation des périodes de travaux à certaines plages horaires - En cas de mise au jour de sites inédits, arrêt immédiat des travaux et alerte sans délai du Service Régional de l'Archéologie. 	Négligeables

Thème	Enjeu avéré ou potentiel	Incidences potentielles du projet	Arguments/mesures correctives	Incidences après mesures
Habitats naturels / zones humides		Fortes	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement de milieux à enjeu au niveau et aux abords des pylônes (zones humides) - Mise en défens d'habitats naturels sensibles à proximité immédiate des travaux (zones humides en particulier) - Utilisation de véhicules et engins régulièrement entretenus et conformes aux réglages antipollution réglementaires (contrôle par le Service des Mines) - Mise en œuvre de précautions afin d'éviter tout déversement accidentel de produit polluant - Tri des terres avec séparation de la terre végétale lors de chaque terrassement ou creusement de fouille avec décompactage des sols. Remise en état soignée des sols post-travaux 	Négligeables

Thème	Enjeu avéré ou potentiel	Incidences potentielles du projet	Arguments/mesures correctives	Incidences après mesures
Flore	Flore protégée (Romulée bulbocodium, Arnoséris naine, Lotier grêle et Lotier hispide)	Fortes	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des stations d'Arnoséris naine - Mise en défens des stations de Romulée bulbocodium identifiées au niveau de la piste d'accès à proximité des supports 99 à 102 (CML2) - Adaptation du tracé des pistes d'accès créées et des plateformes de travail afin d'éviter certaines stations de Lotiers grêle et hispide. - Balisage des stations de Lotier hispide et Lotier grêle impactées par les travaux entre juin et début juillet avant les travaux - Déplacement temporaire de la banque de graines de Lotier des stations impactées en présence d'un écologue - Suivi écologique n+1 et n+2 après les travaux des stations de Lotiers impactées par les travaux pour vérifier la reprise de l'espèce sur le site et l'absence de développement d'espèces exotiques envahissantes potentiellement concurrentielles 	Très faibles voire négligeables
Faune	Lapin de garenne, Avifaune landicole, Grue cendrée, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Rainette méridionale, Grenouille agile, Fadet des Laïches, Cuivré flamboyant	Fortes	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement de milieux à enjeu au niveau et aux abords des pylônes constituant des habitats d'espèces pour la faune (boisements, landes à molinie, arbres isolés, ...) - Mise en défens d'habitats d'espèces pour l'avifaune d'intérêt patrimonial à proximité immédiate des travaux - Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques ; réalisation des travaux hors période de reproduction et de soutien aux jeunes (périodes propices aux travaux : de fin août au plus tôt à fin février au plus tard pour les terminer) et d'hivernage des Grues cendrées (pour CML2) 	Négligeables

Thème	Enjeu avéré ou potentiel	Incidences potentielles du projet	Arguments/mesures correctives	Incidences après mesures
Urbanisme	Zones N, EBC, etc...	Aucune	- Aucun élément remarquable	Aucune
Voisinage	Emissions de bruit, poussières et vibrations ; Perturbation temporaire de l'activité agricole et industrielle ; Augmentation temporaire du flux routier ; Création de fouilles	Modérées	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des désagréments liés au chantier - Arrosage de la piste si nécessaire - Tri des terres avec séparation de la terre végétale lors de chaque terrassement ou creusement de fouille avec décompactage des sols et évacuation des pierres se trouvant à la surface des terres agricoles. Remise en état soignée des sols post-travaux - Organisation de la circulation et du stationnement étudiée en concertation avec les services techniques des communes concernées - Communication efficace avec les riverains sous forme d'un panneauage précis, limitation des périodes de travaux à certaines plages horaires - Privilégier une adaptation du calendrier des travaux en période de basses eaux permettant de réduire les possibilités de remontées de nappe 	Négligeables
Risques naturels	Inondations	Aucune	- Eloigné du réseau hydrographique	Aucune
	Autres	Aucune	- Aucun autre risque identifié	Aucune
Risques technologiques		Aucune	- Pas de PPRT sur site	Aucune

C.2 LES MESURES D'ÉVITEMENT SPÉCIFIQUES

Bien que l'impact négatif soit important pour *Lotus hispidus* et potentiellement *Lotus angustissimus*, la prise en compte des critères environnementaux ainsi que le positionnement des stations recensées vis-à-vis des pylônes existants n'a pas permis la mise en œuvre de mesures d'évitement total.

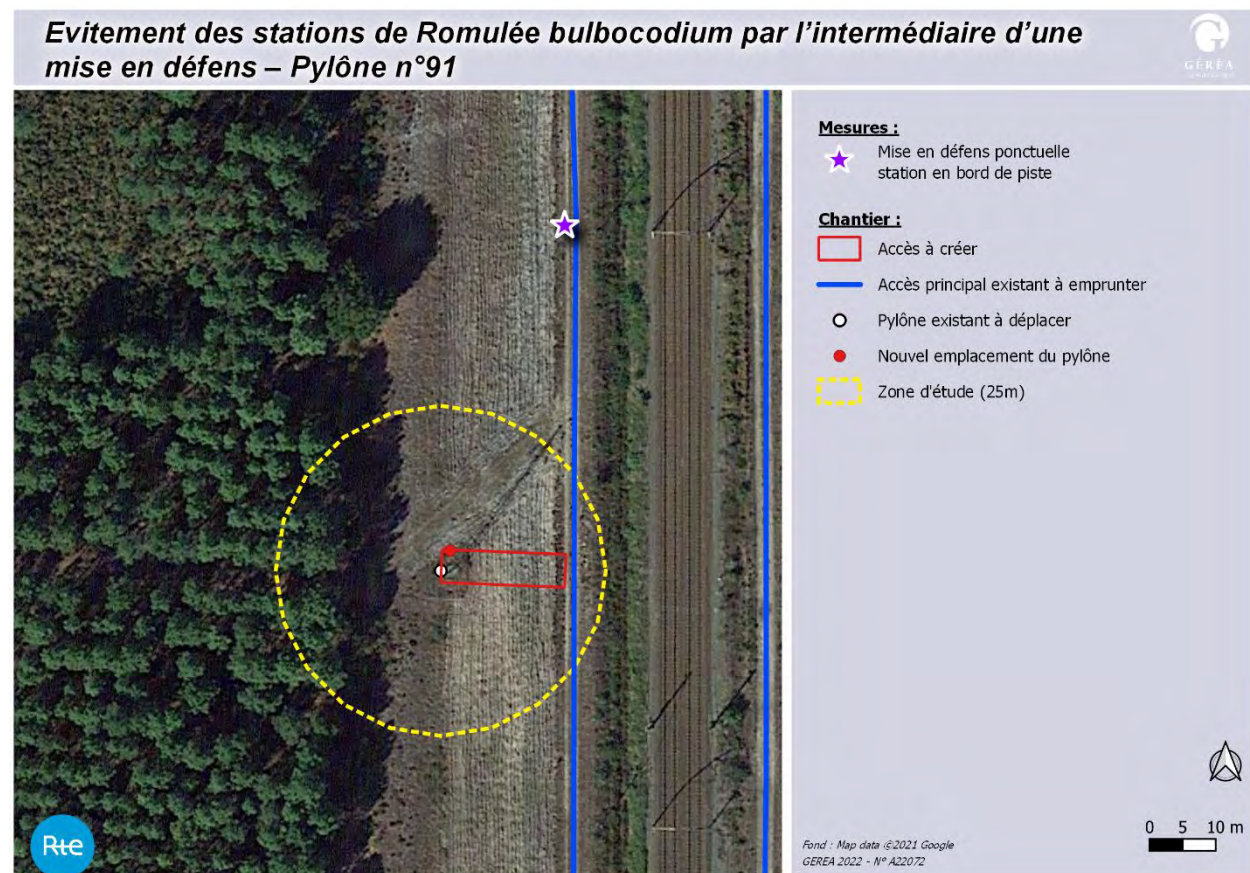
Néanmoins, des mesures d'évitement spécifiques sont mises à œuvre afin d'éviter tout impact direct sur :

- les stations de Romulée bulbocodium ;
- les stations d'Arnoséris naine ;
- les habitats d'espèces du Fadet des laïches proches des zones de travaux projetées ;
- certaines zones humides délimitées selon le critère botanique à proximité immédiate des travaux.

C.2.1 Évitement des stations de Romulée bulbocodium

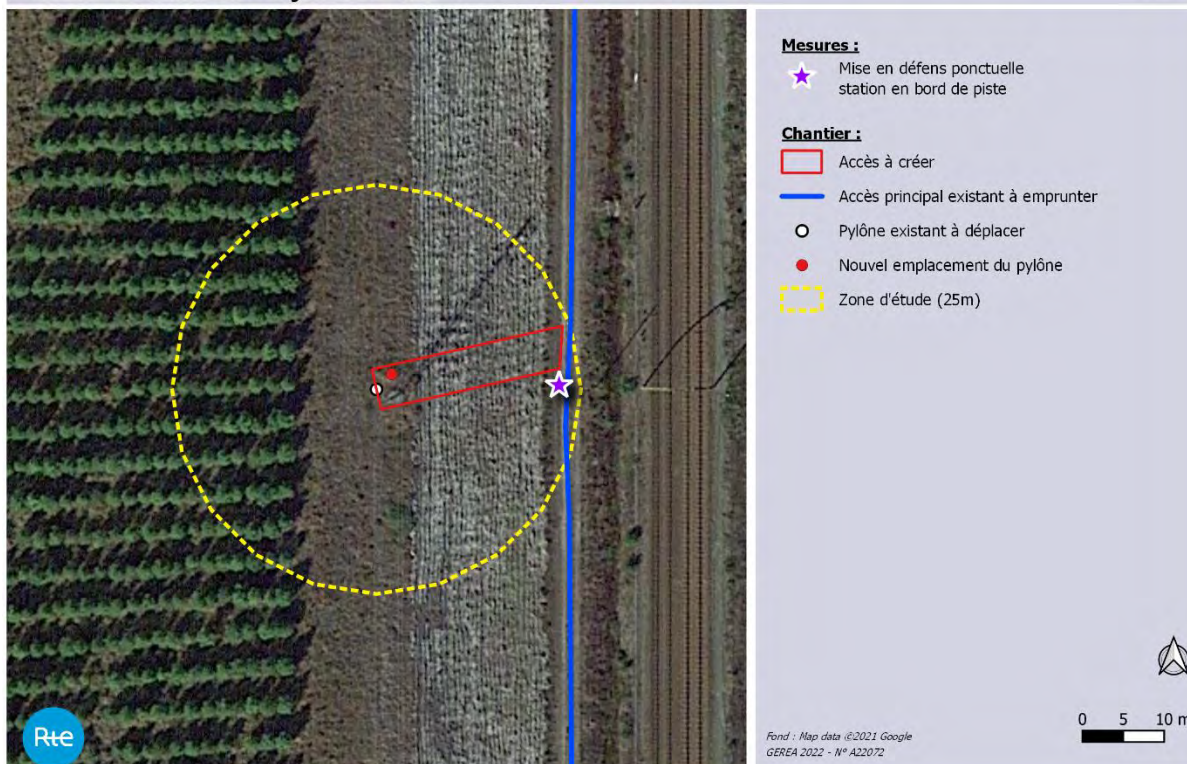
La Romulée bulbocodium a été identifiée à plusieurs reprises au niveau de la piste d'accès longeant la voie ferrée le long de la ligne aérienne CML2. Considérant la patrimonialité de cette espèce une mesure d'évitement spécifique est proposée par le biais des actions suivantes :

- Balisage et mise en défens des stations ponctuelles inventoriées en bord de piste en amont du démarrage des travaux ;
- Création d'une piste d'accès temporaire permettant d'éviter des stations surfaciques occupant l'intégralité du chemin d'accès bordant la voie ferrée.



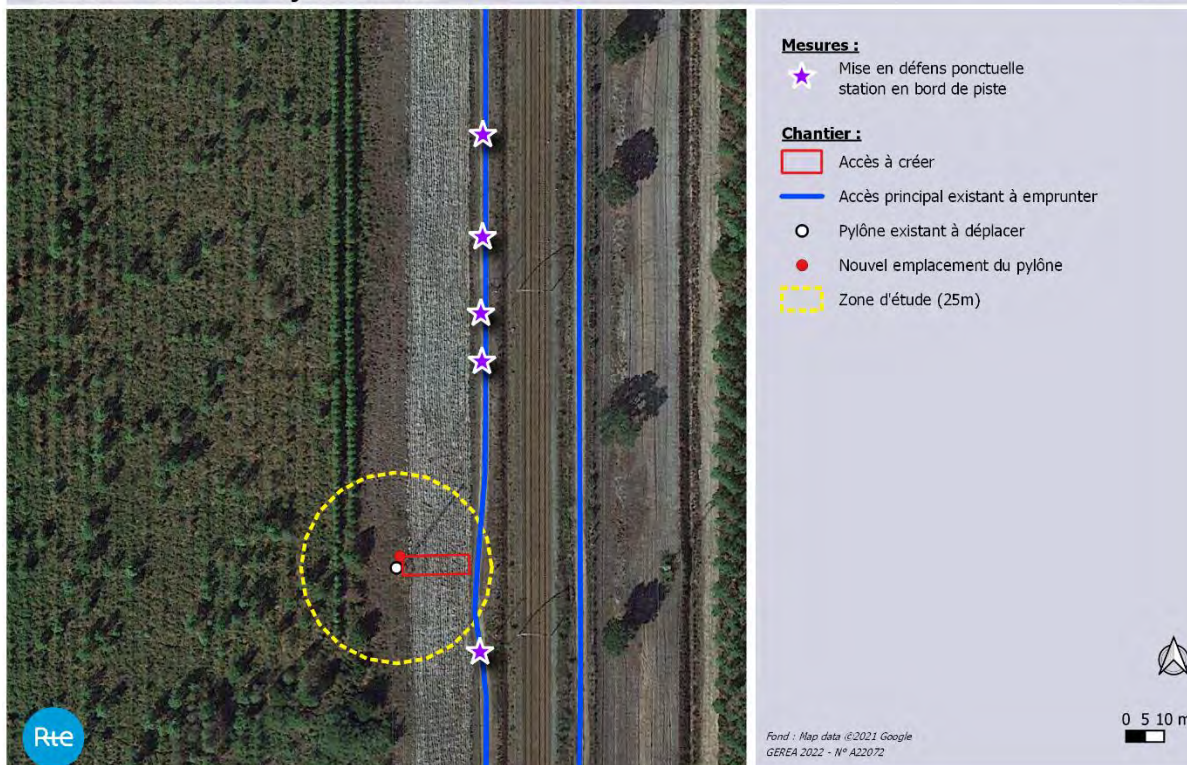
Carte 56 : Balisage et mise en défens station de Romulée au nord du pylône n°91 – CML2

Evitement des stations de Romulée bulbocodium par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylône n°98



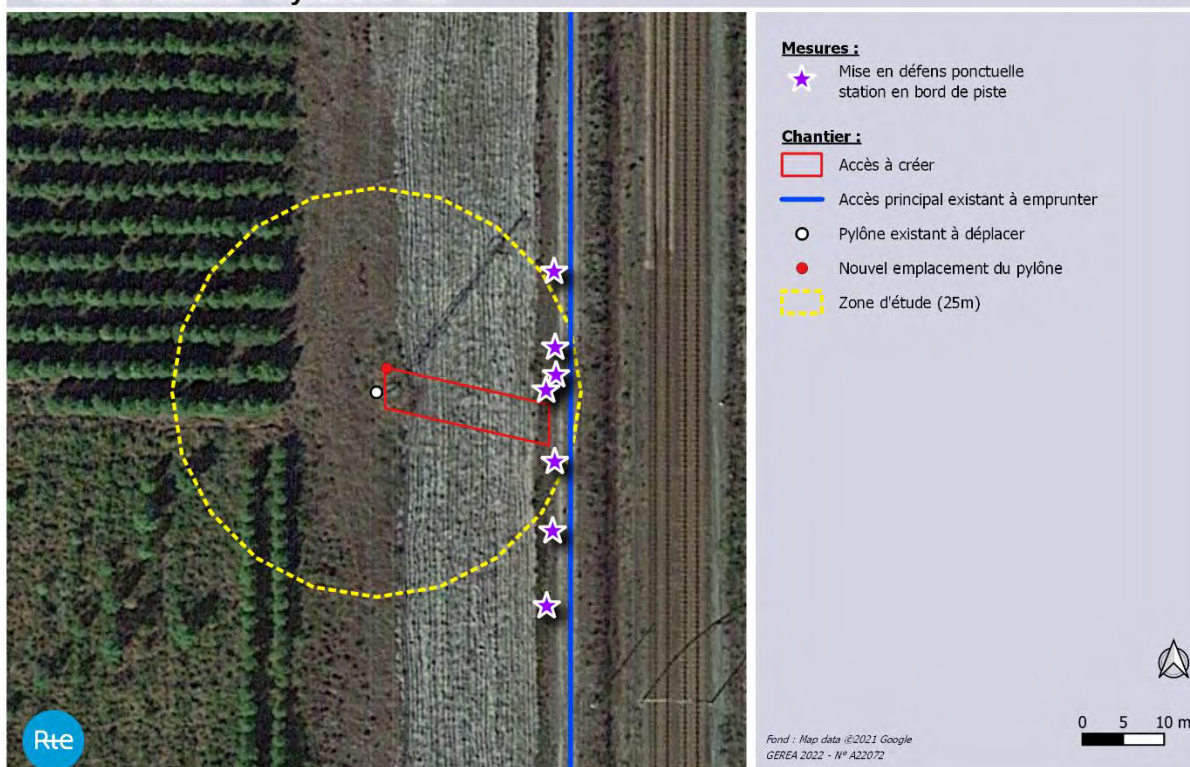
Carte 57 : Balisage et mise en défens station de Romulée au nord du pylône n°98 – CML2

Evitement des stations de Romulée bulbocodium par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylône n°99



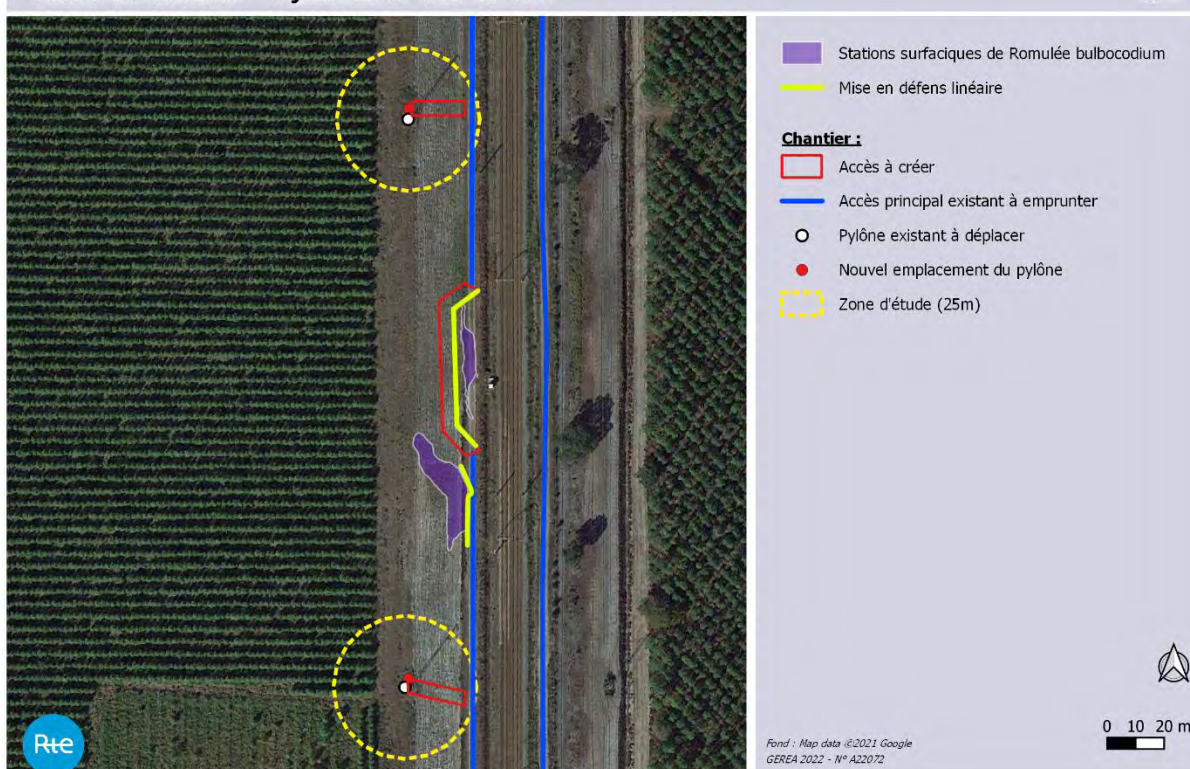
Carte 58 : Balisage et mise en défens stations de Romulée proches du pylône n°99 – CML2

Evitement des stations de *Romulée bulbocodium* par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylône n°100



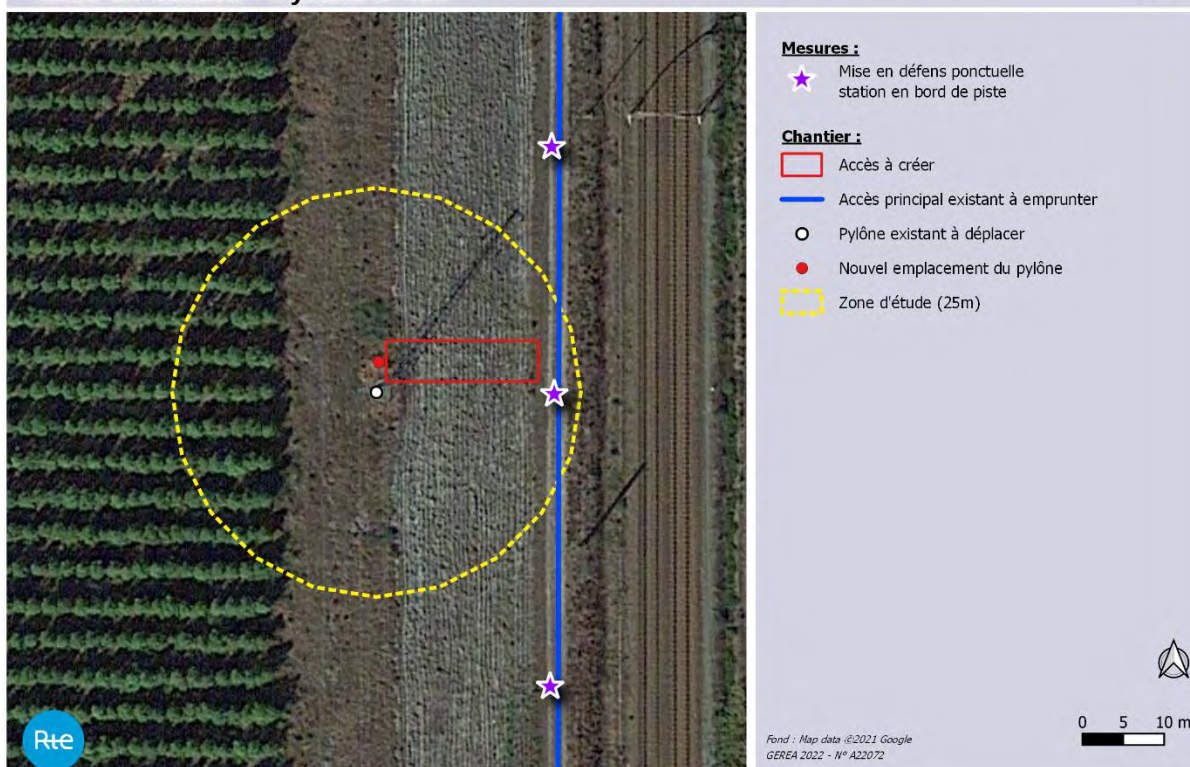
Carte 59 : Balisage et mise en défens stations de *Romulée* proches du pylône n°100 – CML2

Evitement des stations de *Romulée bulbocodium* par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylônes n°100 et 101



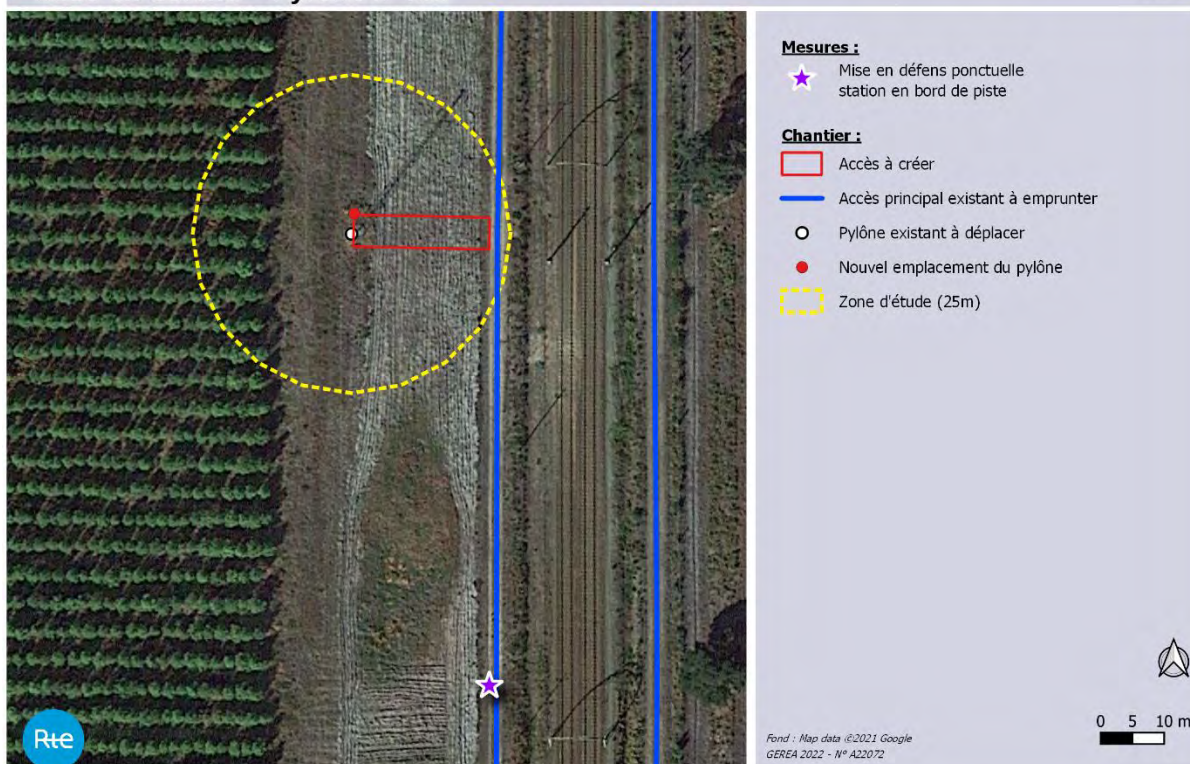
Carte 60 : **Création d'une piste temporaire permettant de contourner une station surfacique de *Romulée* occupant la piste longeant la voie ferrée entre les supports n°100 et 101** – CML2

Evitement des stations de *Romulée bulbocodium* par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylône n°101



Carte 61 : Balisage et mise en défens stations de *Romulée* proches du pylône n°101 – CML2

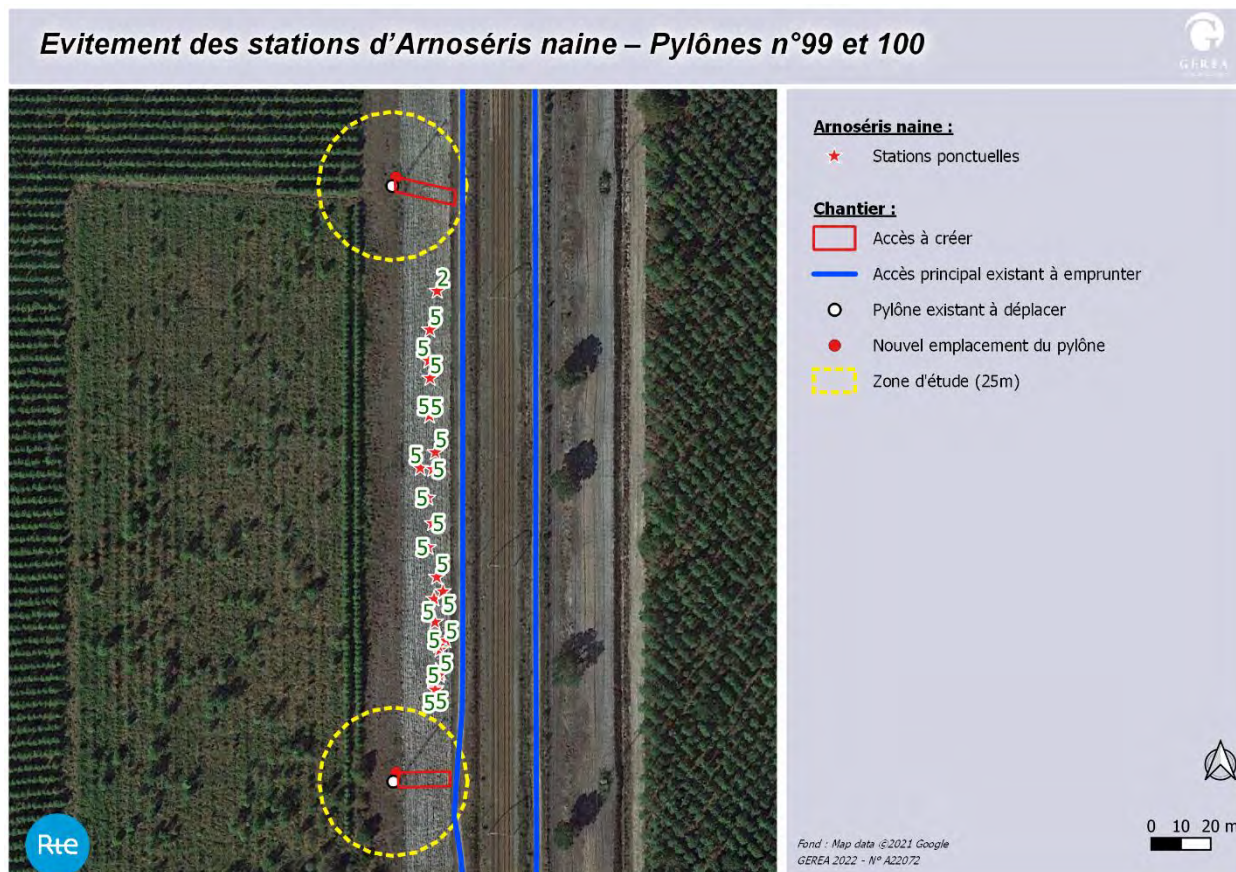
Evitement des stations de *Romulée bulbocodium* par l'intermédiaire d'une mise en défens – Pylône n°102



Carte 62 : Balisage et mise en défens station de *Romulée* au sud du pylône n°102 – CML2

C.2.2 Evitement des stations d'Arnoséris naine

Tel qu'indiqué précédemment, des stations d'Arnoséris naine ont été identifiées au niveau de la servitude. Considérant l'emprunt de la piste longeant la voie ferrée et l'absence de stations d'espèces au niveau des futures zones de travaux proches de ces stations, ces dernières seront totalement évitées par le projet envisagé.

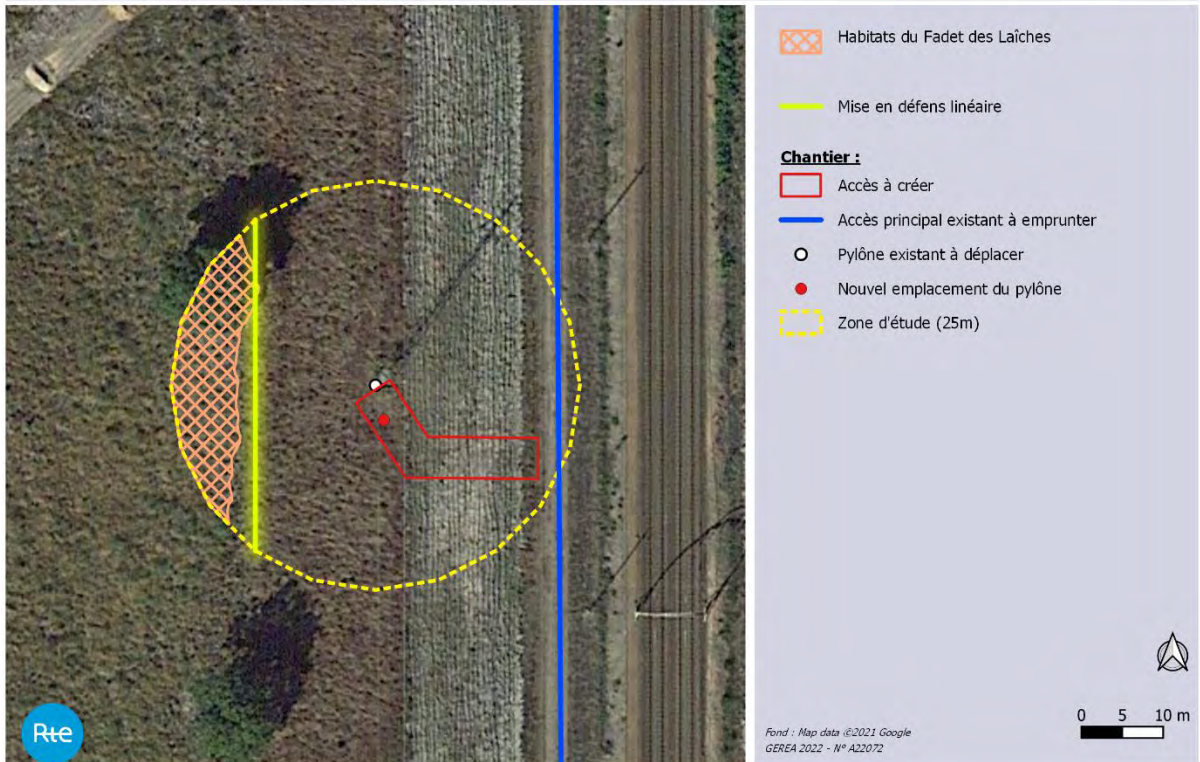


Carte 63 : **Evitement spatial des stations d'Arnoséris naine**

C.2.3 Evitement des habitats du Fadet des laïches proches des zones de travaux

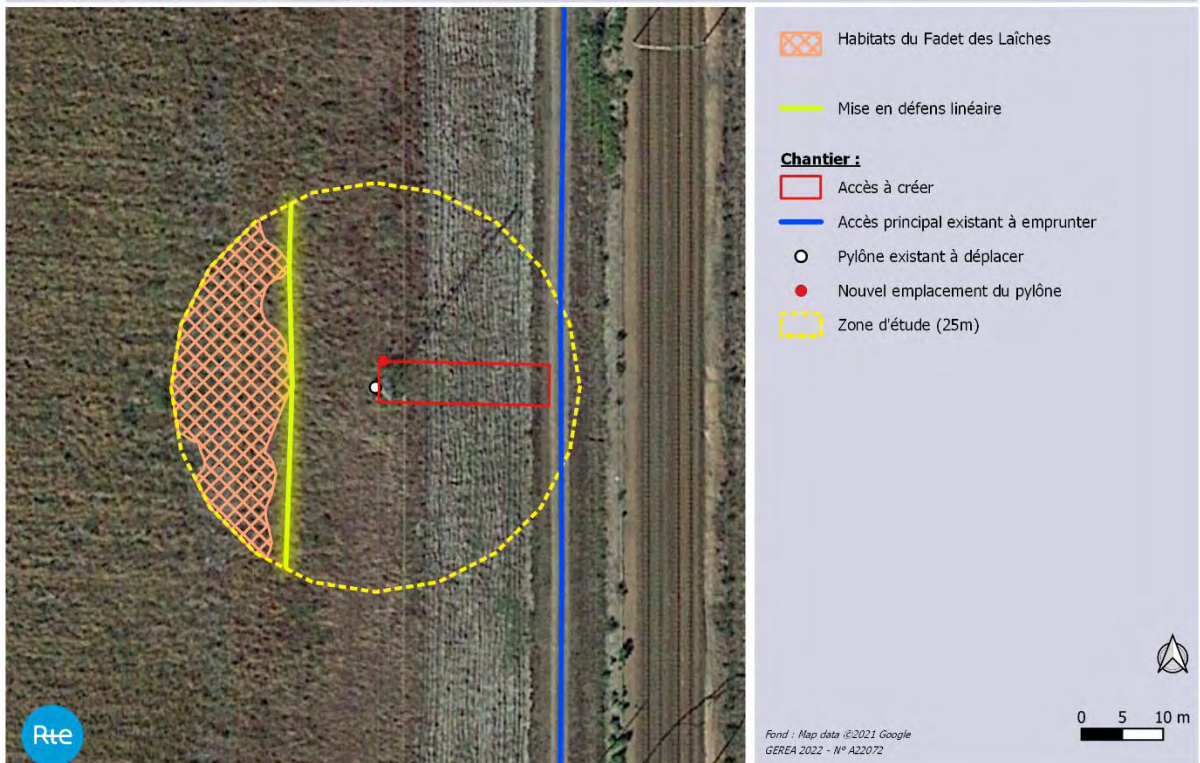
Considérant l'enjeu majeur autour de ces habitats d'espèces, un évitement strict de ces habitats a été privilégié. Ainsi une mise en défens stricte de ces habitats sera opérée de façon à éviter tout impact direct sur ces habitats d'espèces. **Vis-à-vis des supports n°44 et n°45 pratiquement encerclés d'habitats favorables à l'espèce, la zone d'intervention des travaux sera limitée au strict minimum autour des supports et les aires de travail seront aménagées hors habitat d'espèce.**

Mise en défens des habitats du Fadet des laïches proches et zones humides associées – Pylône n°41



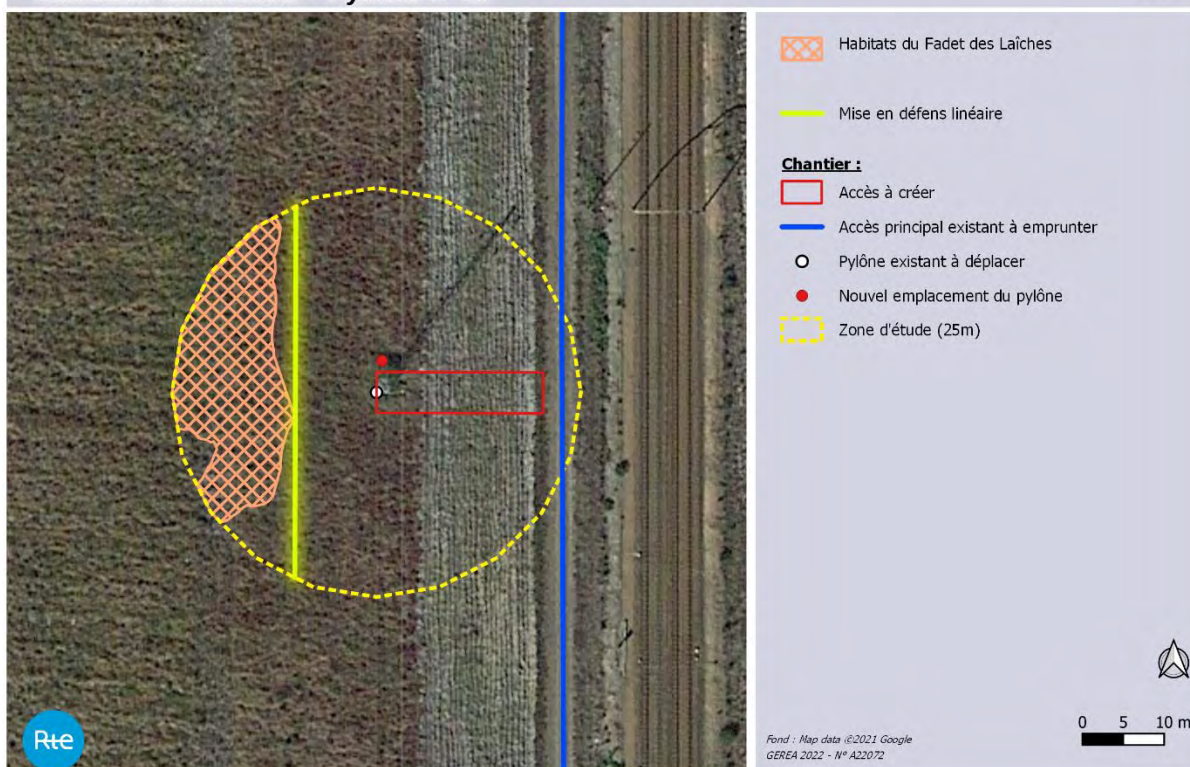
Carte 64 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°41 – CML2

Mise en défens des habitats du Fadet des laïches proches et zones humides associées – Pylône n°42



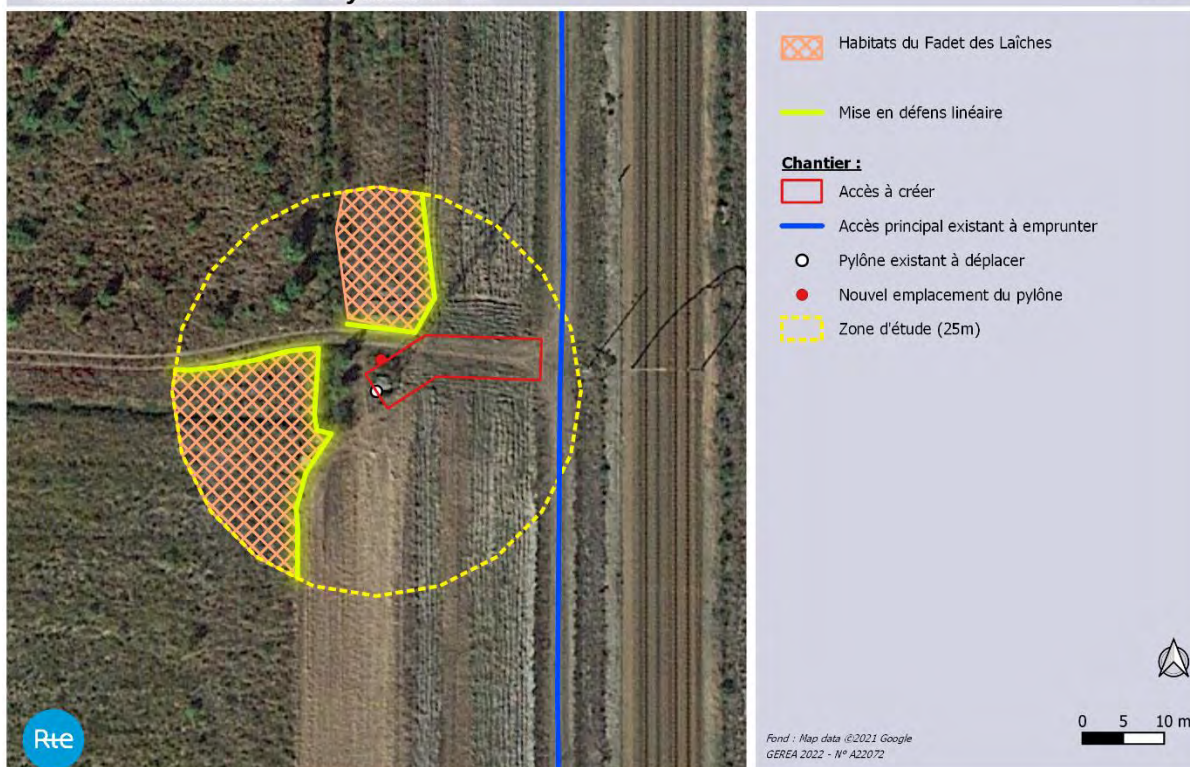
Carte 65 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°42 – CML2

Mise en défens des habitats du Fadet des laïches proches et zones humides associées – Pylône n°43

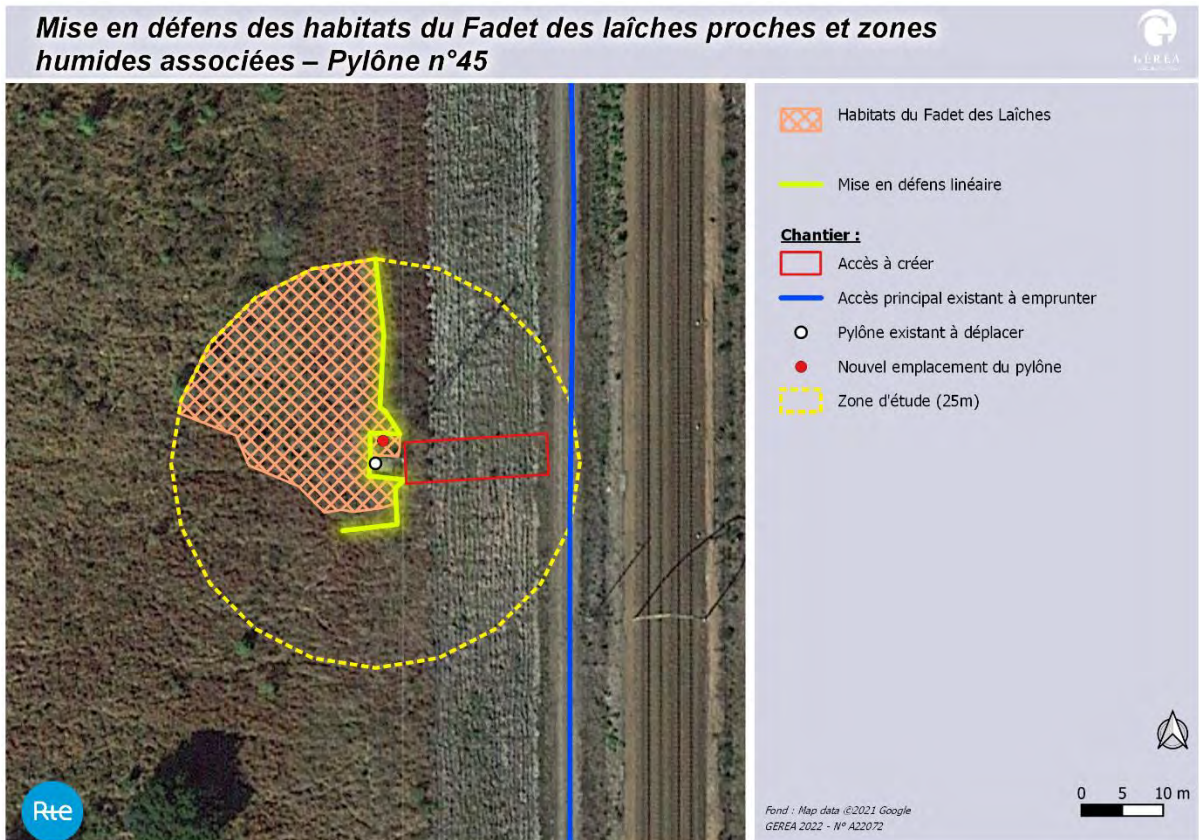


Carte 66 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°43 – CML2

Mise en défens des habitats du Fadet des laïches proches et zones humides associées – Pylône n°44



Carte 67 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laïche au droit du pylône n°44 – CML2

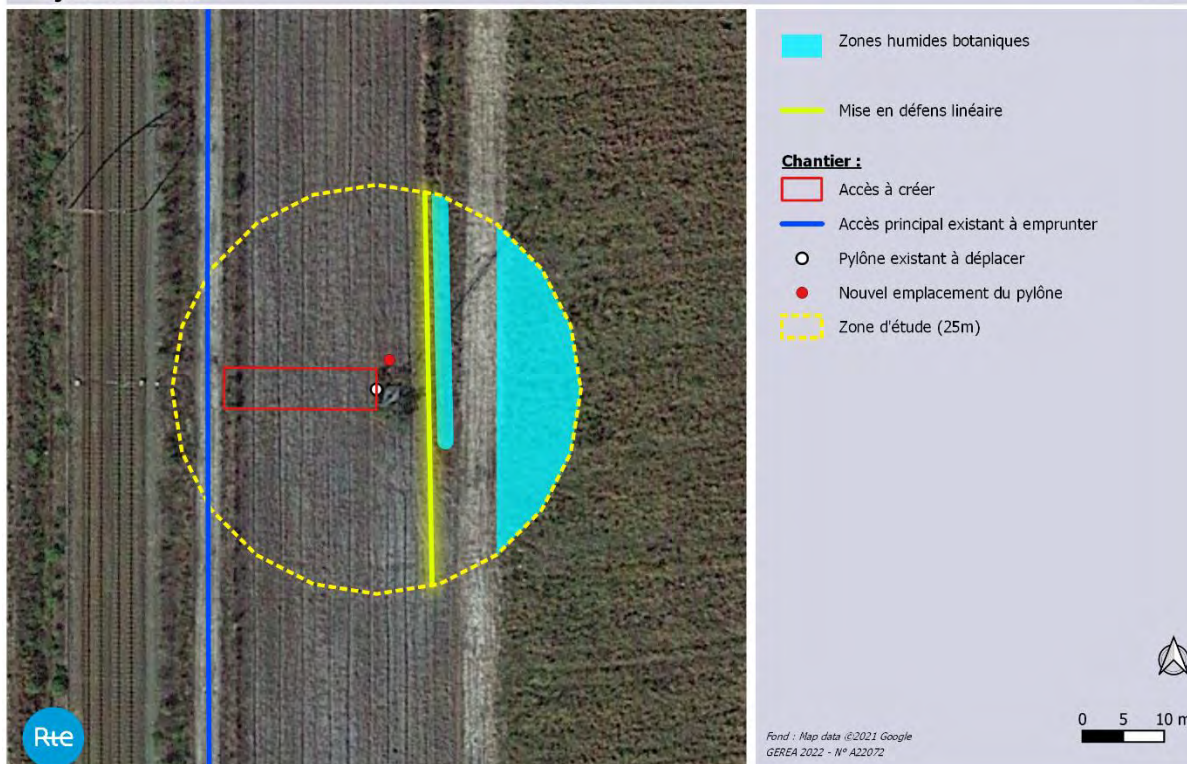


Carte 68 : Mise en défens de l'habitat du Fadet des laîche au droit du pylône n°45 – CML2

C.2.4 Evitement des zones humides botaniques immédiatement proches des zones de travaux

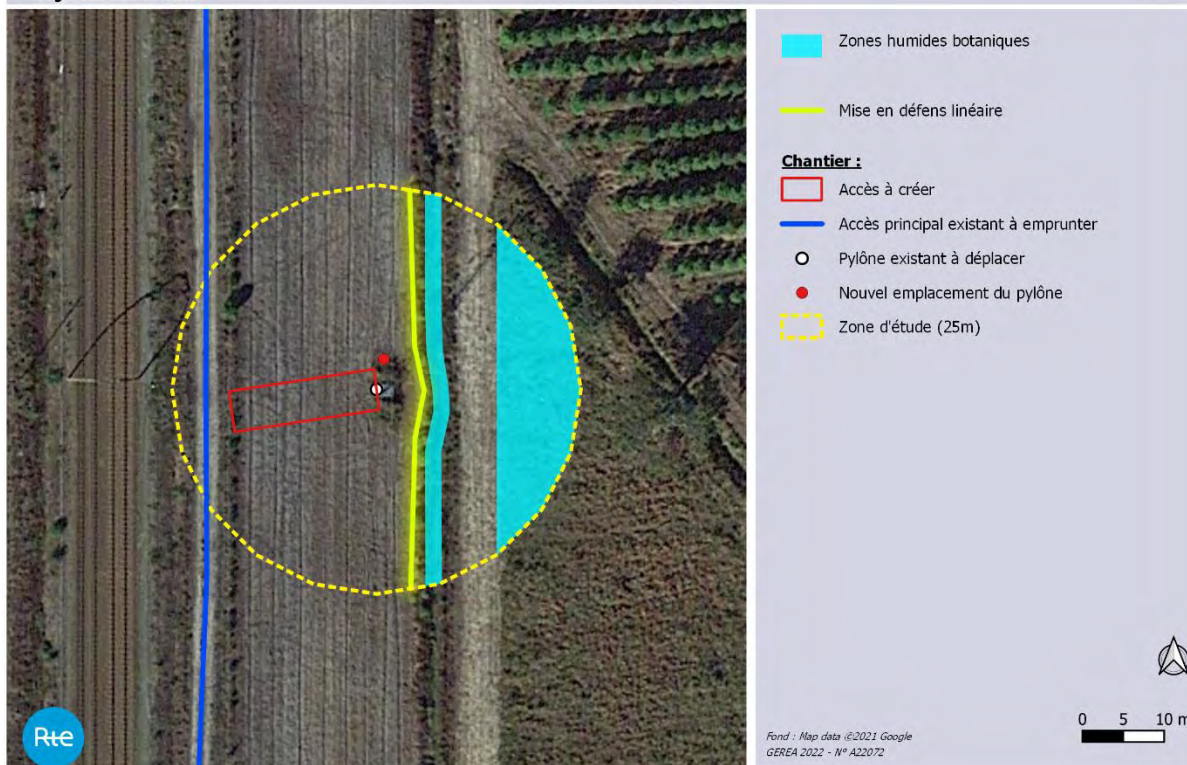
Dans la continuité de la logique précédemment exposée, afin d'éviter toute incidence au droit de zones humides délimitées selon le critère botanique immédiatement proche de futures zones d'intervention, une mise en défens physique de ces dernières sera opérée de manière à éviter toute action d'un engin lors des travaux au niveau de ce fossé bordant la servitude le long de la ligne aérienne CML1.

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°95**



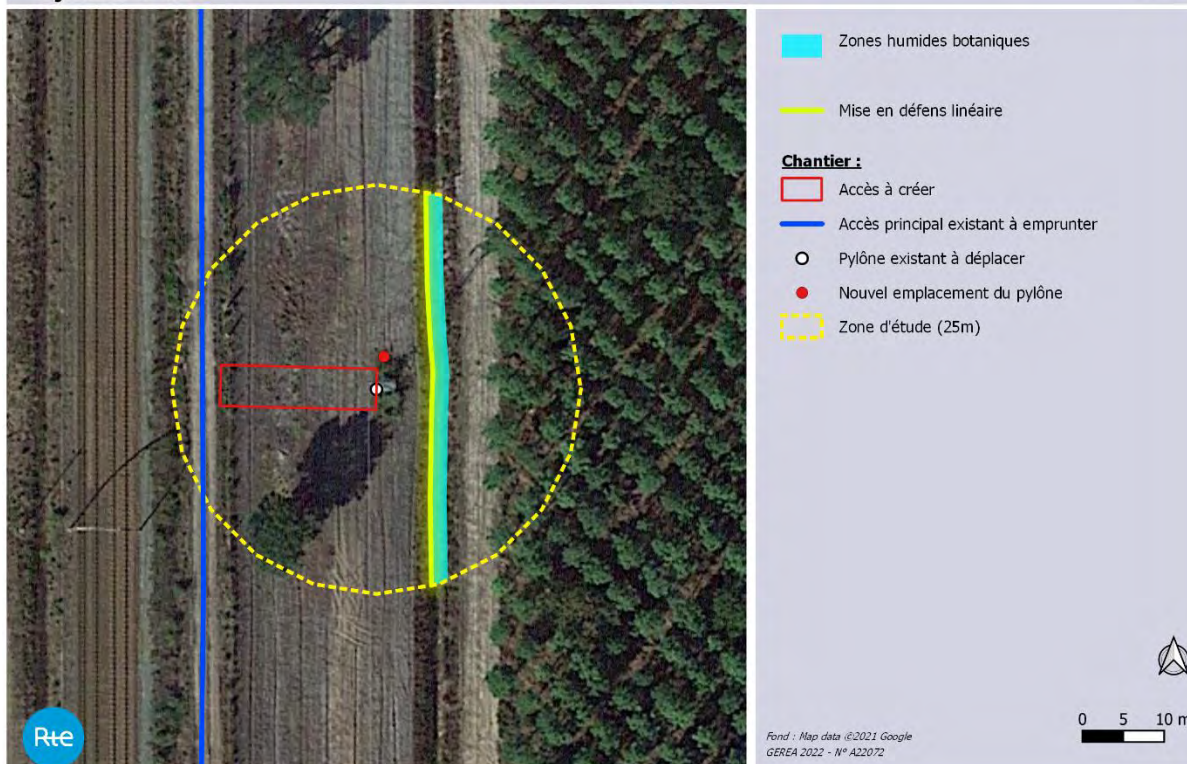
Carte 69 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°95 – CML1

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°96**



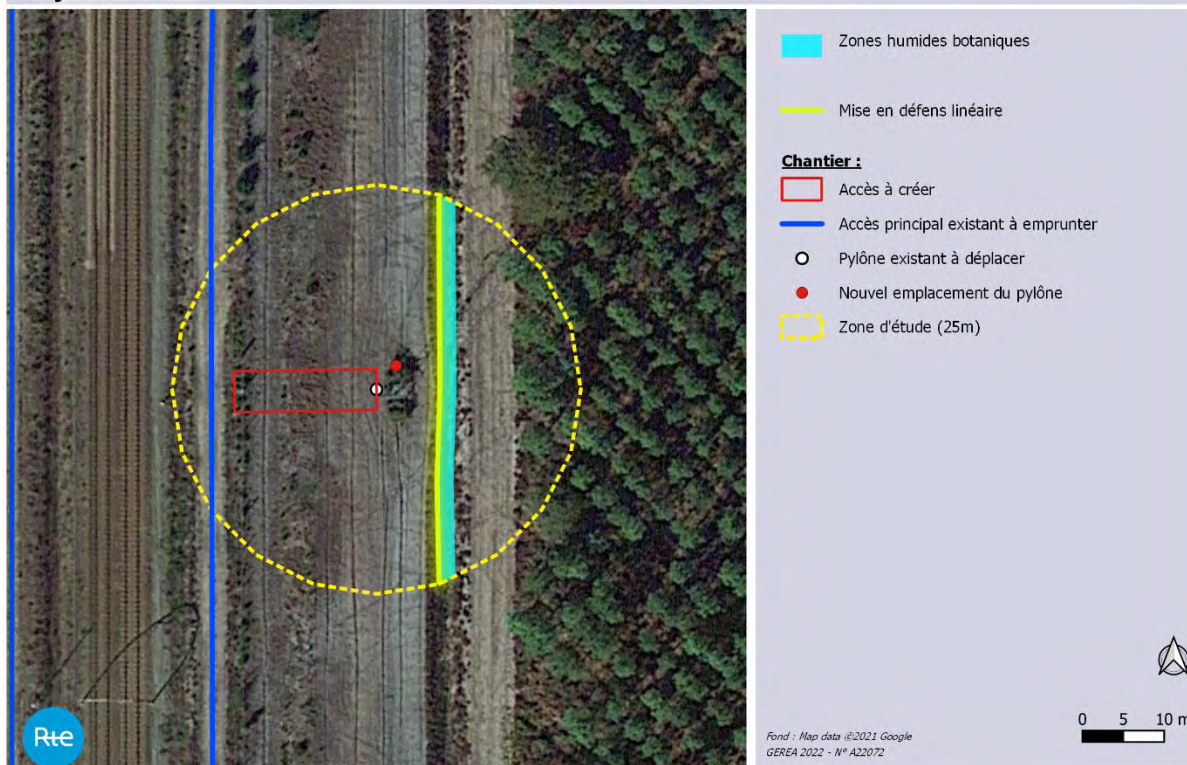
Carte 70 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°96 – CML1

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°97**



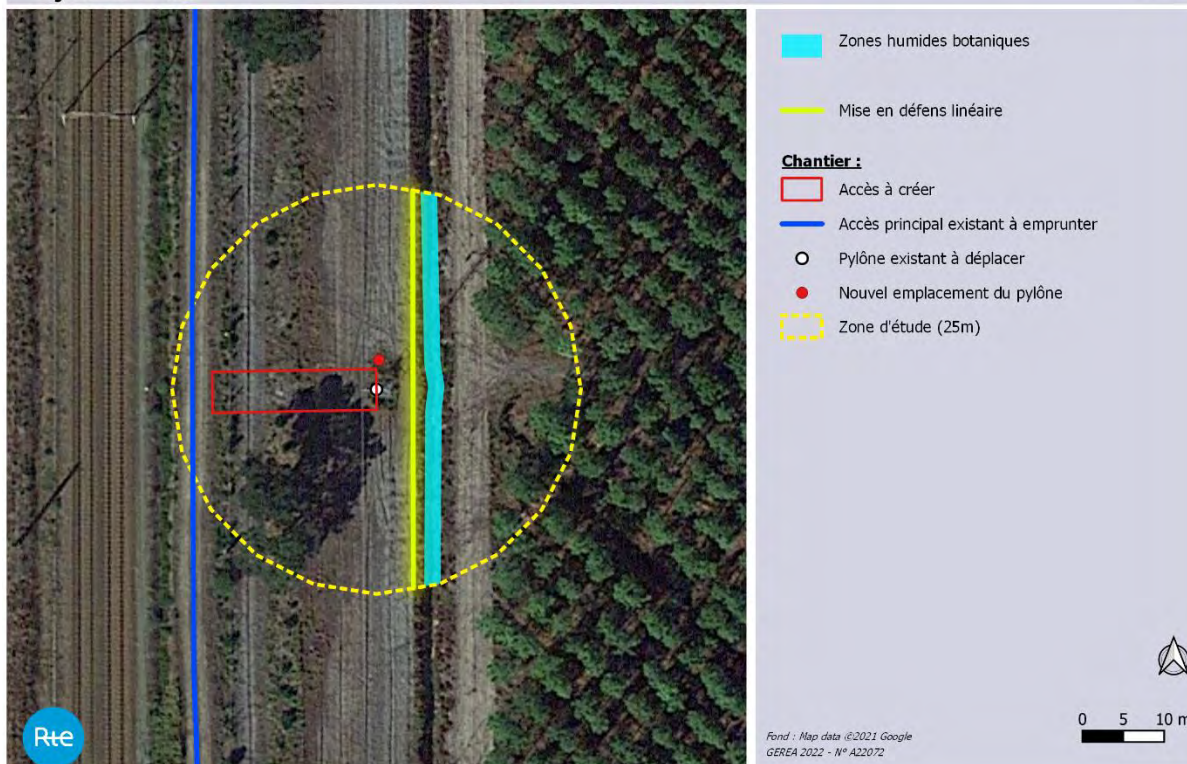
Carte 71 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°97 – CML1

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°98**



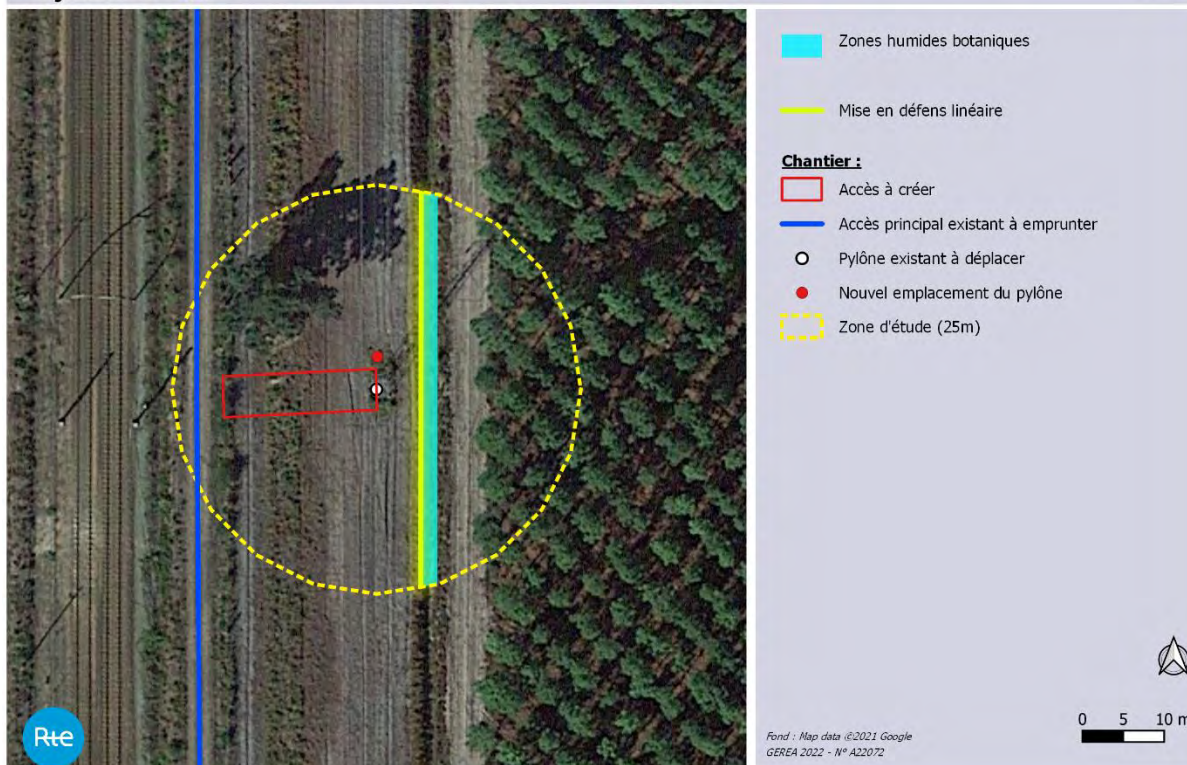
Carte 72 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°98 – CML1

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°99**



Carte 73 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°99 – CML1

**Mise en défens de zones humides immédiatement proches des travaux –
Pylône n°100**



Carte 74 : mise en défens d'une zone humide botanique au niveau du support n°100 – CML1

C.3 LES MESURES DE REDUCTION SPECIFIQUES

Les travaux envisagés sont susceptibles de générer **deux types d'impacts sur ces espèces protégées et leur habitat** :

- **la destruction d'individus (impact direct permanent) ;**
- **la dégradation temporaire de l'habitat d'espèce (impact direct temporaire).**

C.3.1 La réalisation des travaux hors période sensible pour la faune : l'adaptation du calendrier des travaux au cycle biologique de la faune

Les travaux de réhabilitation des supports de chaque ligne aérienne causeront surtout un dérangement de la faune vertébrée locale, provoqué par le passage des engins (terrestres et héliportés) et des hommes sur le chantier. Cet impact est très limité dans le temps et dans l'espace. S'agissant d'espèces assez mobiles, **qu'il s'agisse de mammifères, d'oiseaux ou de reptiles, les effets sont atténués par la possibilité d'émigrer hors du champ des travaux pour trouver un refuge temporaire.**

La sensibilité des espèces au dérangement est largement fonction de l'époque durant laquelle se produit ce dérangement. La période de reproduction et de soutien aux jeunes de la majeure partie de la faune (mars/avril – août) **et celle d'hibernation (décembre à mars) sont les deux périodes de plus grande sensibilité** dans le cycle biologique des espèces animales.

Enfin, toutes les espèces ne réagissent pas de la même manière au dérangement. Schématiquement, certaines petites espèces (amphibiens, passereaux, micromammifères) vont « tolérer » des seuils de dérangement relativement importants avant de fuir tandis que d'autres espèces (mammifères carnivores, rapaces, cervidés) ont un seuil de tolérance plus faible.

Selon le statut des espèces, on peut considérer que :

- **Concernant l'avifaune, l'impact en période d'hivernage et de migration est globalement faible.** En effet, les espèces n'effectuent pas leur halte migratoire au niveau et à proximité de la plupart des zones dérangées et se rabattent sur des sites plus naturels ou semi-naturels, tandis que les **hivernantes font évoluer leur zone de gagnage en fonction de l'avancement des travaux.** L'impact peut par contre être plus important en période de reproduction par le dérangement occasionné par **le bruit des engins et la fréquentation humaine, pouvant conduire à l'abandon de nichées.** **Vis-à-vis de l'enjeu relatif à l'hivernage potentiel des Grues cendrées dans les grands secteurs de cultures le long de la ligne aérienne CML2, une adaptation de la période de travaux permettra de finaliser les travaux au droit des supports concernés avant la période de migration de cette espèce.**
- Les mammifères (hormis les chiroptères), en dehors des périodes de reproduction où les espèces sont très cantonnées, ont des domaines vitaux souvent assez vastes et ont une activité nocturne ou crépusculaire. Ces deux caractéristiques leur permettent de réagir face aux dérangements dus aux travaux en glissant vers les zones non perturbées de leur territoire pour ensuite recoloniser les secteurs évités durant un moment. Comme pour les oiseaux, la période de **reproduction et notamment la période de mise bas et d'élevage des jeunes est la période la plus critique.** Considérant la très faible superficie concernée par les travaux, le dérangement généré au droit de chaque support très limité dans le temps ainsi que les faibles enjeux **délimités autour des mammifères terrestres, l'impact sur les mammifères sera de fait très limité ;**
- Le cas particulier des chiroptères, dont toutes les espèces sont protégées au niveau national, mérite d'être mentionné. En effet ces espèces hibernent durant la période hivernale : leur température interne diminue, leur rythme cardiaque et respiratoire ralentit... Elles rentrent dans une sorte de léthargie. Selon les espèces, l'hibernation se fait en groupes plus ou moins nombreux dans des grottes, des cavernes voire des anfractuosités dans de vieux arbres. Durant la période

d'hivernation, les chiroptères sont extrêmement sensibles à tout dérangement qui en provoquant leur réveil brutal pourrait les entraîner vers la mort. Les futures zones de travaux et leurs abords sont globalement peu **favorables pour l'hébergement de chauves-souris** ; ponctuellement certains gîtes potentiels ont été identifiés, ils seront évités, les travaux ne **généreront plus largement aucune coupe d'arbre** ;

- Les reptiles et amphibiens présentent aussi une certaine sensibilité à ce type de projet habituellement, tout particulièrement durant la reproduction (destruction des pontes) et en **période d'hivernation** (tapis de feuilles ou de mousse dans les boisements, en bordure de haie, **tas de pierres et de branches, ...**). Globalement la servitude et les futures zones d'intervention ne sont pas favorables pour la reproduction des amphibiens. Seuls deux secteurs favorables à la reproduction de ces espèces ont été identifiés sur la servitude : **les chemins d'accès, aménagés en limite extérieure des habitats potentiels pour ces espèces** ne généreront aucune incidence sur ces espèces dans la mesure où les travaux ne se dérouleront pas en période de reproduction de ces espèces. Pour les reptiles, seuls le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune ont été observés : en entamant les travaux hors période printanière ou estivale (reproduction) et hors plein hiver (fin décembre-février), **l'espèce reste bien mobile et trouvera refuge à proximité sans difficultés**. De plus, considérant la très faible superficie impactée par les travaux, ces espèces pourront très facilement recoloniser les futures zones **d'intervention rapidement après travaux** ;
- Pour ce qui concerne les invertébrés et plus particulièrement les insectes, il faut distinguer les insectes volants qui ne sont sensibles au projet que durant leur phase larvaire, des insectes et autres invertébrés non volants très sensibles aux perturbations générées par les travaux. La zone du projet, très dénudée et régulièrement entretenue, est globalement défavorable **pour l'accueil d'une diversité d'insectes. Néanmoins, ponctuellement, des habitats d'espèces** pour le Fadet des **laïches ont été identifiés. Tel qu'indiqué précédemment, ces derniers seront évités et mis en défens en amont du démarrage des travaux.**

En conséquence, RTE prendra possession des emprises nécessaires aux travaux en dehors de ces deux grandes périodes sensibles : la période favorable envisagée pour entamer les travaux **d'aménagement des pistes d'accès débutera après mi-août 2022.**

Cette période évite ainsi l'abandon ou la destruction de nichées, de jeunes ou d'hivernants non/peu mobiles (reptiles en particulier), ainsi que le dérangement proche pouvant nuire à l'échec de reproduction.

Sensibilités du groupe taxonomique par période	2022											
	Hiver			Printemps			Eté			Automne		
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore			Floraison/fructification									
Mammifères terrestres			Principaux déplacements et reproduction									
Chauves-souris	Hibernation		(transit printanier)			Mise bas et élevage des jeunes			(transit automnal)			
Oiseaux			Nidification et soutien aux jeunes									
Reptiles	Hibernation		Reproduction									
Amphibiens	Reproduction											
Libellules				Emergence et reproduction								
Papillons de jour				Emergence et reproduction								
Coléoptères saproxylophages	Développement larvaire						Développement larvaire, émergence et reproduction			Développement larvaire		

Période favorable pour réaliser les travaux													
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

C.3.2 Le traitement préalable des stations **d'espèces exotiques envahissantes qui seront directement concernées par les travaux envisagés**

Au regard de la nature des travaux envisagés, afin de réduire les risques de dissémination d'espèces exotiques envahissantes entre chaque zone de travaux par le biais des engins de chantier, un traitement préalable des stations de Cerisier tardif, Ailante glanduleux et Robinier faux-acacia perturbées par les travaux sera réalisé (cf. liste des supports concernés détaillée au chapitre B.1.4).

Il est recommandé un arrachage manuel (individus juvéniles) ou mécanique (individus plus âgés) des rejets pour limiter la prolifération de ces espèces. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin pour les trois espèces. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, **car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de ces espèces.** Les individus devront être ensuite laissés de côté sur le site pour être séchés avant de les éliminer vers un centre de traitement adapté.

C.3.3 Le tri minutieux des terres

La zone de travail fera l'objet d'un tri particulier des terres, pour que la banque de graines stockée dans le sol dans les 15-20 premiers centimètres puisse s'exprimer de nouveau après travaux, ce qui peut à la fois **favoriser le développement de nouvelles stations de lotiers protégés au niveau des pistes d'accès mais également limiter le développement opportuniste d'espèces végétales exotiques envahissantes.**

Globalement, les 20 premiers centimètres de sol seront décapés dans un premier temps dans chaque zone de travaux. Cette terre végétale est stockée soigneusement sans mélange avec les terres sous-jacentes, dans le sens de son décapage dans la mesure du possible (végétation en haut). En fin de chantier, lors de la remise en état des terrains, cette terre végétale sera étalée sur les sols au niveau de chaque zone de chantier.

C.3.4 Le balisage des stations de lotiers protégés

Préalablement aux travaux, la délimitation des stations de lotiers protégés à déplacer temporairement sera réalisé entre juin et début juillet 2022, lors de leur période de développement de manière à pouvoir repérer **les limites d'habitats, y compris quand les plantes ne seront plus développées (à l'état de graines).** Les supports inclus dans la chasse gardée de la ligne aérienne CML1 n'ayant pu être expertisés en 2021 seront à cette occasion expertisés et les éventuelles stations de lotiers impactées seront-elles aussi délimitées.

Ces zones seront géolocalisées par GPS. Une délimitation des zones de lotiers protégés à déplacer et ceux éventuellement à mettre en défens sera réalisée sur chaque future zone de travaux concernée (à l'aide d'un marquage au sol, éventuellement de piquets + rubalise). L'opération de balisage des stations sera contrôlée par un écologue.



Exemple d'un balisage (piquets + rubalise) préalable aux travaux.

C.3.5 Le déplacement temporaire de la banque de graines comportant les lotiers protégés

Les lotiers protégés font l'objet de bons retours d'expérience de compensation.

Au niveau des stations impactées, en présence d'un écologue, l'entreprise en charge des travaux décapera les matériaux superficiels sur 10 à 20 cm maximum et déposera cette couche de terre dans une zone de stockage préalablement définie et dont la localisation aura fait l'objet d'une validation préalable par l'écologue. Cette zone de stockage devra être protégée et arimée pour éviter l'envol des terres lors de l'utilisation des moyens hélicoptés, elle sera clairement identifiée et délimitée.

La terre, qui contient les graines de *Lotus hispidus* voire *Lotus angustissimus*, sera posée en tas sur un géotextile.

Afin d'éviter la destruction d'espèce, cette opération devra être effectuée après la période optimale de floraison (mai-juillet) au plus tard fin mars de l'année suivante, avant la période de germination de l'espèce de façon à préserver la banque de graines existante.

A la fin des travaux, les terres précédemment stockées seront régalées sur les secteurs remaniés par les travaux. Cette opération se fera sous le contrôle d'un écologue.

Les différentes opérations décrites ci-dessus feront l'objet d'un compte-rendu illustré remis à RTE pour faire valoir en tant que de besoin.

C.4 LES IMPACTS RESIDUELS, LES MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

C.4.1 Les impacts résiduels

Lotus hispidus et *Lotus angustissimus* sont des plantes annuelles, qui sont généralement retrouvées dans des milieux pionniers sablonneux. Ils fréquentent aussi des milieux anthropiques, rudéralisés (friches, remblais, bords de voirie...). Les opérations de déplacement temporaire de la banque de graines se dérouleront avant la germination des nouvelles graines. Sur le tas de terres les graines en superficie développeront leur cycle biologique (croissance végétative, floraison fructification et fanaison) tandis que les graines plus profondes resteront en léthargie en attente de la prochaine saison de végétation dans des conditions stationnelles plus favorables.

Après remise en état du site, les graines contenues dans la couche superficielle de sol qui aura été épanchée en couche fine ou par plaques sur site, pourront normalement germer au printemps suivant les travaux et reconstituer ainsi les stations existantes.

Enfin, *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* sont des espèces pionnières qui apprécient les sols sableux dénudés. Les sols remaniés par les travaux seront potentiellement des sols favorables à la présence de l'espèce.

Les groupements forestiers locaux assurent aujourd'hui une gestion de la servitude très favorable au développement de ces espèces. Dans la mesure où ces modalités d'entretien (liées à des mesures de gestion du risque incendie) se poursuivront après les travaux dans les mêmes conditions que celles existant actuellement, il n'est pas envisagé la mise en place d'actions de gestion complémentaires post-travaux.

C.4.2 Les mesures de compensation

Il n'est pas envisagé la mise en place de mesure compensatoire du fait :

- Du faible niveau de patrimonialité des espèces végétales impactées par les travaux.
Pour rappel, les lotiers protégés sont finalement courants en Aquitaine, en particulier dans les Landes, et non menacés selon la liste rouge régionale établie par le CBNSA.
- Du caractère temporaire des impacts du projet.
- **De l'impact résiduel prévu faible à très faible après mise en œuvre des mesures correctives du projet**, en particulier de la mesure de déplacement des stations impactées et de la remise en état du site après travaux, évitant toute destruction pérenne de ces plantes ;
- **Des bons retours d'expérience déjà obtenus sur les déplacements de stations de plantes protégées**, en particulier concernant les lotiers protégés.

C.4.3 Les mesures d'accompagnement

Elles concernent à la fois la période des travaux et la période post-travaux :

- Au moment des travaux : un écologue supervisera les étapes de déplacement temporaire des stations de *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* ainsi que de remise en état des stations impactées. Un compte rendu sera établi en suivant et transmis à la DREAL par RTE.
- Après les travaux : les deux premières années suivant les travaux (2023 et 2024), une prospection botanique ciblée sur la recherche de *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* sera menée dans chaque zone de travaux afin de mettre en évidence les conditions de reprise de ces espèces. Cette prospection botanique visera également à répertorier les éventuelles espèces exotiques envahissantes qui pourraient se développer au niveau de chaque future zone de travaux. Les résultats de cette expertise seront consignés dans un compte rendu et remis à la DREAL. **Dans l'éventualité où des stations d'espèces exotiques envahissantes seraient révélées lors de ce suivi**, des actions de traitement de ces stations seront réalisées en période favorable.
Dans l'hypothèse où les résultats de cette expertise s'avéraient non concluants (absence constatée de l'espèce sur l'ensemble des stations réhabilitées), RTE engagerait une nouvelle prospection de confirmation l'année suivante en mai 2025. Les résultats de cette expertise seront eux aussi consignés dans un compte rendu et remis à la DREAL.

D. CONCLUSION

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*), sont des espèces discrètes, protégées dans une seule région de France (ancienne Aquitaine). Depuis la mise en place de leur statut de protection, de nombreuses stations ont été découvertes, notamment en contexte urbain ou périurbain. Il s'agit au final d'espèces relativement communes sur le territoire aquitain, en particulier dans les Landes. Selon la liste rouge régionale établie par le CBNSA en 2019, ils ne sont aucunement menacés, les populations locales sont relativement abondantes.

Les mesures d'évitement et de réduction d'impact décrites précédemment permettent de penser, compte tenu de la biologie de *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* et de la période de déplacement de la banque de graines, que les stations d'espèce pourront rapidement et aisément se reconstituer dès l'année suivant le déplacement.

En conclusion, il est possible de considérer que les travaux prévus par RTE **n'auront pas d'impact** significatif permanent sur les populations locales de *Lotus hispidus* et de *Lotus angustissimus*. Les impacts temporaires seront de courte durée, en conséquence, ils ne remettent pas en cause la pérennité des populations de ces espèces au niveau local.

E. ANNEXES

E.1 CERFA



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE. (Réseau de Transport d'Electricité).....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 82..... Rue Chemin des Courses.....

Commune Toulouse.....

Code postal 31037.....

Nature des activités : Gestion du réseau de transport d'électricité.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Lotus hispidus Lotier hispide	Entre 434 et 475 pieds estimés	Décapage de la terre végétale (~ 15 cm d'épaisseur) au niveau des stations avérées comprenant la banque de graines puis réimplantation en lieu et place après travaux.
B2 Lotus angustissimus Lotier grêle	Non estimé	Lotier hispide : environ 596 m ² de stations avérées temporairement déplacées ou impactées de manière pérenne par de nouveaux supports Lotier grêle : environ 1665 m ² de stations potentielles temporairement déplacées ou impactées de manière pérenne par de nouveaux supports
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de modernisation des lignes aériennes à 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2.....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : De août 2022 à février 2023.....

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Dépôt des terres avec la banque de graines le plus près possible de la zone des travaux
Zone de dépôt protégée, balisée et identifiée

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Automne 2022 voire début d'hiver 2023 en fonction des lignes, juste à la fin des travaux sur chaque support. Régalage des terres avec la banque de graines sur les zones de travaux réhabilitées

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

.....Décapage par un tractopelle de la couche superficielle du sol (~15 cm) et dépôt des terres dans un secteur proche des travaux, protégé et identifié. L'ensemble des opérations (décapage, dépôt des terres puis régalage après travaux) sera réalisé sous le contrôle d'un écologue.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : ..Bureau d'études spécialisé en faune et flore.....

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ..Nouvelle Aquitaine.....

Départements : ..Landes (40).....

Cantons : ..Pays morcenais tarusate ; Haute Lande Armagnac.....

Communes : ..Morcenx-la-Nouvelle, Solferino et Labouheyre.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

..La gestion de la servitude RTE, aujourd'hui compatible avec la présence des stations de Lotiers hispide et potentiellement grêle sera poursuivie dans les mêmes conditions que celle existant actuellement.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

.....Rédaction d'un compte-rendu d'opération (décapage, dépôt et régalage final). Les deux années suivantes, expertise botanique de contrôle de reprise des végétaux. Envoi d'un compte-rendu d'expertise à la DREAL.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..Toulouse.. le.....

Signature numérique de COUESNON Sébastien
Date : 2022.04.20 16:14:04 +02'00'

Signature



N° 11 633*02

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA RECOLTE* L'UTILISATION*
 LE TRANSPORT* LA CESSION*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	RTE (Réseau de Transport d'Electricité).....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse :	N° 82 Rue Chemin des Courses.....
	Commune Toulouse..... Code postal 31037.....
Nature des activités :	Gestion du réseau de transport d'électricité.....
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Lotus hispidus Lotier hispide	Entre 434 et 475 pieds estimés	Décapage de la terre végétale (~ 15 cm d'épaisseur) au niveau des stations avérées comprenant la banque de graines puis réimplantation en lieu et place après travaux.
B2 Lotus angustissimus Lotier grêle	Non estimé	Lotier hispide : environ 596 m ² de stations avérées temporairement déplacées ou impactées de manière pérenne par de nouveaux supports Lotier grêle : environ 1665 m ² de stations potentielles temporairement déplacées ou impactées de manière pérenne par de nouveaux supports
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *: RECOLTE <input type="checkbox"/> , UTILISATION <input type="checkbox"/> , TRANSPORT <input type="checkbox"/> , CESSION <input type="checkbox"/> ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles
Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de modernisation des lignes aériennes à 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 & 2.....
Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION *: RECOLTE <input type="checkbox"/> , UTILISATION <input type="checkbox"/> , TRANSPORT <input type="checkbox"/> , CESSION <input type="checkbox"/> ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles
Préciser la période : De août 2022 à février 2023.....
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE
E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE
Préciser les régions administratives : Nouvelle Aquitaine.....
les départements : Landes (40).....
les cantons : Pays morcenais tarusate ; Haute Lande Armagnac.....
les communes : Morcenx-la-Nouvelle, Solférino et Labouheyre.....

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE
 Préciser les techniques : Balisage des stations, décapage de la couche superficielle du sol, entrepôt durant les travaux, régalage après travaux des terres contenant la banque de graines sur les zones réhabilitées.

 Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Bureau d'études spécialisé en faune et flore

 Formation continue en biologie végétale Préciser :

 Autre formation Préciser :

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ...Entreprise en charge des travaux, mandatée par RTE.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Opération réalisée sous le contrôle d'un écologue.....
 Adresse : N° Rue
 Commune Code postal
 Nature des activités :
 Qualification :

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Dépôt des terres le plus près possible des stations, sur un géotextile.....
 Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau
 Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc. ;


 Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
 Un compte rendu des opérations de décapage, transport et régalage des terres sera rédigé en fin d'opération par l'écologue en charge du suivi de l'opération. Les deux années suivantes, expertise botanique de contrôle de reprise des végétaux. Envoi du compte-rendu à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Toulouse....		Signature numérique de
	le.....		COUESNON Sébastien
	Votre signature		Date : 2022.04.20 16:13:22 +02'00'

E.2 NOTICES ENVIRONNEMENTALES V2 RENDANT COMPTE DES RESULTATS DES PROSPECTIONS NATURALISTES ENGAGEES AU DROIT DE CHAQUE FUTURE ZONE DE TRAVAUX

E.2.1 Ligne aérienne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 (dite CML 1)



Septembre 2021

RTE Sud-Ouest

Travaux sur la ligne aérienne à 63 kV
Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1

Communes de Labouheyre, Solférino et Morcenx-la-Nouvelle (Landes, 40)

Notice environnementale V2



A21021



GEREA

Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél. 05.56.64.82.23
contact@gerea.fr
www.gerea.fr

Rev.	Date	Révision mémo	Rédacteur	Approbateur
00	08/09/2021	Edition préliminaire	A. GONAIN (GEREA)	S. COUESNON (RTE Sud-Ouest)

A. AVANT-PROPOS

A.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET : RAISONS DU PROJET, DISPOSITIONS GENERALES DE L'OUVRAGE ET NATURE DES TRAVAUX ENVISAGES

Dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à un projet de réhabilitation des supports acier noir de la ligne aérienne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1, RTE a sollicité le GEREА pour la réalisation d'une notice environnementale V2 sur les zones envisagées de réalisation des travaux.

Caractéristiques de l'ouvrage :

- Ligne construite en technique 63 kV et exploitée en 63 kV ;
- Arrêté technique de construction : 1921/1958 ;
- **Arrêté technique de calcul de l'ouvrage** : 2001 ;
- Politique de sécurisation : GAELA RI1 ;
- **Longueur de l'ouvrage** CML1 : 21,88 km constitués de 114 supports de type Pylônettes.

Nature des travaux à réaliser :

- CML1 : Remplacement de 35 supports ;

Tous les supports seront remplacés et **décalés d'environ 5 m dans l'axe de la ligne** sur de nouvelles fondations et en conservant les mêmes silhouettes de support.

Liste des pylônes à remplacer											
75	78	81	84	87	90	93	96	99	102	108	111
76	79	82	85	88	91	94	97	100	106	109	112
77	80	83	86	89	92	95	98	101	107	110	

A.2 RESPONSABLES DU PROJET

Dans le cadre de ce projet, Réseaux Transport Electricité **intervient en qualité de Maître d'ouvrage délégué** :



RTE Sud-Ouest
Centre D&I Toulouse
82, chemin des courses
31037 TOULOUSE

Manager de Projet D&I : Sébastien COUESNON
Chargé d'études, assistant de projet D&I : Cécile ROUCH
Exploitant du réseau HTB RMR Infrastructures : Benoît ROUILLET

Cette notice environnementale a pour objectifs :

- **D'établir un état initial** approfondi au niveau de chaque zone de travaux et leur périphérie (pylônettes, rayon de 25 m autour de ces dernières). Au-delà de la bibliographie, cet état initial **s'appuie également sur les informations recueillies lors des visites de terrain effectuées sur chaque zone de travaux envisagée** ;
- **D'analyser les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement** ;
- **De proposer les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire, ou à défaut, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé** ;
- De conclure sur les impacts résiduels du projet. Pour chaque pylône, une fiche dédiée est fournie en annexe ;
- **D'analyser le contexte réglementaire du projet, en particulier vis-à-vis du Code de l'environnement** :
 - **Au titre de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement** (évaluation environnementale) ;
 - **Au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement (Loi sur l'eau)** ;
 - **Au titre des articles L. 414-4 et suivants du Code de l'environnement (Natura 2000)** ;
 - **Au titre des articles L. 411-1 et suivants du Code de l'environnement (dossier CNPN)**.

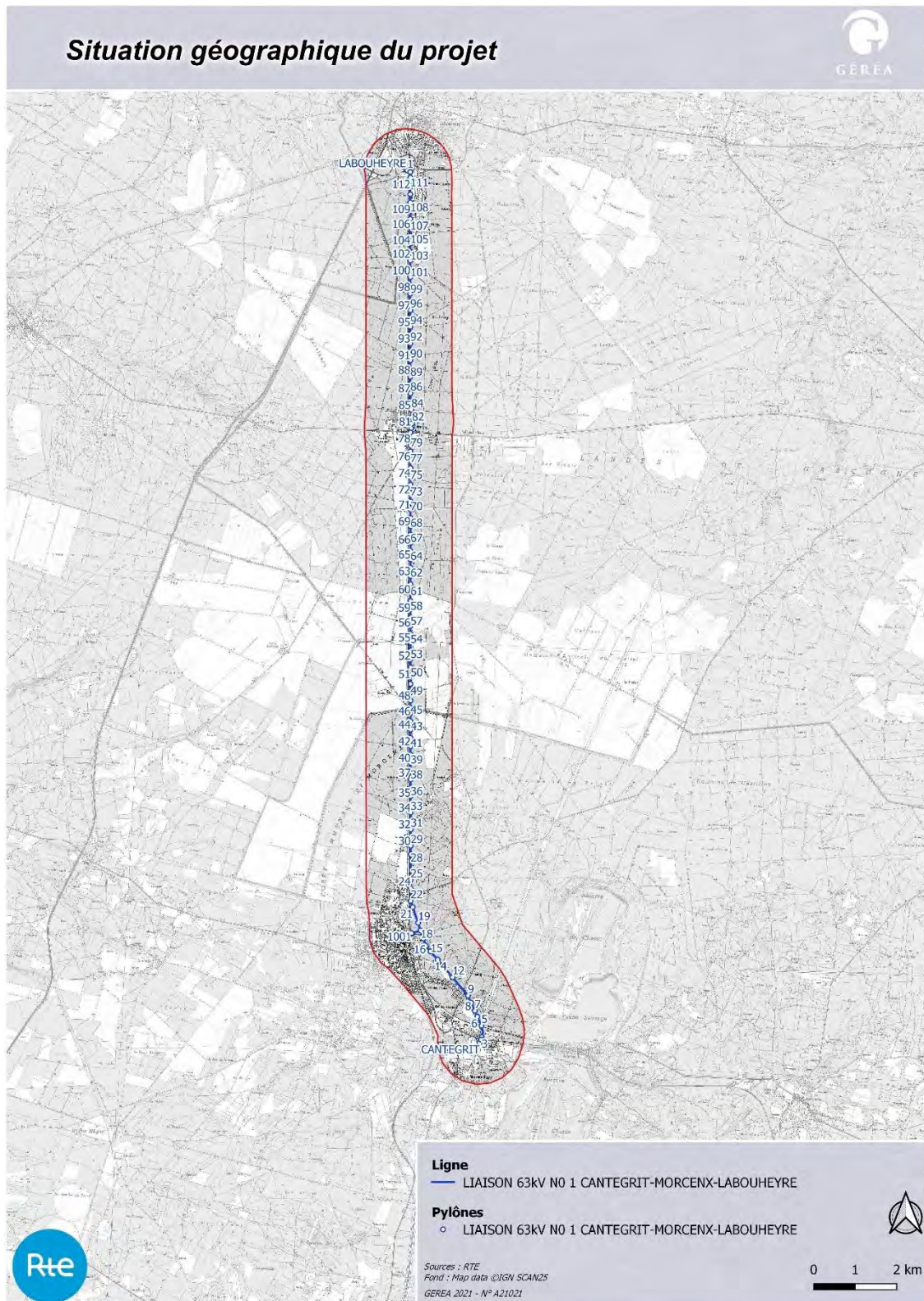
Le présent rapport a été rédigé et mis en forme par Audrey GONAIN, **chargée d'affaires et ingénieure** écologue au GÉREA.



GEREA
Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél : 05 56 64 82 23
contact@gerea.fr

B. LOCALISATION DE LA LIGNE AERIENNE

Construite sur près de 22 km, la ligne 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 1 traverse 3 communes du département des Landes (40) : Morcenx-la-Nouvelle, Solférino et Labouheyre. Positionnée **au cœur du** département, la ligne aérienne est localisée à environ 30 km à l'**ouest** de Mont-de-Marsan.



Localisation générale de la ligne aérienne.

C. ETAT INITIAL APPROFONDI DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la notice environnementale V2 une première série de prospections naturalistes a été réalisée au droit de chaque pylône concerné par les travaux par un expert faune et un expert flore. Cette dernière a permis de mettre en exergue, au regard de l'occupation du sol, de la bibliographie connue dans le secteur et des milieux en présence, certains enjeux d'ores et déjà avérés et d'autres potentiels.

Considérant les enjeux potentiels identifiés, des inventaires complémentaires ont été engagés en période favorable d'observation de la faune et de la flore de manière à préciser les enjeux avérés présents au droit de chaque zone d'étude.

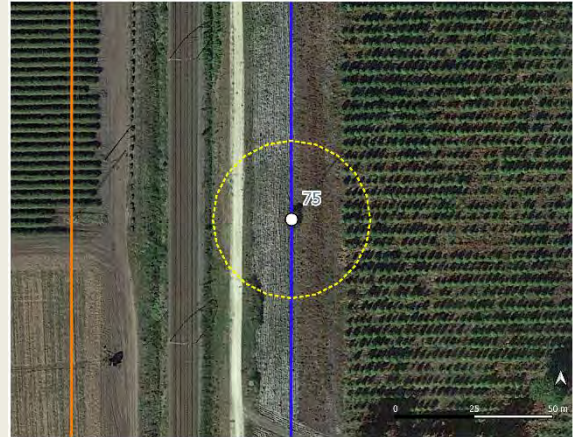
Les prospections ont été réalisées par des salariés permanents du GERE A : Gérald DUPUY (référent faune), Louise JULLIEN (chargée d'études faune) et Laura POINSOTTE (chargée d'études flore-habitats-zones humides). L'ensemble de ces inventaires a permis d'identifier les enjeux naturalistes (faune, flore, habitats, zones humides selon le critère botanique) concernés par les futures zones de travaux.

Thème/Période	2021			
	Mars	Avril	Mai	Juin
Faune	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Flore	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Habitats-zones humides botaniques	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15

Nota : les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux dates exactes de prospection

L'ensemble des observations réalisées (incluant celles réalisées dans le cadre des inventaires complémentaires) sont formalisées sous la forme de fiches synthétiques spécifiques à chaque pylône concerné par les travaux.

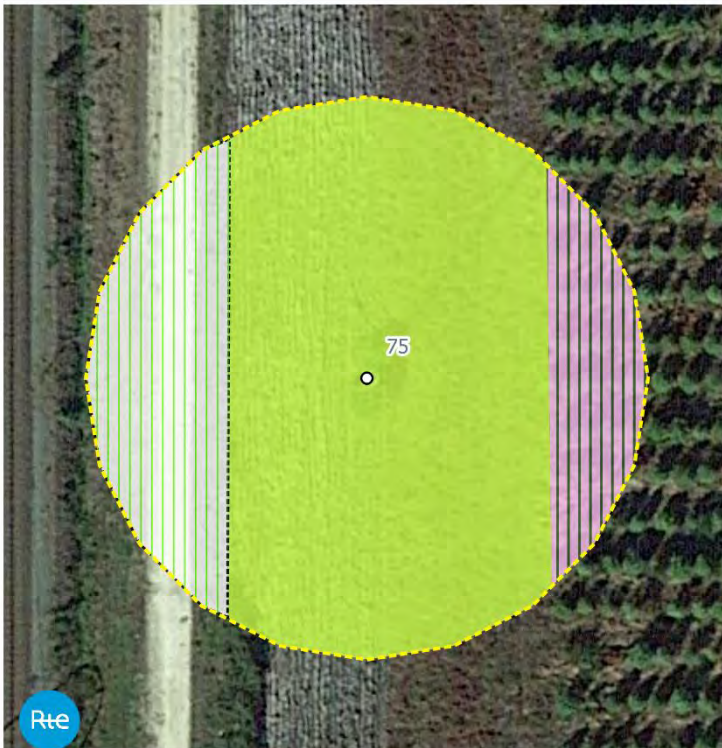
Pylône N°75 CML01






Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de fourrés et de pelouses sableuses.



Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°75



Unités de végétation détaillées :

-  Pelouses acidiphiles
-  Pinèdes sur fourrés mésoacidiphiles
-  Pistes blanches et pelouses entretenues

Zone d'étude :

-  Pylône concerné
-  Zone d'étude (25m)

Rte

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Pylône N°75 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur des fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	Pouillot véloce	PN
	Rougegorge familial	PN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat favorable à la reproduction de **l'Alouette lulu (DO)**.

Reptiles :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

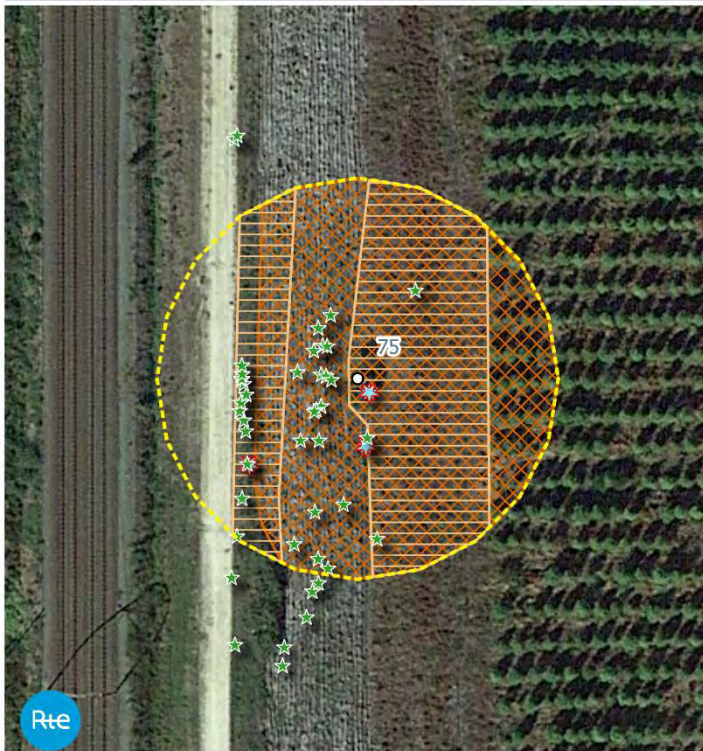
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°75



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispidus

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispidus**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce devrait être impactée par les travaux, une gestion appropriée devra donc être mise en place pour limiter sa prolifération.

Faune : La reproduction de l'Alouette lulu (DO) est suspectée au niveau de l'aire d'étude. Dans la mesure où les travaux interviennent en dehors de la période de reproduction, l'enjeu pourra être considéré comme faible pour cette espèce.

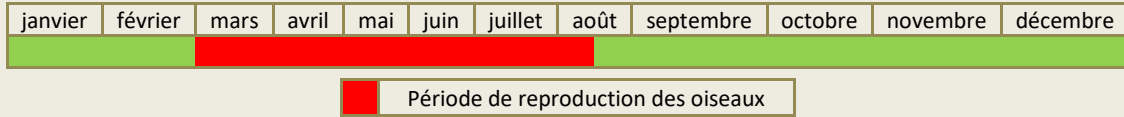
La présence du Lézard des murailles est suspectée, bien que protégé il s'agit d'un reptile très commun en Région, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population de l'espèce.

Pylône N°75 CML01

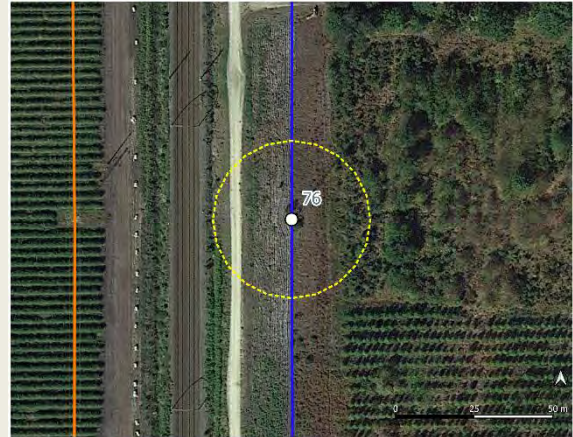
Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**.



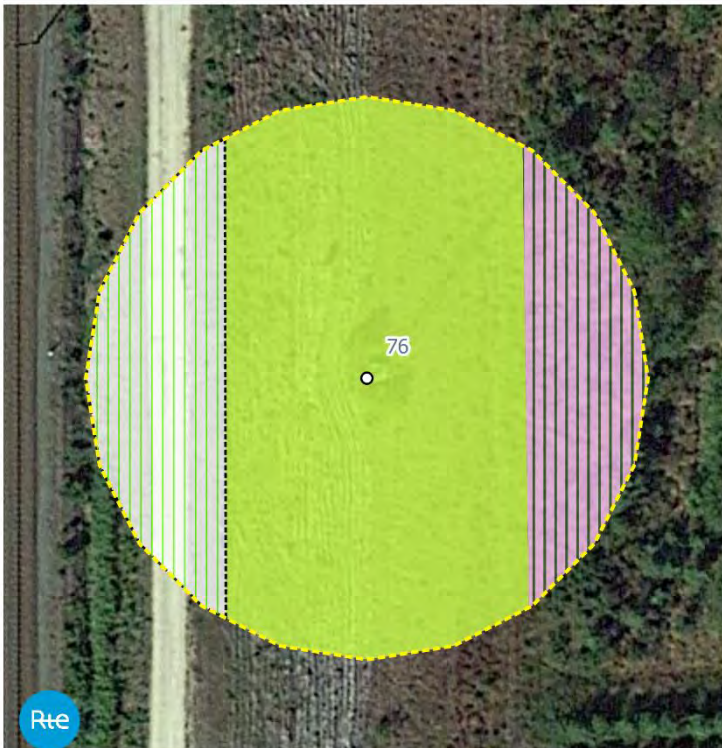
Pylône N°76 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°76



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Pinèdes sur fourrés mésoacidiphiles
- Pistes blanches et pelouses entretenues

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°76 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur des fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	Pouillot véloce	PN
	Rougegorge familier	PN
	Troglodyte mignon	PN

Reptile	Couleuvre verte et jaune	PN (art .2)
----------------	--------------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **la Couleuvre verte et jaune**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

***En suivant les préconisations.**

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat favorable à la reproduction de **l'Alouette lulu (DO)**.

- Habitat favorable à la reproduction du **Tarier pâtre (LR)**.

Reptiles :

- Une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard**

Pylône N°76 CML01

des murailles.

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°76



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° AZ1021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce devrait être impactée par les travaux, une gestion appropriée devra donc être mise en place pour limiter sa prolifération.

Faune : La reproduction de l'Alouette lulu (DO) est suspectée au niveau de l'aire d'étude. Dans la mesure où les travaux interviennent en dehors de la période de reproduction, l'enjeu pourra être considéré comme faible pour cette espèce.

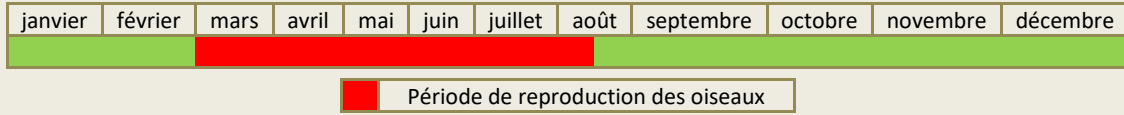
La présence du Lézard des murailles est suspectée, bien que protégé il s'agit d'un reptile très commun en Région, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population.

Pylône N°76 CML01

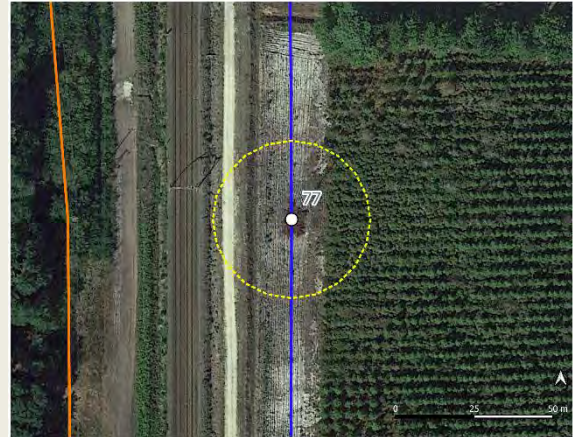
Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**.



Pylône N°77 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de fourrés, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylone n°77



Pylône N°77 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur des fourrés d'ajoncs. Un fossé embroussaillé est présent à l'ouest de la servitude.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	<u>Tarier pâtre</u>	PN et LRn NT
	Fauvette à tête noire	PN
	Pouillot véloce	PN
	Rougegorge familier	PN
	Troglodyte mignon	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évalue l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre.**

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles.**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

***En suivant les préconisations.**

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat favorable à la reproduction du **Tarier pâtre**

Flore/Habitats

Rien à signaler

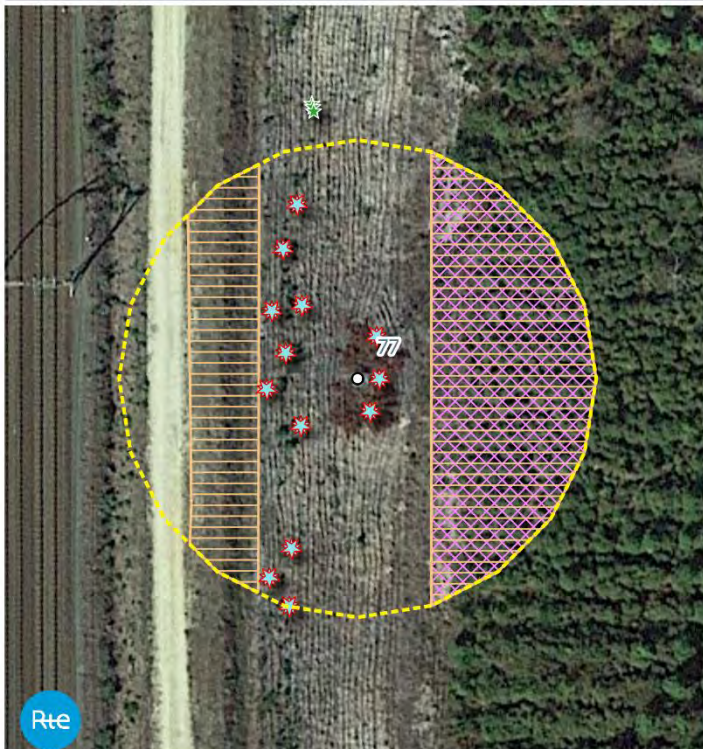
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Sensibilité écologique globale

Faible	Modérée	Forte
--------	----------------	-------

Faune et flore du pylône n°77



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)
 Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce devrait être impactée par les travaux, une gestion appropriée devra donc être mise en place pour limiter sa prolifération.

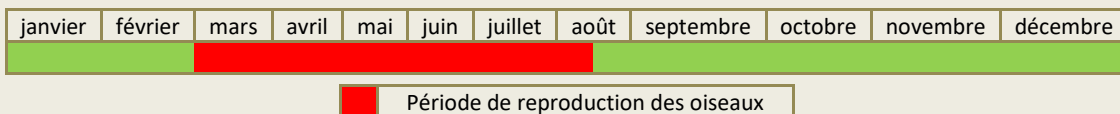
Faune : La reproduction du Tarier pâtre (PN, LRn NT) est suspectée en limite de l'aire d'étude. Dans la mesure où les travaux interviennent en dehors de la période de reproduction, l'enjeu pourra être considéré comme faible pour cette espèce.

Le Lézard des murailles est présent dans l'aire d'étude, bien qu'il soit protégé, il s'agit d'une espèce très commune en région, les travaux n'auront pas d'impact majeur sur l'espèce.

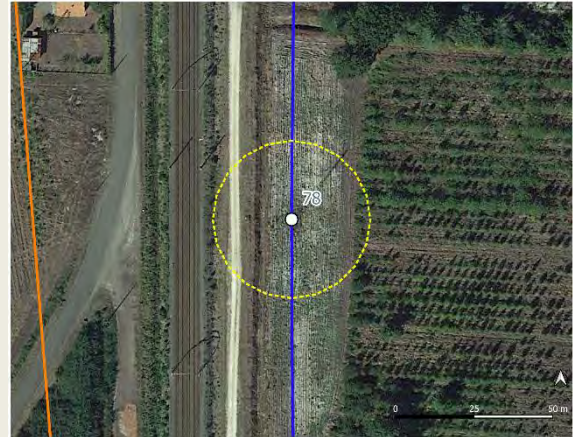
Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**.



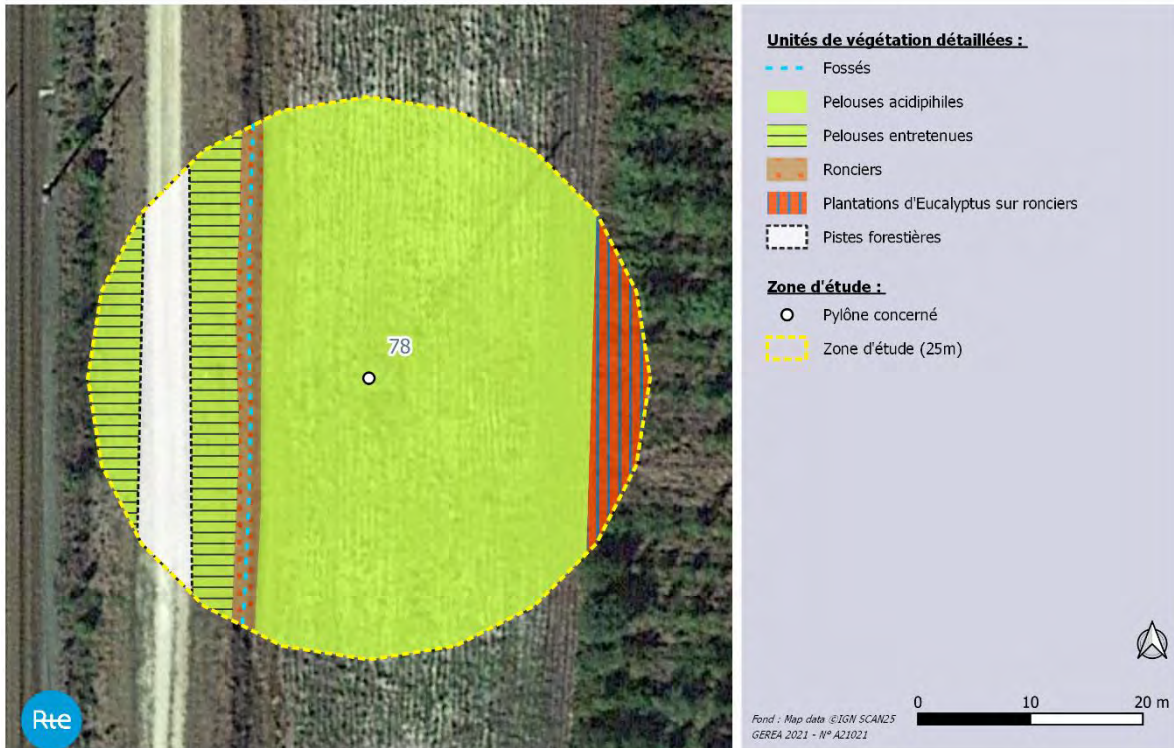
Pylône N°78 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de plantations de feuillus, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylone n°78



Pylône N°78 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve une plantation d'eucalyptus sur ronciers. Un fossé embroussaillé est présent à l'ouest de la servitude.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif.

Faune observée

Mammifère	<u>Lapin de garenne</u>	LRn NT
------------------	-------------------------	--------

Avifaune	<u>Tarier pâtre</u>	PN et LRn NT
	<u>Pipit des arbres</u>	PN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :

- une espèce non protégée rare et menacée : **le Lapin de garenne**

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

***En suivant les préconisations.**

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat favorable à la reproduction du **Tarier pâtre**.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

Rien à signaler

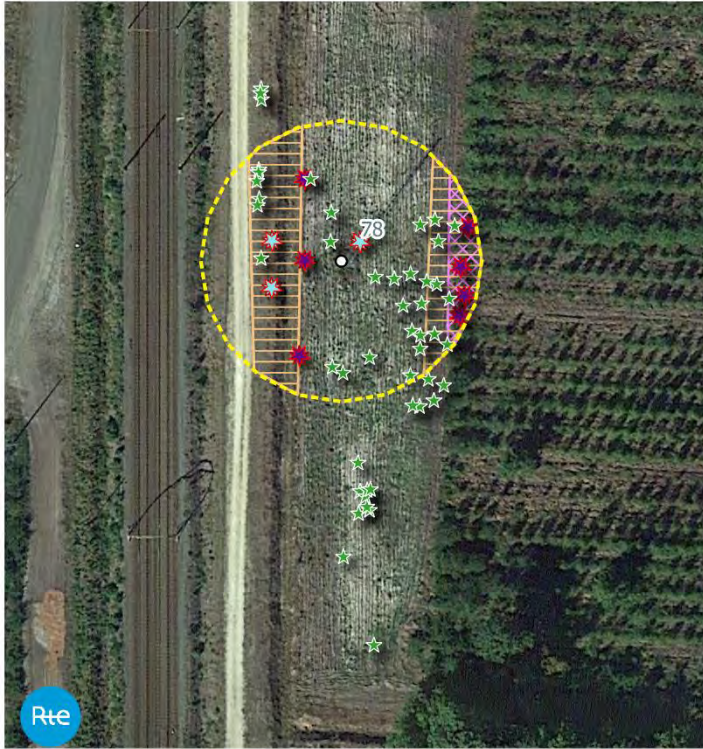
Pylône N°78 CML01

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°78



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAND5
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ces espèces devraient être impactées par les travaux, une gestion appropriée devra donc être mise en place pour limiter leur prolifération.

Faune : Le **Lapin de garenne** est un mammifère largement en déclin, seuls des indices de présence (gratis, crottes) ont été observés. Les travaux n'impacteront pas les garennes (hors emprise).

La reproduction du **Tarier pâtre (PN, LRn NT)** est suspectée en limite de l'aire d'étude. Dans la mesure où les travaux interviennent en dehors de la période de reproduction, **l'enjeu pourra être considéré comme faible pour cette espèce.**

La présence du **Lézard des murailles** est suspectée dans l'aire d'étude, bien qu'il soit protégé, il s'agit d'une espèce très commune en région, les travaux n'auront **pas d'impact majeur** sur l'espèce.

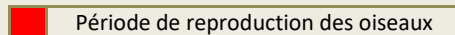
Pylône N°78 CML01

Préconisation (s) :

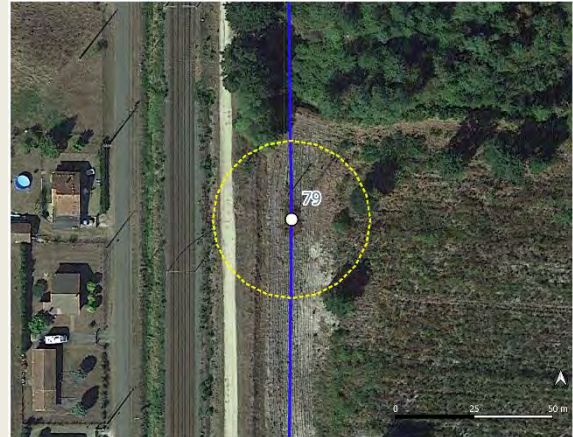
Flore/habitats : pour la **gestion du Cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer. Vis-à-vis du **Robinier faux-acacia**, il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée pour ces deux espèces, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de ces espèces.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

 Période de reproduction des oiseaux

Pylône N°79 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de fourrés, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°79



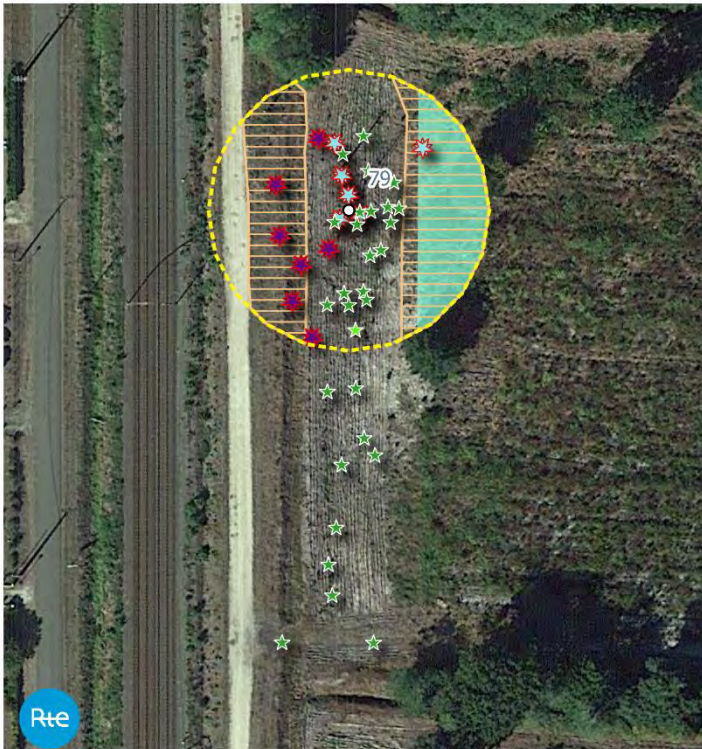
Pylône N°79 CML01

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se développe des fourrés de cerisiers tardifs. Un fossé très embroussaillé est présent à l'ouest de la servitude.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Deux espèces végétales protégées en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : le Lotier hispide et le Lotier grêle.</p> <p>Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center"><i>Fauvette à tête noire</i></td> <td align="center">PN</td> </tr> </table> <p><small>DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)</small></p>	Avifaune	<i>Fauvette à tête noire</i>	PN
Avifaune	<i>Fauvette à tête noire</i>	PN		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée commune <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Présences du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>) et du Lotier grêle (<i>Lotus angustissimus</i>), espèces protégées mais communs en Aquitaine et non menacés sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire. - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : le Lézard des murailles. 		
Flore/Habitats	Rien à signaler		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°79



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine :
(Stations ponctuelles)

- Lotier grêle
- Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée :
(Stations ponctuelles)

- Cerisier tardif
- Robinier faux-acacia

(Stations surfaciques)

Cerisier tardif

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence de deux espèces protégées en Aquitaine : le Lotier hispide et le Lotier grêle. Ils présentent un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque leur destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ces espèces devraient être impactées par les travaux, une gestion appropriée devra donc être mise en place pour limiter leur prolifération.

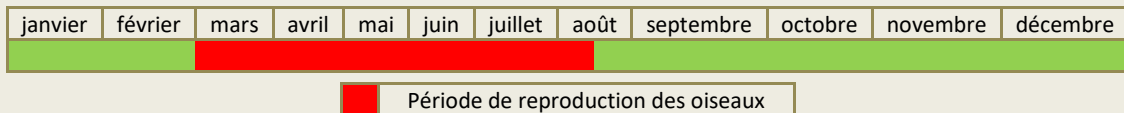
Faune : l'enjeu semble relativement limité, seule la présence du Lézard des murailles est suspectée autour du pylône. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale.

Pylône N°79 CML01

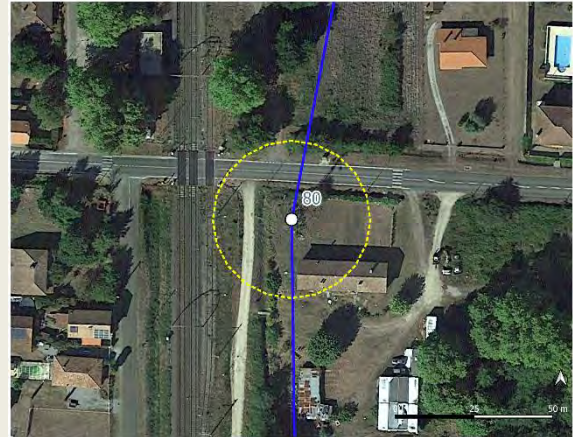
Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du Cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer. Vis-à-vis du **Robinier faux-acacia**, il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de l'espèce

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux** en raison de l'utilisation probable de moyens hélicoptés.



Pylône N°80 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. Etant situé dans une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la route.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°80



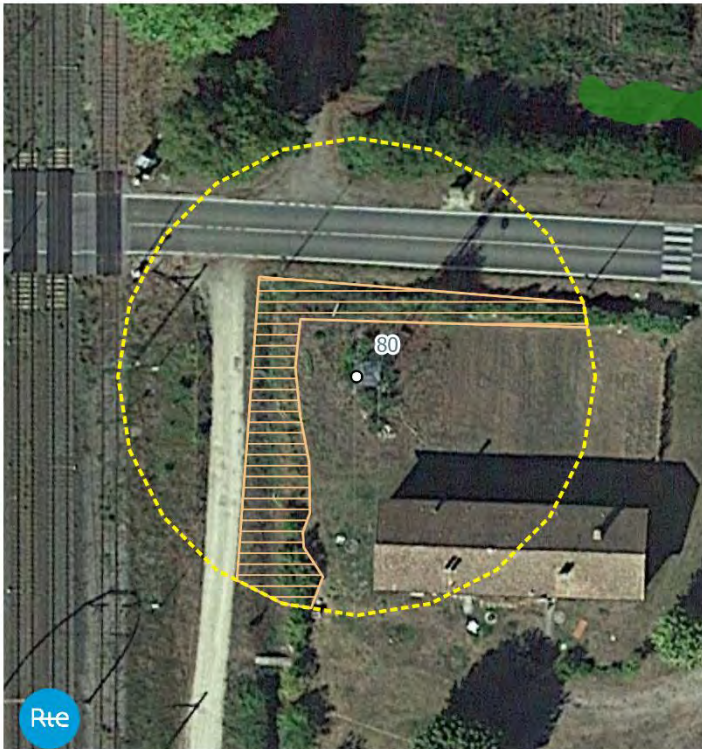
Pylône N°80 CML01

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans les zones accessibles de l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans les zones accessibles de l'aire d'étude.</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">Avifaune</td> <td style="width: 33%;">Rougequeue noir</td> <td style="width: 33%;">PN</td> </tr> </table> <p><small>DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)</small></p>	Avifaune	Rougequeue noir	PN
Avifaune	Rougequeue noir	PN		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée commune <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">FAIBLE*</td> <td style="width: 33%;">MODERE</td> <td style="width: 33%;">FORT</td> </tr> </table> <p>*En suivant les préconisations.</p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) dans les zones accessibles de l'aire d'étude ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : le Lézard des murailles. 		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°80



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations superficielles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

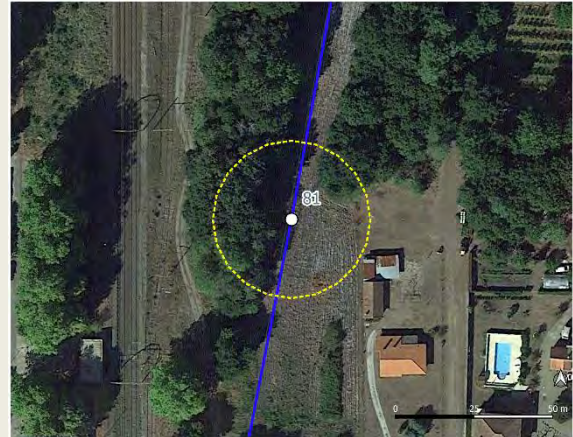
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Faune : l'enjeu semble relativement limité, il n'y a pas d'enjeu particulier identifié.

Préconisation (s) :

Sans objet.

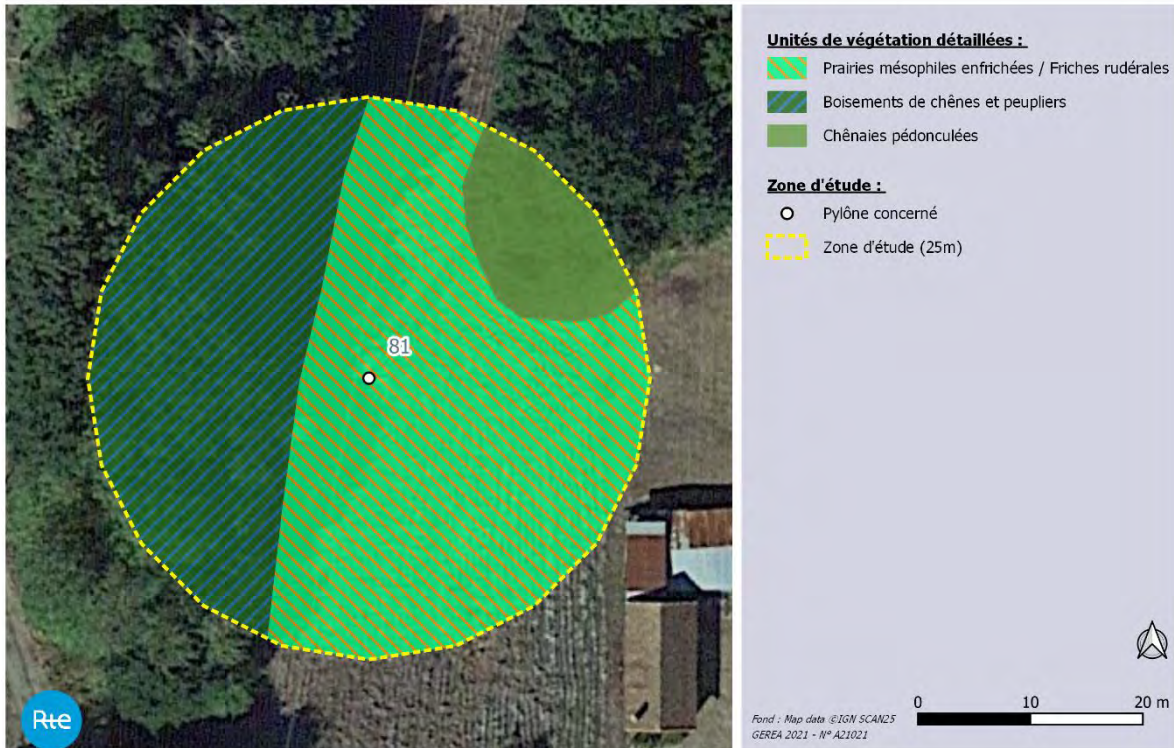
Pylône N°81 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de boisements de feuillus et de prairies mésophiles enrichies.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°81



Pylône N°81 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une prairie mésophile enfrichée. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un boisement de chênes et de peupliers sur des rejets arbustifs et ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans le boisement à l'ouest : le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune

Etourneau sansonnet	-
Fauvette à tête noire	PN
Merle noir	-
Mésange charbonnière	PN
Pic épeiche	PN
Pic vert	PN
Pinson des arbres	PN

Reptile

Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Cinq espèces protégées communes ;

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Verdier d'Europe**.

Flore/Habitats

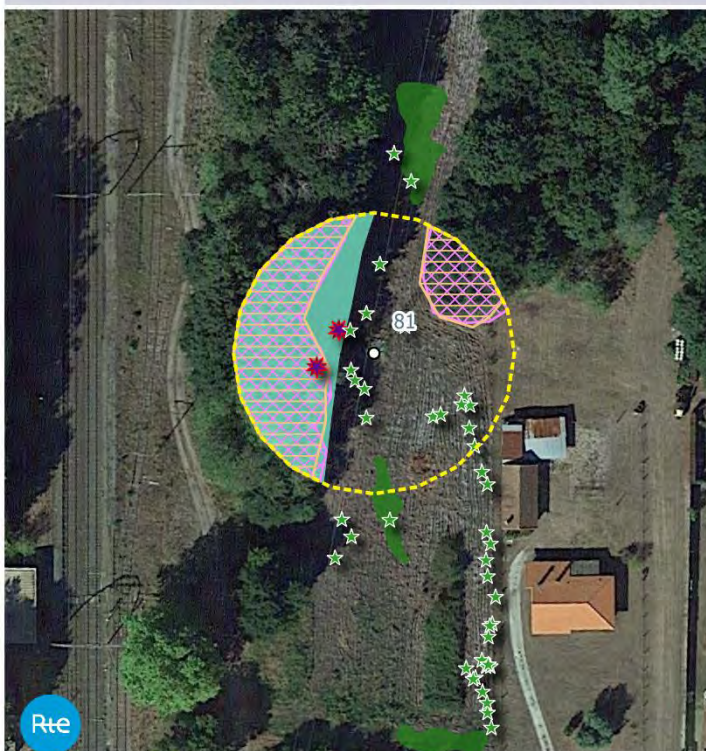
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°81



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
(Stations surfaciques)
 Lotier hispide
Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)
 Robinier faux-acacia
(Stations surfaciques)
 Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

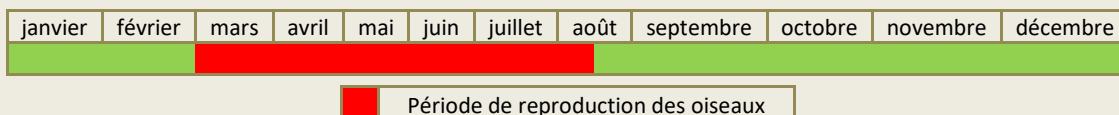
Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ces espèces ne devraient pas être impactées par les travaux. Toutefois, dans le cas contraire, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter leur prolifération.

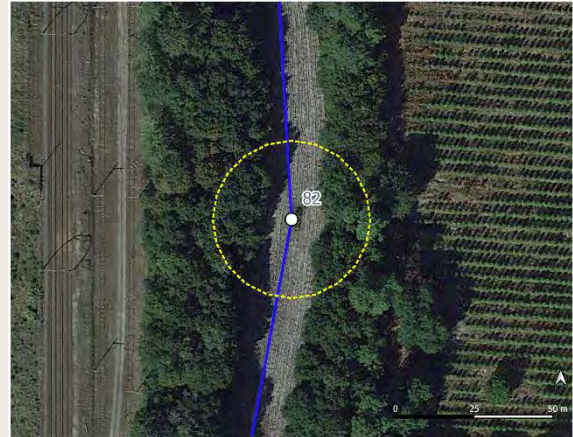
Faune : l'enjeu semble relativement limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale. Il conviendra néanmoins de considérer également la présence potentielle d'habitats d'oiseaux menacés à proximité bien que ces derniers ne soient pas directement concernés par les travaux.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



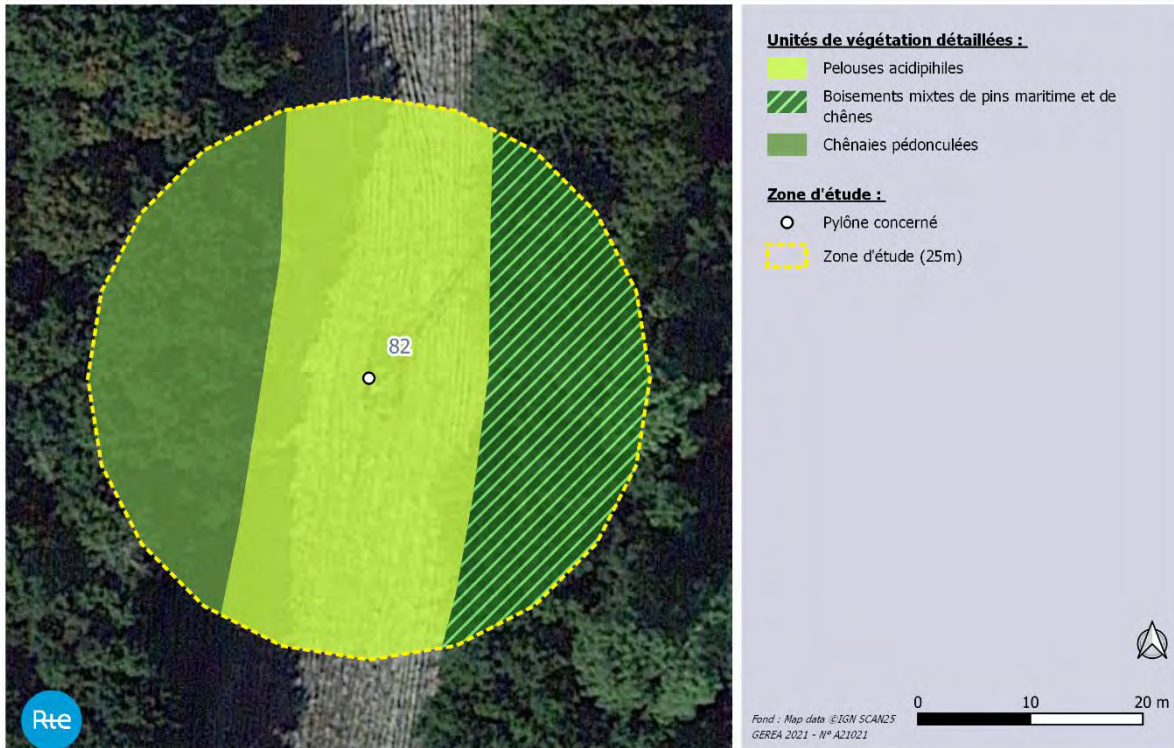
Pylône N°82 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de boisements de feuillus et mixtes ainsi que de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°82



Pylône N°82 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un boisement de chênes sur des rejets arbustifs d'espèce exotique. A l'extrémité est, il s'agit d'un boisement mixte de Pin maritime et de Chênes sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Toutefois, **une espèce déterminante ZNIEFF** a été recensée dans le boisement à l'est de l'aire d'étude : **le Chêne liège (*Quercus suber*)**, assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans le boisement à l'ouest : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	Etourneau sansonnet	-
	Fauvette à tête noire	PN
	Merle noir	-
	Mésange charbonnière	PN
	Pic épeiche	PN
	Pic vert	PN
	Pinson des arbres	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Cinq espèces protégées communes ;

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Verdier d'Europe**.

Flore/Habitats

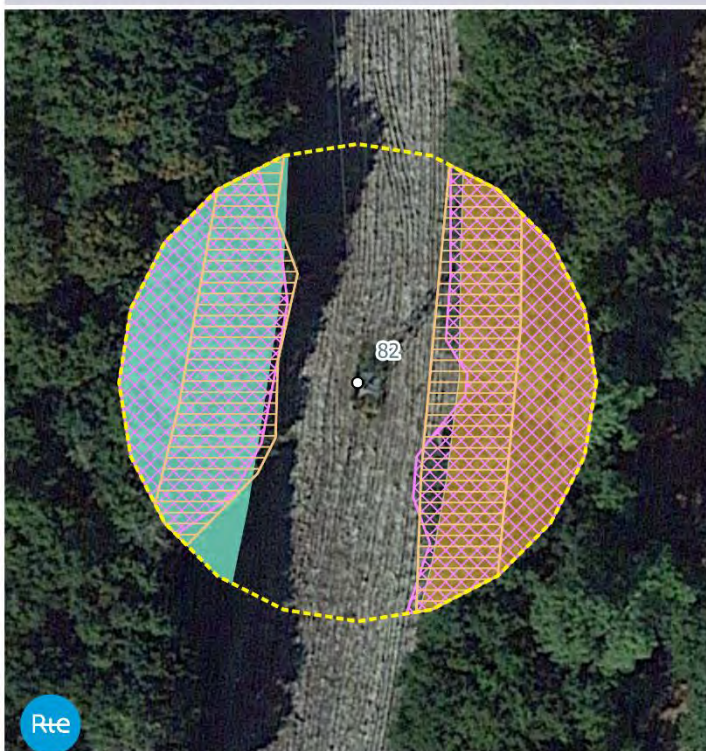
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°82



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations surfaciennes)**
- Chêne liège
- Flore exotique envahissante avérée : (Stations surfaciennes)**
- Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

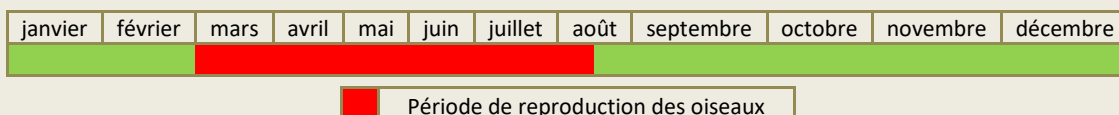
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce ne devrait pas être impactée par les travaux. Toutefois, dans le cas contraire, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter sa prolifération.

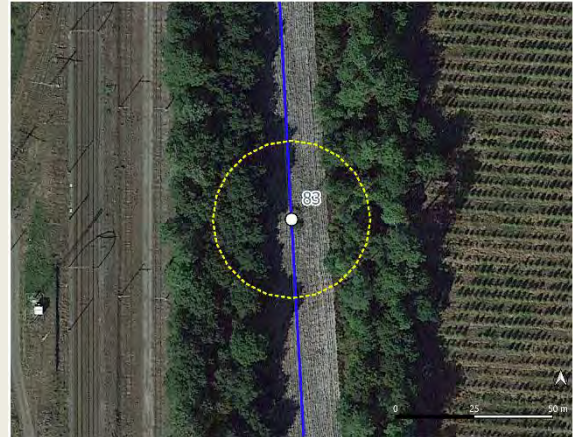
Faune : l'enjeu semble relativement limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale. Il conviendra néanmoins de considérer également la présence potentielle d'habitats d'oiseaux menacés à proximité bien que ces derniers ne soient pas directement concernés par les travaux.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



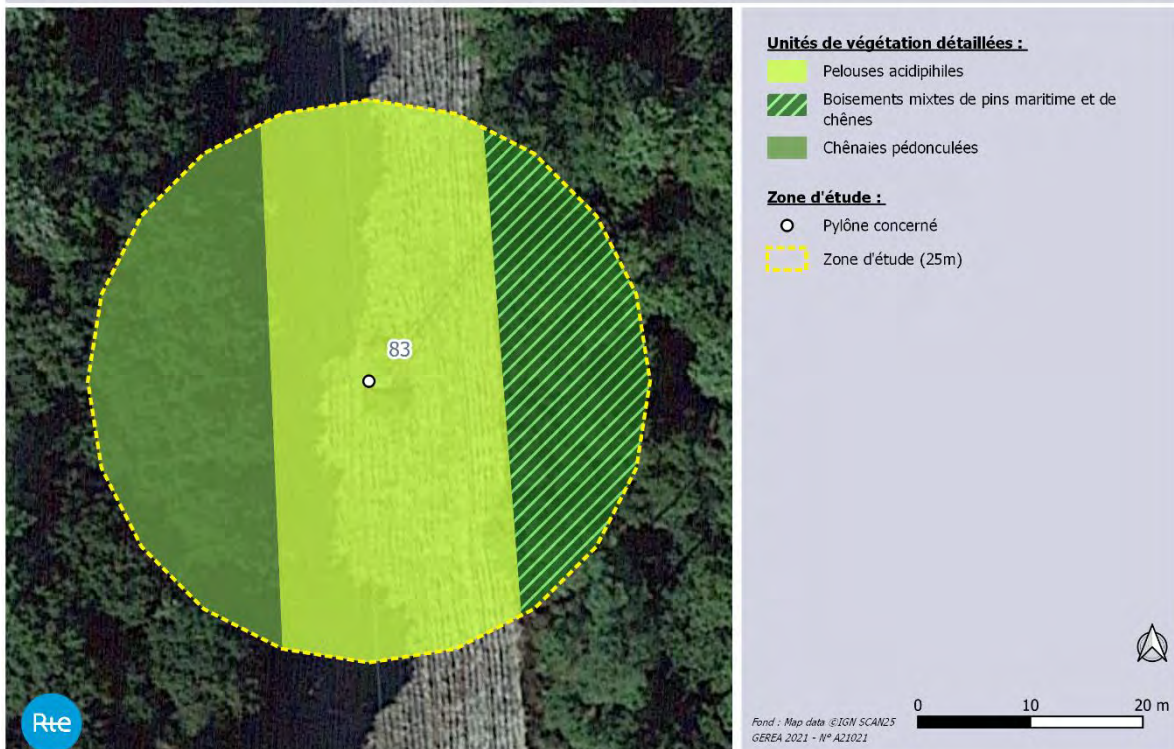
Pylône N°83 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de boisements de feuillus et mixtes ainsi que de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°83



Pylône N°83 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est placé au niveau de la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un boisement de chênes sur des rejets arbustifs d'espèce exotique. A l'extrémité est, il s'agit d'un boisement mixte de Pin maritime et de Chênes sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Toutefois, **une espèce déterminante ZNIEFF** a été recensée dans le boisement à l'est de l'aire d'étude : **le Chêne liège (*Quercus suber*)**, assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans le boisement à l'ouest : le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	Etourneau sansonnet	-
	Fauvette à tête noire	PN
	Merle noir	-
	Mésange charbonnière	PN
	Pic épeiche	PN
	Pic vert	PN
	Pinson des arbres	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- cinq espèces protégées communes ;

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Verdier d'Europe**.

Flore/Habitats

Rien à signaler

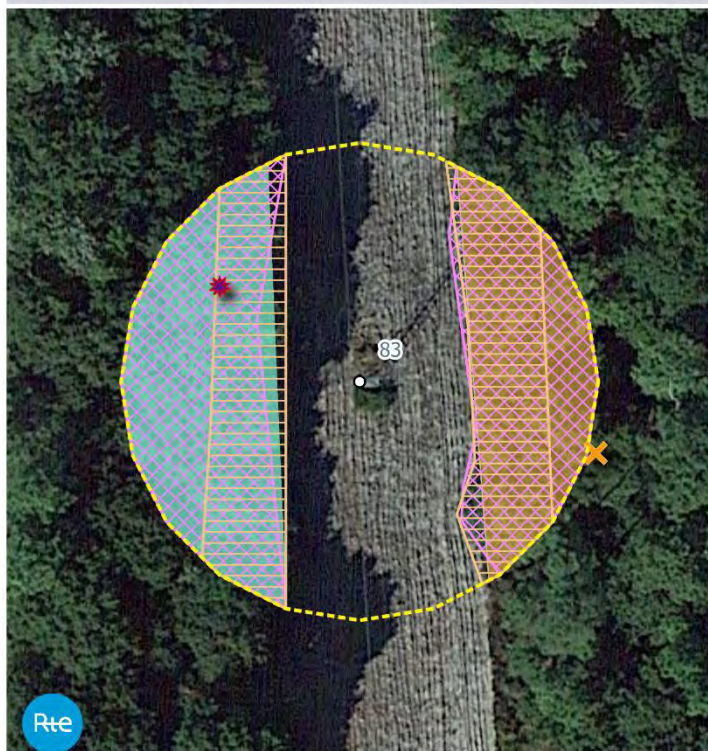
Pylône N°83 CML01

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

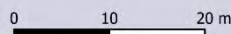
Oui

Non

Faune et flore du pylône n°83



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Coléoptères**
- Les coléoptères saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale :**
- Grand capricorne
- Flore :**
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations surfaciques)**
- Chêne liège
- Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)**
- Robinier faux-acacia
- (Stations surfaciques)**
- Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCANDS
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

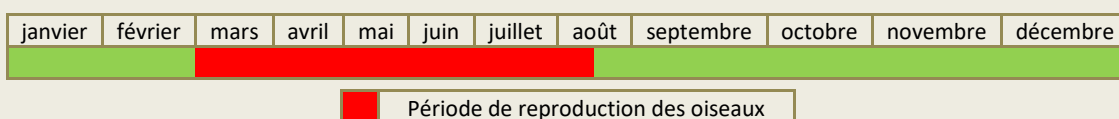
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ces espèces ne devraient pas être impactées par les travaux. Toutefois, le cas échéant, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter leur prolifération.

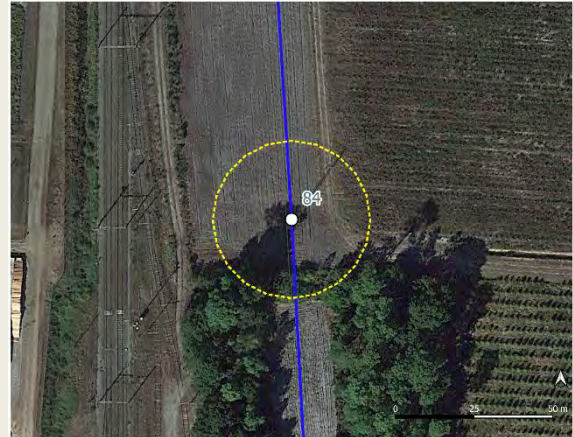
Faune : l'enjeu semble relativement limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale. Il conviendra néanmoins de considérer également la présence potentielle d'habitats d'oiseaux menacés à proximité bien que ces derniers ne soient pas directement concernés par les travaux.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le cycle biologique des oiseaux.



Pylône N°84 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, d'un alignement de feuillus, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°84



Pylône N°84 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède entretenue. Au sud, est présent un alignement de feuillus.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Etourneau	-
	sansonnet	-
	Fauvette à tête noire	PN
	Merle noir	-
	Mésange charbonnière	PN
	Pic épeiche	PN
	Pic vert	PN
	Pinson des arbres	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Cinq espèces protégées communes.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Verdier d'Europe**.

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
------------	-----

Pylône N°84 CML01

Présence possible de lande fraîche à humide dans la pinède entretenue.

Faune et flore du pylône n°84



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Coléoptères

Les coléoptères saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale :

Grand capricorne

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispidus

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la pinède est entretenue.

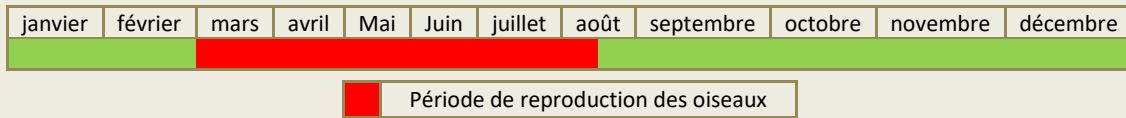
Faune : l'enjeu semble relativement limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale. Il conviendra néanmoins de considérer également la présence potentielle d'habitats d'oiseaux menacés à proximité bien que ces derniers ne soient pas directement concernés par les travaux.

Pylône N°84 CML01

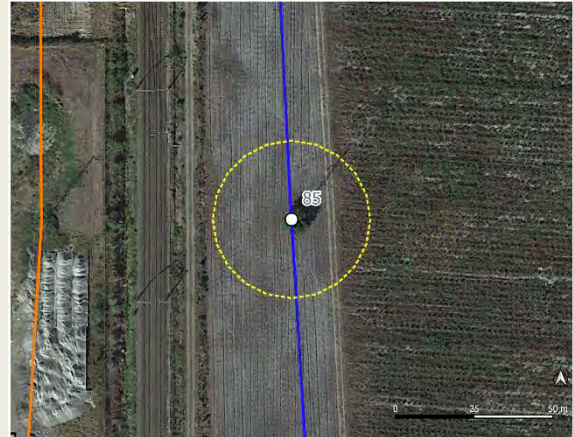
Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



Pylône N°85 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°85



Pylône N°85 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède entretenue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
	<u>Alouette des champs</u>	LRn NT
	<u>Tarier pâtre</u>	PN et LRn NT
	<u>Caille des blés</u>	-

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **le Pipit rousseline**.
- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.
- une espèce rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction du **Pipit rousseline** (PN DO)
- Habitats favorables à la reproduction du **Tarier pâtre** (PN LRn NT) et de **l'Alouette des champs** (LRn NT).

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Pylône N°85 CML01

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

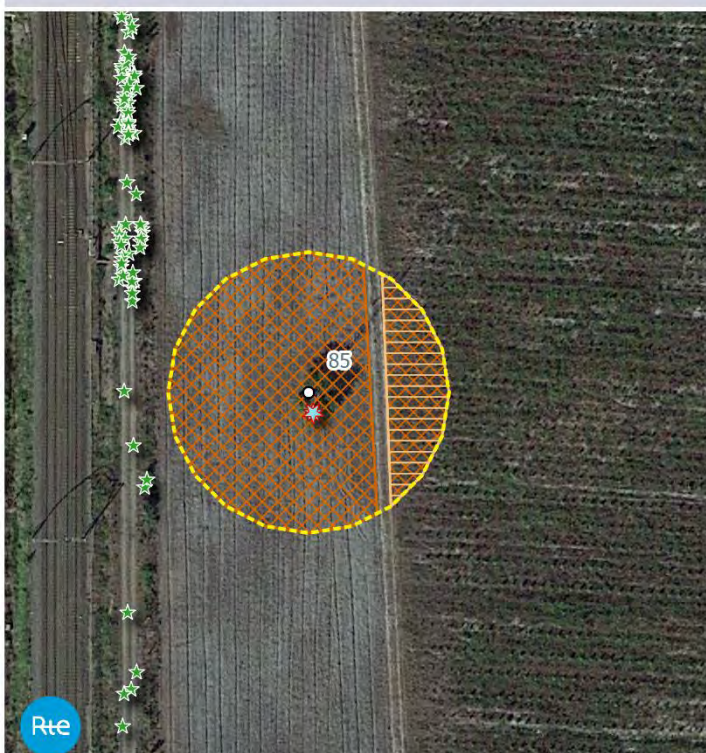
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de lande fraîche à humide dans la pinède entretenue.

Faune et flore du pylone n°85



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cersier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la pinède est entretenue.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Pylône N°85 CML01


Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

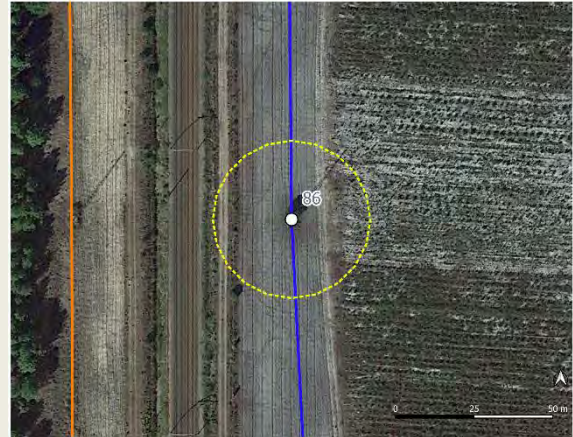
En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	Mai	Juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

 Période de reproduction des oiseaux

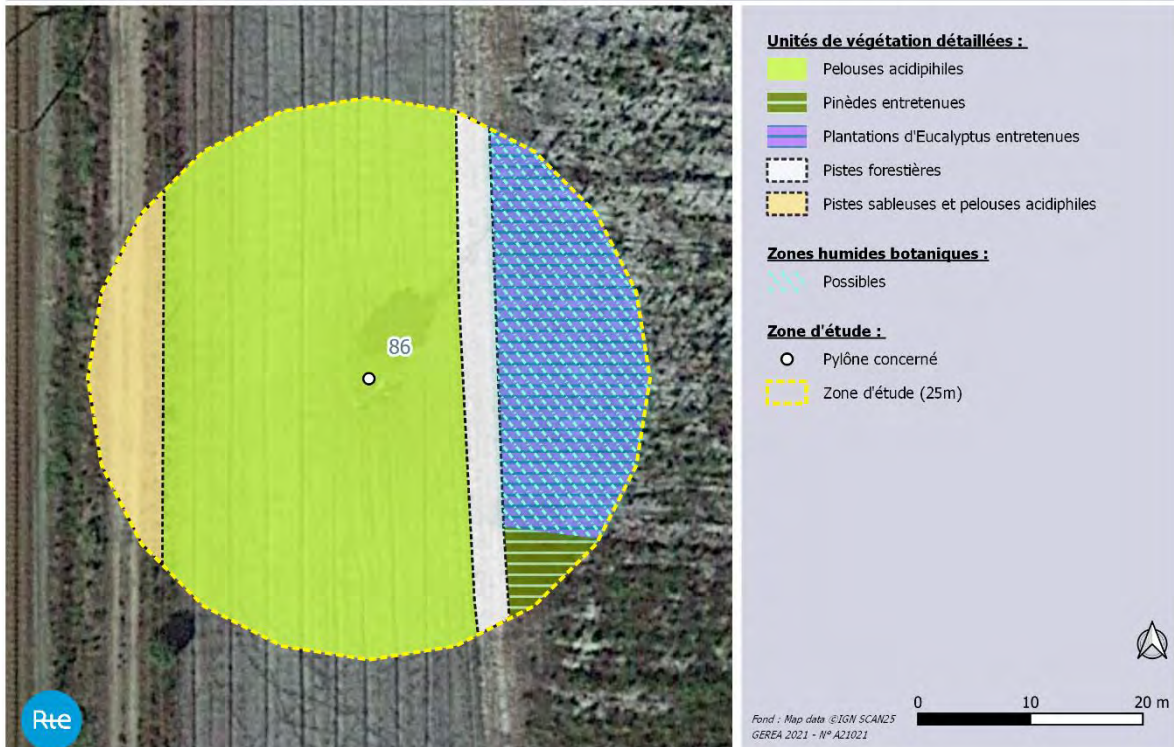
Pylône N°86 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une plantation de feuillus, d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°86



Pylône N°86 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une plantation d'eucalyptus entretenue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune

Tarier pâtre
Pouillot véloce

PN et LRn NT
PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieu (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction du **Pipit rousseline** (PN DO)

- Habitats favorables à la reproduction du **Tarier pâtre** (PN LRn NT) et de **l'Alouette des champs** (LRn NT).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

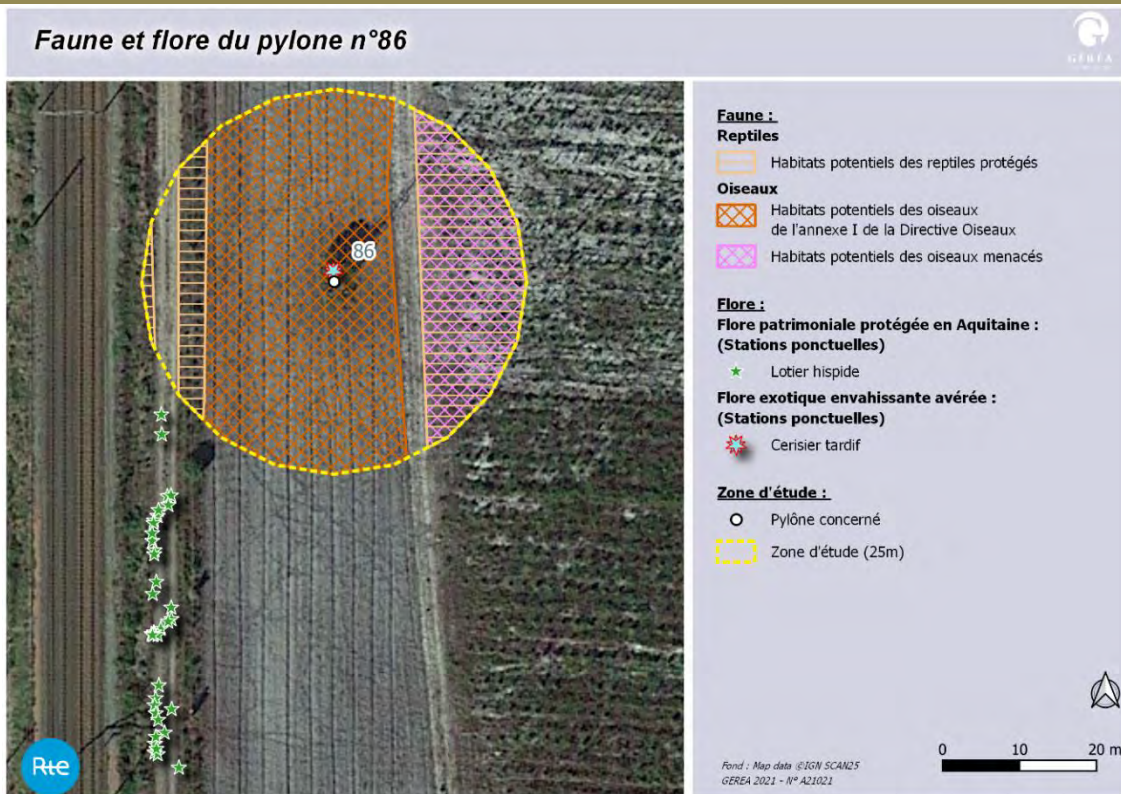
Pylône N°86 CML01

Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de lande fraîche à humide dans la plantation d'eucalyptus entretenue.



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

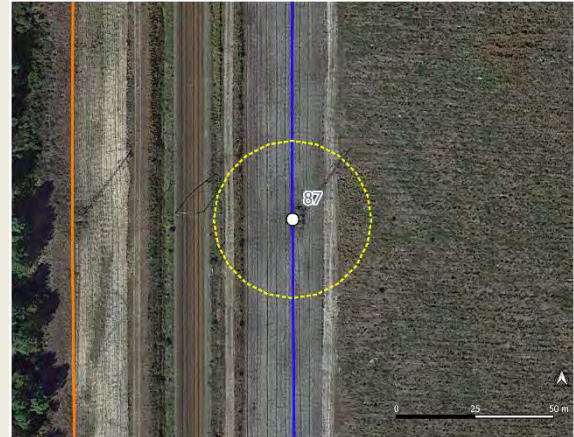
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la plantation d'eucalyptus est entretenue.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

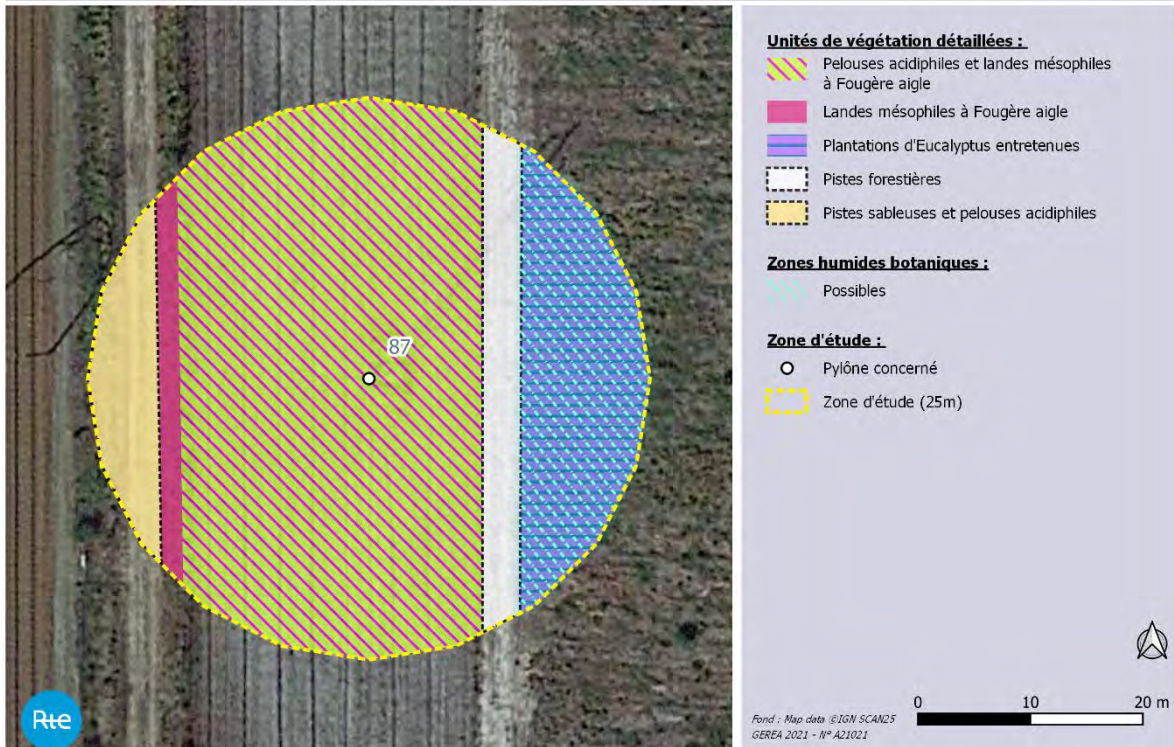
Pylône N°87 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une plantation de feuillus, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°87



Pylône N°87 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile très colonisée par la Fougère aigle. A l'extrémité nord-est de l'aire d'étude se trouve une plantation d'eucalyptus entretenue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette des champs</u>	LRn NT
	<u>Pouillot véloce</u>	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction de **l'Alouette lulu (DO)** ;

- Habitats favorables à la reproduction du **Tarier pâtre** (PN LRn NT) et de **l'Alouette des champs** (LRn NT).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°87 CML01

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

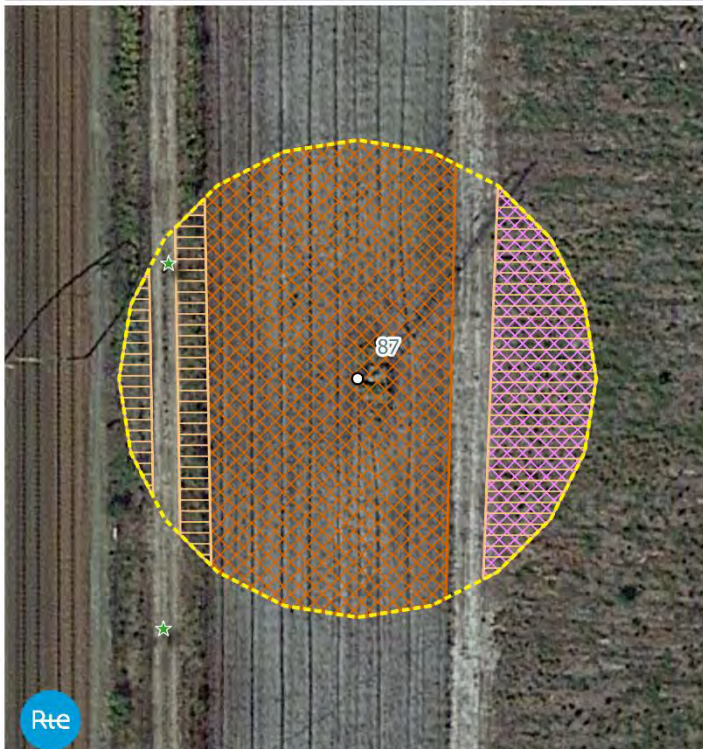
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de lande fraîche à humide dans la plantation d'eucalyptus entretenue.

Faune et flore du pylone n°87



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la plantation d'eucalyptus est entretenue.

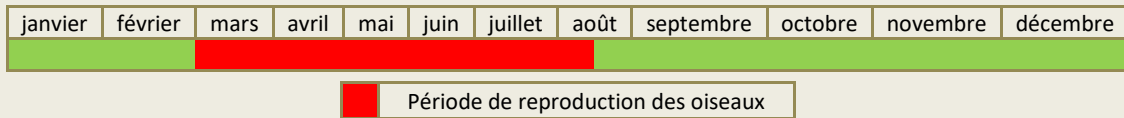
Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Pylône N°87 CML01

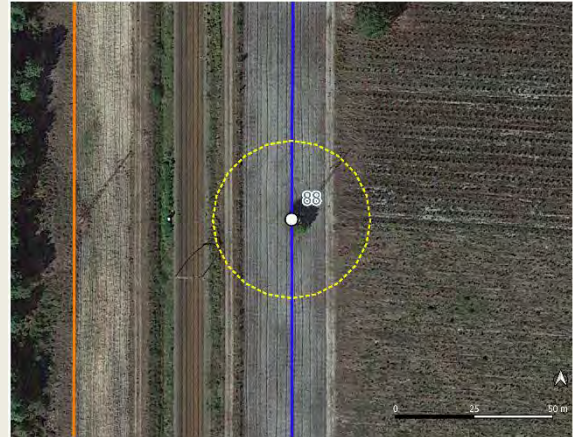
Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



Pylône N°88 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une jeune pinède, d'une plantation de feuillus, de landes et de pelouses sableuses. Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°88



Pylône N°88 CML01

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône ainsi que sur la servitude correspond à une pelouse acidiphile. A l'extrémité nord-est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède entretenue et à l'extrémité sud-est se positionne une plantation d'eucalyptus.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône : **le Cerisier tardif**.

Faune observée

Avifaune	<u>Fauvette</u>	DO (I), PN et
	<u>pitchou</u>	LRn EN
	<u>Alouette des champs</u>	LRn NT

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; EN : En danger

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **la Fauvette pitchou**

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction de la **Fauvette pitchou** (DO) ;

- Habitats favorables à la reproduction de **l'Alouette des champs** (PN LRn NT) ;

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour

Pylône N°88 CML01

plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

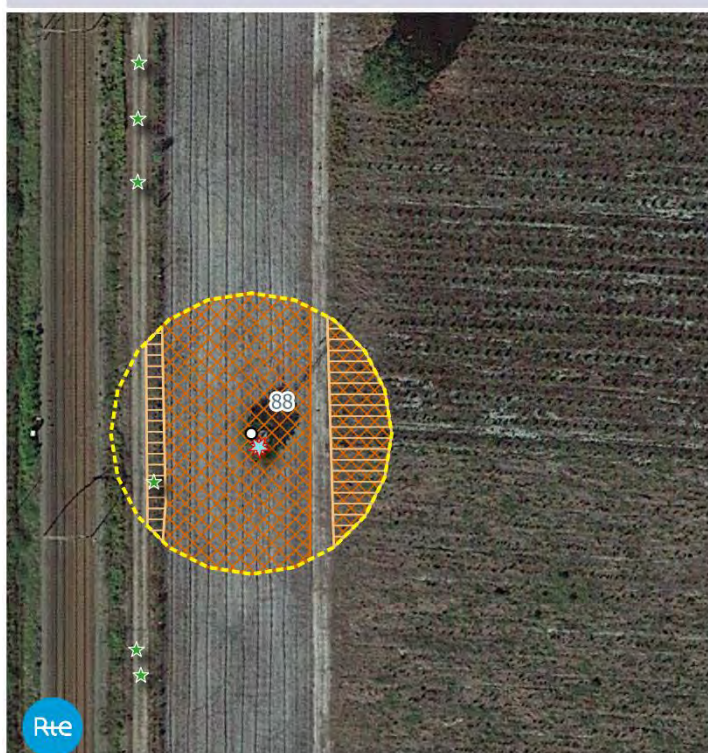
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

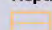
Présence possible de lande fraîche à humide dans la pinède entretenue et la plantation d'eucalyptus.

Faune et flore du pylone n°88




Faune :

Reptiles


 Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

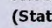
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Flore :

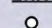
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)


 Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

 Cerisier tardif

Zone d'étude :

 Pylône concerné

 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la pinède et la plantation d'eucalyptus sont entretenues.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

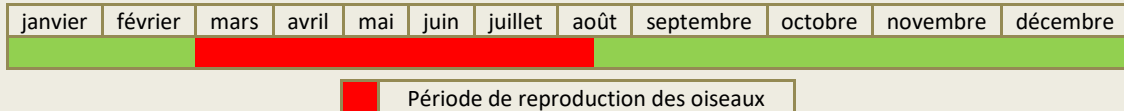
Pylône N°88 CML01

Préconisation (s) :

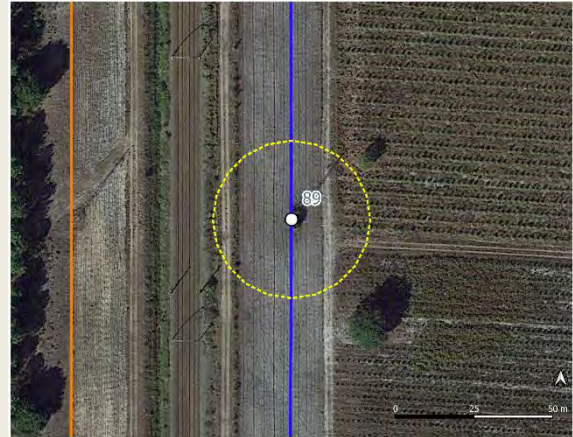
Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



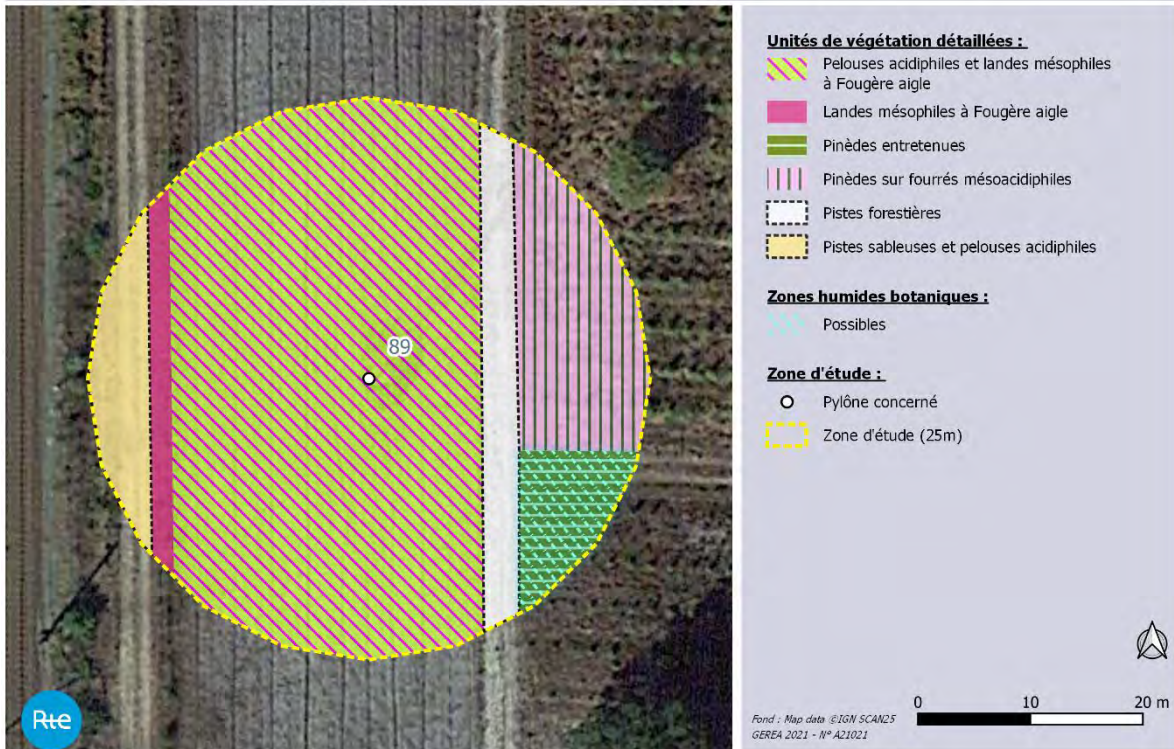
Pylône N°89 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de jeunes pinèdes, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°89



Pylône N°89 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile très colonisée par la Fougère aigle. A l'extrémité nord-est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède sur fourrés d'ajoncs et à l'extrémité sud-est une jeune pinède entretenue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	<u>Fauvette pitchou</u>	DO (I), PN et LRn EN
	<u>Linotte mélodieuse</u>	PN et LRn VU
	<u>Caille des blés</u>	-
	Pouillot véloce	PN
	Torcol	PN
	fourmilier	PN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; EN : En danger

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- deux espèces protégées d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou**.
- une espèce protégée rare et/ou menacée : la **Linotte mélodieuse**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction de **l'Alouette lulu** (DO) et de la **Fauvette pitchou** (DO),
- Habitats favorables à la reproduction de la **Linotte mélodieuse** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°89 CML01

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

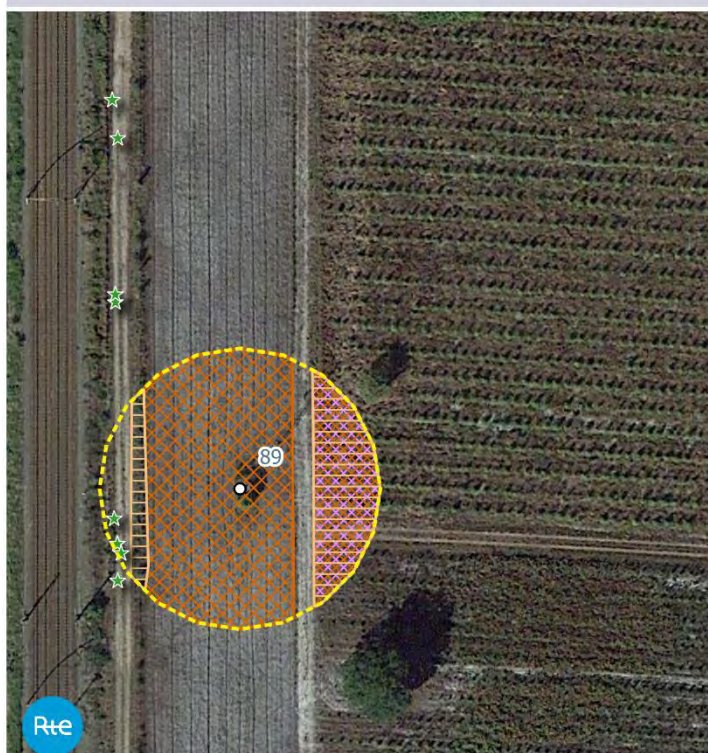
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)


Présence possible de lande fraîche à humide dans la pinède entretenue.

Faune et flore du pylône n°89





Faune :

Reptiles

 Habitats potentiels des reptiles protégés


Oiseaux

 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

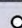
 Habitats potentiels des oiseaux menacés


Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

 Lotier hispide

Zone d'étude :

 Pylône concerné

 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une lande fraîche à humide à Molinie bleue qui n'a pu être vérifiée car la pinède est entretenue.

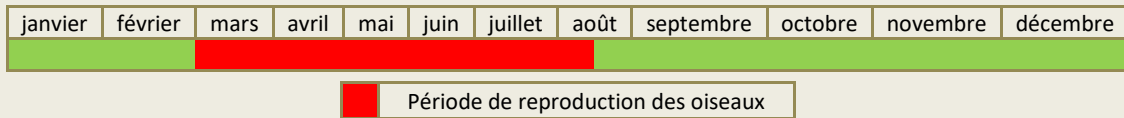
Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Pylône N°89 CML01

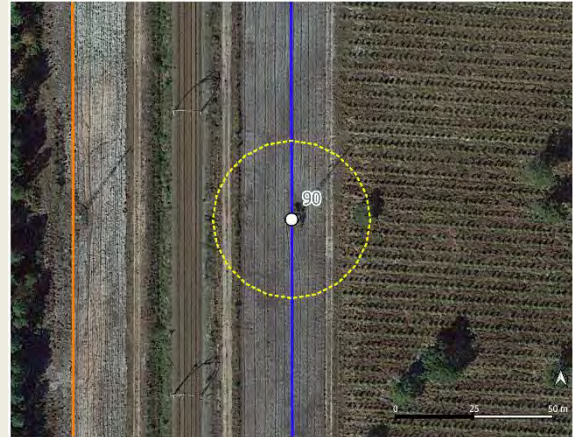
Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



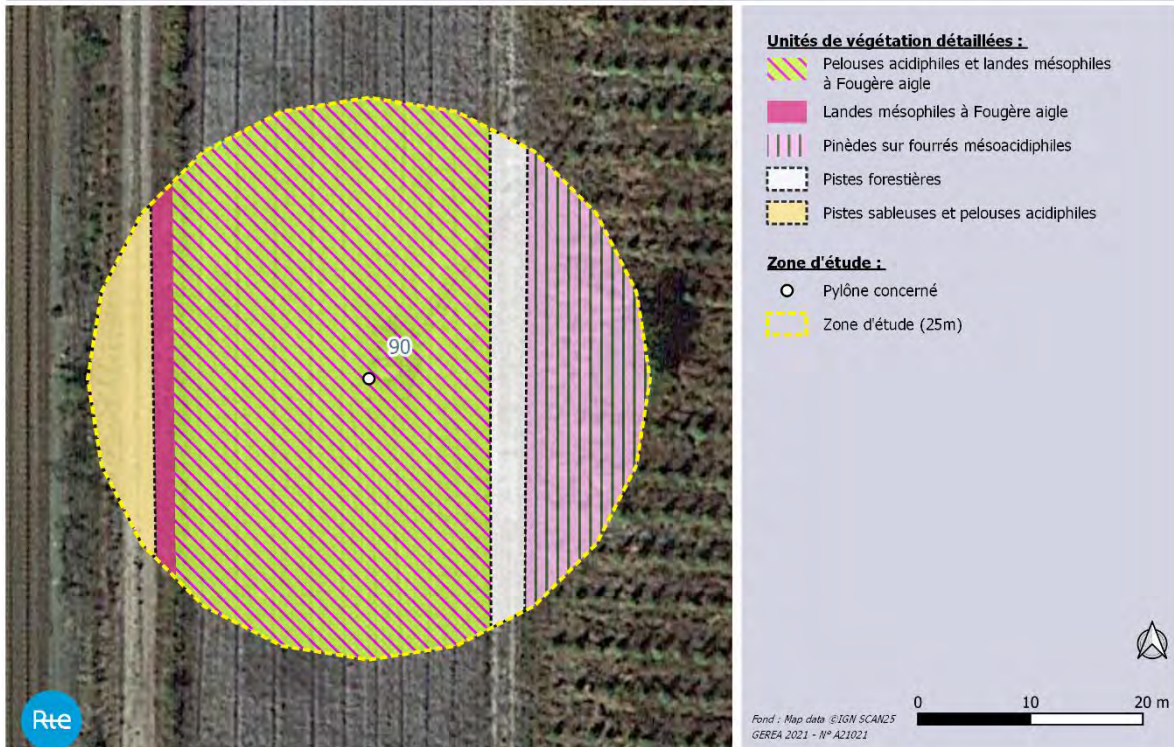
Pylône N°90 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une jeune pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°90



Pylône N°90 CML01

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône ainsi que sur la servitude correspondent à une pelouse acidiphile très colonisée par la Fougère aigle. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède sur fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : la Trompette de Méduse (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	<u>Fauvette</u>	DO (I), PN et
	<u>Pitchou</u>	LRn EN
	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
	<u>Caille des blés</u>	-
	<u>Grive draine</u>	-
	<u>Pouillot véloce</u>	PN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; EN : En danger

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- trois espèces protégées d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu, la Fauvette pitchou et le Pipit rousseline**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

- Habitats favorables à la reproduction **de l'Alouette lulu** (DO), de la **Fauvette pitchou** (DO) et du **Pipit rousseline** (DO).

- Habitats favorables à la reproduction de la **Linotte mélodieuse** (PN et LRn VU).

Pylône N°90 CML01

Flore/Habitats

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

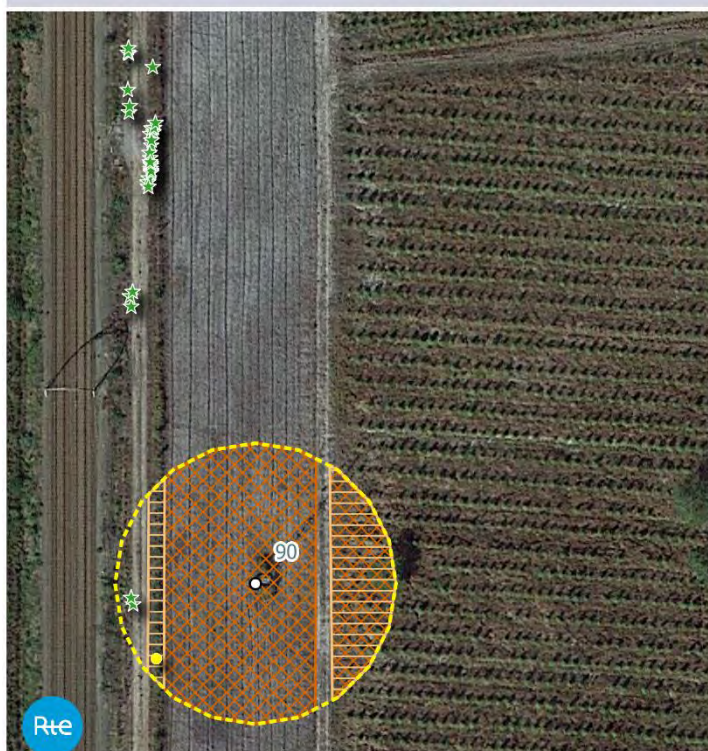
- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°90



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Trompette de Méduse

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAND5
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

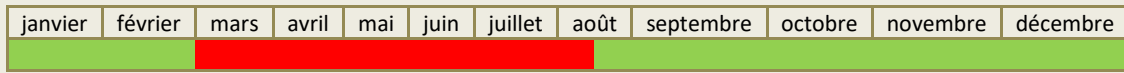
Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Pylône N°90 CML01

Préconisation (s) :

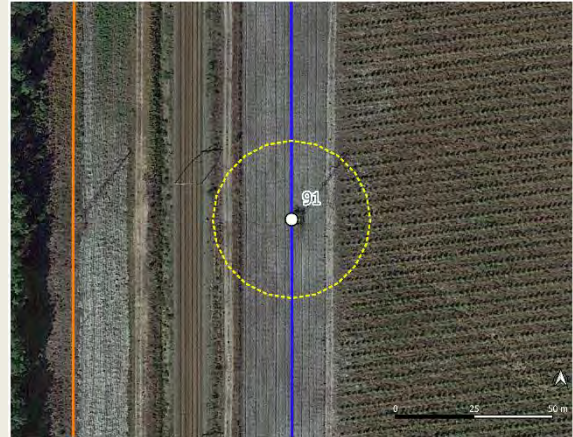
Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



■ Période de reproduction des oiseaux

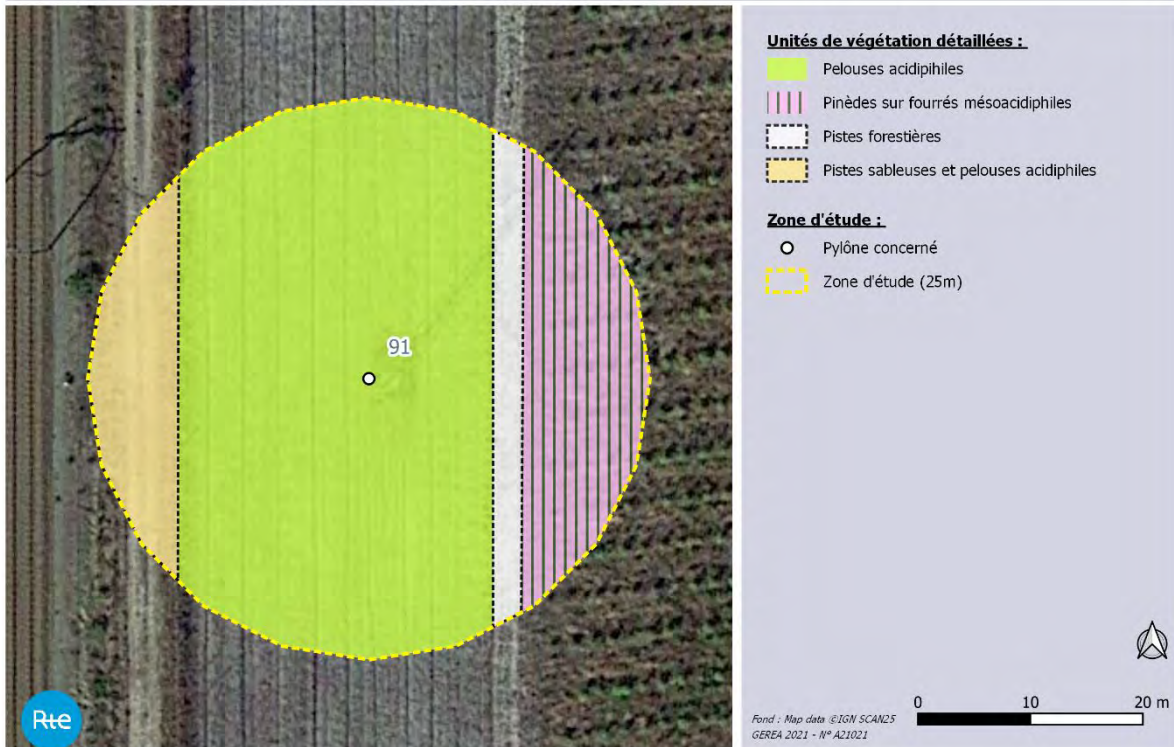
Pylône N°91 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une jeune pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°91



Pylône N°91 CML01

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône ainsi que sur la servitude correspond à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une jeune pinède sur fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Tarier pâtre
Pouillot véloce

PN et LRn NT
PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

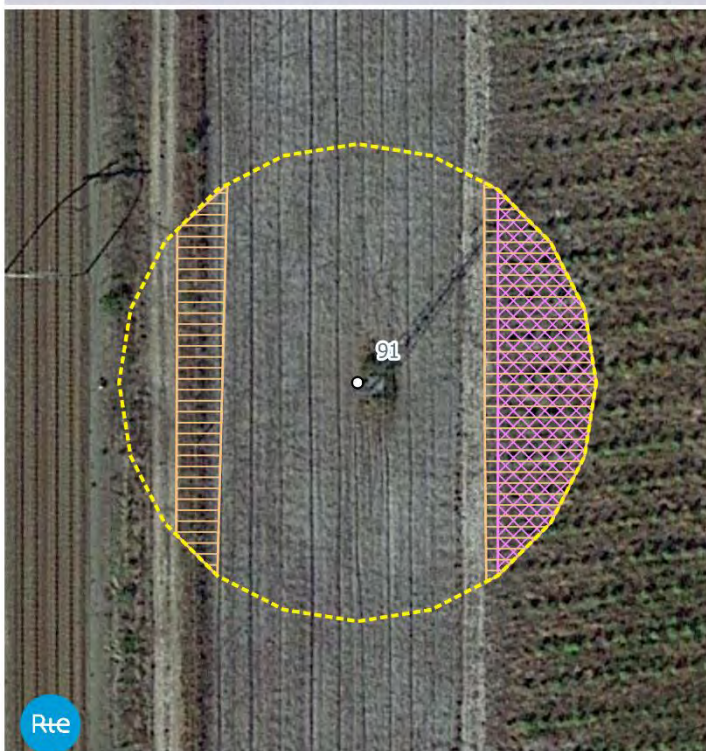
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°91 CML01

Faune et flore du pylône n°91



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles à proximité. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Préconisation (s) :

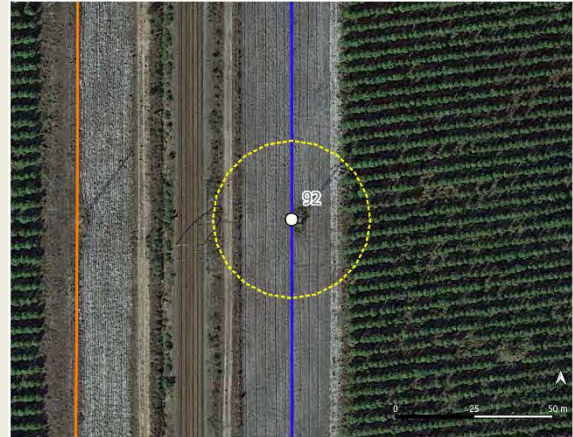
Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Période de reproduction des oiseaux

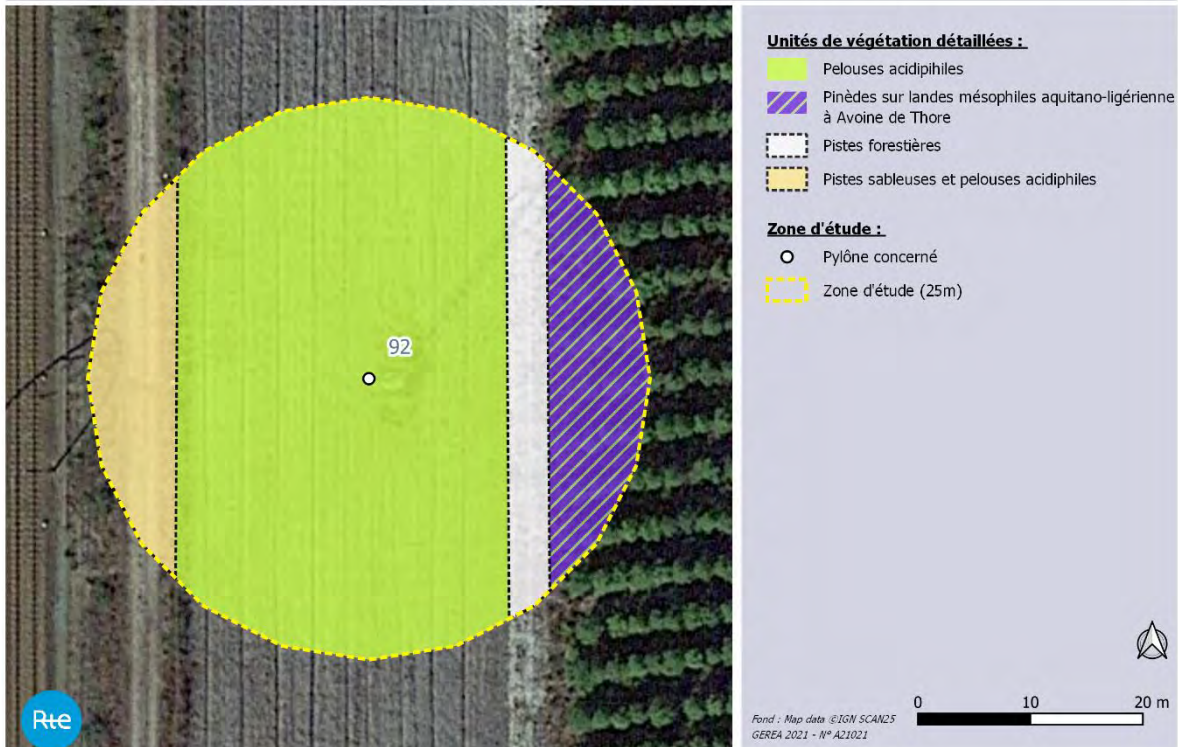
Pylône N°92 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°92



Pylône N°92 CML01

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône ainsi que sur la servitude correspond à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
<u>Fauvette</u>	DO (I), PN et LRn EN
<u>pitchou</u>	LRn EN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; EN : En danger

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- deux espèces protégées d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu et Fauvette pitchou**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction de **l'Alouette lulu et Fauvette pitchou** (PN et LRn NT).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

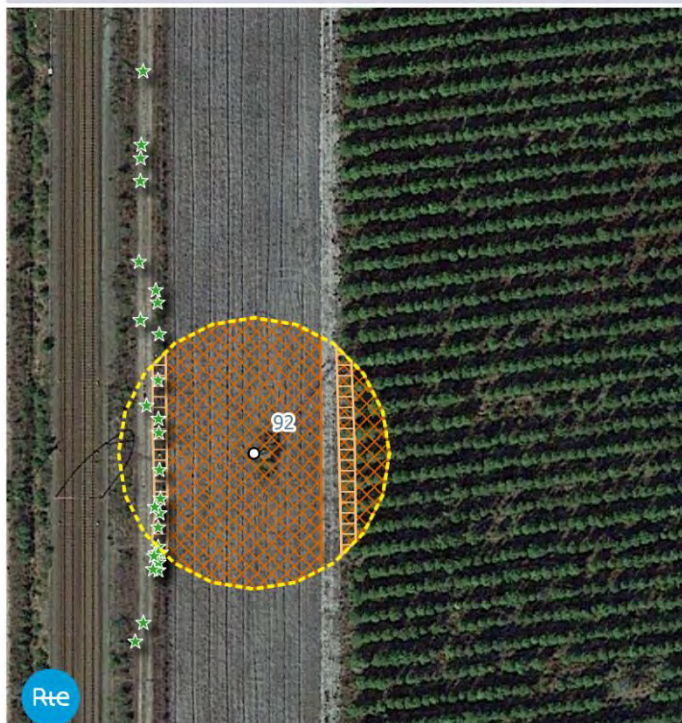
Pylône N°92 CML01

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°92



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispidus
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispidus**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

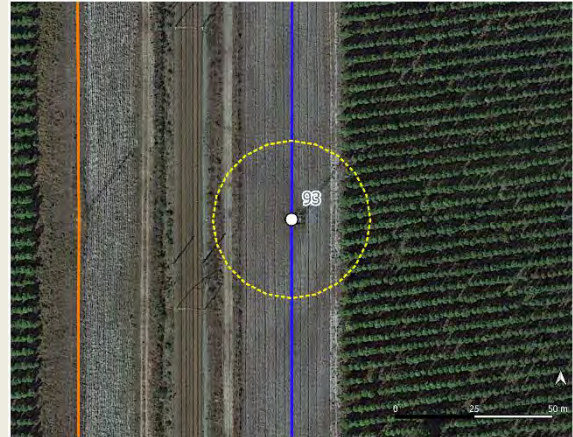
Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispidus) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Période de reproduction des oiseaux											

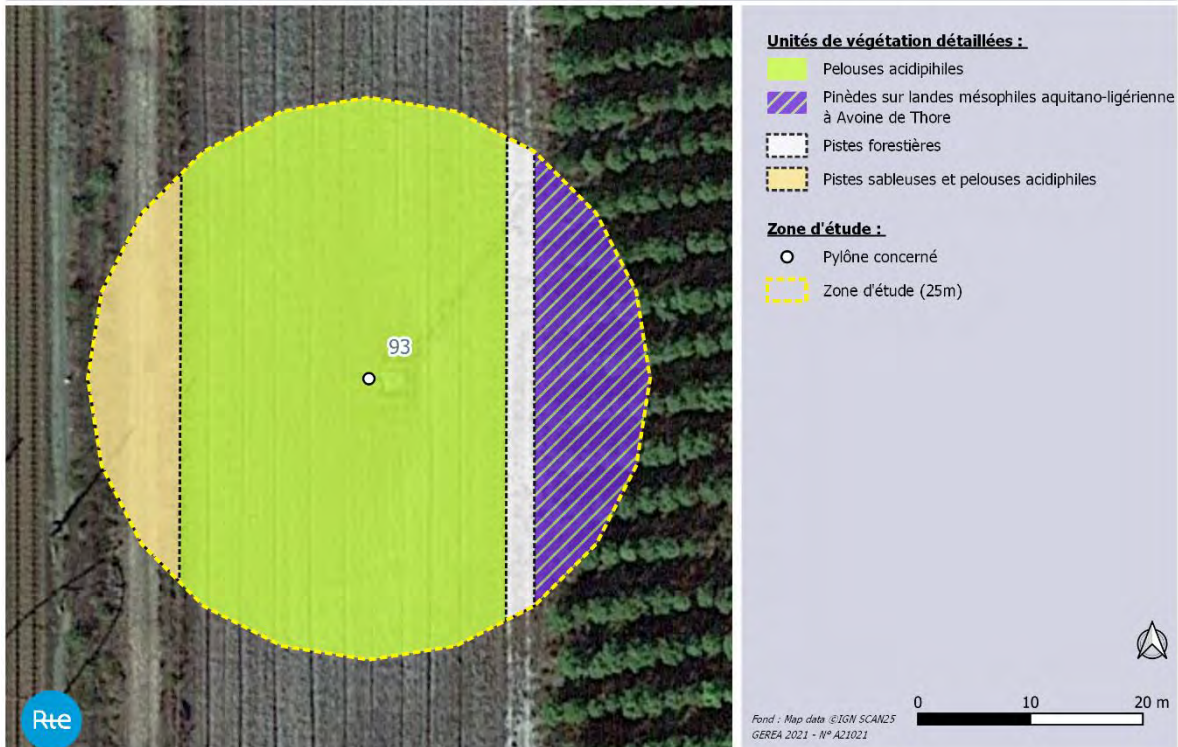
Pylône N°93 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°93



Pylône N°93 CML01

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône ainsi que sur la servitude correspond à une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieu (landicole)

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction de **l'Alouette lulu** (DO. I et PN).

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

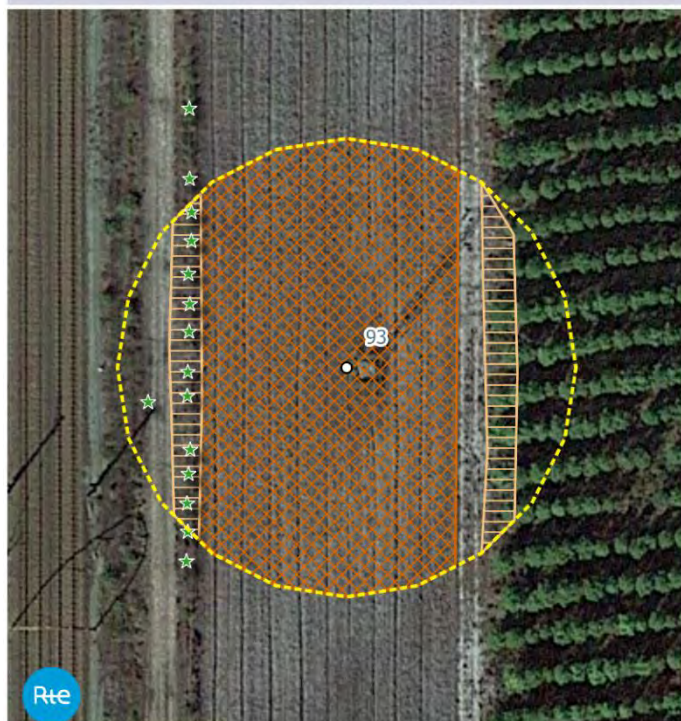
Pylône N°93 CML01

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°93



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
 - Flore :**
 - Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
 - Lotier hispide
 - Zone d'étude :**
 - Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

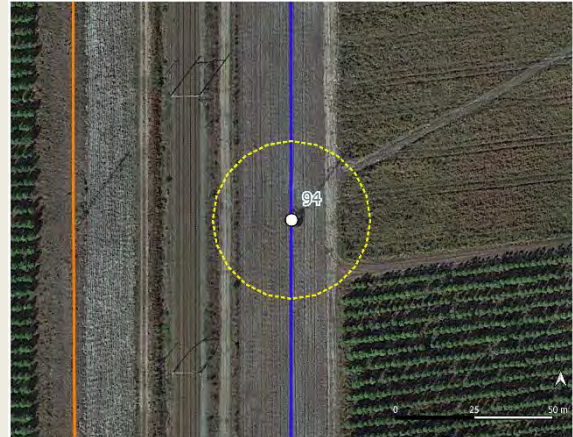
Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Faune : La période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique de la faune**.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Période de reproduction des oiseaux											

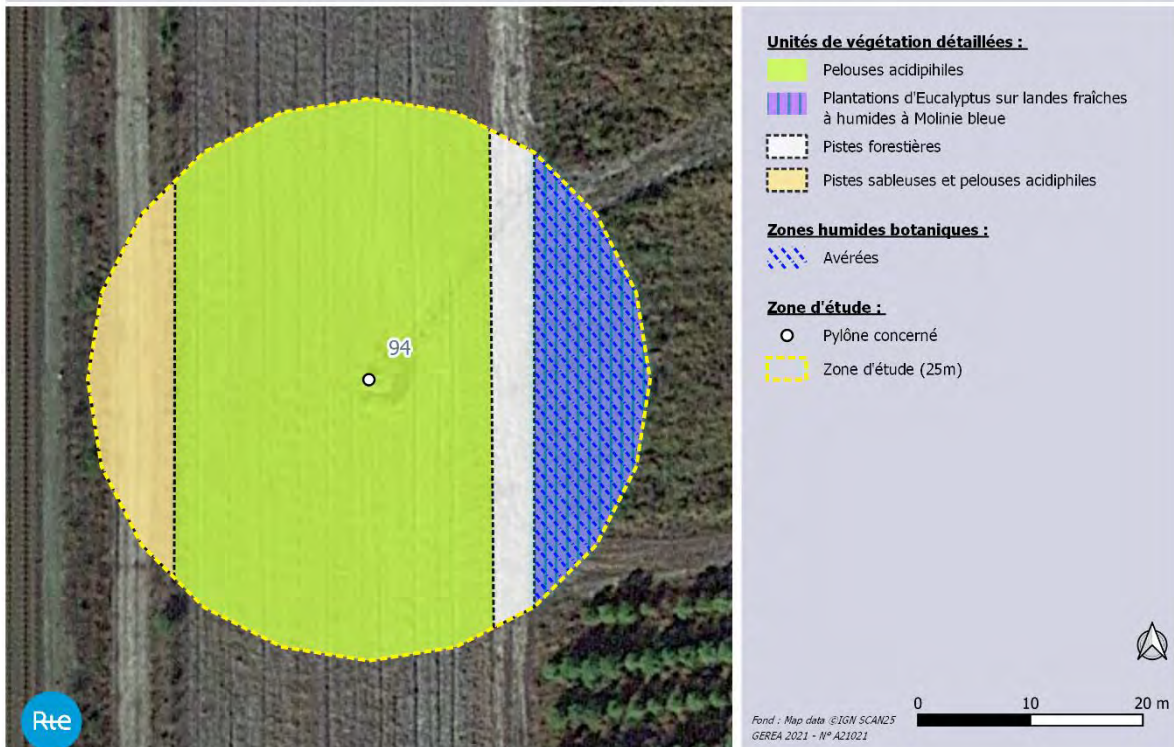
Pylône N°94 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une plantation de feuillus, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°94



Pylône N°94 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une plantation d'eucalyptus sur une lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
	<u>Tarier pâte</u>	PN et LRn NT
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	<u>Pouillot véloce</u>	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **le Pipit rousseline**.
- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâte**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui	Non
------------	-----

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats favorables à la reproduction du **Pipit rousseline** (DO. I et PN) et du **Tarier pâte** (PN et LRn NT)

Reptiles :

- Habitat favorable au **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°94 CML01

Flore/Habitats

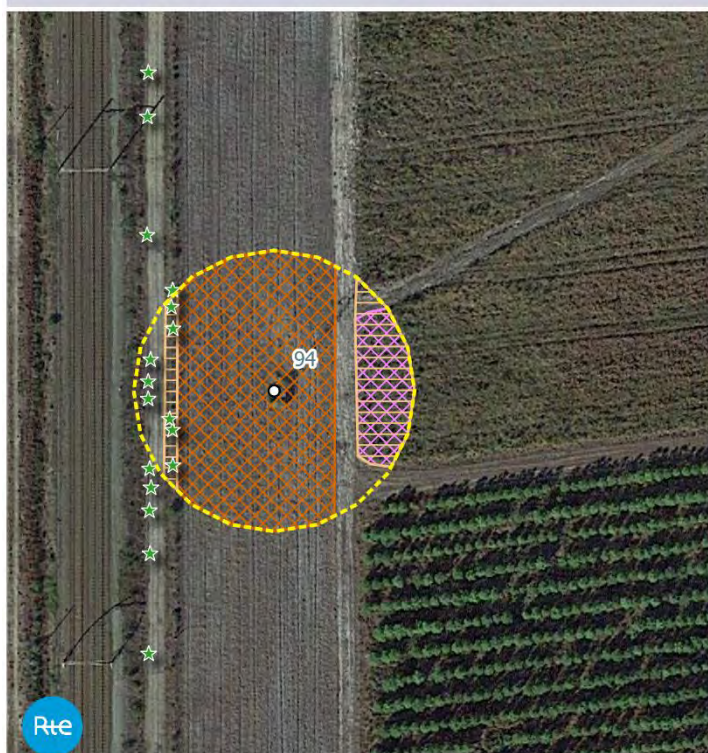
- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°94



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît qu'une unité de végétation identifiée est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% (jusqu'à 90%) du sol de la lande fraîche à humide à Molinie bleue.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Pylône N°94 CML01

Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

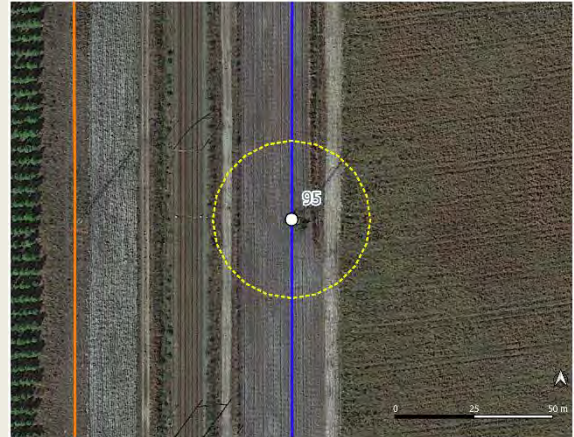
Zone humide : préserver les zones humides recensées.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique de la faune.**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
■		■						■			

■ Période de reproduction des oiseaux

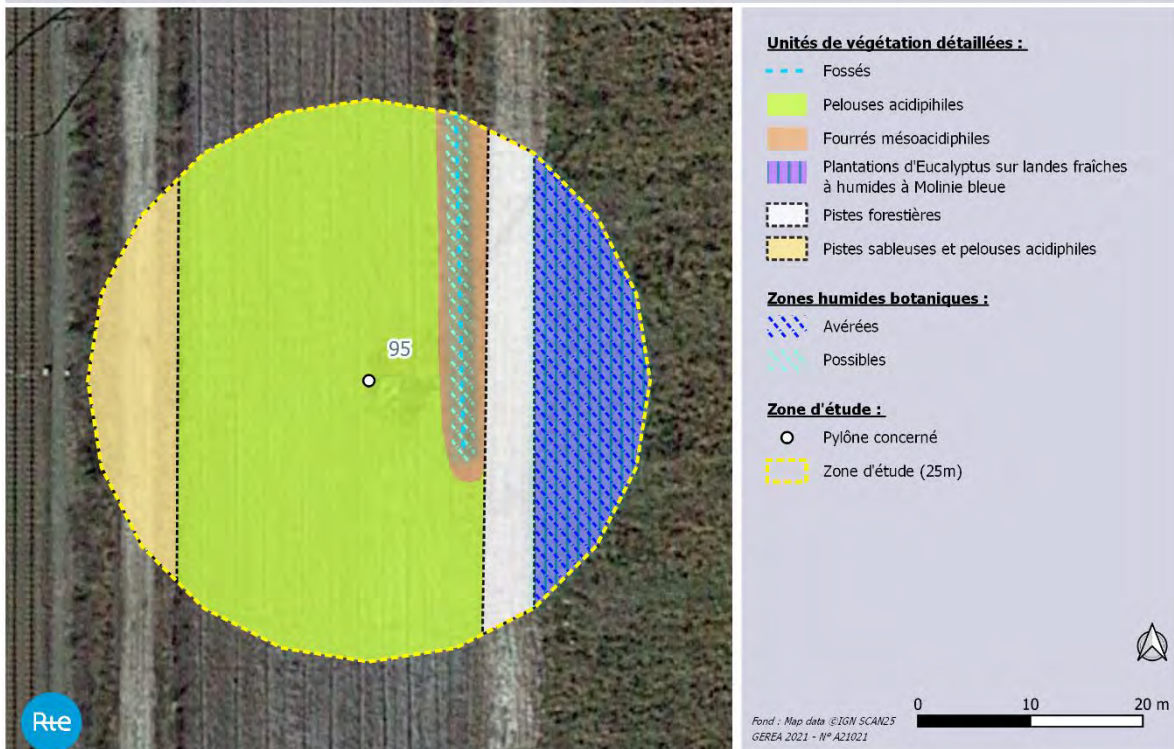
Pylône N°95 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une plantation de feuillus, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°95



Pylône N°95 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une plantation d'eucalyptus sur une lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	<u>Alouette des champs</u>	PN et LRn NT
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	<u>Pouillot véloce</u>	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**
- une espèce protégée rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui

Non

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats de reproduction de la **Fauvette pitchou** (DO, PN LRn EN) et de **l'Alouette des champs** (LRn NT)

Reptiles :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée : **le Lézard des murailles**.

Pylône N°95 CML01

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

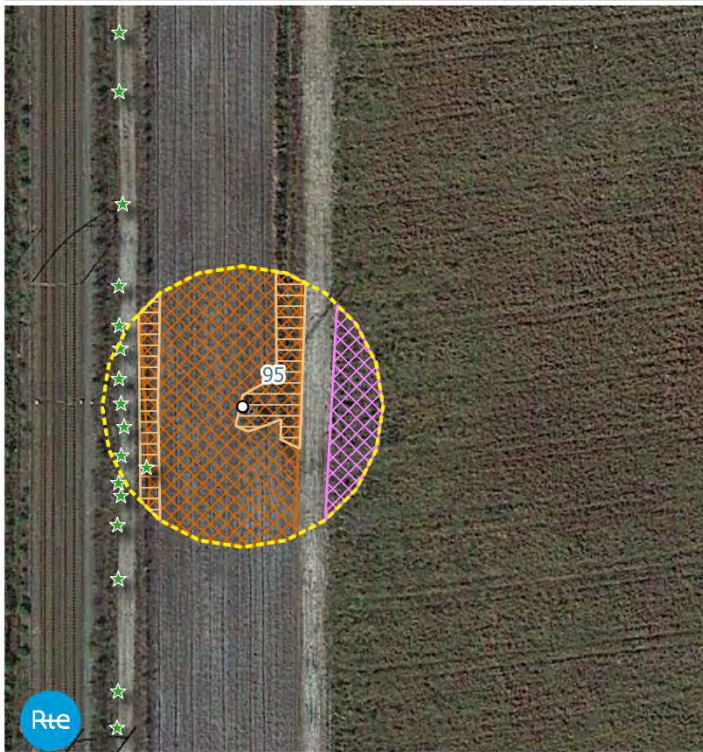
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibies dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylone n°95



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispidus

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît qu'une unité de végétation identifiée est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% (jusqu'à 90%) du sol de la lande fraîche à humide à Molinie bleue.

Une autre unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifiée faute d'accès.

Pylône N°95 CML01

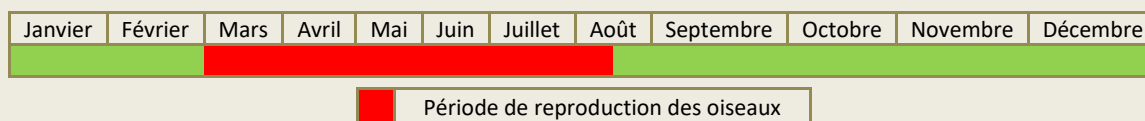
Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Préconisation (s) :

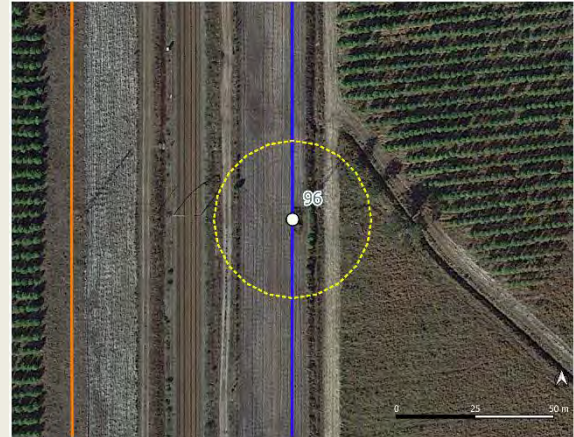
Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Zone humide : préserver les zones humides et le fossé.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique de la faune**.



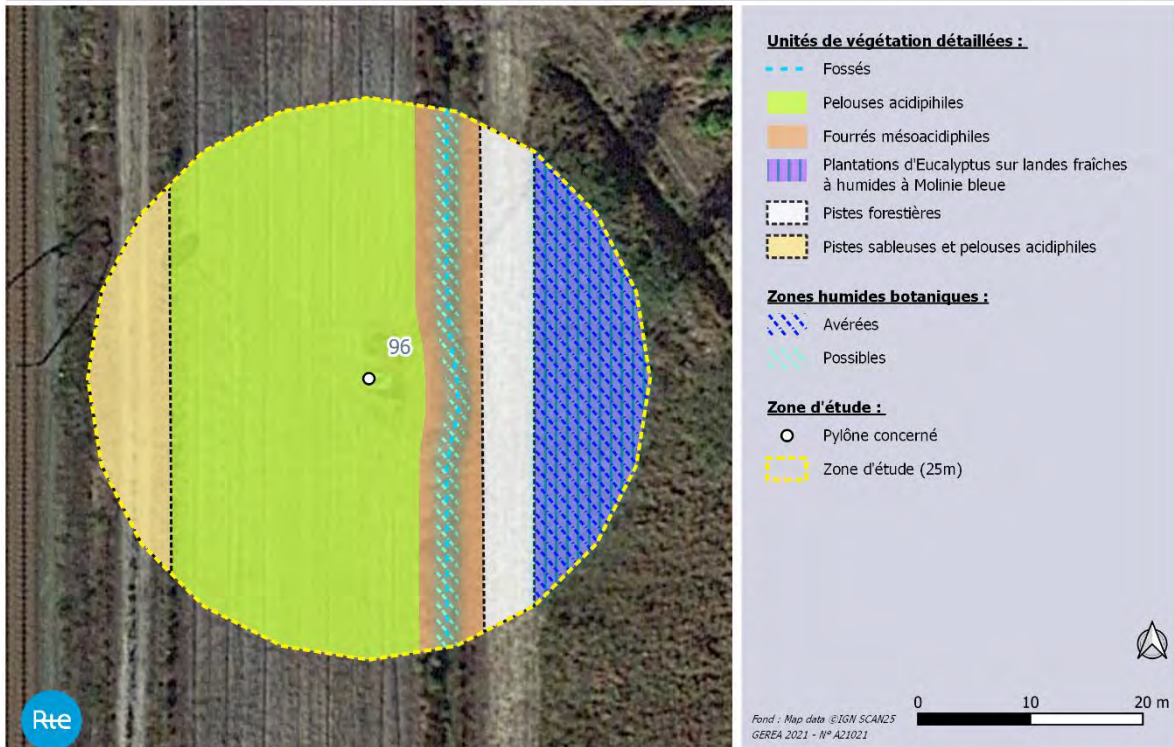
Pylône N°96 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une plantation de feuillus, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°96



Pylône N°96 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une plantation d'eucalyptus sur une lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Fauvette pitchou</u>	DO (I), PN et LRn EN
	<u>Linotte mélodieuse</u>	PN et LRn VU
	<u>Tarier pâte</u>	PN et LRn NT
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **la Fauvette pitchou**.
- deux espèces protégées rare et/ou menacée : **la Linotte mélodieuse et le Tarier pâte**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui	Non
-----	-----

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Pylône N°96 CML01

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats de reproduction de la **Fauvette pitchou** (DO, PN LRn EN), la **Linotte mélodieuse** (PN, LRn VU) et du **Tarier pâtre** (PN, LRn NT).

Reptiles :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

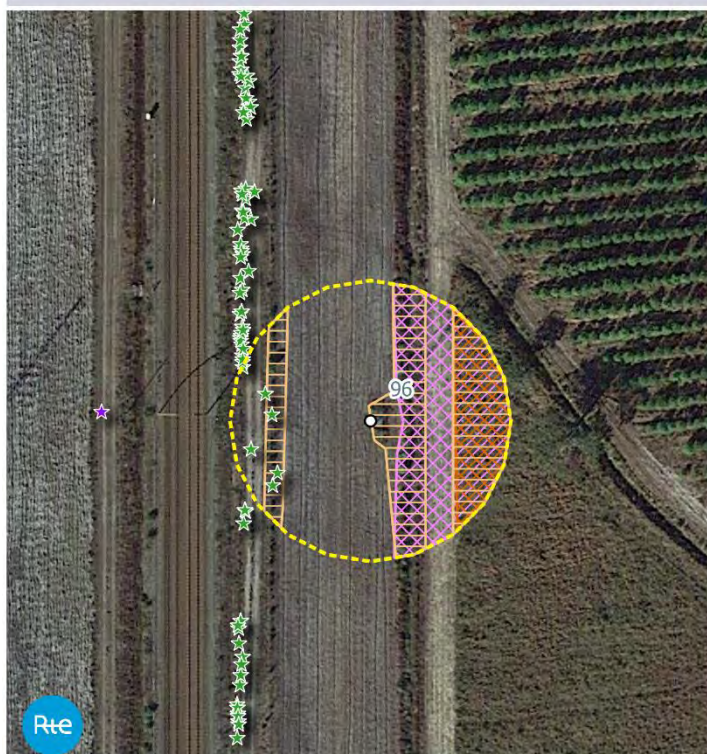
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°96



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Romulée Bulbocodium

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Pylône N°96 CML01

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît qu'une unité de végétation identifiée est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% (jusqu'à 90%) du sol de la lande fraîche à humide à Molinie bleue.

Une autre unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

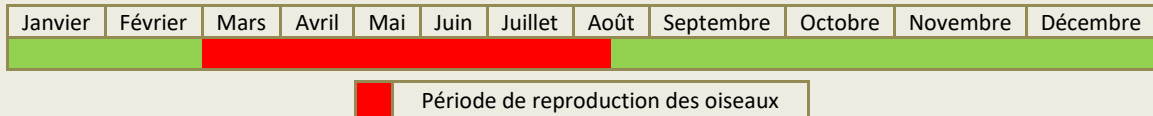
Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Zone humide : préserver les zones humides et le fossé.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique de la faune**.



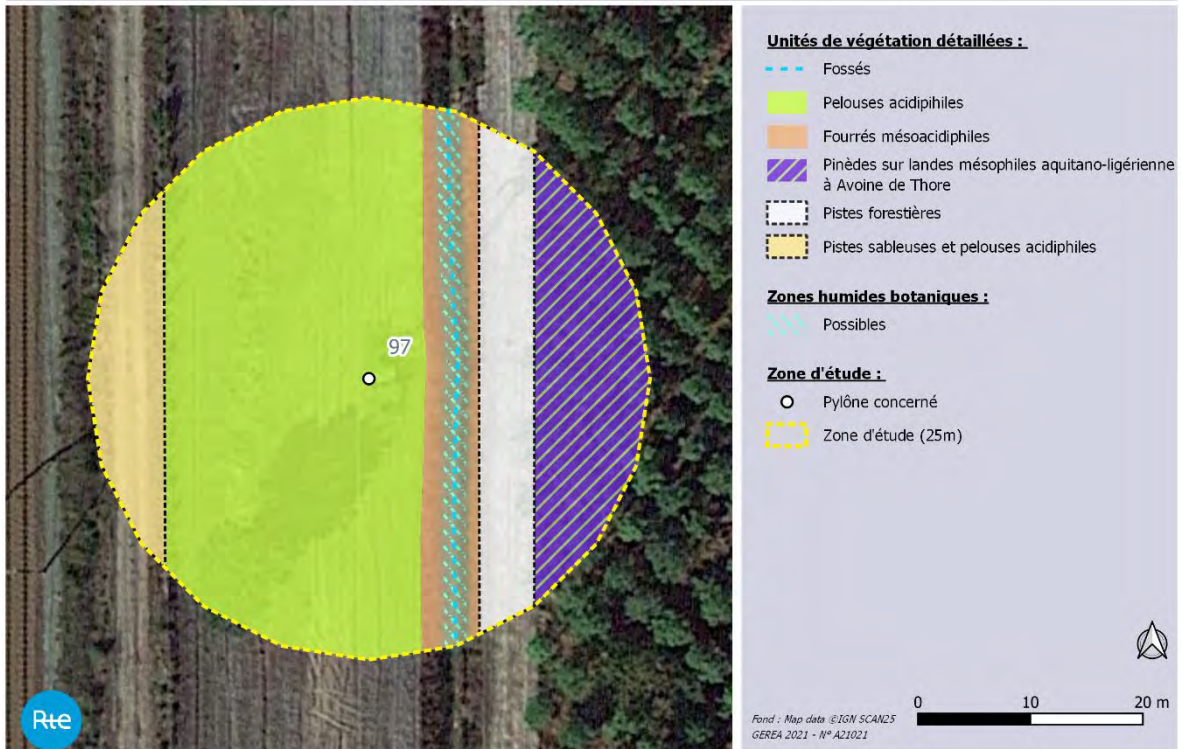
Pylône N°97 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°97



Pylône N°97 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	Pouillot véloce	PN
	Rougegorge familial	PN

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitats de reproduction de **l'Alouette lulu** (DO, PN).

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour

Pylône N°97 CML01

plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

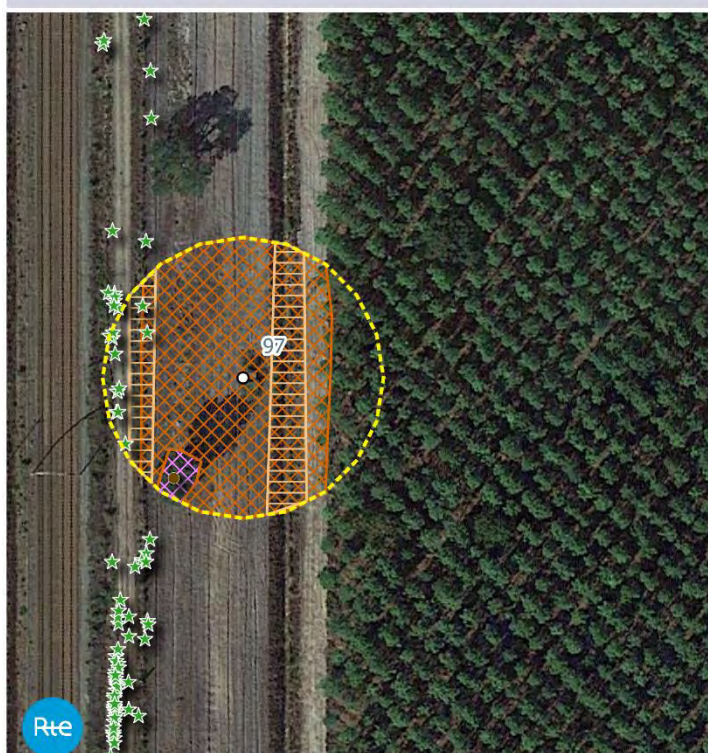
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylone n°97



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Chêne liège

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibienne dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : On note des enjeux concernant les oiseaux landicoles. Il sera nécessaire d'adapter la période des travaux en fonction du cycle biologique de l'avifaune.

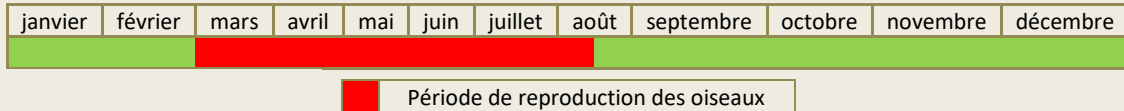
Pylône N°97 CML01

Préconisation (s) :

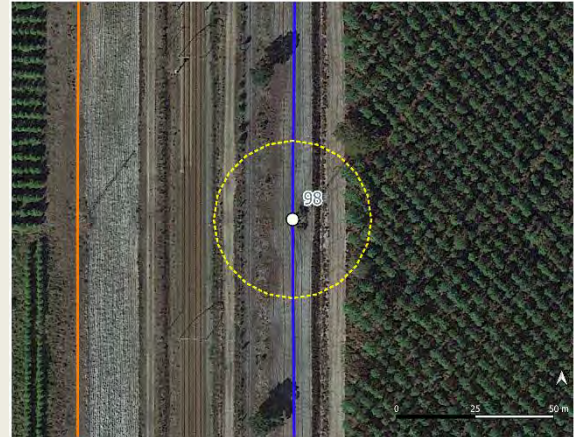
Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Zone humide : préserver les zones humides potentielles.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **les cycles biologiques de la faune**. Le chêne liège présent au **Sud-Ouest** de la zone d'étude devra être évité.



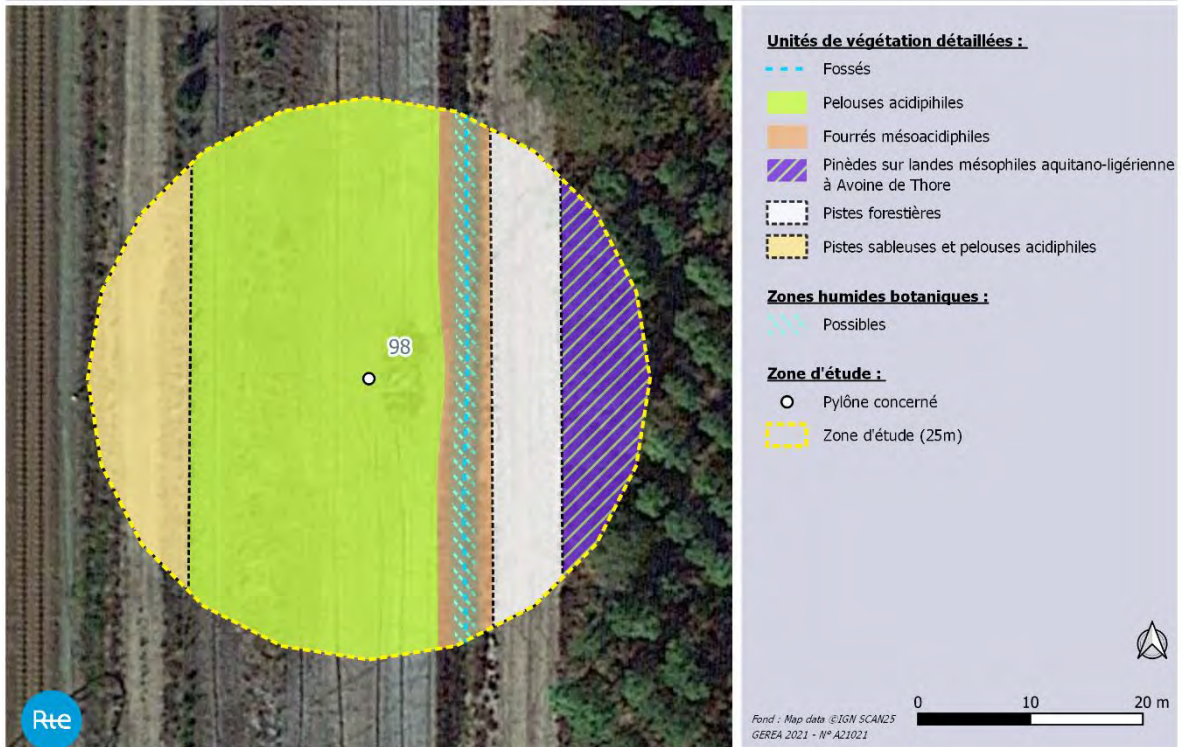
Pylône N°98 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°98



Pylône N°98 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pouillot véloce	PN
-----------------	-----------------	----

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée mais commune d'après la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

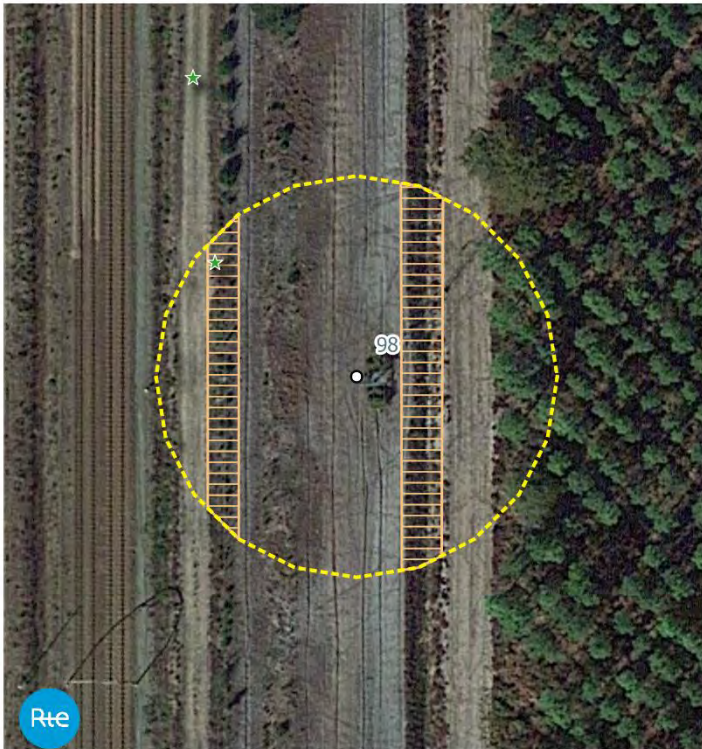
- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

Oui	Non
------------	------------

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°98



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié par faute d'accès.

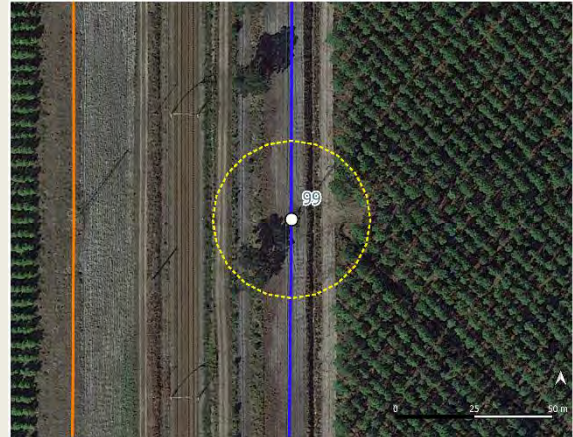
Faune : l'enjeu semble relativement limité. La présence du Lézard des murailles autour du pylône est suspectée. Il pourrait être impacté par les travaux.

Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Zone humide : préserver les zones humides potentielles.

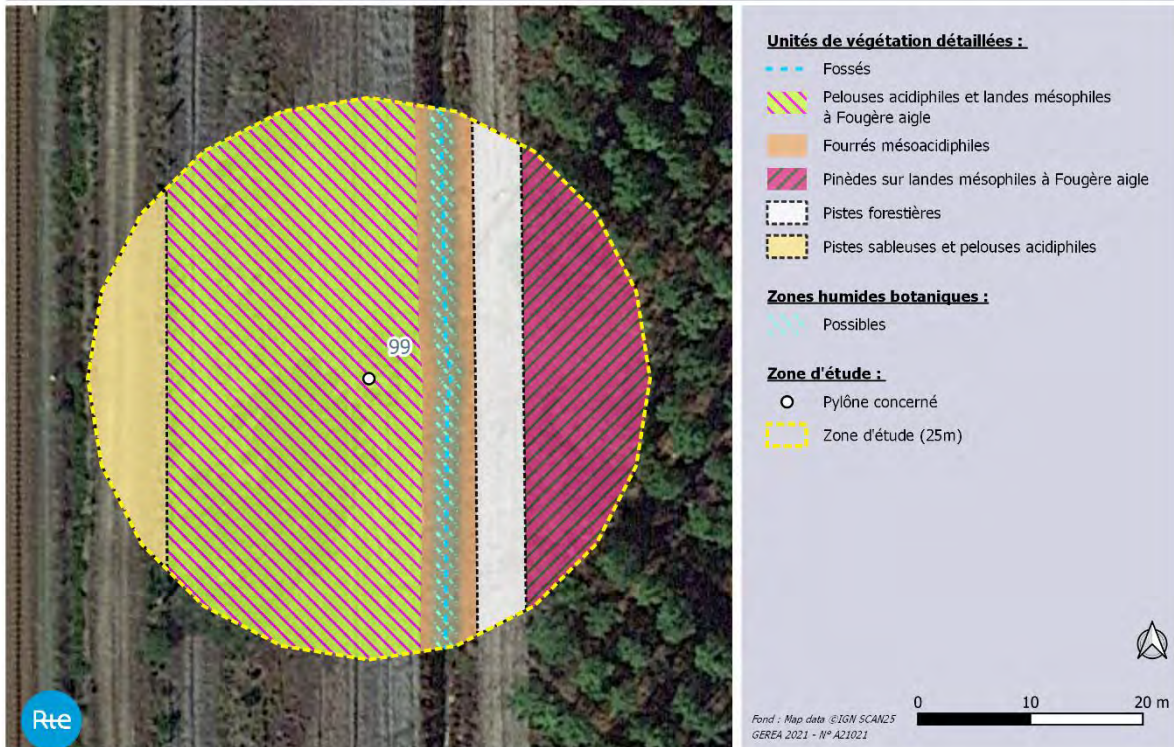
Pylône N°99 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°99



Pylône N°99 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile colonisée par de la Fougère aigle. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Serin cini	PN et LRn VU	
Pouillot véloce	PN	

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : **le Serin cini**.
- une espèce protégée mais commune d'après la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.

Pylône N°99 CML01

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU)

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée : **le Lézard des murailles**.

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°99



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Romulée Bulbocodium

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Chêne liège

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est

Pylône N°99 CML01

strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifiée faute d'accès.

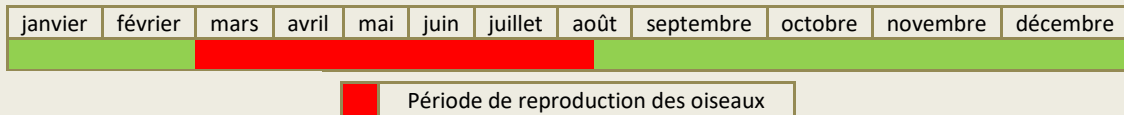
Faune : l'arbre (chêne liège) présent au sud-ouest du pylône semble accueillir un oiseau protégé rare et menacé pour la reproduction.

Préconisation (s) :

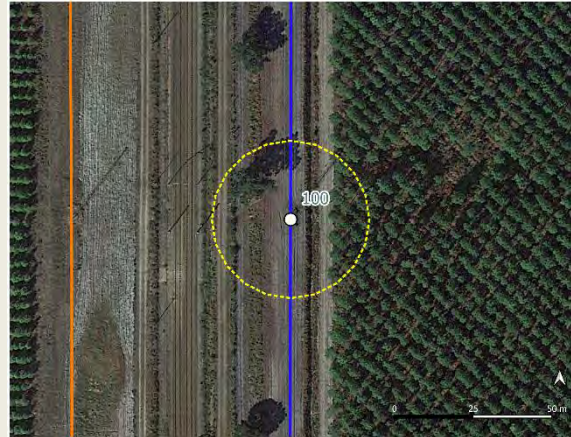
Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Zone humide : préserver les zones humides potentielles.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Le chêne liège au **Sud-Ouest** de la zone d'étude devra être évité.



Pylône N°100 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, d'un fossé, de landes et de pelouses sableuses. **Etant situé dans un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis la piste longeant la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°100



Pylône N°100 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile colonisée par de la Fougère aigle. Un fossé est présent en limite est de la servitude. A l'extrémité est de l'aire d'étude se trouve une pinède sur lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

A noter : la zone d'étude est clôturée, aucun accès au pylône pour l'étude écologique.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : **le Serin cini**.
- deux espèces protégées mais communes d'après la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (2016).

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU)

Reptiles :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale est suspectée (mais commun en France) : **le Lézard des murailles**.

Pylône N°100 CML01

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la servitude pour plusieurs plantes protégées, en particulier **les Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

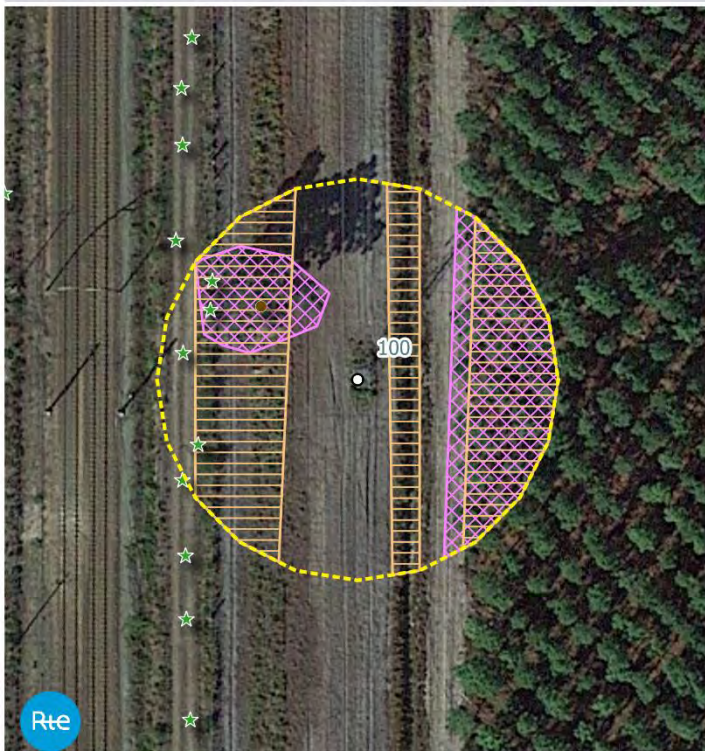
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°100



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Chêne liège

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

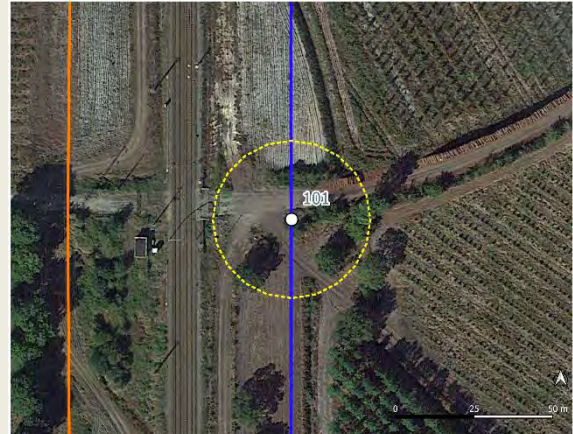
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la piste sableuse à l'extrémité ouest de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibienne dans le fossé qui n'a pu être vérifié par faute d'accès.

Faune : l'arbre (chêne liège) situé au nord-ouest du pylône semble accueillir un oiseau (protégé, rare et menacé) pour la reproduction.

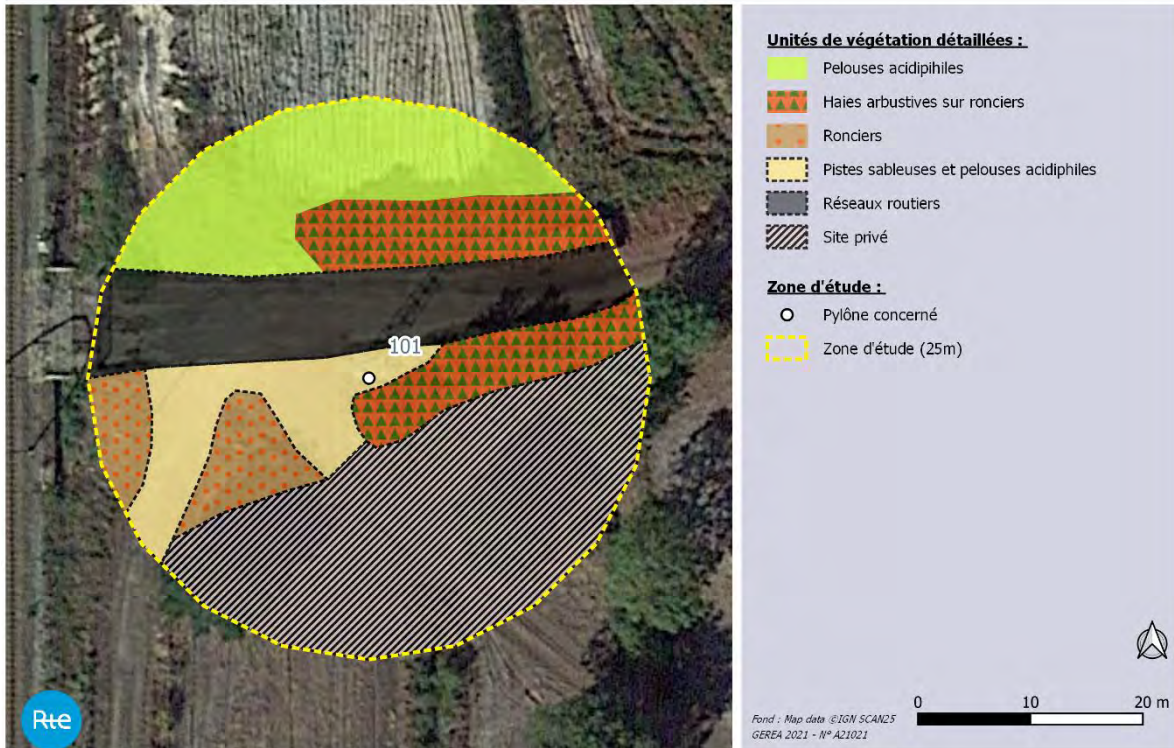
Pylône N°101 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone urbanisée, de haies ainsi que de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°101



Pylône N°101 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé en bord de route sur une pelouse sableuse rudéralisée. A proximité du pylône, de part et d'autre de la route, se trouve des haies arbustives sur ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée autour du pylône et sur l'ensemble de la servitude : **le Lotier hispide**.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Sporobole tenace et le Paspale dilaté.

Faune observée

Avifaune	Pouillot fitis	PN et LRn NT
	<u>Fauvette</u>	PN
	<u>grissette</u>	
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ;

NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Pouillot fitis**.

- trois espèces protégées mais relativement commune d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations.*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU)

Reptiles :

- Habitat de reproduction du **Lézard des murailles** (PN art.2)

Flore/Habitats

Rien à signaler

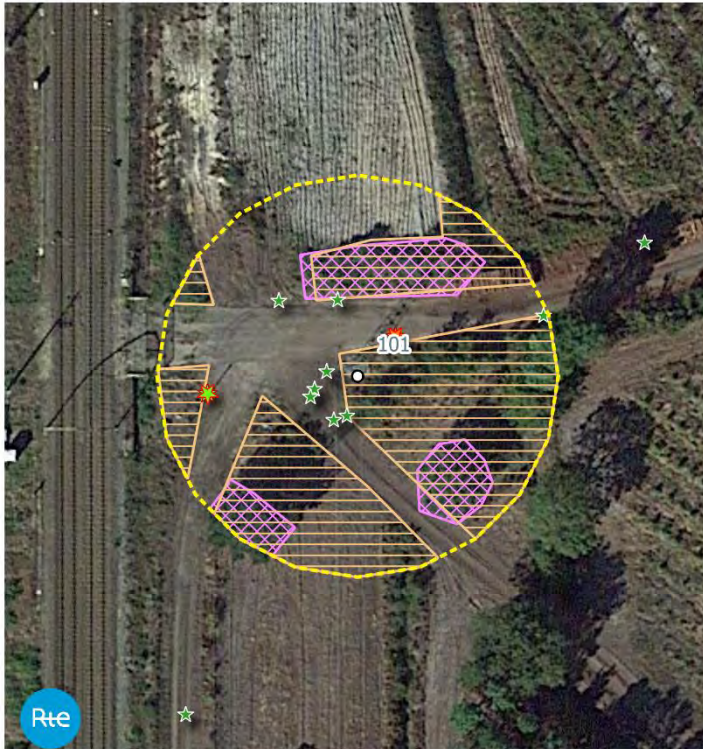
Pylône N°101 CML01

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°101



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Paspale dilaté

Sporobole tenace

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

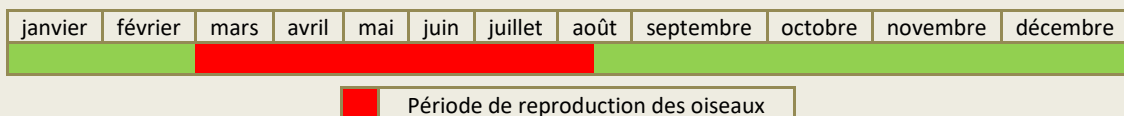
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

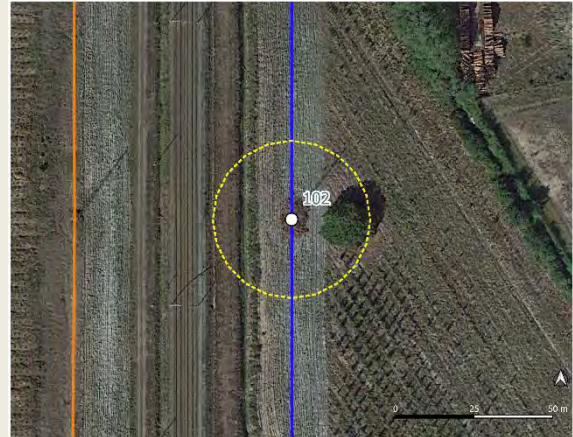
Faune : Le pouillot fitis a été observé à l'extérieur de la zone d'étude, le site n'est pas favorable à la reproduction de l'espèce. Toutefois, la présence du **Serin cini** (protégée, rare et menacée) est suspectée. On note la présence du lézard des murailles au niveau pylône, les travaux ne mettront pas en péril la population locale.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



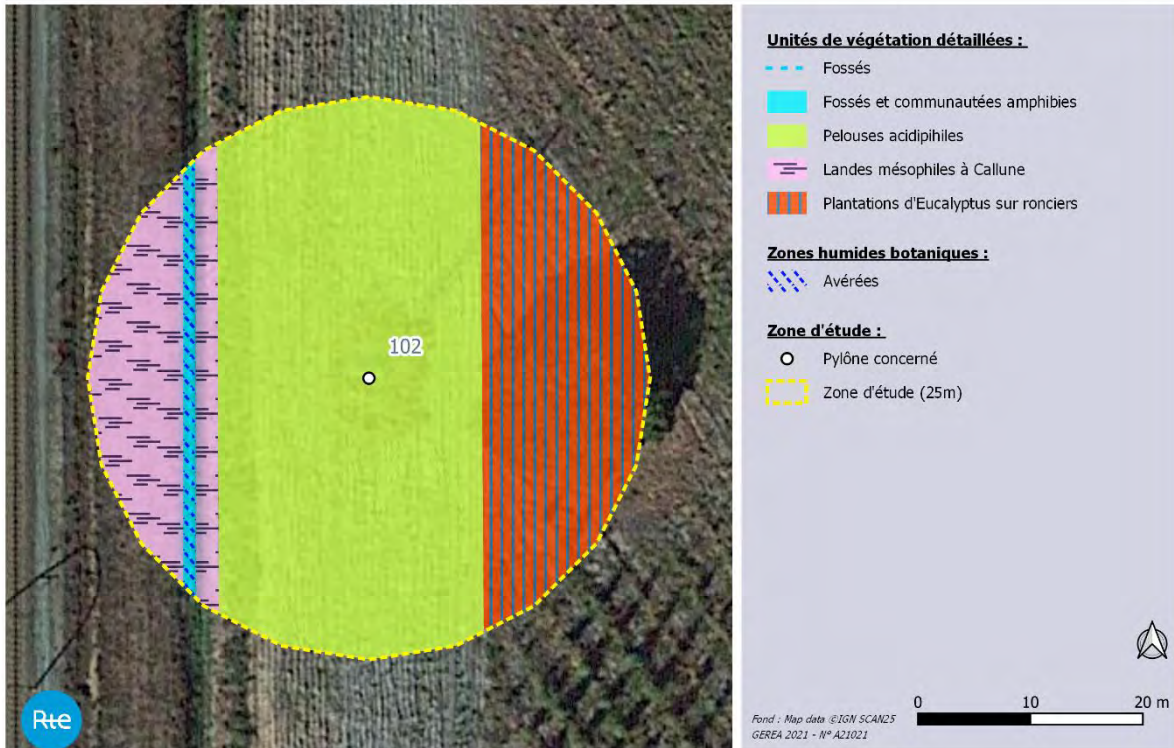
Pylône N°102 CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de plantations de feuillus, de pelouses sableuses, de landes et d'un fossé.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°102



Pylône N°102 CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile entretenue. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude se trouve un fossé végétalisé de joncs et de renoncules dont les berges, très entretenues, sont colonisées par une lande à Callune. A l'extrémité est, on observe une plantation d'eucalyptus sur ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée autour du pylône et sur l'ensemble de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifères	Sanglier	-
	Gîte potentiel à chauve-souris	PN
Avifaune	Pipit rousseline	DO (I) et PN
	Linotte mélodieuse	PN et LRn VU
	Rougegorge familial	PN
	Bergeronnette printanière	PN
	Pinson des arbres	PN
	Troglodyte mignon	PN
Reptiles	Lézard des murailles	PN (art .2)

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Mammifères :

- un gîte potentiel (dans un arbre) à chauve-souris observé dans la zone d'étude. Les chauves-souris bénéficient d'une protection intégrale. Il s'agit d'un taxon largement menacé en France et en Europe.

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **le Pipit rousseline**
 - une espèce protégée rare et menacée : **la Linotte mélodieuse**

Reptiles :


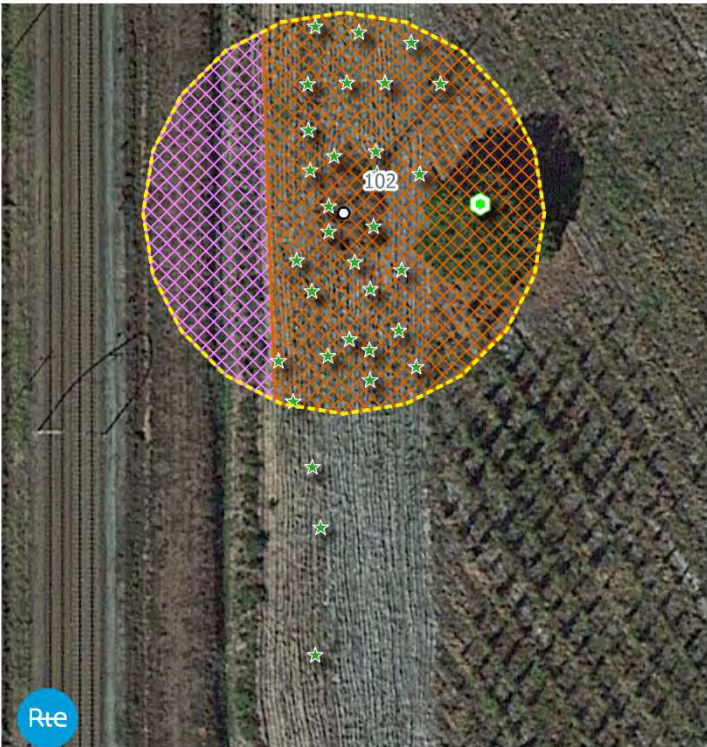

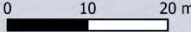
- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE MODERE **FORT**

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

Pylône N°102 CML01				
	<p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Oui</td> <td style="width: 50%;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			
Zone Humide (selon le critère botanique)	Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : une communauté amphibie de renoncules et de joncs (CB 22.31) recensée dans le fossé.			
Enjeux potentiels :				
Faune	<p><u>Mammifères :</u></p> <p>- Gîte pouvant accueillir des chauves-souris dans un arbre à proximité du pylône.</p> <p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitats de reproduction du Pipit rousseline (DO et PN) et de la Linotte mélodieuse (PN et LRn VU)</p>			
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Oui</td> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			
Faune et flore du pylone n°102 <div style="float: right; text-align: right;">  </div>				
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 1; padding-left: 10px;"> <p>Faune :</p> <p>Oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux Habitats potentiels des oiseaux menacés Gîtes potentiels pour les chauves-souris <p>Flore :</p> <p>Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> Lotier hispidus <p>Zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pylône concerné Zone d'étude (25m) </div> </div> <div style="margin-top: 10px; text-align: right;">   <small>Fond : Map data ©IGN SCAN25 GEREA 2021 - N° A21021</small> </div>				
Sensibilité écologique globale	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%; background-color: #808080; color: white;">Faible</td> <td style="width: 33%; background-color: #808080; color: white;">Modérée</td> <td style="width: 33%; background-color: #ff0000; color: white;">Forte</td> </tr> </table>	Faible	Modérée	Forte
Faible	Modérée	Forte		

Pylône N°102 CML01

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : d'après l'analyse des habitats naturels présents, **une unité de végétation est caractéristique de zone humide** : un fossé avec une communauté amphibie (**code CB 89.22 x 22.31**).

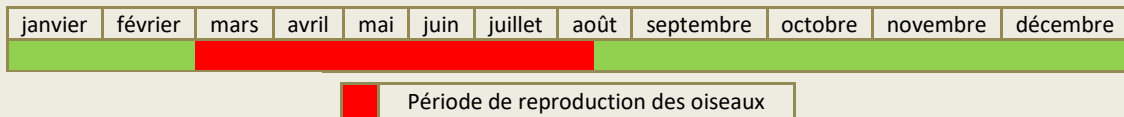
Faune : l'enjeu est considéré comme fort en raison de la présence d'un arbre favorable à l'accueil de chauves-souris. On note également la présence de deux oiseaux à enjeu de conservation, des aménagements de planning travaux devront être effectués pour ne pas perturber le bon déroulement de la reproduction.

Le Lézard des murailles a été observé autour du pylône, cette espèce pourrait être impactée par les travaux mais ceux-ci n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Zone humide : préserver la zone humide et le réseau de fossés.

Faune : l'arbre situé à l'est de la zone d'étude devra être évité et préservé. La période d'intervention devra prendre en compte **des oiseaux**.



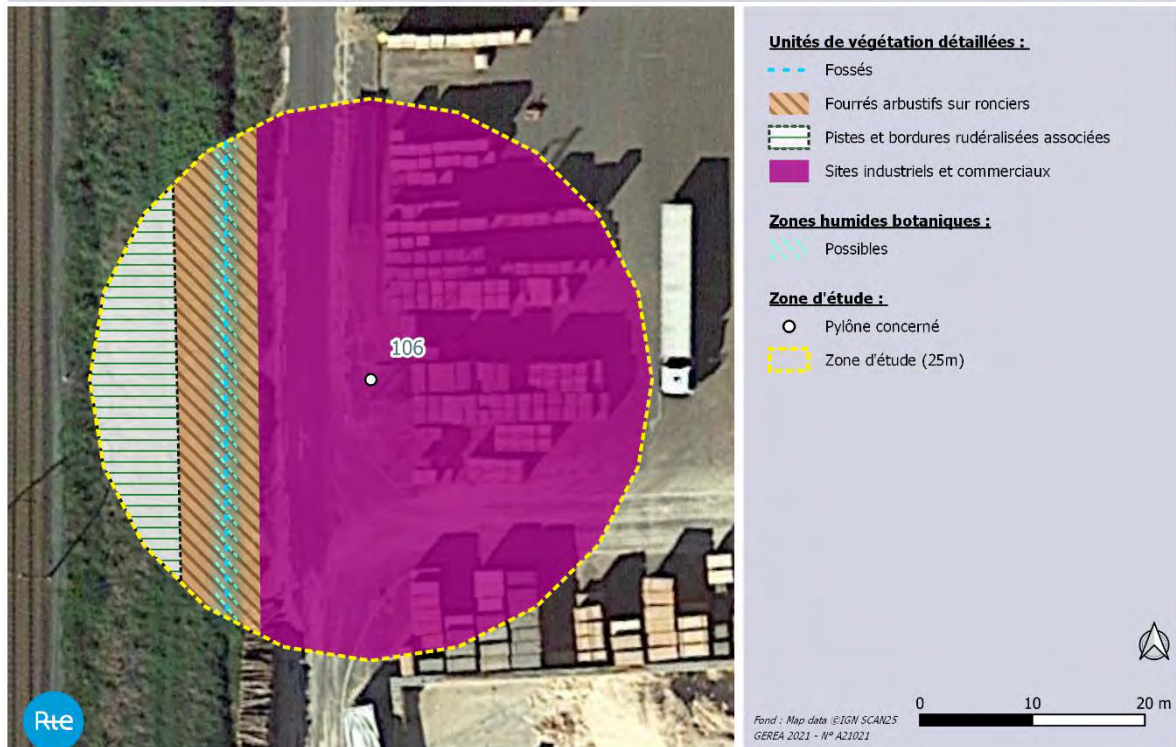
Pylône N°106 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°106



Pylône N°106 - LA CML01

Flore/Habitats observés	Faune observée							
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Amphibiens</td> <td>Rainette méridionale</td> <td>PN art 2</td> </tr> <tr> <td>Grenouille verte indéter.</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p><small>Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.</small></p>	Amphibiens	Rainette méridionale	PN art 2	Grenouille verte indéter.	-		
Amphibiens	Rainette méridionale		PN art 2					
	Grenouille verte indéter.		-					

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Amphibiens :</u></p> <p>- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : la Rainette méridionale.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*en suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Amphibiens :</u></p> <p>- Habitat de la Rainette méridionale (PN art.2)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2)</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table> <p>Présence possible de communautés amphibiens dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.</p>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°106



- Faune :**
Amphibiens
 Habitats potentiels des amphibiens protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

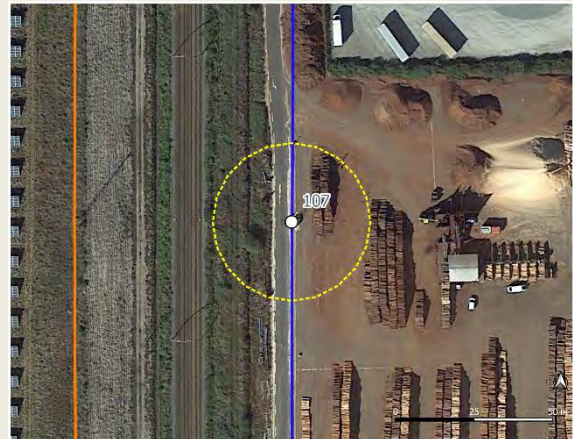
Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Faune : la zone de travaux devra faire l'objet d'une mise en défens pour éviter les intrusions de la faune (pose d'une barrière anti-amphibiens).

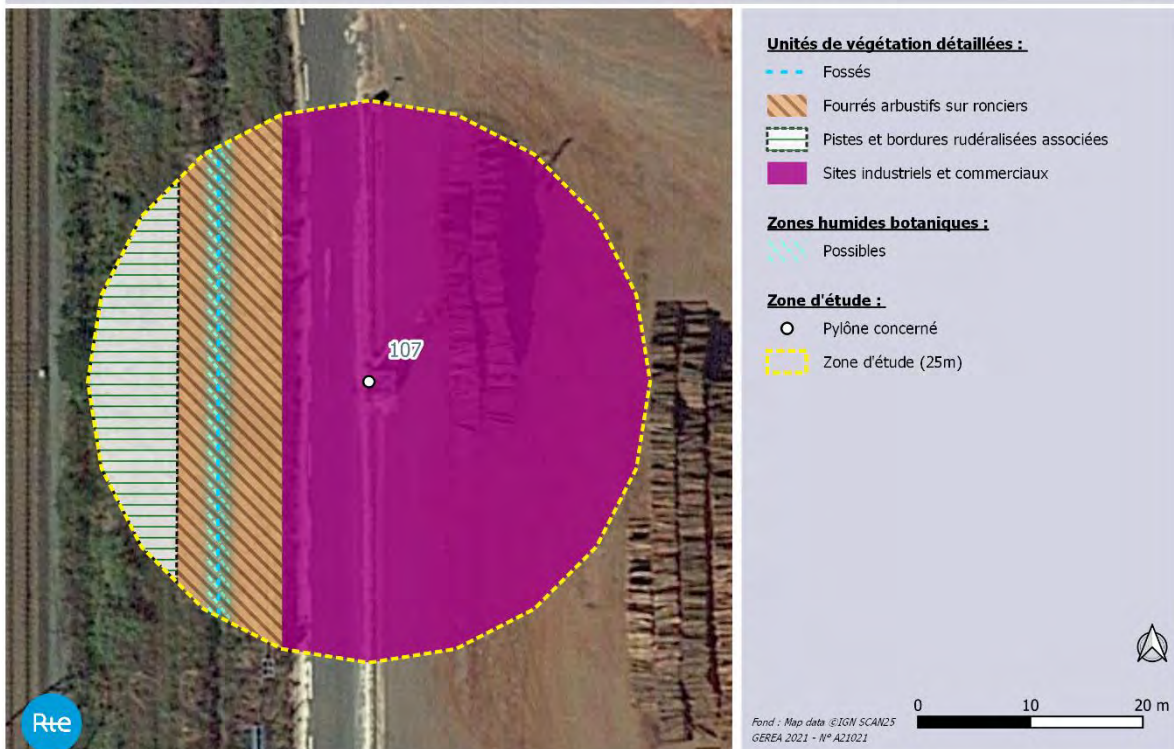
Pylône N°107 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°107



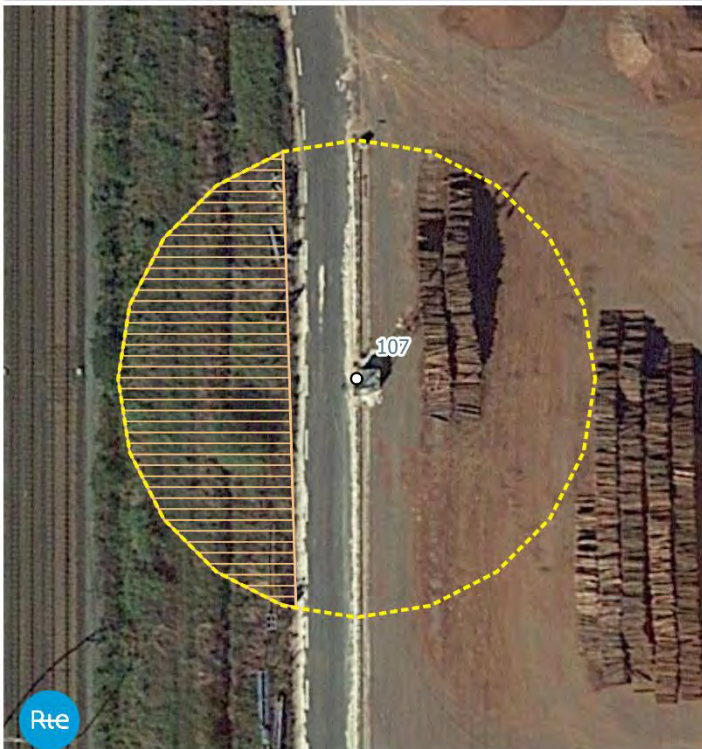
Pylône N°107 - LA CML01

Flore/Habitats observés	Faune observée					
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Avifaune</td> <td>Rougequeue noir</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> <tr> <td>Bergeronnette grise</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection</small></p>	Avifaune	Rougequeue noir	PN (art.3)	Bergeronnette grise	PN (art.3)
Avifaune	Rougequeue noir		PN (art.3)			
	Bergeronnette grise	PN (art.3)				

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Présence de deux oiseaux protégés nicheurs sur la zone d'étude : Rougequeue noir et Bergeronnette grise.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Amphibiens :</u></p> <p>- Habitat de la Rainette méridionale (PN art.2)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2)</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table> <p>Présence possible de communautés amphibiens dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.</p>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°107



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE A 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifiée faute d'accès.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Faune : la mise en défens de la zone de travaux à l'aide d'une barrière anti-amphibiens sera nécessaire afin d'éviter toute intrusion de la faune.

Pylône N°108 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°108



Pylône N°108 - LA CML01				
Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<p>Aucune espèce observée</p>			
Enjeux avérés				
Faune	<p>Aucun enjeu observé.</p> <p><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td>FAIBLE</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Enjeux potentiels :				
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitats du Lézard des murailles (PN art.2).</p>			
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<p>Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.</p>			

Faune et flore du pylône n°108



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

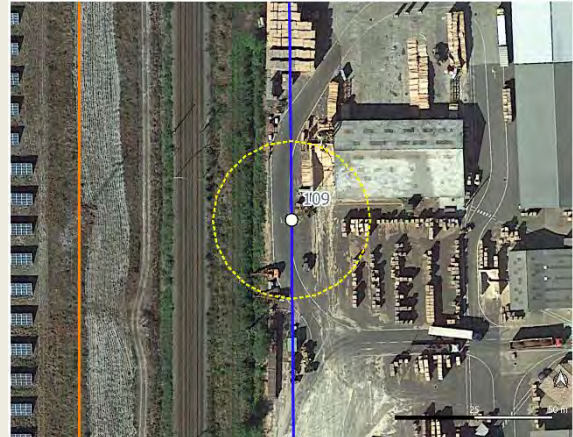
Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibié dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Faune : la mise en défens de la zone de travaux à l'aide d'une barrière anti-amphibiens sera nécessaire afin d'éviter toute intrusion de la faune.

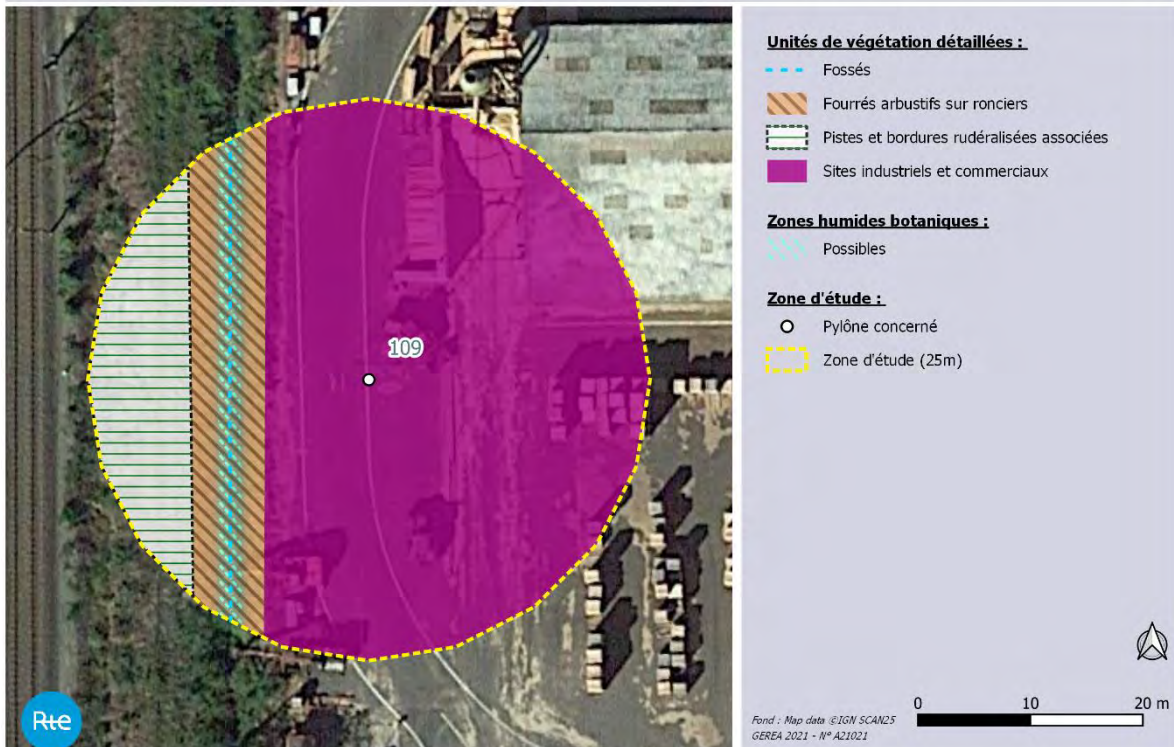
Pylône N°109 - LA CML01



Description simplifiée :

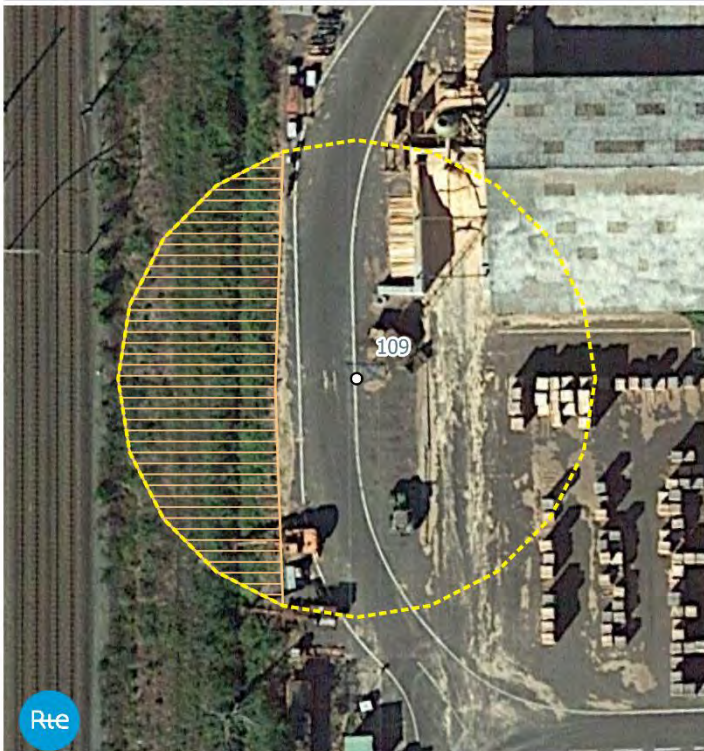
L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°109



Pylône N°109 - LA CML01				
Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<p>Aucune espèce observée</p>			
Enjeux avérés				
Faune	<p>Aucun enjeu observé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red; padding: 2px;">FAIBLE</td> <td style="padding: 2px;">MODERE</td> <td style="padding: 2px;">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Enjeux potentiels :				
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>-Habitat du Lézard des murailles (PN art.2)</p>			
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #808000; color: white; padding: 5px;">Oui</td> <td style="padding: 5px;">Non</td> </tr> </table> <p>Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.</p>	Oui	Non	
Oui	Non			

Faune et flore du pylône n°109



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Faune : la mise en défens de la zone de travaux à l'aide d'une barrière anti-amphibiens sera nécessaire afin d'éviter toute intrusion de la faune.

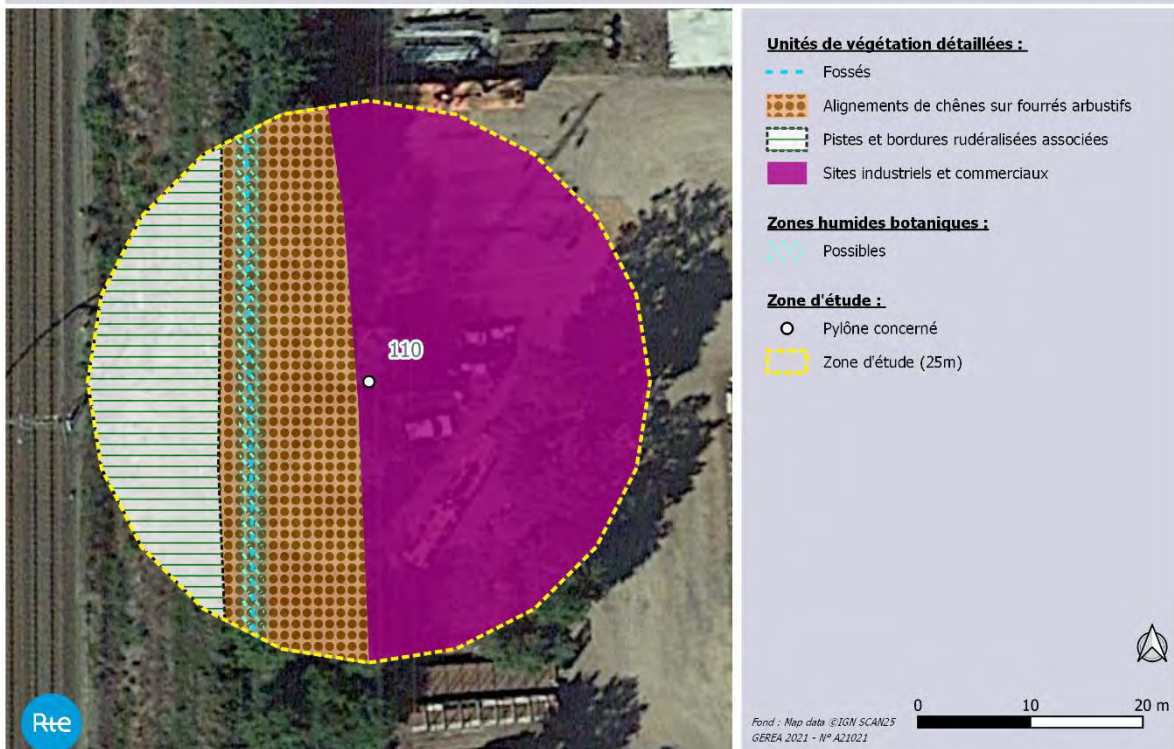
Pylône N°110 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°110



Pylône N°110 - LA CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une zone industrielle.
Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.
Une photo-interprétation des habitats a été réalisé.

Faune observée

Avifaune

Serin cini	PN et LRnVU
Rougequeue à front-blanc	PN

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : **le Serin cini**
- une espèce protégée, non menacée d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE **MODERE** FORT

Flore/Habitats

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini**.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2)

Flore/Habitats

Rien à signaler

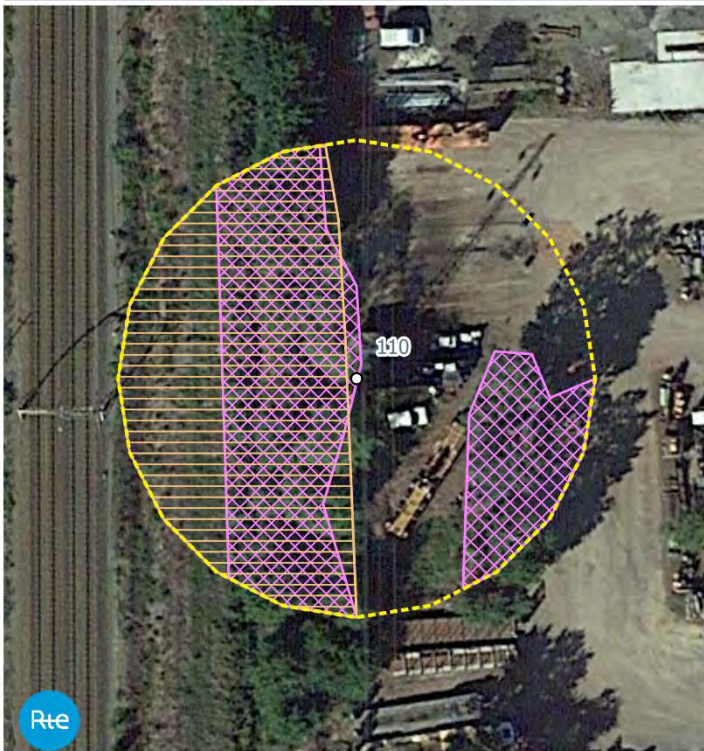
Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiens dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°110



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

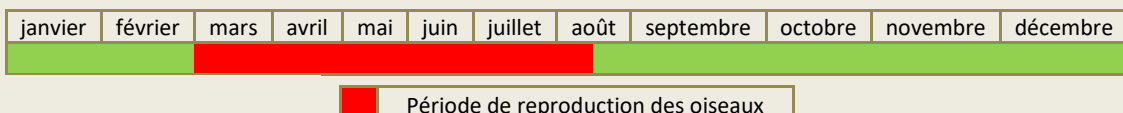
Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : On note la présence d'un oiseau protégé rare et menacé dans la zone étude. Il utilise les arbres et arbrisseaux alentours pour sa reproduction.

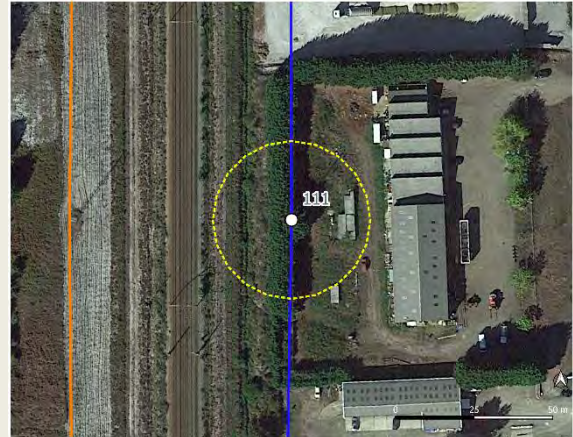
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**

Les arbres et arbrisseaux devront être évités ou élagués (coupe soignée) dans le cas où ils gêneraient le bon déroulement des travaux. Ces opérations d'élagages, dans le cas échéant, devront intervenir en hiver.



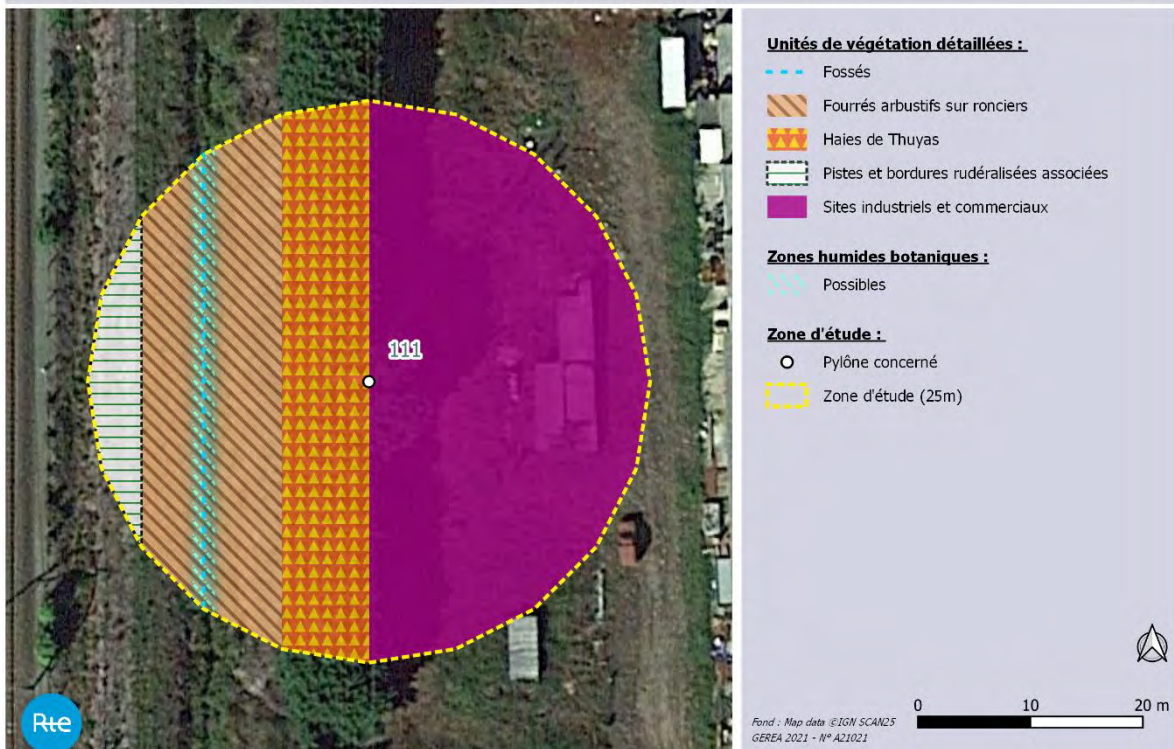
Pylône N°111 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°111



Pylône N°111 - LA CML01

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une zone industrielle.
Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.
Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.

Faune observée

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
	Tarier pâte	PN et LRn NT
	Accenteur mouchet	PN

*PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable*

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :
- deux espèces protégées rares et menacées : le **Serin cini** et le **Tarier pâte**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE **MODERE** FORT

Flore/Habitats

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :
- Habitats de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU) et du **Tarier pâte** (PN et LRn NT)

Reptiles :
- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2)

Flore/Habitats

Rien à signaler

Oui Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.

Faune et flore du pylône n°111



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

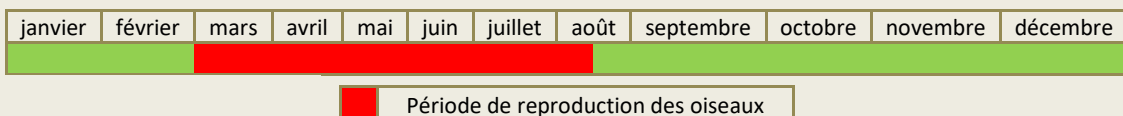
Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié faute d'accès.

Faune : On note la présence de deux espèces à enjeu de conservation. Ces deux espèces semblent utiliser les haies et arbres isolés pour la reproduction.

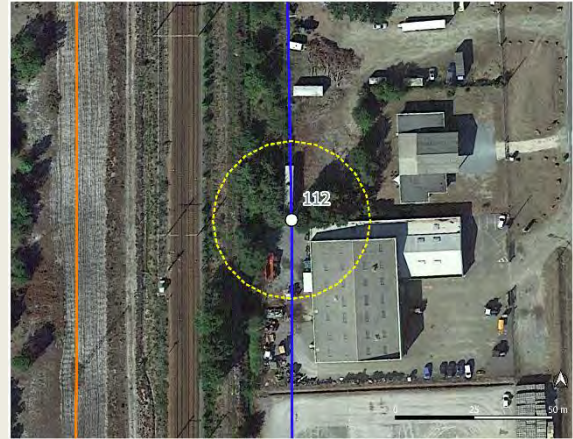
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**

Les arbres et arbrisseaux devront être évités ou élagués (coupe soignée) dans le cas où ils gêneraient le bon déroulement des travaux. Ces opérations d'élagages, dans le cas échéant, devront intervenir en hiver.



Pylône N°112 - LA CML01



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°112



Pylône N°112 - LA CML01

Flore/Habitats observés	Faune observée									
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4">Avifaune</td> <td>Serin cini</td> <td>PN et LRn VU</td> </tr> <tr> <td>Pie bavarde</td> <td>Non protégée</td> </tr> <tr> <td>Rougequeue noir</td> <td>PN</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale</small></p> <p><small>Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection</small></p>	Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU	Pie bavarde	Non protégée	Rougequeue noir	PN		
Avifaune	Serin cini		PN et LRn VU							
	Pie bavarde		Non protégée							
	Rougequeue noir		PN							

Enjeux avérés	
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Présence d'un oiseaux protégé nicheur sur la zone d'étude : Rougequeue noir.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <p align="center">FAIBLE MODERE FORT</p>
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Serin cini (PN et LRn VU)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2)</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table> <p>Présence possible de communautés amphibiennes dans le fossé à l'ouest de l'aire d'étude.</p>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°112



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu très limité dans l'aire d'étude.

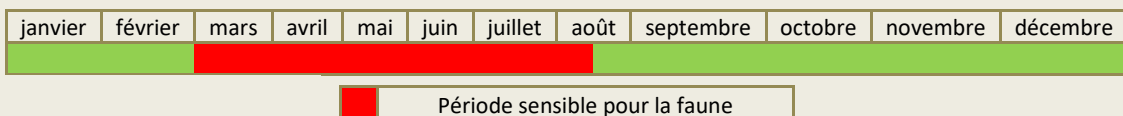
Zone humide : d'après la photo-interprétation, une unité de végétation caractéristique de zone humide peut potentiellement être présente dans l'aire d'étude : une communauté amphibie dans le fossé qui n'a pu être vérifié par faute d'accès.

Faune : On note la présence d'une espèce protégée rare et menacée, elle semble utiliser les arbres isolés et arbrisseaux pour se reproduire.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

Les arbres et arbrisseaux **devront être évités dans la mesure du possible**. Si certains éléments venaient à gêner le bon déroulement des travaux, **un élagage soigné pourrait intervenir mais en période hivernale**.



E.2.2 Ligne aérienne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2 (dite CML 2)



Septembre 2021

RTE Sud-Ouest

Travaux sur la ligne aérienne à 63 kV
Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2

Communes de Labouheyre, Solférino et Morcenx-la-Nouvelle (Landes, 40)

Notice environnementale V2



A21021



GEREA

Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél. 05.56.64.82.23
contact@gerea.fr
www.gerea.fr

Rev.	Date	Révision mémo	Rédacteur	Approbateur
00	08/09/2021	Edition préliminaire	A. GONAIN (GEREA)	S. COUESNON (RTE Sud-Ouest)

A. AVANT-PROPOS

A.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET : RAISONS DU PROJET, DISPOSITIONS GENERALES DE L'OUVRAGE ET NATURE DES TRAVAUX ENVISAGES

Dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à un projet de réhabilitation des supports acier noir de la ligne aérienne Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2, RTE a sollicité le GERA pour la réalisation d'une notice environnementale V2 sur les zones envisagées de réalisation des travaux.

Caractéristiques de l'ouvrage :

- Ligne construite en technique 63 kV et exploitée en 63 kV ;
- Arrêté technique de construction : 1921/1958 ;
- **Arrêté technique de calcul de l'ouvrage** : 2001 ;
- Politique de sécurisation : GAELA RI1 ;
- **Longueur de l'ouvrage** CML2 : 21,70 km constitués de 114 supports de type Pylônettes.

Nature des travaux à réaliser :

- CML2 : Remplacement de 89 supports ;

Tous les supports seront remplacés et **décalés d'environ 5 m dans l'axe de la ligne** sur de nouvelles fondations et en conservant les mêmes silhouettes de support.

Liste des pylônes à remplacer											
2	34	42	51	59	67	75	83	91	99	107	115
21	35	43	52	60	68	76	84	92	100	108	
26	36	44	53	61	69	77	85	93	101	109	
29	37	45	54	62	70	78	86	94	102	110	
30	38	46	55	63	71	79	87	95	103	111	
31	39	47	56	64	72	80	88	96	104	112	
32	40	48	57	65	73	81	89	97	105	113	
33	41	50	58	66	74	82	90	98	106	114	

A.2 RESPONSABLES DU PROJET

Dans le cadre de ce projet, Réseaux Transport Electricité intervient en qualité de Maître d'ouvrage délégué :



RTE Sud-Ouest
Centre D&I Toulouse
82, chemin des courses
31037 TOULOUSE

Manager de Projet D&I : Sébastien COUESNON
Chargé d'études, assistant de projet D&I : Cécile ROUCH
Exploitant du réseau HTB RMR Infrastructures : Benoît ROUILLET

Cette notice environnementale a pour objectifs :

- **D'établir un état initial** approfondi au niveau de chaque zone de travaux et leur périphérie (pylônettes, rayon de 25 m autour de ces dernières). Au-delà de la bibliographie, cet état initial **s'appuie également sur les informations recueillies lors des visites de terrain effectuées sur chaque zone de travaux envisagée** ;
- **D'analyser les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement** ;
- **De proposer les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire, ou à défaut, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé** ;
- De conclure sur les impacts résiduels du projet. Pour chaque pylône, une fiche dédiée est fournie en annexe ;
- **D'analyser le contexte réglementaire du projet, en particulier vis-à-vis du Code de l'environnement** :
 - **Au titre de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement** (évaluation environnementale) ;
 - **Au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement (Loi sur l'eau)** ;
 - **Au titre des articles L. 414-4 et suivants du Code de l'environnement (Natura 2000)** ;
 - **Au titre des articles L. 411-1 et suivants du Code de l'environnement (dossier CNPN)**.

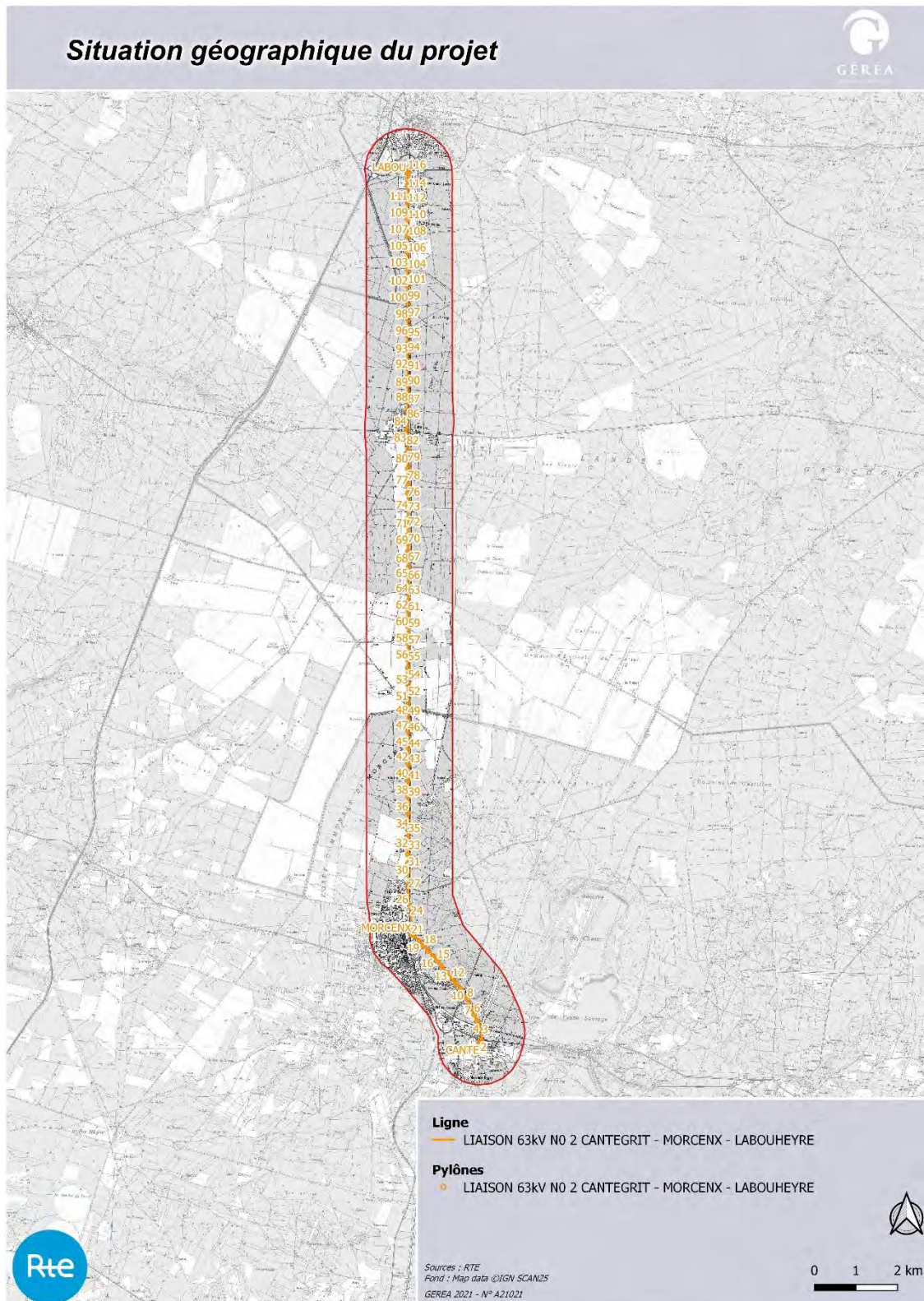
Le présent rapport a été rédigé et mis en forme par Audrey GONAIN, **chargée d'affaires et ingénieure** écologue au GÉREA.



GEREA
Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél : 05 56 64 82 23
contact@gerea.fr

B. LOCALISATION DE LA LIGNE AERIENNE

Construite sur près de 22 km, la ligne 63 kV Cantegrit-Morcenx-Labouheyre 2 traverse 3 communes du département des Landes (40) : Morcenx-la-Nouvelle, Solférino et Labouheyre. Positionnée **au cœur du** département, la ligne aérienne est localisée à environ 30 km à l'**ouest** de Mont-de-Marsan.



Localisation générale de la ligne aérienne.

C. ETAT INITIAL APPROFONDI DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la notice environnementale V2 une première série de prospections naturalistes a été réalisée au droit de chaque pylône concerné par les travaux par un expert faune et un expert flore. Cette dernière a permis de mettre en exergue, au regard de l'occupation du sol, de la bibliographie connue dans le secteur et des milieux en présence, certains enjeux d'ores et déjà avérés et d'autres potentiels.

Considérant les enjeux potentiels identifiés, des inventaires complémentaires ont été engagés en période favorable d'observation de la faune et de la flore de manière à préciser les enjeux avérés présents au droit de chaque zone d'étude.

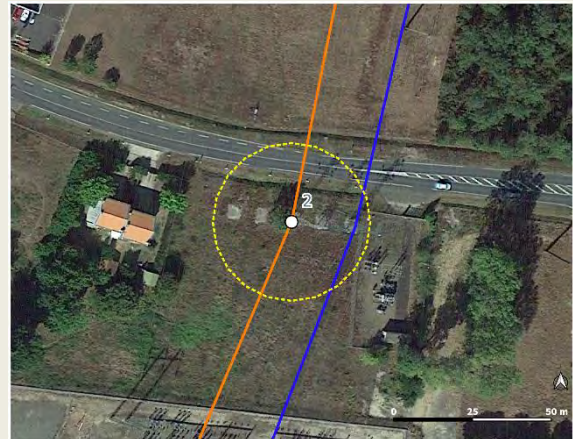
Les prospections ont été réalisées par des salariés permanents du GERE A : Gérald DUPUY (référent faune), Louise JULLIEN (chargée d'études faune) et Laura POINSOTTE (chargée d'études flore-habitats-zones humides). L'ensemble de ces inventaires a permis d'identifier les enjeux naturalistes (faune, flore, habitats, zones humides selon le critère botanique) concernés par les futures zones de travaux.

Thème/Période	2021			
	Mars	Avril	Mai	Juin
Faune	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Flore	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15
Habitats-zones humides botaniques	29	01, 07, 14	20	02, 08, 15

Nota : les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux dates exactes de prospection

L'ensemble des observations réalisées (incluant celles réalisées dans le cadre des inventaires complémentaires) sont formalisées sous la forme de fiches synthétiques spécifiques à chaque pylône concerné par les travaux.

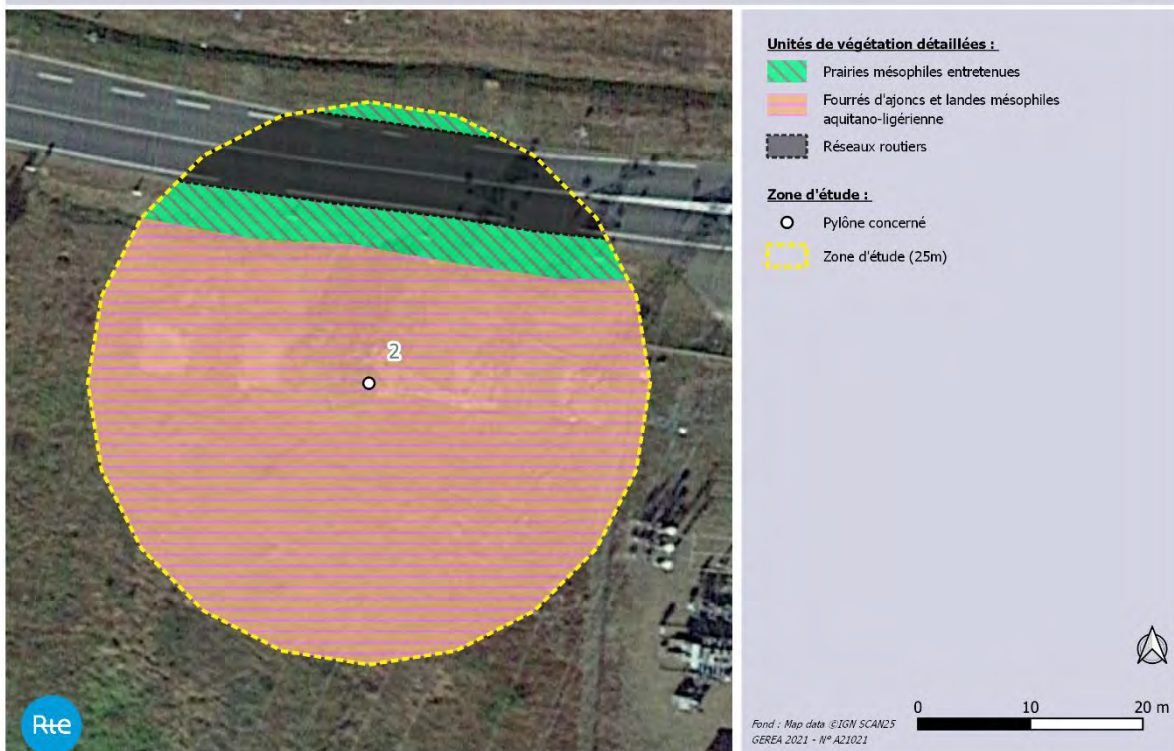
Pylône N°2 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone urbaine et de landes.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°2



Pylône N°2 - LA CML02				
<p>Flore/Habitats observés</p> <p>Le pylône est situé dans une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée et des fourrés d'ajoncs.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<p>Faune observée</p> <p>- Aucune espèce observée.</p>			
Enjeux avérés				
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid red; text-align: center; padding: 5px;">FAIBLE</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">MODERE</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			
Enjeux potentiels :				
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>			
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

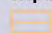
Pylône N°2 - LA CML02

Faune et flore du pylone n°2

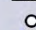



Faune :

Reptiles

 Habitats potentiels des reptiles protégés

Zone d'étude :

 Pylône concerné

 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

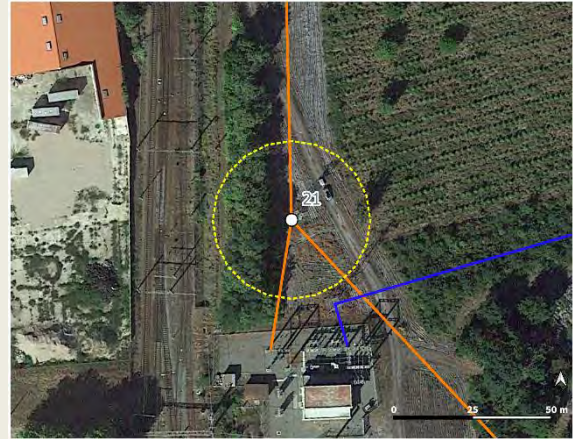
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

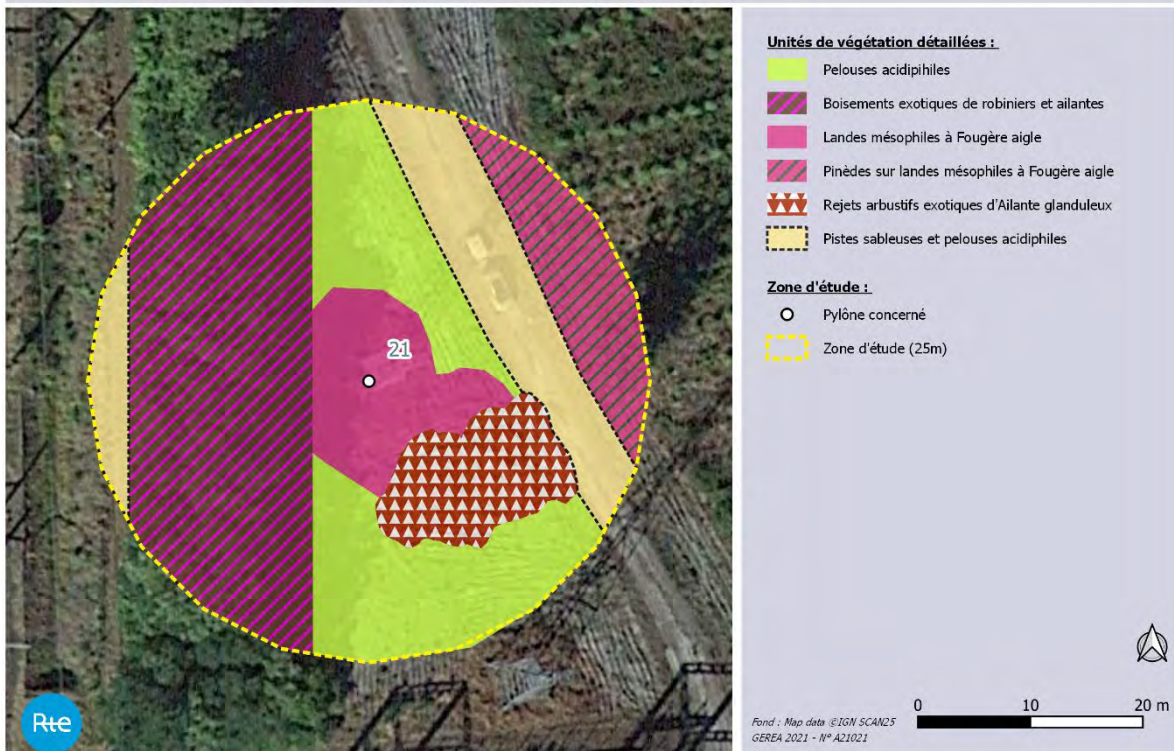
Pylône N°21 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un boisement, d'une pinède, de landes, de rejets arbustifs et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°21



Pylône N°21 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle et une pelouse acidiphile en bordure de la piste sableuse. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un boisement exotique de robiniers et d'ailantes sur ronciers. A l'extrémité nord-est, se trouve une pinède sur une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude et à proximité du pylône : le Robinier faux-acacia et l'Ailante glanduleux.

Faune observée

Avifaune	Fauvette à tête noire	PN
	Rougegorge familier	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN
----------------	----------------------	----

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le **Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

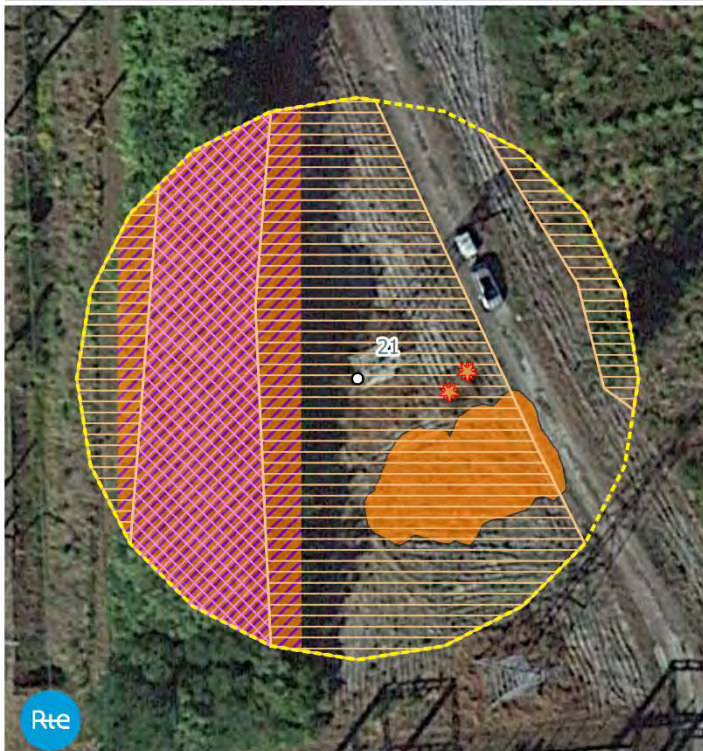
Flore/Habitats




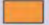



Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Faune et flore du pylône n°21



- Faune :**
- Reptiles**
-  Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
-  Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore exotique envahissante avérée :**
- (Stations ponctuelles)**
-  Ailante glanduleux
- (Stations surfaciques)**
-  Ailante glanduleux
 -  Ailante glanduleux et Robinier faux-acacia
- Zone d'étude :**
-  Pylône concerné
 -  Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Des espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ces deux espèces seront impactées lors des travaux et doivent être gérées pour limiter leur prolifération.

Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité, et se limite à la préservation de la haie arborée à l'ouest du pylône. Le Lézard des murailles, bien qu'il soit protégé, est une espèce extrêmement commune en Aquitaine. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

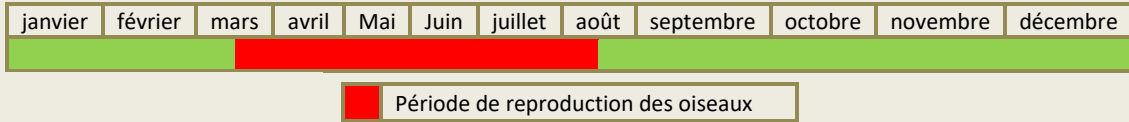
Flore/habitat : Gestion des espèces exotiques envahissantes les plus impactantes :

- **Le Robinier faux-acacia :** Il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de l'espèce ;
- **L'Ailante glanduleux :** il est également recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en veillant bien à retirer toutes les racines.

Pylône N°21 - LA CML02

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

La haie arborée à l'ouest de la zone d'étude **devra être préservée** ou éventuellement **élaguée soigneusement** pour certaines branches susceptibles d'impacter le bon déroulement des travaux.



Pylône N°26 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un jardin privé et de fourrés. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.**

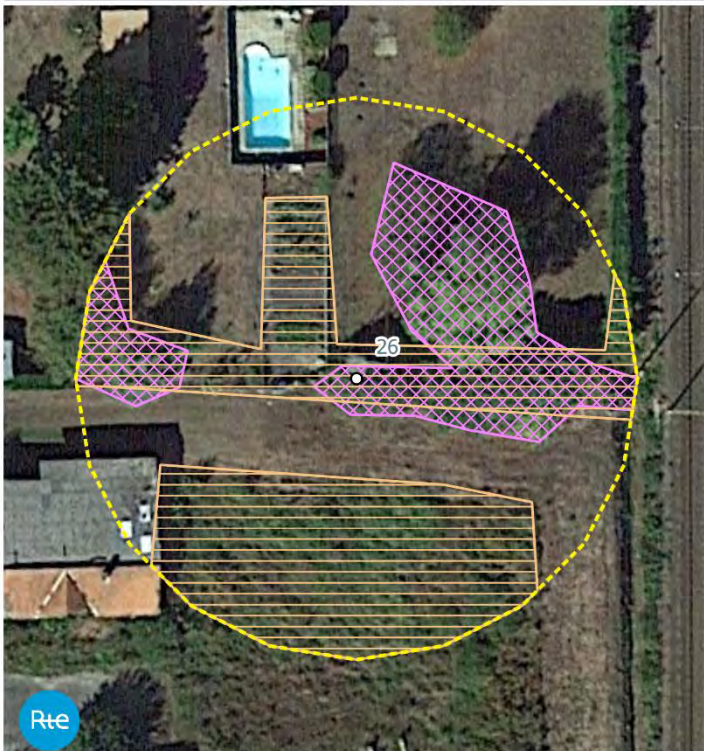
Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°26



Pylône N°26 - LA CML02

Flore/Habitats observés		Faune observée						
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée. Au sud de l'aire d'étude, se trouve des fourrés arbustifs et ronciers.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center;">Avifaune</td> <td>Verdier d'Europe</td> <td>PN et LRn VU</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familial</td> <td>PN</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	Verdier d'Europe	PN et LRn VU	Rougegorge familial	PN		
Avifaune	Verdier d'Europe		PN et LRn VU					
	Rougegorge familial	PN						
Enjeux avérés								
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : le Verdier d'Europe.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table align="center"> <tr> <td>FAIBLE</td> <td style="border: 2px solid red;">MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table>			FAIBLE	MODERE	FORT		
FAIBLE	MODERE	FORT						
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>							
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>							
Enjeux potentiels :								
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>							
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>							
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non						

Faune et flore du pylone n°26



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : On note la présence d'un oiseau à enjeu de conservation, il semble se reproduire au niveau des arbres alentours.

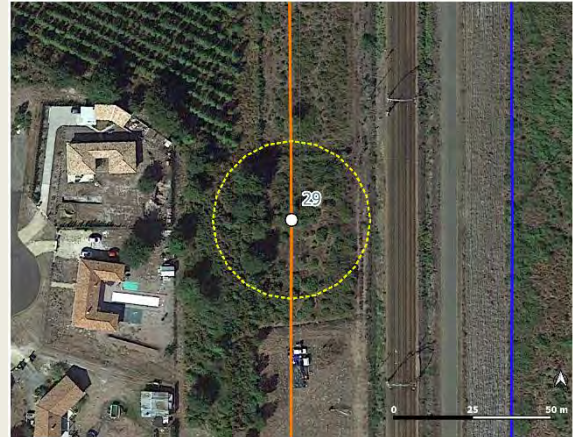
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux et une conservation des arbres autour du pylône. Un élagage soigné peut être admis, mais il doit intervenir en hiver.**

janvier	février	mars	avril	Mai	Juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Période de reproduction des oiseaux

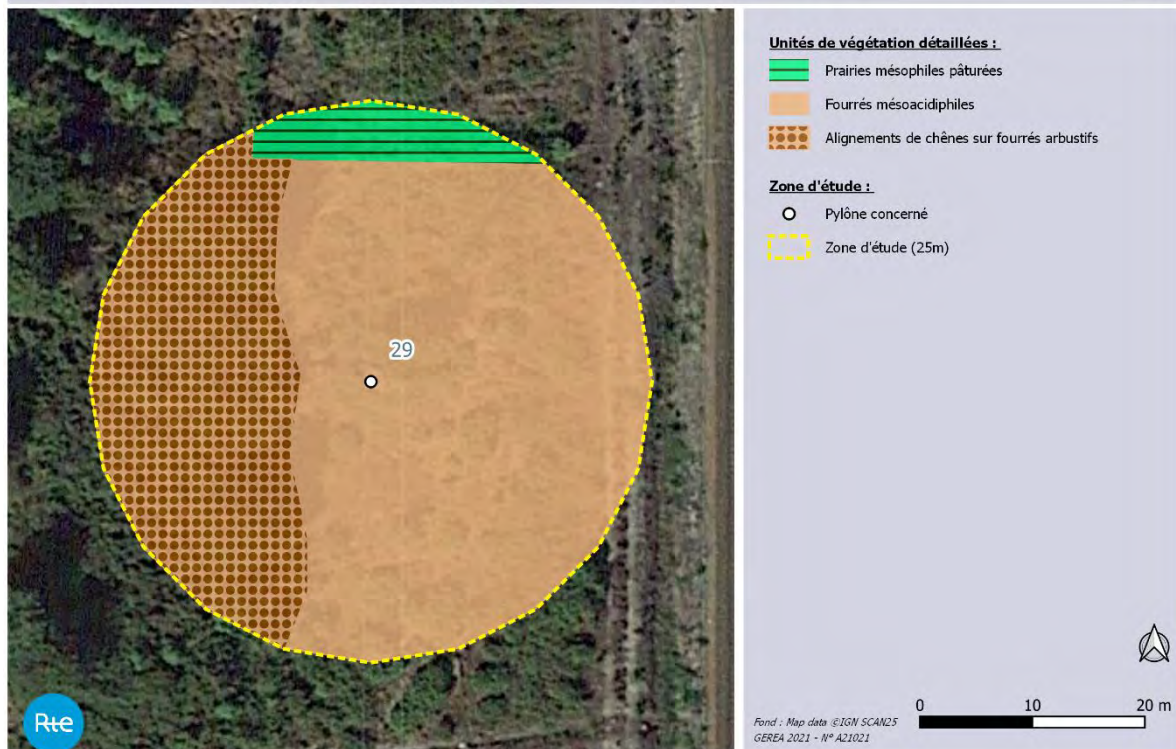
Pylône N°29 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un alignement de feuillus et de fourrés arbustifs. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°29



Pylône N°29 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône n'étant pas accessible, une photo-interprétation des habitats a été réalisée : le pylône est situé dans des fourrés d'ajoncs et de ronciers. A l'extrémité ouest, se trouve un alignement de chênes sur fourrés arbustifs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Chardonneret élégant	PN et LRn VU
	Fauvette à tête noire	PN
	Pinson des arbres	PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Chardonneret élégant.**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE **MODERE** FORT

Flore/Habitats

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

-Habitat de reproduction du **Chardonneret élégant** (PN et LRn VU).

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

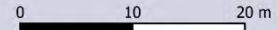
Faune et flore du pylone n°29



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : On note la présence d'un oiseau en enjeu de conservation, les alignements de chênes sur fourrés sont favorables à la reproduction de l'espèce.

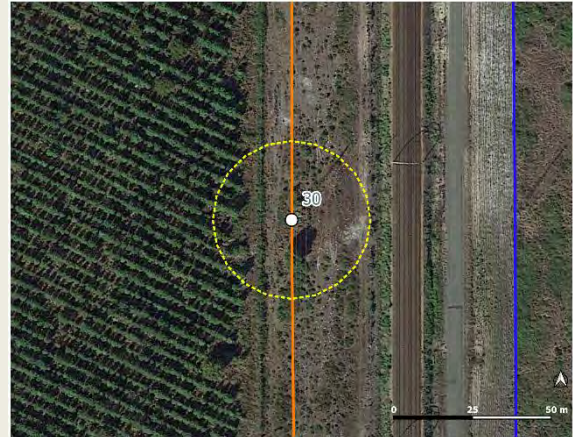
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. L'alignement de chênes sur fourrés devra être conservé.



Période de reproduction des oiseaux

Pylône N°30 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et d'une prairie pâturée. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°30



Pylône N°30 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône n'étant pas accessible, une photo-interprétation des habitats a été réalisée : le pylône est situé dans une prairie pâturée. A l'extrémité est, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère

Lièvre d'Europe Non protégée

Avifaune

Rougegorge familial PN
 Pouillot véloce PN

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ;

Enjeux avérés

Faune

Mammifères :

- une espèce non protégée et commune observée.

Avifaune :

- deux espèces protégée mais communes, d'après la liste de rouge des oiseaux nicheurs de France. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Zone Humide (selon le critère botanique)

Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

- Habitat potentiel au niveau de la prairie pâturée pour plusieurs plantes protégées, en particulier les **Lotiers hispide et grêle** (*Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus*), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine.

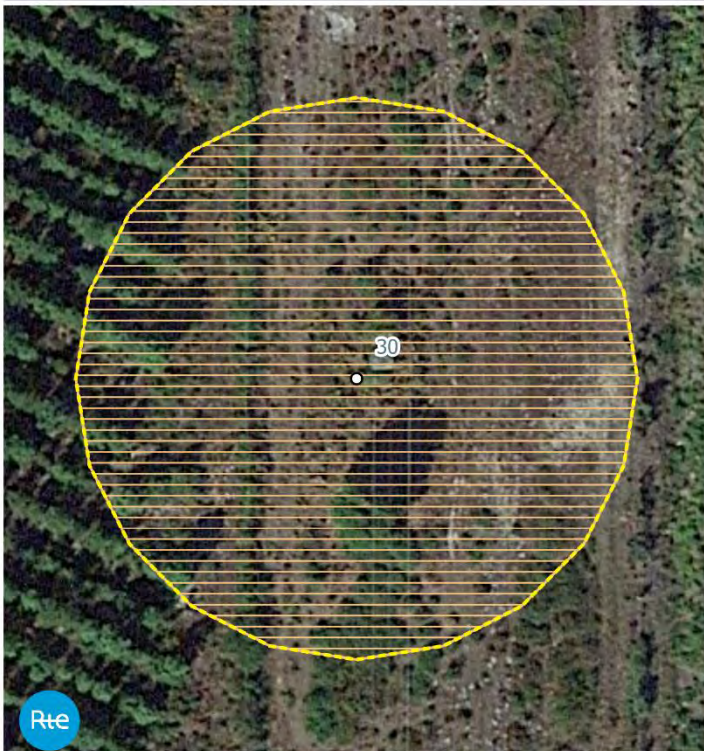
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°30 - LA CML02

Faune et flore du pylône n°30



Faune :
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés

Zone d'étude :
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE A 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

Pylône N°31 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et d'une prairie pâturée. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°31



Pylône N°31 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée						
<p>Le pylône n'étant pas accessible, une photo-interprétation des habitats a été réalisée : le pylône est situé dans une prairie pâturée. A l'extrémité est, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Mammifère</td> <td>Lièvre d'Europe</td> <td>Non protégée</td> </tr> <tr> <td>Avifaune</td> <td>Rougegorge familier Pouillot véloce</td> <td>PN PN</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ;</small></p>	Mammifère	Lièvre d'Europe	Non protégée	Avifaune	Rougegorge familier Pouillot véloce	PN PN
Mammifère	Lièvre d'Europe	Non protégée					
Avifaune	Rougegorge familier Pouillot véloce	PN PN					

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Mammifères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce non protégée et commune observée. <p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - deux espèces protégée mais communes, d'après la liste de rouge des oiseaux nicheurs de France. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pas pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat potentiel au niveau de la prairie pâturée pour plusieurs plantes protégées, en particulier les Lotiers hispide et grêle (<i>Lotus hispidus</i> et <i>Lotus angustissimus</i>), protégés au niveau régional mais assez communs en Aquitaine. 		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°31 - LA CML02

Faune et flore du pylône n°31



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE A 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

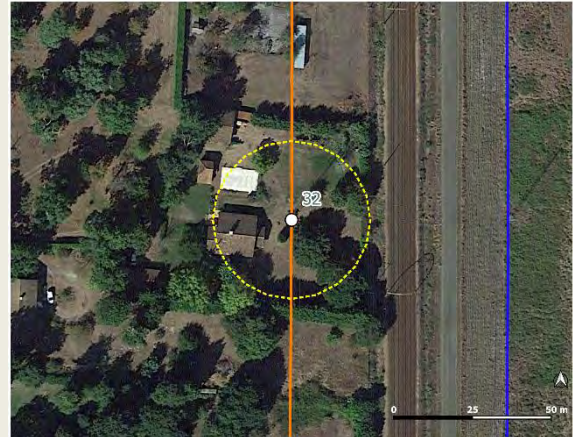
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Flore : En raison de la présence potentielle de Lotiers (en particulier hispide) au droit de la servitude qui n'a pu être vérifiée en raison de l'inaccessibilité du pylône, il est recommandé de profiter des opérations de balisage des stations de Lotier impactées au niveau d'autres pylônes de la ligne pour vérifier l'absence de ces espèces au niveau de celui-ci et le cas échéant baliser également les stations impactées par les travaux.

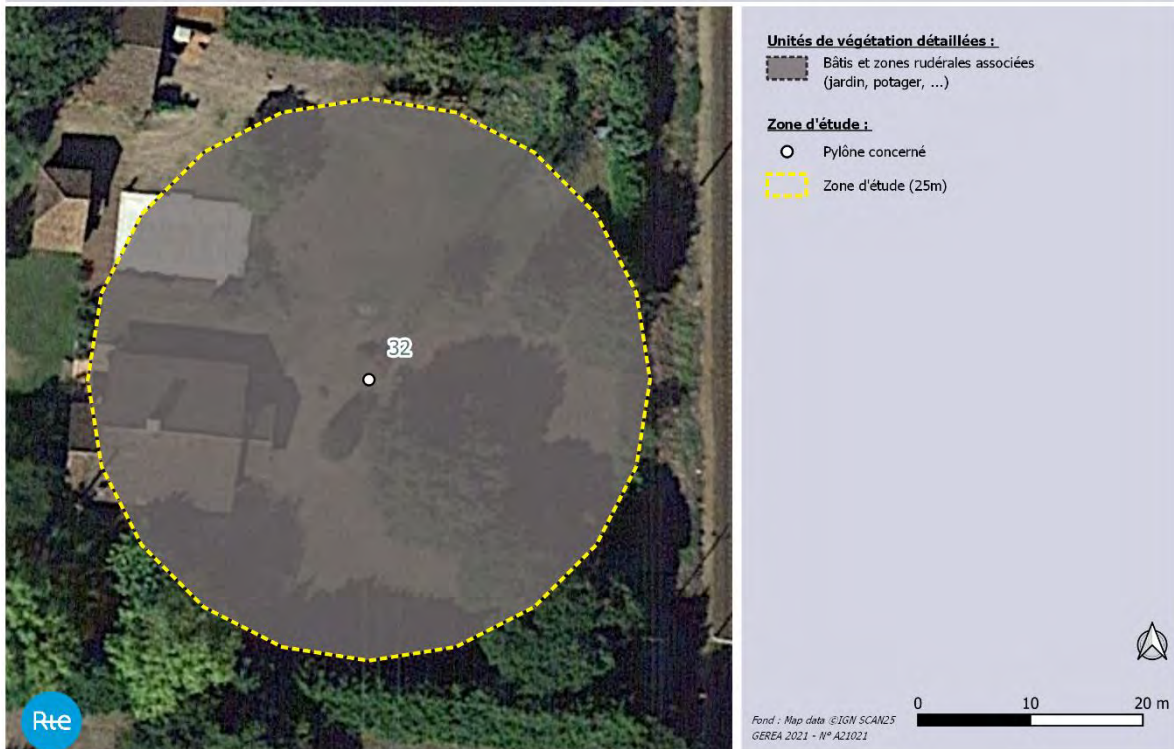
Pylône N°32 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°32



Pylône N°32 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée					
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Avifaune</td> <td>Fauvette à tête noire</td> <td>PN</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familier</td> <td>PN</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations</small></p>	Avifaune	Fauvette à tête noire	PN	Rougegorge familier	PN
Avifaune	Fauvette à tête noire		PN			
	Rougegorge familier	PN				

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées dans les arbres au sud de l'aire d'étude.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU) et du Serin cini (PN et LRn VU).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

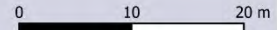
Faune et flore du pylone n°32



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

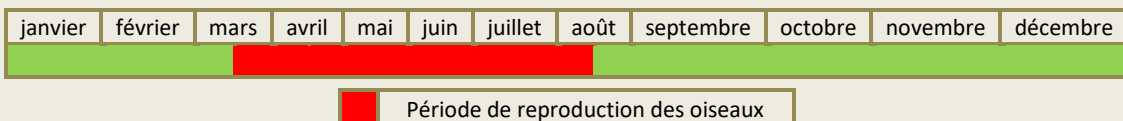
Commentaires :

Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

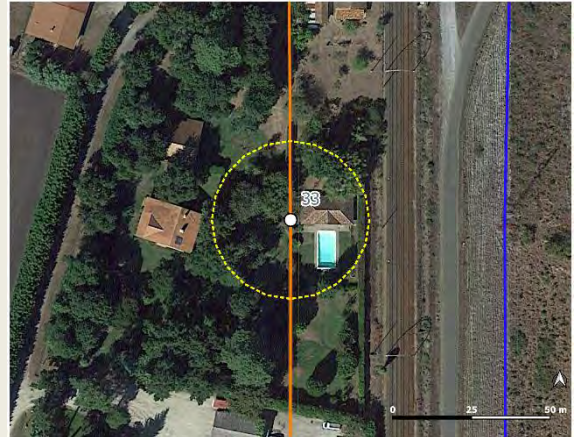
Faune : on note la présence d'une ambiance de fond de jardin, structure paysagère relativement favorable aux passereaux menacés tel que le Verdier d'Europe ou le Serin cini.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux et les arbres** situés dans la zone d'étude **devront être conservés**.



Pylône N°33 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°33



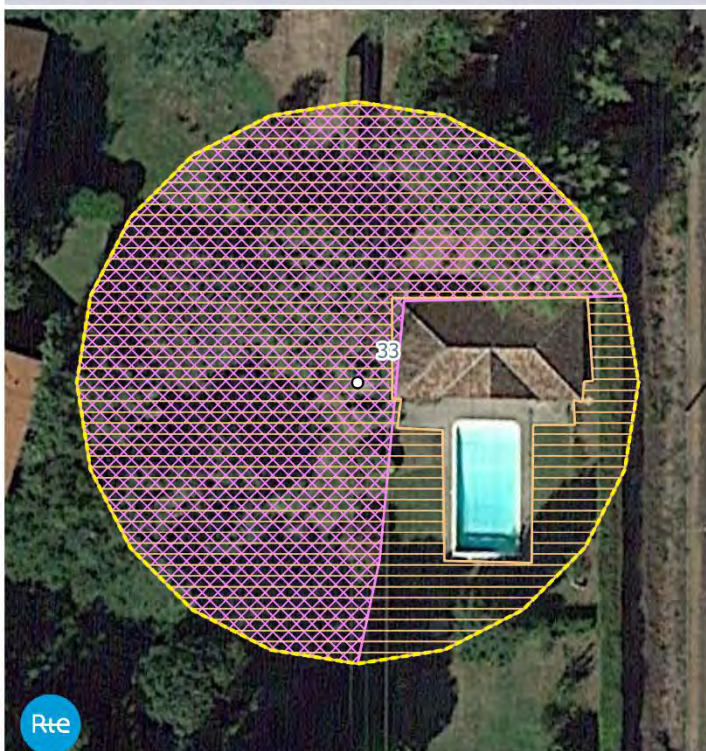
Pylône N°33 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée					
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Avifaune</td> <td>Fauvette à tête noire</td> <td>PN</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familier</td> <td>PN</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux. LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations.</small></p>	Avifaune	Fauvette à tête noire	PN	Rougegorge familier	PN
Avifaune	Fauvette à tête noire		PN			
	Rougegorge familier	PN				

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées dans les arbres au sud de l'aire d'étude.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU) et du Serin cini (PN et LRn VU).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°33



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés

- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

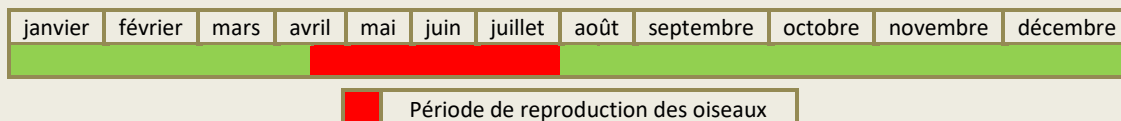
Commentaires :

Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

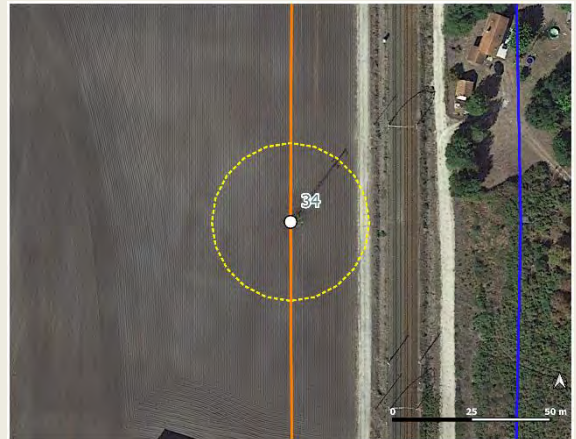
Faune : on note la présence d'une ambiance de fond de jardin, structure paysagère relativement favorable aux passereaux menacés tel que le Verdier d'Europe ou le Serin cini.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux. Les arbres** situés dans la zone d'étude **devront être conservés.**



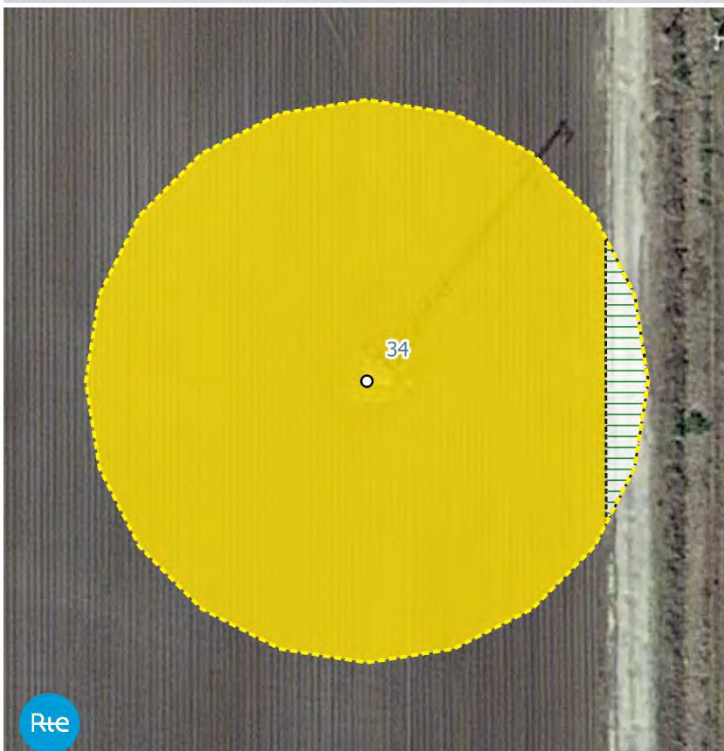
Pylône N°34 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en milieu agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°34



Unités de végétation détaillées :

- Cultures
- Pistes blanches et bordures rudéralisées associées

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

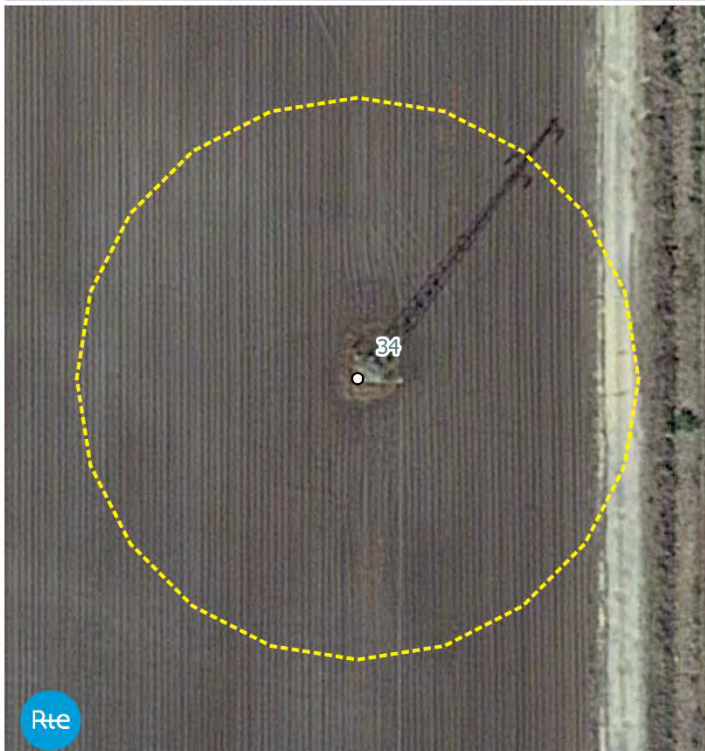
Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GÉREA 2021 - N° A21021

Pylône N°34 - LA CML02

Flore/Habitats observés		Faune observée				
<p>Le pylône est situé dans une culture (champ de blé).</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>		<p>- Aucune espèces observée.</p>				
Enjeux avérés						
Faune	<p>-Aucune enjeu observé.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>			FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT				
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>					
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non				
Enjeux potentiels :						
Faune	<i>Rien à signaler</i>					
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>					
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non				

Pylône N°34 - LA CML02

Faune et flore du pylone n°34



Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Font : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

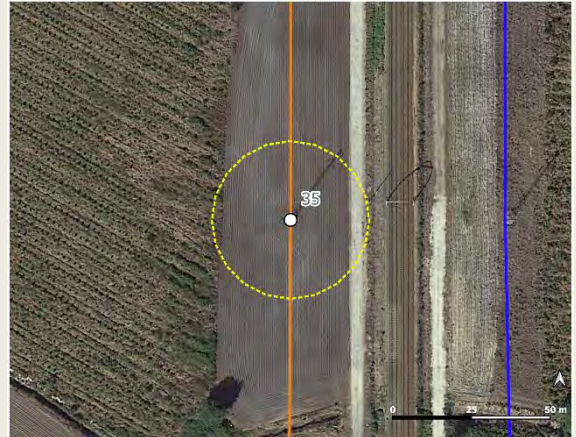
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

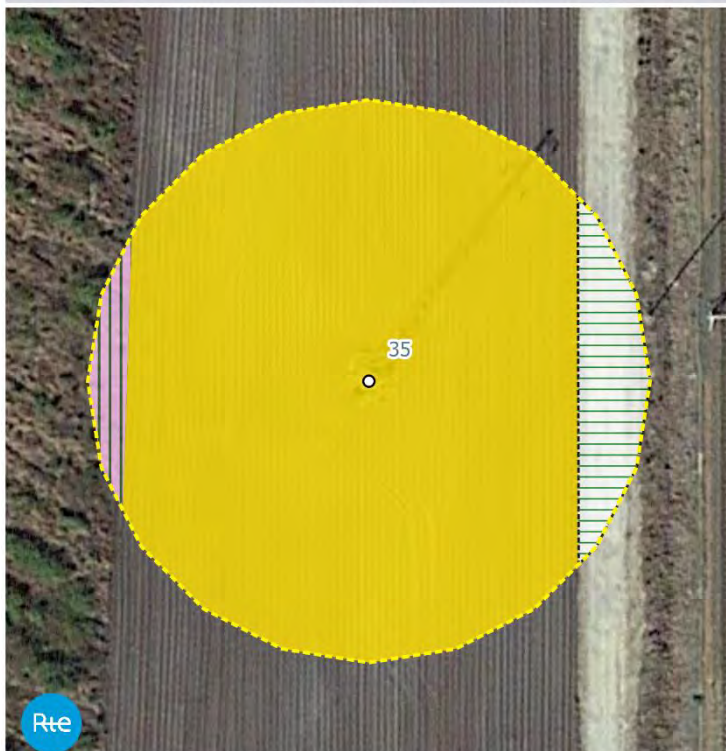
Pylône N°35 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et d'une culture.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°35



Unités de végétation détaillées :

- Pinèdes sur fourrés mésoacidiphiles
- Cultures
- Pistes blanches et bordures rudéralisées associées

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GÉREA 2021 - N° A21021

Pylône N°35 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est situé dans une culture (champ de blé). A l'extrémité est, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center">Tarier pâtre</td> <td align="center">PN et LRn NT</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée</small></p>	Avifaune	Tarier pâtre	PN et LRn NT
Avifaune	Tarier pâtre	PN et LRn NT		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : le Tarier pâtre.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Tarier pâtre (PN et LRn NT) et de la Cisticole des joncs (PN et LRn VU)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°35



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

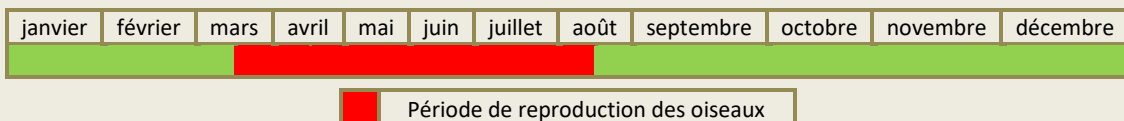
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

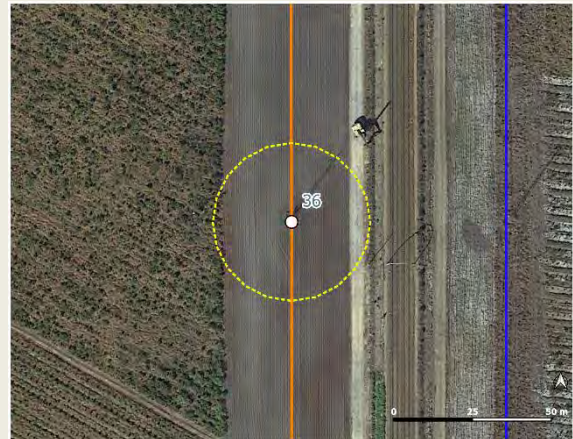
Faune : Le site est favorable à la reproduction de deux espèces à enjeu de conservation. **Le planning d'intervention des travaux devra prendre en compte ces éléments.**

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



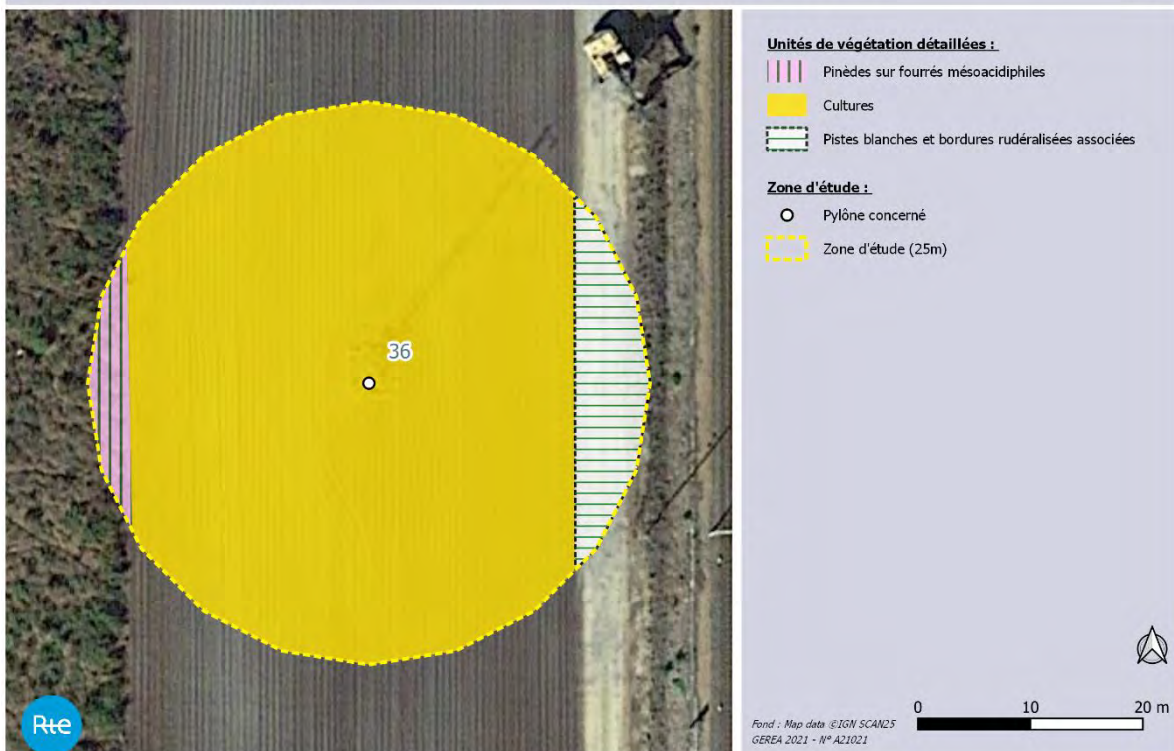
Pylône N°36 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et d'une culture.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°36



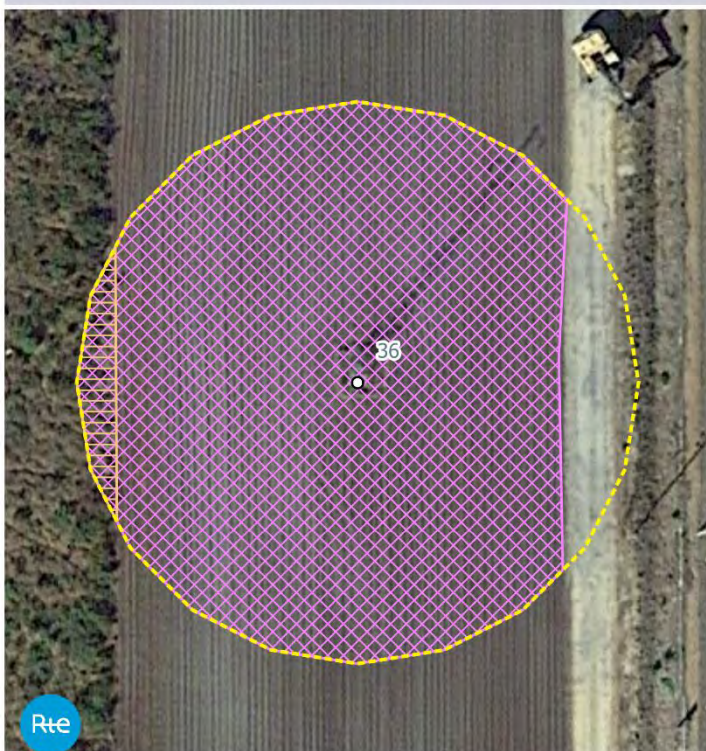
Pylône N°36 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est situé dans une culture (champ de blé). A l'extrémité est, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center">Cisticole des joncs</td> <td align="center">PN et LRn VU</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	Cisticole des joncs	PN et LRn VU
Avifaune	Cisticole des joncs	PN et LRn VU		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : la Cisticole des joncs.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction de la Cisticole des joncs (PN et LRn VU) et du Tarier pâtre (PN et LRn NT).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

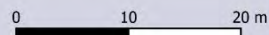
Faune et flore du pylone n°36



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

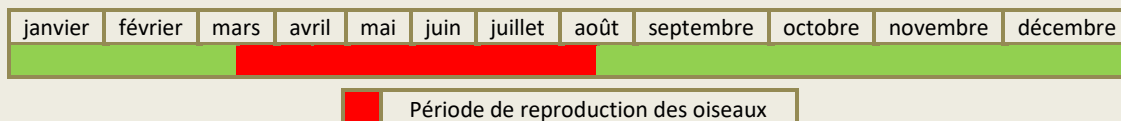
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : le site est favorable à la reproduction de deux espèces à enjeu de conservation. **Le planning d'intervention des travaux devra prendre en compte ces éléments.**

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



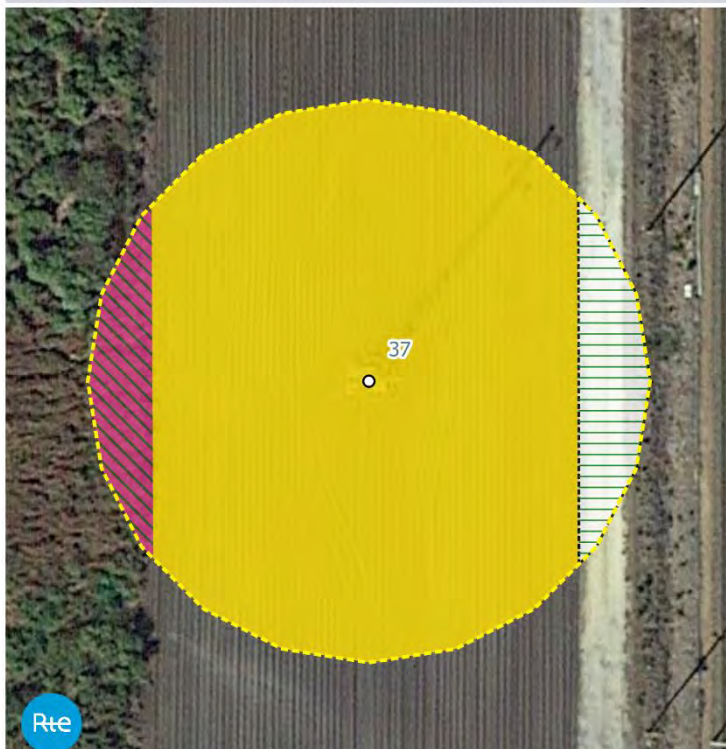
Pylône N°37 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et d'une culture.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°37



Unités de végétation détaillées :

- Pinèdes sur fourrés et landes mésophiles à Fougère aigle
- Cultures
- Pistes blanches et bordures rudéralisées associées

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GÉREA 2021 - N° A21021

Pylône N°37 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est situé dans une culture (champ de blé). A l'extrémité est, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et une lande mésophile à Fougère aigle.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center">Cisticole des joncs</td> <td align="center">PN et LRn VU</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	Cisticole des joncs	PN et LRn VU
Avifaune	Cisticole des joncs	PN et LRn VU		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : la Cisticole des joncs.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p>*En suivant les préconisations</p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction de la Cisticole des joncs (PN et LRn VU) et du Tarier pâtre (PN et LRn NT).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°37 - LA CML02

Faune et flore du pylone n°37



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

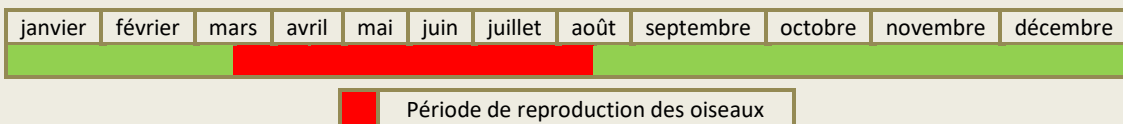
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

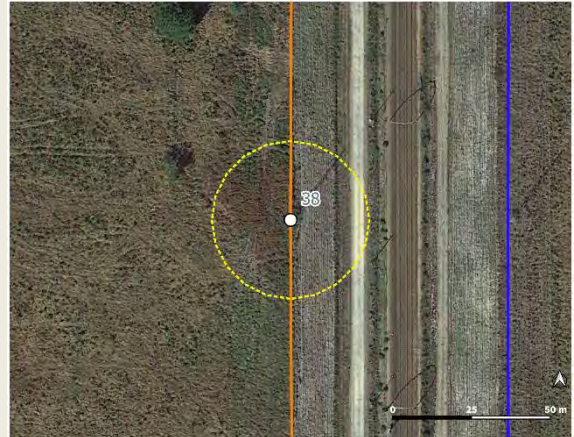
Faune : Le site est favorable à la reproduction de deux espèces à enjeu de conservation. **Le planning d'intervention des travaux devra prendre en compte ces éléments.**

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



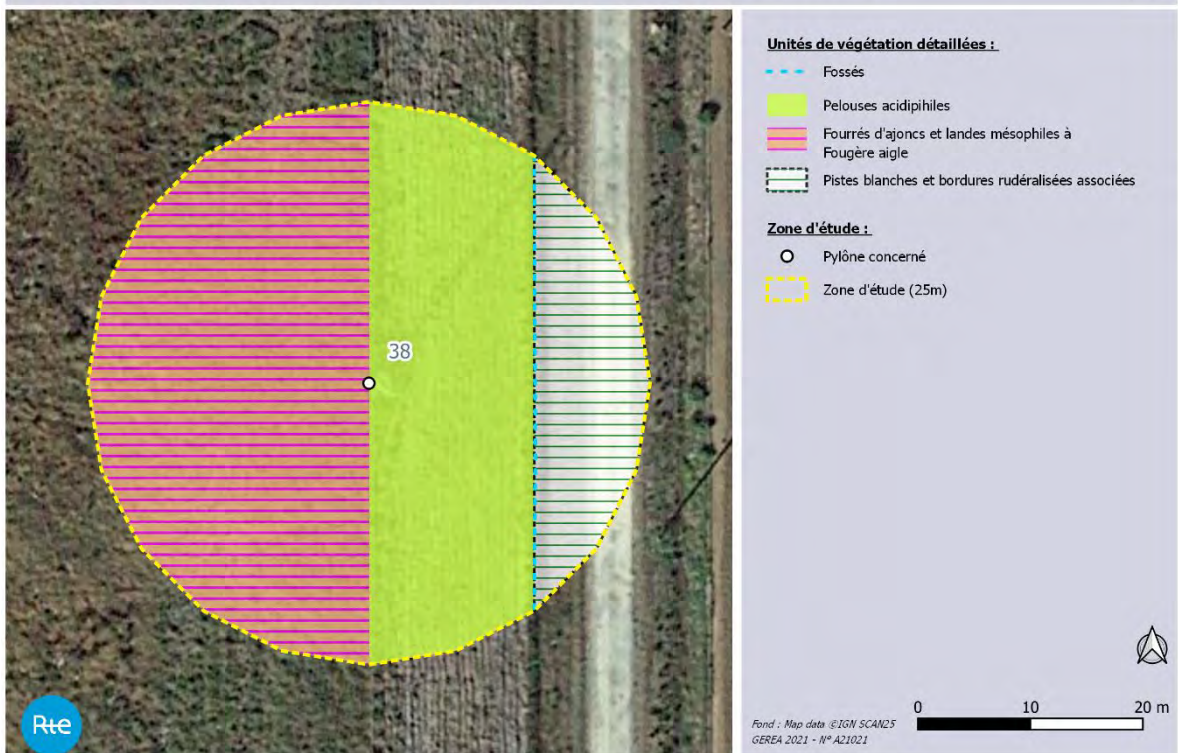
Pylône N°38 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°38



Pylône N°38 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle et fourrés d'ajoncs à l'ouest et une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. Au bord de la servitude, se trouve un fossé entretenu longeant une piste blanche.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée aux abords du pylône et sur la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
	<u>Cisticole des joncs</u>	PN et LRn VU
	<u>Alouette des champs</u>	LRn NT

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **le Pipit rousseline**.
- deux espèces protégées rares et/ou menacées : le **Cisticole des joncs** et l'**Alouette des champs**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction **du Pipit rousseline** (DO et PN)
- Habitat de reproduction de la **Cisticole des joncs** (PN et LRn VU) et du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT)

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Pylône N°38 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°38



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Font : Map data ©IGN SCAND5
 GERA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

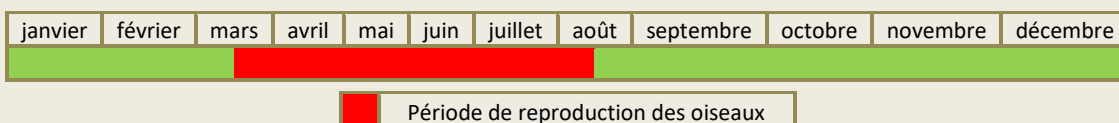
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la servitude et la piste sableuse à l'extrémité est de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

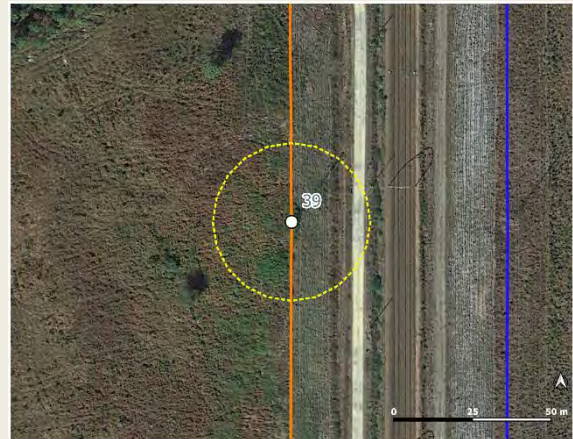
Faune : Le site est favorable à la reproduction de trois espèces à enjeu de conservation. **Le planning d'intervention des travaux devra prendre en compte ces éléments.**

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



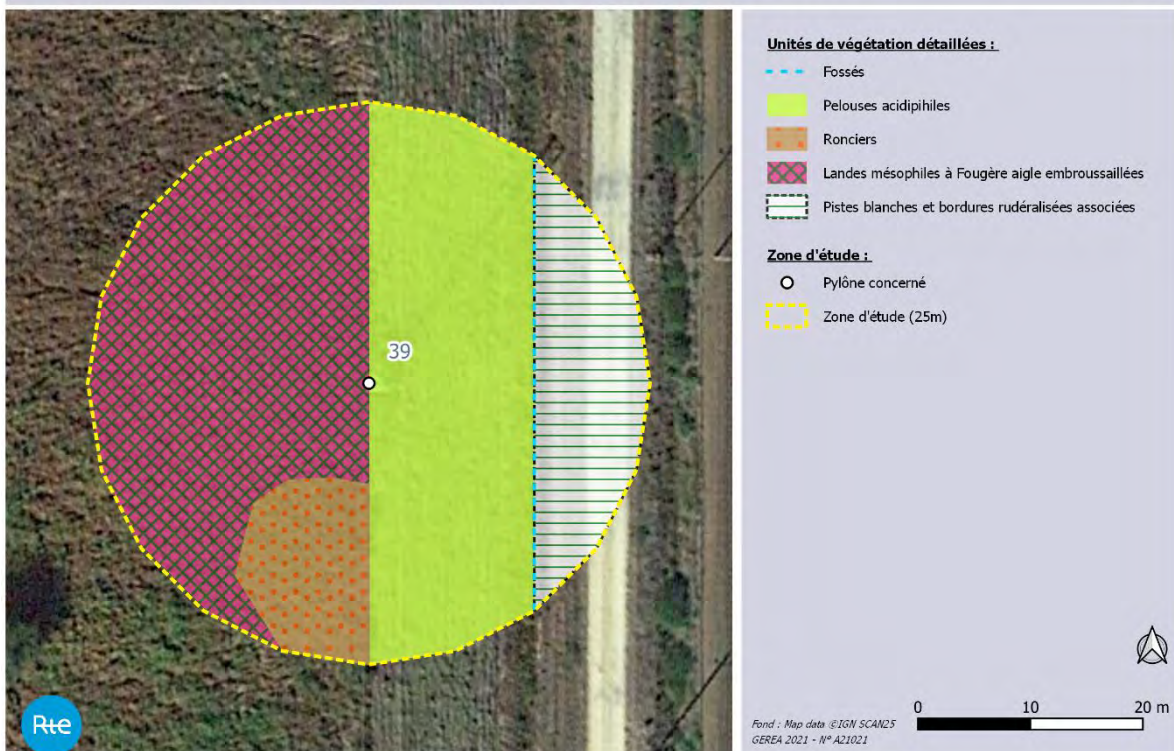
Pylône N°39 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°39



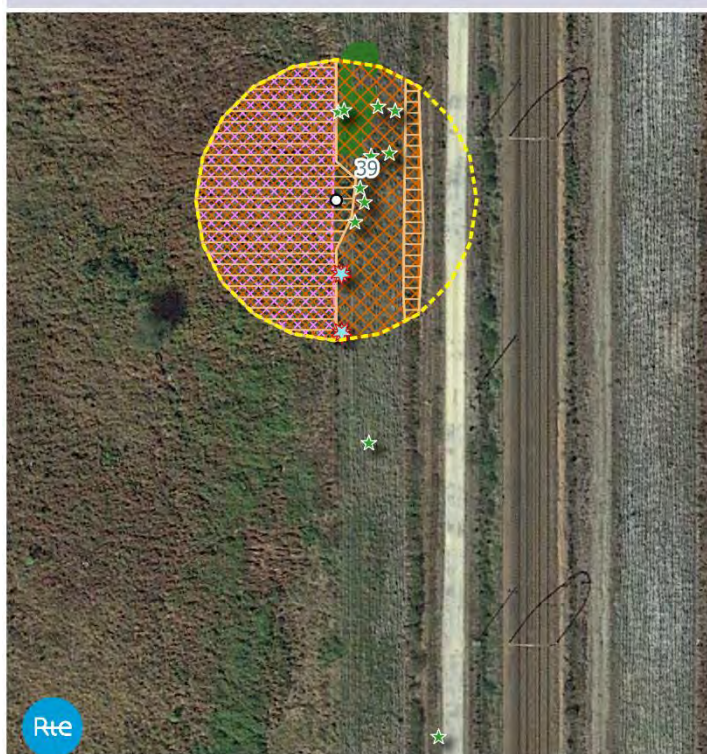
Pylône N°39 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle embroussaillée à l'ouest et une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. Au bord de la servitude, se trouve un fossé entretenu longeant une piste blanche.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée aux abords du pylône et sur la servitude : le Lotier hispide.</p> <p>Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Cerisier tardif.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Mammifère</td> <td>Chevreuil</td> <td>Non protégée</td> </tr> </table>	Mammifère	Chevreuil	Non protégée
	Mammifère	Chevreuil	Non protégée	
	<p>Avifaune</p>	<table border="1"> <tr> <td><u>Pipit rousseline</u></td> <td>DO (I) et PN</td> </tr> </table>	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN			
<p><small>DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne</small></p> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux</small></p> <p><small>Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieu (landicole)</small></p>				

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée d'intérêt communautaire : le Pipit rousseline. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td>FAIBLE*</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table> <p><small>*en suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire. - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de reproduction du Pipit rousseline (DO et PN) et Cisticole des joncs (PN et LRn VU). <p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	Rien à signaler		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°39



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

(Stations surfaciques)
 Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cersier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

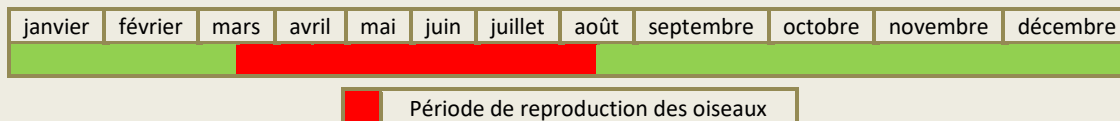
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la servitude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

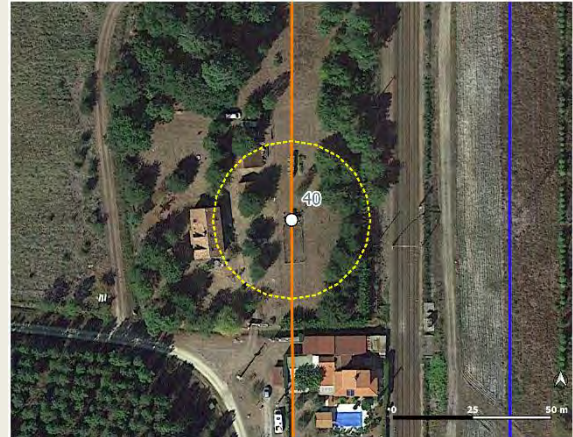
Faune : On note la présence d'espèces à enjeu de conservation, le calendrier d'intervention doit être adaptée à la situation.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



Pylône N°40 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°40



Pylône N°40 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée							
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">Avifaune</td> <td>Verdier d'Europe</td> <td>PN et LRn VU</td> </tr> <tr> <td>Pinson des arbres</td> <td>PN</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familial</td> <td>PN</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	Verdier d'Europe	PN et LRn VU	Pinson des arbres	PN	Rougegorge familial	PN
Avifaune	Verdier d'Europe		PN et LRn VU					
	Pinson des arbres		PN					
	Rougegorge familial	PN						

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : le Verdier d'Europe.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center" style="border: 2px solid red;">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center" style="background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°40



- Faune :**
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

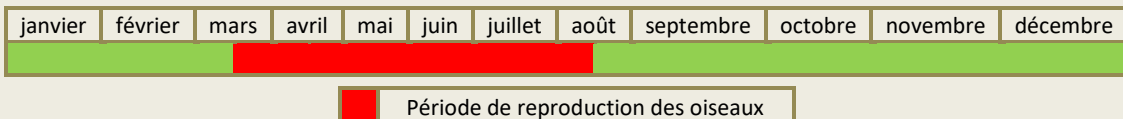
Commentaires :

Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

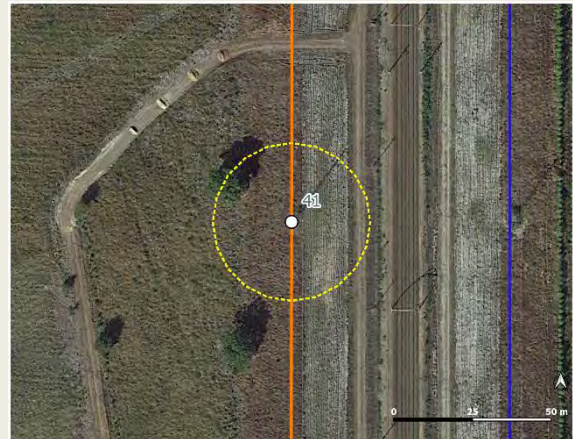
Faune : on note la présence d'une espèce à enjeu de conservation, la préservation de la structure arborée est importante.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux. Les arbres situés autour de l'emprise devront être conservés.**



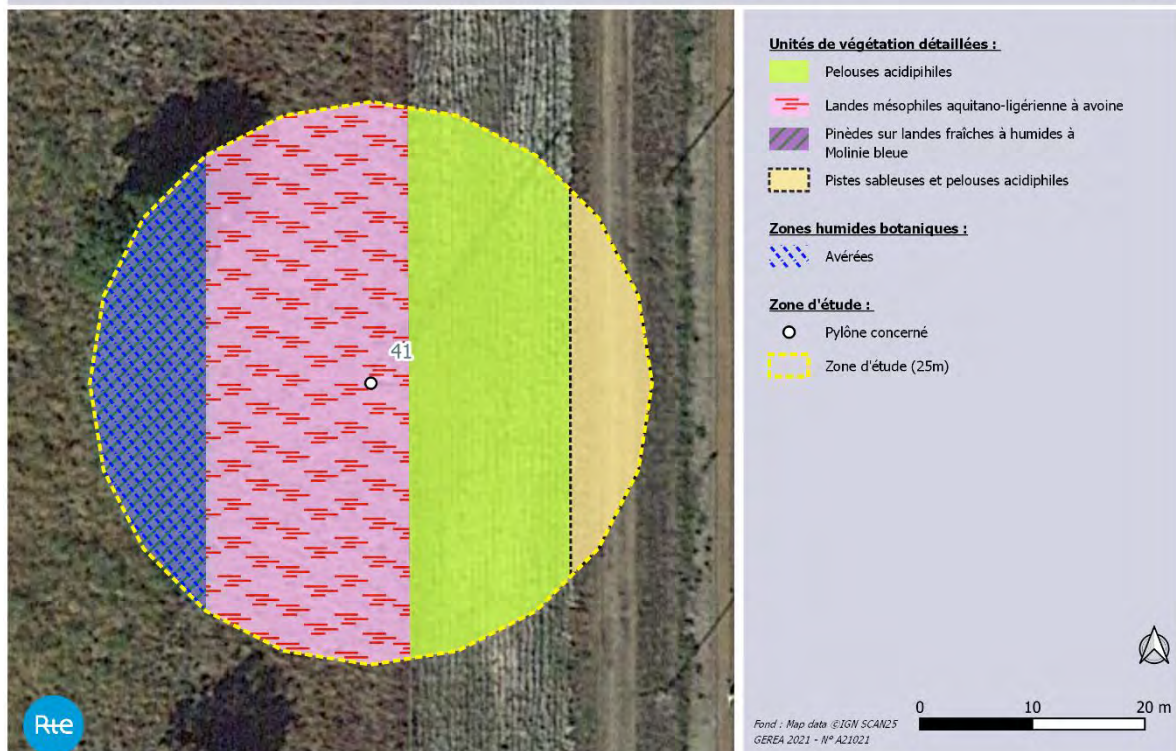
Pylône N°41 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°41



Pylône N°41 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne à l'ouest et une pelouse acidiphile entretenue se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une jeune pinède sur lande fraîche à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Lapin de garenne	LRn NT
Avifaune	Tarier pâtre Pinson des arbres	PN et LRn NT PN
Lépidoptère	Fadet des lâches Cuivré flamboyant	PN (art.2) et LRr VU LRr NT

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn/LRr: liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations (n : nationale ; r : régionale) ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :

- une espèce rare et/ou menacée : le **Lapin de garenne**.

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : le **Tarier pâtre**.

Papillons de jour :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire : le **Fadet des lâches**.

- une espèce rare et/ou menacée : le **Cuivré flamboyant**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE
MODERE
FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui

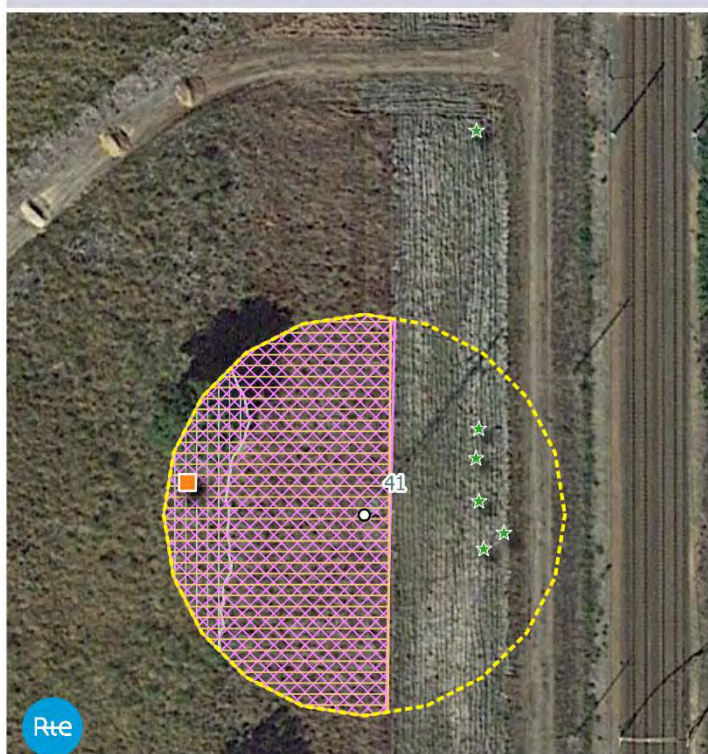
Non

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Pylône N°41 - LA CML02

Faune et flore du pylône n°41



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Papillons**
- Les papillons bénéficiant d'une protection intégrale :**
- Fadet des Laïches
 - Habitats des papillons protégés (Fadet des Laïches)
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, à l'est de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : d'après les habitats naturels identifiés, il apparait qu'une unité de végétation présente est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% du sol de la pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue.

Pylône N°41 - LA CML02

Faune : on note la **présence du Fadet des laïches** à l'ouest de l'aire d'étude. Ce papillon de jour constitue un **enjeu majeur de conservation**.

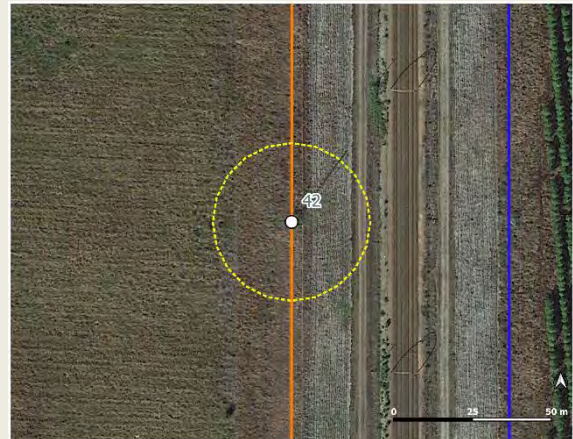
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. **L'habitat du Fadet des laïches** devra être **évit**é et **mis en défens**.



■ Période de reproduction des oiseaux

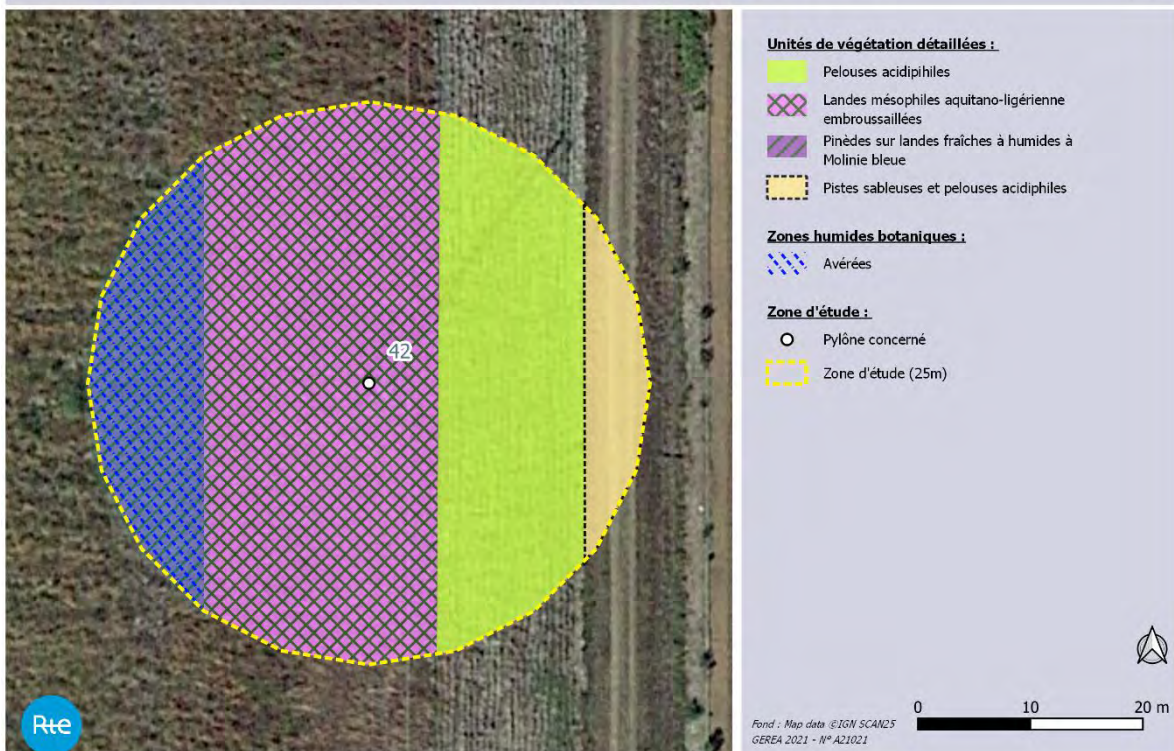
Pylône N°42 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°42



Pylône N°42 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne en cours d'embroussaillage et une pelouse acidiphile entretenue se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une jeune pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Alouette des champs PN et LRn NT

Lépidoptère

Fadet des Laïches PN, LRn NT, LRr VU

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn/LRr: liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations (n : nationale ; r : régionale) ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**.

Papillons de jour :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire : **le Fadet des Laïches**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE MODERE **FORT**

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui

Non

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de **l'Alouette des champs** (LRn NT)

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

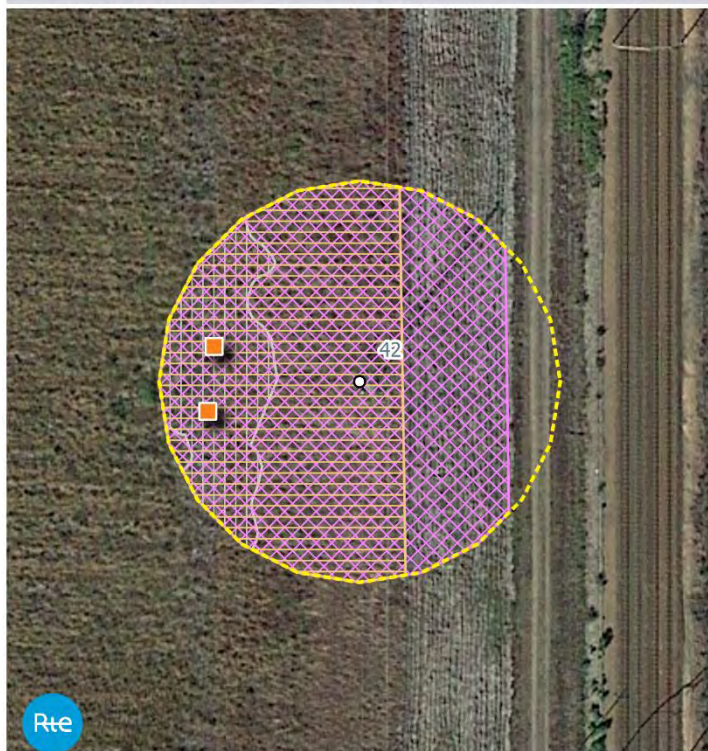
Pylône N°42 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°42



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux menacés
 - Papillons**
 - Les papillons bénéficiant d'une protection intégrale :**
 - Fadet des Laïches
 - Habitats des papillons protégés (Fadet des Laïches)
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

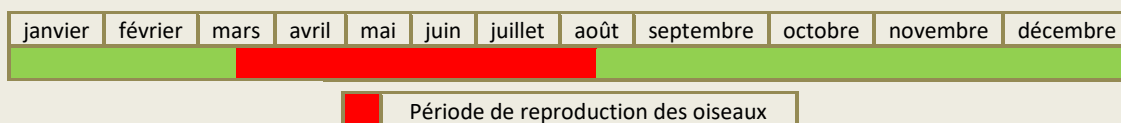
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Zone humide : d'après les habitats naturels identifiés, il apparait qu'une unité de végétation présente est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% du sol de la pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue.

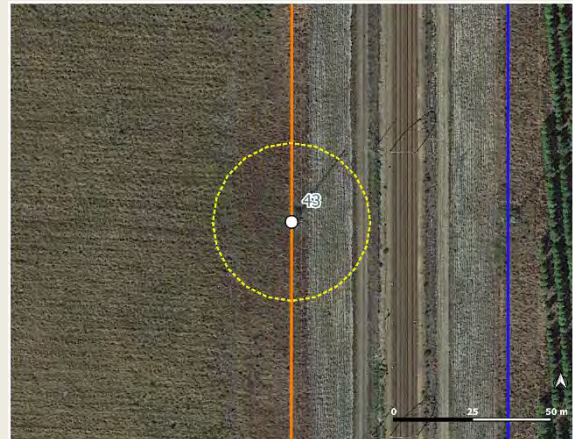
Faune : on note la **présence du Fadet des laïches** à l'ouest de l'aire d'étude. Ce papillon de jour constitue un **enjeu majeur de conservation**.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**. L'**habitat du Fadet des laïches** devra être **évité et mis en défens**.



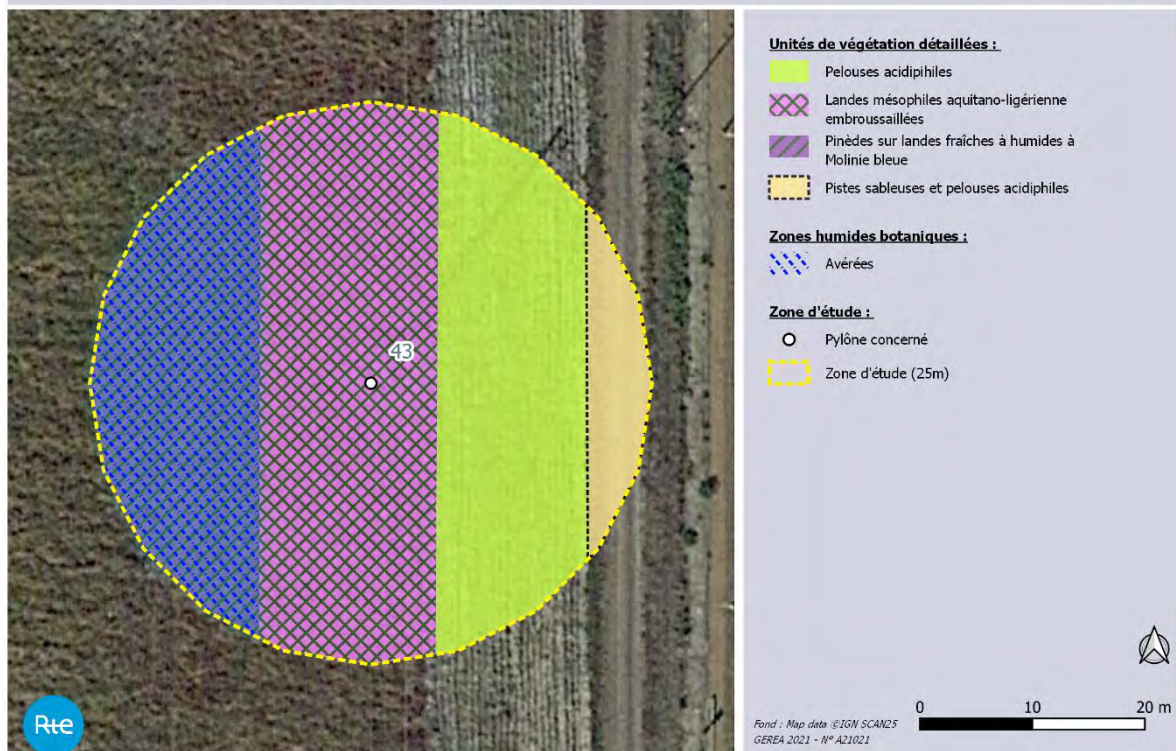
Pylône N°43 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°43



Pylône N°43 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à l'ouest, à une lande mésophile aquitano-ligérienne à avoine en cours d'embroussaillage et à une pelouse acidiphile entretenue se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une jeune pinède sur une lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Lapin de garenne	LRn NT
------------------	------------------	--------

Avifaune	Alouette des champs	PN et LRn NT
-----------------	---------------------	--------------

Lépidoptère	Fadet des laïches	PN (art.2) et LRr VU
	Cuivré flamboyant	LRr NT

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn/LRr: liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations (n : nationale ; r : régionale) ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :

- une espèce rare et/ou menacée : le **Lapin de garenne**.

Avifaune :

- une espèce rare et/ou menacée : l'**Alouette des champs**.

Papillons de jour :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire : le **Fadet des laïches**.

- une espèce rare et/ou menacée : le **Cuivré flamboyant**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
--------	--------	-------------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui

Non

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue**.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de l'**Alouette des champs** (LRn NT)

Pylône N°43 - LA CML02

Flore/Habitats

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

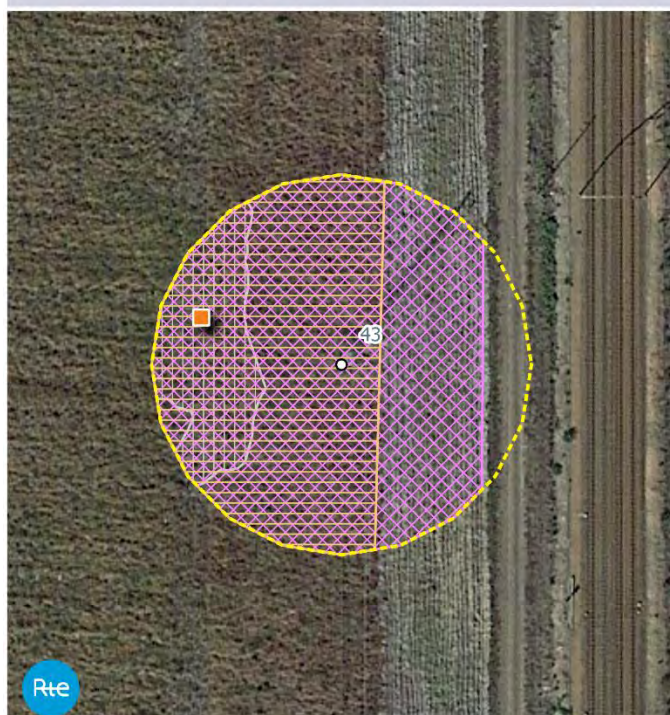
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°43



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux menacés
 - Papillons**
 - Les papillons bénéficiant d'une protection intégrale :**
 - Fadet des Laïches
 - Habitats des papillons protégés (Fadet des Laïches)
 - Zone d'étude :**
 - Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

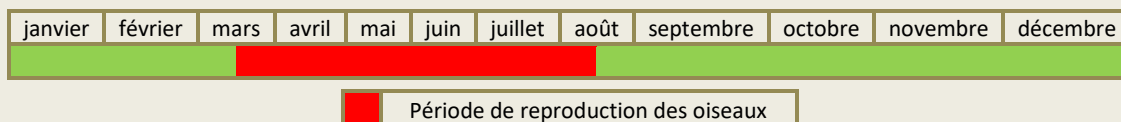
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Zone humide : d'après les habitats naturels identifiés, il apparaît qu'une unité de végétation présente est caractéristique de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% du sol de la pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue.

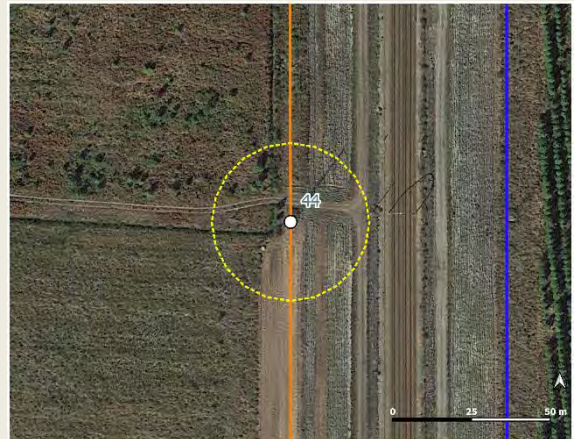
Faune : on note la **présence du Fadet des laïches** à l'ouest de l'aire d'étude. Ce papillon de jour constitue un **enjeu majeur de conservation**.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**. L'**habitat du Fadet des laïches** devra être **évit**é et mis en défens.



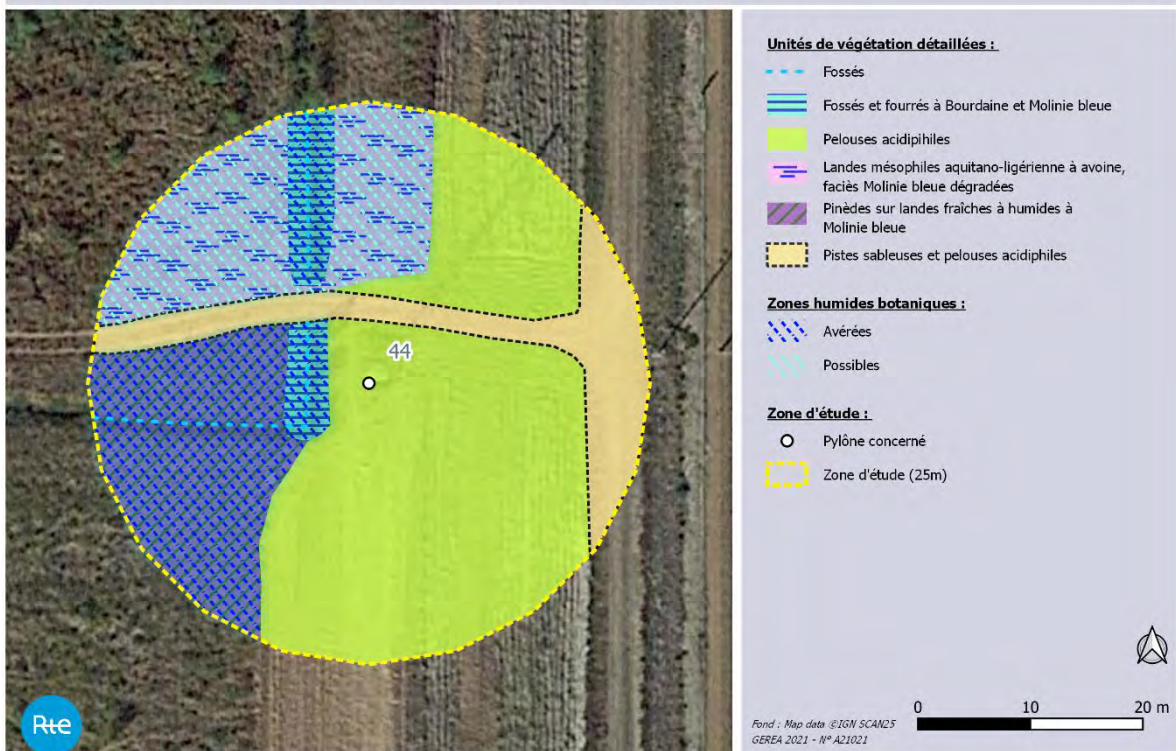
Pylône N°44 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, d'un fossé et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°44



Pylône N°44 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône ainsi que sur la servitude correspond à une pelouse acidiphile entretenue. A proximité du pylône, se trouve un fossé végétalisé de Molinie bleue et de Bourdaine sur les berges. A l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude, se trouve une lande mésophile aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie bleue dénudée, voire dégradée. A l'extrémité sud-ouest, se trouve une jeune pinède sur une lande fraîche à humide à Molinie bleue.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Alouette des champs PN et LRn NT

Lépidoptère

Fadet des Laïches **PN (art.2) et LRr VU**

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn /LRr: liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations (n : nationale ; r : régionale) ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce rare et/ou menacée : **l'Alouette des champs**.

Papillons de jour :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire : **le Fadet des Laïches**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE MODERE **FORT**

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui

Non

Zone Humide (selon le critère botanique)

Deux habitats identifiés sont caractéristiques de zone humide selon le critère botanique : **une pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue et un fossé végétalisé**.

Pylône N°44 - LA CML02

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT)

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Oui

Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence d'une unité de végétation humide possible : **lande aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie bleue.**

Faune et flore du pylône n°44



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Papillons

Les papillons bénéficiant d'une protection intégrale :

Fadet des Laïches

Habitats des papillons protégés (Fadet des Laïches)

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Pylône N°44 - LA CML02

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine, sur la servitude : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

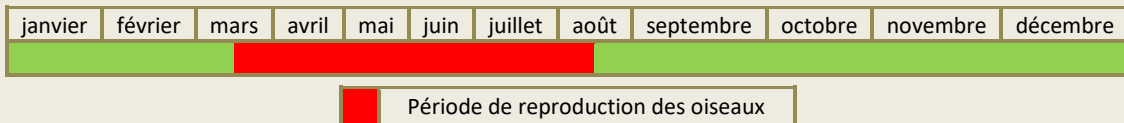
Zone humide : d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît que **3 unités de végétation** présentes sont caractéristiques de zone humide car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% du sol des unités suivantes : la pinède sur lande fraîche à humide à Molinie bleue, le fossé végétalisé de bourdaine et molinie bleue et la lande aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie bleue.

Faune : on note la **présence du Fadet des laïches** à l'ouest de l'aire d'étude. Ce papillon de jour constitue un **enjeu majeur de conservation**.

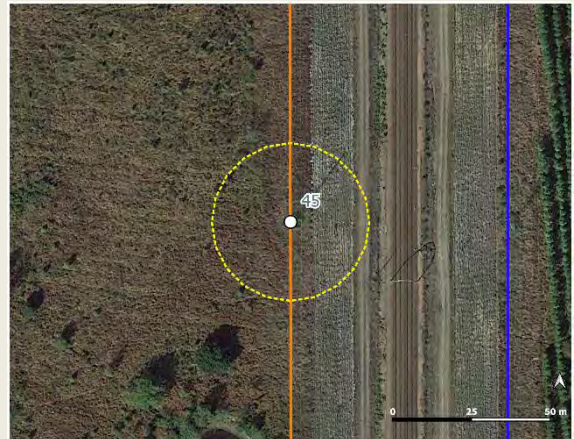
Préconisation (s) :

Zone humide : préserver la zone humide et le réseau de fossés.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. **L'habitat du Fadet des laïches** devra être **évit**é et **mis en défens**.



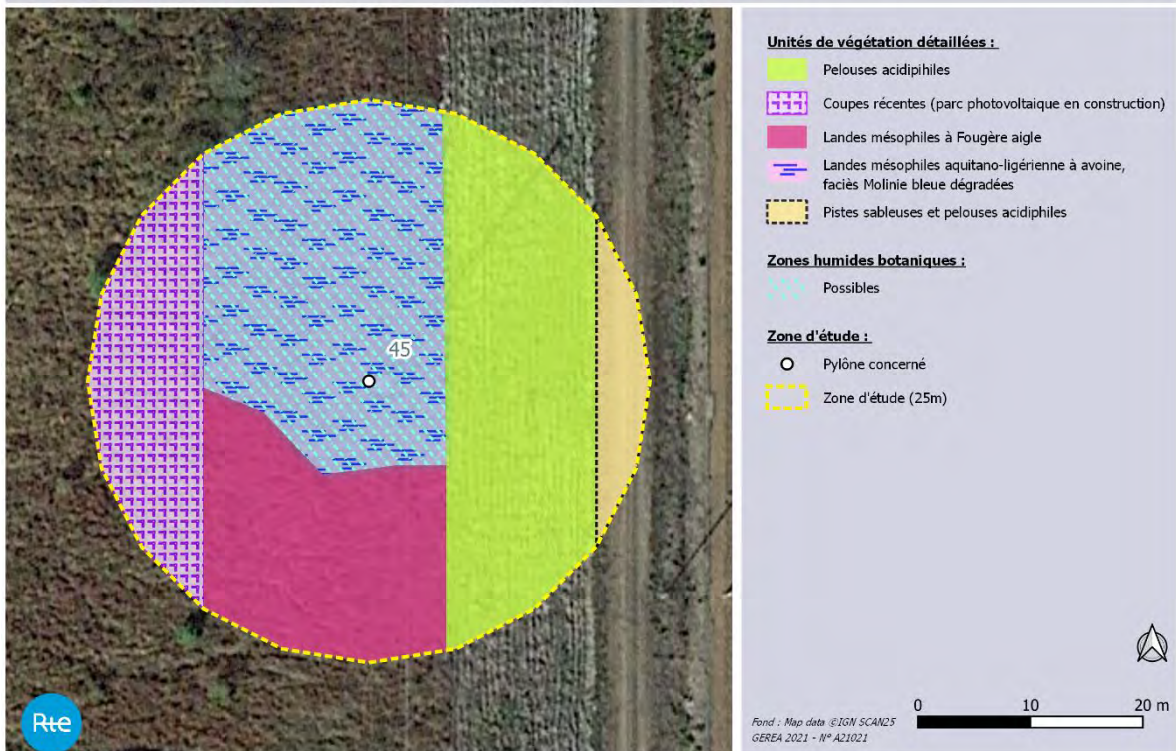
Pylône N°45 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°45



Pylône N°45 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une lande mésophile aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie bleue dénudée, voire dégradée. A l'extrémité sud, se trouve une lande mésophile à Fougère aigle. A l'est de l'aire d'étude, sur la servitude, se développe une pelouse acidiphile.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune Tarier pâtre PN et LRn NT

Lépidoptère **Fadet des Laïches** **PN (art.2) et LRr VU**

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux

LRn/LRr: liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations (n : nationale ; r : régionale) ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.

Papillons de jour :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire : **le Fadet des Laïches**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE MODERE **FORT**

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

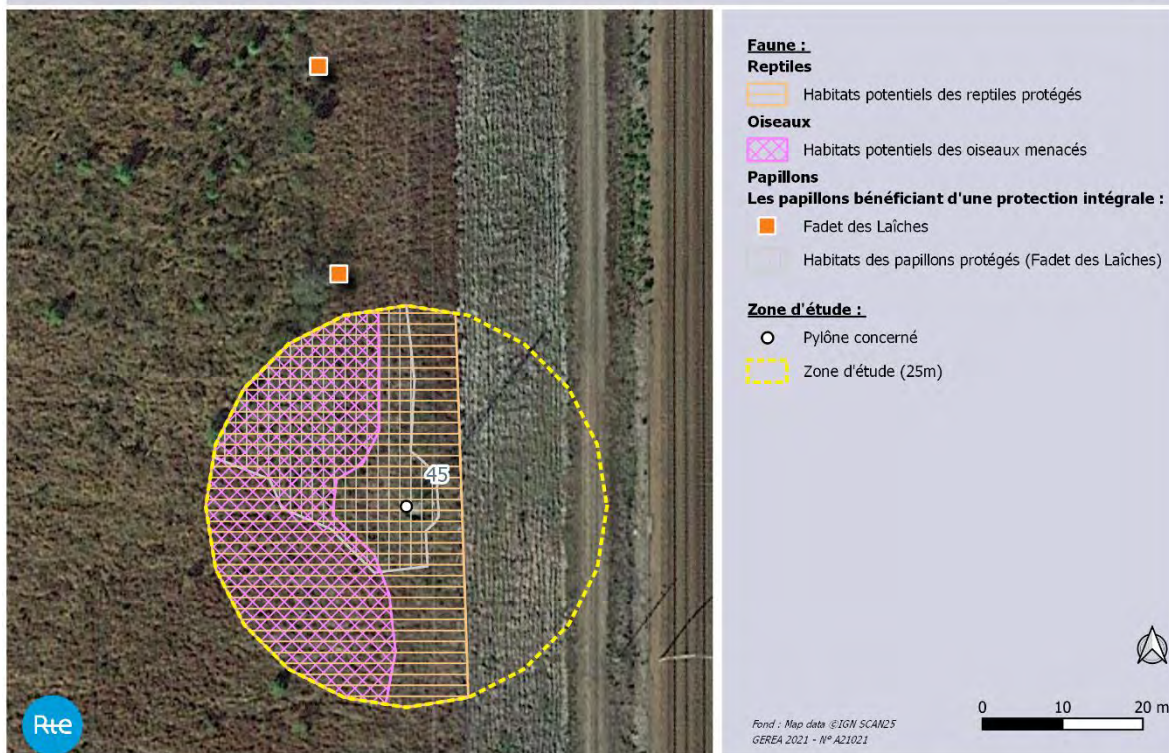
Rien à signaler

Oui Non

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Présence d'une unité de végétation humide possible : **lande aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie**

Faune et flore du pylone n°45



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

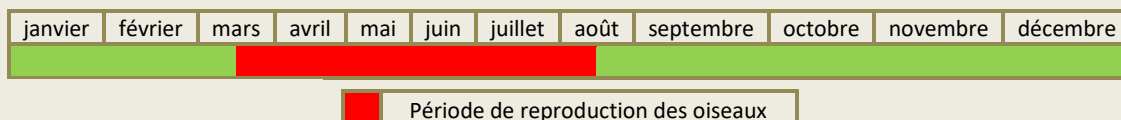
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Zone humide : d'après les espèces végétales dominantes et/ou les habitats naturels identifiés, il apparaît qu'une unité de végétation identifiée est une végétation humide possible car la Molinie bleue, espèce indicatrice de zone humide selon l'annexe II table A de l'arrêté 2008, recouvre plus de 50% du sol de la lande aquitano-ligérienne à avoine, faciès à Molinie bleue.

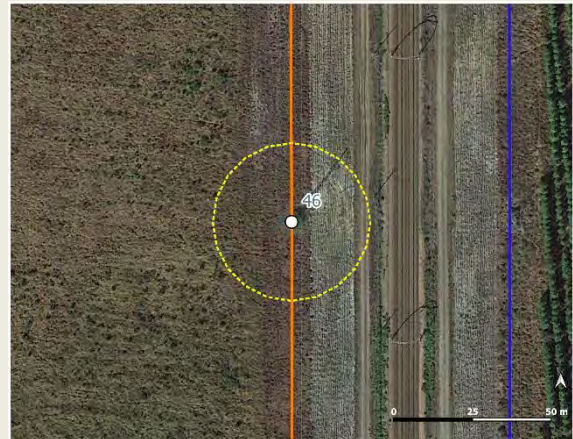
Faune : on note la **présence du Fadet des laïches** à l'ouest de l'aire d'étude. Ce papillon de jour constitue un **enjeu majeur de conservation**.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. **L'habitat du Fadet des laïches** devra être **évit**é et mis en défens.



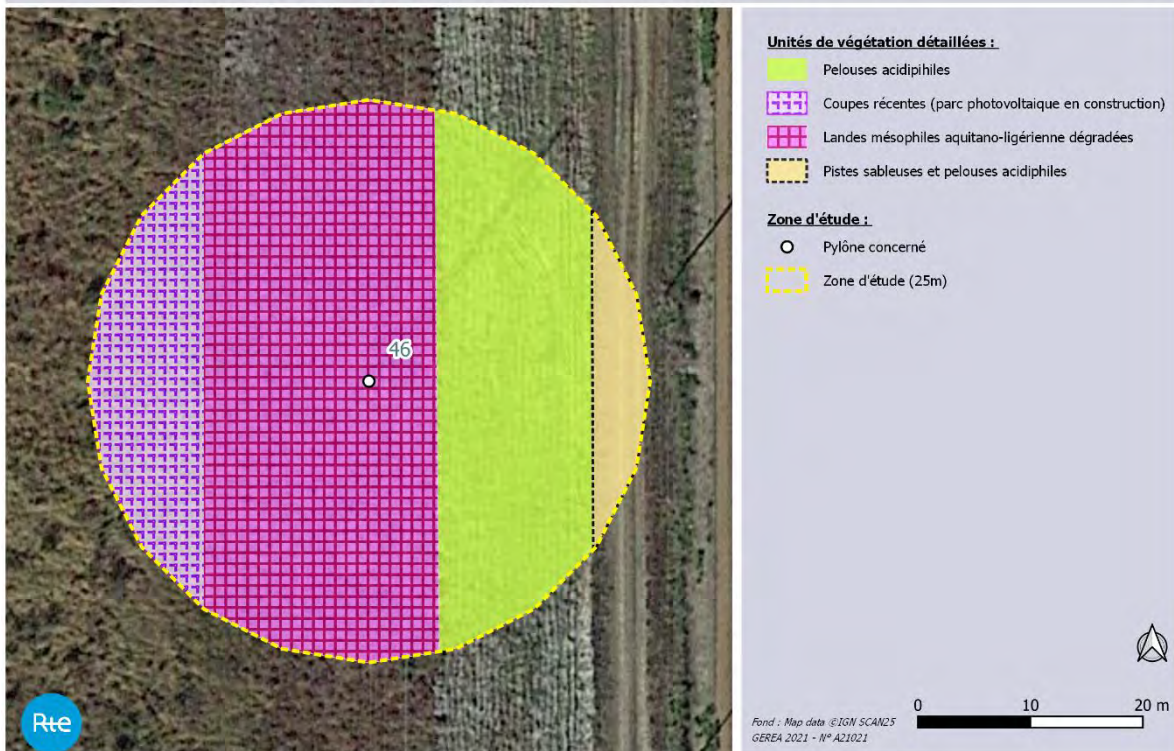
Pylône N°46 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°46



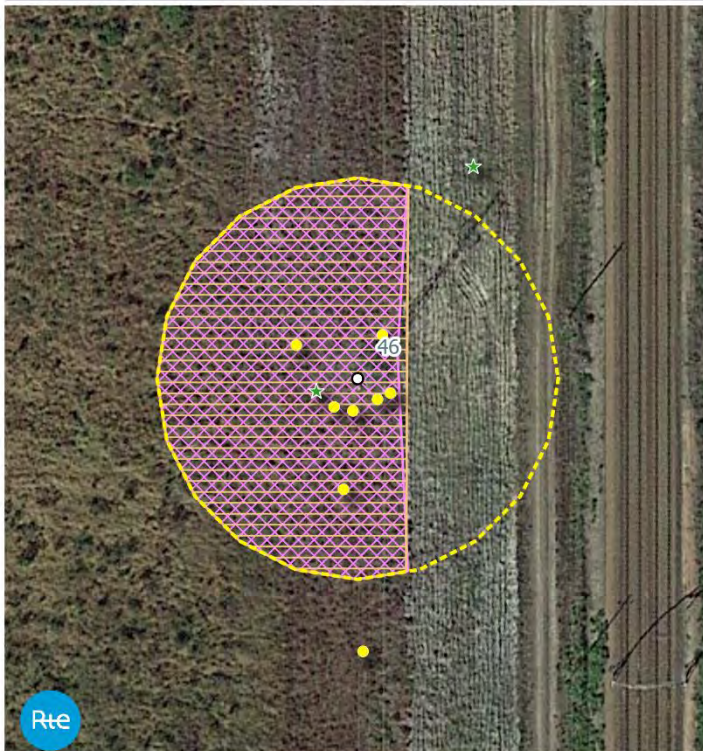
Pylône N°46 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée
La végétation présente autour du pylône correspond à une lande mésophile aquitano-ligérienne à Avoine de Thore dégradée. A l'est de l'aire d'étude, sur la servitude, se développe une pelouse acidiphile.	Mammifère Taupe Non protégée
La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).	Avifaune Tarier pâtre PN et LRn NT
Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée à l'est du pylône : le Lotier hispide .	Lépidoptère Céphale Non protégée
Une espèce déterminante ZNIEFF a également été observée : la Trompette de Méduse (<i>Narcissus bulbocodium</i>), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.	<small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacé</small>
Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.	

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée rare et/ou menacée : le Tarier pâtre. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red;">FAIBLE*</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table> <p><small>*en suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire. - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Oui</td> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de reproduction du Tarier pâtre (PN et LRn NT). <p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Oui</td> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°46



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Trompette de Méduse
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

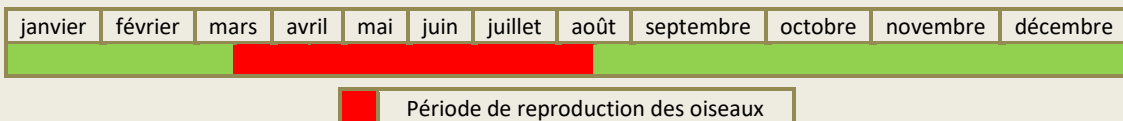
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

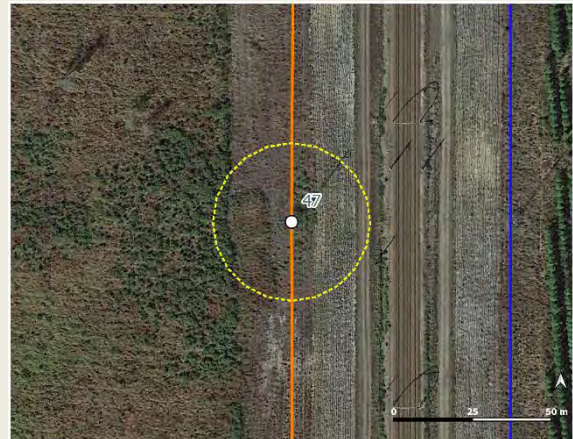
Faune : On note présence d'un oiseau à enjeu. La période d'intervention doit être adaptée en fonction de cette espèce.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



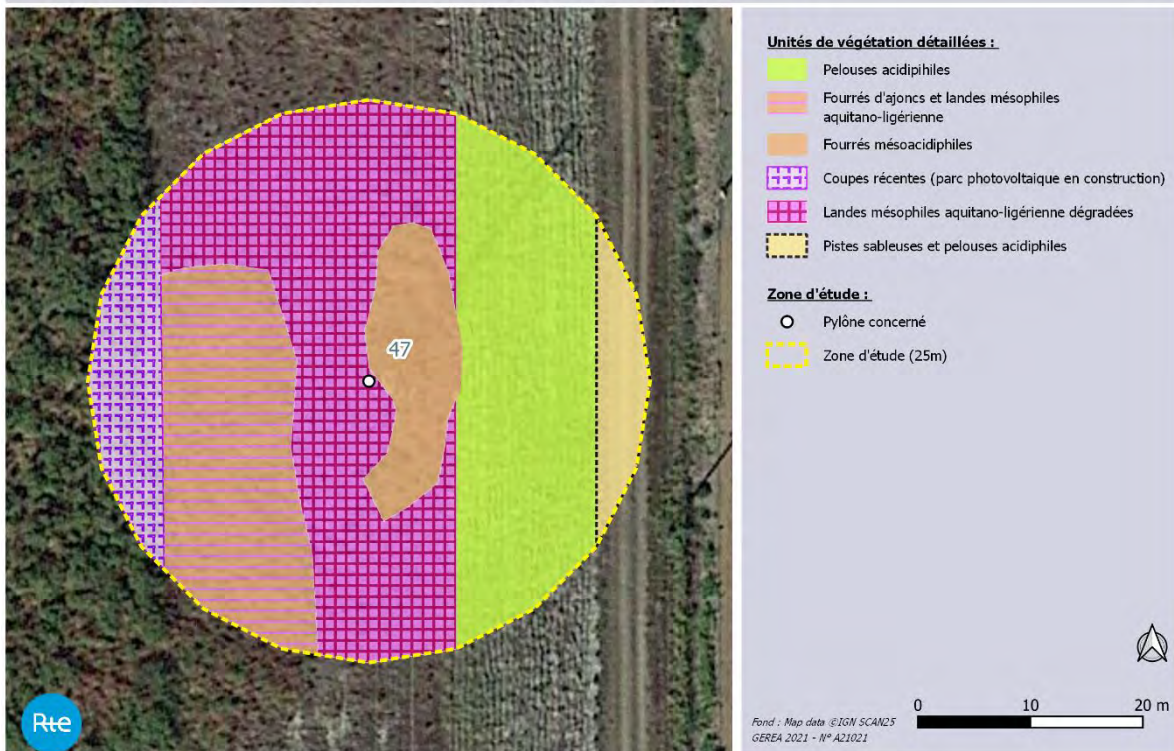
Pylône N°47 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°47



Pylône N°47 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des landes mésophiles aquitano-ligérienne embroussaillées d'ajoncs à l'ouest du pylône et plus dénudées voir dégradées à l'extrémité nord de l'aire d'étude. A l'est de l'aire d'étude, sur la servitude, se développe une pelouse acidiphile.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au sud de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été observée : la Trompette de Méduse (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	<u>Pipit rousseline</u>	DO (I) et PN
	<u>Tarier pâtre</u>	PN et LRn NT
	<u>Linotte mélodieuse</u>	PN et LRn VU

Lépidoptère	Céphale	Non protégée
--------------------	---------	--------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **le Pipit rousseline**.
- deux espèces protégées rares et/ou menacées : **le Tarier pâtre et la Linotte mélodieuse**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant préconisations*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Pipit rousseline** (DO et PN)
- Habitat de reproduction **Tarier pâtre** (PN et LRn NT) et **Linotte mélodieuse** (PN et LRn VU).

Pylône N°47 - LA CML02

Flore/Habitats

Reptiles :

- Habitat **Lézard des murailles** (PN art.2).

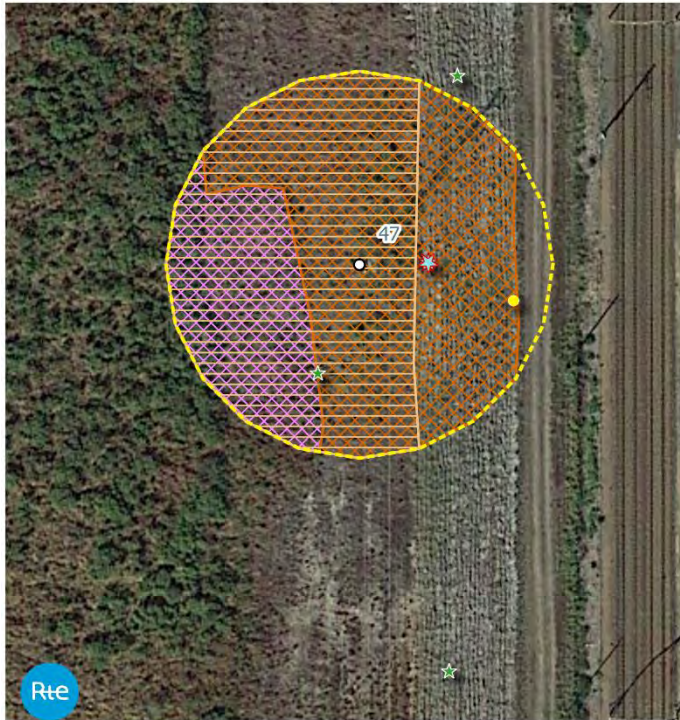
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°47



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Trompette de Méduse

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - IV° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : On note la présence de nombreux oiseaux à enjeu de conservation, le calendrier des travaux devra prendre en considération ces éléments.

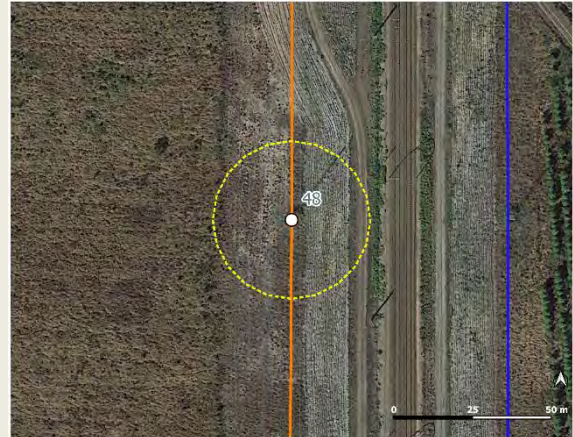
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Période de reproduction des oiseaux

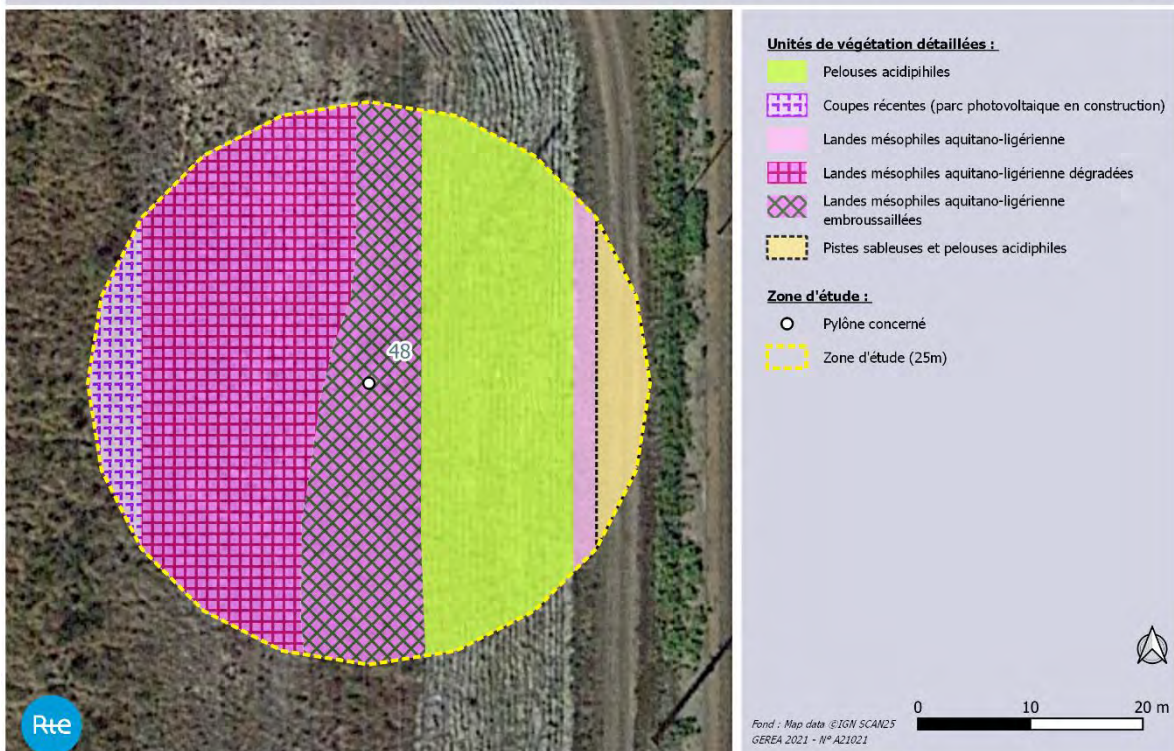
Pylône N°48 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°48



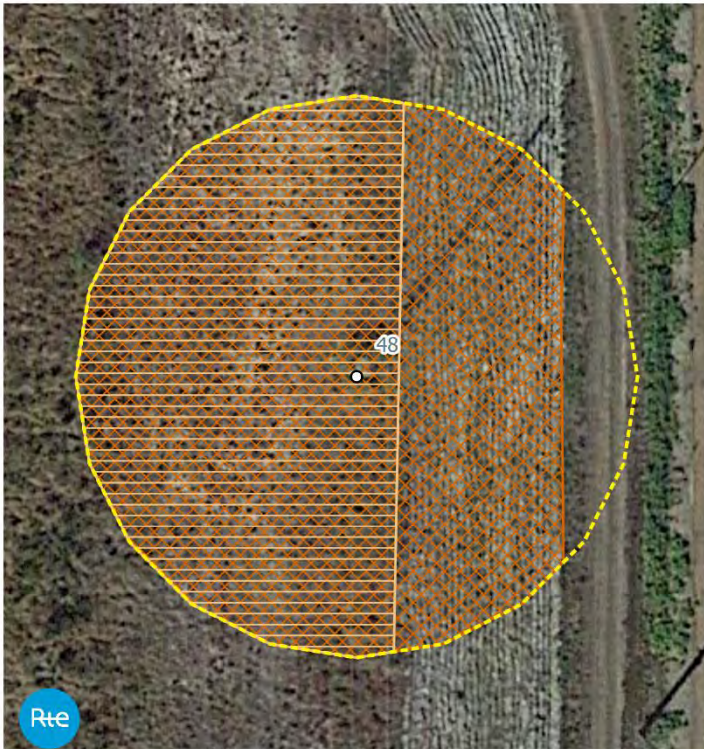
Pylône N°48 - LA CML02





Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des landes mésophiles aquitano-ligérienne à Avoine de Thore en cours d'embroussaillage au pied du pylône et plus dénudées voire dégradées à l'extrémité ouest de l'aire d'étude. A l'est de l'aire d'étude, sur la servitude, se développe une pelouse acidiphile. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile aquitano-ligérienne à Avoine de Thore.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center">Pipit roussette</td> <td align="center"><i>DO (I) et PN</i></td> </tr> </table> <p><small>DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)</small></p>	Avifaune	Pipit roussette	<i>DO (I) et PN</i>
Avifaune	Pipit roussette	<i>DO (I) et PN</i>		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée d'intérêt communautaire : le Pipit roussette. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de reproduction du Pipit roussette (DO et PN). <p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°48



- Faune :**
- Reptiles**
-  Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
-  Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
- Zone d'étude :**
-  Pylône concerné
 -  Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

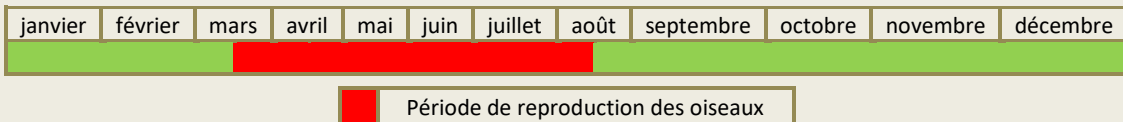
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

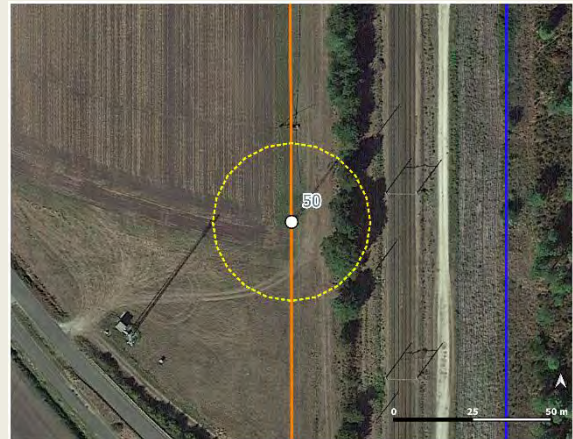
Faune : On note la présence d'une espèce d'intérêt communautaire, le planning des travaux devra être adapté.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



Pylône N°50 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°50



Pylône N°50 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes et de robinier faux-acacia sur des ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia.

Faune observée

Avifaune

Huppe fasciée	PN (art.3)
Pic vert	PN (art.3)
Pie bavarde	Non protégé

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Huppe fasciée et Pic vert.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le **Lézard des murailles** le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

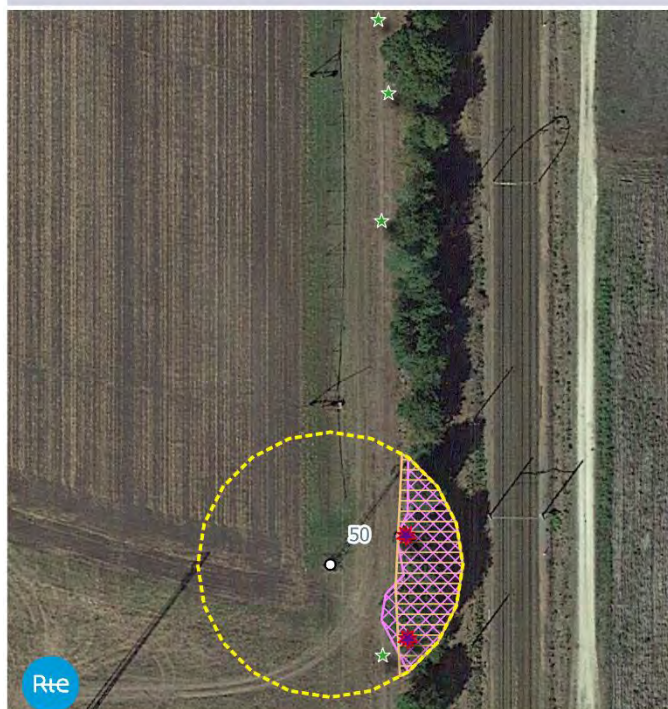
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°50 - LA CML02

Faune et flore du pylône n°50



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAND5
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Si cette espèce devait être impactée par les travaux, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter sa prolifération.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

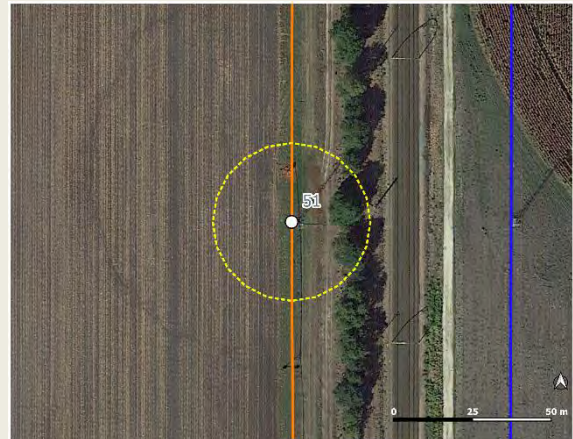
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

	Période de reproduction des oiseaux
	Période d'hivernage de la Grue cendrée

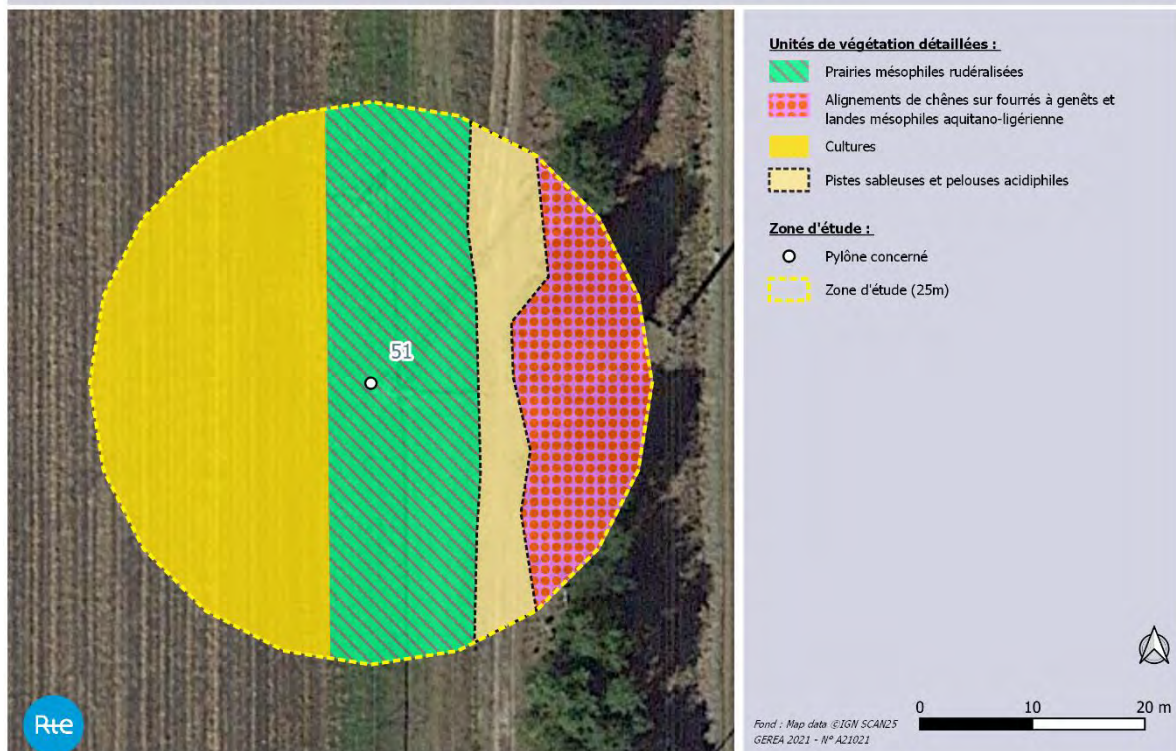
Pylône N°51 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°51



Pylône N°51 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Fauvette à tête noire	PN (art.3)
Huppe fasciée	PN (art.3)
Pie bavarde	Non protégé
Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Huppe fasciée et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).
- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

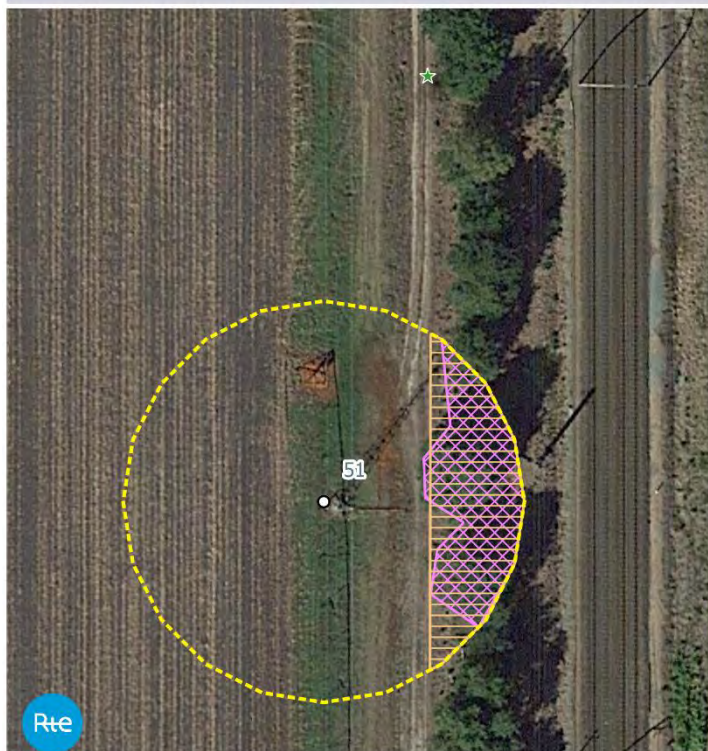
Pylône N°51 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°51



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Font : Map data ©IGN SCAND5
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très important pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

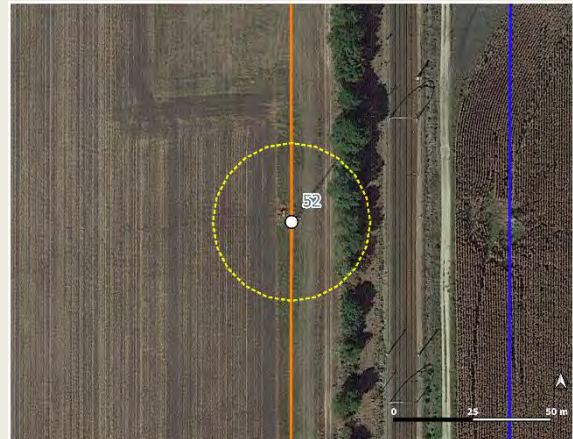
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

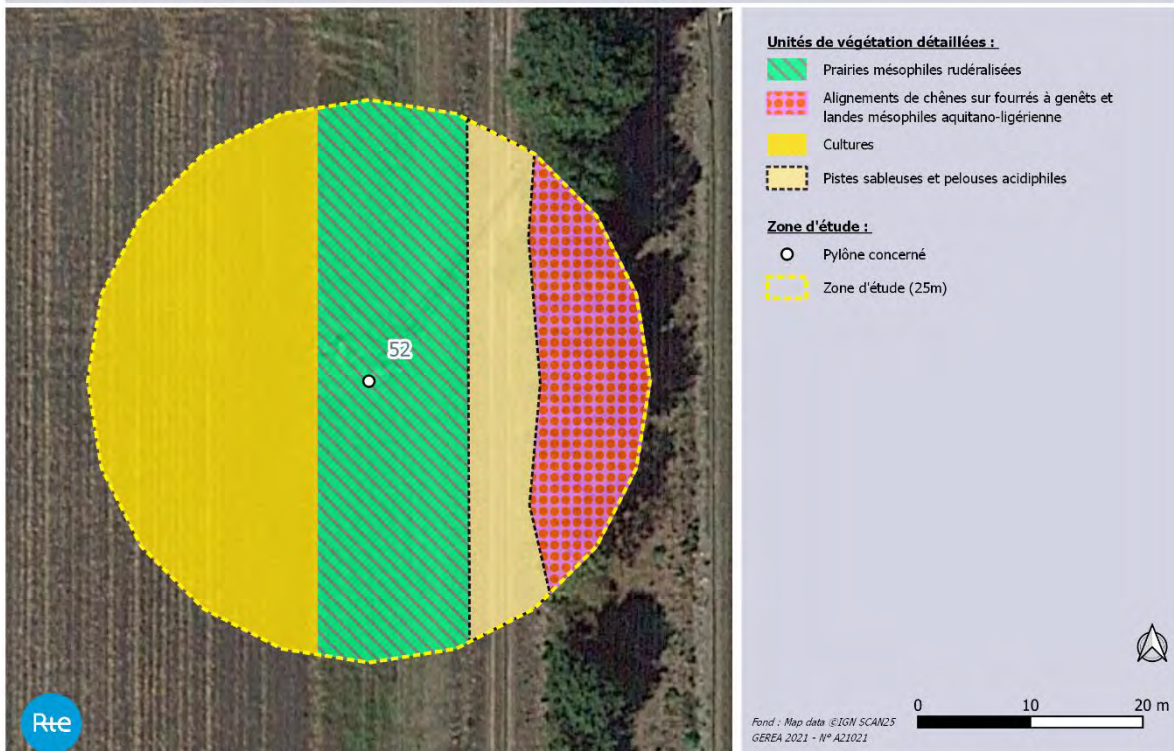
Pylône N°52 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°52



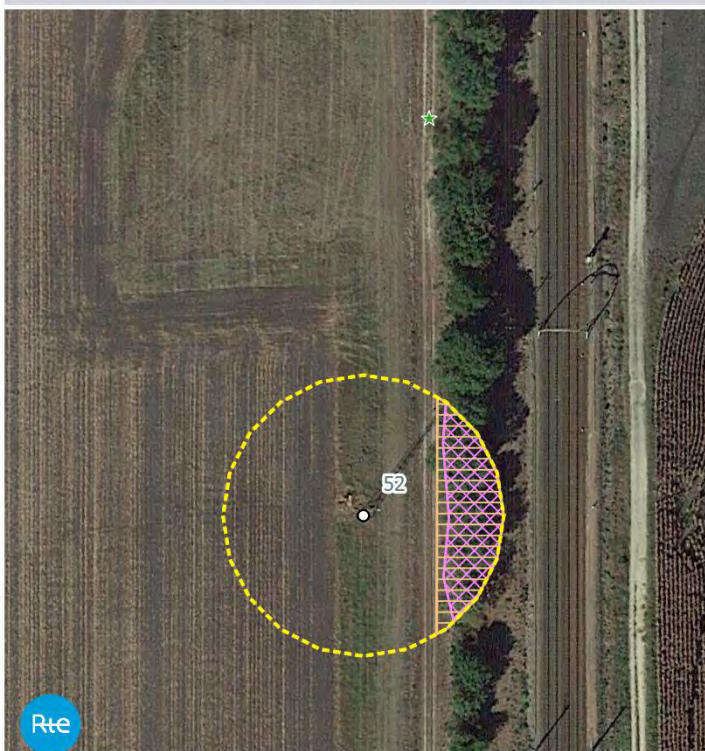
Pylône N°52 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée												
<p>Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et lande mésophile aquitano-ligérienne.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4">Avifaune</td> <td>Fauvette à tête noire</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> <tr> <td>Pie bavarde</td> <td>Non protégé</td> </tr> <tr> <td>Pouillot véloce</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familier</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Reptile</td> <td>Lézard des murailles</td> <td>PN (art.2)</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.</small></p>	Avifaune	Fauvette à tête noire	PN (art.3)	Pie bavarde	Non protégé	Pouillot véloce	PN (art.3)	Rougegorge familier	PN (art.3)	Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
Avifaune	Fauvette à tête noire		PN (art.3)										
	Pie bavarde		Non protégé										
	Pouillot véloce		PN (art.3)										
	Rougegorge familier	PN (art.3)											
Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)											

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u> Présence de de trois oiseaux protégés nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pouillot véloce et Rougegorge familier.</p> <p><u>Reptile :</u> - Présence d'un reptile intégralement protégé : le Lézard des murailles le long de la haie.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u> - Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU). - Habitat d'hivernage de Grue cendrée (DO I et PN) au niveau des cultures.</p> <p><u>Reptiles :</u> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	Rien à signaler		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°52



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

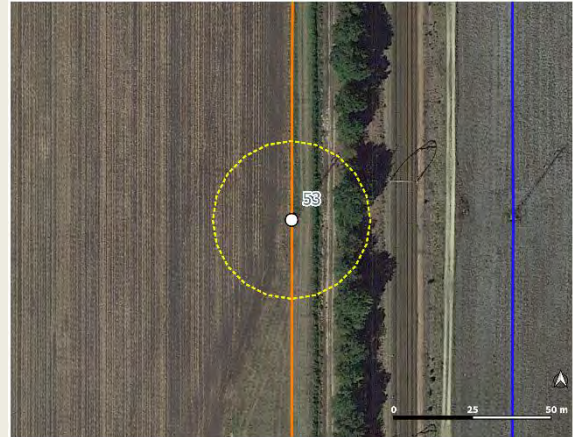
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

	Période de reproduction des oiseaux
	Période d'hivernage de la Grue cendrée

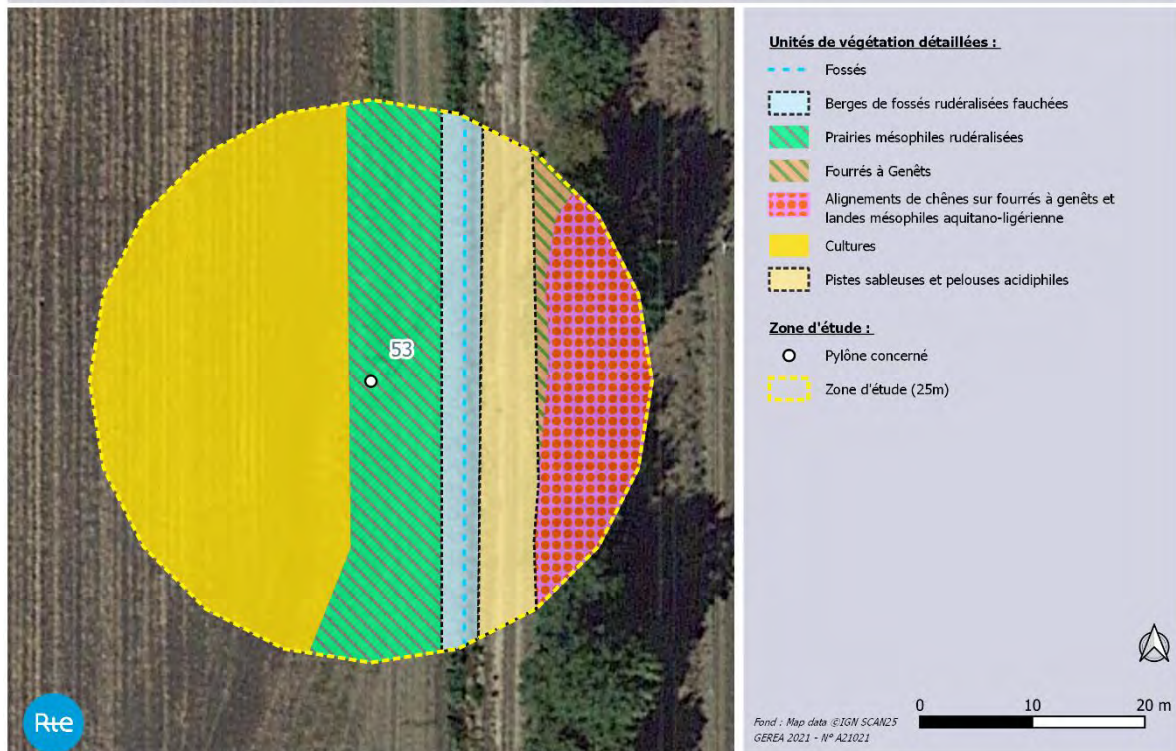
Pylône N°53 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°53



Pylône N°53 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes et de bouleaux sur des fourrés à Genêts et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Faisan de Colchide	Non protégé
Pie bavarde	Non protégé
Rosignol philomèle	PN (art.3)
Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

Présence de **de trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Rossignol philomèle.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

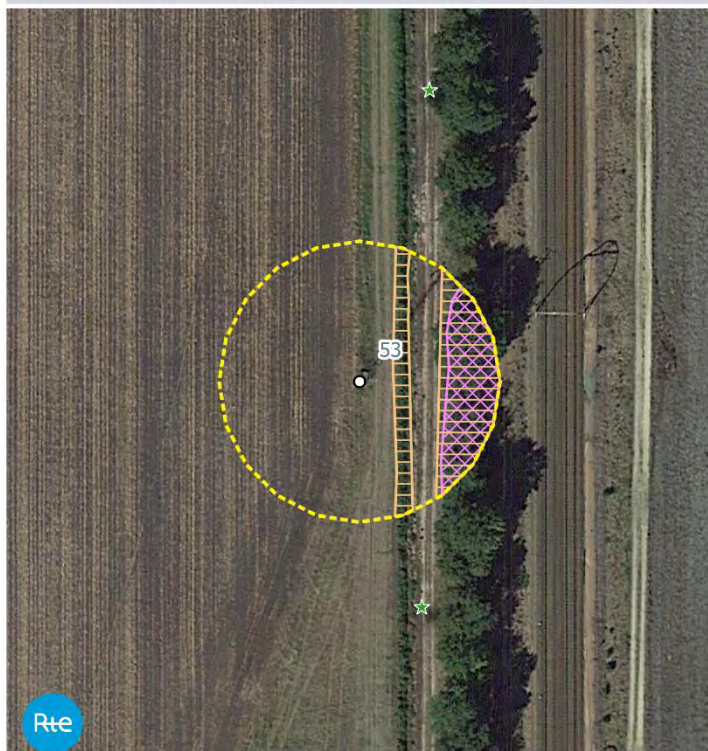
Pylône N°53 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

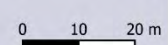
Faune et flore du pylone n°53



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAND5
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

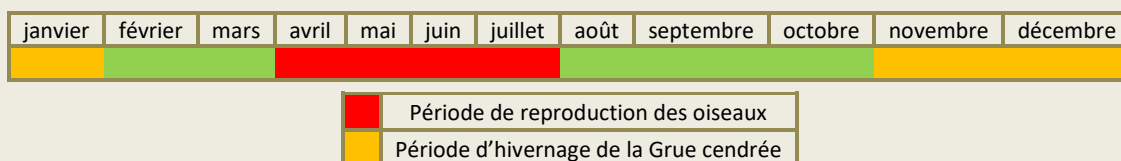
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.



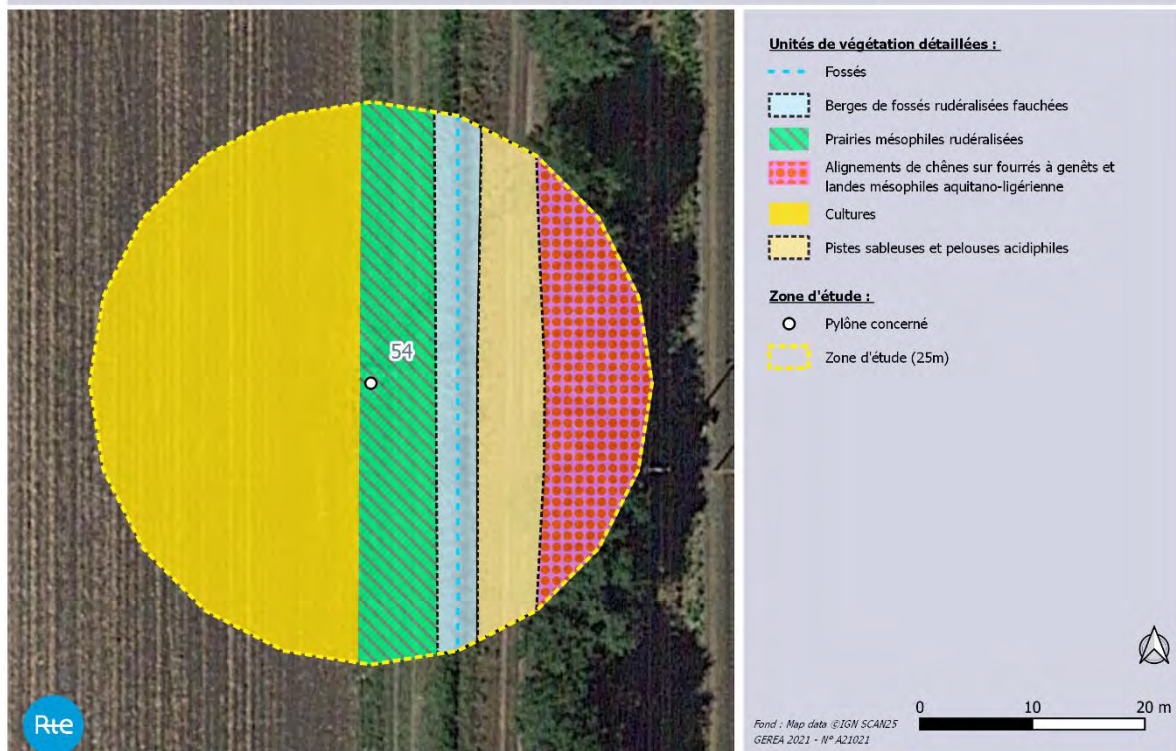
Pylône N°54 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°54



Pylône N°54 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes et de bouleaux sur des fourrés à genêts et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Fauvette à tête noire	PN (art.3)
	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Rosignol philomèle	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Rosignol philomèle.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°54 - LA CML02

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°54



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

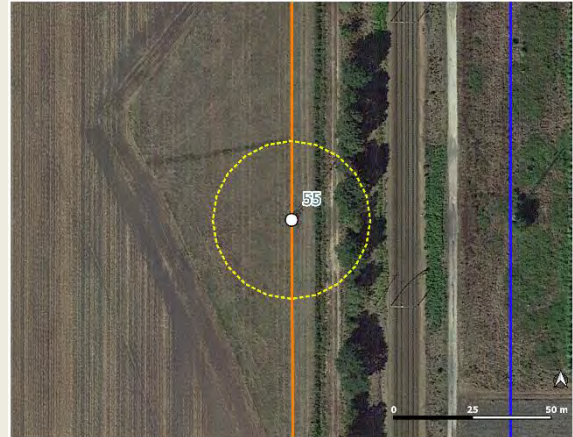
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

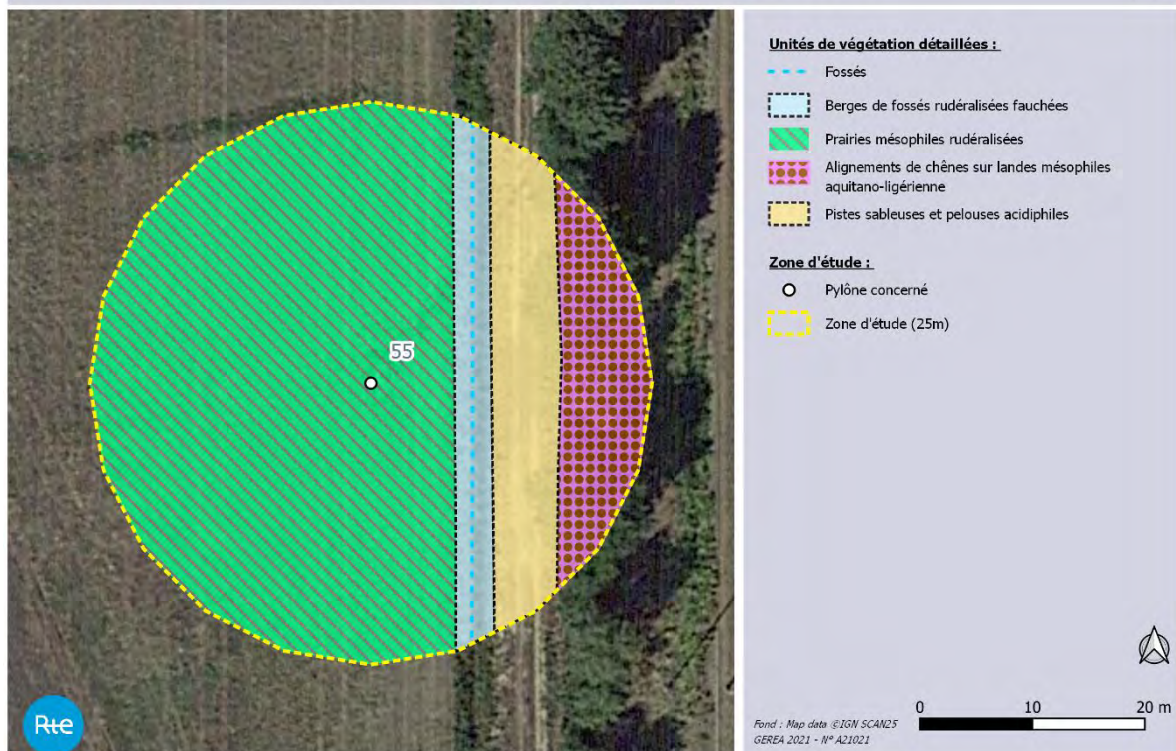
Pylône N°55 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°55



Pylône N°55 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes et de bouleaux sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Fauvette à tête noire	PN (art.3)
Pinson des arbres	PN (art.3)
Pouillot véloce	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Pouillot véloce.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).
- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

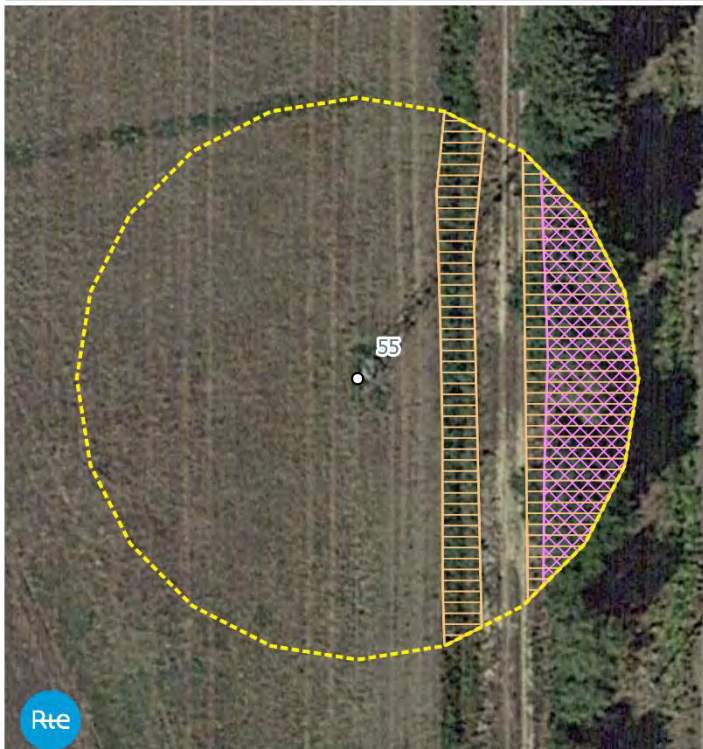
Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Faune et flore du pylone n°55



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très important pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

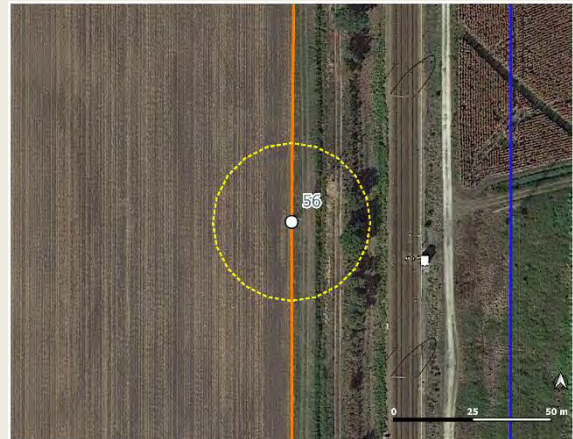
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

	Période de reproduction des oiseaux
	Période d'hivernage de la Grue cendrée

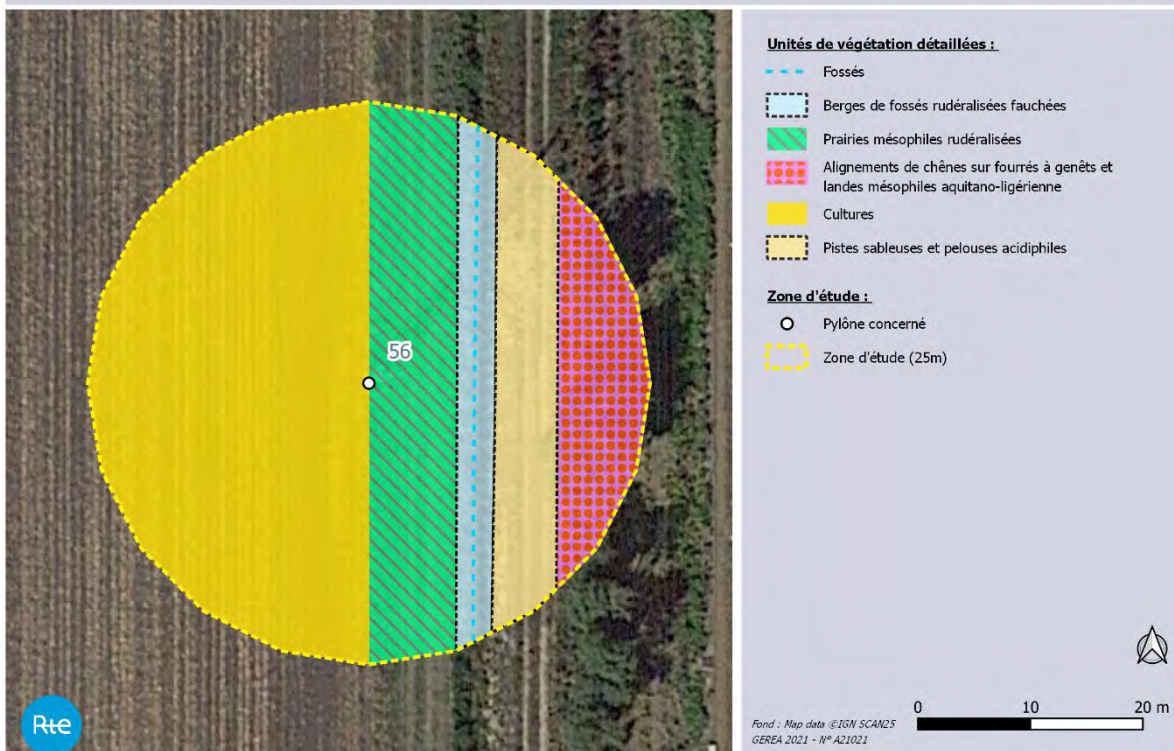
Pylône N°56 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de prairies et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°56



Pylône N°56 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur un délaissé de culture sur lequel se développe une prairie mésophile rudéralisée. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, est présent un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Toutefois, **une espèce déterminante ZNIEFF** a été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)
Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)

PN : Protection nationale
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

- Avifaune :
- Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres et Rougegorge familial.
- Reptile :
- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	------------

Enjeux potentiels :

Faune

- Avifaune :
- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).
 - Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Pylône N°56 - LA CML02

Flore/Habitats

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°56



- Faune :**
- Reptiles**
 - Habitats potentiels des reptiles protégés
 - Oiseaux**
 - Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Chêne liège
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - ⬡ Zone d'étude (25m)

Rte

Fond : Map data ©IGN SCAN2S
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

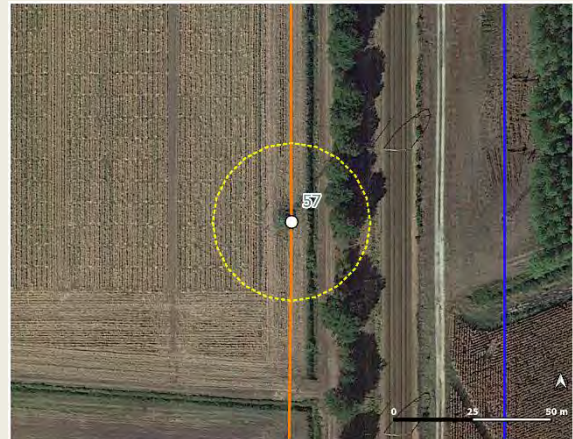
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

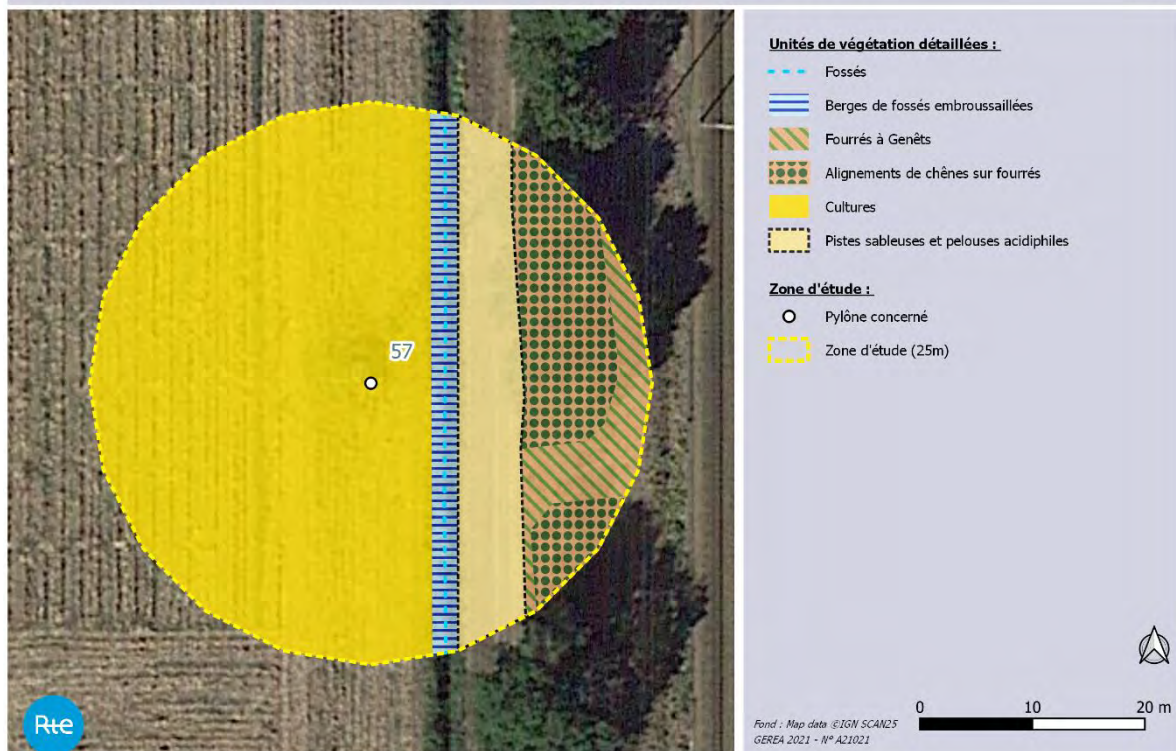
Pylône N°57 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de fourrés et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°57



Pylône N°57 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé embroussaillé de ronciers longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes et de bouleaux sur des fourrés de genêts.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Fauvette à tête noire	PN (art.3)
Rossignol philomèle	PN (art.3)
Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

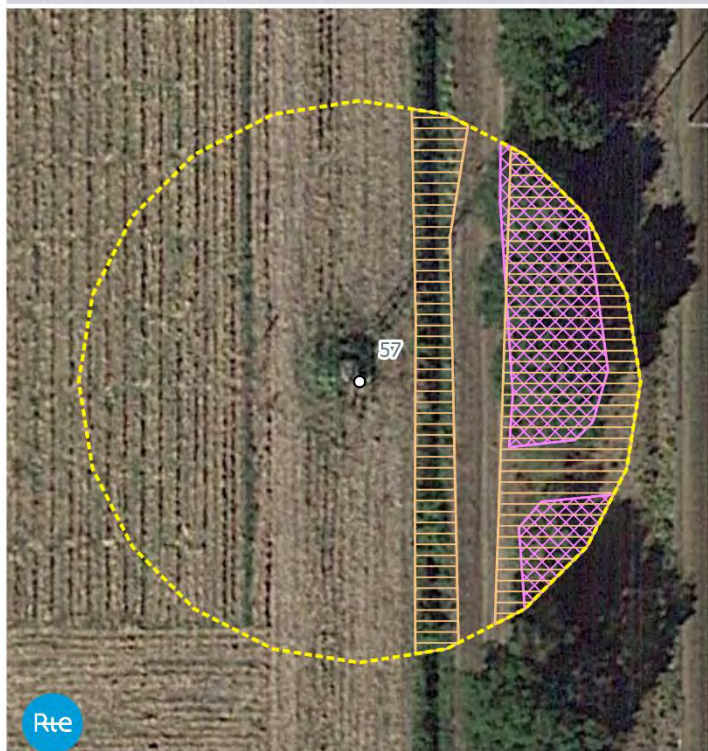
Pylône N°57 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

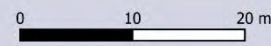
Faune et flore du pylône n°57



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Font : Map data ©IGN SCANDS
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

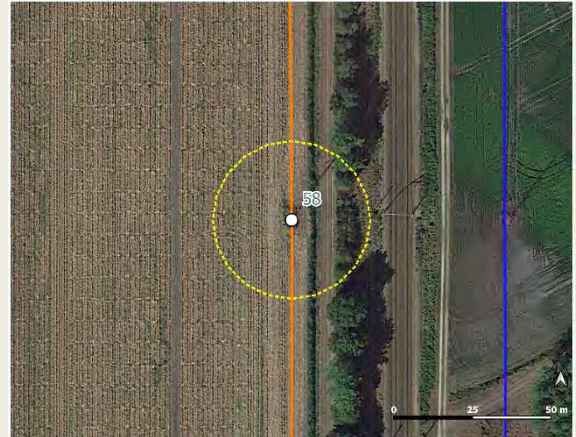
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

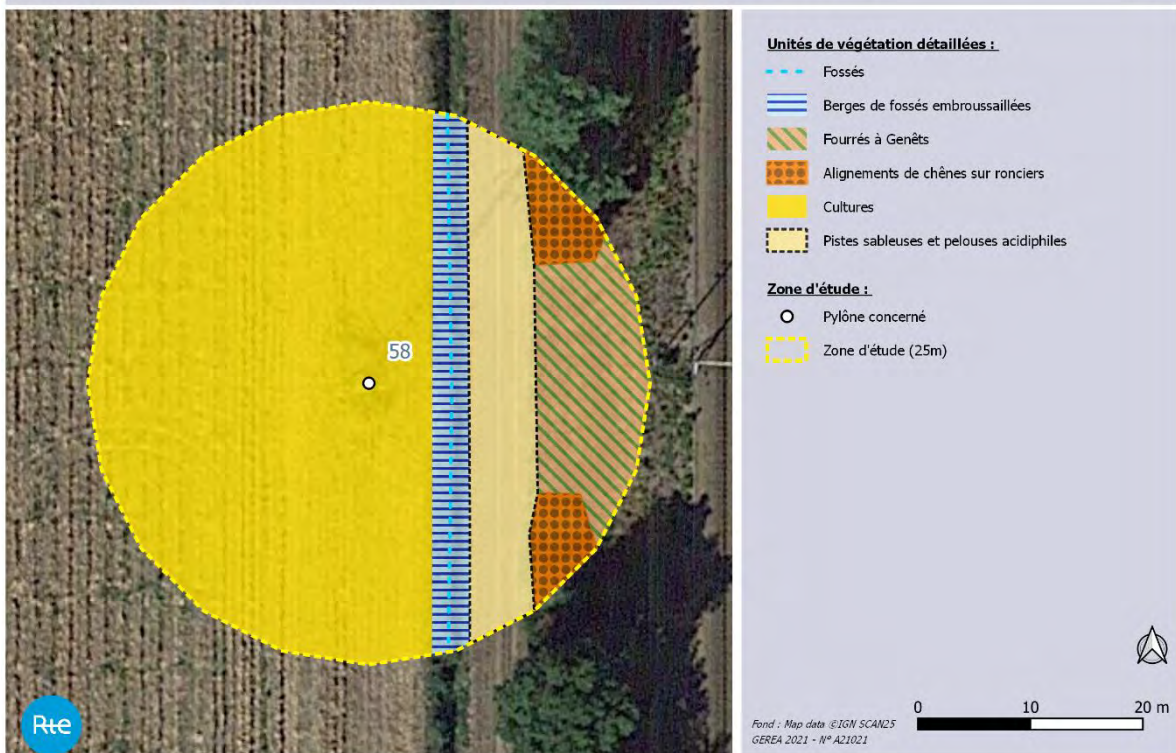
Pylône N°58 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de fourrés et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°58



Pylône N°58 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture envahie de ronciers à son pied. En bord de clôture, se trouve un fossé embroussaillé de ronciers longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve des fourrés de genêts.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

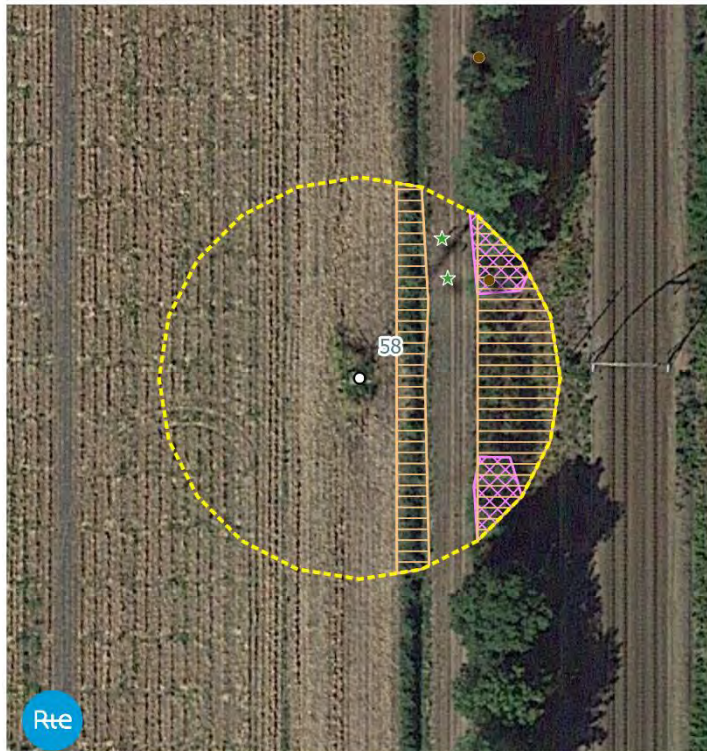
- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Pylône N°58 - LA CML02

Flore/Habitats	Reptiles :	
	- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).	
	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°58



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Chêne liège
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
--------------------------------	--------	---------	--------------

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°58 - LA CML02

Préconisation (s) :

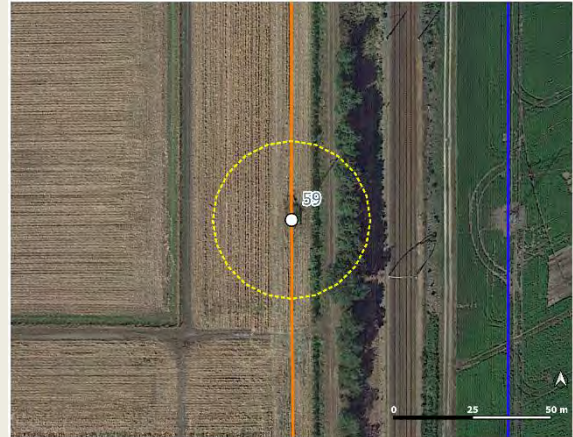
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

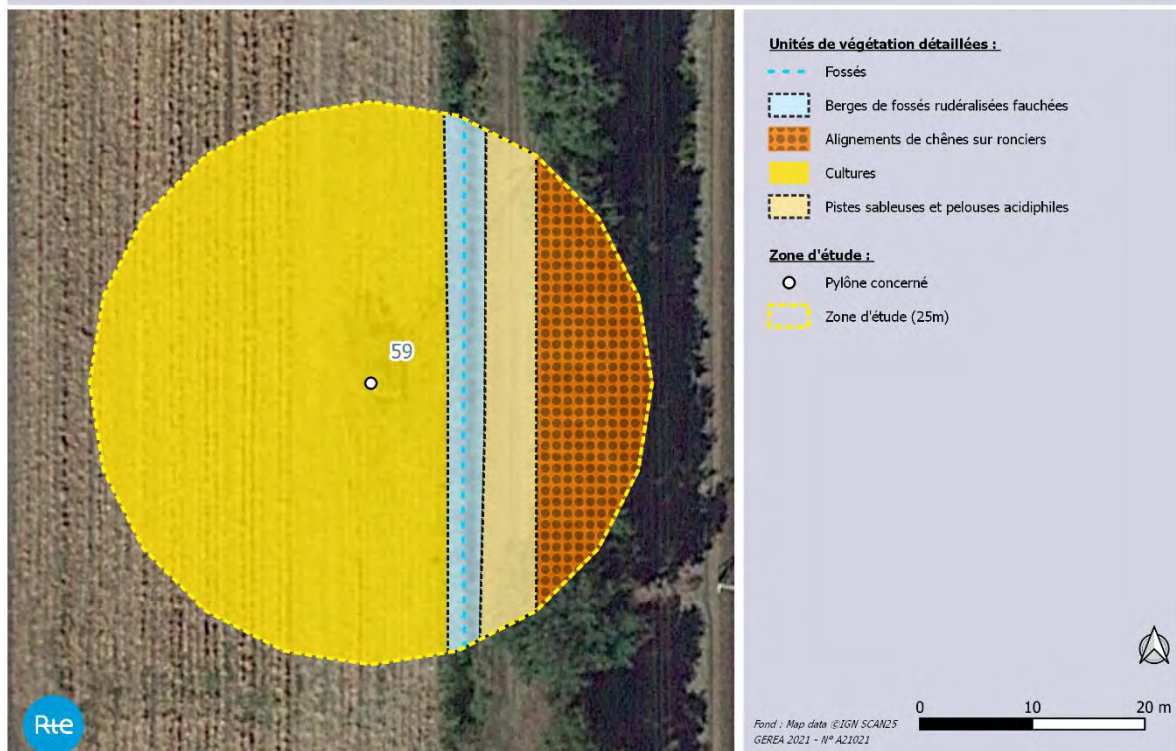
Pylône N°59 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°59



Pylône N°59 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes et de bouleaux sur des ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Fauvette à tête noire	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rosignol philomèle	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

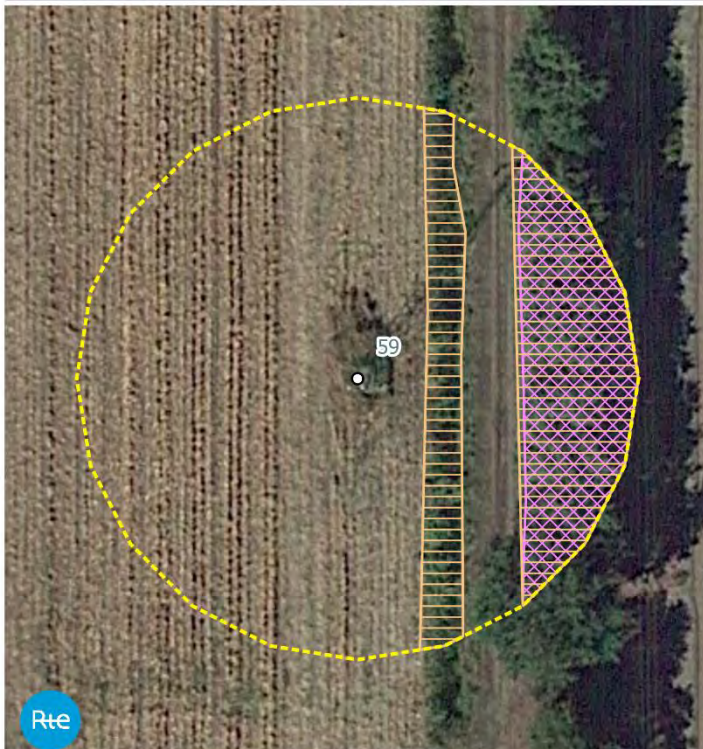
Enjeux avérés

Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de trois oiseaux protégés nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pouillot véloce et Rosignol philomèle. <p><u>Reptile :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un reptile intégralement protégé : le Lézard des murailles le long de la haie. <p style="text-align: center;"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red; padding: 5px;">FAIBLE</td> <td style="padding: 5px;">MODERE</td> <td style="padding: 5px;">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Oui</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :

Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU). - Habitat d'hivernage de Grue cendrée (DO ann. I et PN) au niveau des cultures. <p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Oui</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°59



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

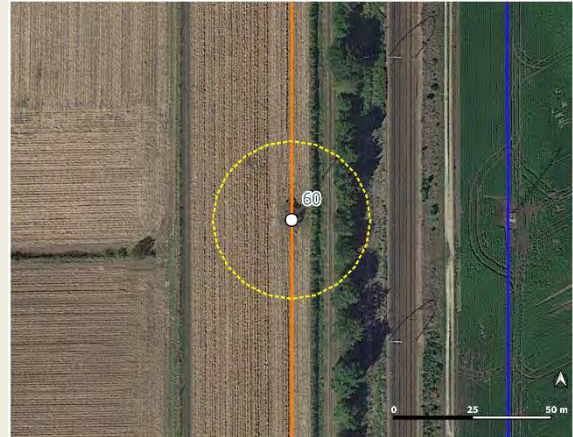
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

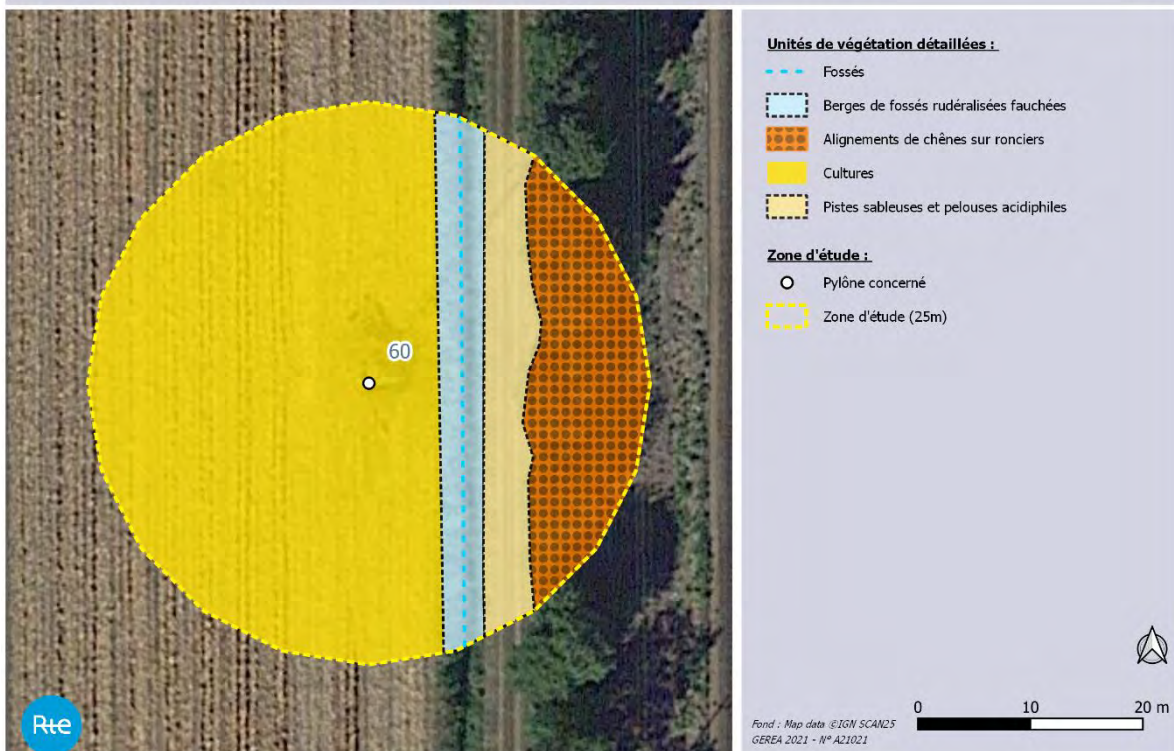
Pylône N°60 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°60



Pylône N°60 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes et de bouleaux sur des ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Huppe fasciée	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)
Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)

PN : Protection nationale
 Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
 Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

- Avifaune :
- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Huppe fasciée, Pouillot véloce et Rougegorge familial.
- Reptile :
- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	------------

Enjeux potentiels :

Faune

- Avifaune :
- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).
 - Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.
- Reptiles :
- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).
- Saproxylophage :
- Habitat du **Grand capricorne du chêne** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

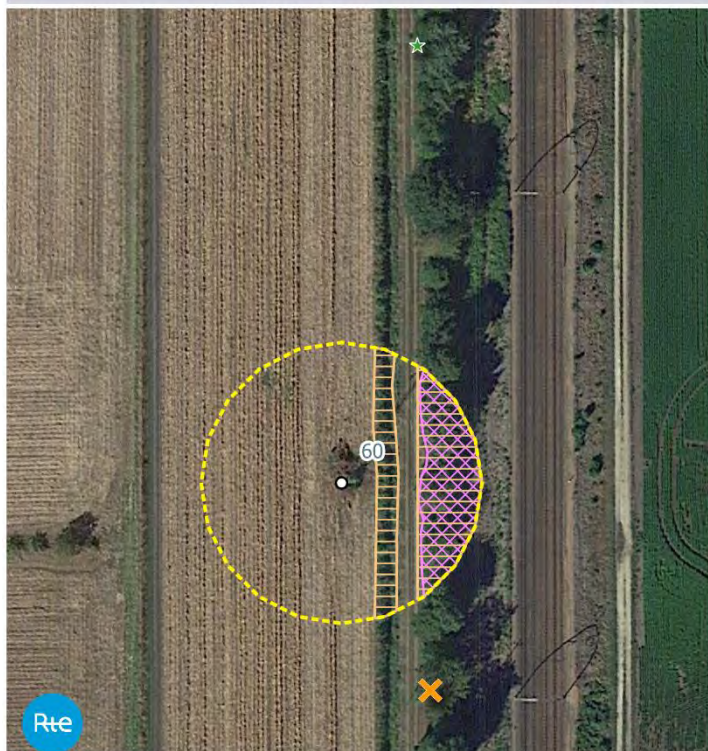
Pylône N°60 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°60



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Coléoptères**
- Les coléoptères saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale :**
- Grand capricorne
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

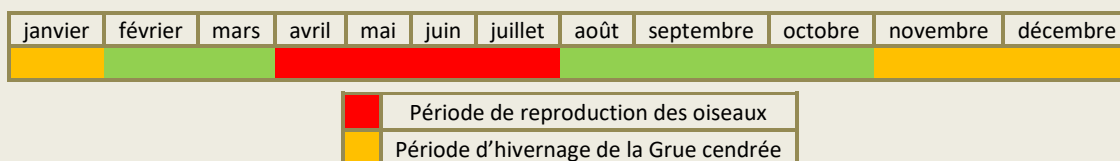
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

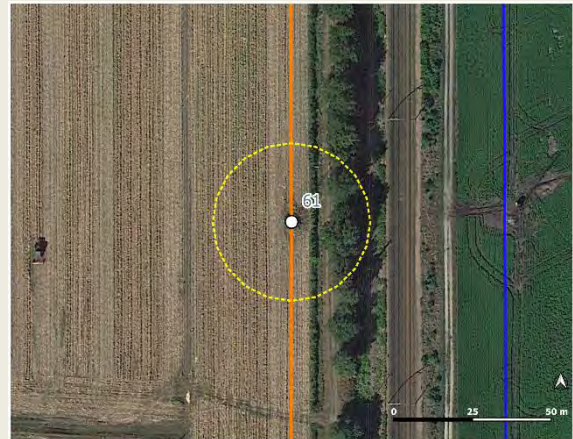
Préconisation (s) :

Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.



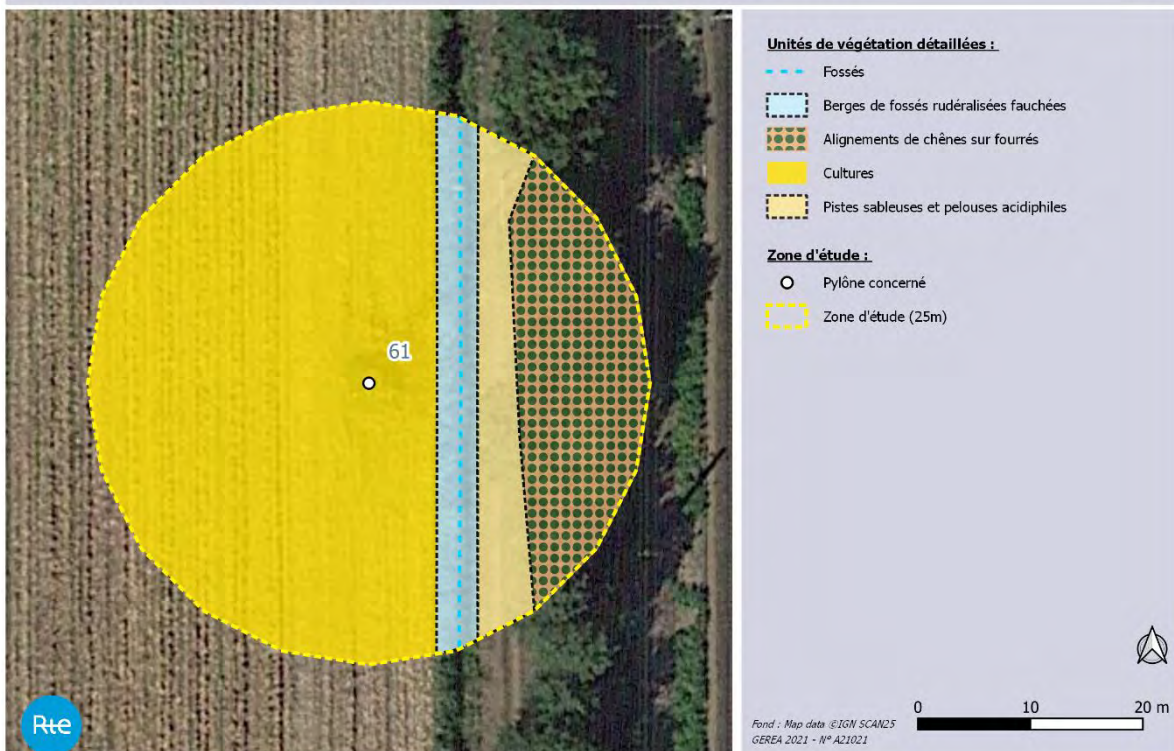
Pylône N°61 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°61



Pylône N°61 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur fourrés arbustifs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Toutefois, **une espèce déterminante ZNIEFF** a été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rossignol philomèle	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rossignol philomèle.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°61 - LA CML02

Flore/Habitats

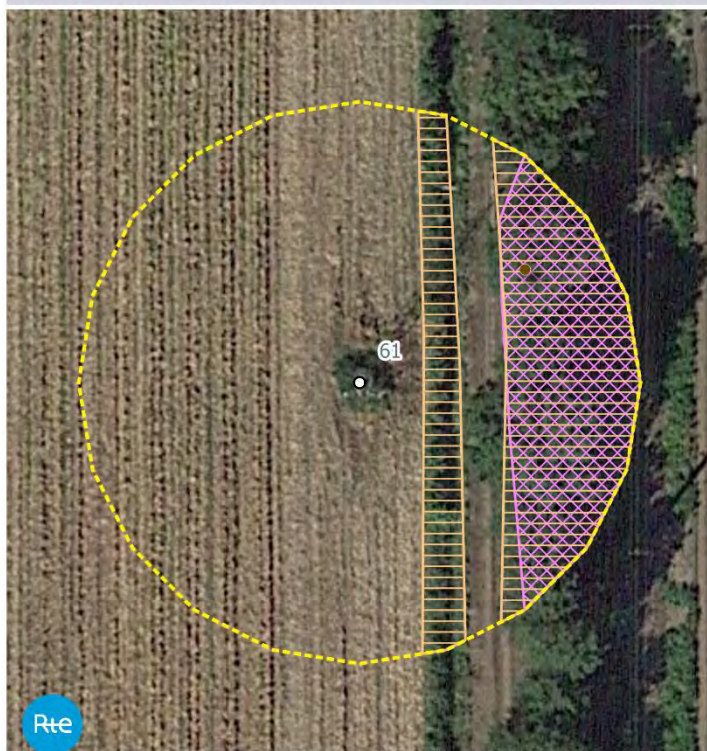
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°61



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

Chêne liège

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Font : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° AZ1021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

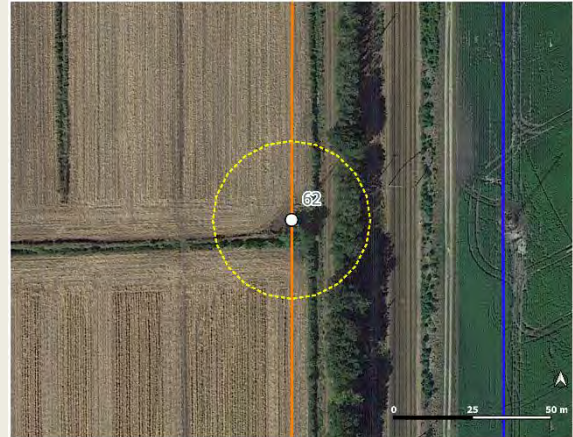
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

	Période de reproduction des oiseaux
	Période d'hivernage de la Grue cendrée

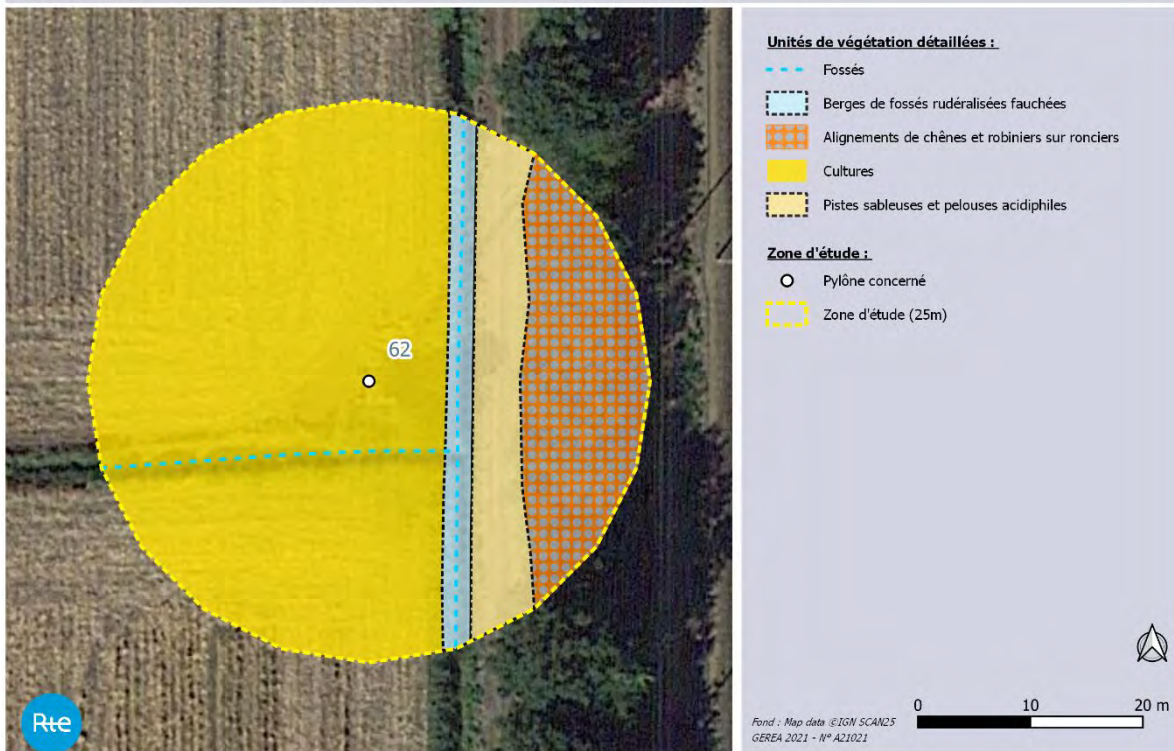
Pylône N°62 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un réseau de fossés et d'un alignement de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°62



Pylône N°62 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes et de robinier faux-acacia sur des fourrés arbustifs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Toutefois, **une espèce déterminante ZNIEFF** a été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia.

Faune observée

Avifaune	Fauvette à tête noire	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rossignol philomèle	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rougegorge familier.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Mammifères :

- Présence d'un arbre favorable **au gîte de chauves-souris**

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN)

Pylône N°62 - LA CML02

	au niveau des cultures.	
	<u>Reptiles :</u>	
	- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).	
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°62



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
 - Gîtes potentiels pour les chauves-souris
- Flore :**
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Chêne liège
- Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)**
- Robinier faux-acacia
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
---------------------------------------	--------	---------	--------------

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Si cette espèce devait être impactée par les travaux, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter sa prolifération.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°62 - LA CML02

Préconisation (s) :

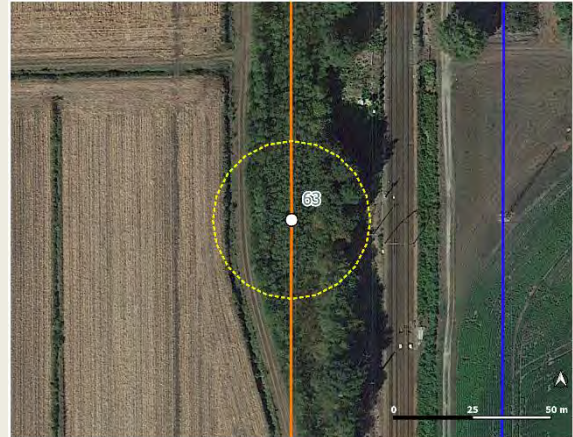
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

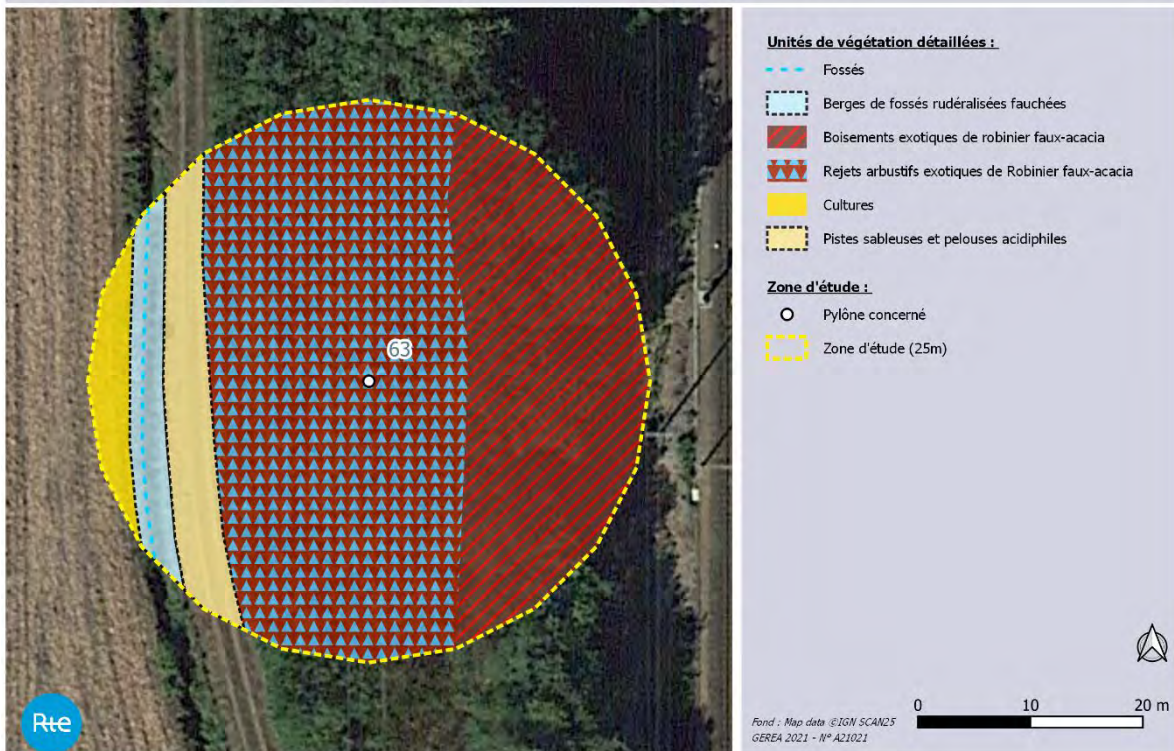
Pylône N°63 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un boisement et de fourrés arbustifs.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°63



Pylône N°63 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe de nombreux rejets arbustifs de robinier faux-acacia sur ronciers. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes et de robinier faux-acacia sur ronciers. A l'extrémité ouest, en bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée aux abords du pylône : le Robinier faux-acacia.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

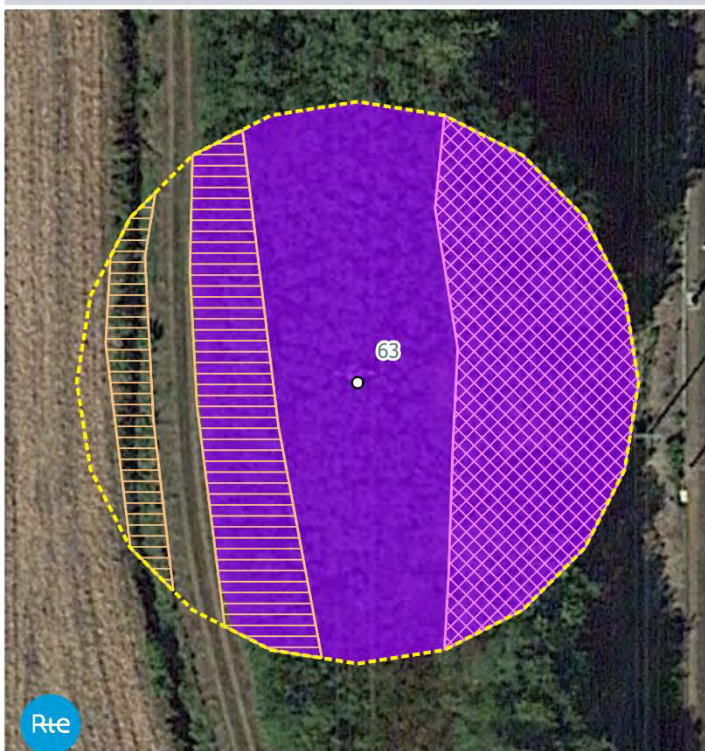
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°63



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore exotique envahissante avérée : (Stations superficielles)
 Robinier faux-acacia
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée aux abords du pylône : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ce dernier doit être géré pour limiter sa prolifération.

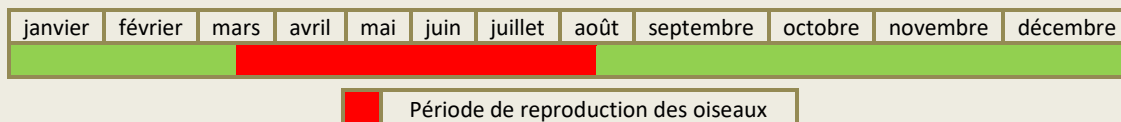
Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune. Cependant, l'alignement de feuillus à l'est sera à préserver en faveur des oiseaux nicheurs.

Préconisation (s) :

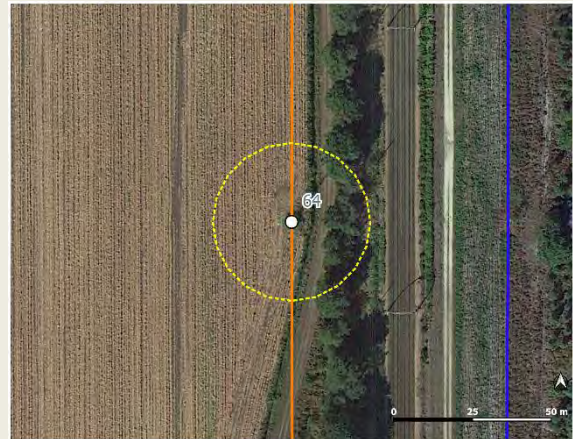
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Gestion de l'espèce exotique envahissante la plus impactante : le Robinier faux-acacia. Il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de l'espèce.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le cycle biologique des oiseaux.



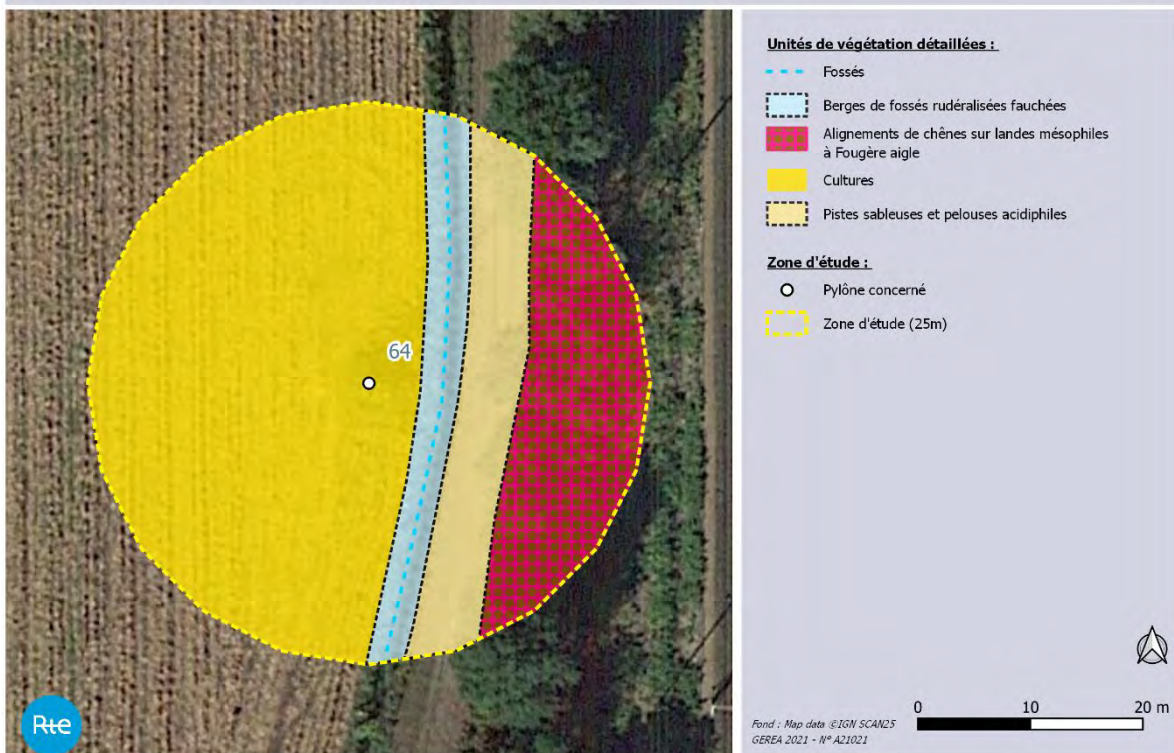
Pylône N°64 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°64



Pylône N°64 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée de l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Fauvette à tête noire	PN (art.3)
Pinson des arbres	PN (art.3)
Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

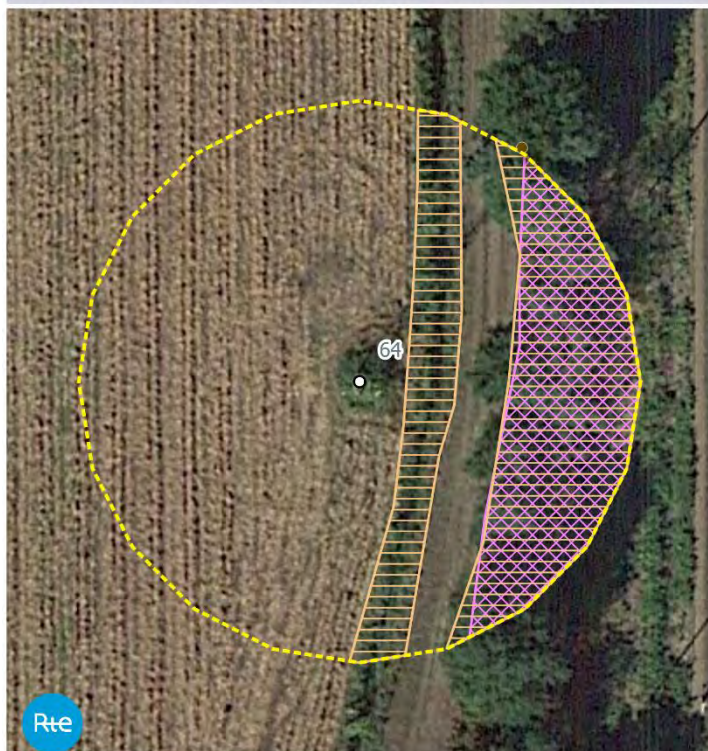
Pylône N°64 - LA CML02

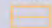

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui


Non

Faune et flore du pylône n°64





- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :
Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)

-  Chêne liège

Zone d'étude :

-  Pylône concerné
-  Zone d'étude (25m)

Source : Map data ©IGN SCANDS
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

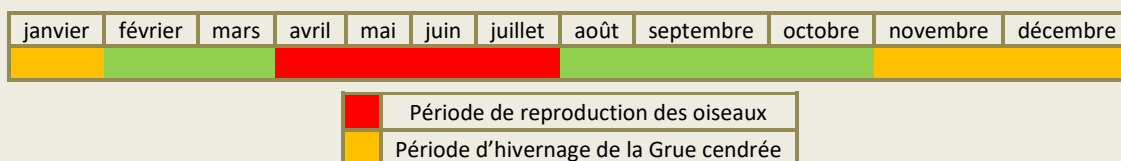
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

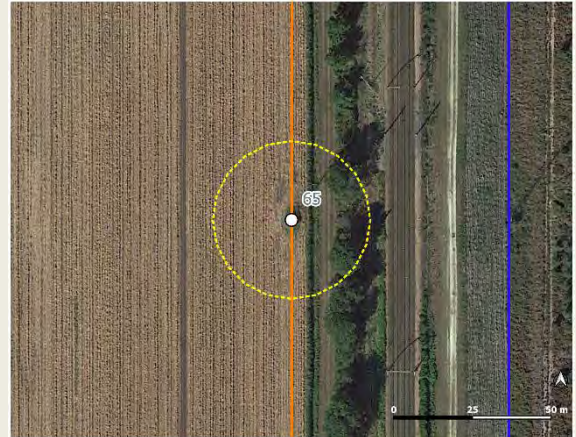
Préconisation (s) :

Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.



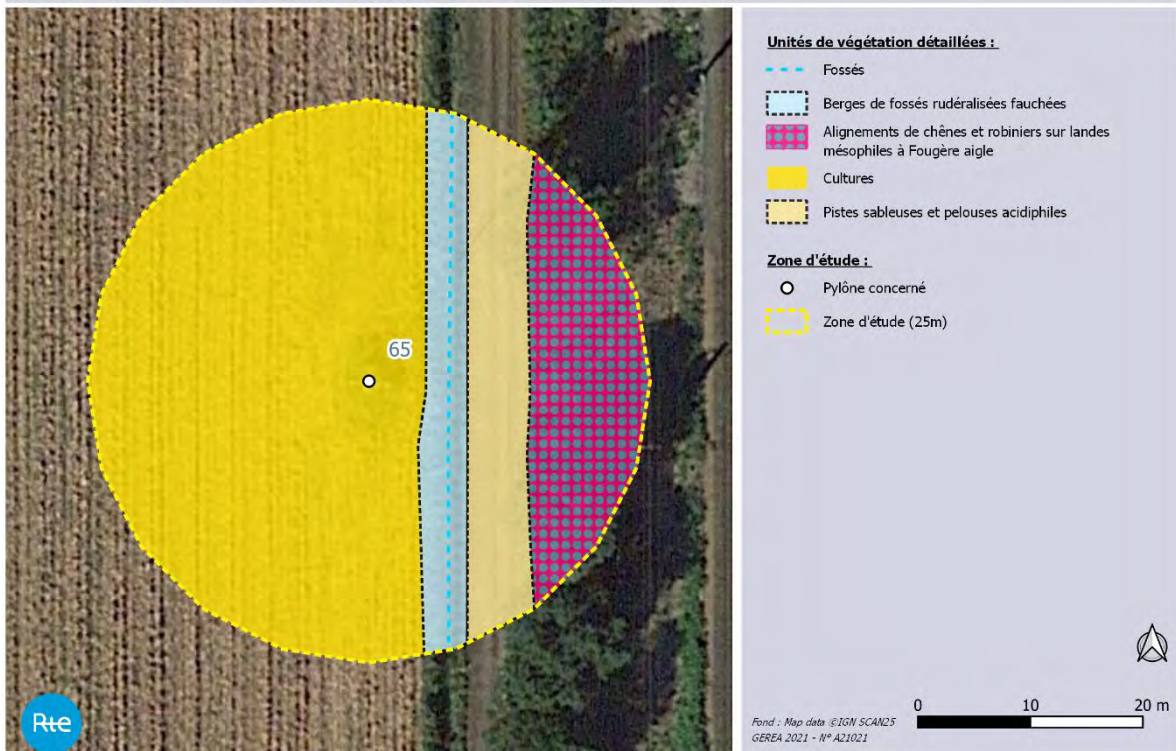
Pylône N°65 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°65



Pylône N°65 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de Chênes et de Robinier faux-acacia sur une lande mésophile à Fougère aigle embroussaillée.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia.

Faune observée

Avifaune

Fauvette à tête noire	PN (art.3)
Pinson des arbres	PN (art.3)
Rossignol philomèle	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres et Rossignol philomèle.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°65 - LA CML02

Flore/Habitats

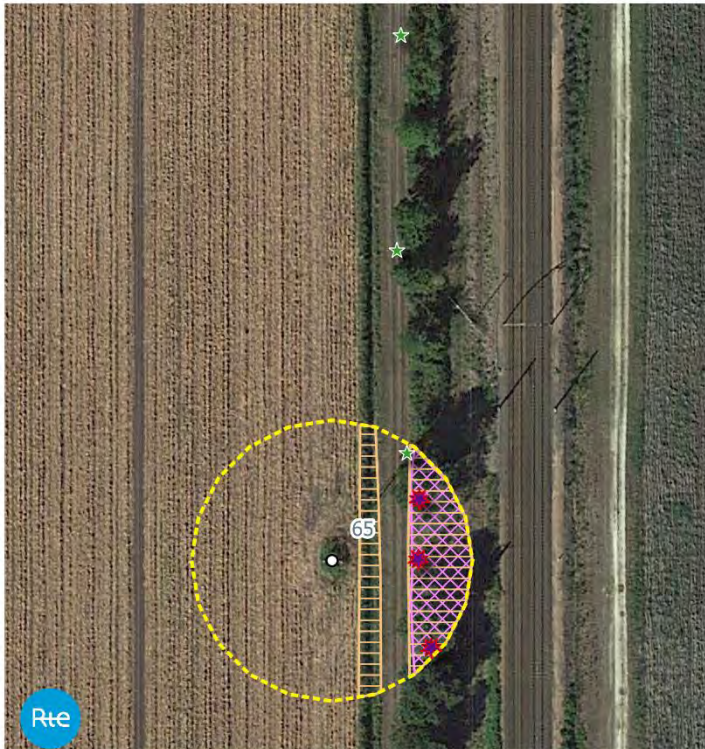
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°65



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Font : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° AZ1021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Cette espèce ne devrait pas être impactée par les travaux. Toutefois, le cas échéant, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter sa prolifération.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°65 - LA CML02

Préconisation (s) :

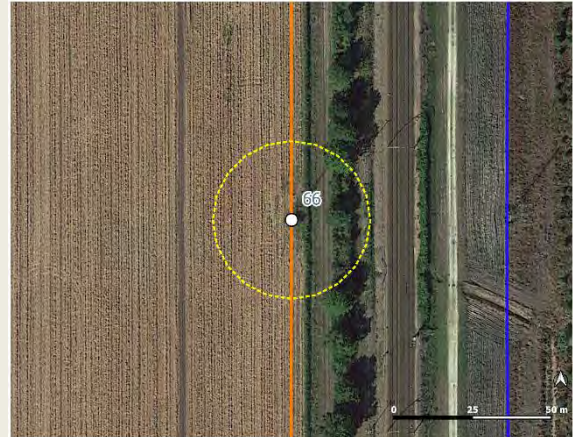
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

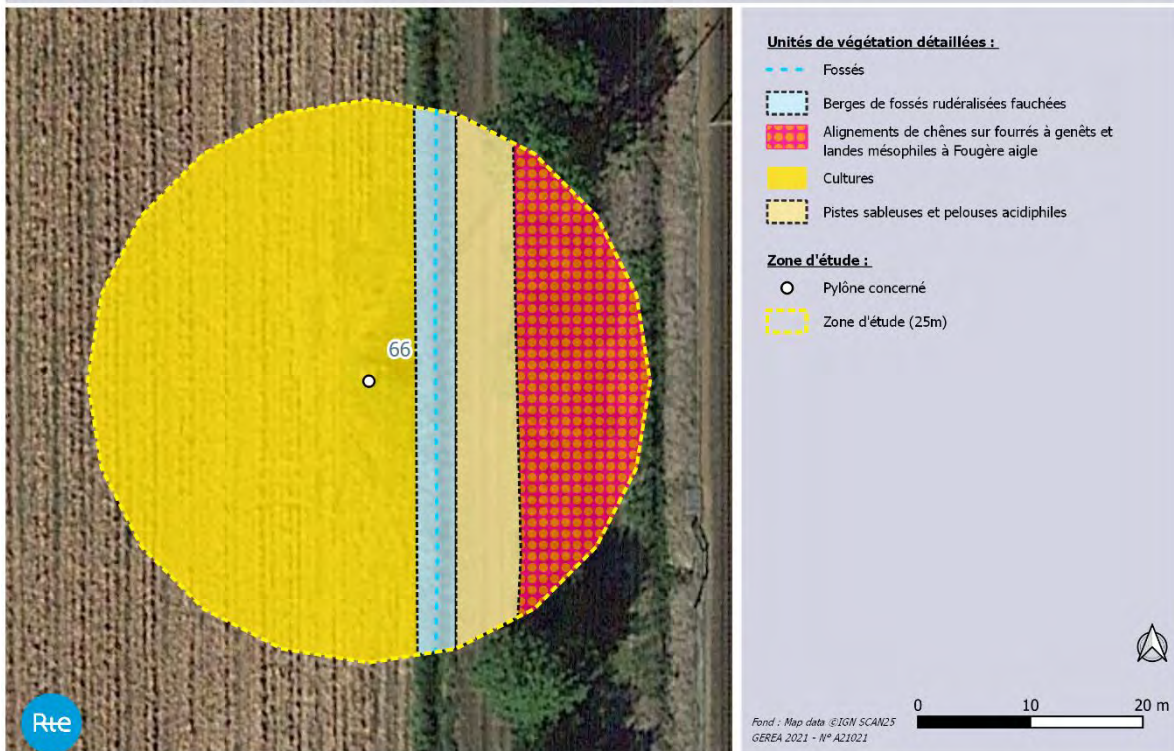
Pylône N°66 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°66



Pylône N°66 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé récemment curé longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

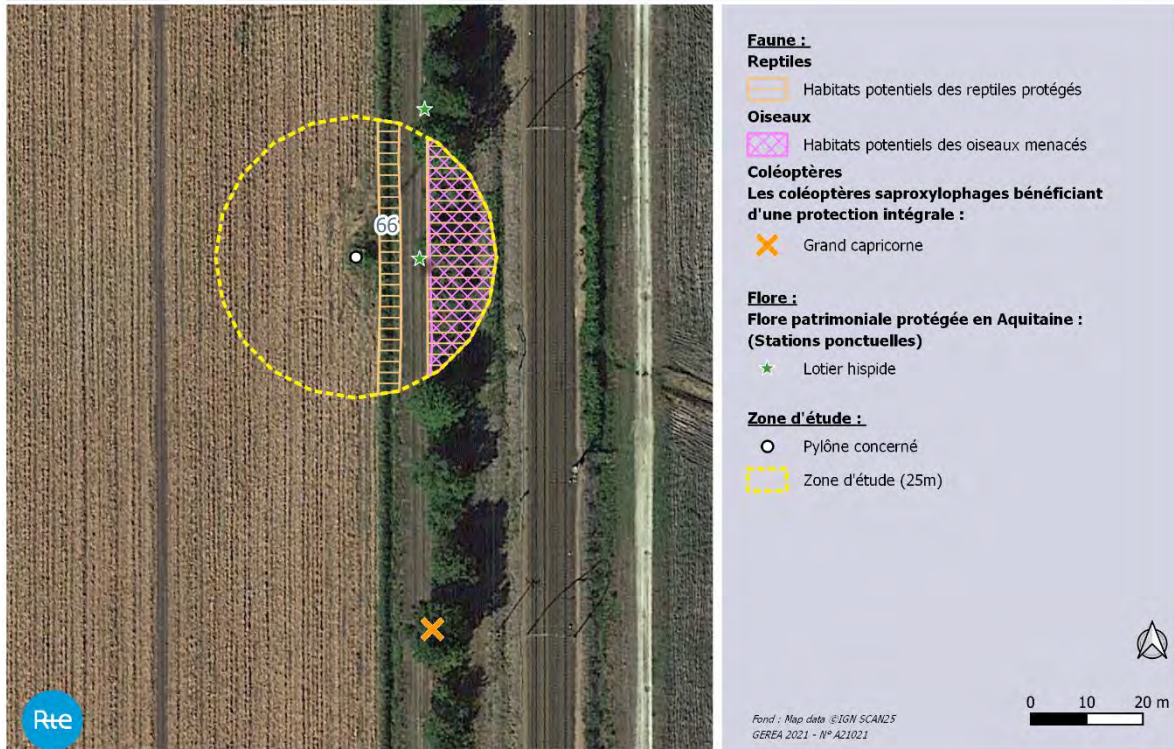
Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°66 - LA CML02

Flore/Habitats	Saproxylophages :	
	- Habitat du Grand capricorne du chêne (PN art.2).	
	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°66



Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
--------------------------------	--------	---------	--------------

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°66 - LA CML02

Préconisation (s) :

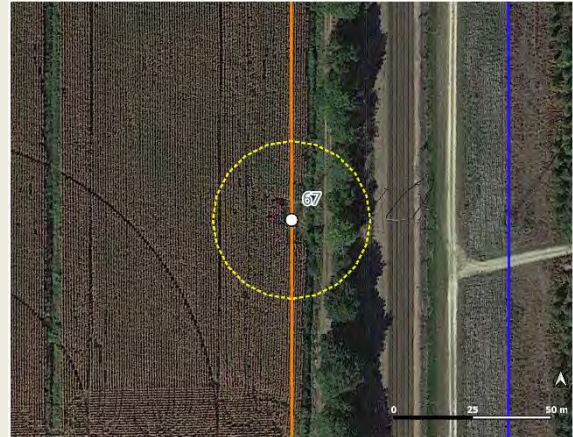
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

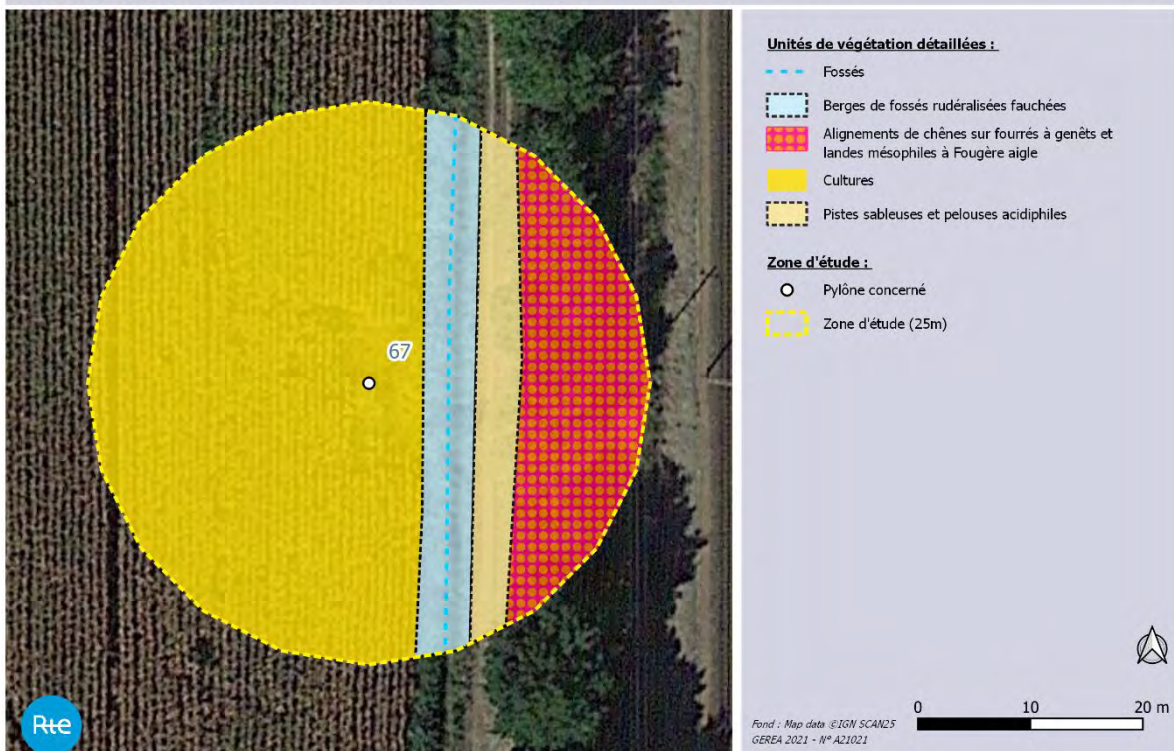
Pylône N°67 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°67



Pylône N°67 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Faisan de Colchide Pinson des arbres	Non protégé PN (art.3)
-----------------	---	---------------------------

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

Amphibiens	Grenouille verte (sp.)	-
-------------------	------------------------	---

Saproxylophage	Grand Capricorne	PN art. 2
-----------------------	------------------	-----------

PN : Protection nationale
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

- Avifaune :
- Présence **d'un oiseau protégé** nicheur sur la zone d'étude : Pinson des arbres.
- Reptile :
- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.
- Saproxylophage :
Présence d'un **coléoptère saproxylophage protégé** intégralement : le Grand capricorne du chêne.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

- Avifaune :
- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et

Pylône N°67 - LA CML02

Flore/Habitats

LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

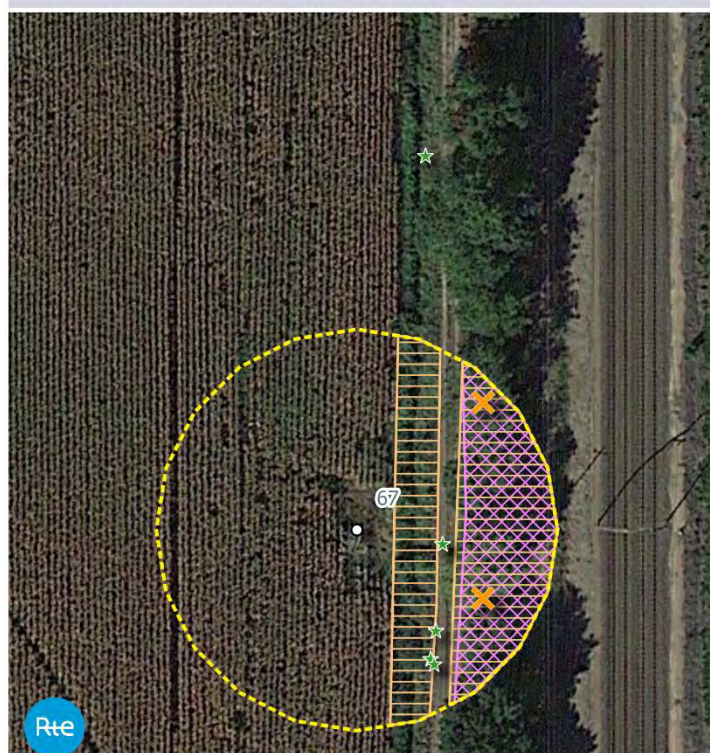
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°67



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Coléoptères

Les coléoptères saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale :

Grand capricorne

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°67 - LA CML02

Préconisation (s) :

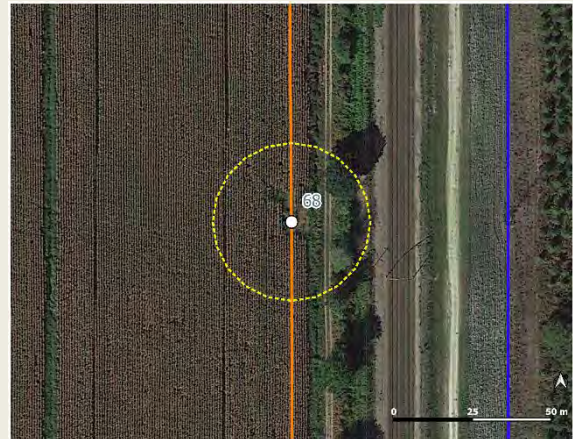
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

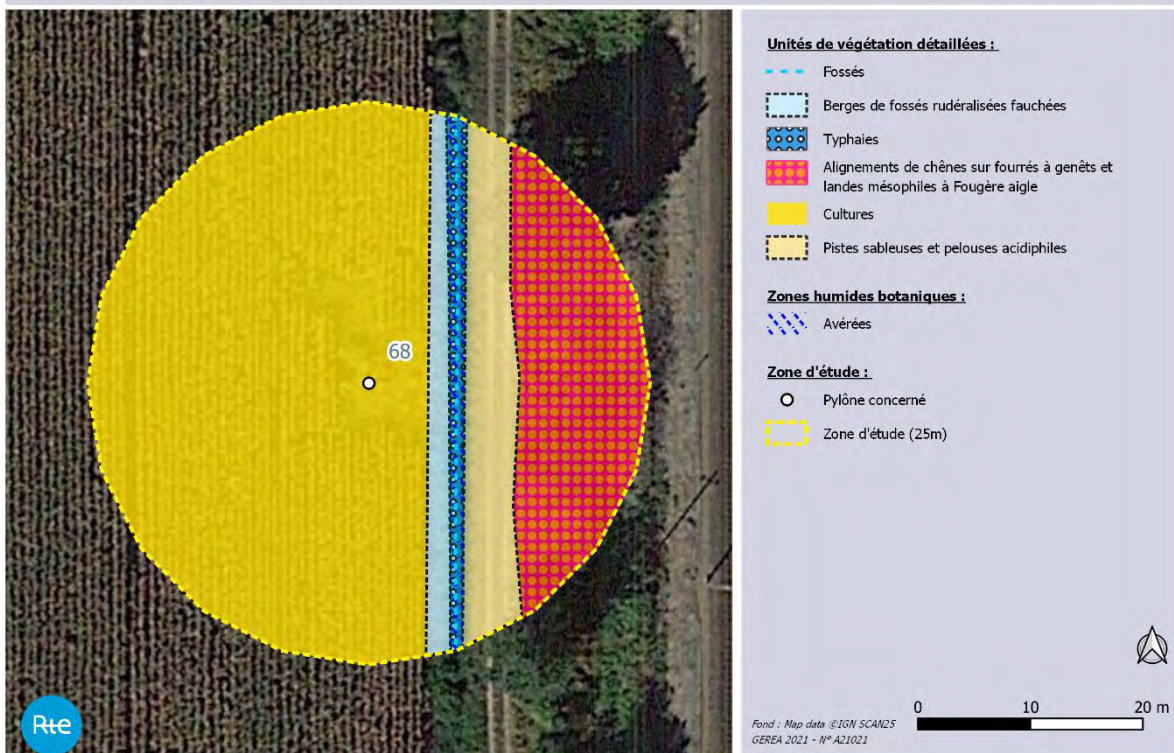
Pylône N°68 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé végétalisé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°68



Pylône N°68 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé végétalisé d'une typhaie longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Merle noir	Non protégé
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pouillot véloce et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Oui	Non
------------	-----

Zone Humide (selon le critère botanique)

Un habitat identifié est caractéristique de zone humide selon le critère botanique : **une typhaie** recensée dans le fossé.

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Pylône N°68 - LA CML02

Flore/Habitats

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Saproxylophages :

- Habitat du **Grand capricorne du chêne** (PN art.2).

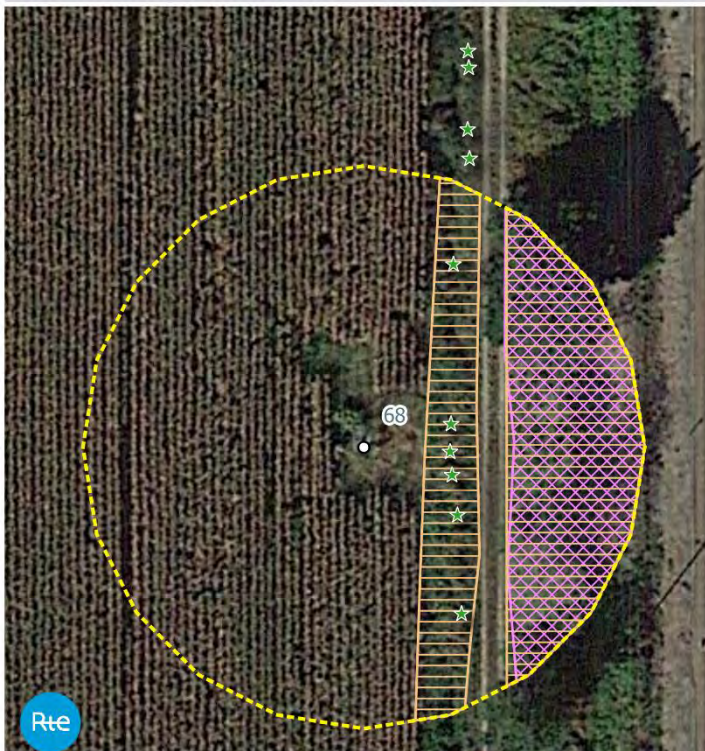
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°68



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Zone humide : une unité de végétation caractéristique de zone humide a été identifiée dans l'aire d'étude : une typhaie présente dans le fossé entre la culture et la piste sableuse.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°68 - LA CML02

Préconisation (s) :

Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

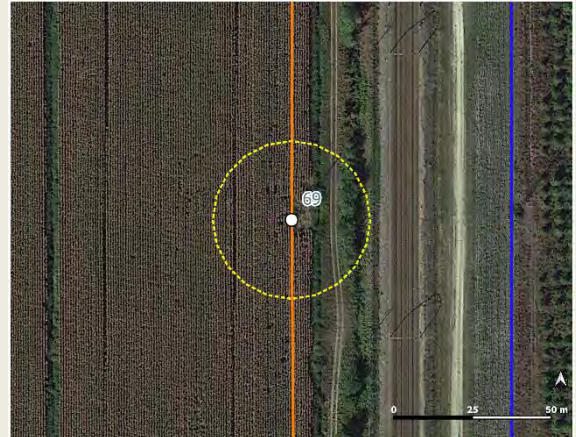
Zone humide : préserver la zone humide et le réseau de fossés.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

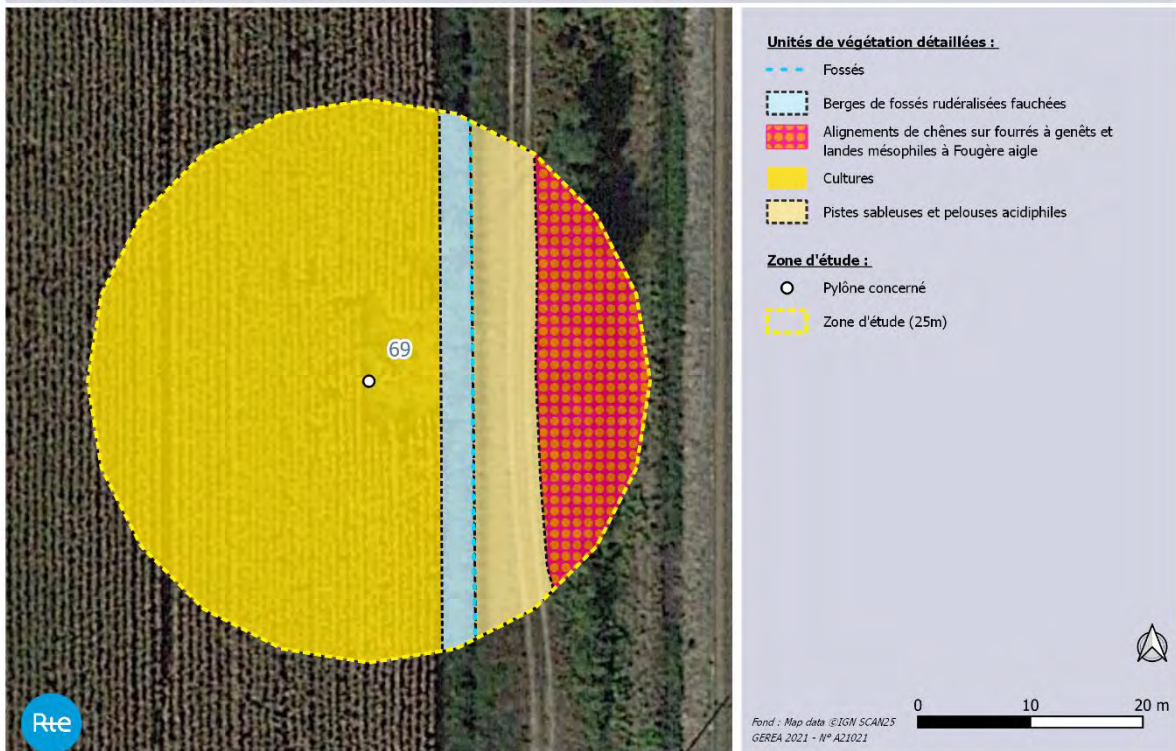
Pylône N°69 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°69



Pylône N°69 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Pinson des arbres	PN (art.3)
Pouillot véloce	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres et Pouillot véloce.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

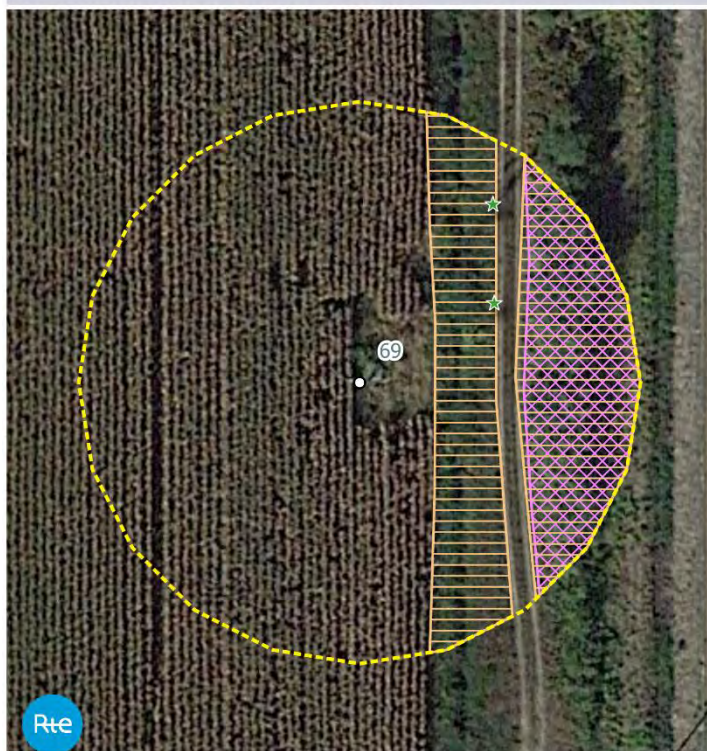
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°69



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

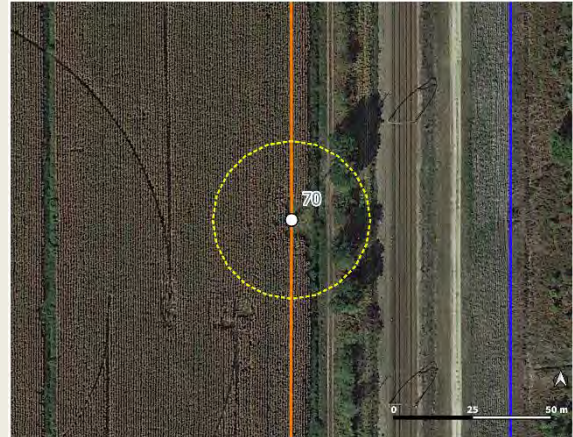
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Période de reproduction des oiseaux
 Période d'hivernage de la Grue cendrée

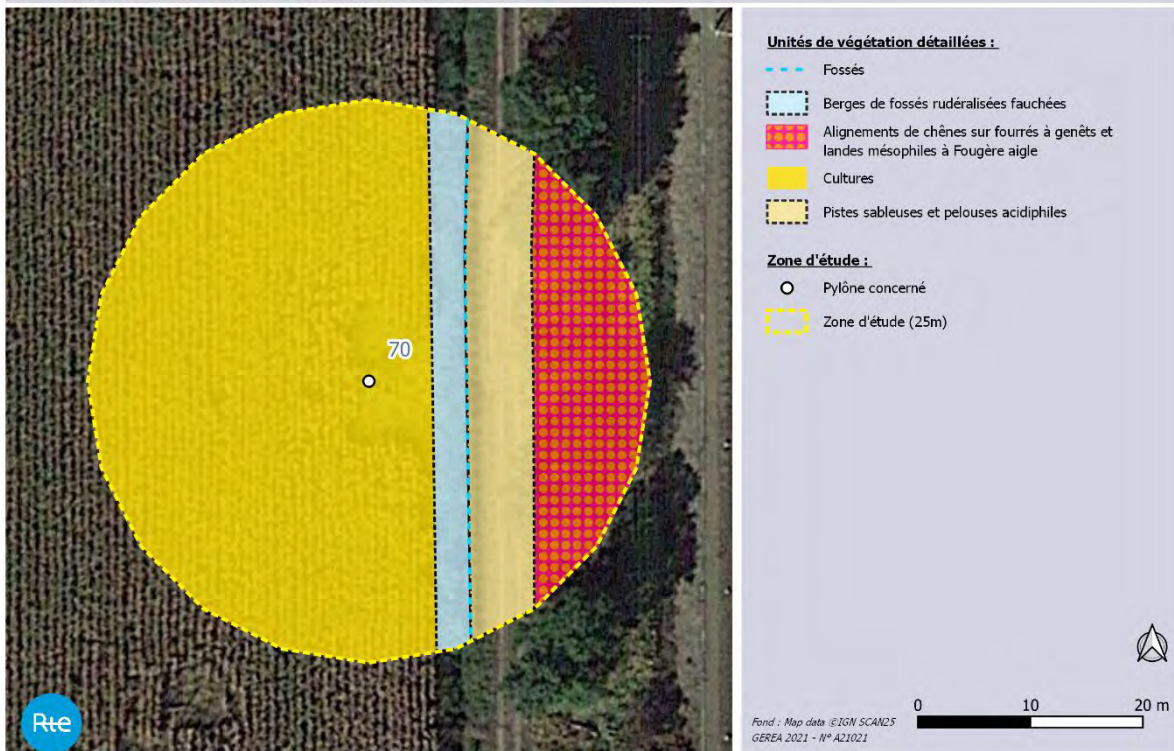
Pylône N°70 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°70



Pylône N°70 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé entretenu longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune

Pinson des arbres	PN (art.3)
Pouillot véloce	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres et Pouillot véloce.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°70



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Chêne liège
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

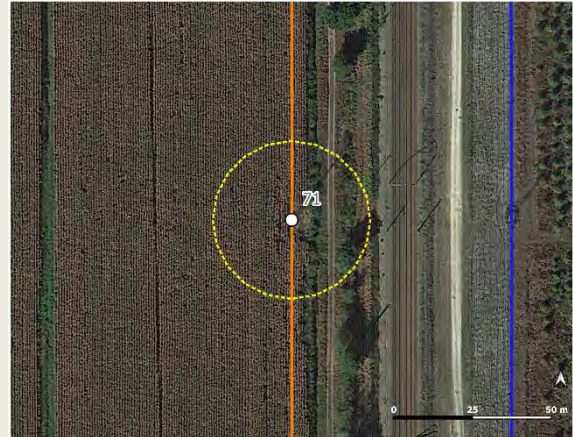
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

Pylône N°71 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°71



Pylône N°71 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé embroussaillé de ronciers longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve des fourrés à genêts et un alignement de chênes sur une lande à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée sur la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée dans l'aire d'étude : **le Chêne liège** (*Quercus suber*), assez présent dans les Landes de Gascogne et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rossignol philomèle	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rossignol philomèle.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

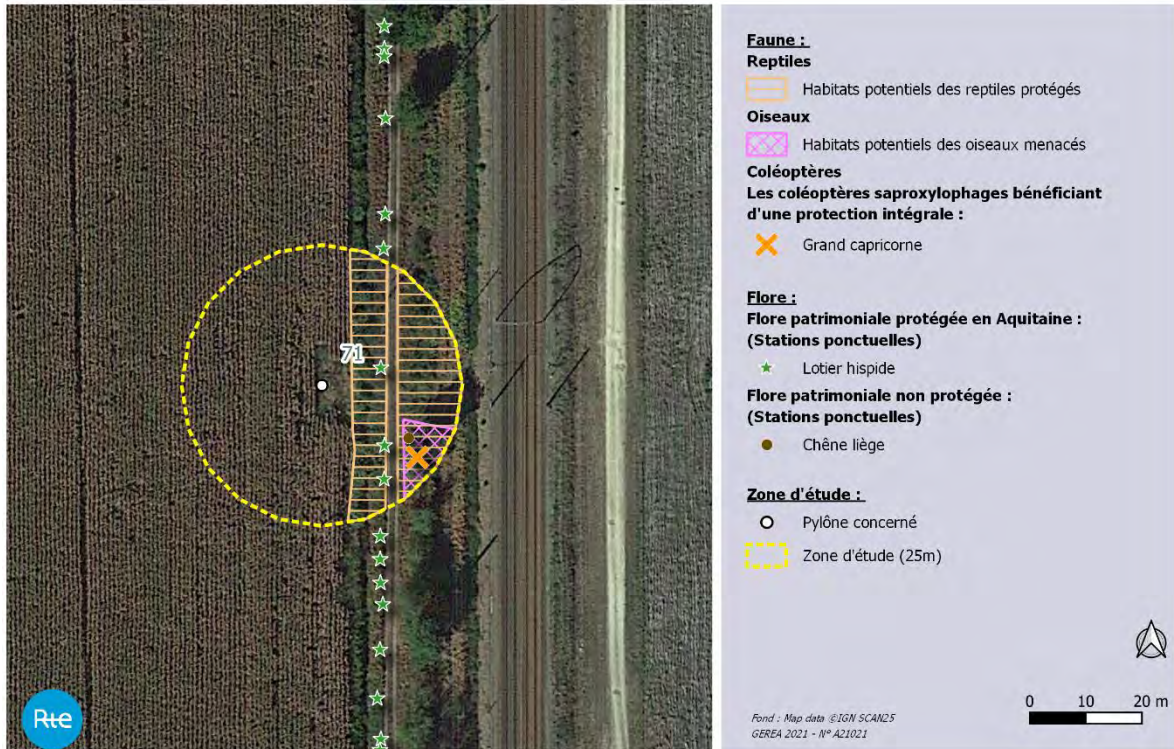
- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Pylône N°71 - LA CML02

Flore/Habitats	Reptiles :	
	- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).	
	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°71



Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
--------------------------------	--------	---------	--------------

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Pylône N°71 - LA CML02

Préconisation (s) :

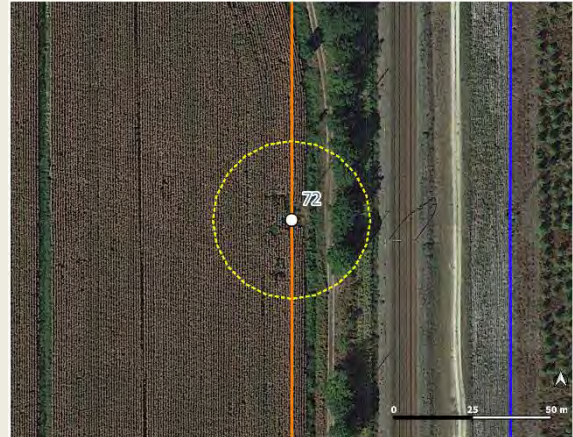
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orange	vert	vert	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	vert	orange	orange

rouge	Période de reproduction des oiseaux
orange	Période d'hivernage de la Grue cendrée

Pylône N°72 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone agricole, d'un fossé, de landes et d'alignements de feuillus.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°72



Pylône N°72 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture. En bord de clôture, se trouve un fossé embroussaillé de ronciers longeant une piste sableuse. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve un alignement de chênes sur des fourrés à genêts et une lande à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au niveau de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pinson des arbres	PN (art.3)
	Pouillot véloce	PN (art.3)
	Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------	----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **trois oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

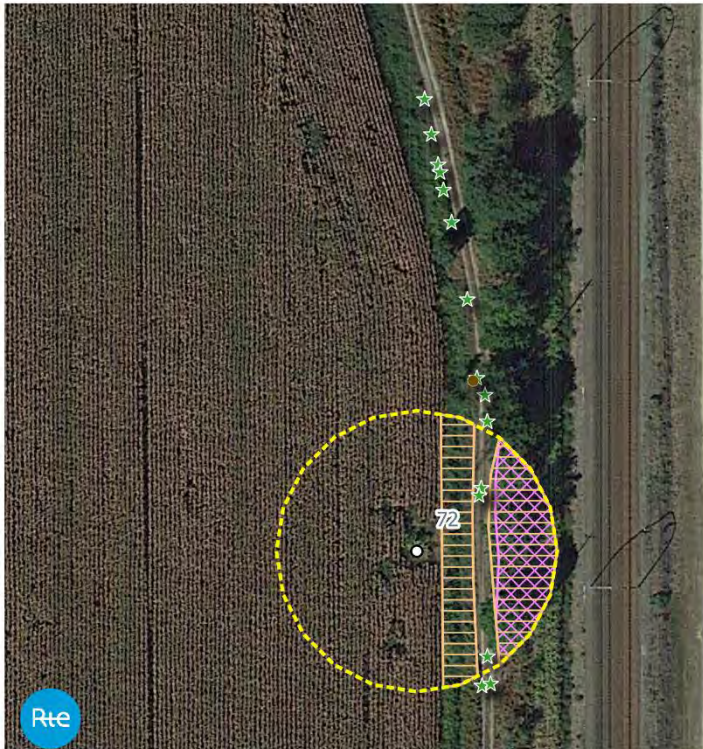
Pylône N°72 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°72



- Faune :**
Reptiles
 [Orange rectangle] Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 [Purple hatched rectangle] Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 [Green star] Lotier hispide
Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)
 [Brown dot] Chêne liège
- Zone d'étude :**
 [White circle] Pylône concerné
 [Yellow dashed circle] Zone d'étude (25m)



Font : Map data ©IGN SCAND5
 GERE 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

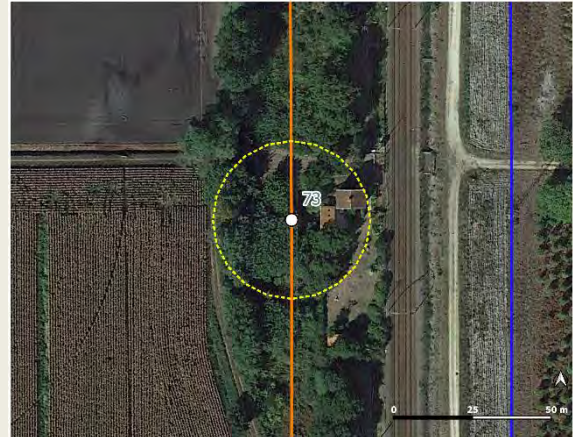
Flore/habitat : conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

- Période de reproduction des oiseaux
- Période d'hivernage de la Grue cendrée

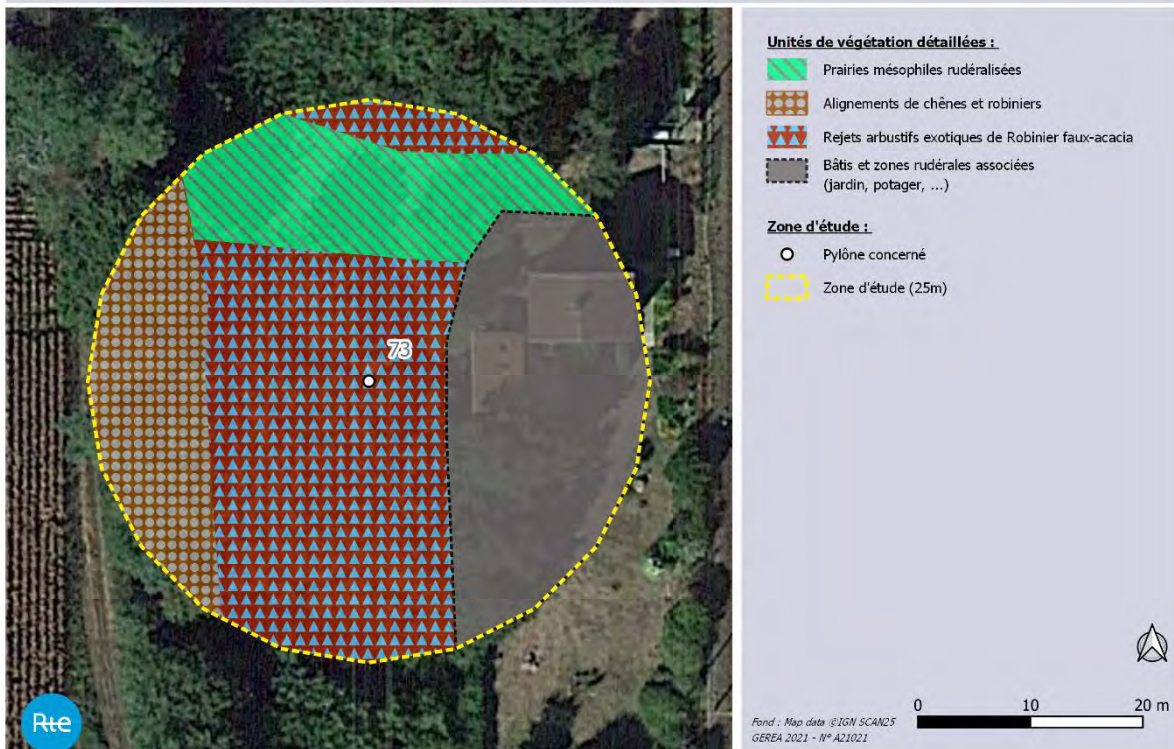
Pylône N°73 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un alignement de feuillus, de rejets arbustifs et d'une propriété privée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°73



Pylône N°73 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé sur la servitude sur laquelle se développe de nombreux rejets arbustifs de robinier faux-acacia sur ronciers. A l'extrémité est de l'aire d'étude, se trouve une habitation avec un jardin. A l'extrémité ouest, en bord de piste, on trouve un alignement de Chênes et de robinier faux-acacia sur ronciers.

La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée dans la prairie mésophile au nord du pylône : **le Lotier grêle**.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia et l'Herbe de la pampa.

Faune observée

Avifaune

Etourneau sansonnet	Non protégé
Pinson des arbres	PN (art.3)
Pouillot véloce	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **deux oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres et Pouillot véloce.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier grêle** (*Lotus angustissimus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU) et du **Serin cini** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

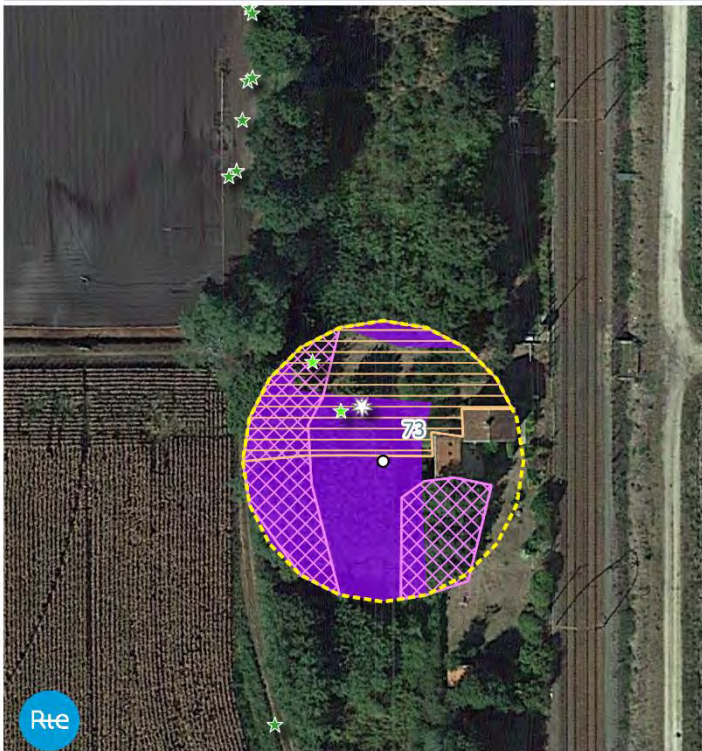
Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Faune et flore du pylône n°73



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

- Lotier grêle
- Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

- Herbe de la pampa
- (Stations surfaciques)**
 Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier grêle**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ce dernier est l'espèce la plus problématique dans l'aire d'étude et devra être géré pendant les travaux pour limiter sa prolifération.

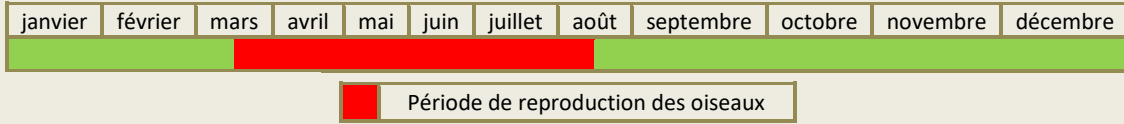
Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune. Cependant, la structure arborée sera à préserver en faveur des oiseaux nicheurs.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : Gestion de l'espèce exotique envahissante la plus impactante : le Robinier faux-acacia. Il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de l'espèce.

Pylône N°73 - LA CML02

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Les arbres aux alentours devront être conservés. Un élagage soigneux pourra être effectué pour les branches susceptibles de gêner le bon déroulement des travaux. Cette opération interviendra en période hivernale.



Pylône N°74 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°74



Pylône N°74 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est localisé dans une culture (maïs). Entre la culture et la piste sableuse, se développe une prairie mésophile rudéralisée. A l'extrémité sud-est, se développe des fourrés de genêts.

La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée le long de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia.

Faune observée

Avifaune

Pinson des arbres	PN (art.3)
Pouillot véloce	PN (art.3)
Roussinol philomèle	PN (art.3)
Rougegorge familial	PN (art.3)

Reptile

Lézard des murailles	PN (art.2)
----------------------	------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence de **quatre oiseaux protégés** nicheurs sur la zone d'étude : Pinson des arbres, Pouillot véloce, Roussinol philomèle et Rougegorge familial.

Reptile :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

- Habitat d'hivernage de **Grue cendrée** (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Pylône N°74 - LA CML02

Flore/Habitats

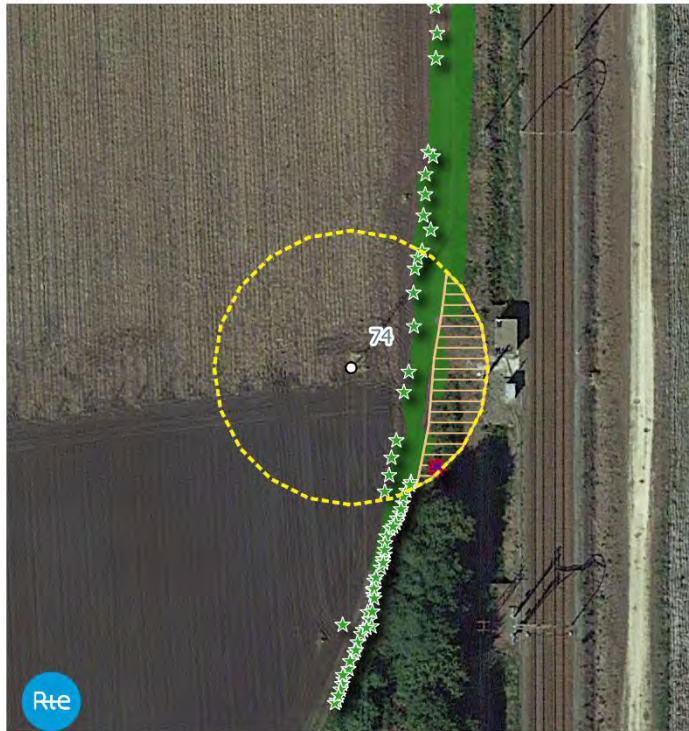
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°74



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

(Stations surfaciques)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - W° AZ1021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : La haie joue un rôle important en faveur des oiseaux nicheurs et du Lézard des murailles. Nous attirons également l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

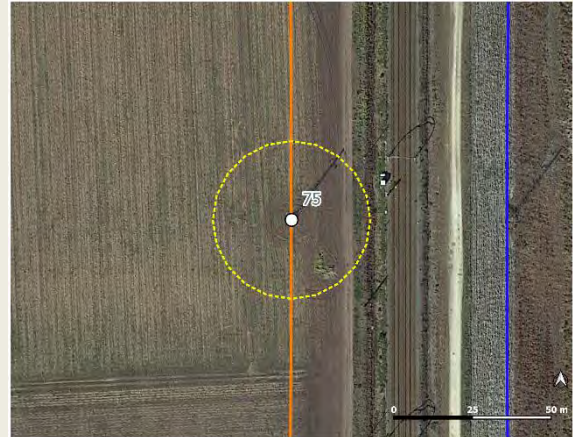
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Il est nécessaire de conserver l'alignement de feuillus présent à l'extrémité est de l'aire d'étude.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

	Période de reproduction des oiseaux
	Période d'hivernage de la Grue cendrée

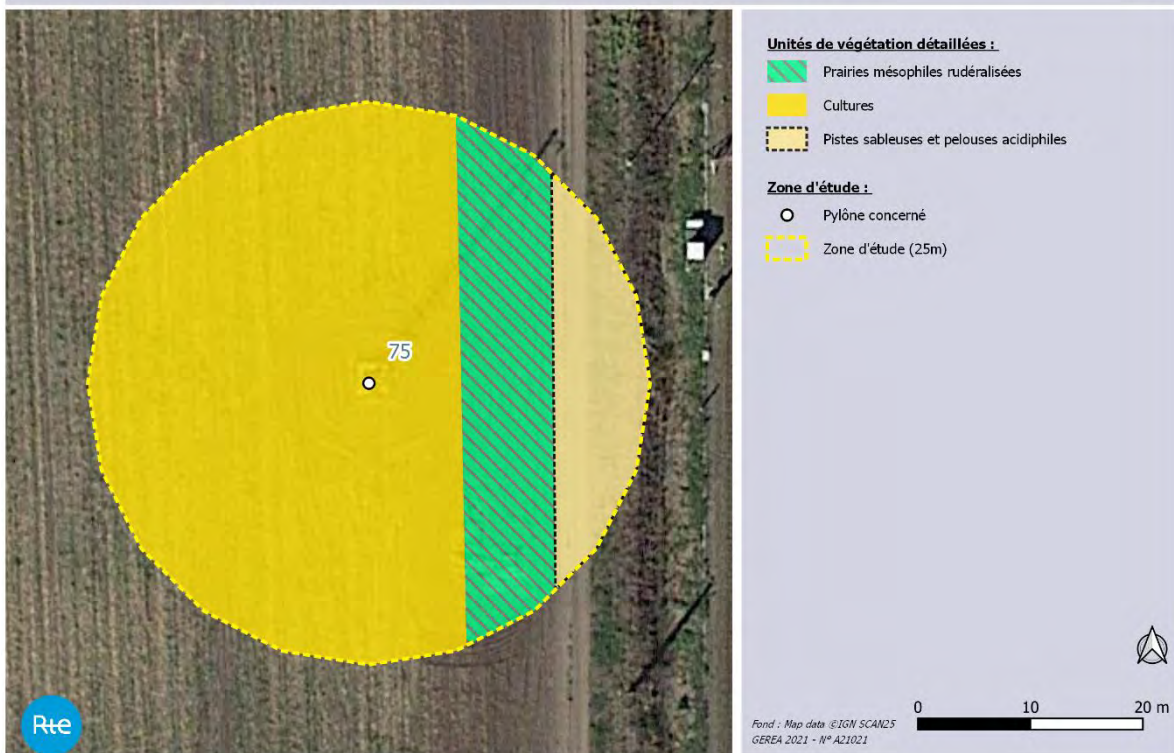
Pylône N°75 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°75



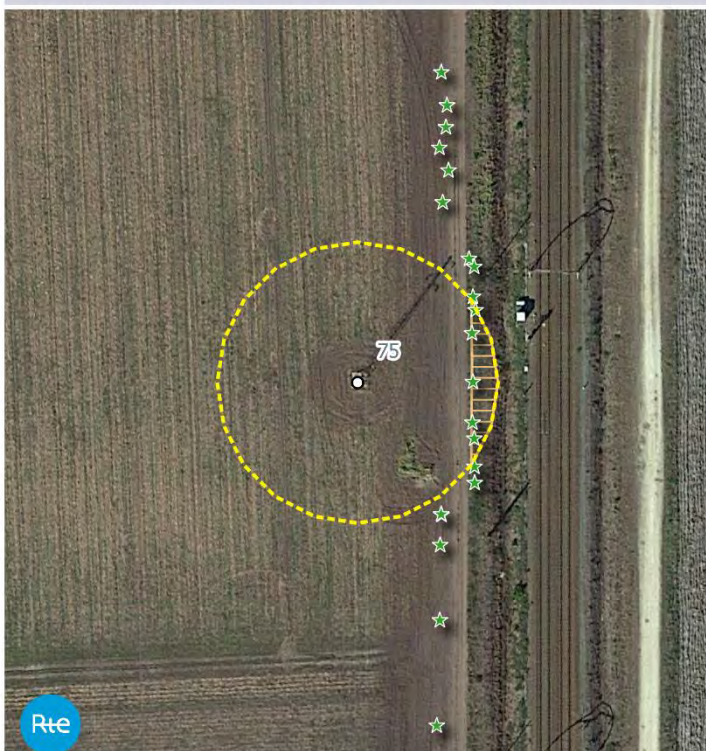
Pylône N°75 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est localisé dans une culture (maïs). Entre la culture et la piste sableuse, se développe une prairie mésophile rudéralisée.</p> <p>La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée le long de la piste sableuse : le Lotier hispide.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center"><u>Linotte mélodieuse</u></td> <td align="center">PN et LRn VU</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	<u>Linotte mélodieuse</u>	PN et LRn VU
Avifaune	<u>Linotte mélodieuse</u>	PN et LRn VU		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une espèce protégée rare et/ou menacée : la Linotte mélodieuse. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire. - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat d'hivernage de Grue cendrée (DO ann. I et PN) au niveau des cultures. <p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylône n°75



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : Nous attirons l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **l'hivernage des Grues cendrées**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Période d'hivernage de la Grue cendrée

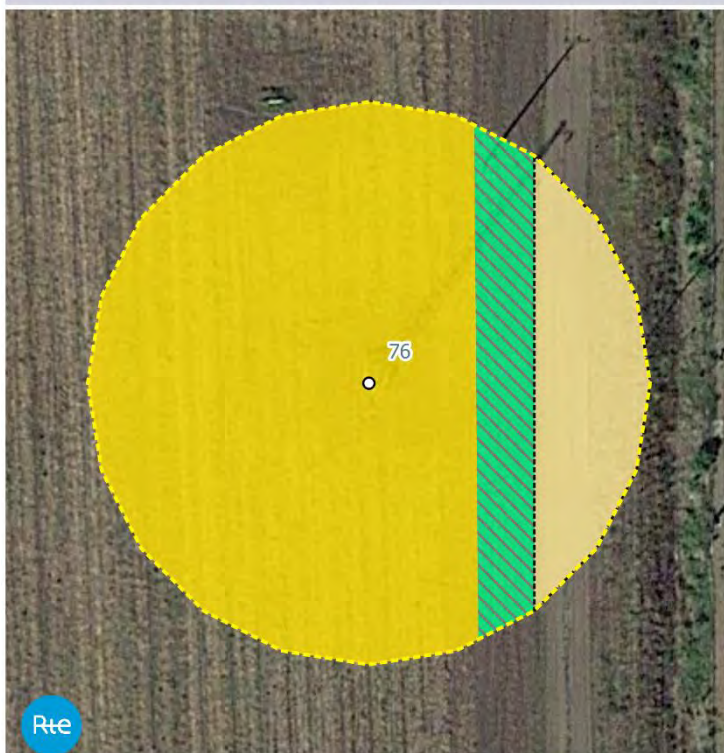
Pylône N°76 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°76



Unités de végétation détaillées :

- Prairies mésophiles rudéralisées
- Cultures
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



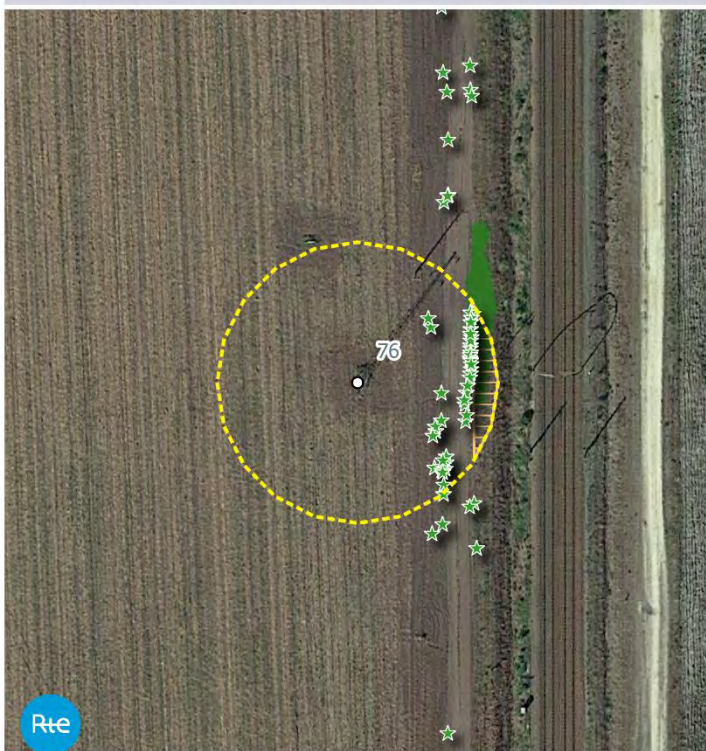
0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Pylône N°76 - LA CML02

Flore/Habitats observés		Faune observée				
<p>Le pylône est localisé dans une culture (maïs). Entre la culture et la piste sableuse, se développe une prairie mésophile rudéralisée.</p> <p>La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observées le long de la piste sableuse : le Lotier hispide.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>		<p>- Aucune espèces observée.</p>				
Enjeux avérés						
Faune		<p>- Aucun enjeu observé</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>		FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT				
Flore/Habitats		<p>- Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire.</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>				
Zone Humide (selon le critère botanique)		Oui	Non			
Enjeux potentiels :						
Faune		<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat d'hivernage de Grue cendrée (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>				
Flore/Habitats		<i>Rien à signaler</i>				
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)		Oui	Non			

Faune et flore du pylône n°76



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
(Stations surfaciques)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE A 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : Nous attirons l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

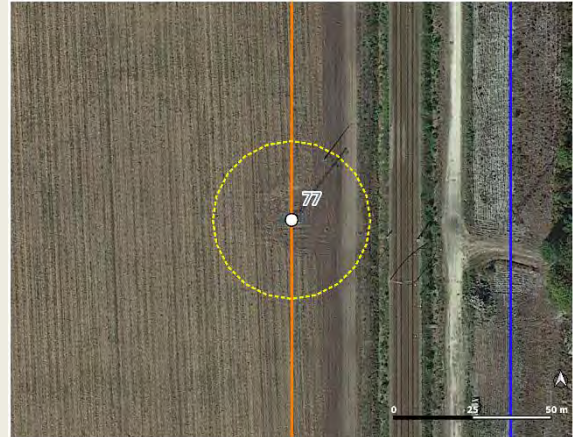
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **l'hivernage des Grues cendrées**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Période d'hivernage de la Grue cendrée

Pylône N°77 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

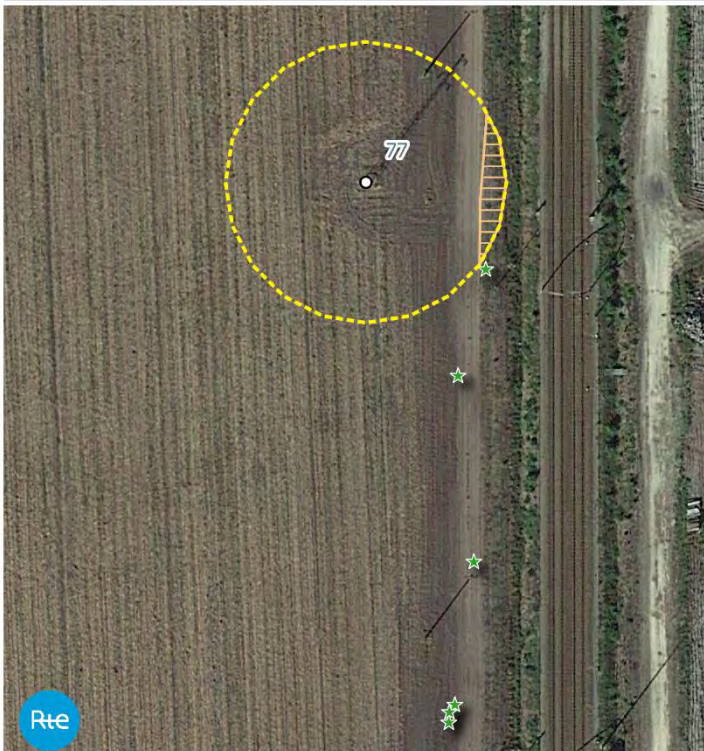
Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°77



Pylône N°77 - LA CML02

Flore/Habitats observés		Faune observée				
<p>Le pylône est localisé dans une culture (maïs). Entre la culture et la piste sableuse, se développe une prairie mésophile rudéralisée.</p> <p>La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>		<p>Aucune espèce observée.</p>				
Enjeux avérés						
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>			FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT				
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>					
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non				
Enjeux potentiels :						
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat d'hivernage de Grue cendrée (DO ann. I et PN) au niveau des cultures.</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>					
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>					
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non				

Faune et flore du pylône n°77



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

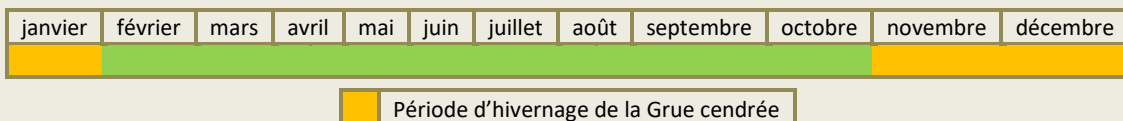
Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : nous attirons l'attention sur le fait que ces grandes zones de cultures constituent des sites d'hivernages très importants pour les Grues cendrées.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte l'hivernage des Grues cendrées.



Pylône N°78 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°78



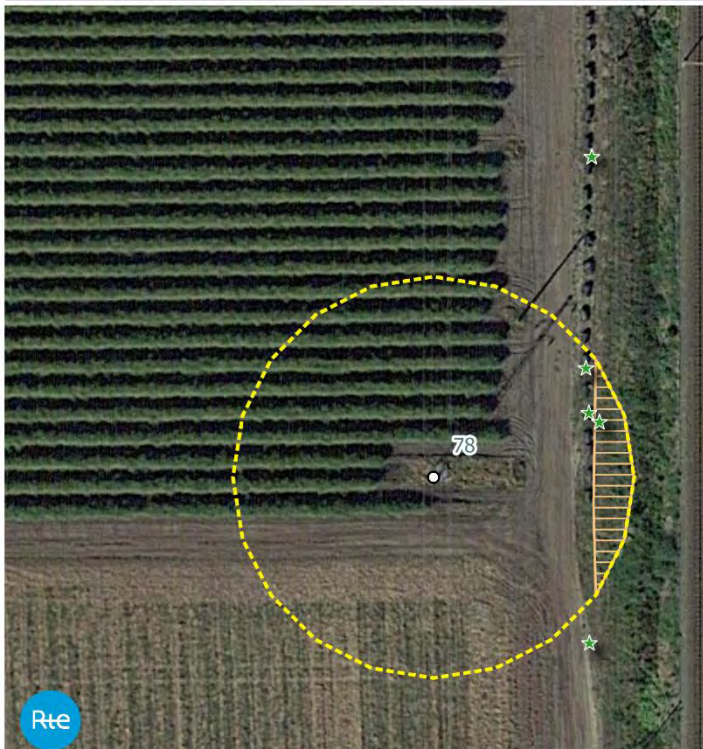
Pylône N°78 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée
<p>Le pylône est localisé dans une culture (asperges). A l'extrémité sud, se trouve une culture de maïs.</p> <p>La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observées le long de la piste sableuse : le Lotier hispide.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<p>- Aucune espèce observée.</p>

Enjeux avérés				
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire.</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°78



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

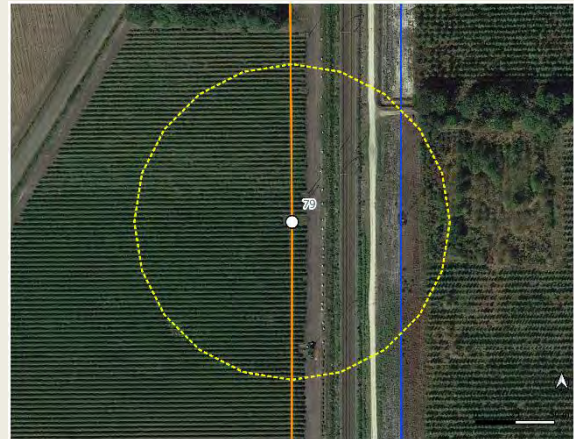
Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

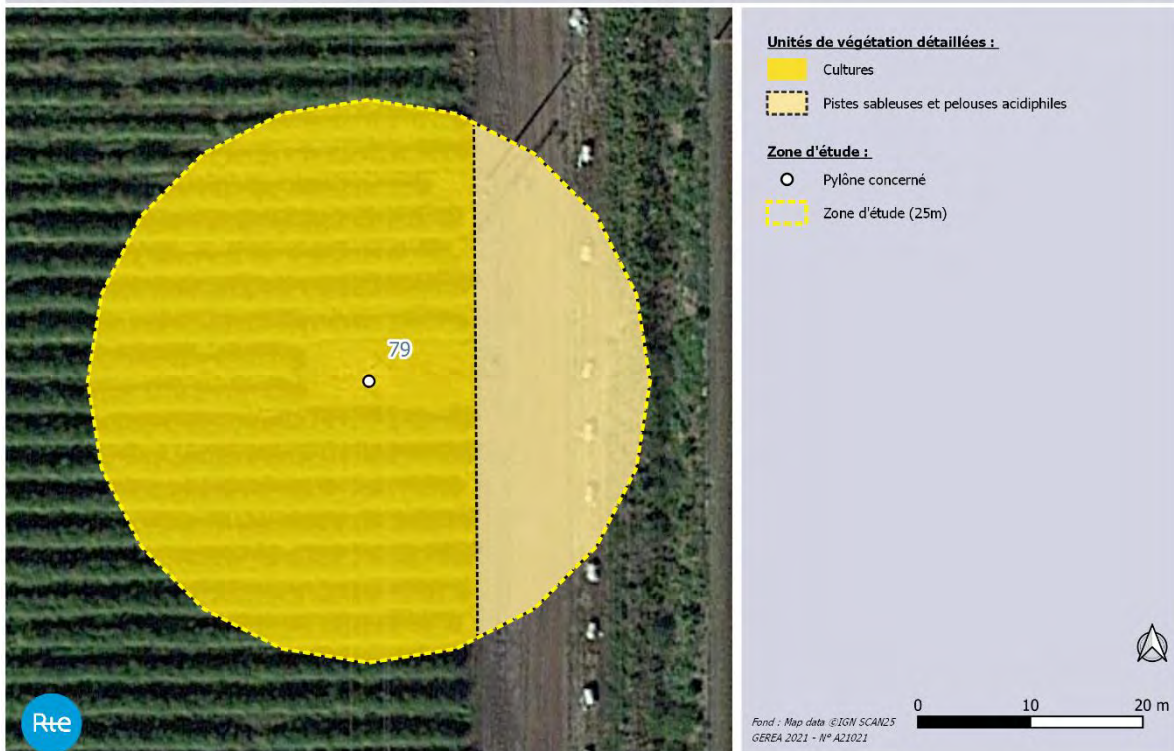
Pylône N°79 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone agricole.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°79



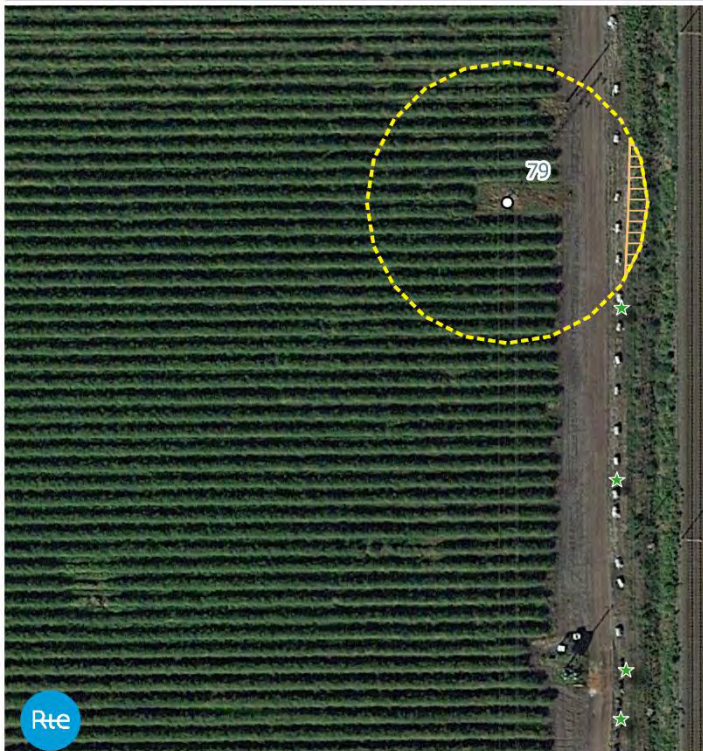
Pylône N°79 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée
<p>Le pylône est localisé dans une culture (asperges).</p> <p>La flore observée est commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<p>- Aucune espèce observée.</p>

Enjeux avérés				
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Faune et flore du pylone n°79



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

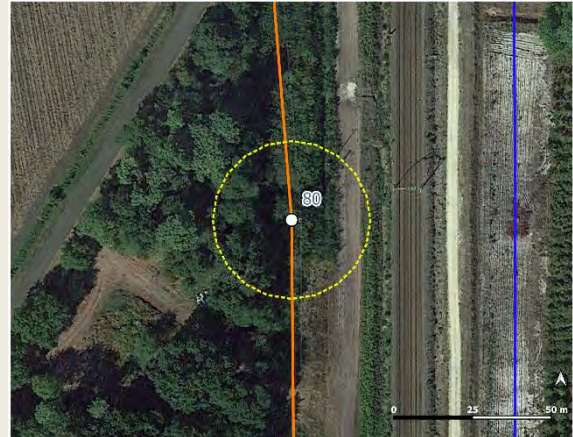
Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

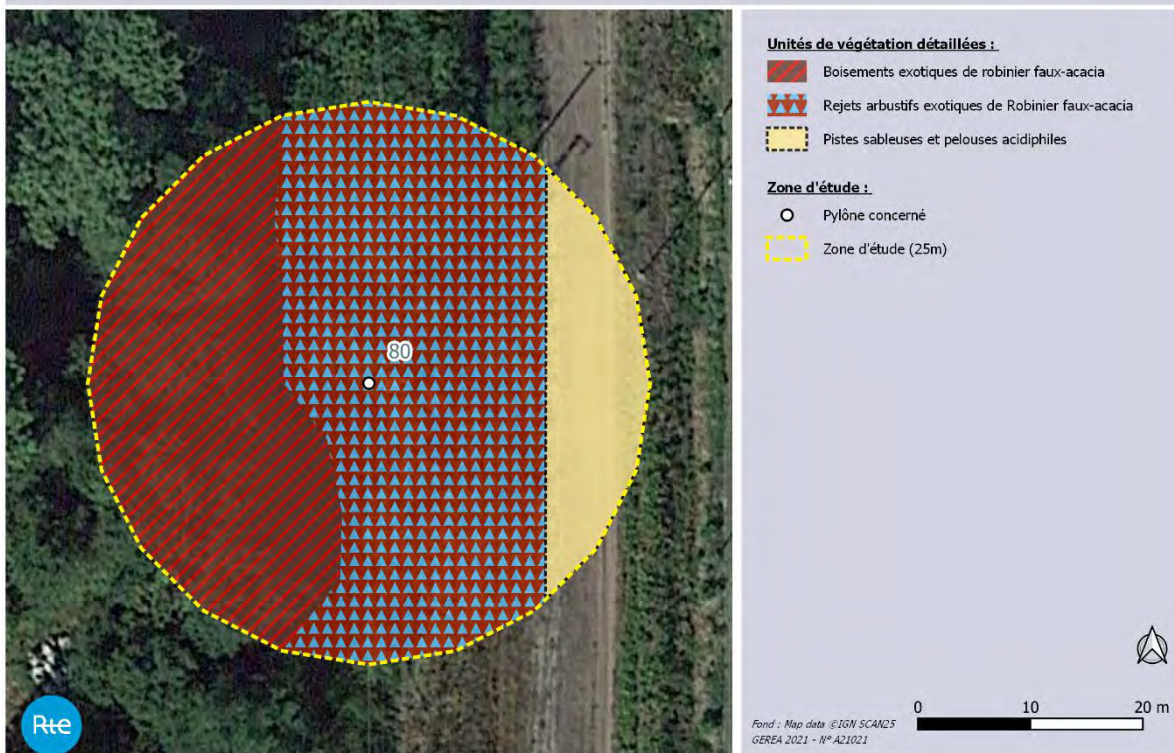
Pylône N°80 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un boisement et de rejets arbustifs d'espèces exotiques.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°80



Pylône N°80 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des rejets arbustifs d'espèce exotique sur ronciers et d'un boisement exotique à l'extrémité ouest de l'aire d'étude.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observées le long de la piste sableuse : **le Lotier hispide**.

Trois espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia, le Cerisier tardif et le Sporobole tenace.

Faune observée

Avifaune

Verdier d'Europe	PN et LRn VU
Tourterelle des bois	PN et LRn VU
Pinson des arbres	PN
Rougegorge familial	PN
Troglodyte mignon	PN

Lépidoptère	Citron	Non protégée
--------------------	--------	--------------

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Mammifères :

- un **gîte potentiel** (dans un arbre) à chauves-souris observé dans la zone d'étude. Les chauves-souris bénéficient d'une protection intégrale. Il s'agit d'un taxon largement menacé en France et en Europe.

Avifaune :

- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Verdier d'Europe**

- une espèce rare et menacée : **la Tourterelle des bois**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE MODERE **FORT**

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Mammifères :

- **Gîte à chauves-souris** (PN art.2)

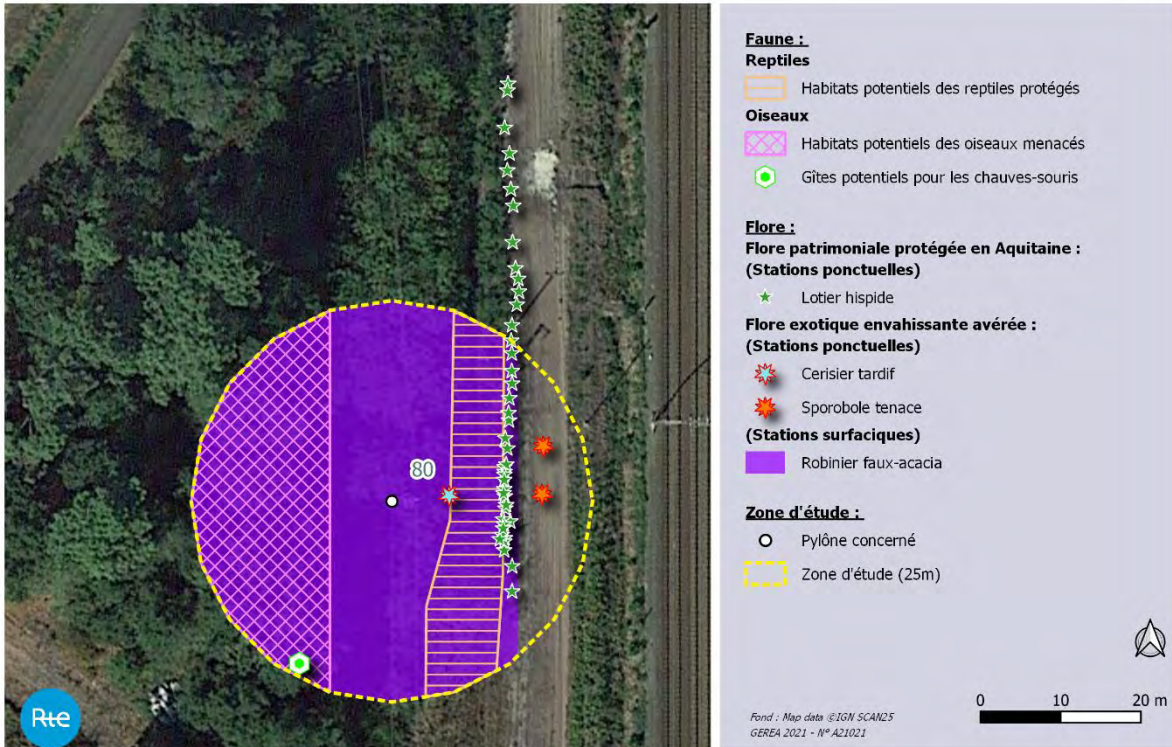
Avifaune :

-Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU) et de la **Tourterelle des bois** (LRn VU).

Pylône N°80 - LA CML02

Flore/Habitats	Reptiles :	
	- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2)	
	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°80



Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
--------------------------------	--------	---------	--------------

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Des espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ce dernier est l'espèce la plus problématique dans l'aire d'étude et doit être géré pour limiter sa prolifération.

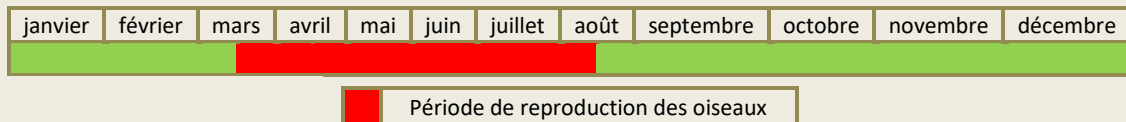
Faune : On la présence de plusieurs enjeux de conservation, gîte à chauves-souris potentiel et oiseaux menacés. Ils se concentrent essentiellement sur la partie boisée à l'ouest de l'aire d'étude.

Pylône N°80 - LA CML02

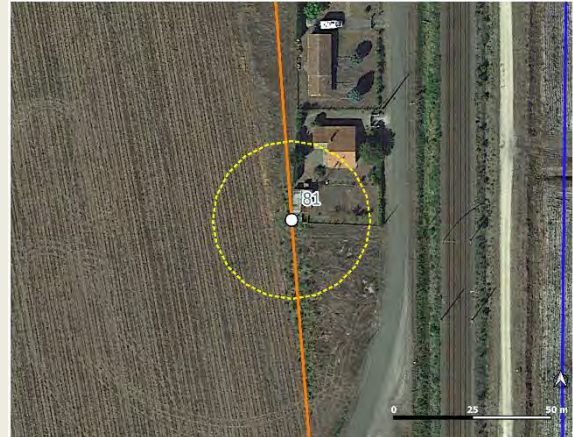
Préconisation (s) :

Flore/habitat : Gestion de l'espèce exotique envahissante la plus impactante : le Robinier faux-acacia. Il est recommandé un arrachage manuel ou mécanique des rejets en fonction de l'âge des pieds pour limiter sa prolifération. Il est préférable de réaliser cette opération avant la fructification, soit de mai à juin. La fauche seule est déconseillée, voire à proscrire, car elle provoque de nombreux et vigoureux rejets ne faisant qu'amplifier la propagation de l'espèce.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Les arbres devront être conservés, un élagage soigné, si nécessaire, pourra être réalisé mais en hiver. L'arbres identifié comme « gîte potentiel » devra être évité.



Pylône N°81 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. **Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis le bord de route.**

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°81



Pylône N°81 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé dans une propriété privée.
 Une photo-interprétation des habitats a été réalisée : une culture est présente à l'extrémité ouest de l'aire d'étude tandis que la partie sud, sud-est est recouverte d'une prairie mésophile.
 Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

- Aucune espèce observée.

Enjeux avérés

Faune

- Aucun enjeu observé.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
 - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

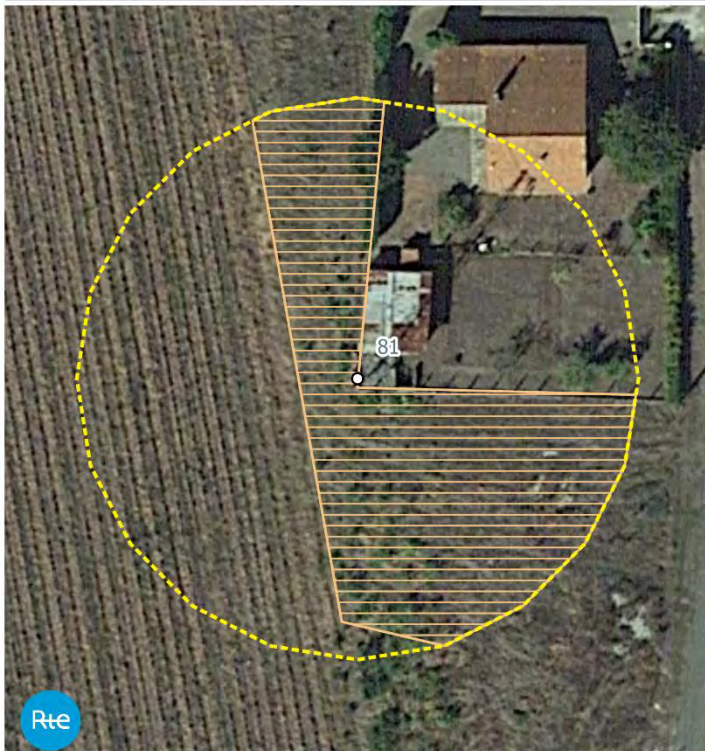
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°81



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

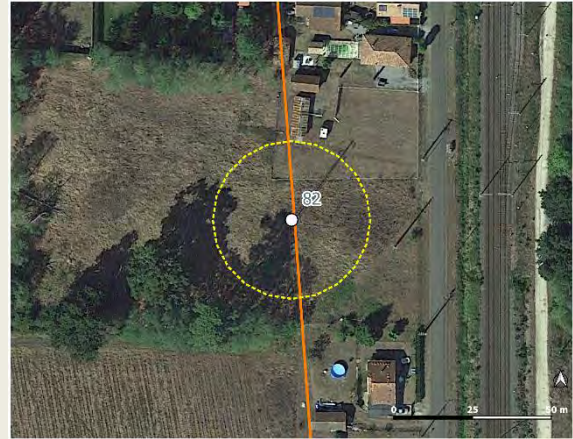
Flore/habitat : l'enjeu très limité dans l'aire d'étude.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

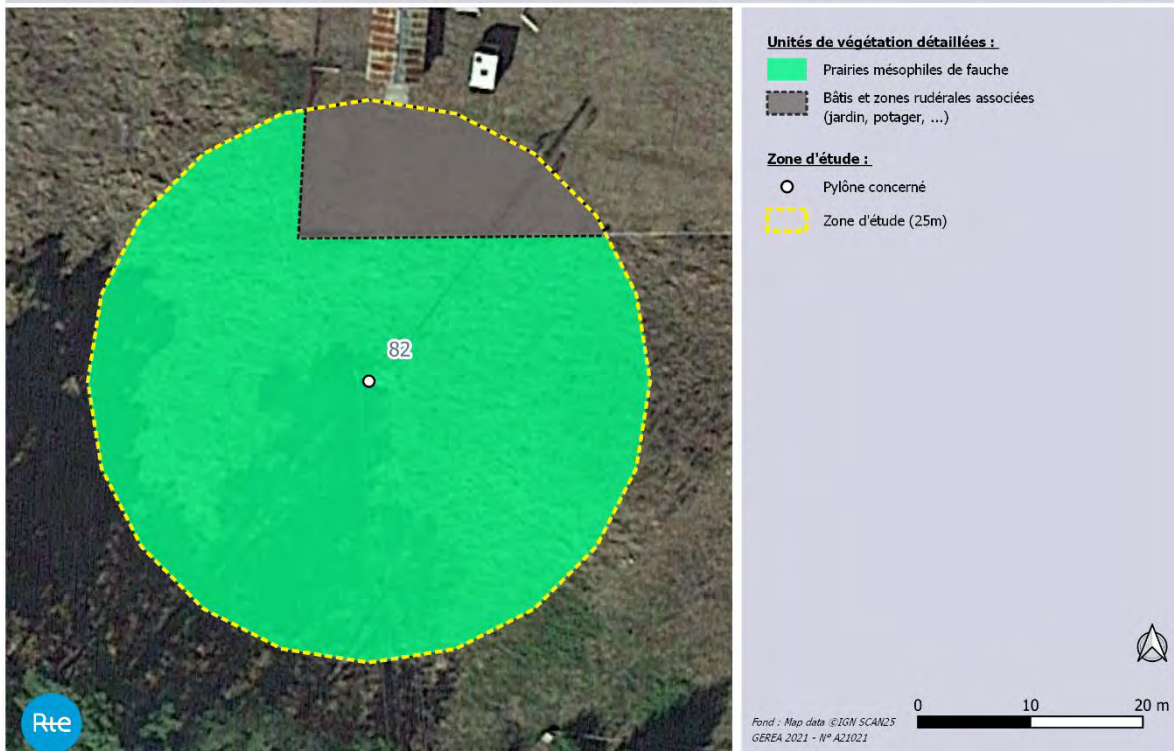
Pylône N°82 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une prairie mésophile et d'une zone urbanisée.

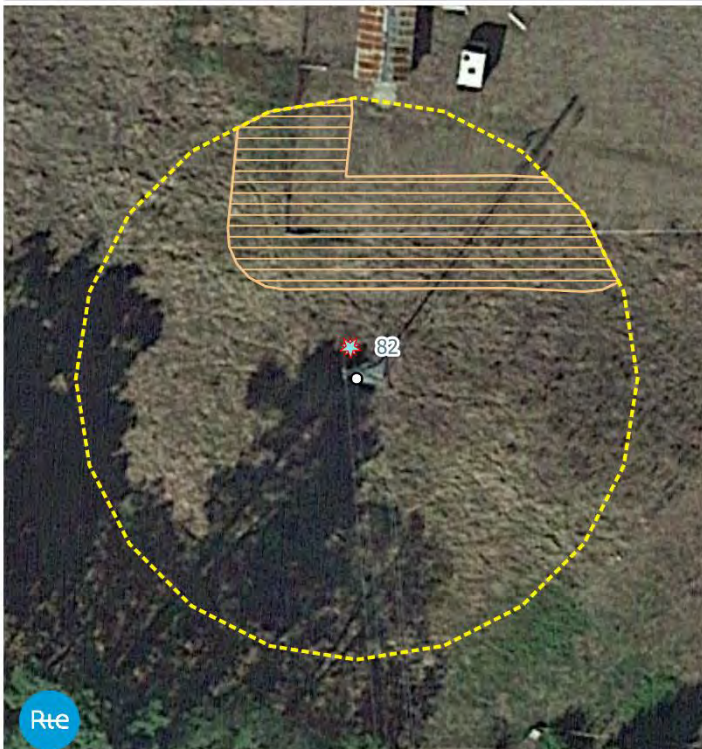
Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°82



Pylône N°82 - LA CML02

Flore/Habitats observés		Faune observée				
<p>La végétation présente autour du pylône correspond à une prairie mésophile de fauche. A l'extrémité nord de l'aire d'étude, se trouve une propriété privée.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône : le Cerisier tardif.</p>		<p>- Aucune espèce observée.</p>				
Enjeux avérés						
Faune	<p>- Aucun enjeu observé</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>			FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT				
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>					
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non				
Enjeux potentiels :						
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>					
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>					
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non				

Faune et flore du pylone n°82



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :
**Flore exotique envahissante avérée :
(Stations ponctuelles)**

Cerisier tardif

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

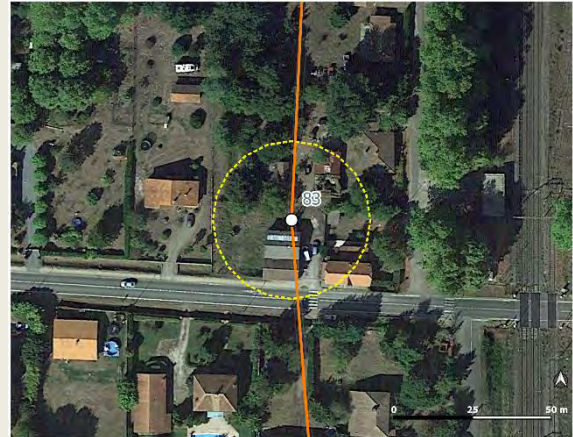
Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce doit être gérée pour limiter sa prolifération.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : Pour la gestion du cerisier tardif dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

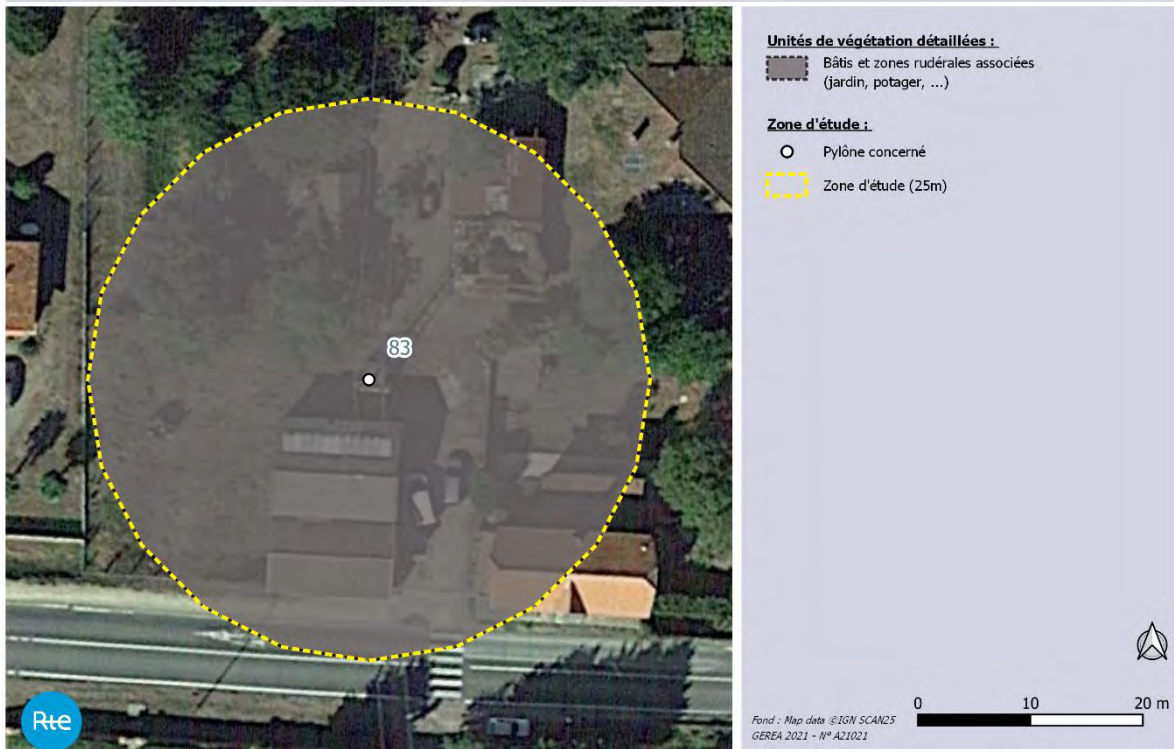
Pylône N°83 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone urbaine. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°83



Pylône N°83 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est situé dans une propriété privée.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Avifaune</td> <td align="center">Verdier d'Europe</td> <td align="center">PN et LRn VU</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale relatives aux oiseaux LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; VU : Vulnérable</small></p>	Avifaune	Verdier d'Europe	PN et LRn VU
Avifaune	Verdier d'Europe	PN et LRn VU		

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et/ou menacée : le Verdier d'Europe.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>* En suivant les préconisations</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant une propriété privée, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

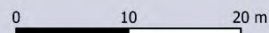
Faune et flore du pylone n°83



Faune :
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

Zone d'étude :
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

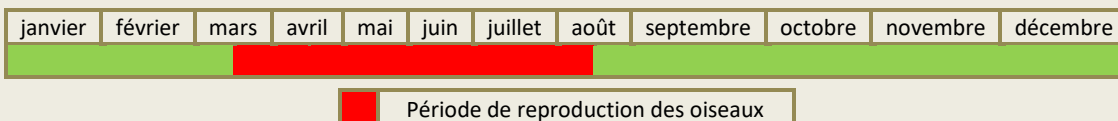
Commentaires :

Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

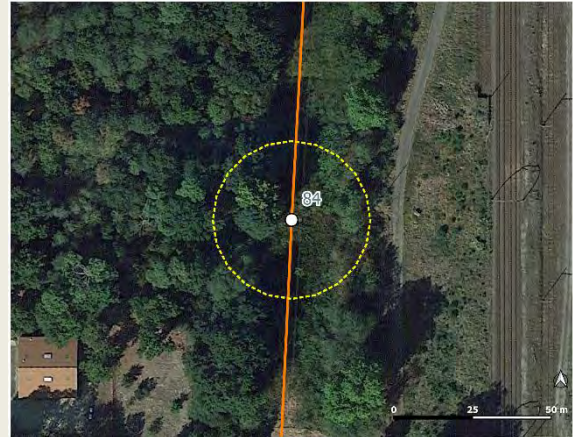
Faune : On note la présence d'une espèce à enjeu de conservation. Les arbres aux alentours jouent un rôle important pour la reproduction, l'alimentation et le repos de cet oiseau.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Les arbres aux alentours devront être conservés. Un élagage soigné pourra être réalisé, si nécessaire, mais en période hivernale.



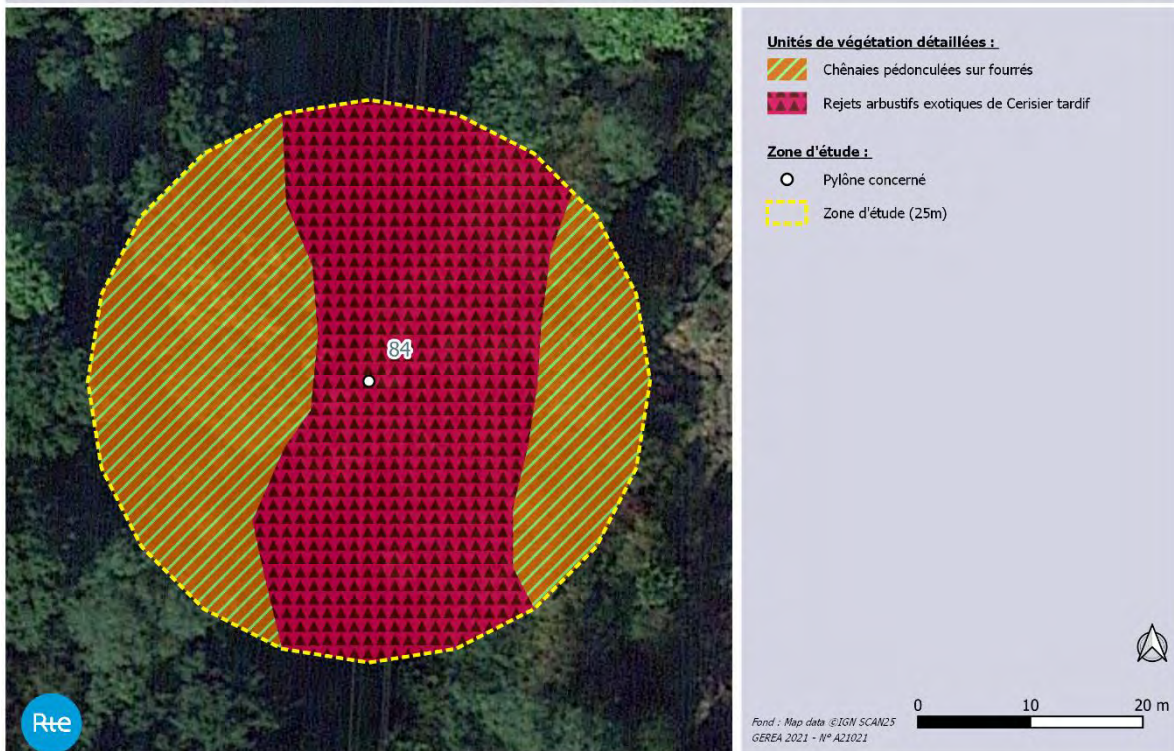
Pylône N°84 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de boisements et de fourrés arbustifs.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°84



Pylône N°84 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée		
<p>La végétation se développant sur la servitude, sur laquelle se trouve le pylône, correspond à des rejets arbustifs d'espèce exotique. A l'extrémité ouest et est de l'aire d'étude, se trouve une chênaie pédonculée sur fourrés.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest.</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône et sur la servitude : le Cerisier tardif.</p>	Mammifère	Taupe -	
	Avifaune	Fauvette à tête noire	PN
		Grimpereau des jardins	PN
		Grive musicienne	-
		Merle noir	-
Pinson des arbres		PN	
	Rougegorge familier	PN	
	Sittelle torchepot	PN	
	Lépidoptère	Citron -	
	Amphibiens	Grenouille verte (sp.) -	

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux (art.3)

Enjeux avérés		
Faune	<u>Avifaune :</u>	
	- les espèces observées sont relativement communes.	
Faune	<u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u>	
	FAIBLE*	MODERE FORT
Faune	<i>*en suivant les préconisations</i>	
	- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).	
Flore/Habitats		
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non

Enjeux potentiels :		
Faune	<u>Avifaune :</u>	
	- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU).	
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylone n°84



- Faune :**
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore exotique envahissante avérée : (Stations surfaciennes)
 Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

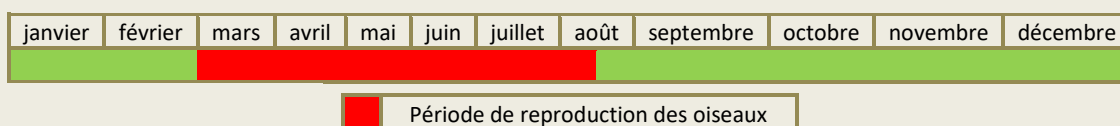
Une espèce exotique envahissante avérée en Aquitaine mais très commune, a été observée : le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Cette espèce doit être gérée pour limiter sa prolifération.

Faune : l'enjeu est très limité. On note un certain stade d'enrichissement sur la servitude qui est favorable à la reproduction de certains oiseaux communs protégés.

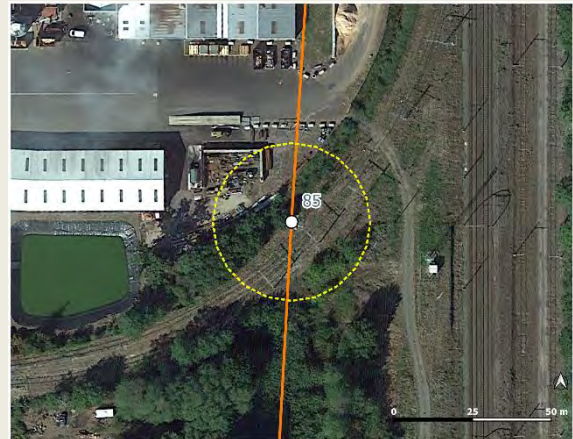
Préconisation (s) :

Flore/habitat : Pour la gestion du cerisier tardif dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**. Si des opérations de broyage de la servitude devaient intervenir dans le cadre des travaux de la ligne, il sera nécessaire de respecter le calendrier ci-dessous pour limiter l'impact sur les passereaux. Les arbres situés à l'ouest et à l'est devront être conservés.



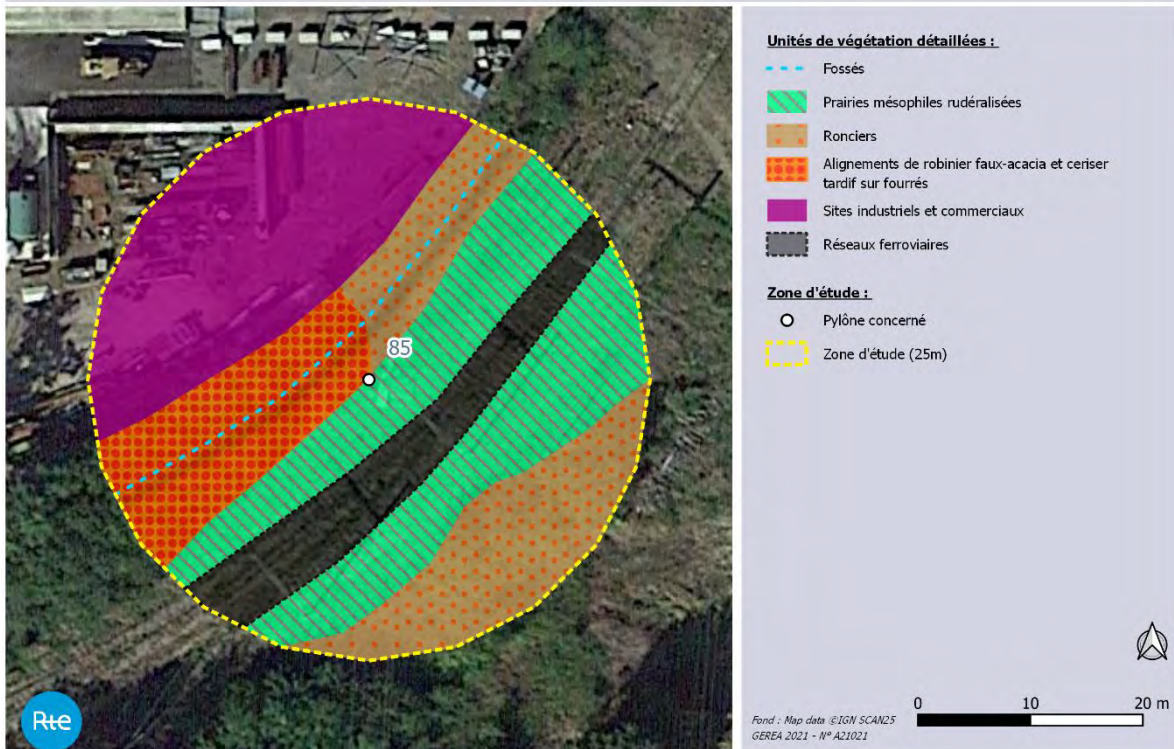
Pylône N°85 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de prairies mésophiles, de ronciers, d'un alignement de feuillus, de fourrés ainsi que d'une zone urbanisée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°85



Pylône N°85 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des prairies mésophiles rudéralisées qui se sont développées sur d'anciennes voies ferrées. A proximité du pylône, se trouve un fossé embroussaillé ainsi qu'un alignement d'espèces exotiques sur fourrés de saules. A l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude, se trouve une zone industrielle. L'extrémité sud-est est recouverte par des ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif.

Faune observée

Mammifère	Lapin de garenne	LR NT
Avifaune	Rougegorge familier	PN
	Rougequeue noir	PN
	Fauvette à tête noire	PN
Reptile	Lézard des murailles	PN
Amphibien	Grenouille verte (sp.)	-
Papillon de jour	Fadet commun	-

PN : protection nationale

LR : Liste Rouge qui évalue l'état de conservation ; EN = En danger

Enjeux avérés

Faune

Mammifères :

- une espèce non protégée rare et menacée : **le Lapin de garenne**. Aucune garenne n'est présente dans l'aire d'étude.

Avifaune :

- trois espèces protégées mais relativement communes en France. Elles ont été contactées en périphérie de la zone d'étude.

Reptile :

- une espèce protégée a été observée au niveau du socle du pylône : **le Lézard des murailles**.

Amphibien :

- une espèce présente au niveau du fossé dans l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Pylône N°85 - LA CML02

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Amphibiens :

- Habitat de reproduction d'amphibiens.

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°85



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore exotique envahissante avérée :

(Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

(Stations surfaciques)

Robinier faux-acacia

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Font : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° AZ1021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Deux espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très communes, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ces espèces ne devraient pas être impactées par les travaux. Toutefois, le cas contraire, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter leur prolifération.

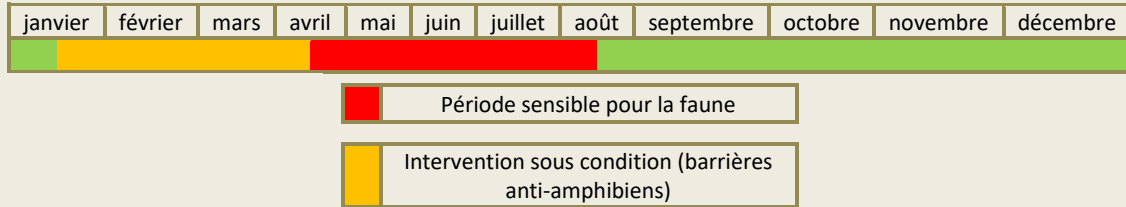
Faune : On note présence d'un fossé au nord-ouest de la zone d'étude qui peut être favorable aux amphibiens (peu exigeants) comme le Triton palmé, la Salamandre tachetée...

Pylône N°85 - LA CML02

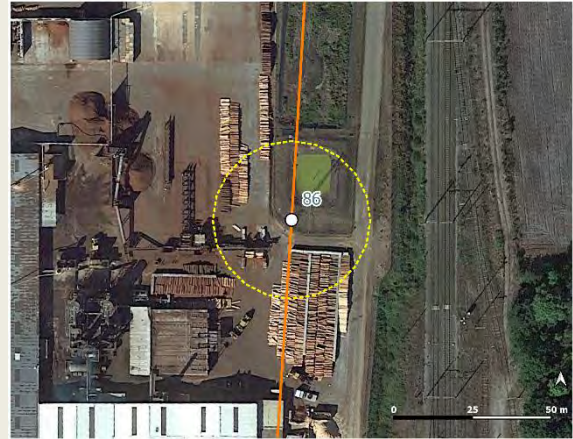
Préconisation (s) :

Faune : On note une certaine proximité entre le pylône et le fossé, des aménagements tels qu'une barrière anti-amphibiens peuvent être mis en place si les travaux se réalisent en période de reproduction des animaux.

Planning d'intervention en fonction des cycles biologiques des espèces :



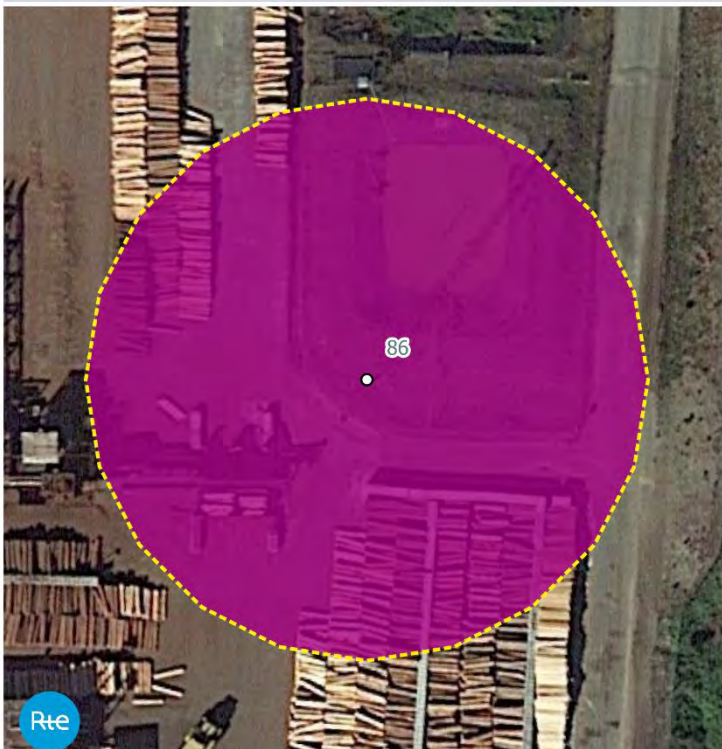
Pylône N°86 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°86



Unités de végétation détaillées :

■ Sites industriels et commerciaux

Zone d'étude :

○ Pylône concerné

⬡ Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GÉREA 2021 - N° A21021

Pylône N°86 - LA CML02				
Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<p>- Aucune espèce observée.</p>			
Enjeux avérés				
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid red; text-align: center; width: 33%;">FAIBLE</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">MODERE</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Enjeux potentiels :				
Faune	<i>Rien à signaler</i>			
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<i>Rien à signaler</i>			

Faune et flore du pylone n°86



Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

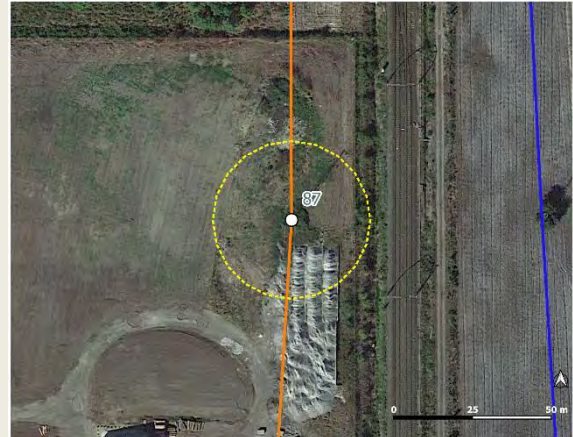
Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

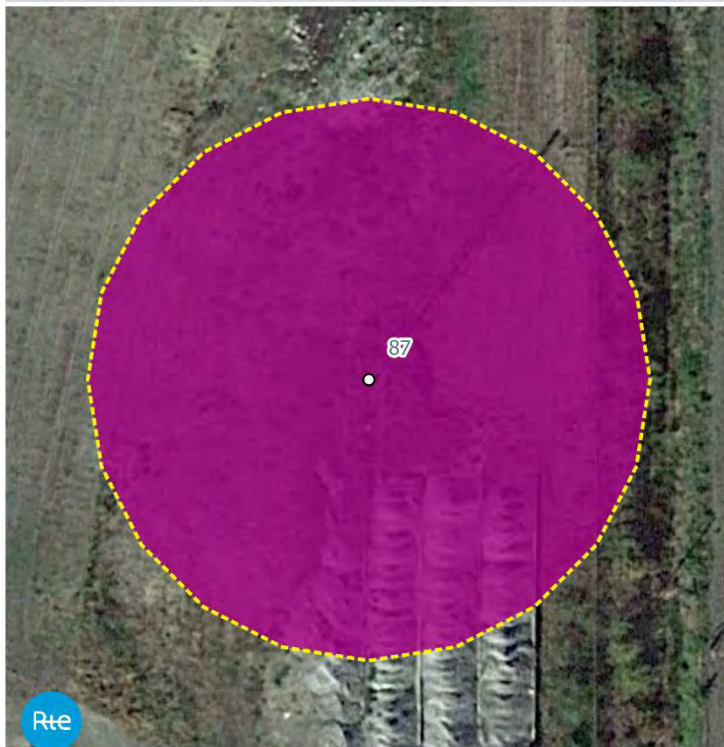
Pylône N°87 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est localisée en zone industrielle. Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté. Une observation partielle a donc été réalisée depuis l'autre côté de la voie ferrée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°87



Unités de végétation détaillées :

■ Sites industriels et commerciaux

Zone d'étude :

○ Pylône concerné

⊞ Zone d'étude (25m)



0 10 20 m


Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Pylône N°87 - LA CML02				
Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est localisé dans une zone industrielle.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a pu être recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Une photo-interprétation des habitats a été réalisée.</p>	<p>- Aucune espèce observée</p>			
Enjeux avérés				
Faune	<p>- Aucun enjeu observé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid red; text-align: center; width: 33%;">FAIBLE</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">MODERE</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<p>Etant un site privé, et n'ayant pu obtenir les autorisations d'accès requises, ce pylône n'a pu être prospecté.</p>			
Enjeux potentiels :				
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>			
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>			
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<i>Rien à signaler</i>			

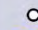
Faune et flore du pylône n°87




Faune :
Reptiles

 Habitats potentiels des reptiles protégés

Zone d'étude :

 Pylône concerné

 Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

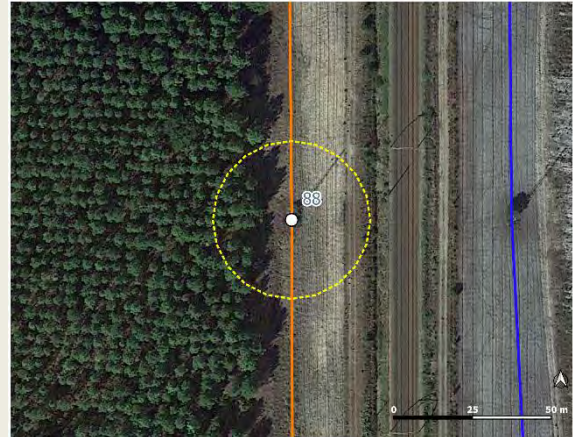
Flore/habitat : l'enjeu est très limité dans l'aire d'étude.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

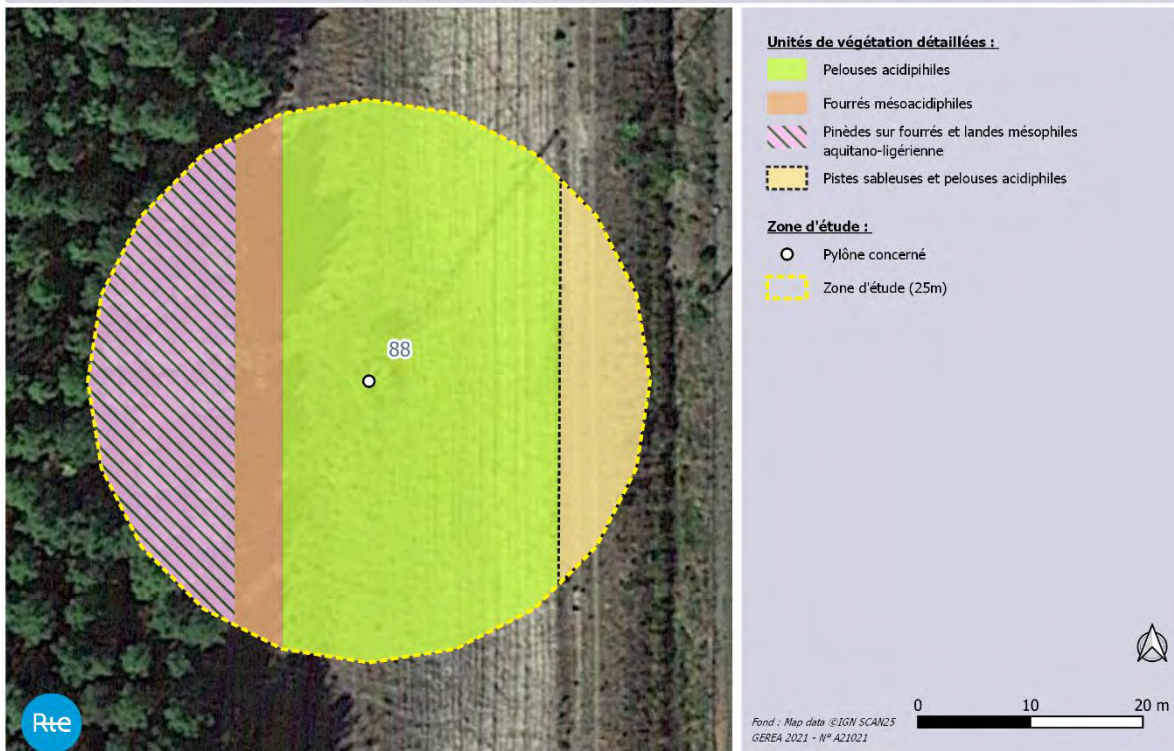
Pylône N°88 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°88



Pylône N°88 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée a été recensée au pied du pylône : le Cerisier tardif.

Faune observée

Mammifère	Taupe	-
Avifaune	Grimpereau des jardins	PN
	Pouillot véloce	PN
Reptile	Lézard des murailles	PN
Amphibiens	Grenouille verte (sp.)	-

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France, le **Lézard des murailles**. Il est présent autour du pylône.

Amphibien :

- une espèce a été observé en limite Est de l'aire d'étude au niveau du fossé de la voie ferrée.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

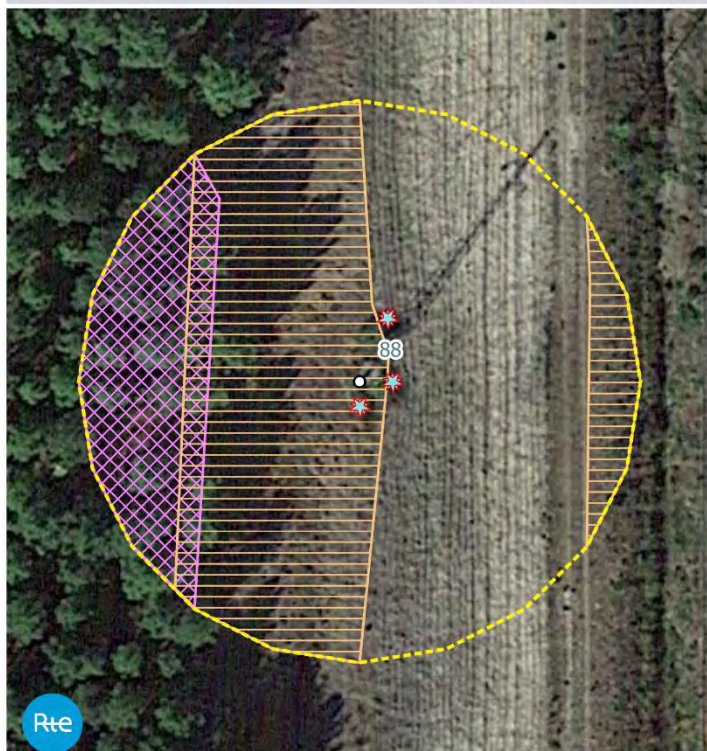
Pylône N°88 - LA CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°88



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)
 Cerisier tardif
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCANDS
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

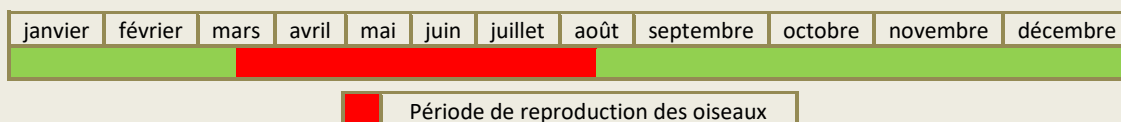
Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

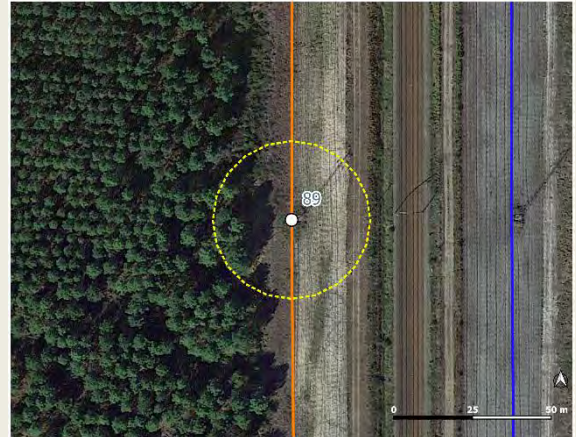
Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la **gestion du cerisier tardif** dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. La **lisière** à l'ouest devra être **préservée**.



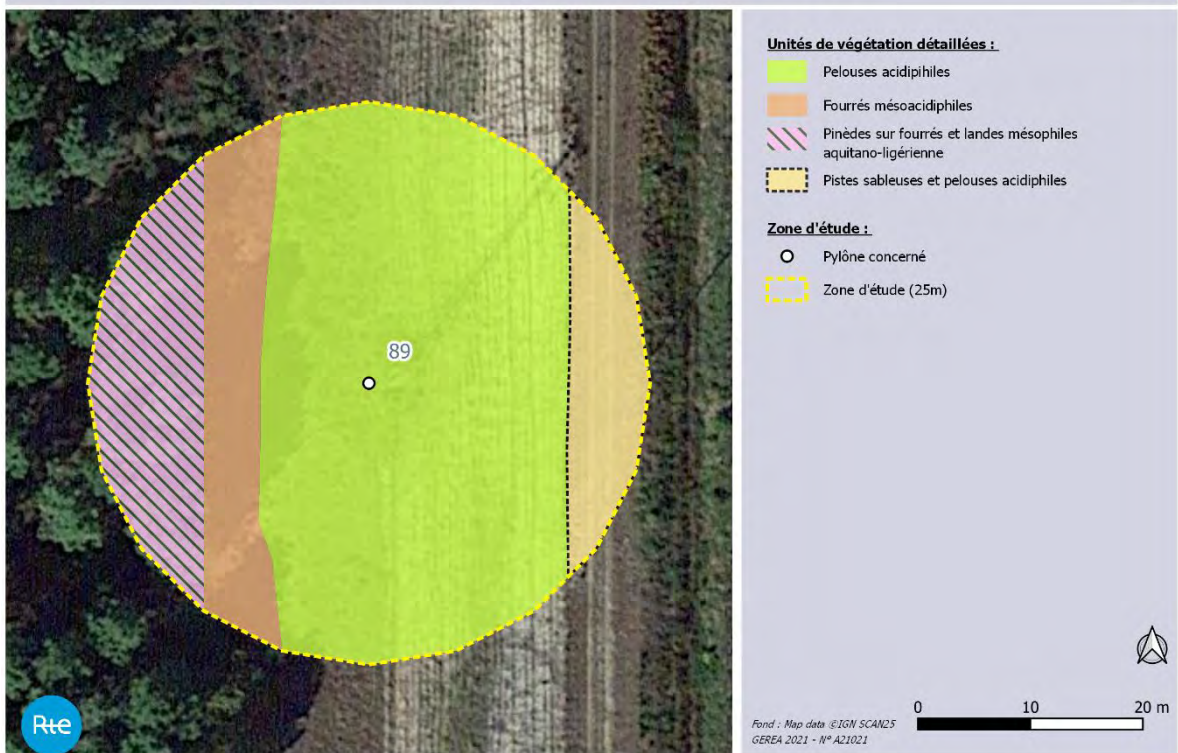
Pylône N°89 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°89



Pylône N°89 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une pelouse acidiphile en cours d'embroussaillage à l'ouest et entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Taube	Non protégée
------------------	-------	--------------

Avifaune	Verdier d'Europe	PN et LRn VU
	Pinson des arbres	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN
----------------	----------------------	----

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : Liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation ; VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : le **Verdier d'Europe**

Reptiles :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le **Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

-Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU)

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (Pn art.2).

Flore/Habitats

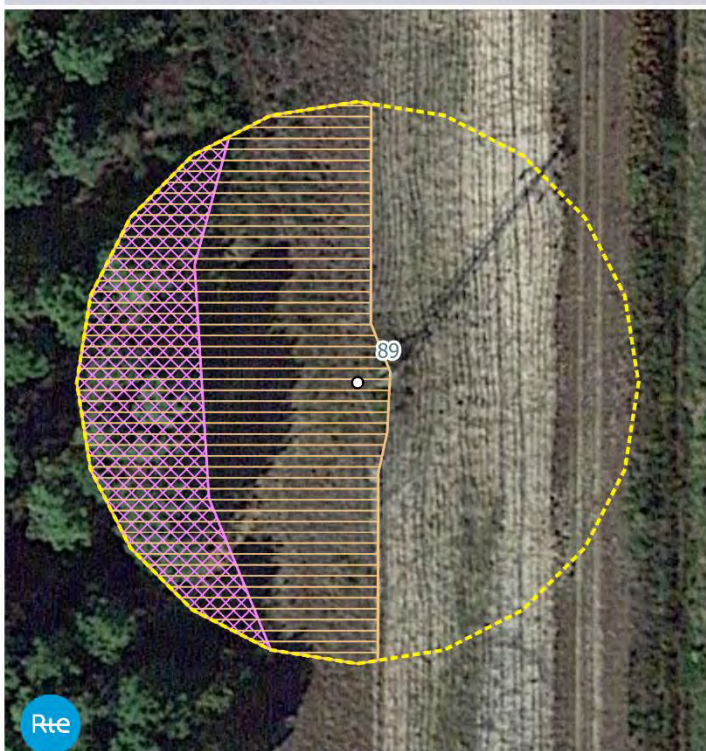
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

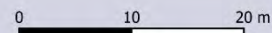
Faune et flore du pylone n°89



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

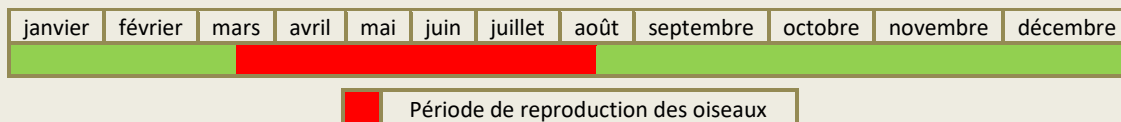
Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

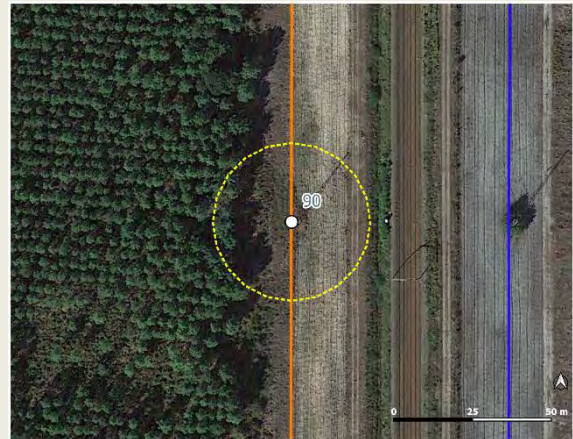
Faune : On note la présence d'une espèce à enjeu de conservation au niveau de la lisière à l'ouest de la zone d'étude.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le **cycle biologique des oiseaux**. La lisière à l'ouest de la zone d'étude devra être **conservée**.



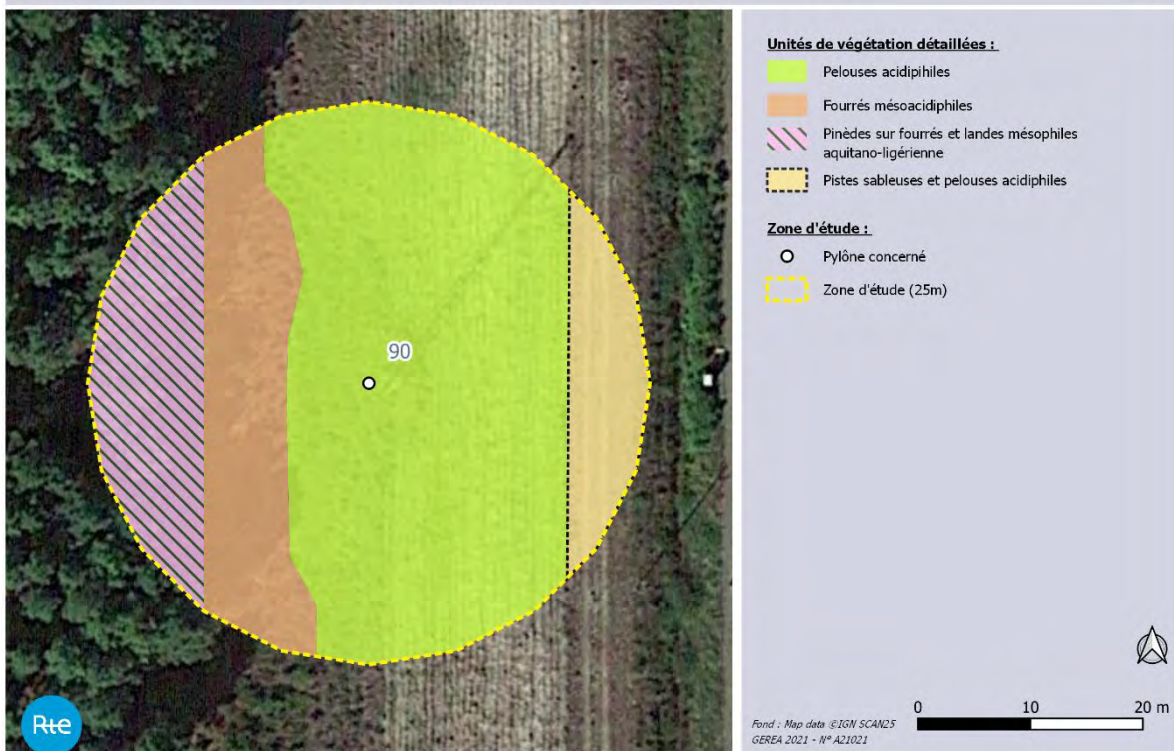
Pylône N°90 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°90



Pylône N°90 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une pelouse acidiphile en cours d'embroussaillage à l'ouest et entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Taupe	-
------------------	-------	---

Avifaune	Mésange charbonnière	PN
	Pinson des arbres	PN
	Pouillot véloce	PN

Papillon de jour	Argus vert	-
-------------------------	------------	---

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- les espèces observées sont relativement commune. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Verdier d'Europe** (PN et LRn VU)

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

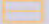



Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

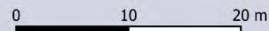
Faune et flore du pylone n°90



- Faune :**
- Reptiles**
-  Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
-  Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
-  Pylône concerné
 -  Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

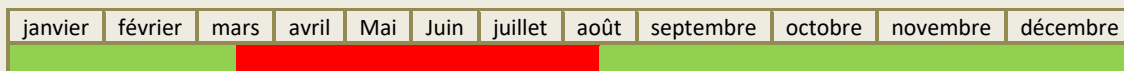
Commentaires :

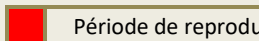
Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu apparaît comme relativement limité. Seule la lisière à l'ouest constitue un enjeu de conservation « modéré ».

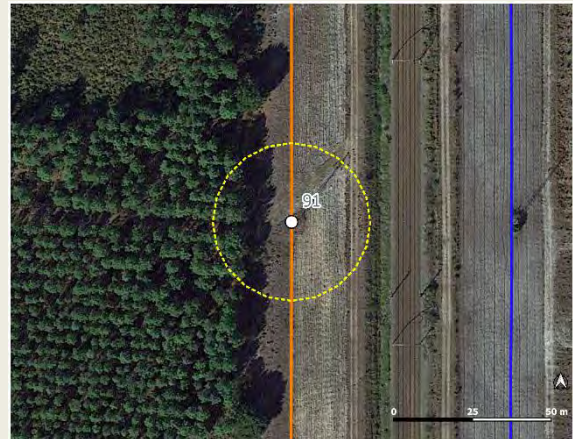
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte le cycle biologique des oiseaux. La lisière à l'ouest de la zone d'étude devra être conservée.



 Période de reproduction des oiseaux

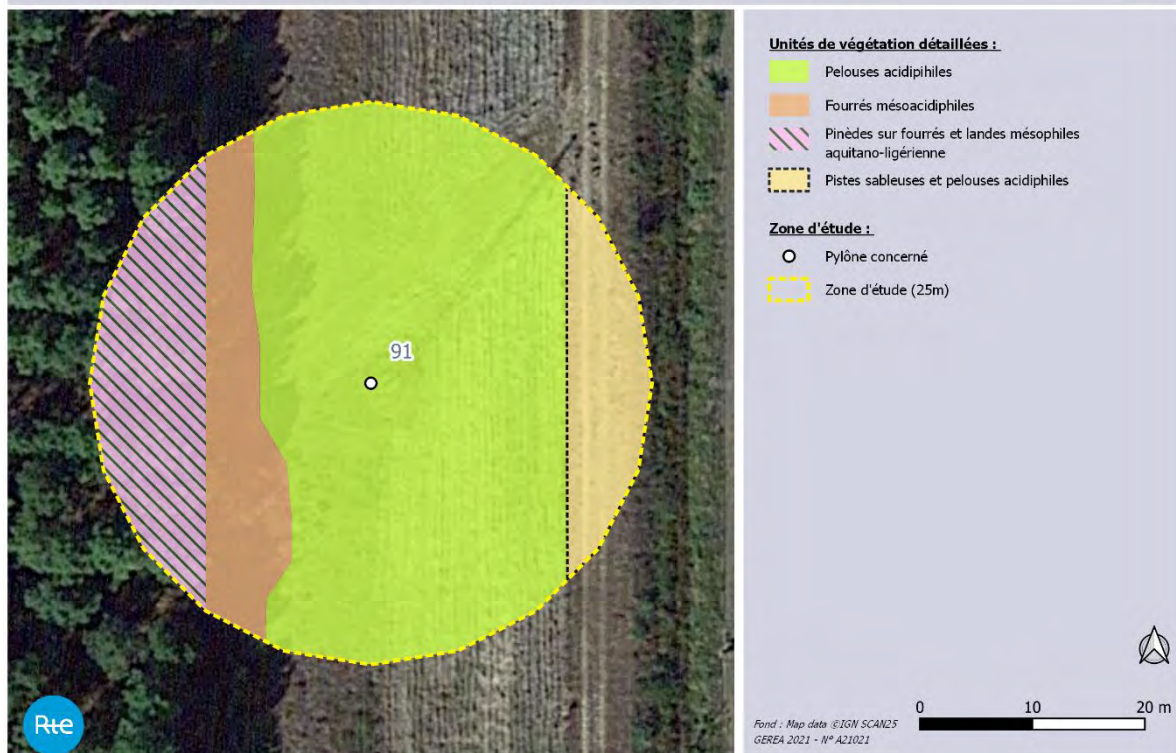
Pylône N°91 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°91



Pylône N°91 - LA CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée													
<p>La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<p>Mammifère Taupes Non protégée</p>													
	<p>Avifaune</p> <table border="0"> <tr><td>Fauvette à tête noire</td><td>PN</td></tr> <tr><td>Merle noir</td><td>Non protégé</td></tr> <tr><td>Mésange charbonnière</td><td>PN</td></tr> <tr><td>Pouillot véloce</td><td>PN</td></tr> <tr><td>Rossignol philomèle</td><td>PN</td></tr> <tr><td>Troglodyte mignon</td><td>PN</td></tr> </table>		Fauvette à tête noire	PN	Merle noir	Non protégé	Mésange charbonnière	PN	Pouillot véloce	PN	Rossignol philomèle	PN	Troglodyte mignon	PN
	Fauvette à tête noire	PN												
	Merle noir	Non protégé												
Mésange charbonnière	PN													
Pouillot véloce	PN													
Rossignol philomèle	PN													
Troglodyte mignon	PN													
<p>Reptile Lézard des murailles PN (art .2)</p>														
<p>Papillons de jour</p> <table border="0"> <tr><td>Argus vert</td><td>Non protégé</td></tr> <tr><td>Cuivré commun</td><td>Non protégé</td></tr> </table>		Argus vert	Non protégé	Cuivré commun	Non protégé									
Argus vert	Non protégé													
Cuivré commun	Non protégé													

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés					
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.</p> <p><u>Reptile :</u></p> <p>- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : le Lézard des murailles. Il est présent autour du pylône.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red;">FAIBLE</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table>		FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT			
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>				
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non			

Enjeux potentiels :	
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Verdier d'Europe (PN et LRn VU)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>

Pylône N°91 - LA CML02

Flore/Habitats

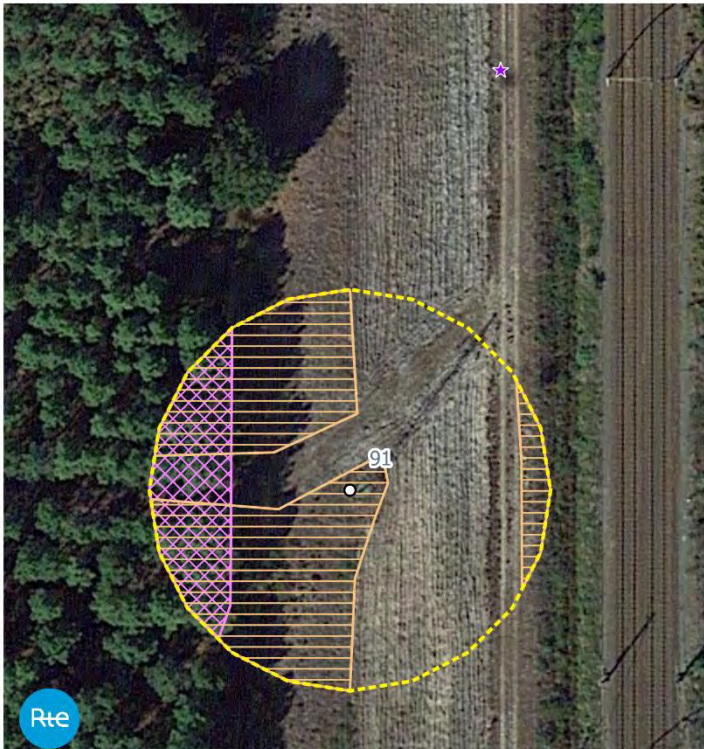
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°91



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Romulée Bulbocodium

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Font : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° AZ1021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu apparait comme relativement limité. Seule la lisière à l'ouest constitue un enjeu de conservation « modéré ».

Préconisation (s) :

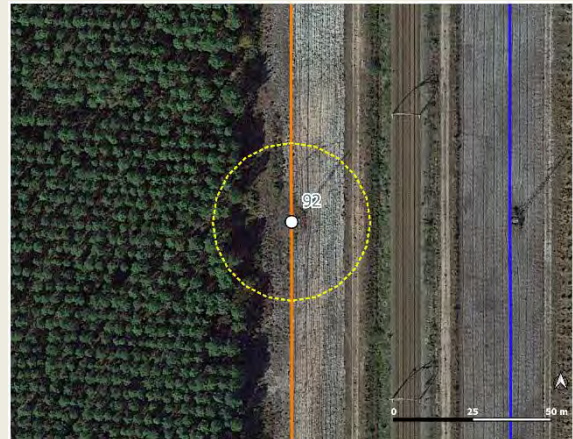
Flore : baliser et mettre en défens la station de **Romulée bulbocodium** présente au nord du pylône le long de la piste d'accès.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. La lisière à l'ouest de la zone d'étude devra être **conservée**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Période de reproduction des oiseaux

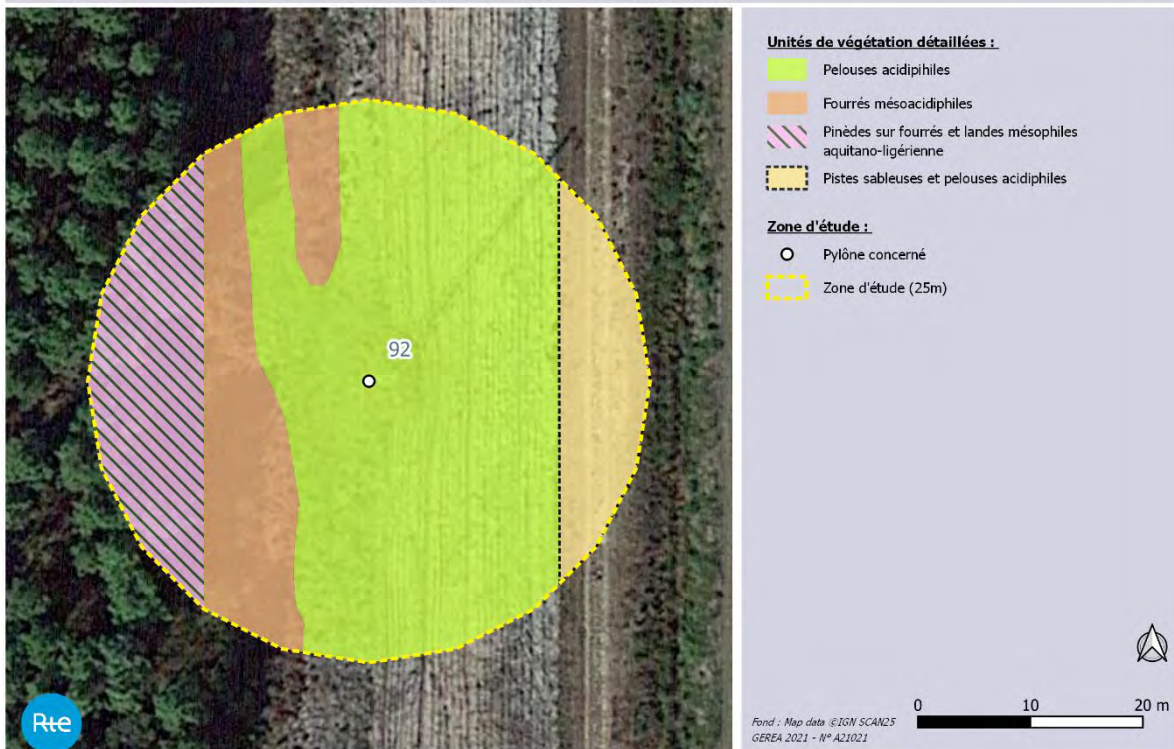
Pylône N°92 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°92



Pylône N°92 - LA CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une pelouse acidiphile, en cours d'embroussaillage à l'ouest et entretenue à l'est sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Taupe	-
------------------	-------	---

Avifaune	Alouette lulu	Do (I) et PN
	Fauvette à tête noire	PN
	Merle noir	-
	Pouillot véloce	PN
	Rossignol philomèle	PN
	Troglodyte mignon	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

Papillon de jour	Vulcain	-
-------------------------	---------	---

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de **l'Alouette lulu** (DO et PN).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

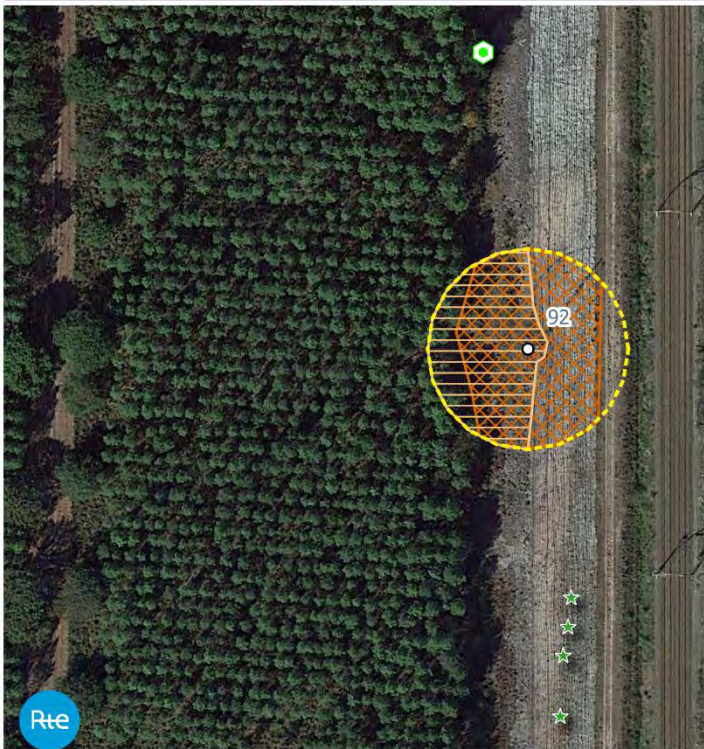
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

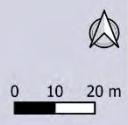
Oui

Non

Faune et flore du pylône n°92



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
 - Gîtes potentiels pour les chauves-souris
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : on note la présence d'une espèce d'intérêt communautaire. Le Lézard des murailles est présent autour du pylône. Ce reptile possède une certaine plasticité écologique, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

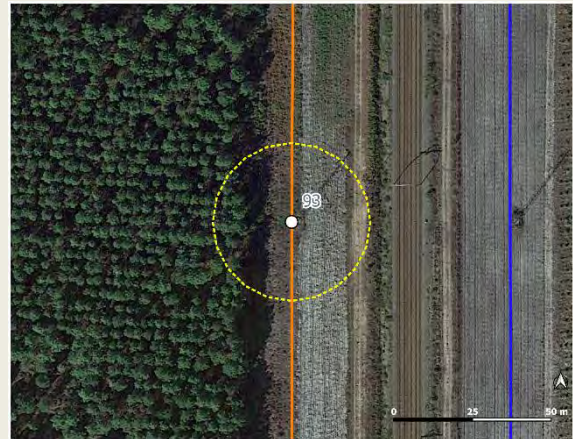
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Période de reproduction des oiseaux

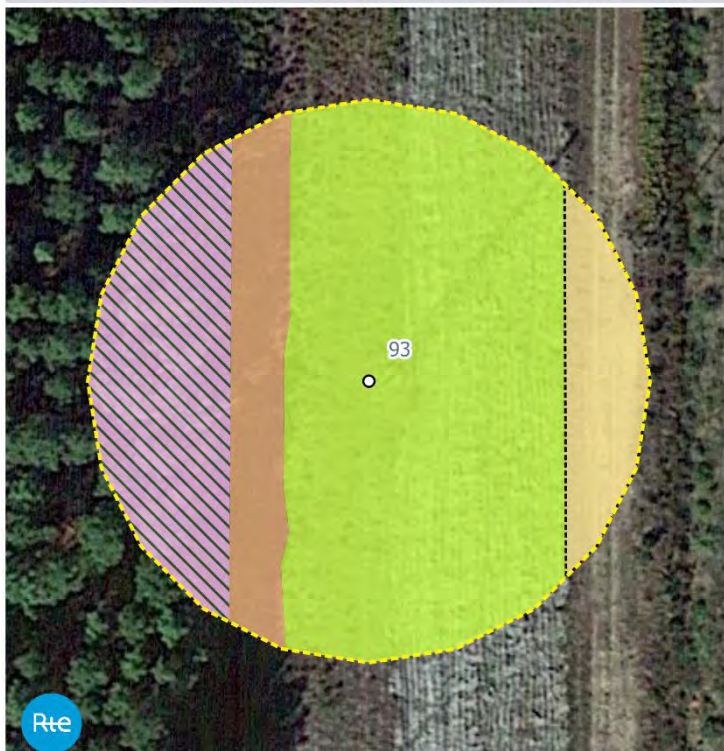
Pylône N°93 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°93



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Fourrés mésoacidiphiles
- Pinèdes sur fourrés et landes mésophiles aquitano-ligérienne
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Pylône N°93 - LA CML02

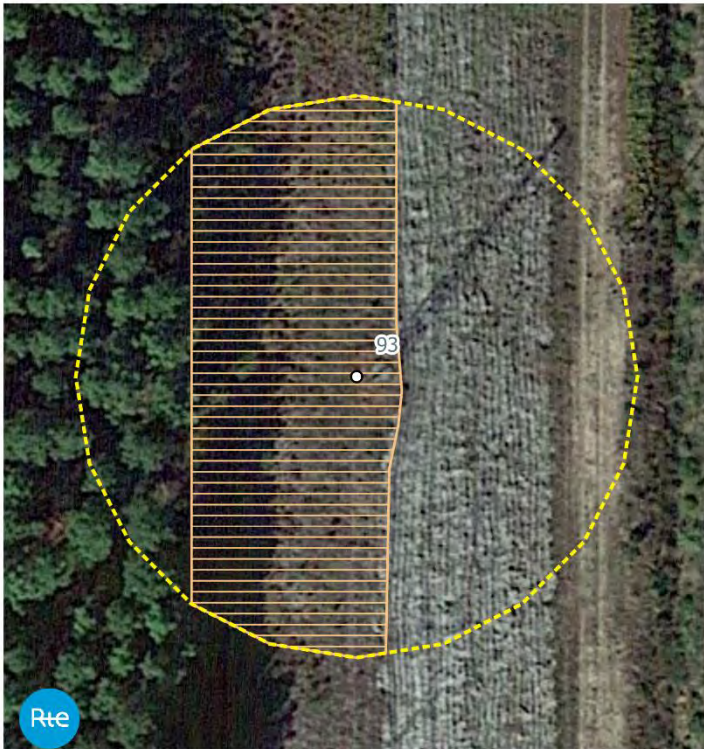
Flore/Habitats observés	Faune observée		
<p>Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une pelouse acidiphile, en cours d'embroussaillage à l'ouest et entretenue à l'est sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur fourrés d'ajoncs et lande mésophile aquitano-ligérienne.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	Mammifère	Taupe Non protégée	
	Avifaune	Fauvette à tête noire	PN
		Merle noir	Non protégé
		Pouillot véloce	PN
Rossignol philomèle		PN	
	Troglodyte mignon	PN	
	Reptile	Lézard des murailles PN (art .2)	
	Papillon de jour	Cuivré commun Non protégé	

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés				
Faune	<u>Avifaune :</u>	- les espèces observées sont relativement communes. Elles ont été contactées en limite ouest de l'aire d'étude.		
	<u>Reptile :</u>	- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : le Lézard des murailles . Il est présent autour du pylône.		
	<u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u>	<table border="1"> <tr> <td>FAIBLE</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	Oui	Non		

Enjeux potentiels :		
Faune	<i>Rien à signaler</i>	
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

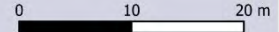
Faune et flore du pylône n°93



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GERE A 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

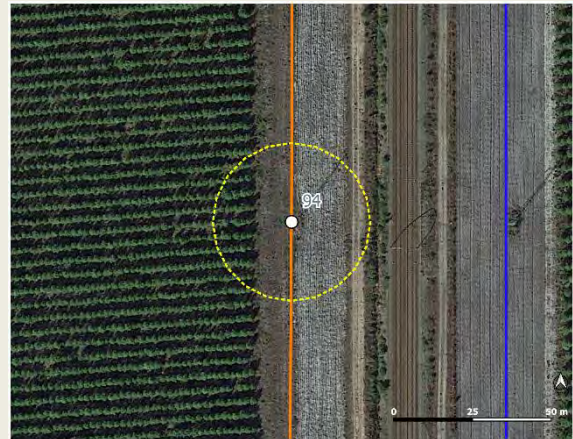
Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Sans objet.

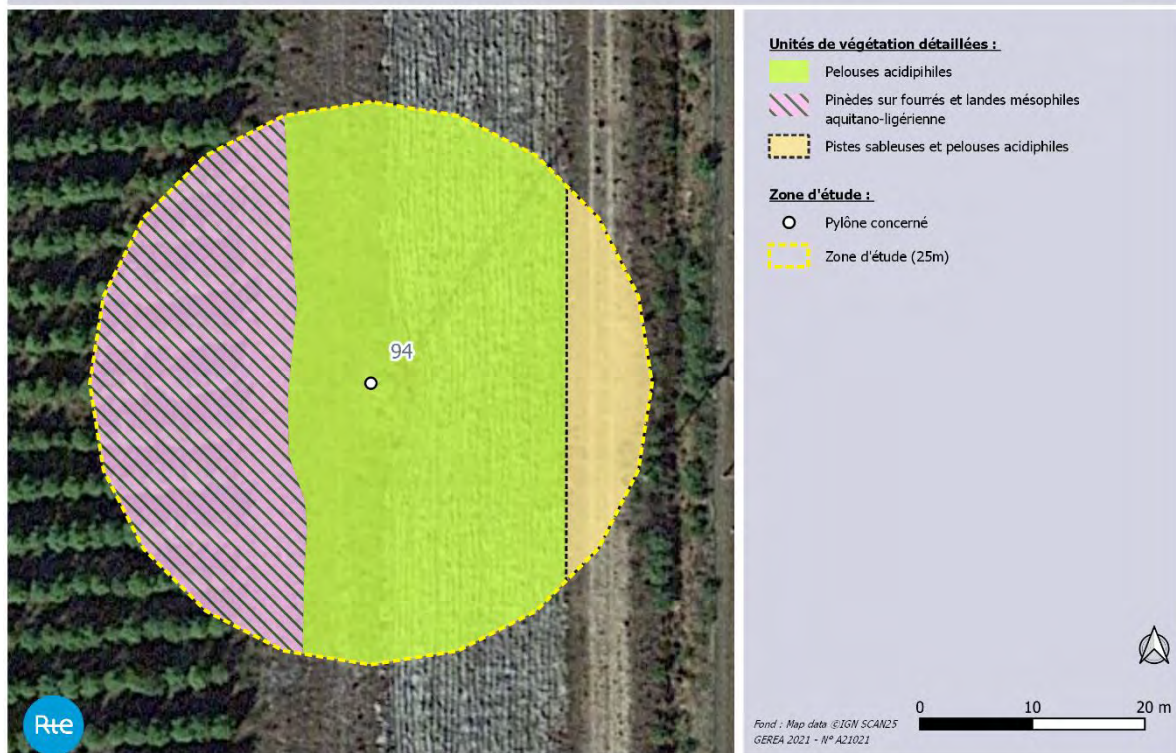
Pylône N°94 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°94



Pylône N°94 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne et fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Alouette lulu	DO (I) et PN
	Fauvette à tête noire	PN
	Merle noir	-
	Pouillot véloce	PN
	Rossignol philomèle	PN
	Troglodyte mignon	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

Papillon de jour	Cuivré commun	-
-------------------------	---------------	---

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de **l'Alouette lulu** (DO et PN).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

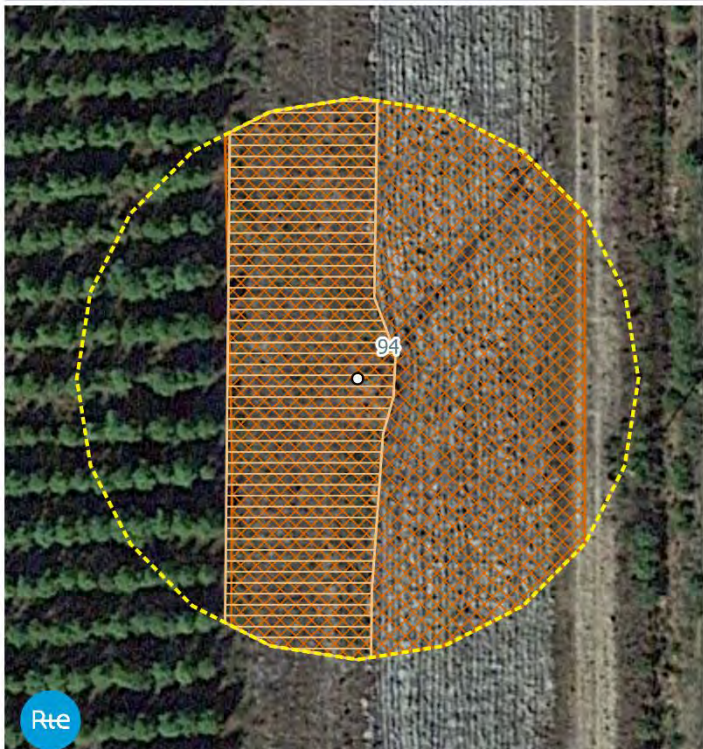
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°94



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

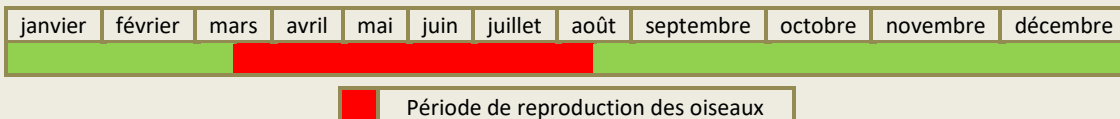
Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

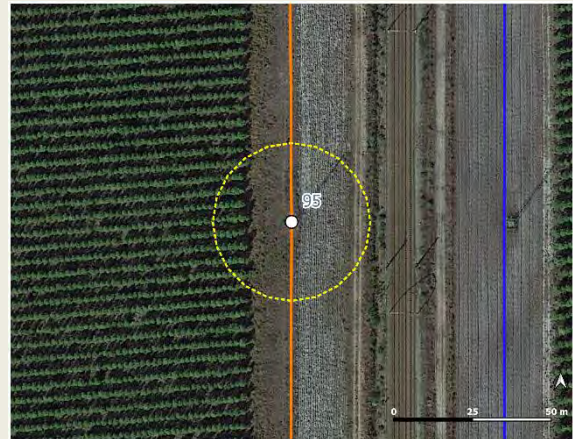
Faune : on note la présence d'un oiseau protégé d'intérêt communautaire. Le lézard des murailles est également présent autour du pylône, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



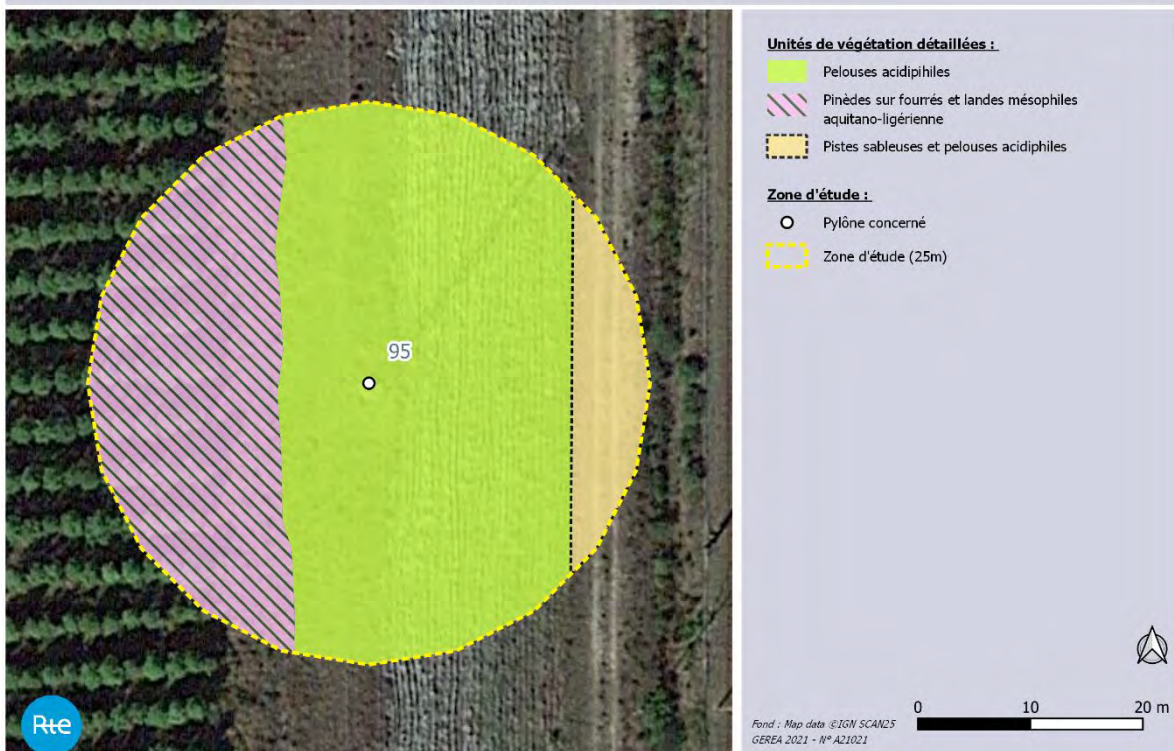
Pylône N°95 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes, de fourrés et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°95



Pylône N°95 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne et fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pouillot véloce	PN
-----------------	-----------------	----

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

Papillon de jour	Cuivré commun	Non protégé
-------------------------	---------------	-------------

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de **l'Alouette lulu** (DO et PN).

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

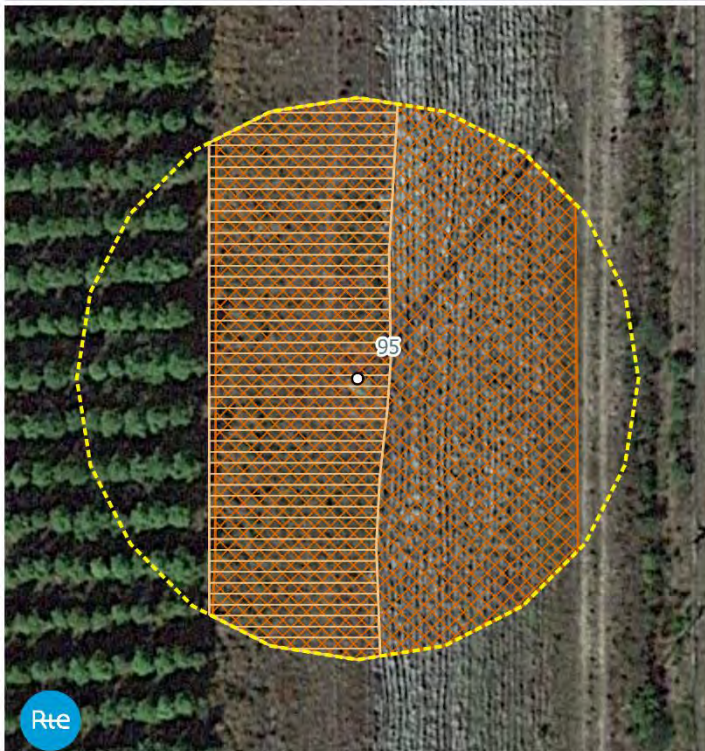
Rien à signaler

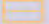



Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

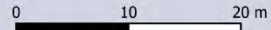
Non

Faune et flore du pylône n°95



- Faune :**
- Reptiles**
-  Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
-  Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux
- Zone d'étude :**
-  Pylône concerné
 -  Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

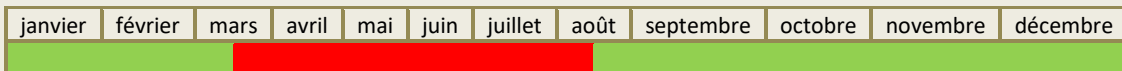
Commentaires :

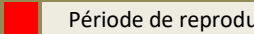
Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : on note la présence d'un oiseau protégé d'intérêt communautaire sur le pylône voisin (N°93 de le CML 01). Le Lézard des murailles est également présent autour du pylône, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



 Période de reproduction des oiseaux

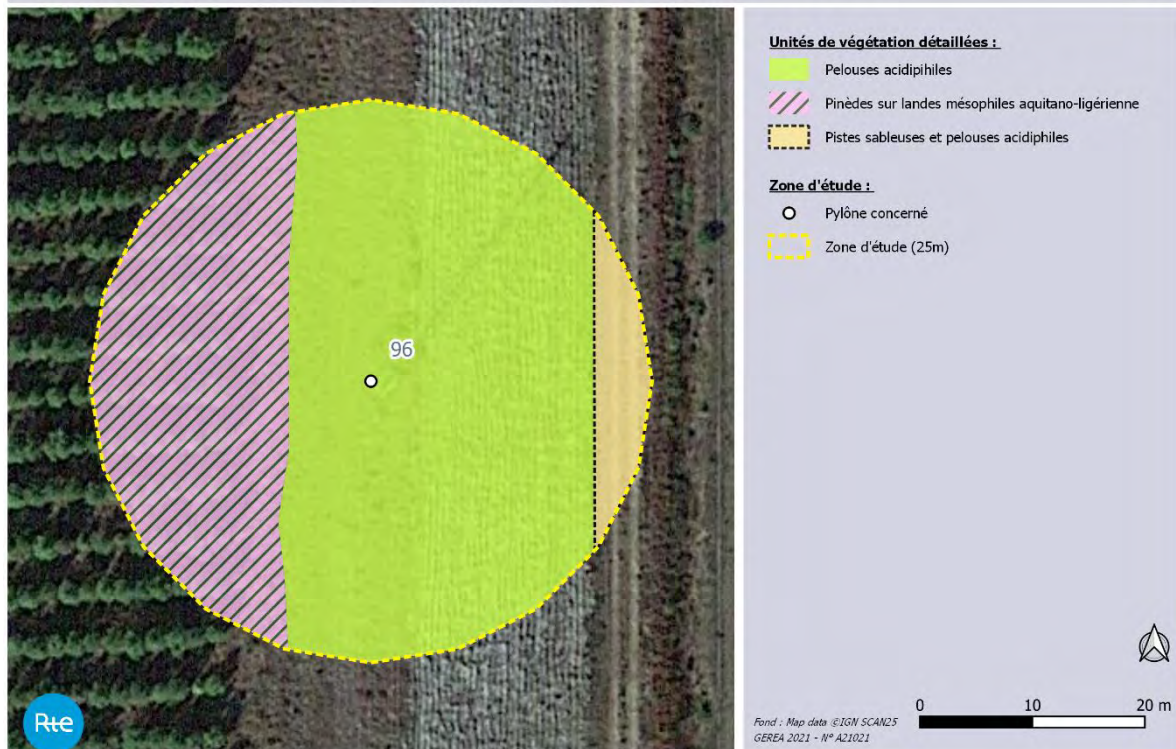
Pylône N°96 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°96



Pylône N°96 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pipit rousseline	DO (I) et PN
	Troglodyte mignon	PN
	Pouillot véloce	PN
Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : le **Pipit rousseline**.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le **Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE* MODERE FORT

*En suivant les préconisations

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Pipit rousseline** (DO et PN).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui Non

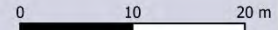
Faune et flore du pylone n°96



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
 GERE 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

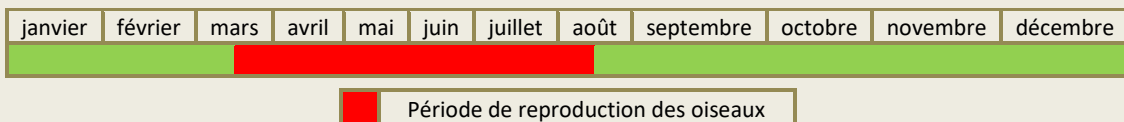
Commentaires :

Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : on note la présence d'un oiseau protégé d'intérêt communautaire au niveau des pelouses acidiphiles. Le Lézard des murailles fréquente les abords du pylône, mais il est très commun en région, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**



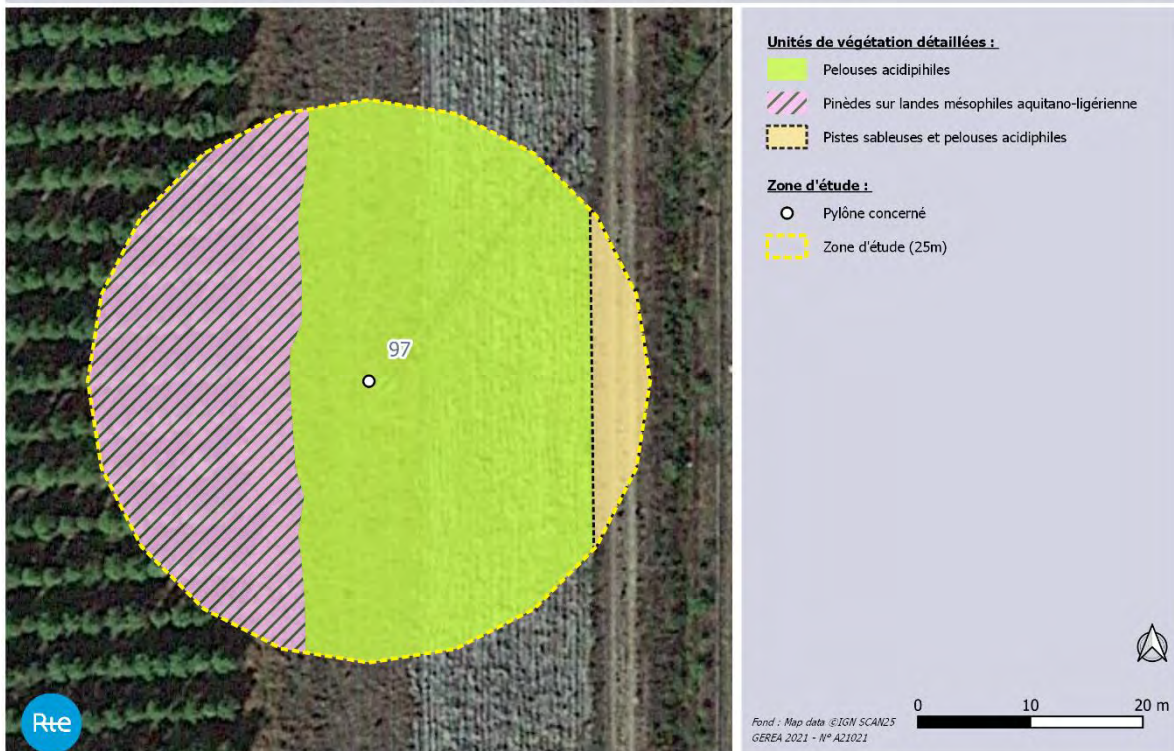
Pylône N°97 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°97



Pylône N°97 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Alouette lulu	DO (I) et PN
	Troglodyte mignon	PN
	Pouillot véloce	PN
Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)

DO (I) : Directive oiseaux européenne : annexe I

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu.**

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **le Lézard des murailles.**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*

MODERE

FORT

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de **l'Alouette lulu** (DO et PN).

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

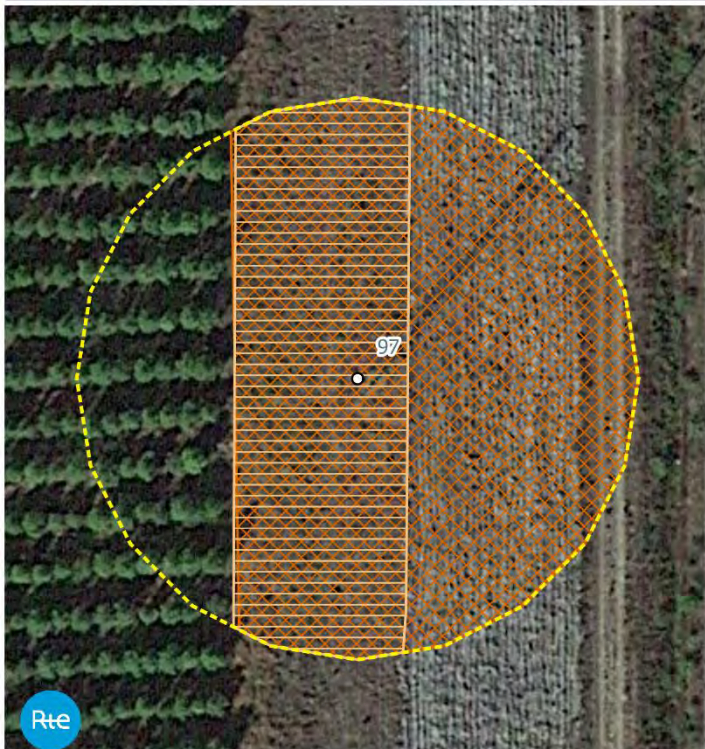
Rien à signaler



Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)



Oui

Non

Faune et flore du pylône n°97



- Faune :**
- Reptiles**
-  Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
-  Habitats potentiels des oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

- Zone d'étude :**
-  Pylône concerné
 -  Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

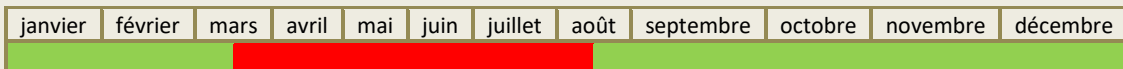
Commentaires :


Flore/habitat : enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : on note la présence d'un oiseau protégé d'intérêt communautaire au niveau des pelouses acidiphiles. Le Lézard des murailles fréquente les abords du pylône, mais il est très commun en région, les travaux n'auront pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



 Période de reproduction des oiseaux

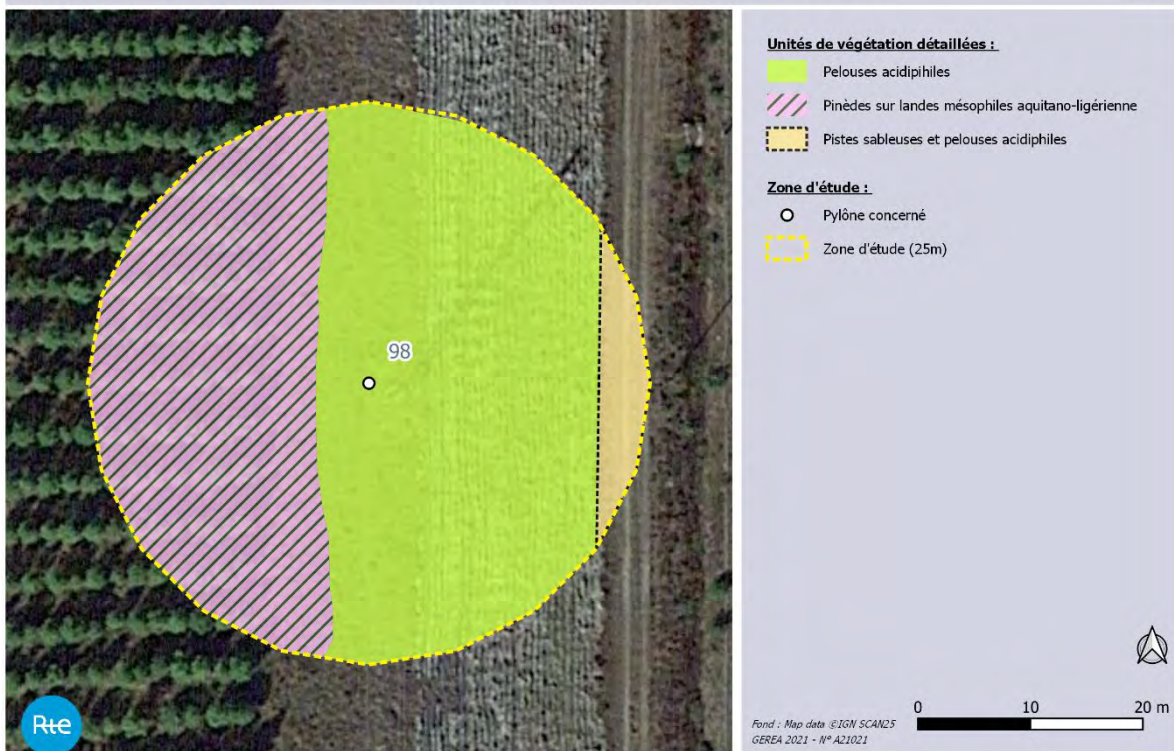
Pylône N°98 - LA CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°98



Pylône N°98 - LA CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine et « **quasi-menacée** » sur la liste rouge régionale a été observée au bord de la piste sableuse : **la Romulée bulbocodium**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieu (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- les espèces observées sont relativement communes

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence de **la Romulée bulbocodium** (*Romulea bulbocodium*), espèce protégée en Aquitaine et « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. **Enjeu patrimonial fort**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

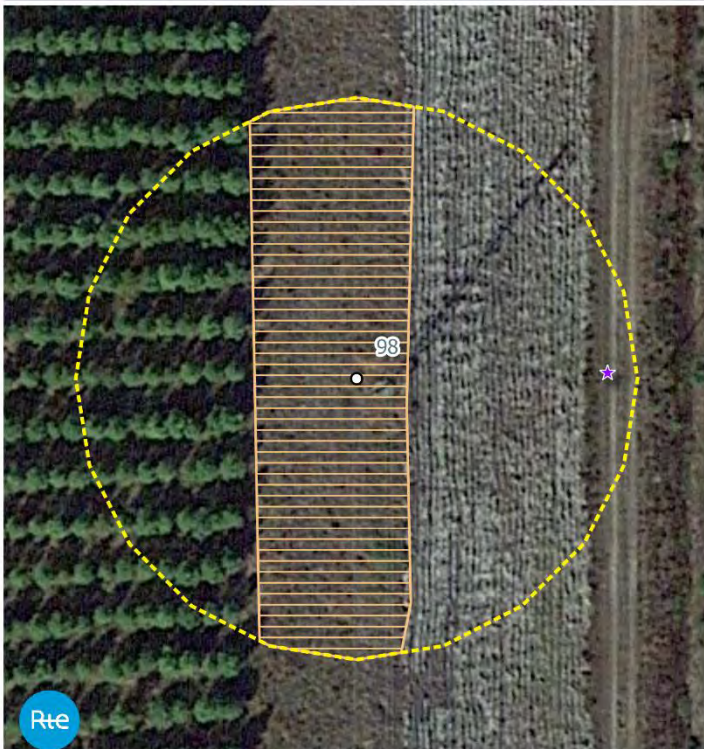
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°98



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Romulée Bulbocodium

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

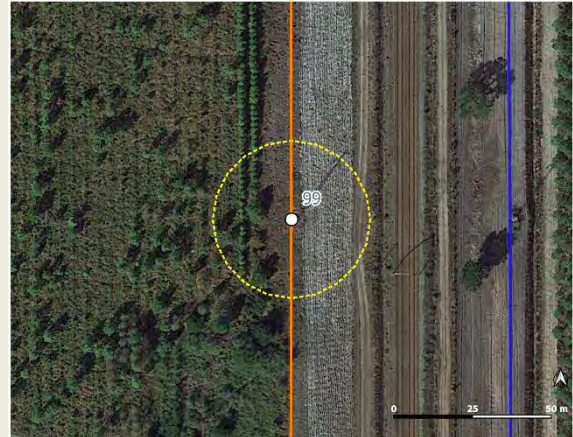
Présence **d'une espèce protégée et « quasi-menacée »** sur la liste rouge d'Aquitaine : **la Romulée bulbocodium**. Cette espèce recensée sur la piste sableuse permettant d'accéder au pylône, présente un enjeu fort de préservation.

Faune : l'enjeu est très limité, seul le Lézard des murailles présent autour du pylône pourra être impacté par les travaux. Cependant il s'agit d'une espèce très commune, le projet n'aura pas d'incidence sur la population locale.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : éviter et mettre en défens la station de **Romulée bulbocodium**.

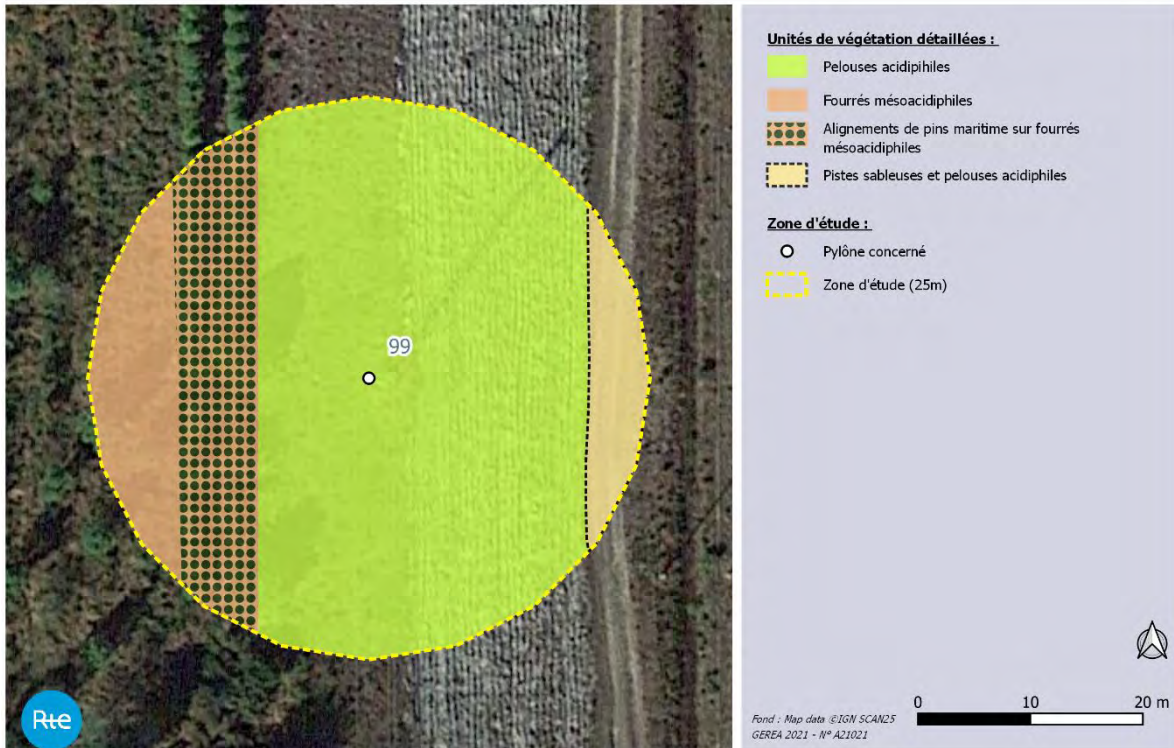
Pylône N°99 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un alignement de résineux, de fourrés arbustifs et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°99



Pylône N°99 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des pelouses acidiphiles, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude avec des secteurs plus dénudés au niveau de certaines ornières. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un alignement de Pin maritime sur des fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine, a été observée sur la piste sableuse à l'est de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**. **Une espèce végétale protégée** en Aquitaine et « **quasi-menacée** » sur la liste rouge régionale a été observée au bord de la piste sableuse : **la Romulée bulbocodium**. Présence sur la servitude, au nord du pylône de **l'Arnoséris naine, espèce végétal protégée** en Aquitaine et « **vulnérable** » sur la liste rouge régionale.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	<u>Alouette lulu</u>	DO (I) et PN
	<u>Fauvette</u>	DO (I), PN et
	<u>pitchou</u>	LRn EN
	<u>Tarier pâtre</u>	PN et LRn NT
	<u>Tourterelle des bois</u>	LRn VU
	<u>Pipit des arbres</u>	PN
	Pouillot véloce	PN

Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
----------------	----------------------	-------------

DO (I) : annexe 1 de Directive oiseaux européenne

PN : Protection nationale relatives aux oiseaux et aux reptiles

LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacée, VU : Vulnérable ; En : En danger.

Espèces : espèces appartenant à un cortège indicateur de milieux (landicole)

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée d'intérêt communautaire : **l'Alouette lulu**.
- une espèce protégée rare et/ou menacée : **le Tarier pâtre**.
- une espèce rare et menacée : **la Tourelle des bois**

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale mais très commune en France et en région : **le Lézard des murailles**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.
- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

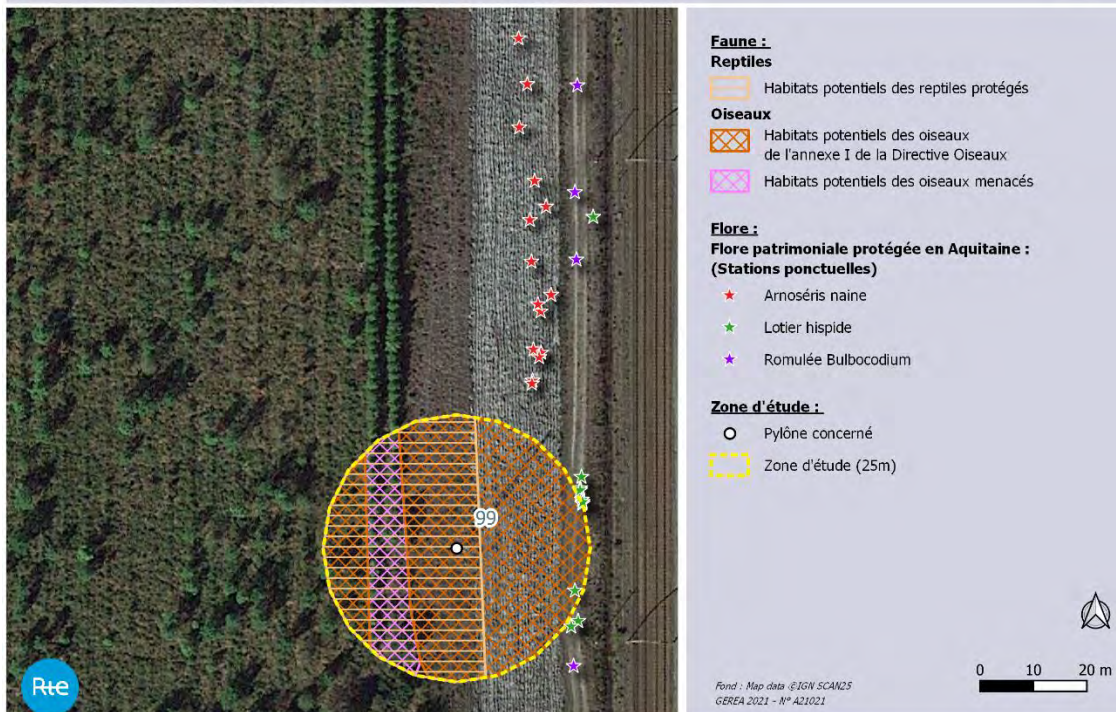
Non

Pylône N°99 CML02

Enjeux potentiels :

Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction de l'Alouette lulu (DO et PN), la Fauvette pitchou (DO et PN, LRn EN), du Tarier pâtre (PN et LRn NT) et de la Tourterelle des bois (LRn VU)</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>	
	<p>Flore/Habitats</p> <p style="text-align: center;"><i>Rien à signaler</i></p>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylone n°99



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée. Présence également de deux autres espèces végétales protégées à proximité du pylône au niveau de la piste sableuse ou de la servitude présentant un intérêt de préservation supérieur, la **Romulée bulbocodium** et l'**Arnoséris naine** qu'il conviendra d'éviter.

Faune : on note un enjeu de conservation concernant les oiseaux landicoles. Le calendrier des travaux doit respecter les exigences écologiques de ces espèces. Le Lézard des murailles est également présent autour du pylône, les travaux n'auront pas d'incidence sur la pérennité de la population locale.



Pylône N°99 CML02

Préconisation (s) :

Flore/habitat : Evitement des stations de **Romulée bulbocodium** et **d'Arnoséris naine** par l'intermédiaire de la création de nouvelle piste d'accès côté pinède.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Les fourrés méso-acidiphiles et alignement pins devront être évités.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

  Période de reproduction des oiseaux

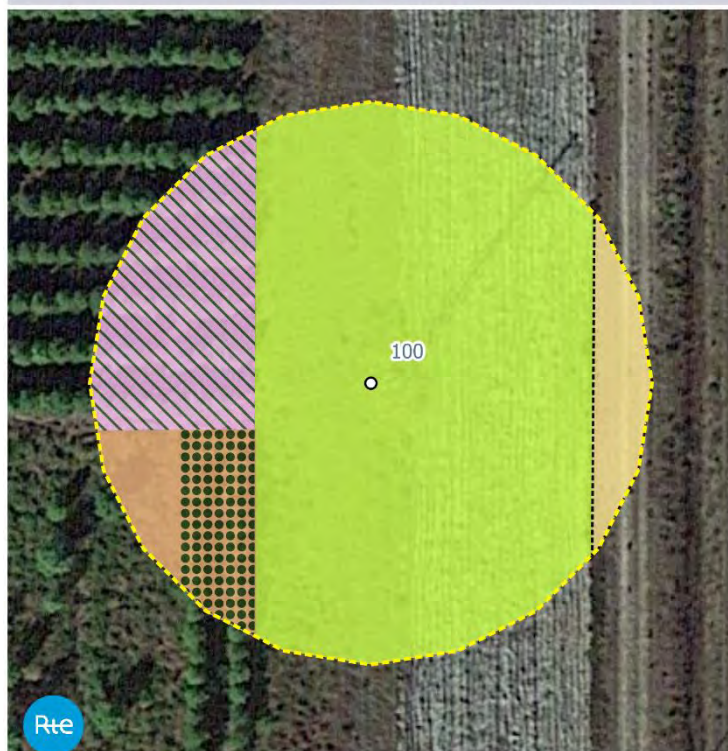
Pylône N°100 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°100



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Fourrés mésoacidiphiles
- Alignements de pins maritime sur fourrés mésoacidiphiles
- Pinèdes sur fourrés et landes mésophiles aquitaino-ligérienne
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°100 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des pelouses acidiphiles, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur lande mésophile aquitano-ligérienne et fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Deux espèces végétales protégées en Aquitaine, dont une « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale ont été observées aux abords du pylône : **le Lotier hispide et la Romulée bulbocodium.**

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée aux abords du pylône : **la Trompette de Méduse** (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifères	Sanglier	-
Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)
Lépidoptère	Machaon	-

PN : Protection nationale

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Reptiles :

- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence de **la Romulée bulbocodium** (*Romulea bulbocodium*), espèce protégée en Aquitaine et « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. **Enjeu patrimonial fort.**

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

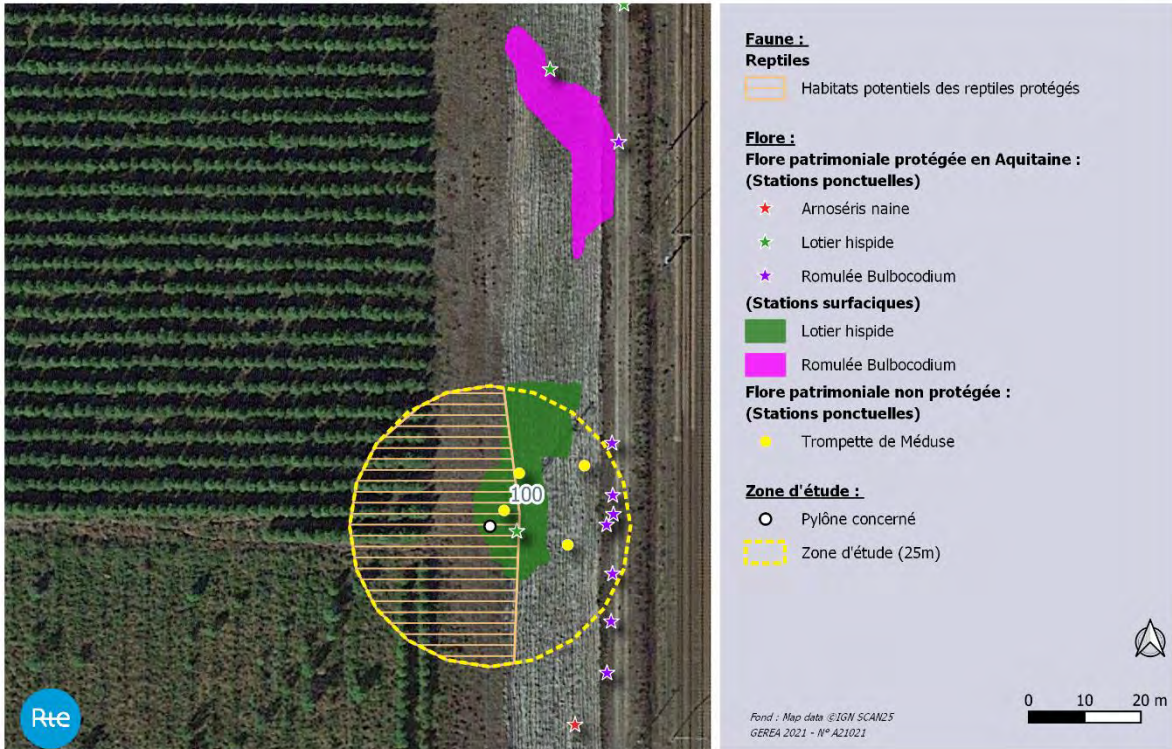
Pylône N°100 CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°100



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée et « quasi-menacée »** sur la liste rouge d'Aquitaine : **la Romulée bulbocodium**. Cette espèce recensée sur la piste sableuse permettant d'accéder au pylône, présente un enjeu fort de préservation.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : Evitement des stations de **Romulée bulbocodium** par l'intermédiaire de la création de nouvelle piste d'accès côté pinède.

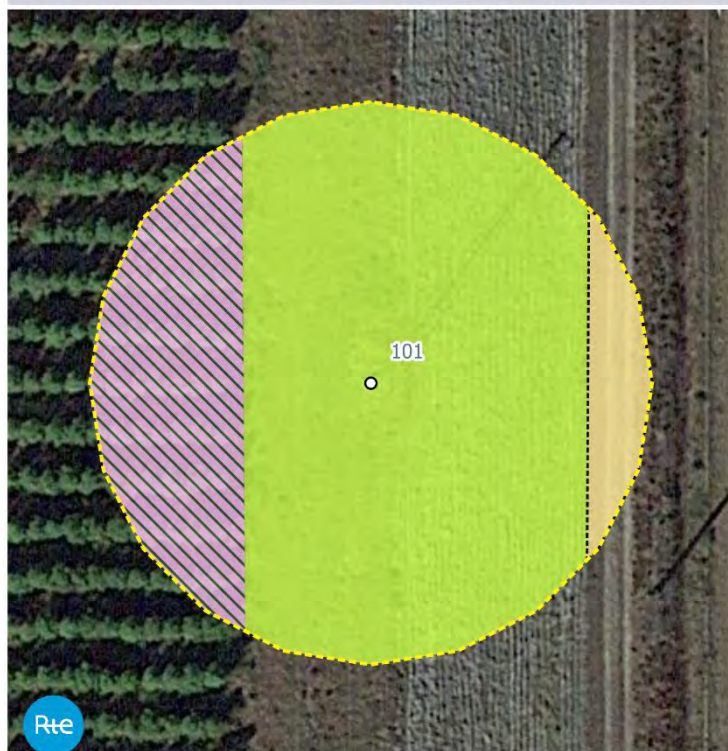
Pylône N°101 CML02



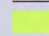

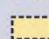
Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

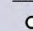

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°101



Unités de végétation détaillées :

-  Pelouses acidiphiles
-  Pinèdes sur fourrés et landes mésophiles aquitano-ligérienne
-  Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

-  Pylône concerné
-  Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°101 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des pelouses acidiphiles, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur lande mésophile aquitano-ligérienne et fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Deux espèces végétales protégées en Aquitaine, dont une « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale ont été observées aux abords du pylône : **le Lotier hispide et la Romulée bulbocodium.**

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été recensée aux abords du pylône : **la Trompette de Méduse** (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Pouillot véloce	PN
	Rougegorge familial	PN
Lépidoptère	Mélitée du plantain	-

PN : Protection nationale

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- Présence **d'un oiseau commun protégé** nicheurs sur la zone d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE

MODERE

FORT

Flore/Habitats

- Présence de **la Romulée bulbocodium** (*Romulea bulbocodium*), espèce protégée en Aquitaine et « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. **Enjeu patrimonial fort.**

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art .2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

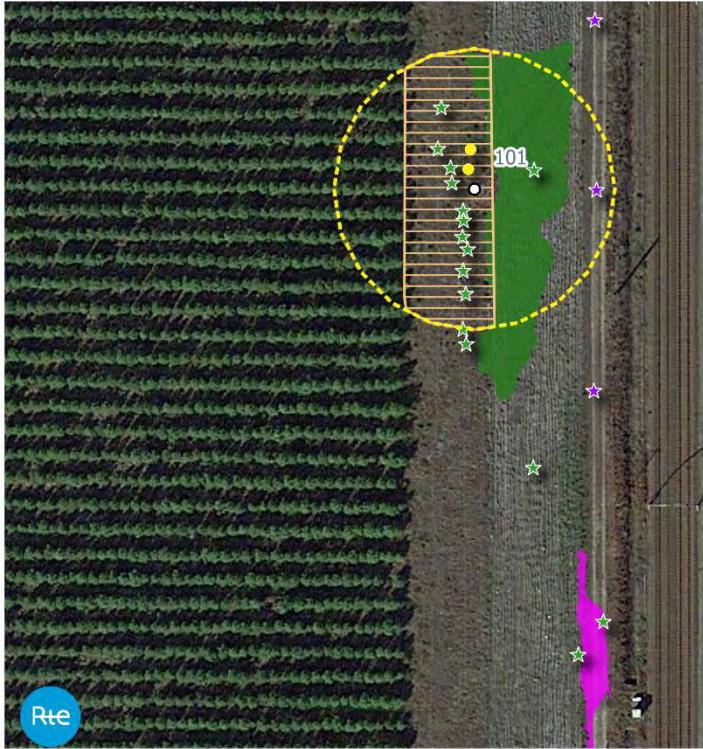
Pylône N°101 CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°101



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine :

(Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Romulée Bulbocodium

(Stations surfaciques)

Lotier hispide

Romulée Bulbocodium

Flore patrimoniale non protégée :

(Stations ponctuelles)

Trompette de Méduse

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCANDS
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée et « quasi-menacée »** sur la liste rouge d'Aquitaine : **la Romulée bulbocodium**. Cette espèce recensée sur la piste sableuse permettant d'accéder au pylône, présente un enjeu fort de préservation.

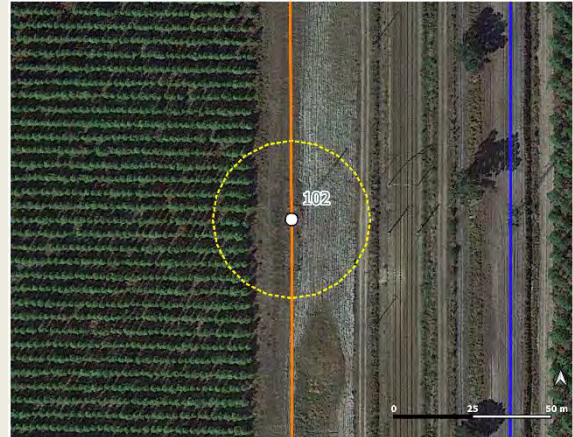
Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Flore/habitat : Evitement des stations de **Romulée bulbocodium** par l'intermédiaire de la création de nouvelle piste d'accès côté pinède.

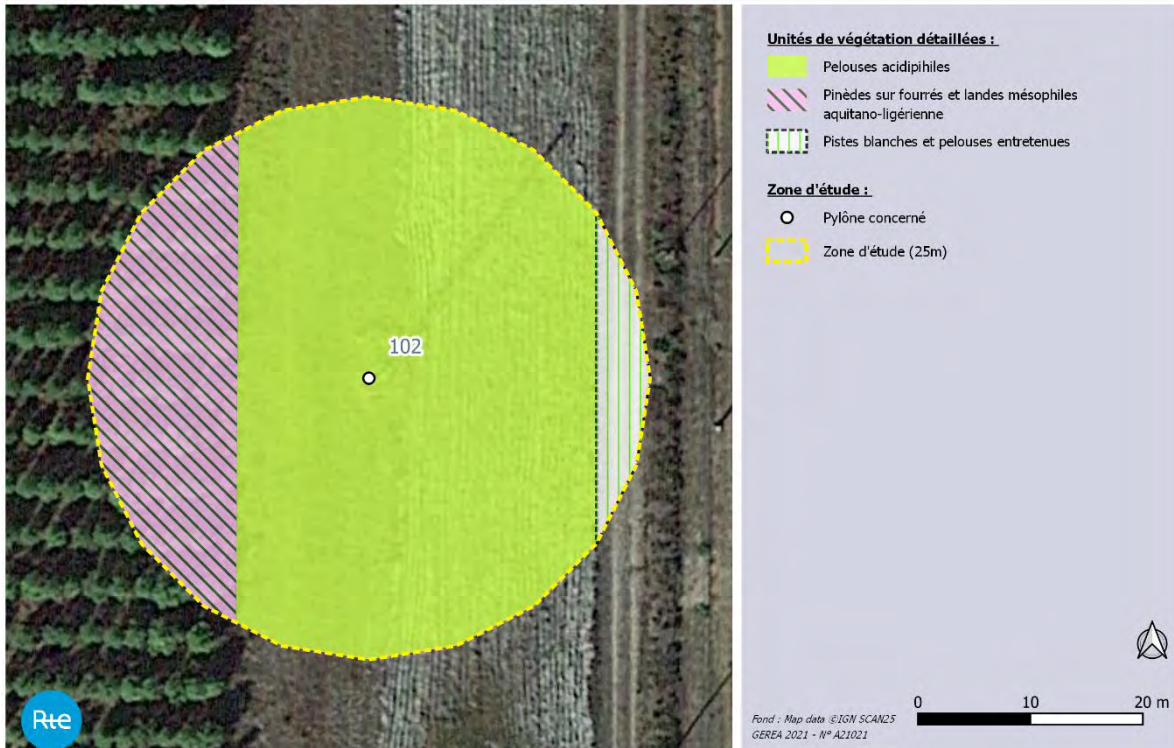
Pylône N°102 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°102



Pylône N°102 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à des pelouses acidiphiles, plus entretenue pour celle se développant sur la servitude avec des secteurs assez dénudés au niveau de certaines ornières. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une pinède sur lande mésophile aquitano-ligérienne et fourrés d'ajoncs.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au pied du pylône et sur la servitude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été observée : la **Trompette de Méduse** (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Sanglier	Non protégé
------------------	----------	-------------

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
	Pouillot véloce	PN

PN : Protection nationale

LRn : Liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation ; VU : Vulnérable.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

-une espèce protégé rare et menacé : **le Serin cini**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU).

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Pylône N°102 CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°102

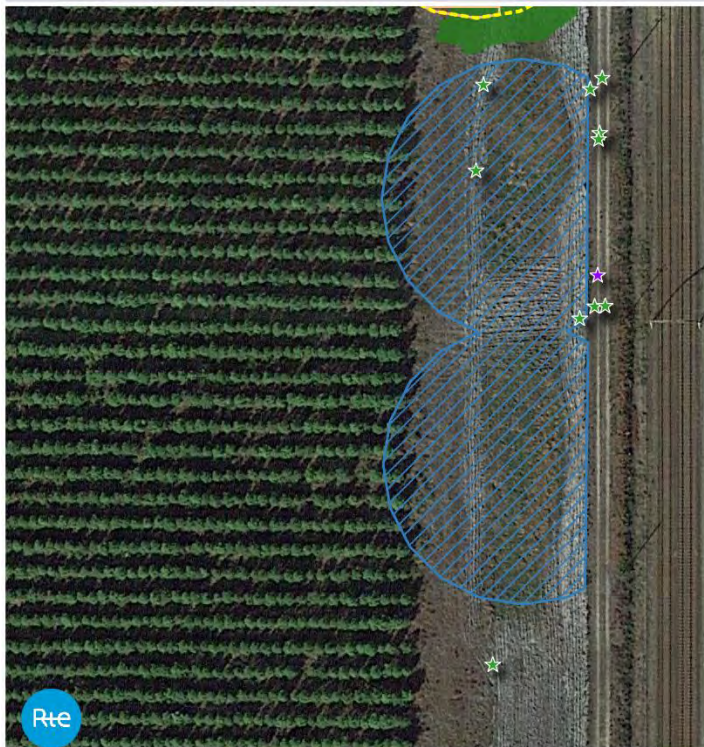


- Faune :**
- Amphibiens**
- Habitats potentiels des amphibiens protégés
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- (Stations surfaciques)**
- Lotier hispide
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Trompette de Méduse
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN2S
GEREA 2021 - N° A21021

Faune et flore du pylône n°102



- Faune :**
- Amphibiens**
- Habitats potentiels des amphibiens protégés
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
 - Romulée Bulbocodium
- (Stations surfaciques)**
- Lotier hispide
- Zone d'étude :**
- Zone d'étude (25m)

0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN SCAN2S
GEREA 2021 - N° A21021

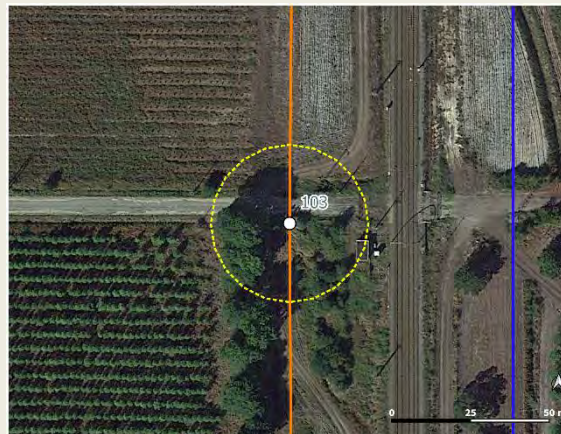
Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

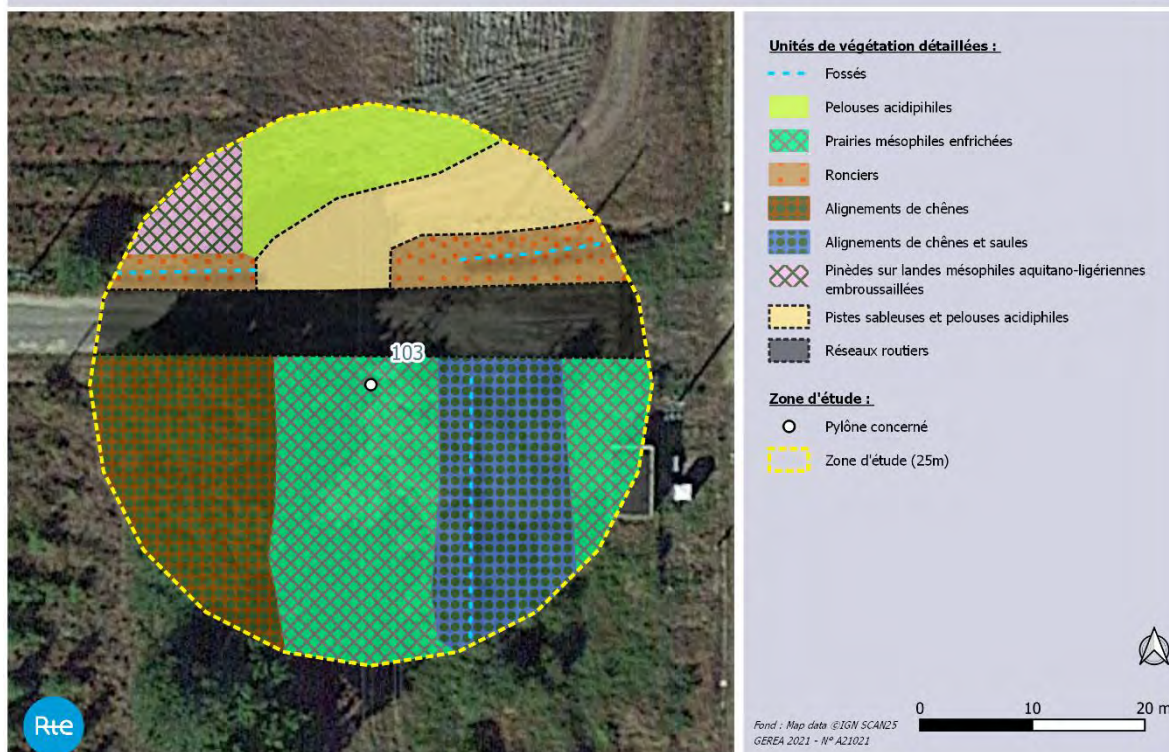
Pylône N°103 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'un réseau de fossés, d'alignements de feuillus, de prairies mésophiles ainsi que d'une zone urbanisée.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°103



Pylône N°103 CML02

Flore/Habitats observés

Le pylône est situé en bord de route sur une prairie mésophile rudéralisée. A l'extrémité ouest, se trouve un alignement de chênes et robiniers et à l'est, en limite de la servitude, un alignement de chênes et de Saules sur ronciers.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée à l'est de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Trois espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia, le Sporobole tenace et le Cerisier tardif.

Faune observée

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
	Merle noir	-
	Pouillot véloce	PN
Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)
Lépidoptère	Citron	-
Saproxylophages	Grand Capricorne	PN (art.2)

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégé rare et menacée : le **Serin cini**.

Présence **d'un oiseau protégé** nicheur sur la zone d'étude : Pouillot véloce.

Reptile :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le **Lézard des murailles**.

Saproxylophage :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le **Grand capricorne du chêne**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE **MODERE** FORT

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU).

Pylône N°103 CML02

Flore/Habitats

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Saproxylophages :

- Habitat du **Grand capricorne du chêne** (PN art.2).

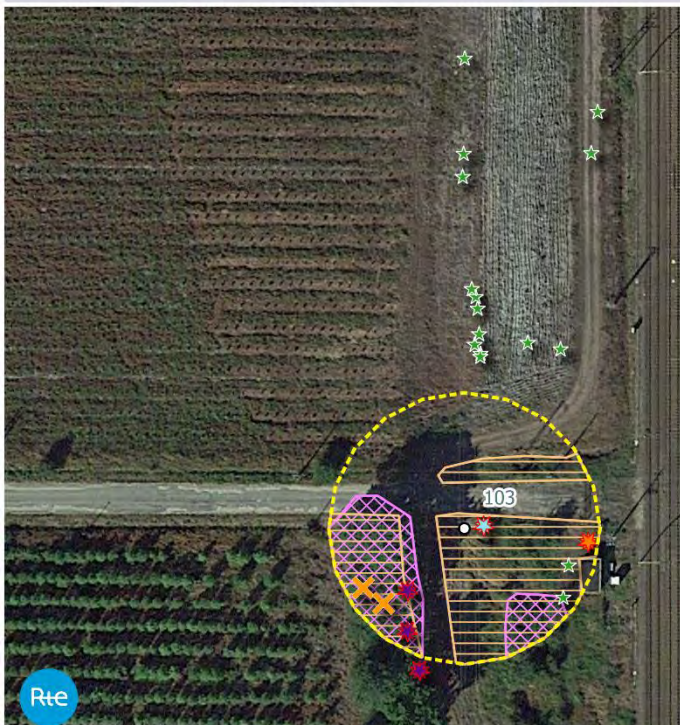
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°103



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Coléoptères

Les coléoptères saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale :

Grand capricorne

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Flore exotique envahissante avérée : (Stations ponctuelles)

Cerisier tardif

Robinier faux-acacia

Sporobole tenace

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Font : Map data ©IGN SCAN2S
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : le **Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Trois espèces exotiques envahissantes avérées en Aquitaine mais très commune, ont été observées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Le sporobole et le robinier ne devraient pas être impactés par les travaux. Toutefois, le cas échéant, une gestion appropriée devra être mise en place pour limiter leur prolifération. Le cerisier tardif, observé au pied du pylône nécessite néanmoins la mise en œuvre de mesures de gestion spécifiques.

Faune : on note la présence d'un oiseau à enjeu de conservation et d'un insecte bénéficiant d'une protection intégrale. L'enjeu se concentre sur la lisière de feuillus qui devra être évitée par les travaux. Le Lézard des murailles est également présent, bien qu'il soit protégé, il relativement commun en Aquitaine. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la pérennité de l'espèce.


Pylône N°103 CML02

Préconisation (s) :

Flore/habitats : pour la gestion du cerisier tardif dans les zones impactées par les travaux, les individus (arborés ou arbustifs) devront être arrachés, laissés de côté sur le site pour être séchés, avant de les éliminer.

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. La **lisière ouest** de la zone d'étude **devra être évitée**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

  Période de reproduction des oiseaux

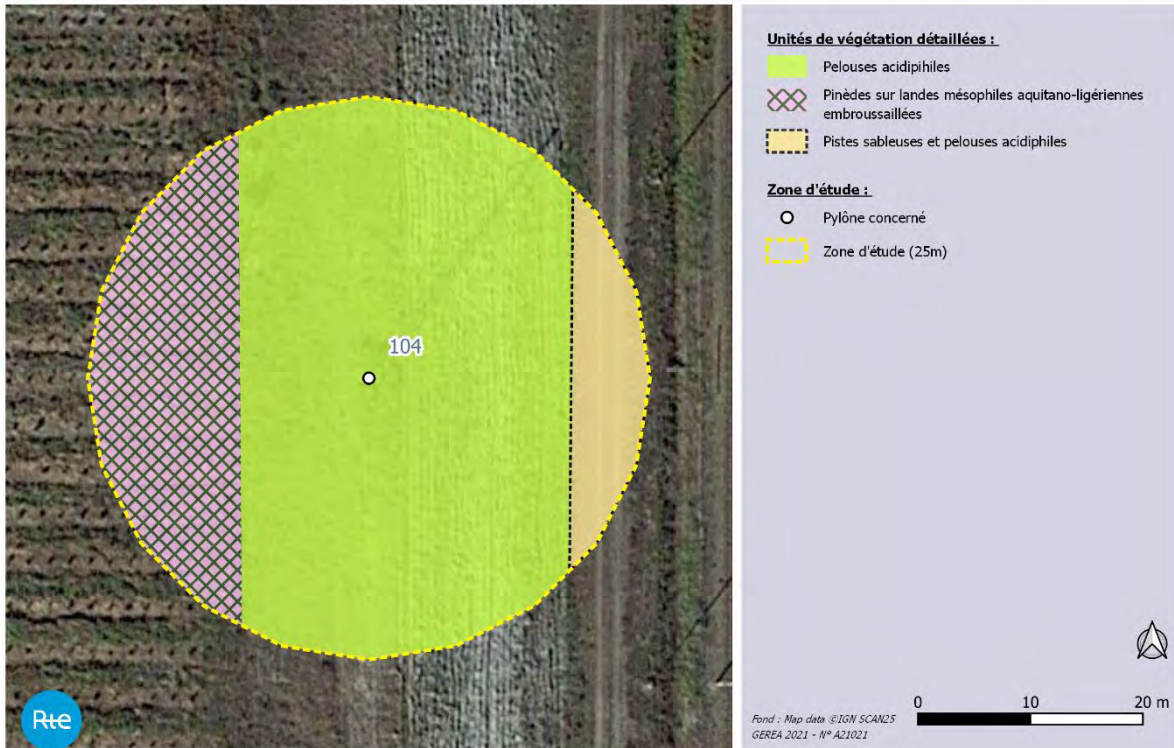
Pylône N°104 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°104



Pylône N°104 CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, on observe une jeune pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée autour du pylône : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Sanglier	-
------------------	----------	---

Avifaune	Cisticole des joncs	PN et LRn VU
-----------------	---------------------	--------------

Amphibien	Grenouille agile	PN (art .2)
------------------	------------------	-------------

PN : Protection nationale

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

LRN : Liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation : VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : **la Cisticole des joncs**.

Amphibien :

- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : **la Grenouille agile**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
--------	--------	-------------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de la **Cisticole des joncs** (PN et LRn VU).

Amphibiens :

- Habitat de la **Grenouille agile** (PN art.2).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

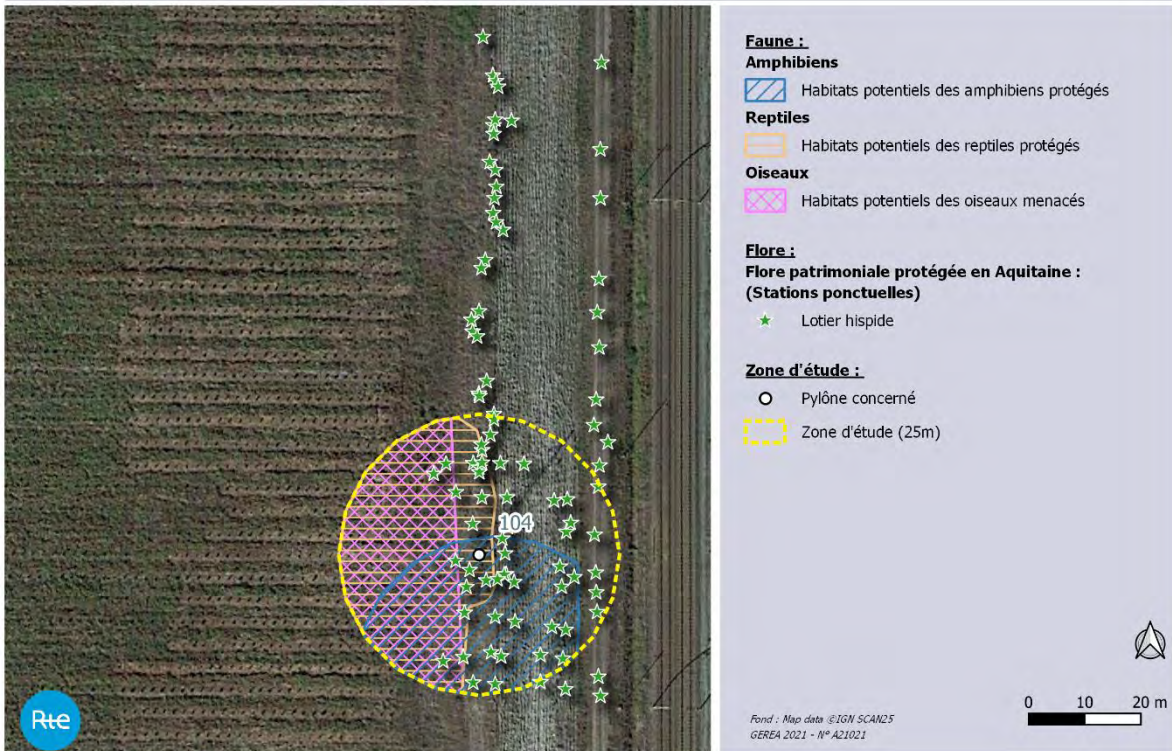
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°104 CML02

Faune et flore du pylône n°104



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

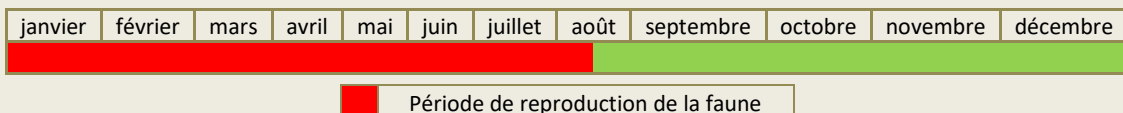
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

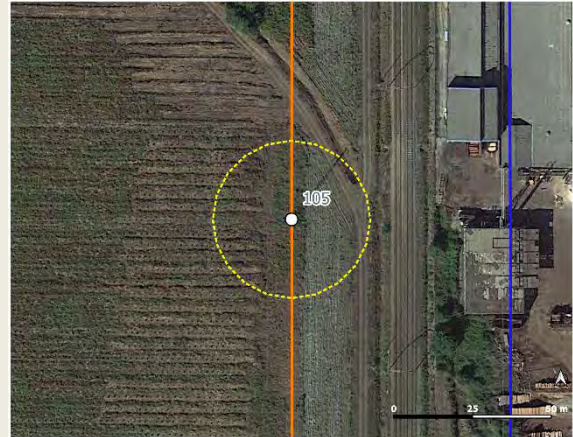
Faune : On note une sensibilité écologique dans ce secteur avec la présence d'espèces protégées. Certaines préconisations devront être mise en place pour éviter tout impact sur la faune.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **les cycles biologiques des oiseaux et des amphibiens**. Une **mise en défens** de la zone d'emprise des travaux **par le moyen d'une barrière anti-amphibien** devra être mise en place.



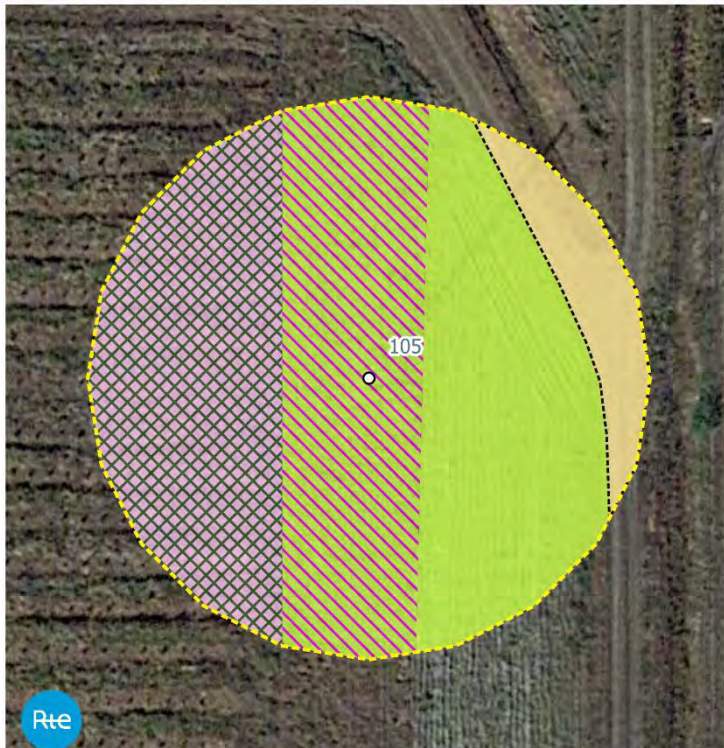
Pylône N°105 CML02






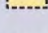
Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une pinède, de landes et de pelouses sableuses.

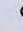

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°105



Unités de végétation détaillées :

-  Pelouses acidiphiles et landes mésophiles à Fougère aigle
-  Pelouses acidiphiles
-  Pinèdes sur landes mésophiles aquitano-ligériennes embroussaillées
-  Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

-  Pylône concerné
-  Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°105 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une pelouse acidiphile colonisée par la Fougère aigle à l'ouest mais dépourvue de cette dernière sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une jeune pinède sur une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée à l'est du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Cisticole des joncs	PN LRn VU
Amphibien	Grenouille verte (sp)	-
Lépidoptère	Vulcain	-

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : la **Cisticole des joncs**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction de la **Cisticole des joncs** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

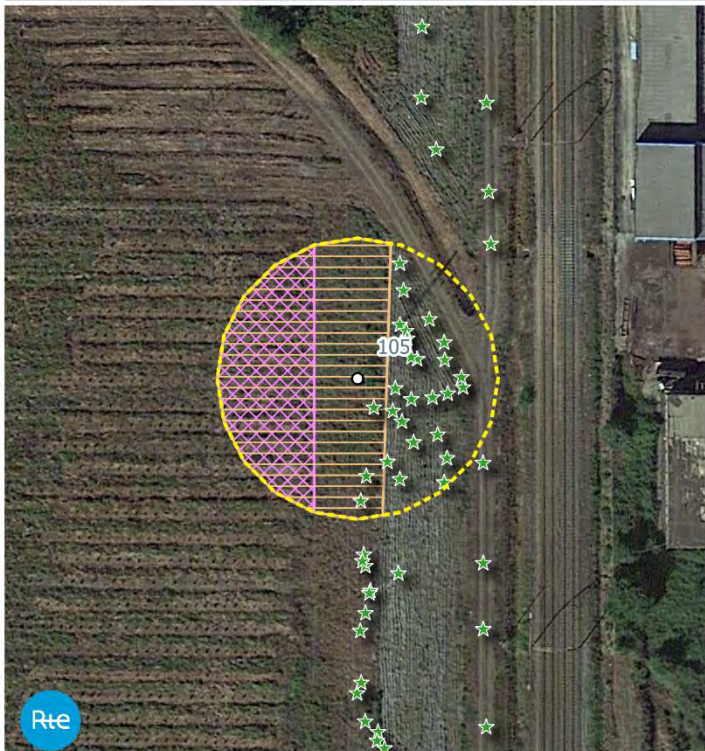
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°105 CML02

Faune et flore du pylône n°105



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés

- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide

- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

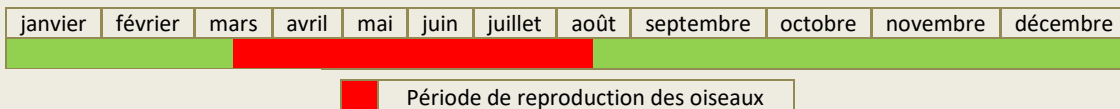
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

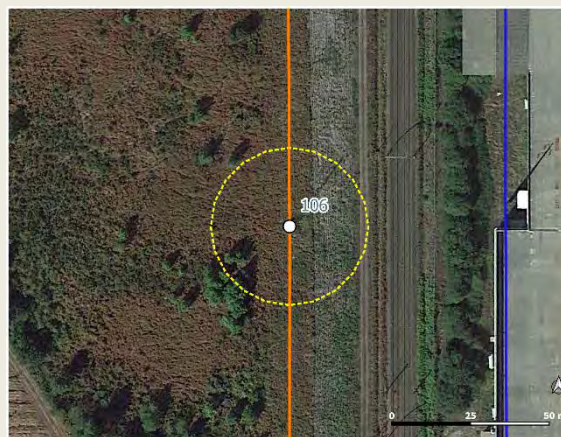
Faune : on note la présence d'un oiseau à enjeu de conservation. La lande aquitaino-ligérienne est relativement favorable à la reproduction de l'espèce. Le planning des travaux devra être aménagé en fonction du cycle biologique de la Cisticole des joncs.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



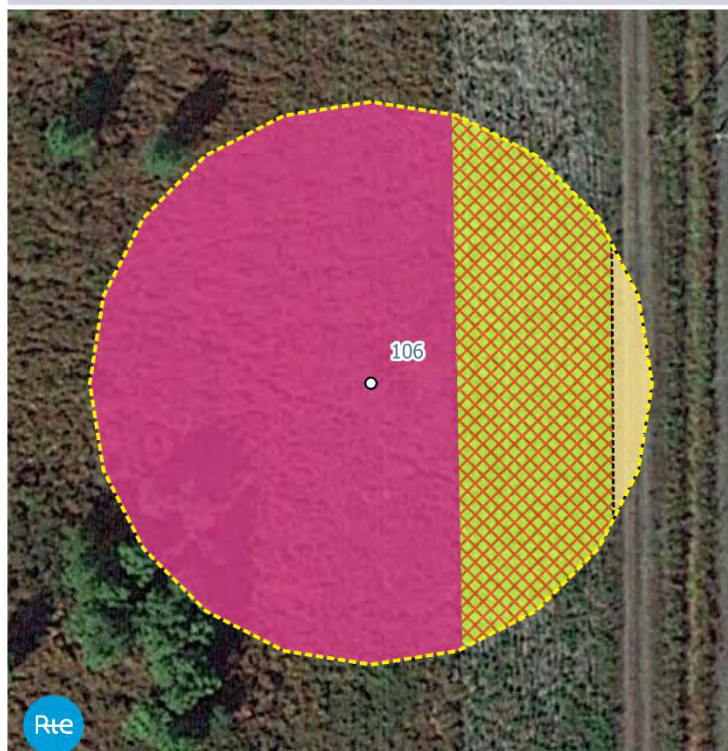
Pylône N°106 CML02






Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

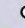

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylone n°106



Unités de végétation détaillées :

-  Pelouses enrichies
-  Landes mésophiles à Fougère aigle
-  Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

-  Pylône concerné
-  Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Pylône N°106 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse enrichie se développant sur la servitude.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
-----------------	------------	--------------

Lépidoptère	Vulcain	-
--------------------	---------	---

PN : Protection nationale

LRn : Liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation ; VU : Vulnérable.

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : le **Serin cini**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU).

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

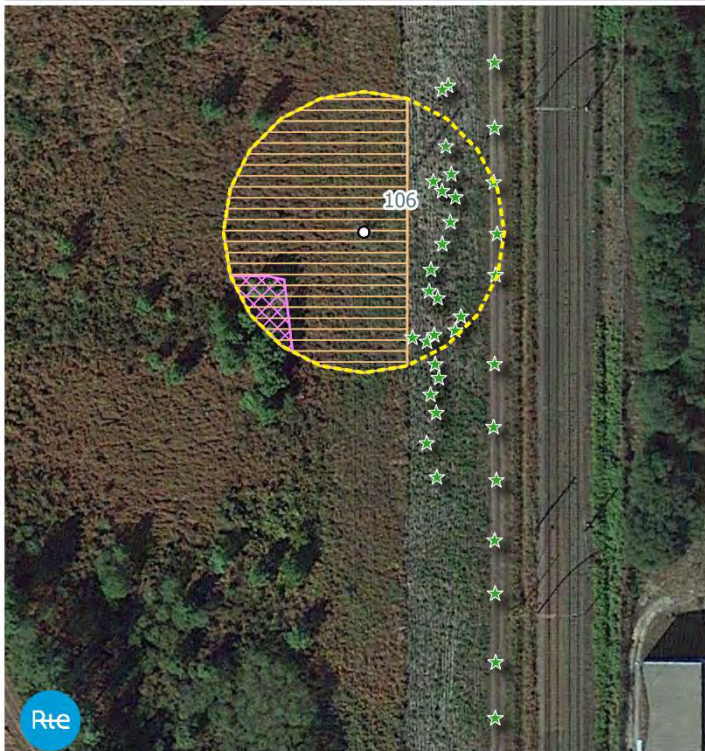
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

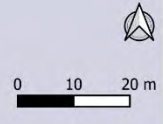
Non

Pylône N°106 CML02

Faune et flore du pylone n°106



- Faune :**
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés
Oiseaux
 Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)
 Lotier hispide
- Zone d'étude :**
 Pylône concerné
 Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

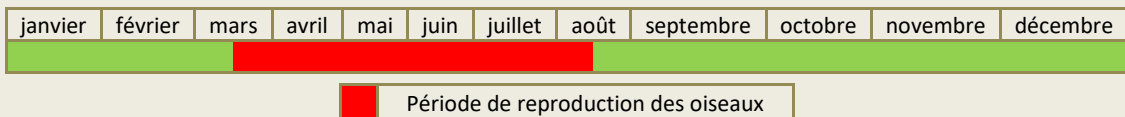
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

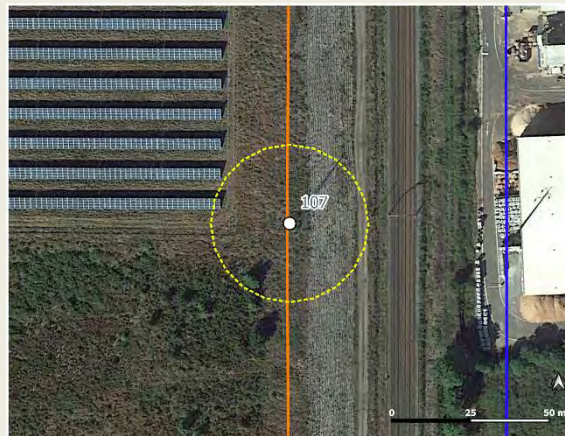
Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune à condition de respecté le planning ci-dessous.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



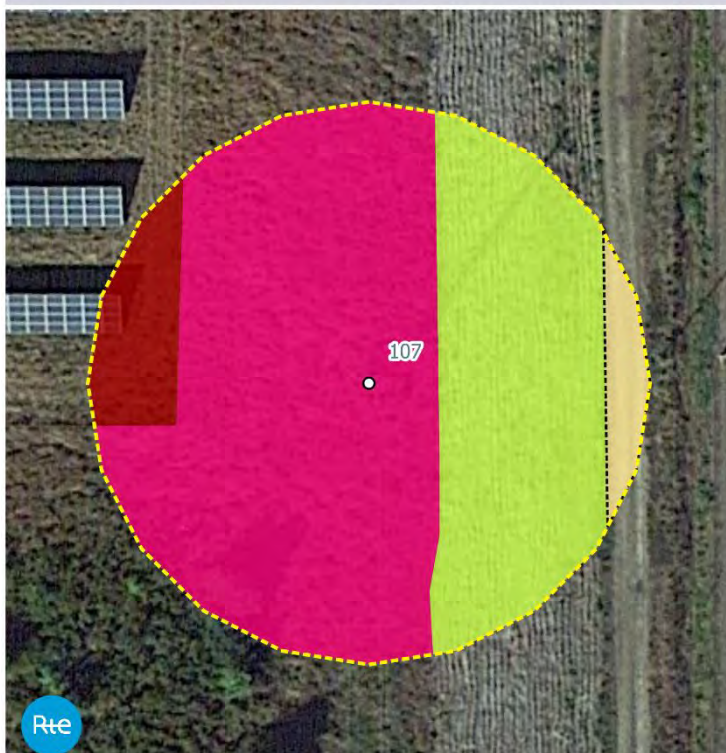
Pylône N°107 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°107



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Landes mésophiles aquitano-ligériennes et Fougère aigle
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles
- Parcs photovoltaïques

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°107 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne et à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. A l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Taube d'Europe	-
------------------	----------------	---

Avifaune	Serin cini	PN et LRn VU
	Pouillot véloce	PN (art.3)

Lépidoptère	Citron	-
--------------------	--------	---

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LRn : liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation ; VU : Vulnérable

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : **le Serin cini.**

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

**En suivant les préconisations*

Flore/Habitats

- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

-Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN et LRn VU).

Reptiles :

-Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

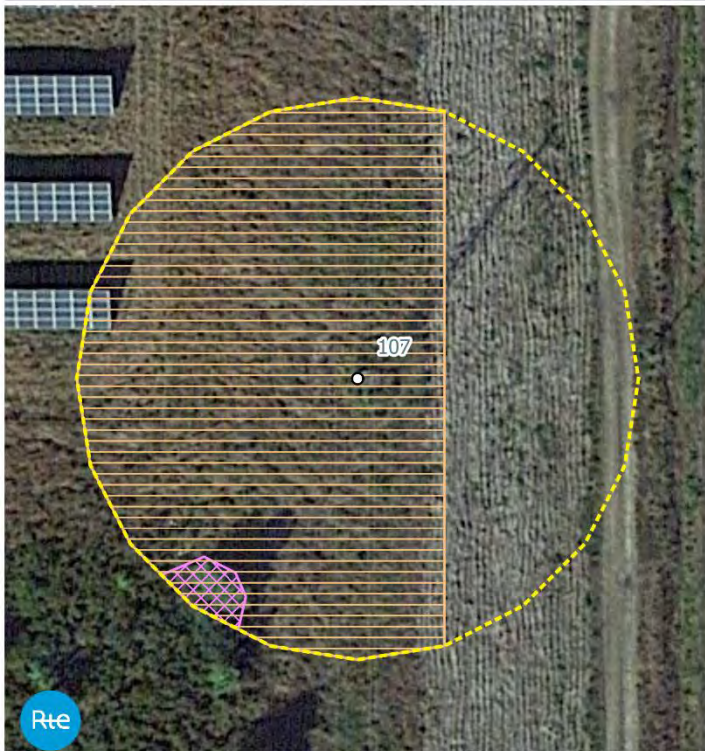
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Pylône N°107 CML02

Faune et flore du pylône n°107

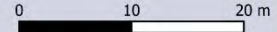


- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés

- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

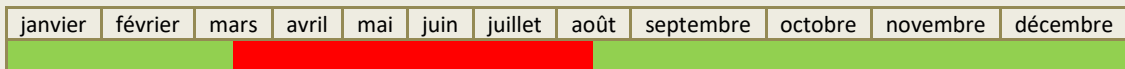
Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : On note présence d'un espèce protégée rare et menacée. Elle semble se reproduire dans les arbres au sud-ouest de la zone d'étude.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Les arbres situés au sud-ouest de la zone d'étude devront être évités.



Période de reproduction des oiseaux

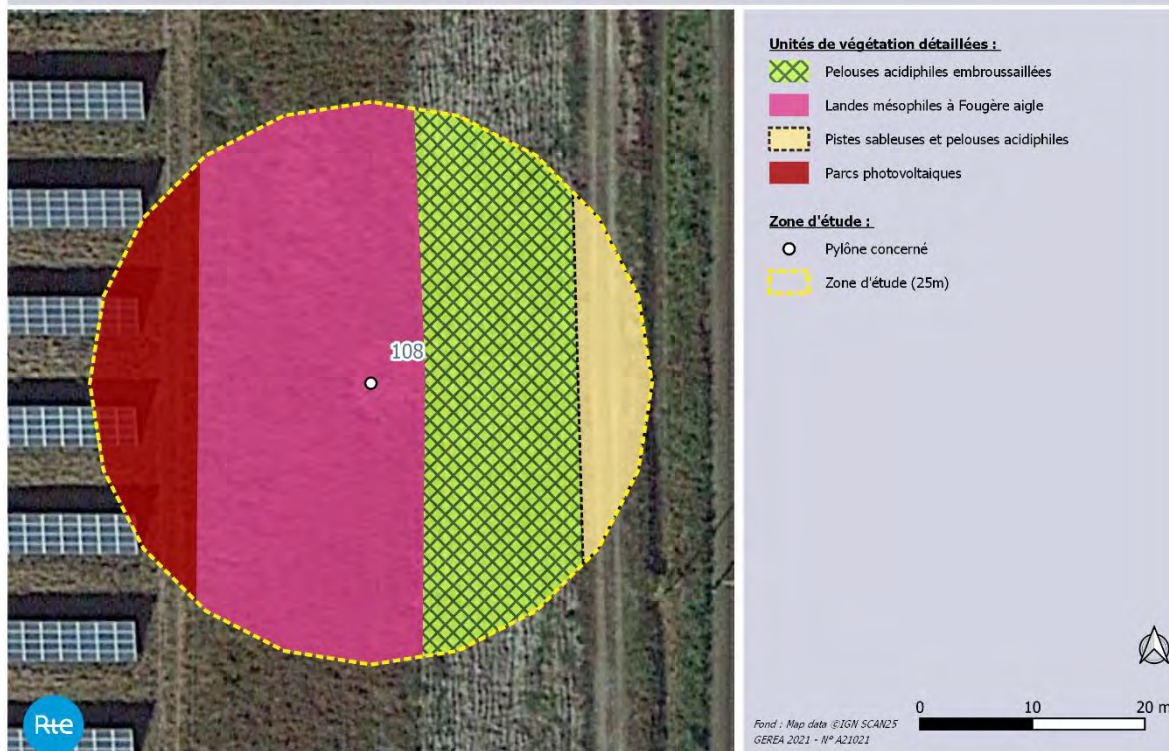
Pylône N°108 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°108



Pylône N°108 CML02

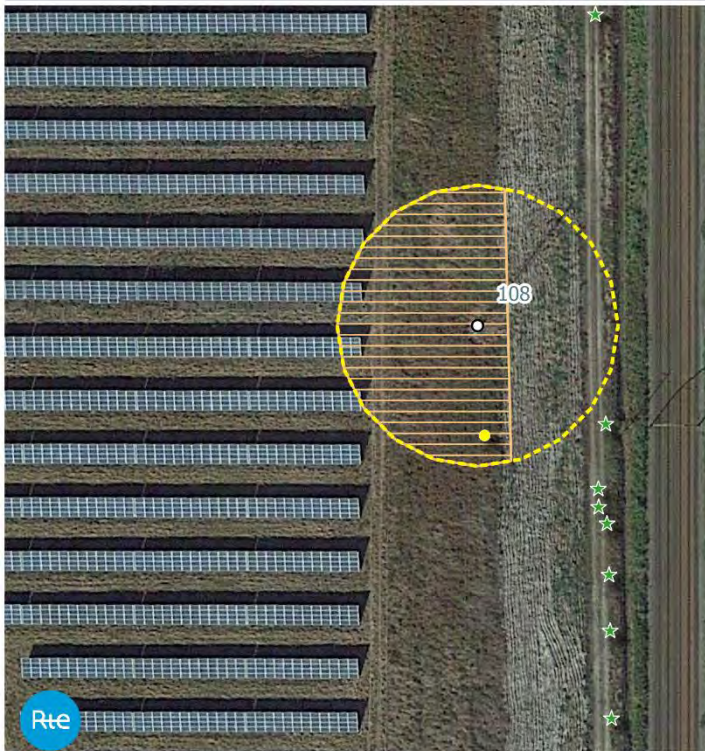
Flore/Habitats observés	Faune observée												
<p>Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse acidiphile embroussaillée se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Toutefois, une espèce déterminante ZNIEFF a été observée : la Trompette de Méduse (<i>Narcissus bulbocodium</i>), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Mammifère</td> <td style="width: 50%;">Taupe d'Europe</td> <td style="width: 30%;">Non protégée</td> </tr> <tr> <td>Avifaune</td> <td>Bergeronnette grise</td> <td>PN (art.3)</td> </tr> <tr> <td>Lépidoptère</td> <td>Vulcain Citron</td> <td>Non protégé Non protégé</td> </tr> <tr> <td>Amphibien</td> <td>Grenouille verte (sp)</td> <td>Art.3</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.</small></p>	Mammifère	Taupe d'Europe	Non protégée	Avifaune	Bergeronnette grise	PN (art.3)	Lépidoptère	Vulcain Citron	Non protégé Non protégé	Amphibien	Grenouille verte (sp)	Art.3
	Mammifère	Taupe d'Europe	Non protégée										
	Avifaune	Bergeronnette grise	PN (art.3)										
	Lépidoptère	Vulcain Citron	Non protégé Non protégé										
Amphibien	Grenouille verte (sp)	Art.3											

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un oiseau commun protégé dont le statut biologique est incertain. <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red;">FAIBLE</td> <td>MODERE</td> <td>FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE	FORT
FAIBLE	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC). 			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Oui</td> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Habitat du Lézard des murailles (PN art.2). 		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Oui</td> <td style="width: 50%; background-color: #808080; color: white;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°108 CML02

Faune et flore du pylône n°108



Faune :
Reptiles
 Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :
Flore patrimoniale protégée en Aquitaine :
(Stations ponctuelles)

★ Lotier hispide

Flore patrimoniale non protégée :
(Stations ponctuelles)

● Trompette de Méduse

Zone d'étude :

○ Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN, SCAN25
 GÉREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

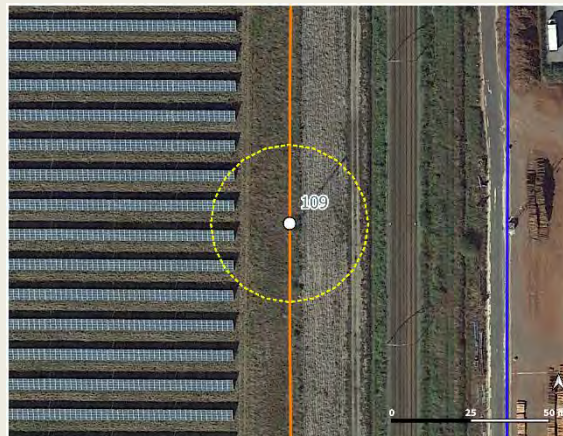
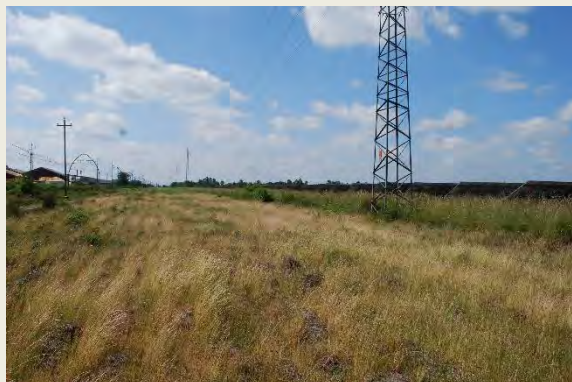
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

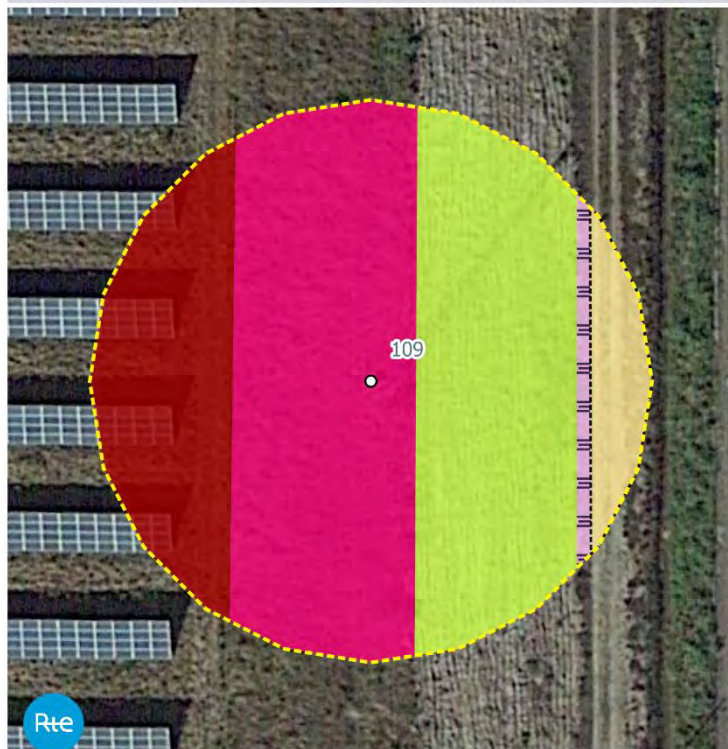
Pylône N°109 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°109



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Landes mésophiles à Callune
- Landes mésophiles aquitano-ligériennes et Fougère aigle
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles
- Parcs photovoltaïques

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°109 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne et à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande à callune.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au niveau de la piste sableuse à l'est de l'aire d'étude : **le Lotier hispide**.

Une espèce déterminante ZNIEFF a également été observée : la **Trompette de Méduse** (*Narcissus bulbocodium*), relativement commune dans les Landes de Gascogne mais très rare au niveau national et caractéristique du triangle landais.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Taupe d'Europe	-
------------------	----------------	---

Avifaune	Tarier pâtre	PN et LRn NT
	Pipit des arbres	PN

Amphibiens	Grenouille verte (sp)	-
-------------------	-----------------------	---

PN : Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LRn :: Liste rouge nationale qui évalue l'état de conservation ; NT : Quasi-menacé.

espèce appartenant au cortège « landicole ».

Enjeux avérés

Faune

Avifaune :

- une espèce protégée rare et menacée : le **Tarier pâtre**.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE*	MODERE	FORT
----------------	--------	------

*En suivant les préconisations.

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Avifaune :

- Habitat de reproduction du **Tarier pâtre** (PN et LRn NT).

Reptiles :

- Habita du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

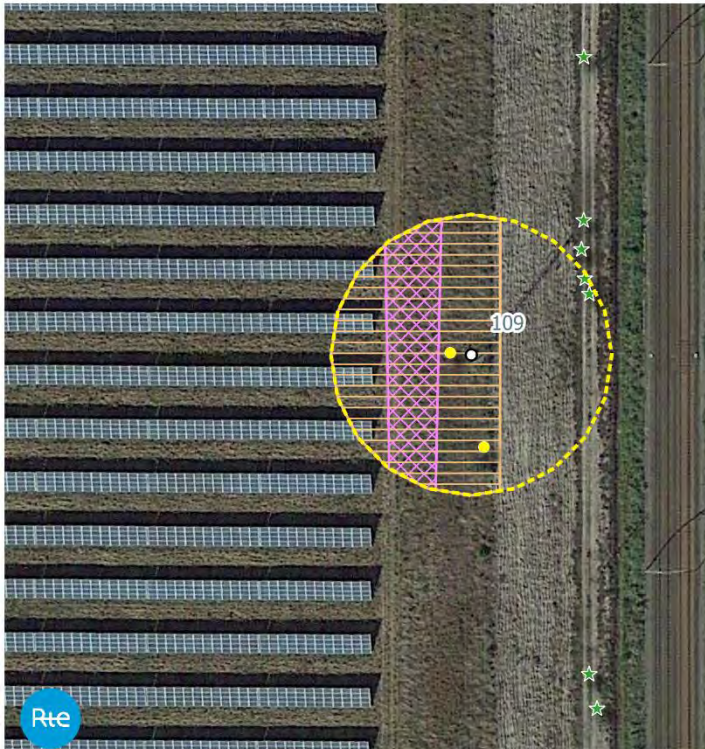
Pylône N°109 CML02

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylône n°109



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Flore :**
- Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)**
- Lotier hispide
- Flore patrimoniale non protégée : (Stations ponctuelles)**
- Trompette de Méduse
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

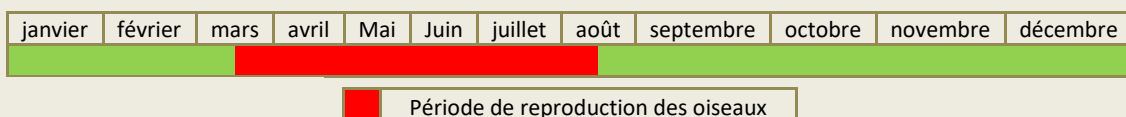
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banales.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

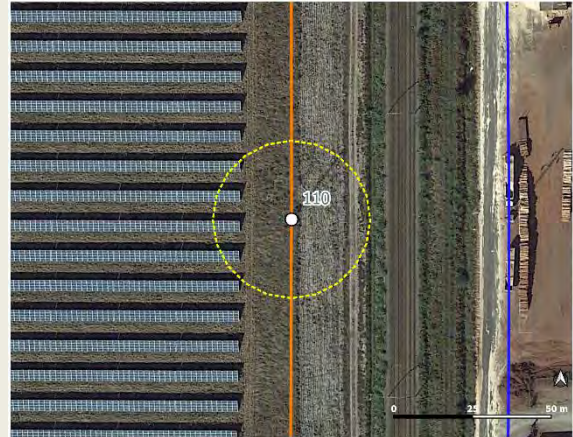
Faune : on note la présence d'une espèce à enjeu de conservation. La lande à l'ouest de l'aire d'étude est favorable à sa reproduction.

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.



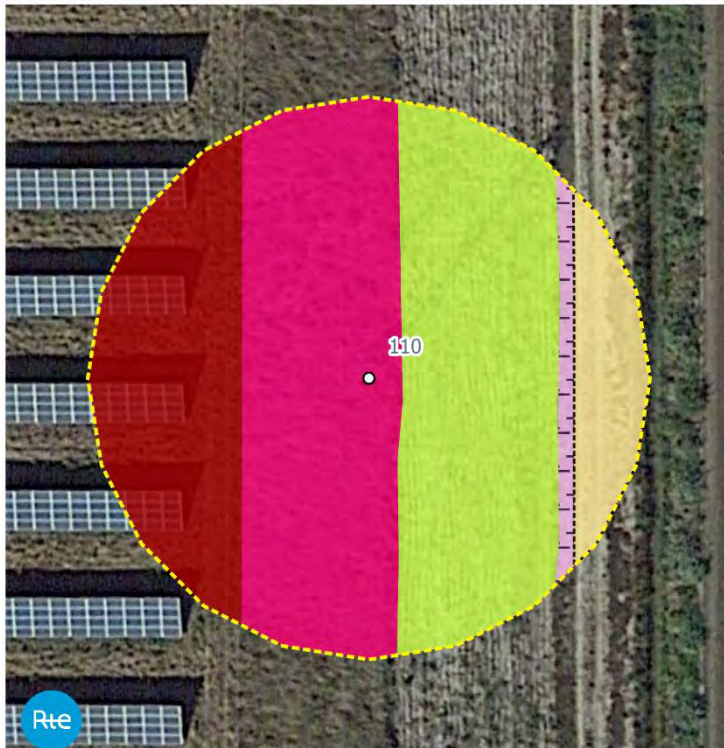
Pylône N°110 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°110



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Landes mésophiles à Callune
- Landes mésophiles aquitano-ligériennes et Fougère aigle
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles
- Parcs photovoltaïques

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°110 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne et à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande à callune.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifères	Taube d'Europe	-
-------------------	----------------	---

Avifaune	Fauvette grise	PN
	Perdrix grise	-

Lépidoptère	Cuivré commun	-
--------------------	---------------	---

PN : Protection nationale

Enjeux avérés

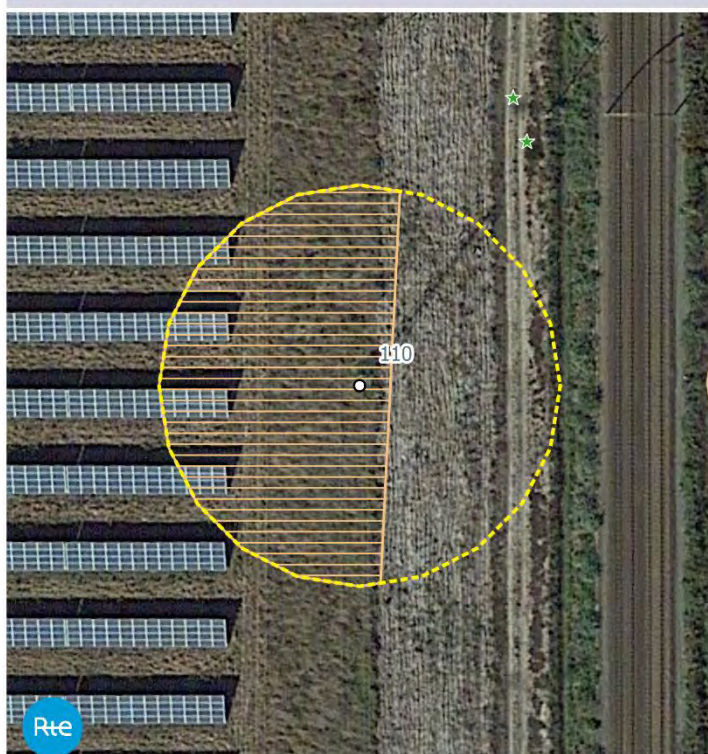
Faune	- Aucun enjeu avéré.		
	<u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table>	FAIBLE	MODERE
FAIBLE	MODERE	FORT	
Flore/Habitats	- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).		
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Enjeux potentiels :

Faune	<u>Reptiles :</u> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).		
Flore/Habitats	<i>Rien à signaler</i>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°110 CML02

Faune et flore du pylône n°110



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

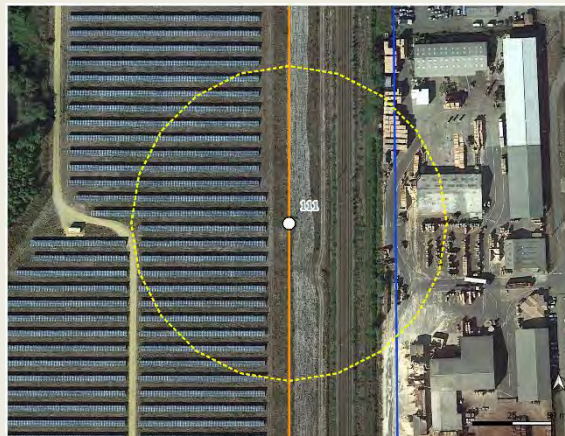
Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

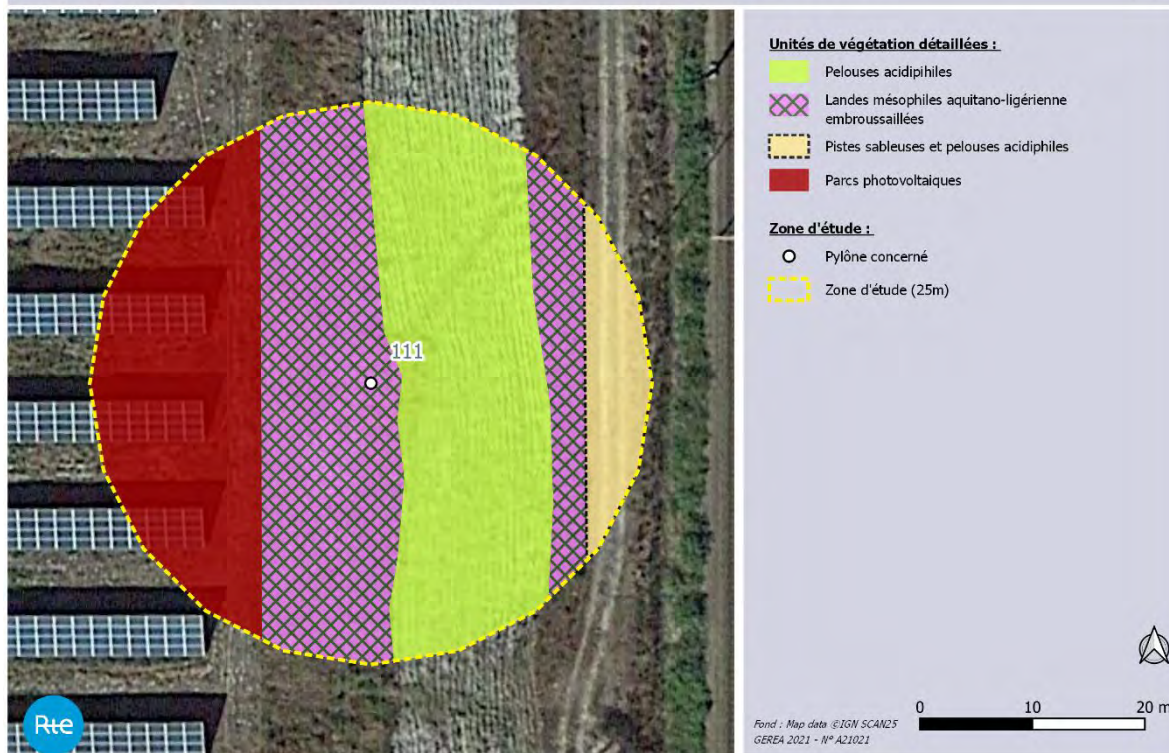
Pylône N°111 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°111



Pylône N°111 CML02

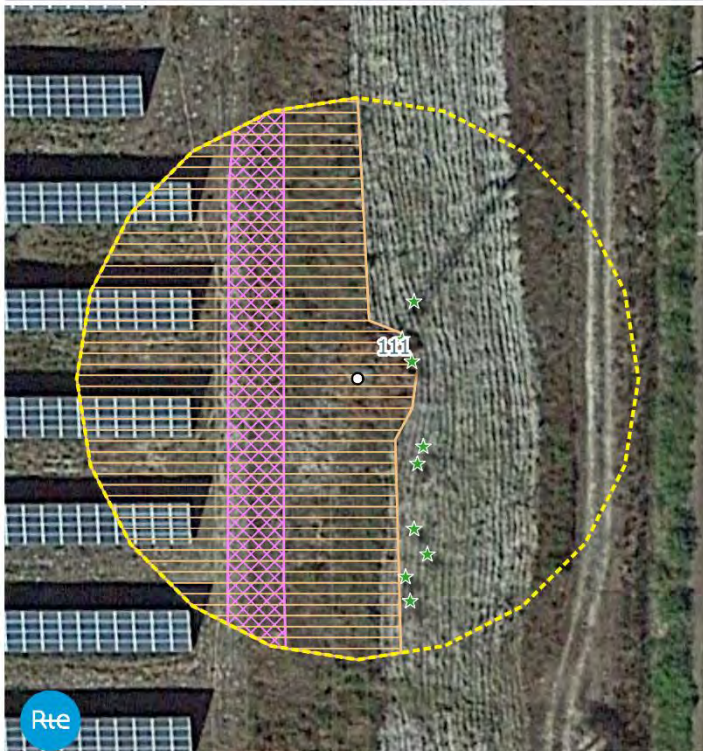
Flore/Habitats observés	Faune observée									
<p>Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée à l'ouest et à une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : le Lotier hispide.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Mammifère</td> <td>Taupe</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td>Avifaune</td> <td>Tarier pâtre</td> <td align="center">PN et LRn NT</td> </tr> <tr> <td>Lépidoptère</td> <td>Machaon</td> <td align="center">-</td> </tr> </table> <p><small>PN : Protection nationale Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection LRn : liste rouge des oiseaux nicheurs qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacé</small></p>	Mammifère	Taupe	-	Avifaune	Tarier pâtre	PN et LRn NT	Lépidoptère	Machaon	-
	Mammifère	Taupe	-							
	Avifaune	Tarier pâtre	PN et LRn NT							
Lépidoptère	Machaon	-								

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u> Présence d'un oiseau protégé et menacé sur la zone d'étude : le Tarier pâtre</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">FAIBLE*</td> <td align="center">MODERE</td> <td align="center">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations.</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. Enjeu faible mais réglementaire.</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u> - Habita de reproduction du Tarier pâtre (PN et LRn NT).</p> <p><u>Reptiles :</u> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°111 CML02

Faune et flore du pylône n°111



Faune :
Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Oiseaux

Habitats potentiels des oiseaux menacés

Flore :

**Flore patrimoniale protégée en Aquitaine :
(Stations ponctuelles)**

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m



Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : on note la présence d'une espèce à enjeu de conservation. La lande à l'ouest de l'aire d'étude est favorable à sa reproduction.

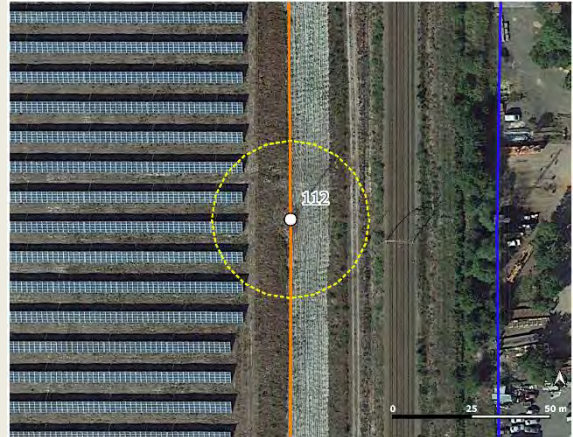
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Période de reproduction des oiseaux

Pylône N°112 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée d'une zone anthropisée, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°112



Pylône N°112 CML02

Flore/Habitats observés

Les végétations présentes autour du pylône correspondent à une lande mésophile à Fougère aigle à l'ouest et à une pelouse acidiphile se développant sur la servitude. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un parc photovoltaïque. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée à l'est du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Lapin de garenne	LRn NT
	Taupe	-
	Avifaune	
	Pie bavarde	-

LRn : liste rouge des mammifères qui évaluent l'état de conservation des populations ;
NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :

- Présence d'un **mammifère non protégé mais quasi-menacé à l'échelle nationale** (Lapin de garenne). Aucune garenne n'est présente dans l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

- Habitat du **Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

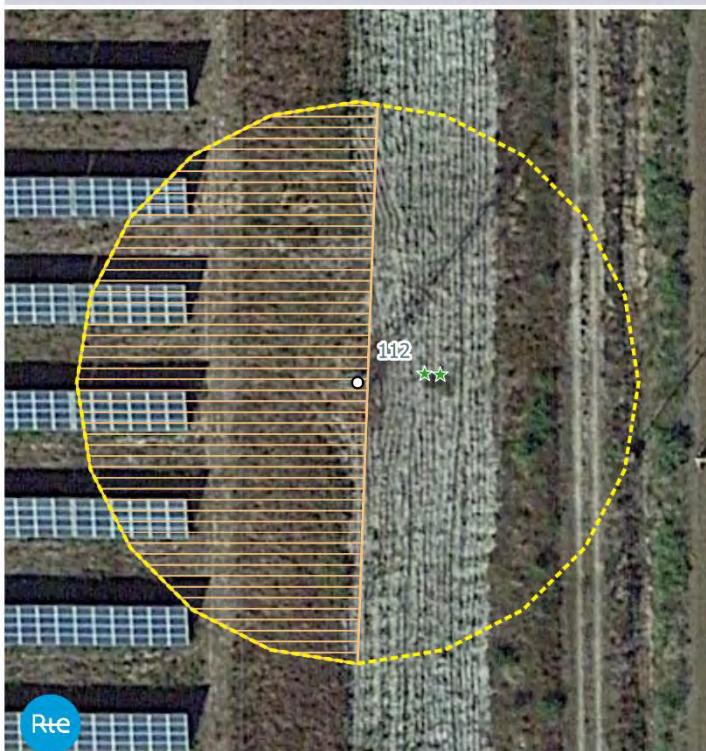
Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Pylône N°112 CML02

Faune et flore du pylone n°112



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispide

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

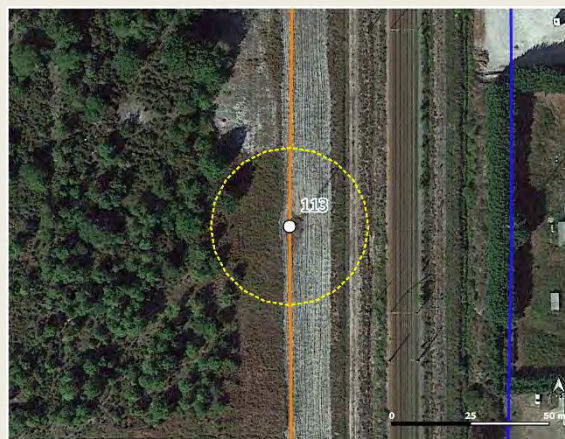
Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

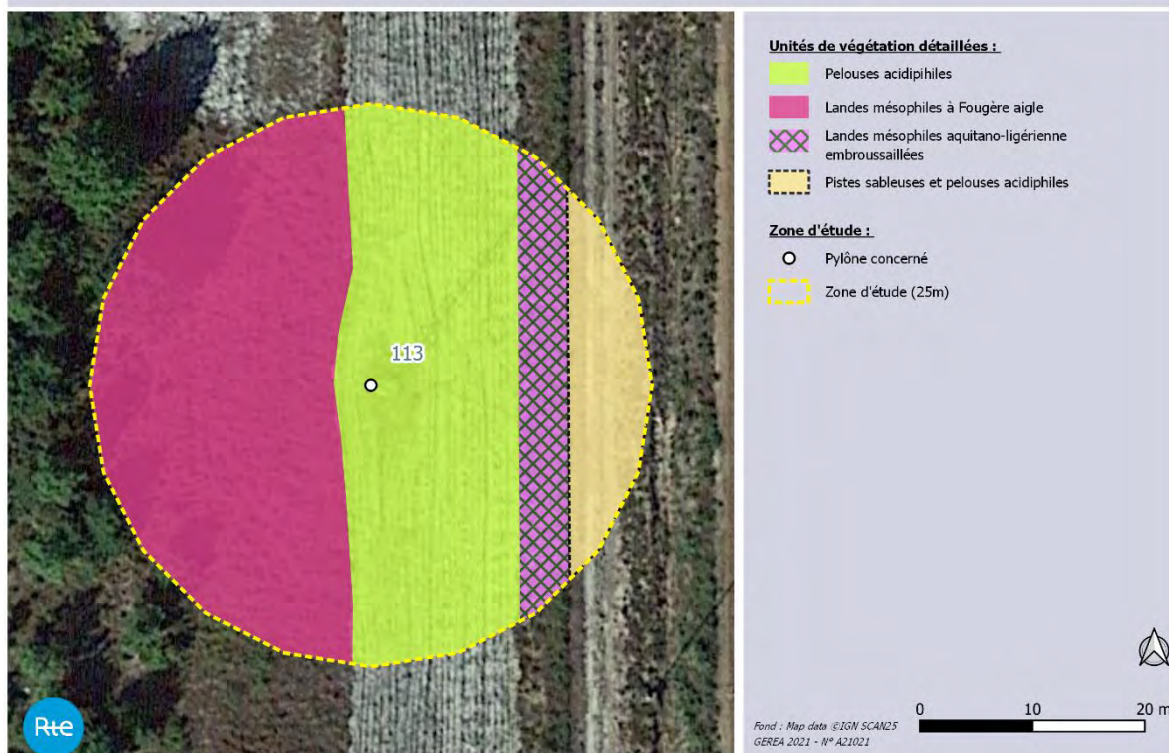
Pylône N°113 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est divisée en plusieurs parties comprenant des landes et des pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°113



Pylône N°113 CML02

Flore/Habitats observés	Faune observée			
<p>Le pylône est présent sur la servitude sur laquelle se développe une pelouse acidiphile très dénudée. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve une lande mésophile à Fougère aigle. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.</p> <p>La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (<i>a minima</i> dans les Landes de Gascogne).</p> <p>Aucune espèce végétale protégée, rare et/ou menacée selon les listes rouges, n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p> <p>Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Mammifère</td> <td>Taube d'Europe</td> <td align="center">-</td> </tr> </table>	Mammifère	Taube d'Europe	-
	Mammifère	Taube d'Europe	-	
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Avifaune</td> <td>Serin cini Pie bavarde</td> <td align="center">PN et LRn VU -</td> </tr> </table>	Avifaune	Serin cini Pie bavarde	PN et LRn VU -
Avifaune	Serin cini Pie bavarde	PN et LRn VU -		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Reptile</td> <td>Lézard des murailles</td> <td align="center">PN (art.2)</td> </tr> </table>	Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)	
Reptile	Lézard des murailles	PN (art.2)		

PN : Protection nationale

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Enjeux avérés				
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- une espèce protégée rare et menacée : le Serin cini.</p> <p><u>Reptile :</u></p> <p>- une espèce bénéficiant d'une protection intégrale : le Lézard des murailles.</p> <p align="center"><u>Synthèse des enjeux faunistiques avérés :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 2px solid red; padding: 5px;">FAIBLE*</td> <td style="padding: 5px;">MODERE</td> <td style="padding: 5px;">FORT</td> </tr> </table> <p><small>*En suivant les préconisations.</small></p>	FAIBLE*	MODERE	FORT
FAIBLE*	MODERE	FORT		
Flore/Habitats	<p>- Aucune espèce d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) ;</p> <p>- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).</p>			
Zone Humide (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	
Oui	Non			

Enjeux potentiels :			
Faune	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>- Habitat de reproduction du Serin cini (PN et LRn VU).</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>- Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).</p>		
Flore/Habitats	<p><i>Rien à signaler</i></p>		
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Oui</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		

Pylône N°113 CML02

Faune et flore du pylône n°113



- Faune :**
- Reptiles**
- Habitats potentiels des reptiles protégés
- Oiseaux**
- Habitats potentiels des oiseaux menacés
- Zone d'étude :**
- Pylône concerné
 - Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Faune : On note la présence d'un oiseau protégé rare et menacé au niveau de la lisière ouest de la zone d'étude. Le Lézard des murailles est aussi présent, bien qu'il soit protégé, il s'agit d'une espèce très courante en Aquitaine. Les travaux n'auront pas d'impact sur la pérennité de ce reptile.

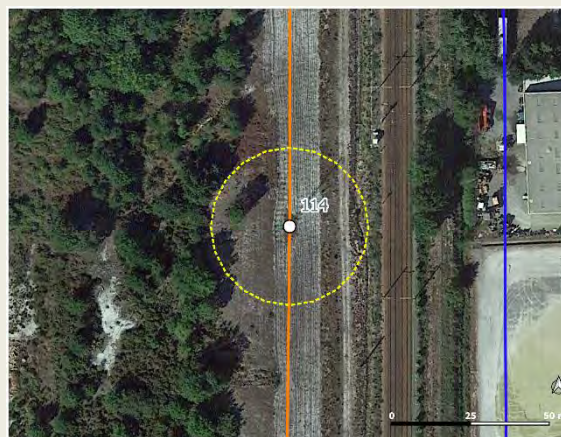
Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux**. Evitement de la lisière ouest.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Période de reproduction des oiseaux

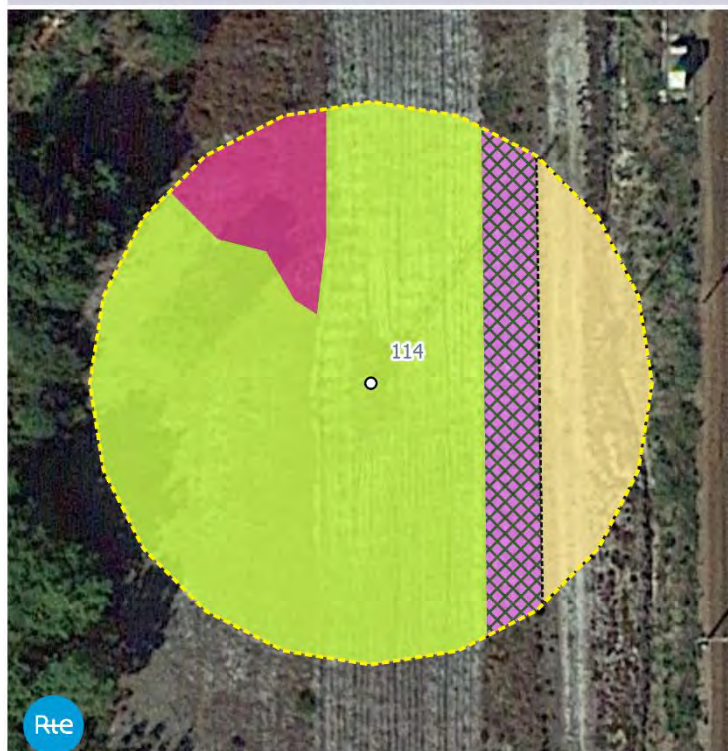
Pylône N°114 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°114



Unités de végétation détaillées :

- Pelouses acidiphiles
- Landes mésophiles à Fougère aigle
- Landes mésophiles aquitano-ligérienne embroussaillées
- Pistes sableuses et pelouses acidiphiles

Zone d'étude :

- Pylône concerné
- Zone d'étude (25m)



Fond : Map data ©IGN SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

0 10 20 m

Pylône N°114 CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse acidiphile avec certains secteurs plus dénudés au niveau de la servitude. A l'extrémité nord-ouest, se trouve une lande mésophile à Fougère aigle. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile aquitano-ligérienne embroussaillée.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée au sud du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifères	Lapin de garenne	LRn NT
	Taupe d'Europe	-

Avifaune	Pigeon ramier	-
-----------------	---------------	---

Lépidoptère	Fadet commun	-
--------------------	--------------	---

LR : liste rouge des mammifères qui évaluent l'état de conservation des populations ; NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :

- Présence d'un **mammifère non protégé mais quasi-menacé à l'échelle nationale** (Lapin de garenne). Aucune garenne n'est présente dans l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire**.

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui

Non

Enjeux potentiels :

Faune

Reptiles :

- Habitat **du Lézard des murailles** (PN art.2).

Flore/Habitats

Rien à signaler

Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)

Oui

Non

Faune et flore du pylone n°114



Faune :

Reptiles

Habitats potentiels des reptiles protégés

Flore :

Flore patrimoniale protégée en Aquitaine : (Stations ponctuelles)

Lotier hispidus

Zone d'étude :

Pylône concerné

Zone d'étude (25m)



0 10 20 m

Fond : Map data ©IGN, SCAN25
GEREA 2021 - N° A21021

Sensibilité écologique globale

Faible

Modérée

Forte

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

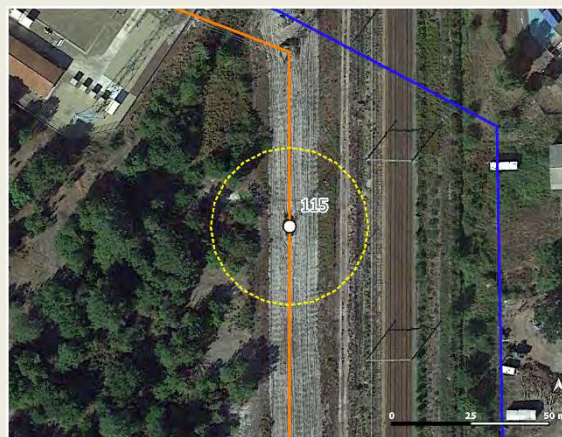
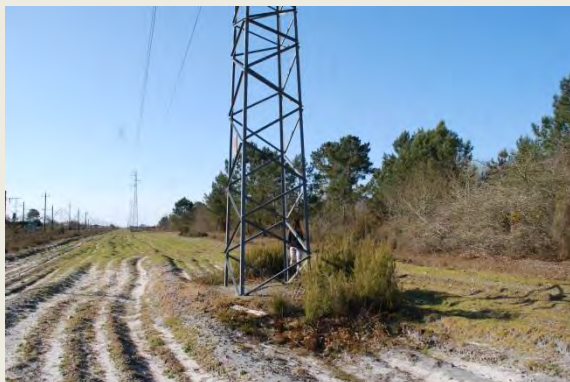
Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispidus**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : l'enjeu est très limité. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la faune.

Préconisation (s) :

Sans objet.

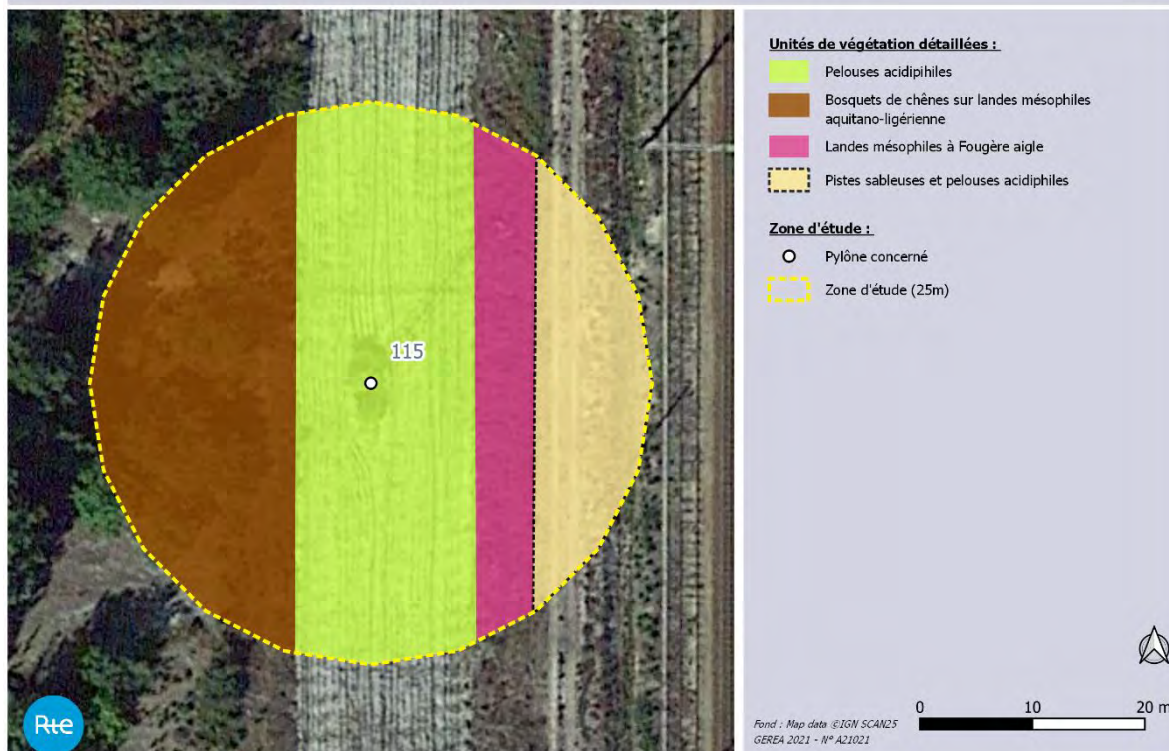
Pylône N°115 CML02



Description simplifiée :

L'aire d'étude est composée de bosquets de feuillus, de landes et de pelouses sableuses.

Occupation du sol et zones humides botaniques du pylône n°115



Pylône N°115 CML02

Flore/Habitats observés

La végétation présente autour du pylône correspond à une pelouse sableuse acidiphiles avec certains secteurs dénudés. A l'extrémité ouest de l'aire d'étude, se trouve un bosquet de Chênes sur une lande mésophile aquitano-ligérienne. Entre la servitude et la piste sableuse, se développe une lande mésophile à Fougère aigle.

La flore observée est globalement commune, largement répandue dans le Sud-Ouest (*a minima* dans les Landes de Gascogne).

Une espèce végétale protégée en Aquitaine a été observée aux abords du pylône, au niveau de la servitude : **le Lotier hispide**.

Aucune espèce exotique envahissante avérée n'a été recensée dans l'aire d'étude.

Faune observée

Mammifère	Chevreuil européen	Non protégé
	Lapin de garenne	NT
Avifaune	Pigeon ramier	Non protégé
	Rossignol philomèle	PN (art.3)
Reptile	Lézard des murailles	PN (art .2)

PN : Protection nationale
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
LRn: liste rouge des mammifères qui évaluent l'état de conservation des populations ;
NT : Quasi-menacé

Enjeux avérés

Faune

Mammifère :
- Présence d'un **mammifère non protégé mais quasi-menacé à l'échelle nationale** (Lapin de garenne). Aucune garenne n'est présente dans l'aire d'étude.

Avifaune :
Présence d'un **oiseau protégé** nicheur sur la zone d'étude : Rossignol philomèle.

Reptile :
- Présence d'un **reptile intégralement protégé** : le Lézard des murailles le long de la haie.

Synthèse des enjeux faunistiques avérés :

FAIBLE	MODERE	FORT
---------------	--------	------

Flore/Habitats

- Présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus*), espèce protégée mais commun en Aquitaine et non menacé sur la liste rouge régionale. **Enjeu faible mais réglementaire.**

- Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC).

Zone Humide (selon le critère botanique)

Oui	Non
-----	-----

Enjeux potentiels :

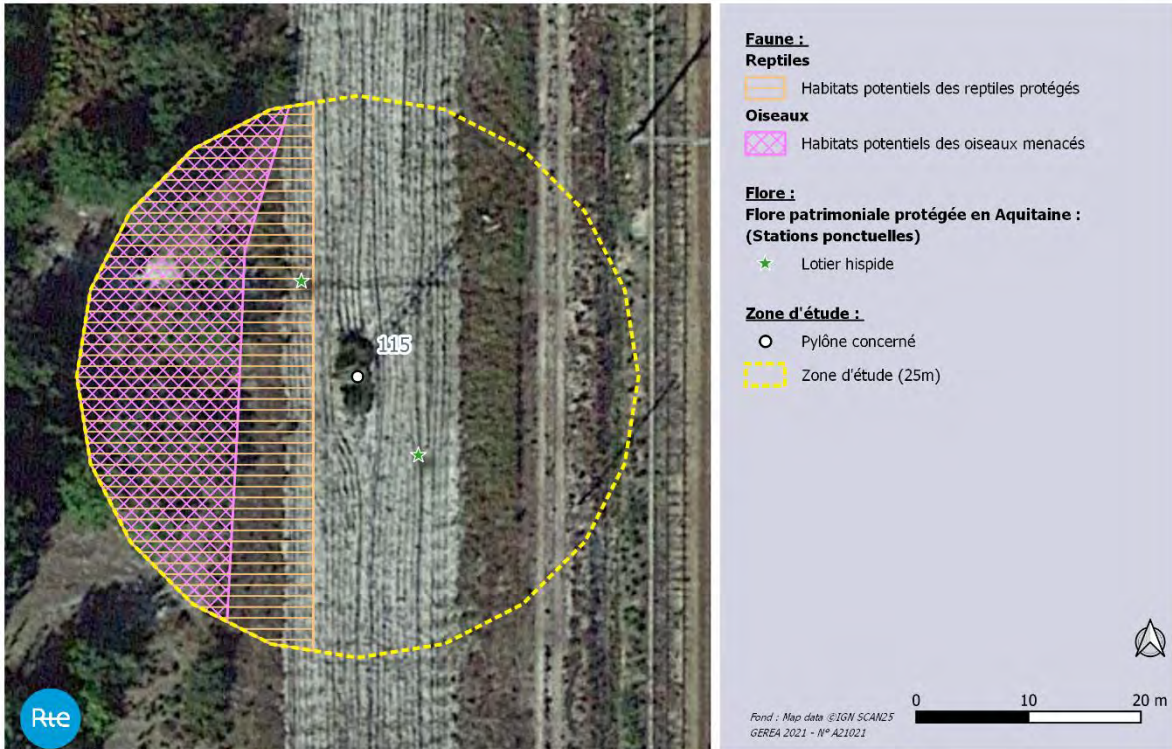
Faune

Avifaune :
- Habitat de reproduction du **Serin cini** (PN LRn VU).

Pylône N°115 CML02

Flore/Habitats	<u>Reptiles :</u> - Habitat du Lézard des murailles (PN art.2).	
	<i>Rien à signaler</i>	
Zone Humide « potentielle » (selon le critère botanique)	Oui	Non

Faune et flore du pylône n°115



Sensibilité écologique globale	Faible	Modérée	Forte
---------------------------------------	--------	----------------	-------

Commentaires :

Flore/habitat : Enjeu faible dans l'aire d'étude avec des habitats très communs dans les Landes de Gascogne et aux cortèges floristiques banals.

Présence **d'une espèce protégée** en Aquitaine : **le Lotier hispide**. Il présente un intérêt faible de préservation, néanmoins réglementaire puisque sa destruction est strictement interdite. Celle-ci nécessite en effet la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Faune : On note des habitats favorables pour le Serin cini, espèce signalée sur le pylône n°112 de la ligne CML01. Le Lézard des murailles est présent sur le site d'étude. Espèce abondante en Aquitaine, l'enjeu de conservation est considéré comme très faible.

Pylône N°115 CML02

Préconisation (s) :

Faune : la période d'intervention devra prendre en compte **le cycle biologique des oiseaux.**

